



HAL
open science

Plastiques, déchets et travail à La Réunion. Pour une écologie politique des métabolismes socio-environnementaux en post-colonie

Mélissa Manglou

► **To cite this version:**

Mélissa Manglou. Plastiques, déchets et travail à La Réunion. Pour une écologie politique des métabolismes socio-environnementaux en post-colonie. Géographie. Université Lyon 3, 2024. Français. NNT : 2024LYO30010 . tel-04571973

HAL Id: tel-04571973

<https://theses.hal.science/tel-04571973>

Submitted on 9 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Numéro d'ordre NNT : 2024LYO30010

**THÈSE de DOCTORAT DE
L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3**

Membre de l'Université de Lyon

École Doctorale N°483 — Sciences Sociales

Discipline : Géographie — Aménagement

Soutenue publiquement le 14/03/2024, par

Mélissa MANGLOU

**Plastiques, déchets et travail à La Réunion
Pour une écologie politique des métabolismes
socio-environnementaux en post-colonie**

Laboratoire de recherche : **EVS, Environnement, Ville, Société**

Codirectrices de thèse : **Mme Karine BENNAFLA et Mme Nathalie ORTAR**

Devant le jury composé de :

| | | | |
|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Mme Karine Bennafla | Professeure des universités | Université Jean Moulin Lyon 3 | Codirectrice |
| Mme Nathalie Ortar | Directrice de recherche | ENTPE, Vaulx-en-Velin | Codirectrice |
| M. Simon Batterbury | Professeur des universités | University of Melbourne | Rapporteur |
| M. Éric Verdeil | Professeur des universités | Sciences Po Paris | Rapporteur |
| Mme Agnès Jeanjean | Professeure des universités | Université Côte d'Azur, Nice | Examinatrice |
| Mme Marie Thiann-Bo Morel | Maîtresse de conférences HDR | Université de La Réunion | Examinatrice |
| Mme Laurence Rocher | Maîtresse de conférences HDR | Université Lumière Lyon 2 | Examinatrice |

Résumé

Cette thèse propose une étude matérialiste et post-coloniale des plastiques et de leurs déchets à La Réunion, territoire post-colonial français particulier. En partant d'une perspective d'écologie politique, elle déploie une analyse qualitative des circulations matérielles qui irriguent l'île. Nous parlerons de métabolismes socio-environnementaux, pour aborder comment le gouvernement des circulations organise de manière systémique la transformation des socio-écosystèmes. La proposition théorique de cette thèse, formulée à partir d'intuitions issues du terrain et de lectures, est qu'il y a un intérêt épistémique et politique à étudier les plastiques et leurs déchets en tant qu'ils sont produits par un travail, et en tant qu'ils sont permis par une certaine division internationale du travail. La première partie s'intéresse aux conditions de production des connaissances dans le contexte politique du Plantationocène. Elle inscrit notre étude dans le sillon des chercheur-euses qui se sont intéressé-es aux changements globaux à l'aune du legs de la colonisation moderne et des questions de justice sociale que pose l'économie mondialisée. La seconde partie s'attelle à décrire le processus de formulation du « problème déchet » par la sphère gestionnaire : dans cette ancienne colonie devenue département français, comment les déchets ont-ils été « mis en gestion » ? Quels sont les enjeux socio-politiques derrière le gouvernement des circulations ? La dernière partie propose des pistes d'exploration des points de contact entre travail, déchet et écologie en dehors de la sphère gestionnaire. Elle s'intéresse au travail en tant qu'il transforme et organise corps, environnements et structures sociales, à l'échelle internationale (par la division internationale du travail, par le positionnement géopolitique des territoires qui se joue dans ce partage inégal du travail), à l'échelle territoriale (par la « mise en valeur » et la structuration du territoire que permettent le travail des habitant-es et le travail externalisé en dehors du territoire) et à l'échelle sociale (par l'importance de l'emploi dans les manières de « faire société » en post-colonie). Il s'agira enfin d'ouvrir la réflexion sur d'autres manières de concevoir l'écologie en lien avec les questions de propriété et plus largement d'accès à la terre et aux ressources, en lien avec la capacité à se nourrir ou à déléguer le travail de subsistance aux pays des Suds, en lien enfin avec le pouvoir qu'exercent les cultures dominantes quant aux façons d'habiter et de travailler la terre.

Mots clés métabolisme, post-colonialisme, plastiques, déchets, Réunion, insularité, circulations, écologie politique, travail

Abstract

This PhD thesis provides a materialist and post-colonial analysis of plastics and plastic waste flows in Reunion Island. Looking at the former French colony from a political ecology perspective, it puts forward a qualitative analysis of the material flows that shape the island. We use the notion of socio-environmental metabolism to engage with the systemic transformation of socio-ecosystems that the government of material flows entails. The key theoretical proposition of this thesis is that there is much to be gained in looking at plastics and their waste as a product of work, as a result of a particular division of labour. Following researchers who studied global changes through the prism of colonial legacy and social justice on the scale of our global economy, the first part of the manuscript addresses the intricacies of knowledge production in the political context of the Plantationocene. The second part endeavours to describe the process through which waste came to be strictly framed as a management problem as the former colony transitioned to the status of a French “département”. What is at stake in the government of waste flows by waste management services? The last part explores the interrelations between work, waste and ecology outside of waste management. We seek to look at labour as a socio-spatial force which organises and transforms bodies, environments and social structures. On an international scale, our study will take into account the geopolitical positioning of post-colonial territories which is at play in the international division of labour. On a territorial scale, we will engage with the fact that the land is structured and “developped” both through the localisation and the externalisation of labour. On a social scale, our inquiry engages with how much employment has played an important part in the construction of a collective, post-colonial identity on the island. How can we conceive of ecology in relation to issues of land ownership and access to the land, as well as in relation to the capacity to feed oneself as a society without having to externalise subsistence work to the Global South? How can we envision ecology in relation to the way dominant cultures dictate how one should live and work the land ?

Keywords *metabolism, post-colonialism, plastics, waste, Reunion, island, flows, political ecology, labour, work*

Avant-propos

CETTE thèse a bénéficié d'un financement sur trois ans de l'École Urbaine de Lyon, un programme « Institut Convergences » qui, de 2017 à 2022, s'est consacré à la production, la vulgarisation et la diffusion de connaissances sur l'urbain anthropocène et plus largement sur les changements globaux. Notre travail a pris forme dans le contexte particulier de l'épidémie COVID-19, qui a commencé trois mois après le début officiel de mon contrat doctoral. L'accès au « terrain », les enquêtes réalisées et les choix de méthodologie ont été en grande partie fonction de cette crise sanitaire.

Toutes les cartes ont été réalisées sur Q-Gis 3.28 (Firenze), et les schémas sur Canva. Les illustrations sont créditées directement en bas des images. Le manuscrit a été mis en page sous L^AT_EX, avec l'éditeur Kile.

Les acronymes et les abréviations sont définis lors de la première occurrence ; ils sont regroupés dans un glossaire, de même que des mots créoles employés de manière récurrente.

L'écriture inclusive qui est employée dans ce manuscrit privilégie l'emploi du tiret et des terminaisons simplifiées (par exemple, « chercheur-euses » plutôt que « chercheur-euse-s »). La traduction du créole réunionnais est proposée dans le texte, entre crochets. La graphie du créole, pour sa part, a fait l'objet de longues polémiques à La Réunion. J'ai choisi de ne pas utiliser les graphies proposées depuis les années 1970, qui mettent l'accent sur les aspects phonétiques de la langue, comme la graphie dite « kwz ». Celle-ci doit son nom à l'usage des lettres K, W et Z qui sont peu utilisées en français ; elle cherche à éloigner le créole le plus possible de la langue française pour privilégier la construction d'une identité créole autonome de la culture française. L'écriture phonétique a le désavantage majeur de ne pas pouvoir prendre en compte toutes les formes de créole parlées sur l'île. Par exemple, là où certain-es diront « *li* » pour dire « il » ou « elle », d'autres diront « *lu* ». J'utilise une graphie qui reprend les phonèmes français et où l'on peut reconnaître les mots qui viennent du français ainsi que la syntaxe — graphie qui a été employée par des artistes réunionnais comme Alain Peters, Jean Albany, Jean-Pierre K'Bidi, ainsi que par mon père, Joël Manglou, artiste engagé dans la défense de cette manière d'écrire. Si cette graphie a été accusée de complaisance avec le pouvoir colonial par les militant-es qui ont fait la promotion des graphies phonétiques, je défends que connaître le passé colonial de l'île passe aussi par l'accès à l'étymologie de la langue, qui porte son histoire, ainsi que par l'inclusion des créoles parlés dans leur diversité, et par l'accessibilité de la langue écrite pour tou-ttes les Réunionnais-es, qui n'est pas en mon sens assurée par la graphie « kwz ».

Remerciements

La reconnaissance a une place importante dans ce travail. Elle occupe une partie des notes de bas de page, dans le sillon de ce que propose Max LIBOIRON (2021) dans son essai de méthodologie de la recherche. Par l'exercice du positionnement, les épistémologies féministes et post-coloniales se sont fondées en partie sur la reconnaissance, en son double sens : il s'agit d'exprimer notre gratitude pour celles et ceux qui, avant nous, ont posé les jalons pour que nous puissions parler et vivre plus librement, et en même temps de créditer, d'exposer avec autant de transparence possible les liens par lesquelles toute connaissance est produite, relayée, autorisée. Les connaissances ont leur écosystème propre, où les liens sont primordiaux : le reconnaître est une façon d'en prendre soin.

Merci aux personnes qui ont bien voulu me prêter leur temps et leurs lumières dans cette fraction de vie. *Merci zot toute!*

Je remercie l'équipe de l'École Urbaine de Lyon : je n'aurais rien pu faire sans la sécurité financière de ce contrat doctoral. La possibilité de faire plusieurs terrains, des formations en radio, d'entrer en contact avec de jeunes chercheur-euses de l'Anthropocène et d'envisager la « vulgarisation scientifique » autrement ont orienté cette thèse dans ses fondements.

Je mesure pleinement ma chance d'avoir été encadrée par un « *triumvirat* » de chercheuses dont j'admire le travail et la pédagogie. Merci à Karine Bennafla pour m'avoir suivie à chaque étape, pour m'avoir poussée à la rigueur, et pour m'avoir ouvert les portes de l'enseignement à l'université. Merci à Nathalie Ortar pour la finesse de son regard, qui m'ont amenée à regarder le « terrain » autrement, et pour les ouvertures sur d'autres corpus de lectures qui ont fait bougé ma perspective. Laurence, merci de m'avoir accompagnée depuis les premières moutures du projet, d'être venue avec moi sur le terrain, de m'avoir embarquée dans une première expérience d'écriture collective d'article irréaliste, et pour le travail qui reste à venir. J'espère que ce travail fait honneur à votre encadrement ; j'ai dans tous les cas grandement appris de la complémentarité de vos approches. Je n'ai jamais eu l'impression d'être tiraillée par des indications contradictoires, et vous avez été très présentes et à l'écoute.

Merci aux chercheur-euses qui m'ont inspirée par la qualité de leurs travaux et leur passion pour la transmission : à Romain Garcier, à Myra Hird, à Guillaume Blanc, à Malcom Ferdinand, à Myriam Paris, à Marie Thiann-Bo Morel, à Mikaëla Le Meur.

Aux chercheur-euses et militant-es de l'Observatoire Terre-Monde, au travail collectif auquel j'ai eu la chance de participer à ses débuts.

À toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder des entretiens, de m'orienter vers leurs collègues ou ami-es. Merci à Marijke Payet en particulier, à Géraldine Deheppe, à Laurent Bridier et à David Pincepoche qui ont accepté de m'aider par delà le premier entretien. Merci à Jean-Éric Aimé pour m'avoir aidée à m'orienter dans les archives départementales.

Remerciements

Aux étudiant-es de Lyon 3 qui m'ont gentiment écoutée parler de ma thèse et qui m'ont donné envie d'écrire et d'enseigner.

Merci aux membres du jury pour le temps et l'attention qu'ils et elles porteront à ce travail.



À ma grande famille, à mes frères et leur petite famille. À mes parents, Marie-Anne et Joël, à ce qu'il faut d'amour pour laisser partir son enfant.

Merci Tristan pour les conversations, pour tes relectures, tes conseils, tes questions qui ont nourri mes réflexions, pour le soutien moral et émotionnel du quotidien. Pour l'utopie, l'insoumission et la douceur. Plus que tout, merci de ne m'avoir jamais dit qu'il fallait que je finisse.

Merci à Peio pour nos conversations politiques, qui ont relancé la thèse lorsqu'elle était à l'arrêt. Merci pour ton soutien moral et émotionnel, et pour m'avoir plus qu'aidée dans le travail de mise en page. À nos aventures, et à notre quotidien paisible, libertaire et joyeux.

À Clément, pour le rêve concrétisé de vivre avec ses ami-es.

À mes ami-es, à nos dix ans d'amour, Pauline, Marie, Constance, Thomas Dupont, Clémence, Thomas Gondran, Marine, Julia.

À mon amie Julie, aux lendemains heureux.

À Laurence Noël, guide et amie.

À mes familles élargies de Die, de Marseille, d'Artignosc, de Cléry, à Corine, Joël, Sylvaine, Dominique, à Nicolas, Tifaine, Damien, Max, Clémence, à Sébastien.

À toutes ces personnes-lieux qui ont accueilli mon écriture itinérante.

À Véronique Jeuris, et à cette boussole qui jamais ne se perd.

À Albus.

Sommaire

| | |
|--|------------|
| Avant-propos | v |
| Remerciements | vii |
| Introduction générale | 1 |
| | |
| Partie I. Du travail de cadrage dans la production de connaissances | 11 |
| | |
| Introduction | 13 |
| | |
| Chapitre 1. Des métabolismes du Plantationocène | 17 |
| 1. Écologie, capitalisme, colonialisme : Quels grands récits ? Quelles histoires ? | 19 |
| 1.1. Anthropocène, Capitalocène, Plantationocène ? | 19 |
| 1.2. Colonialisme, capitalisme et écologie | 27 |
| 1.3. « Ce passé qui ne passe pas » | 40 |
| 1.4. Conclusion | 42 |
| 2. Le Plantationocène par ses déchets | 45 |
| 2.1. Rationalité gestionnaire et formulation du « problème déchet » | 45 |
| 2.2. Le déchet par ses circulations : enjeux de mise en politique | 49 |
| 2.3. Des circulations des plastiques | 51 |
| 2.4. Conclusion | 55 |
| 3. Pour une écologie politique des déchets en circulation | 57 |
| 3.1. Du métabolisme comme imaginaire dominant | 57 |
| 3.2. Des détournements du métabolisme par l'écologie politique | 61 |
| 3.3. Les métabolismes plastiques | 65 |
| 3.4. Conclusion | 66 |
| 4. Conclusion | 67 |
| | |
| Chapitre 2. Suivre les plastiques depuis La Réunion : terrain et méthodologie | 69 |
| 1. Étudier les métabolismes plastiques depuis La Réunion | 71 |
| 1.1. Penser le Plantationocène depuis les îles post-coloniales | 71 |
| 1.2. Les Outre-mer, (post)-colonies oubliées de l'écologie politique | 75 |
| 1.3. La Réunion, « laboratoire de développement durable » ? | 79 |
| 1.4. Conclusion | 87 |
| 2. Construction d'une approche relationnelle et située du terrain géographique | 89 |
| 2.1. « Revenir faire du terrain » : la positionnalité comme productrice de questions | 89 |
| 2.2. Faire terrain avec les métabolismes | 93 |
| 2.3. Conclusion | 95 |

| | | |
|------|---|------------|
| 3. | Méthodologie. Les métabolismes plastiques et la question du travail | 97 |
| 3.1. | Construction de la méthodologie : l'apport pluri-disciplinaire | 98 |
| 3.2. | Description de la méthodologie | 100 |
| 3.3. | Conclusion | 105 |
| 4. | Conclusion | 107 |
| | Conclusion | 109 |
| | Partie II. La mise en gestion des déchets, travail métabolique de l'oubli matériel | 111 |
| | Introduction | 113 |
| | Chapitre 3. Une « rationalisation contrariée » par et pour le plastique | 115 |
| 1. | Circulariser. Approche diachronique d'une rationalisation contrariée | 117 |
| 1.1. | Le « traitement » des déchets. L'évolution d'un projet politique | 119 |
| 1.2. | De la résistance des plastiques à la circularisation | 131 |
| 1.3. | Conclusion | 146 |
| 2. | De la mise en gestion contemporaine des déchets : définition de l'espace de jeu | 149 |
| 2.1. | Circulariser les déchets en post-colonie. Acteur-ices et règles du jeu | 150 |
| 2.2. | « Nous sommes en France ! ». La post-colonie comme terrain | 158 |
| 2.3. | Conclusion | 169 |
| 3. | Conclusion | 171 |
| | Chapitre 4. Dissimuler et montrer | 173 |
| 1. | Enfouir : un travail métabolique de minéralisation apparente des déchets | 175 |
| 1.1. | La mise en scène de l'inertie. Un paysage de montagne | 177 |
| 1.2. | Deux géants aux pieds d'argile | 183 |
| 1.3. | Conclusion | 188 |
| 2. | Recycler : un travail métabolique de divertissement | 189 |
| 2.1. | Sous les projecteurs : les plastiques de la collecte sélective | 190 |
| 2.2. | Les plastiques des déchets d'entreprise, ou le secret de Polichinelle | 200 |
| 2.3. | Metteurs en scène. Le rôle du privé dans la fixation des circuits | 207 |
| 2.4. | Conclusion | 215 |
| 3. | Incinérer : un travail métabolique d'absorption | 217 |
| 3.1. | Des implications métaboliques de la maîtrise d'ouvrage. | 222 |
| 3.2. | Décarboner l'énergie, tendre vers l'autonomie énergétique | 231 |
| 3.3. | Un outil multi-filière... ou d'absorption des flux ? Une stratégie planifiée | 242 |
| 3.4. | Conclusion | 252 |
| 4. | Conclusion | 255 |
| | Conclusion | 257 |

| | |
|--|------------|
| Partie III. Décoloniser l'écologie. Le travail en question | 259 |
| Introduction | 261 |
| Chapitre 5. La Réunion par ses métabolismes | 263 |
| 1. Travailler pour l'Empire. Du grenier des Mascareignes à la Plantation | 265 |
| 1.1. Un métabolisme insulaire colonial en deux phases | 265 |
| 1.2. Conclusion | 268 |
| 2. Travailler en tant que Français-es. Vers un métabolisme insulaire post-colonial | 269 |
| 2.1. Du sort des masses laborieuses. Une histoire de destin? | 269 |
| 2.2. Le développement comme nerf d'une guerre froide | 271 |
| 2.3. Quelles lois pour les Outre-mer? Un dispositif géo-légal ambigu | 274 |
| 2.4. Gouverner par les circulations | 278 |
| 2.5. Conclusion | 284 |
| 3. Travail et inquiétude démographique. Une fatalité du métabolisme insulaire? | 285 |
| 3.1. Un projet de « chirurgie sociale » | 285 |
| 3.2. Une question d'emplois disponibles | 286 |
| 3.3. Conclusion | 288 |
| 4. Conclusion | 289 |
| Chapitre 6. De l'arrivée des plastiques sur l'île | 291 |
| 1. Lancer l'industrie | 293 |
| 1.1. Le plastique, mamelle de la modernité? | 293 |
| 1.2. On vient du sucre. Bourbon Plastiques et les limites de la croissance | 306 |
| 1.3. Conclusion | 314 |
| 2. Apprendre à consommer, apprendre à jeter | 317 |
| 2.1. Dans le miroir de la France. Apprendre à consommer | 317 |
| 2.2. Apprendre à jeter. Une question d'intégration? | 323 |
| 2.3. Consommer, jeter. Une stricte séparation des tâches | 335 |
| 2.4. Conclusion | 340 |
| 3. Une image à vendre | 341 |
| 3.1. Nouveaux paysages d'une « île submergée » : un problème d'image | 341 |
| 3.2. Le CTR, nouvel acteur de la propreté | 343 |
| 3.3. Conclusion | 348 |
| 4. Conclusion | 349 |
| Chapitre 7. L'écologie dominante et le partage du travail métabolique | 351 |
| 1. La chasse aux « makotes » | 355 |
| 1.1. Cartographier les fuites des métabolismes formels | 356 |
| 1.2. Le sale et les racisé-es. « Sont-ils civilisés? » | 361 |
| 1.3. Conclusion | 363 |
| 2. Colmater les fuites des métabolismes formels | 365 |
| 2.1. Une action, deux visions. Vers une subversion des petits gestes? | 366 |
| 2.2. Agir malgré l'impuissance : à Kelonia, la sensibilisation comme goutte d'eau | 372 |
| 2.3. Le Clean up comme pratique de verdissement des entreprises | 374 |
| 2.4. Conclusion | 376 |

Sommaire

| | | |
|------|---|------------|
| 3. | Des déchets du tourisme en cœur de parc habité | 379 |
| 3.1. | Conservation et tourisme vert : l'envers d'une écologie de parc | 381 |
| 3.2. | Pollution en cœur habité. Qui va ramasser? | 383 |
| 3.3. | De l'eau à la bouteille | 394 |
| 3.4. | Conclusion | 406 |
| 4. | Conclusion | 409 |
| | Conclusion | 411 |
| | Conclusion générale | 413 |
| | Annexes | 425 |
| | Sources | 427 |
| 1. | Entretiens, visites d'infrastructures et observations participantes | 427 |
| 2. | Archives administratives | 434 |
| 3. | Archives de presse | 437 |
| 4. | Archives de Jean-Claude Leblanc – entretien Bourbon Plastiques | 438 |
| 5. | Littérature grise | 439 |
| 6. | Normes | 442 |
| 7. | Article de presse en ligne | 444 |
| 8. | Sources cartographiques | 447 |
| 9. | Autres sites web | 448 |
| | Glossaire | 451 |
| | Bibliographie | 465 |

Introduction générale

« *The naming of things is so crucial to possession* »
— Jamaica KINCAID, *The Autobiography of My Mother*, 1997, p. 66

« *Quossa un chose? Tic tac dan' coin* » [Qui suis-je ? Je fais 'tic tac' dans les coins]
— Devinette réunionnaise*

* « *Quossa un chose?* » annonce un jeu de devinette. La réponse : Ce qui fait tic tac dans un coin de la pièce, c'est le « *balié niq* », balai traditionnel fait de feuilles de dattier ou de cocotier.

D'où vient le « déchet » ? A-t-il toujours existé dans l'histoire humaine, ou est-il une invention de la modernité ? Voilà une question qui clive la littérature critique qui s'intéresse aux déchets (MONSAINGEON 2017, p. 57). À La Réunion, post-colonie française où j'ai grandi, à 9000 kilomètres de la France hexagonale, la préoccupation pour la propreté et le geste de se défaire du sale précédent de loin l'apparition du terme de « déchet » dans la langue courante. En témoignent des objets traditionnels tombés en désuétude avec la modernisation du territoire comme le *balié niq* (Fig. 1)¹, ou les quelques lavoirs qui marquent encore discrètement le paysage de l'île.

Le terme de « déchet », rattaché à la rhétorique gestionnaire, peut être employé en créole réunionnais. Toutefois, dans ma pratique de la langue, il me semble étranger, dissonant. Lorsque j'échange en créole avec des Réunionnais-es, utiliser ce mot me met mal à l'aise et me donne l'impression de faire un pas de côté, d'emprunter un mot au français, voire, parfois, de parler de haut. La pratique d'emprunter un mot au français est monnaie courante en créole, ce qui ne veut pas dire qu'on ne l'entend pas.

1. Source : Kallyanee PARBOTEEAH (2023). *Le balai longtemps*. Tutoriel réalisé à l'Université de La Réunion dans le cadre de l'UE TICE de la licence Pro FA. URL : <https://pod.univ-reunion.fr/video/0915-le-balai-longtemps/> (visité le 21/11/2023).



FIGURE 1. – Image extraite d’une vidéo documentant la réalisation d’un balai traditionnel réunionnais, le « *balié niq* » (2017)

Je n’ai pas pensé à poser la question lors des entretiens, mais j’ai par la suite soumis la question autour de moi, dans mon cercle familial : le mot « déchet » est-il un mot créole ? Est-ce que cela fait bizarre de l’utiliser en créole ? Une des réponses qui m’a le plus interpellée est celle de mon père, qui avait pris position contre l’écriture du créole mise en avant par le parti communiste (dite graphie « kwz ») dans les années 2000 :

« On l’utilise si on ne peut pas le remplacer par un autre mot. C’est autant créole que “*la pluie i farine, le ciel l’é bleu, soleil i poique*” [la pluie tombe légèrement, le ciel est bleu, le soleil brûle][...] La nouvelle école hyper politisée va juste changer la façon d’écrire : “dêhé”, ou un truc comme ça. On dirait plus : *ramasse out saleté* [ramasse ta saleté]. Brûler les déchets : *mi sar brûle la saleté*. » — Échanges informels, 22/11/2022

L’anthropologue Arturo ESCOBAR (2007) a beaucoup écrit sur les enjeux ontologiques de la décolonisation du savoir : il s’agit de porter une attention particulière au poids des mots, particulièrement des mots qui sont employés par la classe managériale. Les mots dessinent des frontières autour des réalités observées, de sorte qu’il nous est difficile de voir ces phénomènes autrement qu’à travers des prismes sur-déterminés. Le mot « déchet » est fortement associé à l’imaginaire gestionnaire. Il entérine une manière de poser un problème qui commence au moment de la mise en rebut, et pas avant — un cadrage qui a des effets considérables sur la mise en scène des responsabilités en jeu. On se préoccupe alors du bon déchet (celui qui atterrit dans les bons circuits, qui peut être recyclé, traité, neutralisé) et du mauvais déchet (celui qui se retrouve en dehors de ces circuits).

Si le geste de se défaire de ce dont on n’a plus besoin en le jetant n’a rien de nouveau, les déchets de la modernité surimposent au geste d’abandon et de mise à l’écart une nouvelle couche matérielle et idéologique. D’une part, le déchet moderne est lié à l’invention, la production et la mise en circulation de matériaux qui résistent à la réintégration naturelle de cycles biochimiques, et qui, laissés à eux-mêmes, s’accumulent et posent problème pour des raisons sanitaires, esthétiques, culturelles, environnementales, *etc.* En cela, le déchet moderne acte une séparation entre les cycles biochimiques de dégradation matérielle et le métabolisme urbain — nos sociétés produisant en abondance des matériaux dont la dégradation est trop lente et/ou dangereuse pour les humains et pour les non-humains. D’autre part, le déchet moderne est lié à l’apparition de discours et de

pratiques qui attirent l'attention sur l'objet uniquement *une fois qu'il est abandonné* et non lorsqu'il est produit. Par sa définition même, le déchet borne le moment où il est adéquat de lui prêter attention — un tour de passe-passe ontologique que la classe managériale appellerait du « *rebranding* » (ESCOBAR 2020). L'expression même de « production des déchets », attaché au moment de la mise en rebut, est le fruit de ce travail linguistique.

S'intéresser aux déchets comme objets construits dans le contexte de La Réunion permet de contribuer à renouveler la manière dont la recherche académique regarde ce territoire. Localement, la géographie universitaire s'est beaucoup intéressée aux enjeux de géographie physique (études de géologie², cartographie des ressources en eau (LORION 2013), du relief (BACHÈLERY 1981; CADET 2003)... En géographie sociale, les chercheur-euses ont écrit abondamment sur la question de l'insularité (TAGLIONI 2003), de la périphéricité vis-à-vis de la « métropole » (BENJAMIN et GODARD 1999), sur l'ancrage régional de l'île (CÉLESTE 2023) ainsi que sur le chômage (ROINSARD 2014), la démographie (SANDRON *et al.* 2013), le développement (DIMOU 2004; SIMON 2008) puis le développement durable (TAGLIONI 2011; TAÏLOU et LAMY-GINER 2017). L'île a également fourni un « terrain » à des études de cas en biologie, sur le thème de l'endémicité³, et en écologie insulaire (MALLET *et al.* 2014). Sous l'effet de la montée en puissance du communisme, les études historiques se sont attachées à restituer la mémoire de l'esclavage (FUMA 2013). Les sciences sociales ont fortement investi la question du métissage (POURCHEZ 2014). Un intense travail en linguistique a été réalisé sur l'écriture et la promotion du créole dans l'espace public et à l'école (A. GAUVIN 1977; MARIMOUTOU 2014), accompagné d'une politique d'abord militante puis régionale de mise en valeur de la culture musicale héritée des personnes esclavisées (VELLAYOUDOM 2006).

Il n'est pas anodin qu'il n'existe pas, à ce jour, de formations universitaires en sociologie dans cette post-colonie française⁴ — ce qui ne signifie pas que la sociologie n'y est pas pratiquée : elle se creuse un chemin dans les autres départements de sciences sociales. Récemment, des travaux sur l'importance d'étudier les questions environnementales à l'aune de l'histoire (post-)coloniale sont venus renouveler la manière d'aborder la colonialité sur l'île, jusqu'alors fortement fédérée autour des questions d'identité culturelle et politique (BOUET 2019; BROTO 2012; MOLINIÉ à paraître; THIANN-BO MOREL 2016). Notre travail s'inscrit dans ce cadrage épistémique.

Je me suis parfois demandée quelle thèse j'aurais écrite si j'étais restée faire mes études à La Réunion. Le fait est que le choix de mon sujet, et la construction de la méthodologie et du cadre d'analyse, ont été beaucoup influencé par mon départ de l'île en 2013, pour poursuivre des études en littérature post-coloniale et écocritique en France hexagonale et en Angleterre, puis pour étudier la gestion de l'environnement à l'occasion d'un diplôme de master très positiviste. En me confrontant à des situations qui auraient dû me paraître étrangères, en étudiant des questions socio-environnementales en Afrique du Sud, en Indonésie, en Nouvelle-Calédonie et en Caraïbe anglophone, ce sont les similarités qui me rappelaient mon île natale qui m'ont poussée à explorer les liens entre désastres environnementaux, pratiques dominantes de l'écologie et histoire post-coloniale à La Réunion. Lorsque je menais un terrain de recherche auprès de jeunes Sud-Africain-es

2. Source : LABORATOIRES GÉOSCIENCES RÉUNION (2013). *Publications en géologie à l'Université de La Réunion*. URL : <https://geosciences.univ-reunion.fr/publications> (visité le 27/12/2013).

3. Source : MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE (jan. 2010). *La liste des espèces rouges menacées en France. Premiers résultats pour la faune de La Réunion. Dossier de presse*. URL : https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_Reunion/Dossier_de_presse_Liste_rouge_faune_de_La_Reunion.pdf (visité le 17/07/2023).

4. Je remercie Dominique Alincourt pour ses réflexions sur ce que cela dit de notre capacité à nous observer et nous comprendre en tant que société, ainsi que Marie Thiann-Bo Morel, pour ses réflexions sur ce sujet.

sur leurs perceptions de l'immense Parc Kruger qui bordait leur lieu de vie, je fus secouée d'entendre de jeunes personnes noires défendre que « les Noir-es ne prennent pas soin de la nature comme les Blanc-hes », que « les Noir-es ont besoin d'être éduqué-s pour apprendre à protéger la nature ». L'intériorisation de cette association entre l'écologie et l'Occident, entre le sale et les racis-ées, forçait pour moi le trait d'une situation que j'avais pu percevoir en grandissant à La Réunion : l'écologie, le tri des déchets, le bio, le vrac... n'était-ce pas là « un truc de zoreil », de « métropolitain-e » ? Combien de fois avais-je entendu que les Mahorais-es / Malgaches / Créoles étaient « *makotes* » [en créole réunionnais, malpropres, sales] ?

Quand j'explique étudier les déchets à La Réunion, les réactions des Français-es d'Hexagone qui se sont déjà rendu-es sur l'île convergent systématiquement vers une même déclaration : « il y a du travail à faire ! » — comme s'il y avait un problème spécifique sur l'île concernant les déchets, qui aurait trait, dans ces discours, à l'éducation des Réunionnais-es, et à l'amélioration des infrastructures. Il m'est ainsi apparu qu'il y a un enjeu épistémique et politique à démêler les liens entre problèmes environnementaux, écologie et (post-)colonialisme. Or, ces liens ne sont pas aisément abordés, du fait d'un fort tabou sur la question coloniale en France, d'un strict cadrage des manières de formuler la question coloniale et post-coloniale sur le territoire, et d'une difficile remise en question de l'ancrage de l'écologie dominante dans un contexte historique et politique intimement lié à l'histoire coloniale.

Cette thèse s'intéresse aux déchets en tant qu'ils sont formulés comme problème par la sphère gestionnaire à La Réunion, mais aussi en tant qu'ils échappent au regard. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux plastiques et à leurs déchets sur ce territoire insulaire concerné de près par la pollution marine. Nous verrons que les plastiques, qui apparaissent dans la consommation courante dans les années 1960, arrivent à La Réunion au même moment que la politique dite de modernisation du territoire, qui acta une forme d'intégration du territoire à la France par l'accès à la consommation et à un certain confort de vie. Ces matières nous intéressent autant pour leur origine pétrolière, sans cesse dissimulée, que pour leur grande diversité, leur omniprésence et leur caractère composite, qui nous permettront d'aborder des usages et des secteurs très divers (agriculture, consommation des ménages, industrie). Si les plastiques circulent abondamment sur notre planète, nous ne voyons souvent qu'un moment très court de ces circulations, circonscrit à des espaces précis, typiquement du panier de course à la poubelle. Alors même que nous n'avons jamais été autant lié-es les un-es aux autres par des circulations inimaginables de matières et d'énergies qui nous nourrissent, nous divertissent et occupent tout notre temps, nous vivons à bien des égards comme si nous étions isolé-es les un-es des autres. Depuis les années 1970, des courants de recherche ont fait apparaître la nécessité de rendre visible ces connexions, quand bien même elles sont difficiles à regarder, en ce que ce sont souvent des liens de prédation, de domination, d'exploitation. S'y sont intéressé-es les chercheur-euses en justice socio-spatiale, dans le sillon tracé par David HARVEY (1973) et Edward W. SOJA (2009), et en écologie politique, à la suite de Murray BOOKCHIN (2007), Arturo ESCOBAR (2007), Richard PEET (1996) et André GORZ (2004).

L'accent sur les circulations, notamment à travers la métaphore du métabolisme, est depuis devenu un intérêt de recherche explicite : dans *In the Nature of Cities*, co-dirigé par Nik HEYNEN, Maria KAIKA et Erik SWYNGEDOUW en 2005, plusieurs chercheur-euses explorent diverses méthodologies de recherche pouvant être mises en œuvre pour faire parler les circulations qui composent le monde aujourd'hui de manière à exposer les problématiques de justice socio-spatiale. Au Canada,

les chercheur-euses du laboratoire CLEAR, qui étudient la place des plastiques dans les réseaux trophiques de communautés indigènes, mettent en avant l'importance d'étudier les plastiques dans leurs connexions au monde, aux êtres humains et non-humains (LIBOIRON 2021). Le collectif international GAIA ⁵, basé aux États-Unis, en Europe et aux Philippines, met également en avant l'importance de faire advenir des mesures politiques et des méthodologies de recherche qui couvrent le cycle de vie des plastiques dans son intégralité.

Rendre visible ces connexions revient à montrer combien la question des plastiques et des déchets est politique, c'est-à-dire, montrer que derrière l'usage de ces matériaux œuvrent des choix de valeurs et de modèles socio-économiques, que la pollution par les plastiques remet en cause aujourd'hui de manière dérangeante. Rendre visible ces connexions, c'est chercher à comprendre les dynamiques d'une violence lente qui bénéficie à certaines personnes tandis qu'elle en affecte d'autres (NIXON 2011); c'est enfin mettre en exergue la nécessité de cesser de reléguer la question de la pollution par les plastiques à des petits gestes citoyens et à des solutions techniques réservées à la seule compétence d'experts et de gestionnaires.

Que nous disent les circulations de plastiques et de leurs déchets sur ce territoire post-colonial particulier qu'est La Réunion ? Comment aborder ces circulations de manière à rendre compte de leurs enjeux idéologiques, politiques et matériels ? La proposition théorique de cette thèse, formulée à partir d'intuitions issues du terrain et de lectures, est qu'il y a un intérêt épistémique et politique à étudier les plastiques et leurs déchets en tant qu'ils sont produits par un travail, et en tant qu'ils sont permis par une certaine division internationale du travail. Par travail, nous entendons l'activité productrice qui engage corps et esprits à la transformation de socio-environnements, ainsi que le produit de cette activité, qui dépend de la mobilisation de personnes, d'environnements, de circulations de matières et d'énergies. Le travail comme activité productrice nous intéresse ici en tant qu'il est en grande partie assigné, fortement codé et encadré, et qu'il sert à créer du profit. Il sera aussi regardé dans sa fonction sociale post-coloniale, car il est aussi ce par quoi nous sommes invité-es à prendre et jouer notre rôle dans la société, dans une organisation socio-économique donnée.

L'écologie dominante est aujourd'hui critiquée de toute part pour sa cession flagrante aux enjeux de justice sociale. La proposition analytique que soutient cette thèse ambitionne de contribuer à pallier cet écueil, en cherchant à articuler l'étude des problématiques socio-environnementales que pose la production des déchets à une prise en compte du fait colonial ainsi qu'à une critique radicale du travail. Par critique radicale, nous entendons une analyse qui remonte aux racines conceptuelles et matérielles du travail, aux transformations des corps et des environnements qu'il sanctionne, aux systèmes qu'il contribue à organiser. La colonisation moderne du monde s'est caractérisée par une politique redoutable de « mise en valeur » des terres, et de mise au travail de personnes esclavisées, engagées, exploitées. Cette intense mise au travail des socio-écosystèmes, qui n'a pas cessé avec les indépendances et l'intégration plus ou moins poussée des anciennes colonies aux empires, est ici envisagée comme un point de convergence entre les mouvements pour la justice sociale et les mouvements pour la justice environnementale. Plusieurs mouvances de chercheur-euses et de militant-es appellent à voir dans les changements globaux l'avènement du « Plantationocène » (WOLFORD 2021) — c'est-à-dire la transformation des moindres recoins de la planète en plantations destinées à nourrir un pouvoir central jusqu'à extinction de la vie telle qu'on la connaît. Nous

5. Source : GAIA (2023b). *Incineration*. 2ACR. URL : <https://www.no-burn.org/fr/incineration/> (visité le 12/10/2023).

défendons ici que rendre visibles les liens entre travail, pollution et écologie dominante dessine un horizon de décolonisation de l'écologie. Cette critique radicale du travail, qui est amenée par une écologie politique des circulations de plastiques et de leurs déchets à La Réunion, opère en trois mouvements, qui structurent les trois parties de cette thèse. Chaque partie est composée de deux à trois chapitres.

Le premier mouvement consiste à porter une attention particulière au travail de production de connaissances et de représentations, plus spécifiquement à l'explicitation, d'une perspective foucauldienne, des rapports savoir/ pouvoir qui le structurent. Comment sont pensés aujourd'hui les problématiques socio-environnementales, l'écologie, le legs de la colonisation moderne, avec quelles conséquences matérielles et politiques sur nos manières de « faire monde » (FERDINAND 2019)? Comment penser ensemble ces questions dont les liens dérangent? Alors qu'il a été abondamment reproché aux études postcoloniales leurs tendances abstraites et hors sol, et qu'il a été reproché aux études matérialistes une trop faible prise en compte des enjeux de pouvoir que recouvrent les idéologies et les représentations dominantes, un enjeu épistémique majeur pour les sciences du Plantationocène est d'aborder d'un même mouvement les forces idéologiques et matérielles à l'œuvre dans la mise au travail capitaliste et post-coloniale du monde. La première partie de la thèse (Ch. 1 et 2) pose ainsi les fondements épistémiques et politiques de la démarche employée, par l'exercice de l'état de la recherche, l'exposition du terrain et de sa situation, la définition de la méthodologie et du cadre d'analyse. Le processus de positionnement y est abordé comme une partie intégrante du travail de production de connaissances. Il s'agira de penser l'étude des plastiques et de leurs déchets dans le sillon des chercheur-euses qui se sont intéressé-es aux changements globaux à l'aune du legs de la colonisation moderne et des questions de justice sociale que pose l'économie mondialisée. Nous nous inscrivons au sein du corpus de l'écologie politique, afin de proposer une analyse matérialiste et post-coloniale des métabolismes socio-environnementaux qui conditionnent la production des déchets plastiques sur l'île.

Le second mouvement s'intéresse au travail métabolique de mise en gestion des déchets, c'est-à-dire la somme des activités organisées par les pouvoirs publics et déléguées en partie au privé qui consistent à s'emparer des restes indésirés et à les faire circuler de sorte à en assurer une certaine prise en charge. En abordant ce que nous appelons la « mise en gestion » comme un travail, qui plus est comme un travail métabolique, un travail qui organise des systèmes circulatoires, nous cherchons à dénaturer le déchet, à montrer que sa neutralisation en tant qu'objet politique est le fruit d'un travail sur les circulations, les accumulations ainsi que sur les représentations liées aux restes embarrassants de la modernité. Nous verrons que ce travail de mise en gestion, qui passe par le gouvernement des circulations, est observable par ses « produits » : nouveaux paysages, flux abondants, infrastructures, représentations. Cette focalisation sur le travail de mise en gestion des déchets a également pour but de faire émerger des problématiques culturelles et politiques qui se posent à La Réunion aux lendemains de la départementalisation du territoire – processus dit de décolonisation que nous chercherons à analyser dans ses liens avec l'accès à la consommation et à un système de gestion des déchets « à la française ». L'hypothèse explorée est la suivante : alors que la promesse d'intégration de La Réunion à la France justifie une intensification impressionnante des flux de matières et d'énergie dans les années 1970-1980, la mise en gestion des déchets qui naissent de cette intensification matérielle doit permettre de dissimuler les accumulations problématiques des déchets de la modernité. La seconde partie de la thèse (Ch. 3 et 4) définit et étudie le « problème déchet » tel qu'il est formulé sur l'île par la sphère gestionnaire. Elle montre que la mise en gestion des déchets de l'île, de ses débuts à sa mouture contemporaine, organise par

un travail métabolique intense l'invisibilisation de l'accumulation des restes indésirés de la modernité. Elle met également en avant le fait que ce travail métabolique s'organise dans le miroir de la France, dans un souci d'intégration au territoire national et d'imitation du processus dit de « rationalisation » de la gestion des déchets qui s'opère alors en « métropole ».

Un troisième mouvement s'intéresse au travail en tant qu'il transforme et organise corps, environnements et structures sociales, à l'échelle internationale (par la division internationale du travail, par le positionnement géopolitique des territoires qui se joue dans ce partage inégal du travail), à l'échelle territoriale (par la « mise en valeur » et la structuration du territoire que permettent le travail des habitant-es et le travail externalisé en dehors du territoire) et à l'échelle personnelle (par l'importance de l'emploi dans les manières de « faire société » en post-colonie). Il s'agira, dans la troisième partie de la thèse, (Ch. 5, 6 et 7) de proposer des pistes d'exploration des points de contact entre travail, déchet et écologie en dehors de la sphère gestionnaire. Cette partie se penchera sur d'autres moments des circulations, d'autres perceptions, afin de prendre en compte des enjeux moins discutés de la production des déchets. Par quelles méthodologies, par quelles focales aborder les liens entre travail, déchets et écologie dans cette post-colonie préoccupée par l'emploi et le chômage ? Nous proposerons d'abord de relire l'évolution de l'occupation des sols de l'île en donnant à voir comment environnements et personnes ont été mis au travail au service d'un projet politique qui dépend de la production exponentielle de déchets. Cette relecture métabolique de l'histoire de l'île cherchera à replacer l'intensification des circulations et l'accumulation des déchets au sein du contexte géopolitique de repositionnement de La Réunion dans la division internationale du travail, de la colonisation à la départementalisation. L'arrivée des plastiques et de la plasturgie sera ensuite abordée à travers des perspectives différentes, celles d'industriels, d'habitant-es et celles des acteur-ices d'un secteur touristique émergent. Enfin, nous proposerons une analyse des pratiques environnementalistes dominantes sur l'île qui s'emparent des déchets, donnant à voir la participation à cette écologie comme une forme de mise au travail bénévole des citoyen-nes au service d'un projet politique spécifique qui préserve le « *business-as-usual* ». Par des enquêtes « *Follow the thing* » (Cook 2004), cette dernière partie ouvrira la réflexion sur d'autres manières de concevoir l'écologie en lien avec les questions de propriété et plus largement d'accès à la terre et aux ressources, en lien avec la capacité à se nourrir ou à déléguer le travail de subsistance aux pays des Suds, en lien enfin avec le pouvoir qu'exercent les cultures dominantes quant aux façons d'habiter et de travailler la terre.

Pour mener à bien ce travail d'enquête, nous avons privilégié la construction d'une méthodologie expérimentale, qui ne prétend pas approcher les circulations de plastiques et de leurs déchets de manière exhaustive. Dans le sillon des études d'écologie politique et des épistémologies féministes situées, la méthodologie ici construite se caractérise par une forte ouverture aux directions suggérées par le « terrain », par un effort constant d'exposition du positionnement des personnes qui produisent les connaissances mobilisées — à commencer par la position de la chercheuse —, et par une recherche de diversité dans les points d'entrée, les sources consultées et les méthodes d'enquête. Ainsi, nous avons tenu à ne pas complètement figer ni les sujets ni les méthodes d'enquête avant chaque terrain, et à favoriser des prises de contact diverses avec les sources : entretiens avec des gestionnaires, avec des habitant-es, consultation d'archives départementales, d'archives de presse, de littérature grise, de littérature scientifique, de textes de loi, observations, visites d'infrastructures... Cette diversité des approches a permis une certaine flexibilité lorsque la crise sanitaire a rendu compliqué les déplacements et la prise de contact avec des individus. Nous avons procédé de manière incrémentale, en continuant là où le travail de terrain semblait « marcher »,

en privilégiant d'autres points d'entrée lorsqu'il ne prenait pas, par exemple, en investissant davantage les archives lorsque les entretiens se sont avérés quasiment impossibles. Cette diversité des sources consultées et des points d'entrée est un prérequis pour les études des circulations de type « *follow the thing* » qui se structurent en écologie politique : afin de suivre les circulations d'un objet donné, il s'agit de regarder à plusieurs endroits des circulations, de multiplier les perspectives, de s'ouvrir aux données qui sont disponibles en notant celles qui, pour l'instant, ne le sont pas. Dans ce procédé incrémental, la rigueur de l'enquête a été assurée par la tenue de grilles d'entretiens et d'observation, par la réalisation et l'actualisation d'un registre d'acteur-ices, d'archives et de littérature grise à consulter *a minima*, et par l'engagement à aller jusqu'au bout des sources à consulter lorsque celles-ci semblaient prometteuses, par exemple, en s'engageant à solliciter au moins un entretien avec chaque acteur de la gestion des déchets sur l'île, en consultant l'intégralité du fonds d'archives disponible sur la mise en gestion des déchets par le département, et en rendant les sources les plus accessibles possibles, en décrivant les documents trouvés dans les fonds d'archives plus que ne le font les inventaires, en précisant les dates des journaux consultés. Si notre analyse inclut une préoccupation pour les chiffres produits par les gestionnaires et les acteurs privés, c'est à travers une perspective nécessairement méfiante et critique : nous avons cherché à montrer comment les chiffres sont produits, par qui, les endroits où ces chiffres se contredisent, les endroits où aucune quantification n'est proposée, les moments où la quantification est activement rendue impossible. Par delà cette critique quantitative, nous avons fait le choix d'une analyse principalement qualitative des données récoltées — perspective encore très peu représentée dans les analyses des métabolismes socio-environnementaux relayées par les milieux de la gestion et les milieux privés.

Cette thèse a été financée sur trois ans par l'École Urbaine de Lyon, qui s'était donné pour objectif d'étudier les enjeux socio-environnementaux des changements globaux à l'ère de l'Anthropocène. J'ai eu la chance de bénéficier de l'encadrement de Karine Bennafla, géographe spécialisée dans l'étude des flux informels et des mobilités transnationales de personnes et de marchandises, ainsi que de Nathalie Ortar, socio-anthropologue, spécialisée dans l'étude des mobilités spatiales résidentielles et professionnelles et dans l'étude des déchets et de la deuxième vie des objets. Laurence Rocher, urbaniste spécialisée dans l'étude de la gestion des déchets, des politiques publiques et des processus de planification territoriale, a fait partie intégrante de cet encadrement pluridisciplinaire. L'objectif de ce travail à ses débuts était de proposer une compréhension des enjeux épistémiques et politiques des circulations de déchets plastiques en contexte post-colonial, en accordant une attention égale aux rapports de force qui s'expriment par la production de représentations, de savoirs, d'injonctions, et à ceux qui s'expriment par la production matérielle de circulations, de structures, d'infrastructures. La restitution de la démarche d'enquête et de ses résultats participe d'un espoir — celui de voir les mouvements écologistes dominants s'ouvrir aux revendications des mouvements pour la justice sociale. À l'heure où plusieurs voix appellent, depuis les Suds et les marges des Nord, à décoloniser l'écologie (FERDINAND 2019), nous verrons que les questions socio-environnementales telles qu'elles se posent aujourd'hui à La Réunion montrent combien l'écologie gagnerait à placer en son centre une critique radicale du travail et de sa fonction politique à l'ère des changements globaux.

Première partie

Du travail de cadrage dans la production de connaissances

Introduction

LA rédaction de l'état de l'art, la justification du choix du terrain, des objets d'étude et de la méthodologie font partie des codes occidentaux de la production scientifique. Ils permettent d'exposer la manière dont les chercheur-euses se positionnent par rapport aux communautés scientifiques et aux différentes perspectives qui ont cours ; ils invitent à une mesure de transparence par rapport aux choix qui orientent nécessairement le travail de la recherche dans une direction plutôt qu'une autre.

Les réflexions héritées des critiques postmodernes et postcoloniales des liens entre savoirs et pouvoirs complexifient davantage cet exercice d'un point de vue épistémologique et éthique. En effet, l'objectif de l'état de l'art est d'ancrer la production de connaissances dans une compréhension de ce qui « fait corpus », des textes et des auteur-ices qui font autorité dans le domaine d'étude choisi, des différentes perspectives qui co-existent. Or, l'autorité des théories scientifiques n'émerge pas *ex nihilo* : elle est co-produite par des rapports de force constitutifs des sociétés dans laquelle s'inscrit la production scientifique, et elle participe à l'exercice du pouvoir. En témoigne le rôle qu'a joué la science occidentale dans la colonisation moderne (BLANC 2020 ; ESCOBAR 2007 ; SINGARAVÉLOU 2011).

L'exposition du positionnement de celles et ceux qui produisent des connaissances ne relève pas d'une énième case à cocher pour s'inscrire dans des épistémologies féministes et décoloniales : elle est un fondement essentiel de la production de savoirs qui ne peuvent prétendre dire quelque chose du monde qu'en tant qu'ils montrent leurs ancrages, leurs limites, et qu'ils s'ouvrent à la critique, à la contradiction, à la complémentarité. Il ne peut plus s'agir d'approcher l'état de la recherche comme on plante un drapeau, comme une manière de se faire une place parmi une communauté de sachants avant de « faire ses armes » sur le terrain (VOLVEY, CALBÉRAC et HOUSSAY-HOLZSCHUCH 2012). Les sciences « anti-coloniales » (LIBOIRON 2021) doivent avancer avec plus de prudence, en conscience des relations de pouvoir dans lesquelles elles sont nécessairement imbriquées.

Le pouvoir, d'une perspective foucauldienne, existe en acte et en relation, par la production de discours, de savoirs, de représentations qui sont puissants en tant qu'ils sont partagés, crus, relayés, obéis ; il existe aussi par des actions, des mises en relation, des structures et des infrastructures, qui sont puissants en tant qu'on y participe, de gré ou de force. Parler, être entendu-e et relayé-e relèvent d'un privilège et d'un pouvoir. Si la production de savoirs et de représentations est au fondement de pratiques oppressives, elle est aussi au cœur de pratiques émancipatrices. Le positionnement doit servir à prendre acte des relations de pouvoir qui conditionnent le privilège épistémique : quel corpus amplifie-t-on en s'y référant ? Quels sont les biais et les intérêts de la personne qui parle ? Quels intérêts de classe, de genre, de race sont servis par la production de savoirs ? Ce même souci doit animer le choix de ce qui est étudié, de la méthodologie et du cadre analytique : comment ne pas s'inscrire inconsciemment dans des pratiques oppressives ? Comment faire une place aux savoirs qui ne sont pas relayés par la culture dominante, et qui sont matériellement plus

difficiles d'accès ? Comment ouvrir notre rapport au savoir à ce que le sociologue camerounais Francis NYAMNJOH (2017) appelle la convivialité, l'interdépendance et la pluralité ?

Cette première partie expose le positionnement de notre enquête par rapport au corpus dominant et aux épistémologies alternatives qui s'y opposent, avant de justifier les choix d'objets d'étude et de « terrain géographique » en relation à ma situation en tant que Réunionnaise écrivant depuis l'Hexagone. L'accès classique au corpus consiste à s'appropriier les textes *en tant qu'ils font autorité*, et tenter de comprendre le lien entre les pensées dominantes. La remise en cause du privilège épistémique nous invite à sonder cette autorité en la rendant visible et en entrant en lien avec d'autres formes de savoirs qui s'organisent et se rencontrent en dehors du corpus ou en opposition à son autorité, notamment par des textes produits depuis les Suds. Comment construire ces approches avec rigueur quand les algorithmes des moteurs de recherche et les chambres d'échos que constituent les communautés scientifiques vont en partie à rebours de ce principe ?

Une première approche consiste à éclaircir les liens entre le parcours des chercheur-euses et les corpus arpentés : c'est par mon parcours académique et personnel que j'ai rencontré des textes et des auteur-ices qui empruntent aux études postcoloniales et aux critiques des études postcoloniales, aux critiques de la rhétorique gestionnaire, aux études féministes puis écoféministes. L'ouverture sur des textes moins relayés doit pour sa part être provoquée par la création d'opportunités de rencontres. La participation à l'émergence d'une association de chercheur-euses et de militant-es des territoires dits d'Outre-mer et de leurs proches régions (l'Observatoire Terre-Monde) a été une des manières d'aller à la rencontre de ces savoirs produits depuis les Outre-mer, et depuis l'Hexagone par des personnes originaires des Outre-mer. La recherche en collectif avec des chercheur-euses du territoire est aussi une opportunité d'ouverture. Une autre méthode employée est la recherche d'articles par « domino », en allant d'un texte à l'autre en épluchant les bibliographies, et en demandant conseil à des chercheur-euses qui habitent le territoire concerné. Ces méthodes peuvent donner l'impression d'avancer par tâtonnements ; en réalité, des communautés et des réseaux ont toujours existé et continuent de s'organiser en marge de l'économie dominante de la production de connaissances — l'essentiel étant de prendre le temps de fréquenter ces chemins-là, de ne pas préférer les raccourcis (en créole, *coup' par raidillon*). Toutefois, le caractère expérimental de cette constitution de l'état de la recherche se ressentira nécessairement par des manquements dans la fréquentation des productions locales. La démarche de publication des résultats de la recherche peut là-aussi servir, à la manière d'une note d'étape, à remédier à ces manquements. À l'ère des changements globaux, il y a un enjeu épistémique et politique à provoquer par tous les moyens la rencontre des savoirs pluriels qui habitent les espaces liminaires de notre monde en crise.

Cette première partie situe notre enquête par rapport aux corpus existants — dominants et marginaux. Il s'agit de donner à voir les circuits par lesquels les savoirs sont produits, transformés, adaptés, contestés, et surtout de montrer les coutures de l'ouvrage afin de pointer les forces de la position en même temps que de l'exposer à la critique. Le premier chapitre propose un état de la recherche qui s'intéresse aux manières d'aborder les changements globaux aujourd'hui, puis plus spécifiquement aux études qui se sont intéressées au legs colonial dans la mise en ordre des environnements et des personnes à travers le globe. Il parcourt différentes perspectives d'études qui ont été consacrées aux déchets, et aux plastiques en particulier, avant de proposer une approche analytique fondée sur l'écologie politique et l'étude matérialiste et post-coloniale des métabolismes socio-environnementaux. Il justifie également la proposition théorique de cette thèse, qui ambitionne de regarder les questions environnementalistes par le prisme d'une critique du travail, de

la fonction structurante qu'exerce le travail sur les manières dont les territoires sont gouvernés. Le second chapitre présente La Réunion comme terrain d'enquête choisi puis en relation avec ma situation. Il expose le travail de terrain qui a été effectué ainsi que la méthodologie déployée.

Chapitre 1.

Des métabolismes du Plantationocène : pour une écologie politique des plastiques et de leurs déchets

DANS ce premier chapitre, j'entreprends de justifier, par un état de la recherche, mes choix d'objet d'étude et de perspectives. La pollution du monde par des quantités exponentielles de plastiques s'enracine dans le contexte de changements globaux majeurs. Dans une première section, je resitue d'abord la question des changements globaux au sein des grands débats actuels autour de l'Anthropocène. Je reviens sur les critiques de cette notion érigée en nouveau grand récit, particulièrement sur les concepts de Capitalocène et de Plantationocène, qui appellent à ré-étudier les changements globaux à l'aune de la justice socio-environnementale. Je propose à cet effet un état de la recherche en histoire environnementale qui explore les liens historiques entre écologie, colonialisme et capitalisme, avant de relayer les recherches qui posent la question de la continuité de ces liens : quelles sont les considérations scientifiques (de choix d'objet d'étude, de méthodes) qu'impliquent ces continuités ? Dans une seconde section, je présente l'intérêt des déchets, et particulièrement des déchets plastiques, comme objet privilégié d'étude de ces enjeux, et je justifie mon choix de porter une attention particulière à ces objets en tant qu'ils circulent. Dans une dernière section, j'inscris enfin ma recherche dans le champ de l'écologie politique, plus particulièrement dans l'étude matérialiste des métabolismes socio-environnementaux, qui permet de penser les changements globaux comme une question d'injustice socio-environnementale.

1. **Écologie, capitalisme, colonialisme : Quels grands récits ? Quelles histoires ?**

La question environnementale n'est plus l'apanage de groupes écologistes marginaux. Elle a pris sa place parmi les préoccupations majeures d'organisations internationales, de politiques nationales, d'initiatives locales, jusqu'à se nicher dans les plus petits gestes de nos quotidiens. Exception faite d'une minoritaire (quoique redoutable) communauté climatosceptique, la question n'est plus tant de reconnaître la réalité des changements globaux, mais plutôt : quelles sont précisément les causes les plus identifiables de cette situation, et que faire ? Derrière cette question se joue la définition des responsabilités engagées et des actions pertinentes.

Pour offrir des réponses à ces questions, la communauté scientifique s'est saisie du concept d'Anthropocène : il s'agirait collectivement de prendre conscience des effets de l'action des êtres humains sur la planète dont ils et elles dépendent. D'autres concepts concurrents ont émergé pour souligner et critiquer les partis pris de l'Anthropocène et proposer d'autres manières de comprendre les changements globaux actuels et les responsabilités engagées, parmi lesquels celui de Capitalocène et celui de Plantationocène. Ces deux concepts alternatifs, qui semblent parfois s'opposer, remobilisent une tension historique entre luttes anti-capitalistes et luttes anti-colonialistes, appelant à cerner les influences de ces deux systèmes politiques affiliés sur la manière dont se posent les questions socio-environnementales aujourd'hui.

1.1. **Anthropocène, Capitalocène, Plantationocène ? Appréhender la justice socio-environnementale à l'ère des changements globaux**

Le concept d'Anthropocène, d'abord utilisé par le biologiste Eugene F. Stoermer dans les années 1980 et formalisé par le biologiste Paul Crutzen en 1995, désigne l'idée que nous serions entrés dans une nouvelle ère géologique marquée globalement par l'action humaine (CRUTZEN et STROEMER 2000). À ce jour, ni la Commission Internationale de Stratigraphie (ICS) ni l'Union Internationale des Sciences Géologiques (IUGS) n'ont officiellement accepté d'intégrer formellement l'Anthropocène comme nouvelle ère géologique. La question des bornes chronologiques et des marqueurs géologiques utilisables et pertinents font notamment débat. Pourtant, des communautés scientifiques de divers horizons disciplinaires n'ont pas attendu les prises de position de ces comités pour se saisir de ce concept : y sont consacrés un nombre croissant de revues, des projets de recherche, des financements fléchés, des laboratoires, *etc.* En France, l'École Urbaine de Lyon a articulé l'intégralité de ses activités de recherche et d'éducation autour de cette notion savante qui percole aujourd'hui dans le langage commun et dans les médias ¹.

L'abondante littérature critique sur ce sujet n'a pas manqué de pointer du doigt le caractère éminemment politique d'une telle notion érigée en nouveau grand récit du système-monde. En empruntant la notion de « grand récit » de LYOTARD (1979) ², je fais référence au fait que la narration

1. Une veille médiatique était tenue par Bérénice Gagne à l'École Urbaine de Lyon sur ce sujet : <https://medium.com/anthropocene2050>. Consulté le 12/11/2023.

2. C'est dans le cadre du cours « Énergie, Déchets, Matière » de Romain Garcier à l'ENS de Lyon que j'ai pour la première fois entendu parlé de l'Anthropocène comme nouveau « grand récit », et que j'ai été amenée à réfléchir aux effets de cadrage opérés par les manières de parler des déchets et de leurs circulations - deux intérêts qui ont fortement structuré la construction de mes méthodes de travail.

tissée par le concept d'Anthropocène agit en exerçant un effet structurant majeur sur notre manière de concevoir le monde. Il est difficile de penser en dehors du cadre dessiné par les grands récits : la modernisation et le progrès par exemple ont opéré de forts effets de cadrage sur les manières possibles de formuler problèmes et solutions ces derniers siècles. Les grands récits sont des constructions politiques qui s'enracinent dans l'imaginaire et délimitent les possibilités de voir le monde et d'agir ; c'est à ce titre qu'ils doivent être rendus visibles et analysés. À cet égard, l'Anthropocène opère une certaine montée en généralité en mobilisant des lieux communs de l'écologie, tels que la démographie, avec des implications politiques majeures.

1.1.1. L'Anthropocène, recyclage de la question démographique ? Une écologie des seuils

Les critiques de l'Anthropocène gravitent principalement autour du fait que ce récit désigne comme responsable des changements globaux l'humanité dans son entièreté, aplanissant ainsi les différences de responsabilités et de vulnérabilités à l'échelle des pays, des populations et des classes sociales. À ma connaissance, ces critiques ont peu explicité le fait que, derrière cette mise en récit des changements globaux, semble se profiler le spectre de la « question démographique » : le problème serait que nous serions trop nombreux-ses sur la planète à vivre d'une certaine manière. En cela, l'Anthropocène recycle une préoccupation centrale dans la science de l'écologie : celle de la population. Afin de situer les enjeux des critiques de l'Anthropocène, je propose ici de démêler les liens entre écologie et démographie, qui gagneraient à être systématiquement interrogés. Ce détour a pour but, à terme, d'explicité une certaine manière de poser la problématique des déchets plastiques — problématique qui s'inscrit dans un cadre idéologique plus large dont il est ici question.

La démographie, problème de développement ?

Avant tout, rappelons que l'inquiétude vis-à-vis de la démographie n'est pas l'apanage de l'écologie. La question démographique, depuis Malthus, a été formulée comme un problème majeur de développement, avant de devenir un problème de développement durable. La question démographique se retrouve sous la forme d'inquiétudes dans des programmes de développement, des programmes de recherche (FERRY 2007), des programmes scolaires³, des rapports de politiques publiques, des articles de journaux⁴.

La « question démographique », qui concerne souvent la peur de la surpopulation des Suds, a depuis longtemps ses critiques. Elle fut longtemps désignée à tort comme cause première de la

3. « La question démographique et l'inégal développement » est par exemple un thème au programme de géographie des classes de cinquième, incluant une réflexion sur le développement durable et les changements globaux.

4. Voir par exemple : Philippe BERNARD (15 jan. 2022). *L'emballlement démographique de l'Afrique est d'abord un obstacle à son propre développement*. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/01/15/l-emballlement-demographique-de-l-afrique-est-d-abord-un-obstacle-a-son-propre-developpement_6109608_3232.html (visité le 05/07/2023).

1. *Écologie, capitalisme, colonialisme : Quels grands récits ? Quelles histoires ?*

famine, alors qu'il est établi aujourd'hui que la famine est avant tout un problème politique⁵. Des militant-es défendant les politiques productivistes en Amérique du Sud avaient décrié ce recours à la question démographique, arguant qu'il contribuait d'une part à dissimuler la responsabilité des pays dits développés dans les « retards de développement » des pays des Suds, et d'autre part, selon certains économistes, à empêcher tout « rattrapage » en privant ces économies d'une main-d'œuvre suffisante (COSIO-ZAVALA et LÓPEZ GARERI 2004). En tous les cas, l'histoire des politiques natalistes montre qu'il y a des risques majeurs à faire de la question démographique un problème politique central auquel il faudrait amener des solutions urgentes.

Nous reviendrons en détail sur l'analyse que propose la politologue et militante Françoise Vergès des violences commises au nom de la politique de contrôle de la population à La Réunion (Ch. 5). Les multiplications de politiques natalistes violentes, en Inde par exemple, ont vu naître une tradition de critiques virulentes de la question démographique, associées principalement à des milieux politiques de gauche, si bien qu'il est devenu tabou, à gauche, de parler de démographie, autrement que pour critiquer celles et ceux qui le font. De ce point de vue, le recyclage de la question démographique au sein du problème écologique a quelque chose de fondamentalement déroutant : si la démographie est érigée en problème écologique, l'écologie, à son tour, semble être non pas une remise en question radicale du grand récit du développement, mais un énième problème de développement, qu'il s'agit de rectifier, de rendre plus durable. Pourtant, certaines écoféministes viennent troubler cette perception, au prix de critiques virulentes. En 1974, la féministe Françoise D'EAUBONNE explorait dans *Le féminisme ou la mort* le rôle du patriarcat dans le contrôle du corps des femmes et l'enjeu de la contraception et de l'avortement pour enrayer la surpopulation perçue comme menace écologique. Dans ce sillage, dans *Staying in the Trouble*, Donna HARAWAY (2016) proposait de reconsidérer, à travers la perspective du *care*, la manière de faire famille, avec son slogan « *Make kins, not kids* », qui donna lieu à un livre à part entière qu'elle co-dirigea avec Adele E. Clarke en 2018, *Make Kins not Population* (HARAWAY et CLARKE 2018). Dans la ré-édition de *Staying in the Trouble*, la féministe revient sur les critiques sévères que lui valut cette prise de position face à la question démographique. En persistant à faire exister cette question même au sein d'une frange politique revendiquant sa radicalité, ces écoféministes donnent corps à une préoccupation répandue chez les écologistes qui survit à la reconnaissance des violences commises au nom du contrôle démographique : même si le problème aujourd'hui n'est pas que nous sommes trop nombreux-ses sur la planète, n'est-il pas probable que ce problème se pose bientôt ? N'y aura-t-il pas un moment où le nombre d'êtres humains sur la planète excédera la capacité de celle-ci à les abriter et à les nourrir ? Cet ultimatum est au cœur des préoccupations des collapsologues (SERVIGNE et STEVENS 2015). Il semble couper court aux discours sur la justice socio-environnementale, ou à tout le moins donner moins d'importance au « à qui la faute ? » en faveur de l'urgence du « qu'allons-nous faire ? ».

Capacité de charge et effets de seuil : aux racines de la science de l'écologie

Pour comprendre la place qu'a pris la démographie dans ces manières de formuler des problèmes écologiques, et mieux en cerner les enjeux, il peut être utile de revenir aux notions clés léguées

5. Voir à ce sujet le dossier compilé par les géographes Sylvie Brunel et Jean-Louis Chaleard : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/remue-meninges/brunel-et-chaleard>. Consulté le 04/05/2022. Selon une étude menée par le WWF et Tesco en juin 2021, 40 % de la nourriture produite dans le monde est gaspillée. Cette étude est disponible sur leur site.

par la science de l'écologie, qui semblent soutenir le grand récit de l'Anthropocène dans ses fondements. L'une de ces notions est celle de la capacité de charge, selon laquelle un écosystème ne pourrait supporter des perturbations que jusqu'à un certain seuil, au-delà duquel l'écosystème basculerait dans un autre état. Une fois ce seuil dépassé, l'écosystème ne pourrait plus répondre aux besoins des êtres qui jusqu'alors en dépendaient.

Cette compréhension des écosystèmes s'est formée dans le sillon des études de biologie insulaire, à commencer par les travaux de MACARTHUR et WILSON (1967). L'inquiétude démographique portée sur un espace clos dont on se soucie de l'équilibre fut par la suite centrale dans la création des premiers espaces naturels protégés que furent les parcs africains et américains. Dans cette figuration du problème écologique, la population représente un obstacle à l'équilibre de l'écosystème (BLANC 2020). C'est cette même préoccupation vis-à-vis de la population qui se retrouve au centre des études de cas d'extinction, qui fournissent pour les collapsologues autant de mises en garde pour les sociétés contemporaines (DIAMOND 2005 ; SERVIGNE et STEVENS 2015). L'Anthropocène en tant que récit explicatif de la crise socio-environnementale globale actuelle opère une montée en généralité à partir de ces observations situées : ce qui est en train d'arriver à la planète serait une reproduction à l'échelle globale du problème démographique qu'ont connu historiquement de nombreux écosystèmes et qui a causé la fin de nombreuses civilisations. L'humanité, dans son ensemble, finirait inévitablement par se mettre en danger en surexploitant son environnement, par la nature même de l'être humain et par son nombre. Il y aurait donc un enjeu à prendre chacun-e conscience de notre responsabilité et à agir en conséquence.

Démographie et écologie de seuil : enjeux politiques d'une construction historique

Il y a un intérêt méthodologique à prendre acte de cette filiation entre le recyclage de la question démographique par le grand récit de l'Anthropocène et la production historique du problème des seuils de population par la science de l'écologie. Cette démarche est celle de Max LIBOIRON (2021), biologiste qui, dans *Pollution is Colonialism*, revient sur le rôle qu'a joué la théorie des seuils dans la fabrique politique de la pollution. L'article fondateur de STREETER et PHELPS (1925) avait établi un modèle de quantification de la pollution des rivières à partir de mesures effectuées sur la rivière Ohio. Liboiron montre comment ce modèle, universalisé comme outil de réglementation, a été utilisé comme permis de polluer : il entérina une vision des rivières comme milieux capables d'assimiler une certaine dose de pollution, jusqu'à un certain seuil au-delà duquel elles ne seraient plus capables de s'auto-réguler. Historiquement, cette définition de la pollution comme une question de seuil n'a pas été en mesure de prendre en compte des paramètres importants, comme la contamination des chaînes trophiques, les « effets cocktails » des polluants, ou le rapport de communautés indigènes à la rivière. Liboiron montre par ses recherches que cette manière de définir la pollution par des seuils devient inopérante face à certains polluants tels que ceux transportés dans les plastiques, comme les perturbateurs endocriniens dont la présence en quantité infime peut représenter un danger pour la santé, mais dont la présence en grande quantité peut déclencher les défenses du corps et donc l'innocuité des perturbateurs. Ces observations invitent à repenser la pollution par-delà des notions de seuils et de capacité de charge, en repensant le rapport au monde porté par cette définition érigée en outil de gouvernance⁶.

6. Voir également l'étude de cas de la pollution de la Fensch en Lorraine (GARCIER 2009b, p. 219-237) : la pollution de cette rivière est imputable à sa catégorisation en tant que « rivière industrielle » et à l'exercice même de ce dispositif

Dans cette veine, il y a un enjeu méthodologique à repenser la manière dont l'écologie s'est emparée de la question démographique, et de la population comme perturbatrice de la capacité de charge des écosystèmes. Il s'agit de garder en tête les enjeux politiques de cette construction historique, et les violences commises en son nom. La plus courante de formuler le problème que pose les déchets, particulièrement des plastiques, semble participer de l'inquiétude démographique : c'est parce que nous sommes trop nombreux-ses que les déchets posent problème (2). S'il est vrai qu'un nombre trop important d'êtres humains pourrait finir par faire basculer les écosystèmes dont ils dépendent dans un autre équilibre, et s'il est vrai que nous aurions tant à gagner à repenser nos liens à l'aune du *care* et non plus dans le carcan de la famille patriarcale, les critiques de l'Anthropocène ont mis en avant le fait que ce n'est pas, aujourd'hui, parce que « nous » sommes trop nombreux-ses que nos écosystèmes sont mis à rude épreuve. Redéfinir les responsabilités en cause dans les changements globaux est l'objet de ces critiques.

1.1.2. Tous-tes responsables ? « L'anthropocène contre l'histoire »

La question des responsabilités engagées est au cœur des critiques formulées à l'encontre de l'Anthropocène. Cette question avait déjà été posée par les partisans de la notion eux-mêmes lors des débats quant au choix du marqueur censé délimiter le commencement de cette nouvelle ère géologique : s'agit-il de la découverte du feu ? De l'invention de la machine à vapeur (CRUTZEN 2007) ? De la bombe atomique (ZALASIEWICZ *et al.* 2019) ? Ou du dépeuplement des Amériques post-colombiennes par la colonisation à partir de 1610 (LEWIS et MASLIN 2015) ? Ce choix d'un marqueur géologique n'a rien d'anodin ni d'apolitique : il dessine les contours de ce grand récit en désignant les acteurs et les actions pouvant être considérés comme principalement responsables des changements globaux.

Anthropocène : Débats internes

À l'intérieur même des discours constituant l'Anthropocène comme nouveau grand récit, il existe une diversité de points de vue. Les historiens BONNEUIL et FRESSOZ (2016) identifient quatre récits contradictoires portés par l'Anthropocène : un discours naturalisant, apolitique, selon lequel l'espèce humaine serait responsable dans son ensemble, sans différenciation quant aux degrés de responsabilité et de vulnérabilité face aux changements globaux, un discours post-environnementaliste favorisant des solutions techniques comme l'ingénierie environnementale, un discours de l'effondrement, et un discours « éco-marxiste » faisant de l'Anthropocène le spectacle des extrêmes contradictions du capitalisme.

Si cette catégorisation permet de faire émerger de la nuance dans les discours qui contribuent à créer l'Anthropocène comme nouveau récit, il semble que la manière dont la notion est la plus souvent utilisée participe davantage de la première et de la seconde catégorie. Prisé pour la montée en généralité qu'il permet, le discours homogénéisant de l'Anthropocène désigne pour responsable et victime l'ensemble des êtres humains habitant la planète. Il s'agit dès lors d'opérer une prise de conscience mondiale et des changements de comportement de manière ascendante (« *from the bottom-up* »), tout en proposant des solutions technologiques innovantes, une modernisation des

géo-légal.

infrastructures de gestion de l'environnement, en somme de quoi rendre « durable » le développement.

« L'Anthropocène contre l'Histoire »

Au-delà de ces débats internes, de nombreuses voix se sont élevées pour critiquer la notion d'Anthropocène, notamment pour sa mobilisation de la notion de responsabilité, et pour proposer des mises en récit alternatives. Dans sa critique de l'Anthropocène, intitulée *L'Anthropocène contre l'Histoire*, l'historien marxiste Andreas MALM (2017) rappelle qu'en 2000, les pays capitalistes avancés représentaient 16,6 % de la population mondiale, mais étaient responsables de 77,1 % du CO₂ rejeté dans l'atmosphère depuis 1850. Alors que les États-Unis sont responsables de 27,6 % de ces émissions, le Nigeria en est responsable de 0,2 %, la Turquie de 0,5 %, l'Indonésie de 0,6 %. À elles seules, 90 compagnies d'extraction de combustibles fossiles sont responsables de 63 % des émissions cumulées entre 1751 et 2010.

Eu égard à la responsabilité historique des anciens États coloniaux, Malm rappelle également que le passage au charbon dans les colonies, en Inde par exemple, n'a rien eu de l'adoption naturelle et inévitable d'une invention ingénieuse⁷. Il montre comment l'Empire colonial anglais a forcé cette « transition » afin de servir ses propres intérêts, et comment de vives résistances locales furent écrasées dans la violence. Cette critique marxiste de l'Anthropocène reprend ainsi la perspective de la justice socio-environnementale théorisée par David HARVEY (1973) : il s'agit de lire les différences et les similarités géographiques comme produits de rapports de force œuvrant à diverses échelles.

Ainsi, là où Paul Crutzen décrit l'Anthropocène comme le problème d'une espèce entière, une nécessité depuis que l'homme a maîtrisé le feu, Andreas Malm dénonce une forme de darwinisme social derrière cette notion universaliste. L'historien met à mal cette causalité téléologique en rappelant les rapports de force qui ont fait advenir la situation actuelle. Pour Malm, les fossés abyssaux au sein de l'espèce, qui font mentir le discours de l'Anthropocène, pourraient bien être justement le principal obstacle pour qui voudrait s'attaquer aux causes de la catastrophe : les victimes de la violence systématique que représente la combustion d'énergie fossile sont peut-être simplement trop éloignées de leurs auteur-ices et trop peu puissantes pour pouvoir les renverser.

1.1.3. Capitalocène, Plantationocène, Poubellocène : critiques et grands récits alternatifs

La manière dont les discours de l'Anthropocène font sens des changements globaux posent ainsi des problèmes de justice socio-environnementale : ils attribuent la responsabilité à une humanité homogène, gommant la responsabilité historique des acteurs de la colonisation et de l'expansion capitaliste d'une part, et passant sous silence le fait que les conséquences des changements globaux affectent différemment les habitant-es du globe, les populations les plus pauvres étant typiquement

7. Un phénomène similaire de « transition » à marche forcée a été étudié concernant les changements de ressources énergétiques en Europe. Le passage au charbon puis du charbon au gaz par exemple n'a pas été sans violence dans les pays occidentaux non plus (WILLIOT 2003). Je remercie Nathalie Ortar pour cette référence.

1. *Écologie, capitalisme, colonialisme : Quels grands récits ? Quelles histoires ?*

les plus vulnérables (HARAWAY 2016 ; MALM 2017 ; F. VERGÈS 2017). Pour faire apparaître les partis pris du grand récit de l'Anthropocène, des chercheur-euses ont pris le parti de proposer, en abondance, des concepts concurrents, s'attaquant ainsi à l'invisibilisation par l'Anthropocène des dynamiques systémiques en jeu.

De la surproduction de récits alternatifs

Les deux concepts qui ont été les plus théorisés sont ceux du Capitalocène et du Plantationocène, le premier mettant davantage l'accent sur la responsabilité du capitalisme, et l'autre sur celle du (post)colonialisme. Dans *Anthropocene or Capitalocene*, l'éditeur Jason W. Moore définit ainsi ce néologisme : « *the Capitalocene signifies capitalism as a way of organizing nature—as a multispecies, situated, capitalist world-ecology* » (J. W. MOORE 2016, p. 6). Selon l'historien, le terme serait apparu au début des années 2010⁸. Le concept de Plantationocène quant à lui est apparu peu après, généré collectivement en 2015 par des anthropologues, parmi lesquels Donna Haraway et Anna Tsing. La sociologue Wendy WOLFORD (2021) le définit ainsi : « *the concept of the Plantatiocene suggests that large-scale, export-oriented agriculture dependent on forced labor has played a dominant role in structuring modern life since the insertion of European power in the Americas, Asia, and Africa* ». Ce concept fut alors repris par plusieurs chercheur-euses, recensé-es par Wolford⁹.

D'autres propositions ont également vu le jour, remettant en cause nos relations avec les non-humains, comme le Chtulucène, proposée encore une fois par HARAWAY (2015), avec la race, avec la notion de *Racial Anthropocene* (F. VERGÈS 2017), ou de Négrocène (ERICKSON 2020 ; FERDINAND 2019), et enfin avec le genre, avec la notion d'Androcène¹⁰. D'autres enfin appellent à prendre davantage en compte nos relations avec les déchets, considérés comme symptômes parmi les plus emblématiques de notre période, à travers les concepts de *Wasteocene* (ARMIERO 2021) ou de Poubellocène (MONSAINGEON 2017), ou encore de *Plastic Age* (KRAMM et VÖLKER 2022). D'autres concepts ont été moins suivis, comme celui d'*Anthrocene* (PARIKKA 2015) ou d'*Anthrop(O)bcene* (ERNSTSON et SWYNGEDOUW 2019), d'éconocène (NORGAARD 2013) ou de technocène (HORNBERG 2015).

Cette production active et abondante de concepts concurrents volontairement polémiques attaque de toutes parts les impensés de l'Anthropocène¹¹. Il ne semble pas s'agir de proposer une meilleure réponse à l'enjeu méthodologique de départ : d'une part, la référence à une nouvelle ère géologique marquée dans la roche se perd au fil des propositions ; d'autre part, il n'est pas anodin que plusieurs auteurs naviguent sans complexe d'un concept à l'autre, chaque néologisme n'appelant aucunement à fermer la porte aux autres. Dans sa proposition du concept de « *Wasteocene* » par exemple, ARMIERO (2021) propose d'étudier l'ère des déchets comme apportant une complexité nécessaire

8. J. W. MOORE (2016, p. 6) en retrace ainsi la genèse : « *As Haraway points out, 'the Capitalocene' seems to be one of those words floating in the ether, one crystallized by several scholars at once—many of them independently. I first heard the word in 2009 from Andreas Malm. The radical economist David Ruccio seems to have first publicized the concept, on his blog in 2011. By 2012, Haraway began to use the concept in her public lectures. That same year, Tony Weis and I were discussing the concept in relation to what would become The Ecological Hoofprint, his groundbreaking work on the meat-industrial complex (2013)* »

9. Elle cite AIKENS *et al.* (2017), J. DAVIS *et al.* (2019) et MITMAN (2017)

10. Voir à ce sujet la préface de BAHAFFOU et GORECKI (2020) dans la ré-édition du livre de Françoise d'Eaubonne, *Le féminisme ou la mort*

11. J'emprunte la qualification de ces concepts alternatifs comme volontairement polémiques à l'épistémologue Tristan Lefort-Martine, qui a bien voulu me prêter ses lumières à l'occasion d'un séminaire portant en partie sur le Plantationocène.

au grand récit de l'Anthropocène et ne le remplaçant pas. Le concept de Poubelloccène, proposé par Baptiste MONSAINGEON (2017), ne prétend pas non plus épuiser la complexité des changements globaux : l'accumulation de déchets y est thématisée comme un symptôme de maux plus généraux, et la focalisation sur le matériel doit éclairer la nature des relations à l'œuvre, et non les éclipser.

Cette profusion de concepts fait davantage exister la nécessité politique et scientifique de faire apparaître les angles morts de l'Anthropocène ; elle rend visible la diversité et de la complexité des situations. Si la science doit rendre compte des injustices socio-environnementales qui découlent des changements globaux, il s'agit de faire de la place pour une diversité de points de vue situés. Ces différentes approches sont autant de propositions méthodologiques pour les sciences, soulignant le caractère politique des choix d'objet d'étude et du savoir produit : à l'ère des changements globaux, que faut-il regarder de plus près, comment, et à quels effets ?

Capitalocène vs Plantationocène : de la filiation du capitalisme et du colonialisme

Dans cette profusion critique, il n'est pas anodin que les deux concepts les plus abondamment repris sont ceux de Capitalocène et de Plantationocène. Ceux-ci semblent en quelque sorte se faire face au sein même de leur opposition au discours dominant, entretenant une tension qui n'est pas nouvelle : si le colonialisme et le capitalisme ne peuvent être compris séparément, il existe une tradition politique historique consistant à se demander quel système détermine le plus l'état du monde, voire quel système englobe et inclut l'autre ¹².

Si la colonisation est un phénomène qui a abondamment ponctué l'histoire humaine, c'est l'avènement du capitalisme qui a fait de la colonisation moderne ¹³ une période unique dans l'histoire : s'amorcent alors les prémises de la mondialisation, la mise en contact de toutes les parties du monde au profit de l'Occident, et l'imposition d'un certain mode de production économique (BLAIS 2013). Historiquement, capitalisme et colonialisme ont pris tantôt la forme de politiques uniques (typiquement, celles répondant à l'impératif moral d'une mise en valeur des territoires conquis), tantôt la forme de politiques conflictuelles. Pour le sociologue Alain BIHR (2018), la filiation du capitalisme et du colonialisme s'est jouée dans la succession de trois phases historiques : celle de l'accumulation primitive permettant l'avènement du capitalisme (c'est l'acquisition des « vieilles colonies ») ; celle, marquée par la Révolution Industrielle, de l'exportation forcée de rapports marchands aux territoires colonisés d'Afrique et d'Asie ; et celle de l'échange inégal imposé par les multinationales, pendant laquelle le décalage historique instauré par la colonisation produit et reproduit des dynamiques de dépendance structurelle, notamment par le jeu de la fixation des prix et des taux de change.

Selon l'économiste politique Jack WAYNE (1981), le colonialisme moderne naît d'intérêts capitalistes dictés par la logique du profit qui s'exprime dans des modalités différentes selon les pays. En Europe, l'enjeu était de trouver un marché protégé « outre-mer », de diminuer les coûts de production malgré l'accès de leurs travailleur-euses à de meilleures conditions, et de garantir l'accès à

12. Cette tension se traduit souvent en conflits, des militant-es antiracistes dénonçant par exemple le racisme qui n'est pas suffisamment remis en cause dans les luttes anticapitalistes, donnant lieu à un manque de solidarité, voire à des solutions oppressives (OUASSAK 2020).

13. 1492 est souvent proposée comme date de début de la colonisation moderne, date consacrée de la « découverte » des Amériques par Christophe Colomb.

1. *Écologie, capitalisme, colonialisme : Quels grands récits ? Quelles histoires ?*

des matières premières et du travail à bas coût. Pour autant, ainsi que le rappelle l'historien Raoul GIRARDET (1979), certains capitalistes opposèrent une hostilité de principe vis-à-vis de la colonisation aux débuts de sa mise en politique en Europe, considérant que celle-ci ne profiterait qu'à un petit nombre et coûterait cher à l'État (*ibid.*, p. 27). Par ailleurs, lorsque l'exploitation extrême des territoires colonisés a donné lieu à des dégradations massives remettant en cause la possibilité d'exploiter ces territoires sur la durée, les États coloniaux, sollicités par des colons naturalistes, se sont ponctuellement opposés au libre exercice d'intérêts privés, jouant le rôle temporaire de protecteurs d'une nature souvent produite par et pour les colons. Ainsi, s'il a pu sembler artificiel de chercher à départir capitalisme et colonialisme tant il apparaît que l'accomplissement majeur du colonialisme du XIX^e siècle fut de permettre l'avènement du capitalisme à l'échelle mondiale, il n'est possible de comprendre les problèmes environnementaux actuels qu'à l'aune d'une histoire prenant véritablement en compte ces nuances. Je propose à cet effet un état de la recherche en histoire environnementale qui explore ces liens historiques entre écologie, colonialisme et capitalisme.

1.2. Colonialisme, capitalisme et écologie : quelles histoires environnementales ?

« L'étude des faits indique que les germes de l'écologie moderne se sont développés en tant que partie intégrante de la rencontre européenne avec les tropiques », nous dit l'historien Richard GROVE (1995, p. 86) dans son livre influant *Green Imperialism*. Pourtant, l'intersection de l'écologie et de l'histoire coloniale reste encore très peu mise en avant. Dans *Une écologie décoloniale*, le philosophe Malcom FERDINAND (2019) identifie la séparation de l'histoire coloniale et de l'histoire environnementale du monde comme « un problème central de la crise écologique, qui bouleverse les manières dont celle-ci est pensée » (p. 16). Il théorise ce problème comme une « double fracture coloniale et environnementale de la modernité » (*ibid.*, p. 14) : d'une part, les mouvements environnementalistes occidentaux se sont construits dans l'ignorance des luttes anti-coloniales et de la généalogie coloniale de la pensée écologique occidentale ; d'autre part, les luttes contre le colonialisme se sont construites dans une méfiance des utopies blanches des environnementalistes, résultant en une absence relative de l'écologie comme revendication affichée.

Cela ne signifie pas que les mouvements concernés par le colonialisme et par le racisme ne se sont pas saisis de problématiques environnementales – et c'est à cela que s'intéressent notamment les recherches en justice socio-environnementale : les populations pauvres et/ou racisées sont souvent les premières victimes de violences environnementales, et les premières à se battre (NIXON 2011). En témoignent les combats de communautés indigènes contre les projets de centrale électrique (POWELL 2018) ou contre l'exploitation des ressources souterraines à Standing Rock (TODRYS 2021), en Guyane (PIERRE 2021) ou en pays Sami (DALE 2018 ; NORMANN 2021). Toutefois, ces perspectives intersectionnelles ne sont pas systématiquement reconnues et relayées par les mouvements écologistes dans leur intégralité, c'est-à-dire que les liens qui existent entre ces situations et l'histoire coloniale ne sont pas mis en avant. Cette situation, en France et en Europe, change lentement : depuis une dizaine d'années, la reconnaissance de ces situations comme relevant d'injustices socio-environnementales inscrites dans l'histoire coloniale fait son chemin dans les milieux militants et académiques (BLANCHON, MOREAU et VEYRET 2009)¹⁴.

14. Je remercie particulièrement Nathalie Ortar pour les références de ce paragraphe, qui m'ont permis de nuancer

Pour panser cette double fracture, Malcom FERDINAND (2019) prône un « déplacement épistémique » : il s'agit de penser l'écologie depuis les Suds et ainsi d'ébranler « le cadre environmentaliste de compréhension de la crise écologiste en incluant dès le départ la confrontation à la fracture coloniale du monde, et en pointant une autre genèse du souci écologique » (*ibid.*, p. 34). Quelles histoires environnementales émergent de cette fracture coloniale du monde ? L'état de ces recherches est ici structuré selon la catégorisation proposée par l'historien John John R. McNEILL (2000), qui distingue trois domaines de recherche en histoire environnementale, qui bien sûr se recoupent et se nourrissent : l'*histoire culturelle*, qui se préoccupe des représentations, l'*histoire matérielle*, qui se concentre sur les changements dans les environnements biologiques et leurs conséquences sur les sociétés humaines, et l'*histoire politique*, qui s'intéresse aux lois, aux normes et à leurs mises en applications.

Cet état de la recherche est également guidé par le souci de réintroduire de la complexité dans l'historiographie coloniale (SINGARAVÉLOU 2013). La mise en avant de l'entreprise coloniale européenne ne doit pas évincer le fait que la colonisation ne fut pas l'unique déterminant des histoires des populations autochtones, qui ne furent pas les victimes passives d'une entreprise toute puissante. Cette lecture, nous dit l'historien, relève davantage de « l'exubérance de l'imaginaire des Européens plus que de la complexité des sociétés coloniales » (*ibid.*, p. 11). Ainsi que le soulignait déjà Homi BHABHA (1994), la colonisation ne fut pas une occidentalisation unilatérale des populations colonisées : il s'agit ainsi de ne plus mésestimer l'agentivité (*agency*) des populations colonisées, le rôle des élites locales, les stratégies de résistance, de fuite, de détournement des politiques coloniales — en somme, la marge qui exista entre le projet colonial et ses réalisations, parfois plus faibles que ne le donnent à penser les discours les mettant en scène.

1.2.1. De l'impératif moral de la mise en valeur des terres à la protection de la Nature : histoire culturelle de l'environnementalisme colonial

Les *postcolonial studies* (Fig. 1.1) ont joué un rôle historique dans l'écriture de l'histoire culturelle de la colonisation et de ses héritages. Elles ont connu de fortes critiques, laissant dans leur sillon de nombreuses controverses, depuis les Nordes mais aussi depuis les Suds. Pour autant, les analyses des discours et des représentations produites à partir de ce courant ont fait émerger plusieurs tendances qui ont contribué à renouveler la compréhension de l'environnementalisme et de sa genèse. Dans quelle mesure la production de savoirs et la diffusion de représentations pendant la colonisation ont-elles infusé l'environnementalisme ?

Empruntée aux postmodernes, la déconstruction est au cœur des écrits des études postcoloniales. Celles-ci explorent les relations entre savoir et pouvoir, entre langages et réalités, entre représentations et actions : plutôt qu'un dogme, il s'agit de réinventer une « manière de poser des questions » (SMOUTS 2010). Dans la recherche environnementale anglophone, la percolation des études postcoloniales a donné lieu à des développements de méthodes de recherche ayant la déconstruction des savoirs à cœur : comment les modes de production de savoirs ont-ils contribué à produire et à entretenir des dominations structurelles ? Des chercheur-euses ont fait émerger les enjeux éthiques dans la prise en considération des rapports de pouvoir qui ancrent la production de savoirs, soulignant que les pratiques scientifiques ont participé à rendre possible la domination de peuples

mon propos sur l'émergence d'un corpus sur l'injustice socio-environnementale et l'histoire coloniale en Europe.

1. *Écologie, capitalisme, colonialisme : Quels grands récits ? Quelles histoires ?*

indigènes. Ces dynamiques de savoir/pouvoir donnent à penser la naissance de l'environnementalisme sous un nouveau jour, fournissant autant de clés pour tenter de mettre en évidence les liens entre histoire coloniale et histoire de l'écologie.

L'histoire culturelle de la colonisation fut marquée avant tout par la destruction des savoirs et des langues indigènes, par le rapt et la scolarisation forcée des enfants, par l'interdiction de parler sa langue, par le déplacement et la mise en réserve de communautés entières (KIMMERER 2013). Ce n'est pas uniquement la biodiversité qui fut profondément affectée par la reconfiguration des territoires colonisés, mais aussi les liens qu'entretenaient les habitant-es avec la terre, leurs connaissances, leurs terminologies, leurs pratiques (FERDINAND 2019). Bien sûr, la perception des pays colonisés comme étant sans histoire, complètement déterminés par des régimes de connaissances produits par l'Occident, sont une grave erreur de l'historiographie occidentale (FAUVELLE 2020). Pour autant, la résistance à l'orientalisation des peuples colonisés (SAID 1978), à leur transformation en « Autres » plus proches de la « Nature », fut rendue compliquée par un rapport de force matériel, mais également par l'imposition de savoirs et de discours (THIONG'O 1986). Le discours du subalterne, nous dit SPIVAK (1995), est non seulement inaudible pour l'Occident du fait de sa provenance, mais également empreint du discours occidental suite à des décennies d'exposition et « d'éducation ».

L'intersection de l'histoire coloniale et de l'histoire de l'environnementalisme se pense aussi par les racines communes de leurs idéologies, qu'elles fussent physiocratiques (promotion de l'hygiénisme, de l'alpinisme, des promenades de santé), chrétiennes (retrouver le paradis perdu, guider les brebis égarées, user de la terre et la faire fructifier) et romantiques (exaltation du sublime et du sauvage, de l'exotisme, de l'Autre)¹⁵. Ces représentations sont portées en partie par la production de certains savoirs par les sciences coloniales, qui servirent à légitimer et à rendre possible la soumission des peuples colonisés¹⁶.

Parmi ces savoirs, l'émergence de théories raciales, légitimées par la théorie historique des stades (CHAKRABARTY 2008), fut une étape cruciale dans la soumission des peuples colonisés. Le colonisateur, nous dit Albert MEMMI (1957), ne peut venir chercher son profit que parce que le colonisé est maintenu en situation d'infériorité – infériorité que les sciences coloniales se sont donné pour but de prouver (SINGARAVÉLOU 2011). La hiérarchisation des peuples, théorie d'inspiration darwiniste, fut l'objet d'études d'anthropologues de renom comme Lewis Morgan, Edward Tylor et Henry Maine. LÉVI-STRAUSS (1961) identifiait les ressorts de cette hiérarchisation dans *Race et Histoire*¹⁷. C'est cette supériorité postulée par les sciences coloniales qui attribue à l'homme Européen son « fardeau » : celui de civiliser les peuples inférieurs, de se faire propriétaire des terres laissées en

15. Cette catégorisation des racines de l'environnementalisme a été proposée par Philippe Pelletier dans un cours sur l'histoire de la pensée environnementale donné pour un Master en Gestion de l'environnement, cours que j'ai suivi en 2017.

16. Voir SINGARAVÉLOU (2013). Ces sciences ne sont ni le produit ni la cause d'une supériorité européenne : elles l'accompagnent, la façonnent, lui fournissent autant de points d'appui (F. VERGÈS 2005). GIRARDET (1979) relève ainsi la « concordance chronologique » entre l'idéologie coloniale et l'institutionnalisation de sciences comme la géographie et l'anthropologie, qui furent mises explicitement au service de l'entreprise coloniale.

17. « On traite les différents états où se trouvent les sociétés humaines, tant anciennes que lointaines, comme des stades ou des étapes d'un développement unique qui, partant du même point, doit les faire converger vers le même but [...] Nous considérons ainsi comme cumulative toute culture qui se développerait dans un sens analogue au nôtre, c'est à dire dont le développement serait doté pour nous de signification. Tandis que les autres cultures nous apparaissent comme stationnaires [...] parce que leur ligne de développement ne signifie rien pour nous, n'est pas mesurable dans le système de référence que nous utilisons. » LÉVI-STRAUSS 1961, p. 23-42

Les « études postcoloniales » se sont formées à partir de l'analyse et de la critique d'un corpus fondateur composé par la « Sainte Trinité » de la théorie postcoloniale : Edward Said, Gayatri Spivak et Homi Bhabha (MOORE-GILBERT 1997). Leurs écrits furent eux-mêmes fortement influencés par ce que les anglophones appellent la *French theory*, un corpus postmoderne qui rencontra un franc succès dans les universités américaines dans les années 1960, formé à partir des lectures de Foucault, Derrida, Deleuze, Lyotard, Guattari, Lacan, *etc.* (ASHCROFT, GRIFFITHS et TIFFIN 1989; BANCEL 2019).

Des auteur-ices des Suds ont formulé plusieurs reproches à leur endroit, parmi lesquels la reproduction d'un certain élitisme d'expatrié-es écrivant souvent depuis les États-Unis, la relative illisibilité des textes fondateurs pour un public non-académique (et parfois académique), la surdétermination de leur propre discours par des représentations occidentales, l'intérêt presque exclusif pour la culture et surtout pour la littérature semblant réduire les oppressions à une dynamique discursive, enfin l'anéantissement de possibilités d'agir en faveur d'un certain relativisme conceptuel (AHMAD 1992; ASHCROFT, GRIFFITHS et TIFFIN 1989; MBEMBE 2000; SLEMON et TIFFIN 1989).

En France, le tabou sur le passé colonial a rendu sa réception pour le moins houleuse. Georges BALANDIER (1951) préféra par exemple construire son concept de « situation coloniale », refusant d'utiliser le terme postcolonial jusqu'à la réactualisation de son texte en 2002. Dans un livre polémique, le politologue Jean-François Bayart décrit les tentatives d'importation des études postcoloniales en France comme un « grand Carnaval académique », leur reprochant une approche simplificatrice et essentialiste, se focalisant sur des analyses discursives et postulant, plutôt que démontrant, « une reproduction univoque et surdéterminante du colonial » (BAYART 2010, p. 58). Il avance par ailleurs que la recherche française n'a pas attendu les postcoloniaux pour réfléchir au legs colonial, sous un sous-titre provocateur : « on a déjà donné ». S'il est vrai que la réflexion sur le rôle des sciences, des savoirs et des idées dans la colonisation a eu ses penseurs en France, il reste aujourd'hui compliqué de parler de décolonisation des savoirs au sein des universités françaises, ce tabou enflant au fil des controverses politiques.

FIGURE 1.1. – Un point sur les *postcolonial studies*

1. *Écologie, capitalisme, colonialisme : Quels grands récits ? Quelles histoires ?*

friche et de les faire fructifier, de protéger les indigènes d'eux-mêmes, de protéger la Nature de la prédation fantasmée des indigènes (D. K. DAVIS 2012)¹⁸.

L'une des réalisations majeures de l'idéologie coloniale¹⁹, permises par cette hiérarchisation des peuples, fut d'ignorer activement l'anthropisation des milieux colonisés pour réinventer des paysages de Nature vierge (CHARBONNIER 2012). Aussi le géographe Jules Duval, fondateur de la Société de Géographie de France et colon à La Réunion, décrivait-il la colonisation comme « l'exploitation, le peuplement et le défrichement du globe, une lutte contre la nature [...] sauvage et indomptée » (DUVAL 1821, *cit. in* GIRARDET 1979) :

« Bientôt où régnait la solitude une population humaine s'épanouit ; où fleurissait la ronce, la récolte mûrit ; où les bêtes féroces creusaient leur tanière, s'élèvent les demeures d'un peuple civilisé. Dans les flancs d'un sol inerte, l'émigration a jeté les fermes d'une société vivante qui, au soleil de la liberté ou de la discipline, suivant les temps, en travaillant grandit, qui en grandissant prospère, qui à son tour multiplie et envoie ses essaims : voilà la colonisation, un des plus nobles spectacles dont il soit donné à l'homme d'être à la fois l'agent et le témoin. » (*ibid.*, p. 20)

Le grand récit colonial transforme des terres anthropisées en terres vierges, et des peuples colonisés en peuples inférieurs : il justifie le conflit par l'idée que la terre n'est pas et doit être mise en valeur, puis plus tard par l'idée que la nature vierge doit être protégée des « indigènes ».

Cette histoire de la théorie de la hiérarchie des peuples portée par la science est cruciale pour comprendre certains des fondements scientifiques de l'environnementalisme. L'historien Guillaume BLANC (2020) montre par exemple comment l'idéologie coloniale a pu permettre que des croyances coloniales fussent érigées en faits scientifiques, guidant jusqu'à aujourd'hui les politiques de conservation selon des mythes qui, étudiés de plus près, ne tiennent pas. L'historien revient par exemple sur la construction, par des biologistes européens, du mythe de la forêt vierge en Afrique australe et occidentale – une construction qui prend tout son sens à l'aune de l'idéologie coloniale (*ibid.*, p. 47-49). Les îlots de forêts qui entouraient certaines habitations avaient été interprétés par des voyageurs et des colons naturalistes comme la preuve d'une déforestation malheureuse du continent. Les experts internationaux ont gardé cette idée qu'avant l'occupation humaine, certains pays d'Afrique étaient recouverts de forêts primaires que les paysan-nes auraient éradiquées. L'historien revient sur le chiffre, toujours mobilisé par la conservation aujourd'hui, d'une couverture nationale éthiopienne tombée de 40 % en 1900 à 4 % en 1961. Dans le sillon de James McCann, il retrace la construction de ce genre de chiffres par les experts en conservation, leurs biais, leurs sources, leurs méthodes, leurs préjugés néomathusianistes. Ce mythe de la forêt primaire perdue est remis en cause par deux faits : d'une part, l'augmentation de l'extraction forestière est directement liée non pas à la prédation paysanne mais à l'exploitation coloniale et industrielle, notamment de cacao et d'huile de palme²⁰ ; d'autre part, ces forêts n'étaient pas primaires mais secondaires, produites par

18. Je remercie Karine Bennafla pour cette référence.

19. Il convient de rappeler que celle-ci n'a jamais formé un bloc uniforme et cohérent. En France, elle émerge après la défaite de 1870, dans un contexte politique dont l'enjeu est de maintenir le statut de grande Nation de la France. Elle fut le fruit de débats et de prises de position par des acteurs aux intérêts très différents, des saint-simoniens aux économistes, des militaires aux missionnaires, de négociants aux géographes (GIRARDET 1979).

20. « Entre 1850 et 1920, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, 94 millions d'hectares de forêts sont rasés et convertis en culture. C'est quatre à cinq fois plus qu'au siècle précédent » (BLANC 2020, p. 30)

la fertilisation des savanes par les habitant-es, puis par l'exploitation sélective d'arbres fruitiers. Blanc montre comment cette erreur scientifique, qui court toujours aujourd'hui, est le fondement de politiques de conservation qui au pire diabolisent, au mieux instrumentalisent les habitant-es au service d'une Nature fantasmée. Cette étude de cas montre l'importance de l'étude de la production de savoirs mobilisés par des politiques environnementales.

Plusieurs auteur-ices font apparaître une filiation entre l'impératif colonial de mise en valeur des terres et l'idéologie du développement ²¹, mais également entre l'impératif colonial de protection de la Nature et l'idéologie du développement durable. Le développement durable est couramment utilisé pour justifier des politiques dont la colonialité n'est pas remise en question, obtenant l'expulsion de communautés entières, leur dépouillement de tout droit, leur criminalisation, leur emprisonnement (BLANC 2020 ; ERICKSON 2020 ; HIRD et ZAHARA 2017). Pour qui et par qui sont menées les politiques de développement durable aujourd'hui ? Avec quels effets et suivant quels intérêts ?

21. Voir PINTON (2014). La division entre pays dits développés et en voie de développement repose sur une téléologie unidirectionnelle qui amèneraient les sociétés de l'état barbare à l'état moderne, les pays d'Europe et d'Amérique du Nord étant l'incarnation de l'avancement que doit atteindre une société. Le développement, nous rappelle RIST (2001), « a servi pendant six décennies à légitimer, au Nord comme au Sud, d'innombrables politiques économiques et sociales et fait croire à l'avènement du bien-être pour tous ». L'emploi systémique du terme « développement » émerge dès les années 1920 et prend les proportions qu'on lui connaît à partir de 1945 (DE SUREMAIN 2013) : « L'article 22 du pacte de la Société des nations précise que les puissances mandataires ont "une mission sacrée de civilisation" et le devoir d'œuvrer au "développement" des colonies [...] Il s'agit désormais de passer à un niveau massif de production, fondé sur la généralisation du modèle de la plantation, ce qui suppose une agriculture moderne supplantant la culture indigène traditionnelle. » (*ibid.*, p. 293)

De cette brève histoire culturelle des intersections entre la colonisation moderne, l'avènement du capitalisme et la naissance de l'environnementalisme ressortent deux nécessités : celle de *porter une attention particulière à l'étude des représentations, des discours et des savoirs qui sous-tendent l'environnementalisme*, et celle de *se préoccuper des implications politiques de la méthode scientifique*.

La production de savoirs n'est pas une bulle détachée du monde : elle est *du monde*, et elle contribue à le façonner. LIBOIRON (2021) propose pour cela de cheminer vers des sciences « anti-coloniales », sans être forcément « décoloniales » : alors que la décolonisation peut davantage faire référence à la redistribution des terres et des droits aux indigènes, une démarche anti-coloniale cherche *a minima* à ne pas reproduire des relations coloniales à la terre, aux êtres humains et non-humains ^a. Ce cheminement contient une part d'utopie : il maintient un horizon vers lequel on ne peut que tendre, car ces pratiques sont nécessairement ancrées dans un monde surdéterminé par des structures oppressives.

Dans ce cheminement, j'utiliserai le terme de « post-colonial » (avec un tiret) pour qualifier une situation ou une politique qui se caractérise par un ensemble de continuités et de ruptures avec l'histoire coloniale. Par « *territoires post-coloniaux* », je n'entends pas des territoires n'étant plus des colonies (certains territoires revendiquant encore leur indépendance, d'autres réclamant au contraire une intégration plus complète), mais plutôt *des territoires qui doivent négocier avec cet héritage bien au-delà des dates officielles décidant de leurs statuts politiques*. Pour désigner plus spécifiquement cette ambiguïté entre les territoires où il existe des revendications d'indépendance et ceux où la demande d'intégration domine, je parlerai de « (post-)colonies ».

^a. ESCOBAR (2007) recense plusieurs champs guidés par une démarche scientifique pouvant être qualifiée d'anti-coloniale : un champ académique états-unien (Nelson Maldonado-Torres, Walter Dignolo, R. Grosfoguel), les études postcoloniales (sur l'Asie du Sud, la Caraïbe), les études ethniques (*Native American, Black and Chicana studies*). En France, il cite les militant-es des Indigènes de la République, des sociologues (Nacira Guerrif, Eric Macé, Elsa Dorlin, Eric Fassin, Sonia Dayan-Herzbut, et le Réseau d'Études Décoloniales (reseaudicolonial.org). Il identifie également plusieurs auteur-es s'attachant à définir des pistes de sortie du développement, par la décolonisation épistémique (Quijano, Dignolo, Catherine Walsh, Edgardo Lander), par la recherche d'alternatives (Gudynas, Acosta, Mario Blaser), par des transitions postextractivistes (Ashis Nandy, Bonfil Batalla, Raúl Zibechi, Colectivo Situaciones), par des modèles subalternistes et différents modèles de « communs ».

FIGURE 1.2. – De l'histoire culturelle de l'environnementalisme colonial : enjeux épistémiques

1.2.2. La colonisation, reconfiguration inégalitaire des socio-écosystèmes : pour une histoire matérielle et politique

Quelles histoires environnementales matérielles et politiques émergent de la fracture coloniale du monde? Notre état de la recherche s’aligne ici sur la perspective de Pierre SINGARAVÉLOU (2013) pour qui l’histoire coloniale se raconte notamment par ses circulations, formulant une invitation à faire apparaître « les multiples connexions entre métropoles et colonies, sans pour autant mésestimer les limites de ces circulations qui ne concernent pas [...] tous les territoires et tous les groupes sociaux » (*ibid.*, p. 8) — en tous les cas, pas de la même manière, avec la même intensité, les mêmes modalités.

De la réorganisation radicale des socio-écosystèmes

La colonisation moderne a eu pour particularité d’impulser la généralisation d’échanges inégaux à l’échelle mondiale, des circulations massives de matériaux, de savoirs, d’êtres humains et non-humains, organisées pour servir des intérêts (*ibid.*). Le projet de la colonisation mercantiliste du XVIII^e siècle reposait ainsi sur un objectif précis : « les colonies devaient fournir à la Métropole les produits qui lui faisaient défaut, la métropole leur vendant des objets manufacturés et les échanges mutuels se faisaient sous le privilège exclusif du pavillon national » (GIRARDET 1979, p. 29). Ces échanges ne purent se faire qu’à travers la transformation profonde des territoires conquis, que John Robert McNEILL (2010) qualifie de « révolution biologique » : l’entreprise coloniale consiste à réorganiser radicalement les socio-écosystèmes pour tirer un profit maximal de la terre, des ressources et d’une main d’œuvre servile. Pour penser l’organisation de ces circulations, Malcom FERDINAND (2019) propose de mobiliser le concept marxiste de « rupture métabolique », sur lequel nous reviendrons en détail à la fin de ce chapitre : ces échanges écologiques inégaux devaient permettre « d’externaliser les charges de l’enrichissement du centre pour satisfaire ses désirs » (*ibid.*, p. 81). Cette ponction matérielle donne ainsi à penser, à l’échelle mondiale, la perspective métabolique qu’appliquait l’historien William CRONON (1991) pour décrire la relation de la ville de Chicago avec ses périphéries, invitant à explorer le potentiel d’une lecture métabolique de l’entreprise coloniale et de ses injustices socio-environnementales.

Les territoires conquis furent déjà profondément affectés par l’arrivée par bateau de nouvelles plantes et animaux et de nouvelles maladies qui provoquèrent dans les Amériques un choc épidémiologique génocidaire, ainsi que le décrit l’historien environnemental Alfred W. Crosby dans *L’impérialisme écologique* (CROSBY 1993 (1986)). LEWIS et MASLIN (2015) proposent à ce titre de considérer 1610 comme la date de commencement de l’Anthropocène, s’appuyant sur la diminution historique de dioxyde de carbone atmosphérique, attribué à la mort de plus de 50 millions de personnes pendant le siècle suivant la « découverte » de l’Amérique, à la cessation des pratiques agricoles de ces personnes, et à la reforestation du continent. Toutefois, la modification profonde des socio-écosystèmes de ces territoires ne fut pas qu’un accident : elle fit partie du projet colonial de mise en valeur des terres, d’exploitation des ressources.

C’est cette modification radicale des socio-écosystèmes qui fournit le contexte des premiers « lanceurs d’alerte » environnementalistes des empires coloniaux. Dès le XVIII^e siècle, des colons naturalistes font remonter aux États coloniaux européens que l’exploitation à outrance des écosystèmes semble faire basculer ceux-ci vers un tout autre état d’équilibre, compromettant la possibilité de

continuer à exploiter les ressources sur ces territoires²². Si certains botanistes « pionniers » en matière d'environnementalisme nourrissent une vision romantique de la colonie comme Eden retrouvé, les premières politiques de protection environnementale des États coloniaux n'ont aucune-ment pour but de condamner le projet colonial de mise en valeur des territoires : il s'agissait plutôt de permettre celui-ci dans la durée. La dégradation massive des environnements par l'exploitation coloniale et capitaliste et la naissance, dans les colonies, de politiques de protection environne-mentale, gagnent ainsi à être étudiées ensemble (GROVE 1995).

L'empreinte spatiale des sociétés coloniales : expression d'un pouvoir

Plusieurs auteur-ices ont analysé la modification profonde des socio-écosystèmes comme une fa-çon d'exercer le pouvoir, de manière active. La dégradation massive de l'environnement, nous dit LIBOIRON (2021), n'est pas une externalité du colonialisme, un impensé : elle est ce par quoi la co-lonisation se réalise. L'anthropologue Pierre-Yves LE MEUR (2010) propose de voir la dégradation environnementale en territoire conquis comme une manière d'effacer l'histoire inscrite dans les paysages pour en réécrire une nouvelle, une manière d'user du paysage comme d'un palimpseste²³. Dans cette veine, l'historienne Hélène BLAIS (2013) souligne l'importance de cerner l'empreinte spatiale des sociétés coloniales : « Les territoires coloniaux ont connu au cours de leur histoire des reconfigurations importantes, liées à des processus de dépossession foncière, d'encadrement des populations, de réorientations des circuits économiques » (*ibid.*, p. 169), une reconfiguration qui fut le résultat de négociations, d'interactions complexes « qui vont bien au-delà d'une opposition binaire entre une supposée spatialité européenne et une supposée spatialité autochtone », avec « des modalités aussi nombreuses qu'il y a de groupes dont la relation au territoire est mue par des intérêts spécifiques » (*ibid.*, p. 170). À partir de ce constat, l'historienne amorce une cartographie des différents lieux et circulations propres à l'entreprise coloniale. Il s'agit de penser ensemble ces espaces qui ont été co-produits par la colonisation, autant qu'ils ont contribué à produire ce qu'a été le colonialisme : les villes, les frontières, les infrastructures de transport, les ports, les plantations, les mines, les réserves, les parcs protégés et autres « enclaves blanches »²⁴.

Dans son article, Hélène Blais étudie en détail la ville comme espace colonial. L'étude de l'espace urbain et des relations ville/campagne intéresse particulièrement ce travail de thèse : l'apparition du déchet comme problème moderne, nous rappelle l'historienne Susan STRASSER (1999), a tout à voir avec la séparation des espaces de production et des espaces de consommation – séparation qu'incarne la ville. Cependant, l'étude des enjeux socio-environnementaux du Plantationocène né-cessite également de s'intéresser à d'autres espaces post-coloniaux et capitalistes que la ville, et de penser ces espaces dans leurs liens, leurs échanges, leurs fonctions. Dans la littérature récente, deux autres espaces ont polarisé l'attention des chercheur-euses pour penser ces reconfigurations socio-environnementales et leurs conséquences – deux espaces qui donnent à voir l'interaction

22. GROVE (1995) cite Pierre Poivre et Bernardin de Saint-Pierre (île Maurice), le gouverneur Roberts à Sainte-Hélène et des chirurgiens de la Compagnie des Indes Orientales.

23. L'anthropologue élabore cette image pour rendre compte de la spoliation des terres Kanaks par l'exploitation du nickel en Nouvelle Calédonie, qui fut le motif principal de la colonisation de la grande île.

24. « Les espaces coloniaux ne sont pas seulement le support de l'imposition de la domination, mais des cadres essentiels pour la compréhension du fait colonial. Si l'impérialisme est d'ordre géographique, c'est autant parce qu'il façonne les territoires que parce que les territoires contribuent à lui donner forme. Ordres et désordres coloniaux se lisent dans les paysages, dans les bouleversements environnementaux, dans l'essor des villes et dans la juxtaposition de territoires aux fonctions différenciées et aux populations séparées. » (BLAIS 2013, p. 213)

entre le colonialisme, le capitalisme, et l'émergence d'une certaine problématique environnementale : la plantation d'une part, et le parc protégé de l'autre. Nous y attardons un moment, car ces deux espaces sont présents sur le territoire étudié dans cette thèse (la monoculture de canne et le Parc National) et qu'il s'agira de comprendre les enjeux que posent les plastiques et leurs déchets au sein de ces espaces. Nous nous y attardons également parce que les études de ces deux espaces font émerger un enjeu scientifique majeur de l'histoire environnementale matérielle et politique, celui *d'exposer les racines coloniales et capitalistes de la mise en ordre des socio-environnements contemporains*.

Parc et plantation, socio-environnements aux racines coloniales et capitalistes

Parc et plantation sont rarement, à ma connaissance, pensés ensemble dans leurs liens, alors même qu'ils semblent représenter les deux côtés d'une même pièce, d'un même projet qui d'une main détruit, transforme, exploite, et de l'autre embellit, protège, encense. Chaque espace correspond à deux logiques circulatoires opposées : alors que la plantation se définit par une intense ponction de ressources matérielles et humaines pour servir des intérêts métropolitains, le parc se définit par une forme d'insularisation, un espace circonscrit devant être protégé des menaces extérieures en fonctionnant relativement en huis-clos. Ces deux espaces sont cependant liés par une même logique d'extraversion politique et économique : parcs et plantations naissent d'une « rupture métabolique » qui les met au profit d'intérêts coloniaux et capitalistes.

La Plantation

D'un côté, des chercheur-euses se sont intéressé-es à l'empreinte spatiale des sociétés coloniales à travers l'étude des plantations, qui met en évidence les enjeux d'un rapport extractiviste à la terre et aux humains — rapport qui sert l'intérêt conjoint de groupes puissants et de l'État colonial (BURNARD 2019 ; WALVIN 2017). Plus récemment, les partisan-nes du Plantationocène s'appuient sur cette tradition de recherche pour ériger la plantation comme un espace clé pour étudier les changements globaux à l'aune des circulations qui façonnent les territoires dans une logique d'extraversion et d'échange inégal (WOLFORD 2021).

Pour Malcom FERDINAND (2019), la plantation est un espace clé pour comprendre ce qu'il appelle l'« habiter colonial ». L'habiter colonial, subordonné à l'habiter métropolitain, repose sur trois principes violents : la prise de la terre, reposant sur l'imposition de la propriété privée, le défrichage, pour ériger la plantation en forme primordiale d'organisation et d'uniformisation des territoires, et l'exploitation massive d'êtres humains. Ferdinand rappelle ainsi que la soumission des êtres humains et l'exploitation des ressources naturelles « ne forment pas deux réalités différentes mais constituent des éléments d'un même projet colonial [...] l'imposition d'une manière singulière, violente et destructrice d'habiter la Terre » (*ibid.*, p. 67).

La Plantation participe de l'entreprise capitaliste du morcellement du monde, avec des ici (les lieux de consommation, la ville, le foyer, le supermarché), et des ailleurs (les lieux d'extraction et de production – la plantation, la mine, l'usine ; les lieux de mise en rebut – la poubelle, la décharge, l'incinérateur). Chaque espace est profondément dépendant des autres, cependant que, depuis chaque espace, ces liens semblent au mieux abstraits, et l'on s'obstine à les penser isolément. Cela est particulièrement frappant de la question des déchets : si l'injonction à penser la gestion des déchets

1. *Écologie, capitalisme, colonialisme : Quels grands récits ? Quelles histoires ?*

en amont fait partie des rhétoriques émergentes (zéro déchet, éco-conception ...), nous verrons que dans les faits la rationalité gestionnaire limite son champ d'expertise à l'aval. Or, la question de la production mondiale de déchets ne peut être pleinement comprise qu'au sein de ce morcellement spatial que décrit le Plantationocène. Celui-ci porte en germe un enjeu scientifique et politique, à savoir *la nécessité de refaire le lien entre les modes de production, les modes de consommation et les modes de mise en rebut.*

Le Parc

D'un autre côté, une longue tradition, principalement d'historien-nes, a montré l'importance des parcs comme espaces coloniaux, enclaves blanches ne pouvant être comprises que dans le contexte plus large de la surexploitation des milieux et de l'idéologie raciste faisant de la protection de la nature le nouveau « fardeau de l'homme blanc ». Si l'étude des premiers parcs nationaux et des premières politiques de conservation semble former un champ relativement cloisonné²⁵, ces recherches gagneraient à être envisagée comme le creuset d'un enjeu méthodologique d'une importance majeure : *celui d'une analyse située des liens qui existent entre problèmes environnementaux, manières de faire de l'écologie, et histoire coloniale.*

L'histoire coloniale et post-coloniale de la construction des parcs protégés est une histoire violente de stigmatisation et d'expulsion des populations. Au XX^e siècle, au moins un million de personnes ont été expulsées de leurs terres pour permettre la création ou le maintien de parcs sur le continent africain (BLANC 2020). Aujourd'hui, sur les 350 parcs naturels d'Afrique, les politiques d'expulsion concernent 50 % des parcs au Bénin, 40 % des parcs au Rwanda, 30 % des parcs en Tanzanie et au Congo-Kinshasa (*ibid.*, p. 14). Dans la « guerre pour la biodiversité », la militarisation des parcs africains ne compte pas ses morts²⁶.

Les historien-nes qui se sont intéressé-es aux premiers parcs naturels ont ainsi été parmi les premier-es à travailler à la mise en lien entre histoire coloniale et histoire de l'environnementalisme, jusqu'à proposer plusieurs concepts oxymoriques pour rendre compte de cette réalité, qu'il s'agisse de « colonialisme environnemental » (NELSON 2003), d'« impérialisme vert » (GROVE 1995) ou de « colonialisme vert » (BLANC 2020). L'étude des parcs met en avant l'émergence d'une science et d'un discours écologiste qui se fait par l'instauration d'une opposition nature / culture, la population étant érigée comme menace pour la nature. Elle met en rapport l'entreprise de conservation avec celle, concomitante, de mise en valeur des colonies. Plus récemment, la littérature scientifique pose la question de la place du tourisme, et de la mise au service des habitant-es du parc pour le

25. Les premiers parcs protégés ont été un des objets d'étude privilégiés pour interroger l'histoire politique de l'invention de l'écologie. Dans ces études, les parcs américains (comme le parc du Yosemite) ont longtemps été présentés comme fondateurs dans l'institutionnalisation des premières politiques de conservation (Kantor 2007). D'autres chercheur-euses ont fait apparaître qu'avant les parcs américains, la mise au programme du conservationisme fut structurant pour l'entreprise coloniale, creusant un sillon pour la naissance de l'environnementalisme (GROVE 1995 ; MACKENZIE 1988)

26. L'expression de « guerre pour la biodiversité » est utilisée par l'ancien président de la Banque Mondiale James Wolfensohn, le Fonds mondial pour l'environnement Mohamed El-Ashry, et le président de Conservation International Peter Seligmann (BLANC 2020, p. 119). De 1998 à 2000, 300 personnes ont été tuées au Malawi par des gardes de parcs, 400 personnes dans les aires protégées du Zimbabwe, du Kenya et du Botswana (*ibid.*, p. 120). Pendant la disette de septembre 1997, les parcs du Serengeti ont fusillé des villageois qui chassaient du gibier. En Guinée, en 1960, la sanction mise en place par un ancien administrateur coloniale pour un feu de brousse était la peine de mort. Cette histoire fait écho aux politiques similaires d'expulsion, de mise en réserve, et d'extermination de populations indigènes dans la création de la wilderness américaine (BURNHAM 2000).

tourisme, dans un espace post-colonial (BUTLER et HINCH 2007) — une question que nous nous poserons dans le cadre d'une étude de cas sur la production de déchets plastiques au sein du cirque de Mafate à La Réunion (Ch. 7).

Ainsi que le rappelle l'historien Pierre CHARBONNIER (2012), les transformations spatiales des territoires colonisés ne se sont pas faites sur des territoires vierges, mais bien sur des territoires déjà anthropisés. L'idéologie coloniale d'une nature vierge à conquérir et à mettre en valeur ne tient plus face à l'histoire des luttes anti-coloniales pour la reconquête des moyens de subsistance. Aussi les mouvements sociaux liés à la décolonisation ont-ils souvent été des mouvements environnementalistes, en réaction aux bouleversements des pratiques agraires et des structures sociales : « Domination de la nature et domination politique trouvent ainsi, dans le cadre d'une interprétation écologique du capitalisme, le moyen d'une articulation théorique féconde, susceptible d'orienter la synthèse historique », conclut l'historien Ramachandra Guha (*cit. in ibid.*, p. 163). Ainsi, l'histoire environnementale peut éclairer la convergence actuelle des luttes politiques et environnementalistes, appelant à dépasser le mythe de la nature vierge, mythe fondateur dans l'écologie, pour rendre compte des transformations conjointes « du métabolisme écologique et des modes d'organisation sociale » (*ibid.*, p. 172).

Un enjeu scientifique majeur qui émerge de cet état de la recherche est l'importance de *rendre compte de l'organisation spatiale comme une construction politique qui a une histoire et qui sert des intérêts*. Étudier les changements globaux, ici la question des déchets plastiques, demande que l'on s'intéresse à la *mise en ordre* de l'espace mondial, aux fonctions attribués à chaque espace, à leur cloisonnement, et aux circulations qui relient ces différents espaces et qui les définissent.



La ville est un des espaces majeurs à interroger, mais cette focale doit montrer la ville en relation avec les autres espaces qui la rendent possible. En un sens, la Plantation contribue à produire le déchet par la dépendance matérielle, politique, économique et culturelle qui la caractérise. Une étude des déchets plastiques en territoire post-colonial gagnerait à éclairer *le rôle de cette dépendance dans la production des déchets*.



La mise en place d'espaces protégés intéresse l'étude des déchets pour deux raisons. D'une part, la mise en parc et le tourisme produisent leurs propres déchets — leur apparition et leur gestion disent quelque chose des relations entre les personnes qui gouvernent l'espace, celles qui l'habitent et celles qui le traversent. D'autre part, l'histoire des premières mesures de protection environnementale nous invite à étudier avec précaution les mesures de gestion des déchets qui se réclament de l'écologie. Il s'agit de comprendre le contexte dans lequel ces mesures sont mises en place, les rapports de pouvoir dans lesquels elles s'insèrent, et d'évaluer les ambitions affichées par ces mesures à l'aune de leurs réalisations concrètes.

FIGURE 1.3. – De l'histoire matérielle et politique des socio-environnements post-coloniaux : enjeux épistémiques

1.3. « Ce passé qui ne passe pas »²⁷

La reconfiguration coloniale des socio-écosystèmes a maintenu dans la durée une condition d'inégalité qui s'observe bien au-delà des dates d'indépendance ou d'intégration à la nation française. Bien sûr, d'autres facteurs que l'héritage colonial sont venus complexifier ces configurations, mais c'est bien ce cadre colonial que l'on peut lire en filigrane dans ces situations, particulièrement en ce qui concerne certaines circulations.

L'enfermement dans la post-colonie

« Le régime colonial a cristallisé des circuits et on est contraint sous peine de catastrophe de les maintenir. Il faudrait peut-être tout recommencer, changer la nature des exportations et non pas seulement leur destination, réinterroger le sol, le sous-sol, les rivières et pourquoi pas le soleil. »

C'est ce qu'écrivait Frantz FANON (1961, p. 97) dans *Les Damnés de la Terre*. Dix ans auparavant, Aimé Césaire parlait déjà de cette survivance de la plantation qui, en plus d'organiser l'espace, restreint les imaginaires possibles en territoire post-colonial²⁸. Dans ce sillon, Ferdinand décrit l'enfermement des territoires post-coloniaux dans cette logique extravertie héritée, notamment dans les territoires dits d'Outre-mer. Aux Antilles et à La Réunion, la majorité des surfaces cultivables sont consacrées à des monocultures destinées à l'export, tandis que les habitant-es dépendent de l'importation pour satisfaire leurs besoins alimentaires. La plantation continue ainsi d'être un espace clé pour penser les injustices socio-environnementales dans les post-colonies. Ferdinand prend l'exemple de la pollution des Antilles au chlordécone, dans les plantations de bananes : en 2018, il était estimé que 90 % des habitant-es des Antilles étaient contaminé-es par ce pesticide. La toxicité reconduit la dynamique d'enfermement dans la plantation, déjà assurée par les lobbys et grandes familles héritières : comment envisager la conversion du sol à des cultures vivrières quand celui-ci est contaminé ? Eduardo Galeano parlait de ce même phénomène au nord-est du Brésil²⁹. Cette même dynamique d'enfermement se retrouve dans les politiques de conservation : FERDINAND (2019) parle d'effacement de mondes et d'expulsion des mondes, racontant comment la reforestation d'Haïti fut une « reforestation sans le monde » (p. 103), à l'exclusion des habitant-es. Il raconte également comment Porto Rico passa de zone militaire à réserve naturelle là encore à l'exclusion des habitant-es. On pourrait également citer l'exemple de la Nouvelle Calédonie, où l'extraction du nickel continue d'être perçue et présentée comme le seul moyen pour les Kanaks de faire valoir une forme d'autonomie, tout autre imaginaire post-colonial semblant presque proscrit (DEMMER 2021).

27. Expression souvent employée pour parler de l'histoire coloniale. Voir LAZALI et DRIRA (2019).

28. « On me parle de progrès, de "réalisations", de maladies guéries, de niveaux de vie élevés au-dessus d'eux-mêmes. Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, des cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités supprimées. [...] On m'en donne plein la vue de tonnage de coton ou de cacao exporté, d'hectares d'oliviers ou de vignes plantés. Moi, je parle d'économies naturelles, d'économies harmonieuses et viables, d'économies à la mesure de l'homme indigène désorganisées, de cultures vivrières détruites, de sous-alimentation installée, de développement agricole orienté selon le seul bénéfice des métropoles, de rafles de produits, de rafles de matières premières. » (CÉSAIRE 1947 ; cit. in FERDINAND 2019, p. 23-24)

29. « Cette région forestière tropicale se transforma [...] en région de savanes. Naturellement destinée à la production alimentaire, elle devint une zone de famine. [...] Le tapis végétal, la flore et la faune furent sacrifiés sur les autels de la monoculture de canne à sucre. La culture extensive épuisa rapidement les sols. » (GALEANO 1981, p. 77)

« Pollution is colonialism » : de la colonialité du pouvoir

Dans la recherche anglosaxonne, la définition de la dégradation environnementale comme manière de s'appropriier la terre a depuis des décennies dessiné un pont entre l'histoire et la réalité contemporaine, amenant des chercheur-euses à identifier des situations d'injustices socio-environnementales actuelles comme la continuation de politiques (néo)coloniales (HIRD et ZAHARA 2017; LYONS 2018). « *Pollution is not a manifestation or side effect of colonialism, but it is rather an enactment of ongoing colonial relations to Land* », défend LIBOIRON (2021, p. 6). La pollution en territoire anciennement colonisé donne davantage à penser le caractère passé impliqué par le préfixe « post » dans le terme controversé de « post-colonial » pour désigner ces injustices socio-environnementales. Pour reprendre l'expression abondamment citée de Patrick WOLFE (1999), le colonialisme est « une structure, et non un événement » (p. 2)³⁰.

En France, cette actualisation du passé colonial dans le présent fait l'objet de vives controverses³¹ : la colonisation n'aurait été qu'une parenthèse, un moment dans les histoires des peuples colonisés (SINGARAVÉLOU 2013, p. 30). L'observation des reconfigurations socio-environnementales héritées de la colonisation moderne invite à reconsidérer cette perspective : les histoires environnementales qui émergent de la fracture coloniale du monde appellent à dépasser la vision de la colonisation comme un événement strictement borné dans l'histoire, se terminant avec l'indépendance ou l'intégration à une nation, et se cristallisant par un nouveau statut (colonie / État indépendant / région). En Nouvelle Calédonie, la focale sur la colonisation comme une affaire de statut a strictement cadré les possibilités politiques autour des enjeux des référendums, faisant de l'exploitation continue du nickel la condition *sine qua non* des discussions (DEMMER 2017). Ce même accent porté sur le statut politique colore également le contexte des essais nucléaires que la France a menés en Polynésie — un contexte marqué par le retrait de ces îles de la liste des pays à décoloniser tenue par l'ONU (TEMARU, BROTHERRSON et FERDINAND 2021). Plutôt que de parler de statut, le sociologue Anibal QUIJANO (2007) propose de parler de « colonialité du pouvoir ».

Dans l'ancien empire français, cette colonialité s'observe par la « reconfiguration postcoloniale de la République française » (F. VERGÈS 2021) : après la seconde guerre mondiale puis la guerre d'Algérie, il s'agit pour la France de répondre aux revendications politiques des colonies tout en conservant une partie des intérêts politiques et économiques établis. Fanon souligne le rôle de la circulation des élites dans la perpétuation du pouvoir post-colonial³². Dans les anciennes colonies africaines, le maintien des intérêts français est parfois garanti par des accords qui conditionnent l'accès à l'indépendance³³. Dans les territoires dits « d'Outre-mer », cette reconfiguration post-coloniale prend la forme de nouveaux régimes d'exception, selon que les territoires soient des

30. Ce n'est pas seulement le moment de la conquête mais « une production continue d'infrastructures physiques et discursives qui stabilise et sécurise les États coloniaux » (ERICKSON 2020, p. 111).

31. Je remercie Karine Bennafla pour ses retours sur le recours au postcolonialisme dans ma recherche, qui m'ont permis de clarifier mon approche.

32. Pour Fanon, l'indépendance n'est que mystification si elle n'aboutit qu'à l'avènement d'un nouvel État-Nation créé sur un modèle occidental et dominé par une « bourgeoisie nationale dont le pouvoir ne fera que prolonger celui de l'ancien colonisateur » (FANON 1952, p. 319).

33. Ce contrat tacite est expliqué en ces termes par le Premier Ministre Michel Debré au futur Président de l'État gabonais Léon Mba : « On donne l'indépendance à condition que l'État s'engage une fois indépendant à respecter les accords de coopération signés antérieurement : il y a deux systèmes qui entrent en vigueur en même temps : l'indépendance et les accords de coopération. L'un ne va pas sans l'autre ». Michel Debré, *Lettre adressée à Léon Mba*, datée du 15 juillet 1960, cit. in GROSSER (1965, p. 74).

départements, des collectivités, des territoires à statut particulier, *etc.* Le racisme structurel joue un rôle majeur dans cet exercice de la colonialité, assurant « une production permanente et systémique de notre société ; les représentations héritées du passé étant reformulées et réinvesties au service d'intérêts contemporains » (TEVANIAN et BOUAMAMA 2008, p. 653). Dans ses recherches, l'historienne Laurence DE COCK (2018) parle également de colonialisme interne à la république dans le cadre de l'école.

Le travail de Guillaume BLANC (2020) offre pour cela un cas frappant pour comprendre la colonialité par-delà la notion de statut et d'indépendance : l'Éthiopie est l'un des seuls pays d'Afrique à n'avoir jamais été officiellement colonisé. Pourtant, il n'est pas possible de comprendre les enjeux que posent les parcs naturels créés sur le territoire sans prendre acte de la colonialité à l'œuvre dans les réseaux d'acteurs (les colons naturalistes se reconvertissant en experts internationaux), dans les institutions (d'anciennes sociétés coloniales se refondant en de nouvelles organisations internationales), dans les pressions exercées par l'Europe par le biais de la conservation.

1.4. Conclusion

L'appel à décoloniser l'écologie, qui a été amplifié récemment en France par la popularité du livre de Malcom FERDINAND (2019), implique une reconsidération radicale de nos représentations, de nos épistémologies et de nos actions. Les enjeux scientifiques qui émergent de ces histoires environnementales de la fracture coloniale semblent se décliner comme suit : montrer les ramifications des problèmes environnementaux actuels et les responsabilités engagées ; faire apparaître la manière dont les responsabilités sont mises en scène aujourd'hui ; interroger les enjeux derrière les potentiels décalages entre réalité et rhétoriques employées.

Pour approcher ces enjeux, il ressort de cet état de l'art la nécessité d'*interroger les circulations*, tant dans leur histoire longue que par leurs conséquences qui donnent à voir des inégalités profondes (d'un côté, richesse, profits, accomplissements, de l'autre, marginalisation, pollution, toxicité). Il en ressort également l'importance de faire émerger *les continuités mais aussi les ruptures avec l'héritage colonial*, avec l'émergence de nouveaux acteurs, de nouvelles institutions qui viennent à leur tour reconfigurer ces socio-écosystèmes ; il s'agit de prendre en compte les marges de manœuvre des États indépendants et des territoires nouvellement intégrés à l'économie de marché, ainsi que le rôle des élites dans le maintien ou la transformation des structures. Il en ressort enfin l'importance d'*interroger la manière dont les normes contribuent à reconfigurer l'espace*. Ainsi que le souligne Achille MBEMBE (2000) dans *De la postcolonie*, « l'entreprise coloniale est d'abord la mise en œuvre d'un droit (que l'on ne négocie pas mais que l'on s'arroge) sur les hommes et les choses » (*ibid.*, p. 93). Le mode colonial d'exercice du pouvoir se manifeste comme un régime d'exception, « un régime dont la particularité était de déroger au droit supposé commun » (*ibid.*, p. 85). La possibilité d'avoir et d'exercer des droits repose sur l'appartenance à une communauté, à la reconnaissance de cette communauté : elle pose la question : qui est sujet de droit ? qui ne l'est pas (ARENDR 1951) ? La territorialisation organisée par le droit se traduit par des injustices socio-spatiales. « Le droit est un instrument de pouvoir » ; il n'a une fonction spatiale que dans la mesure où il est appliqué (GARCIER 2009a, p. 85). Il s'agit alors d'exposer la capacité de dispositifs juridiques à produire des géographies particulières (BLOMLEY 1994 ; GARCIER 2009a ; SANTOIRE, DESROCHE et GARCIER 2020). Le chapitre 2 reviendra sur les implications méthodologiques de cette focale.

1. *Écologie, capitalisme, colonialisme : Quels grands récits ? Quelles histoires ?*

En mon sens, le concept de Plantationocène a l'avantage d'ancrer l'étude des changements globaux dans cette histoire coloniale du monde, et d'axer la focale sur la transformation matérielle des socio-écosystèmes. Il donne à penser l'histoire des changements globaux depuis les Suds, situant cette réflexion dans l'espace, dans des circulations, nous invitant à questionner l'empreinte spatiale des changements globaux. Il proscrit de penser les changements globaux autrement que comme une question d'injustice socio-spatiale, invitant à décrire les rapports de force inégaux à l'œuvre. Cependant, le concept de Plantationocène doit aussi faire de la place pour penser les discontinuités, les ruptures avec cette histoire coloniale, en construisant des ponts vers les autres propositions contemporaines (Capitalocène, Poubelloène, Androcène, *etc*). L'étude des circulations matérielles, particulièrement des déchets, apparaît comme un objet propice à ces explorations.

2. Le Plantationocène par ses déchets

Pour mieux comprendre les enjeux des changements globaux à l'ère du Plantationocène, les déchets constituent des objets d'étude d'une grande richesse³⁴. C'est d'abord en tant que révélateurs des sociétés que les déchets font leur apparition en géographie en France (GOUHIER 1999) : les déchets disent quelque chose des sociétés humaines. Toutefois, la production mondiale de déchets demande à penser le déchet par-delà cette fonction de révélateur : la masse des déchets produits est telle qu'elle représente une menace pour la capacité des sociétés contemporaines à maintenir des conditions de vie souhaitables³⁵. Cette menace se fait sentir de manière localisée aujourd'hui (pour les personnes vivant à proximité des décharges, pour certains écosystèmes marins, *etc.*), et l'on craint qu'elle ne gagne du terrain — la thématique de l'envahissement relevant de moins en moins de la rhétorique.

Ainsi, les déchets ne sont pas simplement des révélateurs du Plantationocène : ils sont un phénomène à part entière des changements globaux. Ils nous invitent à interroger « ce qui reste », les conséquences matérielles de systèmes socio-économiques spécifiques. Les responsabilités engagées dans la production des déchets engagent de longues et complexes chaînes d'acteurs et d'infrastructures qui sont rarement apparentes. La seconde section de ce chapitre propose un état de la recherche sur la question des déchets en général, des plastiques en particulier, avant de faire état des méthodologies proposées par l'écologie politique concernant l'étude des métabolismes socio-environnementaux.

La littérature scientifique nous encourage à porter une attention particulière aux mécanismes socio-politiques derrière ce que nous appellerons le « problème déchet », c'est-à-dire *la formulation dominante du problème public que poseraient les déchets*. Nous reviendrons tout d'abord sur les perceptions les plus communes du « problème déchet » que véhicule la rationalité gestionnaire, en abordant le recours à l'imaginaire de la circularité et l'appel à la responsabilité citoyenne, qui érigent le déchet en problème technique, managérial et moral (2.1). Nous ferons ensuite l'état de la recherche s'intéressant au déchet comme objet politique. La mise en avant de processus d'invisibilisation de certaines circulations notamment jette une lumière différente sur les manières dont se pose le « problème déchet » aujourd'hui (2.2). Nous justifierons enfin le choix d'étudier les plastiques et leurs déchets en particulier (2.3).

2.1. Rationalité gestionnaire et formulation du « problème déchet »

Le « problème déchet » tel qu'il est mis en scène le plus souvent participe d'une perspective néo-malthusianiste : c'est parce qu'il y a de plus en plus de personnes, qui produisent de plus en plus de déchets, que les déchets posent problème. Pour faire face à ce problème, les déchets sont devenu

34. Je remercie particulièrement Laurence Rocher pour ses recommandations dans l'organisation du propos de cette partie, ainsi que pour ses références.

35. La production mondiale de déchets n'a jamais été aussi élevée. Dans un rapport produit par la Banque Mondiale, il est estimé que 3 milliards d'urbain-es génèrent aujourd'hui 1,2 kg de déchets par personne et par jour, quand dix ans auparavant 2,9 milliards d'urbain-es généraient environ 0,64 kg de déchets municipaux par personne et par jour (HOORNWEG et BHADA-TATA 2012, p. 9).

l'objet de toute une rationalité gestionnaire qui d'une part organise des circuits et des infrastructures pour mettre sous contrôle cette abondance de matière indésirée, et d'autre part convoque les citoyen-nes dans leurs gestes quotidiens (MONSAINGEON 2017).

2.1.1. Le déchet comme problème technique et managérial : une question de circularité

L'étude du déchet comme problème technique et managérial participe d'une perspective positiviste. Par positiviste, j'entends des travaux qui sont réalisés pour permettre la bonne gestion des déchets (outils d'aide à la décision, travaux techniques sur les infrastructures, plans d'action, etc.), à l'opposé d'une démarche critique sur ces processus de gestion. Si elle fait intervenir des entreprises privées, la gestion des déchets est en grande partie une question d'action publique (EHLERS 2009; KOPFMULLER *et al.* 2009; ZHANG, KEAT et GERSBERG 2010). Il s'agit dès lors pour les auteur-ices de qualifier les systèmes de gestion (GHODRAT *et al.* 2018), de proposer des états des lieux sur les quantités et types de déchets à gérer dans le monde (HOORNWEG et BHADA-TATA 2012), d'étudier la performance des infrastructures de gestion et de traitement des déchets (ANDREASI BASSI, CHRISTENSEN et DAMGAARD 2017; BEYLOT *et al.* 2018; DE BERCEGOL et GOWDA 2019). MIHAI (2012) propose dans cet esprit un état de l'art sur les études en géographie pouvant servir d'aide à la décision dans la gestion des déchets.

Dans ces études, les notions de *circularité*, de *circulation* et de *proximité* se sont affirmées comme des principes structurants censés réguler la gestion des déchets. La perspective de la *circularité* s'intéresse à la transition de modèles économiques linéaires à des boucles fermées. Elle structure la théorie de l'économie circulaire, qui invite au bouclage des circuits. Cette théorie fut popularisée en 2013 par le rapport phare de la fondation Ellen MacArthur, avant de faire son apparition dans les plans stratégiques de gestion de déchets de l'Union Européenne³⁶. De manière assez surprenante, il n'a fallu qu'une dizaine d'années pour que les pouvoirs publics européens s'approprient cette formule d'économie circulaire (GALLAUD et LAPERCHE 2016)³⁷. L'injonction à l'économie circulaire s'inscrit dans une volonté plus large de la part de l'Union Européenne de se poser comme gestionnaire et médiateur de crises transfrontalières (BOIN, EKENGREN et RHINARD 2013; KUIPERS et BOIN 2015). En France, l'économie circulaire est devenue un objectif national avec la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite LTECV).

La notion de *circulation* cadre les enjeux de manière sensiblement différente telle qu'elle est déployée dans le « problème déchet » en ce qu'il s'agit plutôt, à travers le prisme de la mobilité, de réduire les circulations de matières, ou à tout le moins de contrôler et d'orienter les flux³⁸. La logique de *proximité* joue un rôle clé dans l'application de ces deux notions voisines de circularité et de circulation, et ce de manière multiscale. BAHERS, DURAND et BERAUD (2017) questionnent par

36. Sources : COMMISSION EUROPÉENNE (2017). *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. The role of waste-to-energy in the circular economy.* URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX%3A52017DC0034> (visité le 23/04/2023); FONDATION MACARTHUR (2013). *Vers une économie circulaire.* URL : <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/towards-the-circular-economy-vol-1-an-economic-and-business-rationale-for-an> (visité le 18/10/2023).

37. J'emprunte cet étonnement à Romain Garcier, à son cours « Énergie, Déchets, Matière » donné à l'ENS de Lyon en 2018.

38. Pour une explicitation des différences entre les notions de flux, de circulation, de circuits, etc., voir GARCIER, ROCHER et VERDEIL (2017)

exemple la mise en territoire de l'économie circulaire, se demandant comment mettre en œuvre la proximité dans la circulation des déchets. Pour autant, l'injonction à la proximité dans la gestion des déchets préexistait au concept d'économie circulaire puisqu'elle datait en France de la loi du 13 juillet 1992 faisant de l'organisation des filières de gestion une problématique territoriale. Ce précédent fit des régions les chefs de file désignés pour la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire qui en 2014 devint un projet territorial, conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique. La gestion de proximité est également pensée comme une manière de circonscrire des conflits locaux difficiles à appréhender à d'autres échelles (CIRELLI, MACCAGLIA et MELÉ 2017). Les études sur le phénomène NIMBY (*Not In My Backyard*) et les critiques du concept s'intéressent ainsi aux enjeux de proximité des infrastructures de traitement des déchets (LEONARD, DORAN et FAGAN 2009 ; OWUSU, OTENG-ABABIO et AFUTU-KOTEY 2012). Depuis les années 1980, et avec la Convention de Bâle (1989), l'injonction à la proximité dans la circulation des déchets à l'échelle internationale est thématiquée comme un problème de justice socio-spatiale.

Si la circularité, la circulation et la proximité se sont affirmées comme des principes fondateurs censés réguler la gestion des déchets, ils restent particulièrement difficiles à mettre en œuvre. Qualifier et quantifier les circulations de matières, envisager des circuits bouclés et des structures de gestion répondant à l'injonction de proximité, font ainsi partie des problèmes auxquels un abondant corpus d'études s'efforce de répondre.

Toutefois, plusieurs auteur·ices critiquent les tenants et les aboutissants du déchet érigé comme objet de gestion. Les solutions rodées qui s'imposent à la gestion des déchets ménagers ont été analysées comme des pratiques de gouvernementalité néolibérale (HIRD, LOUGHEED *et al.* 2014) qui contribuent à détourner l'attention de la responsabilité des systèmes de production industrielle et de consommation de masse (HIRD 2015 ; HIRD et ZAHARA 2017 ; SHELLENBERGER et NORDHAUS 2009) ainsi que du lien bien étudié entre croissance économique et production de déchets (SCHNAIBERG 1980). D'autre part, bien qu'ils attirent toute l'attention de l'opinion publique, les déchets ménagers ne constituent qu'une portion minime des déchets produits à l'échelle mondiale. En Europe, ils représentent 8 % du volume de déchets produits, contre 34 % pour les déchets de construction et de démolition et 32 % pour les déchets produits lors d'activités extractives (HIRD 2015). Les déchets « non ménagers » bénéficient d'une certaine invisibilité que les chercheur·euses intéressé·es par la justice socio-spatiale ont pris le parti d'interroger (HECHT 2016 ; LYONS 2018). Dans cette veine, l'économie circulaire a connu de fortes critiques qui remettent en question la capacité de cette théorie à proposer des modalités d'étude intéressantes pour rendre compte des circulations de déchets. Quoique attractif pour le monde des entreprises et acceptable pour les États, la mise en place de formes d'économie circulaire dans les faits dépend de rapports de force que la théorie de l'économie circulaire échoue à prendre en compte (DURME *et al.* 2017). C'est à l'aune de ces critiques que l'on peut comprendre la méfiance, très forte dans les *waste studies*, vis-à-vis de la moralisation du déchet et de la focale presque exclusive sur le comportement individuel.

2.1.2. Du comportement des individus

Il y a dans le « problème déchet » une focalisation importante sur le comportement individuel. On la retrouve au cœur des démarches de sensibilisation, qui se déclinent à plusieurs échelles (interventions dans les écoles, éducation des quartiers populaires au porte-à-porte, *etc.*). D'une

certaine manière, la focale sur le comportement individuel dans la production des déchets sert des objectifs de gestion : en convoquant l'individu dans ses gestes quotidiens, la gestion des déchets fait des citoyen·nes des maillons essentiels dans l'organisation de ses circuits³⁹. Dans leur état de l'art, MIAFODZYEVA, N. BRANDT et ANDERSSON (2013) proposent par exemple de recenser les études concernant les comportements individuels vis-à-vis du recyclage dans une optique d'aide à la décision. Ces études se focalisent toutes sur les déterminants socio-psychologiques des pratiques individuelles de recyclage.

La littérature critique a fait émerger que la mise en morale du déchet est toujours l'objet d'une construction sociale. Plusieurs chercheur·euses s'intéressent ainsi à l'économie morale des déchets, qui renvoie en sciences sociales à « l'étude des diverses prescriptions, injonctions et interdictions sur lesquelles reposent les pratiques et représentations liées aux matières détritiques » (ORTAR et ANSTETT 2017, p. 4). La caractérisation morale des pratiques autour des déchets sert des intérêts économiques : c'est en cela qu'elle est politique. Dans *The Ethics of Waste*, la théoricienne culturelle Gay HAWKINS (2006) s'attache à montrer les enjeux éthiques que posent les déchets dans la vie quotidienne. Elle analyse notamment comment les mouvements environnementaux ont affecté les manières de percevoir le déchet, du sentiment vertueux d'avoir réutilisé un sac en plastique à la tendance à juger les personnes qui ne recyclent pas. La culpabilité joue un grand rôle dans cette moralisation de la mise en rebut. Les chercheur·euses de la *material culture* ont ainsi appelé à réintroduire de la complexité dans la condamnation morale des individus à l'ère du jetable. Dans leur étude des enjeux d'identité et de mobilité dans cette société du jetable, GREGSON, METCALFE et CREWE (2007) invitent à dépasser l'idée que les sociétés modernes, « sociétés du jetable », sont perverties par la culture de consommation de masse qui ne laisserait aucune place ni à la culture ni au libre arbitre de l'individu. Il s'agit d'insuffler « de la vie émotionnelle » dans notre appréhension des déchets (BODEN et WILLIAMS 2002). Pour certain·es géographes de la consommation, il se joue, aux moments de la consommation et de la mise en rebut, toute une narration de l'identité individuelle et collective, de l'appartenance à un groupe et des liens affectifs (CREWE 2003).

Dans *Purity and Danger*, l'anthropologue Mary DOUGLAS (2004) définit le sale comme de la matière qui n'est pas à sa place (« *matter out of place* »). Cette expression abondamment reprise par les *waste studies* traduit l'idée que la moralisation est autant produite par la société qu'elle est productrice d'un ordre social : en distinguant le propre du sale, un système social fort établit un ordre, le sale étant condamné parce que corrompant cet ordre. Dans cette lignée, plusieurs chercheur·euses ont étudié les proximités entre le sale, les racisé·es et les pauvres, particulièrement dans l'histoire et l'héritage du colonialisme, pour montrer que les représentations associées au déchet ont été utilisées pour exclure des communautés de certains espaces sociaux, politiques et physiques (S. MOORE 2012). Dans deux études distinctes des représentations de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, HILL (2006) et SUNDBERG (2008) montrent par exemple le lien entre la peur du sale et la peur d'être envahi·es par les Mexicain·es. Cette mise en ordre par la moralisation des déchets est également interrogée par Susan STRASSER (1999) dans son livre d'histoire sociale *Waste and Want*. L'historienne y décrit, par un travail d'archive, comment les États-unien·es ont dû désapprendre des savoirs pour faire la place à de nouvelles valeurs et de nouveaux gestes nécessaires à l'avènement du tout-jetable, selon des principes promus d'hygiène, de confort et d'aisance matérielle.

39. J'emprunte cette manière de concevoir l'imbrication de la rationalité gestionnaire et de la moralisation individuelle qui entoure le déchet à Laurence Rocher.

Toutes ces critiques sur le déchet érigé en problème managérial, technique et moral font apparaître autant de techniques de diversion vis-à-vis de la réalité des déchets. Ces techniques permettent de gouverner le déchet de telle manière à ne pas susciter l'intérêt des habitant-es ; elles contribuent à ce que le déchet ne soit pas perçu comme politique (HIRD 2015), même lorsqu'il a un potentiel disruptif (GABRYS 2009), qu'il est « agissant » (BENNETT 2004) et qu'il affecte des communautés et/ou leur environnement d'une manière qui n'est pas perçue immédiatement. Dans ce sillon, je défends que la création et la dissolution de problèmes politiques sont une dimension fondamentale du processus démocratique qui demandent une attention critique ⁴⁰.

2.2. Le déchet par ses circulations : enjeux de mise en politique

Les chercheur-euses du courant anglophone des *waste studies* ont mis en évidence le caractère éminemment politique de la notion de déchet, qui a été étudié dans la littérature scientifique en tant que risque sanitaire, problème à gérer, matière à gouverner et/ou à administrer, ressource, archive, saleté, désordre, enjeu culturel, agent non-humain, etc. (S. MOORE 2012) ⁴¹. La complexité du déchet, et ce qui en fait un objet politique, est qu'il n'existe pas de déchet en soi, qu'il est toujours construit. Ce qui constitue un déchet à abandonner pour une personne peut être considéré comme une ressource à faire fructifier pour une autre, et ce qui est aujourd'hui sans valeur peut retrouver un usage dans un temps futur (THOMPSON 1979).

De même que les déchets abondent de sorte à déborder des systèmes de gestion par lesquels les sociétés modernes tentent de les contenir, la notion de déchet fuit volontiers des cadres conceptuels qui lui sont imposés. Ce qui rassemble ces diverses perspectives, c'est que le déchet semble toujours fournir des opportunités de politisation, « des moments où le caractère naturel des vertus dominantes est remis en question et où leur caractère arbitraire est révélé » (ISIN 2002). En ce sens, le déchet pris comme objet d'étude peut permettre d'observer des rapports de force à l'œuvre et ainsi d'explorer « une politique des choses » (BRAUN et WHATMORE 2010). Dans l'étude des déchets comme objets politiques, MILLINGTON et LAWHON (2019) invitent à dépasser la dichotomie Nord/Sud qui semble prévaloir, identifiant quatre directions de recherche à creuser : l'informalité, les intersections entre le colonialisme, la privatisation et les infrastructures contemporaines, les systèmes de valeurs derrière les déchets, et les métabolismes détritiques. Nous nous attardons ici sur l'importance d'étudier les déchets par leurs circulations.

2.2.1. Un objet à étudier par ses circulations

Il n'est pas anodin que les premières mesures de protection environnementale à l'échelle internationale prirent la forme d'interdictions de certaines circulations de déchets, comme avec la Convention de Bâle (1989) ou la Convention cadre sur la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs (1997) : la circulation des déchets soulève des enjeux de justice socio-spatiale (HARVEY 2006). Dans *Toxic Exports*, Jennifer CLAPP (2010) souligne que le déplacement de déchets dangereux des

40. Voir également BOBBIO, MELÉ et UGALDE (2016), FURNISS (2017), HIRD, LOUGHEED *et al.* (2014) et MARRES (2007).

41. « *Waste has increasingly been used by researchers as a lens to explore environmental politics (Gandy 1994, 2002), urban history (Melosi 1993, 2000; Miller 2000; Sterner 2008), social behavior (Barr et al. 2001; Strasser 1999), social movements (Cresswell 1996), capitalism (Clapp 2002, Gregson and Crang 2010), modernity (Moore 2009), risk (Bickerstaff and Simmons 2009), regulation (O'Neill 2000), and governance (Bulkeley and Askins 2009, Davies 2008).* » (S. MOORE 2012)

Nords vers les Suds est d'autant plus perturbant qu'il se mit en place de manière systémique alors même que les inquiétudes vis-à-vis des problèmes environnementaux se faisaient un chemin dans les arènes internationales (CLAPP 2010, p. 20). L'invisibilité de certaines circulations malgré leur amplitude est aussi un objet d'étonnement et un enjeu méthodologique dans le travail de l'historienne Gabrielle Hecht qui revient sur les déchets invisibilisés de l'extraction de l'uranium utilisé pour la production d'électricité en France. La chercheuse en études environnementales Myra Hird fait également apparaître dans ses travaux l'enjeu de rendre visible les circulations de déchets du sud du Canada vers le Nord, où habitent des communautés indigènes. L'anthropologue Kristina LYONS (2018) s'attache de son côté à montrer comment l'extraction d'or en amont du fleuve Amazonie en Colombie empoisonne lentement humains et non-humains dans l'indifférence générale, l'entreprise faisant valoir la difficulté à prouver l'origine de la toxicité. Dans ces travaux, la question de l'héritage au long terme du fait colonial offre une toile de fond aux injustices décrites, donnant à voir les « sols contaminés » de l'industrialisme tardif (FORTUN 2014). Observer ces circulations et leur toxicité, permet, selon Fortun, d'évaluer le coût de la modernité, qui n'est pas payé de manière équitable à travers la planète.

Dans ces recherches, le déchet incarne autant d'archives historiques : *comment les déchets sont-ils apparus sur un territoire donné ? Quelle part l'histoire coloniale a-t-elle jouée dans l'apparition des déchets à travers le globe, et à quels effets ?* Cette perspective historique peut contribuer à dépasser la dichotomie entre formalité et informalité, déjà fortement remise en question dans les études des circulations de marchandises (BENNAFLA 2014 ; BLASZKIEWICZ 2018) et qui fait l'objet de nombreuses études concernant les déchets, notamment en France par les chercheur-euses du réseau SUD⁴².

Le déchet, objet géo-légal

L'étude des déchets en tant qu'ils circulent demande à ce que l'on porte une attention particulière aux normes. En effet, les définitions légales des catégories de déchets et des régimes de gestion appropriés varient d'un territoire à l'autre, ouvrant autant d'espaces de jeu où se négocient la valeur et la propriété des choses. La sociologue Zsuzsa GILLE (2012) propose de parler de « *waste regime* » – un concept défini ainsi :

« [It refers to] a specific set of social institutions that determine what [...] resources are considered valuable by society, that lay down the principles of valuation, and that resolve the resulting value conflicts. At the core is a structure of rights and rules, which implies a certain distribution of advantages and disadvantages. » (ibid., p. 28)

Pour comprendre le fonctionnement de ces régimes, il s'agit de réinscrire les déchets dans le cadre plus large des circulations de matières en s'intéressant aux échanges où se construit la valeur, faisant qu'un objet va devenir puis cesser d'être une marchandise, devenir puis cesser d'être un déchet (APPADURAI 1986). Dans ces échanges, les interactions entre normes et espaces jouent un rôle important, qu'il faut pouvoir appréhender.

42. Source : RÉSEAU SUD (19 août 2021). *Sociétés Urbaines et Déchets. Réseau de recherche en sciences sociales*. URL : <https://sud.hypotheses.org/560> (visité le 19/10/2023).

Dans son analyse de l'extraction minière à travers le globe, Gabrielle Hecht a montré par exemple que les dynamiques de pouvoir à l'œuvre dans la gestion des déchets miniers peuvent être rendues visibles en exposant comment les multinationales exploitent cet espace de jeu : les normes plus faibles dans certains pays constituent un attrait certain pour les entreprises, qui compensent par des stratégies de communication puissantes. Il s'agit pour l'historienne de réinscrire les normes qui régulent les activités extractives au sein des spatialités qui les conditionnent, en prêtant attention aux inégalités socio-spatiales que ces pratiques produisent à leur tour. Dans ce processus, la visibilité des victimes de la toxicité de l'extraction dépend de leur statut social et souvent de leur ethnicité, aussi bien que de l'accès à un suivi médical et de la production de données sur les maladies (ARNOLD 2004). Ainsi, le déchet comme agent toxique a permis aux chercheur-euses d'étudier la répartition injuste de risques environnementaux et sanitaires à travers la société, particulièrement par le *dumping* de déchets toxiques dans le voisinage de communautés pauvres et/ou racisées (BOWEN, KONTULY et HEPNER 1995 ; BULLARD 1993), et par des processus socio-spatiaux produisant la marginalisation (S. MOORE 2012).

Le déchet gagne ainsi à être interrogé comme « *objet géo-légal* » (BLOMLEY 1994) : normes et espaces donnent forme au déchet et orientent son passage d'un système à l'autre, d'une échelle à l'autre. Comment les normes sont-elles créées et saisies pour permettre des circuits, pour les orienter ? Un enjeu méthodologique majeur de l'étude des déchets comme agent toxique est ainsi la définition du « *dispositif géo-légal* » qui encadre la production de ces déchets. L'expression, définie par le géographe Romain GARCIER (2009a), désigne « un agencement de normes juridiques destiné à répondre à une problématique géographique » :

« Développé pour comprendre la manière dont la pollution industrielle de l'eau avait été gérée historiquement dans l'Est de la France, le concept permet de décrire des situations géographiques produites et contraintes par des outils normatifs [...]. Méthodologiquement, la mise en évidence d'un dispositif géo-légal repose sur *l'analyse des textes juridiques et des appréciations qualitatives de leurs effets tels qu'ils apparaissent dans les rapports officiels, la littérature grise et les discours des experts.* » (GARCIER 2014, p. 269-270, je souligne).

L'un des enjeux de ce travail de thèse sera de s'intéresser aux déchets plastiques produits à La Réunion comme objets géo-légaux, et à ce titre de décrire le « *dispositif géo-légal* » qui s'applique à ces déchets sur le territoire.

2.3. Des circulations des plastiques

De simple révélateur des sociétés humaines à un problème socio-environnemental à part entière, le déchet gagne ainsi à être étudié comme un objet politique en circulation. La construction sociale de sa valeur dans le cadre de l'échange économique, et la mobilisation des normes dans la spatialisation de ses circulations, font partie des modes d'analyse qui nous intéresseront dans ce travail. Parmi ces déchets, les plastiques occupent une place toute particulière.

Les plastiques ont d'abord été étudiés comme des révélateurs des paradoxes du monde contemporain. Matériau miracle paradoxalement prisé à la fois pour sa grande résistance et pour son caractère jetable, le plastique a été et continue d'être une des conditions de la modernité (PEET et

HARTWICK 2009), symboles de progrès, de l'ingéniosité humaine, mais aussi de la consommation de masse, de la culture du tout-jetable, de la pollution massive des écosystèmes (HAWKINS, POTTER et RACE 2015). Ces dernières décennies, les images les plus médiatisées censées représenter le monde en crise ont mis en scène des déchets plastiques avec des non-humains : de l'hippocampe enroulé autour d'un coton-tige à la tortue étranglée par l'emballage d'un pack de boissons, en passant par les cadavres d'oiseaux laissant voir divers morceaux de plastiques. Dans la médiatisation de ces interactions entre nos restes et les non-humains, le plastique joue le rôle de symbole de notre aliénation au monde.

Toutefois, les plastiques, par leur matérialité, leur diversité, et leur abondance, posent un problème socio-environnemental qui dépasse largement le symbole. On estime à neuf milliards de tonnes la production totale de plastiques depuis 1950, dont 50 % ces vingt dernières années (GEYER, JAMBECK et LAW 2017). Tel le monstre de Frankenstein, ce matériau revient aujourd'hui hanter ses créateurs.

2.3.1. Circulariser le plastique : le mythe du recyclage

Face à l'émergence de la question de la pollution des écosystèmes par les plastiques, la législation française a cherché en premier lieu à faciliter le recyclage des plastiques. Le recyclage apparaît d'abord comme une incitation dans la loi du 15 juillet 1975 qui rend les collectivités locales responsables de la collecte et de la gestion des déchets – incitation affermie par la loi Royal du 13 juillet 1992, puis progressivement renforcée par la mise à l'agenda de cette question sur la scène internationale (avec en 1992 le Sommet de la Terre à Rio par exemple) et sur la scène européenne, avec la succession de plusieurs directives. L'accent sur le recyclage s'est depuis intégré à la mise en œuvre de l'économie circulaire. En juillet 2017, la France annonce dans son plan Climat l'horizon 100 % de plastique recyclé à l'horizon 2025, en accord avec la stratégie européenne pour une économie circulaire également publiée en 2017 (GONTARD et SEINGIER 2020, p. 151). La législation autour de l'économie circulaire prévoit également la sortie (extrêmement) progressive du plastique dit « à usage unique » (à l'horizon 2040) par le biais de l'interdiction de la commercialisation et de l'emploi de certains objets plastiques identifiés par une série de lois, parmi lesquelles la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (dite LTECV, Loi n°2015-992 du 17 août 2015, la loi pour la reconquête de la biodiversité (Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016), la loi EGALim (Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018) et la loi anti-gaspillage économie circulaire (dite AGECE, LOI n° 2020-105 du 10 février 2020). Ces lois opèrent selon une forme de fétichisme : sont concernés certains sacs en plastique, certains couverts, assiettes, gobelets, touillettes, coton-tiges, discriminés selon leur composition (avec une tolérance temporaire pour les plastiques dits compostables par exemple) et leur contexte d'emploi – avec notamment l'interdiction de la distribution de bouteilles en plastique ou de gobelets mis à disposition vides dans les établissements recevant du public.

Les critiques formulées à l'encontre de l'économie circulaire, évoquées plus haut, prolongent les critiques qui sont adressées au recyclage comme solution miracle, en réalité « alibi du jetable » (BERLINGEN 2020). Le recyclage propose de nouvelles circulations de matières qui peuvent se révéler très problématiques pour les structures sociales existantes en ce qu'elles supposent des aménagements importants (RILEY 2008). Il n'est pas toujours souhaitable en soi car la transformation de la matière peut se faire à un coût environnemental et social important (MONSAINGEON 2017) – un coût qui ne peut être mesuré qu'en prenant en compte les jeux d'échelles qui structurent

les circulations de matière (ARNSPERGER et BOURG 2016). Le recyclage est par ailleurs soumis au critère de la rentabilité : tant qu'il est plus rentable de produire du plastique que d'en recycler, le plastique n'est pas, au regard de la loi française, « économiquement recyclable ».

Cette définition légale du recyclage pose un problème spécifique pour les plastiques, dont la grande diversité des polymères et leur mélange à des substances diverses posent un problème technique et économique. En France par exemple, il n'y a à ce jour que sept usines de recyclage de plastique, consacré au PET (le matériau de nos bouteilles d'eau) (Fig. 1.4). Par contraste, la France possède huit usines de raffinerie pétro-chimique. Lorsqu'en 2017, la Chine annonça son intention de durcir les conditions d'importation de déchets à traiter sur son territoire, particulièrement concernant les plastiques, une grande inquiétude se mit à planer sur l'Europe, nous rappelant que les pays des Nord s continuent de faire porter le coût matériel et humain du recyclage aux Suds (GREGSON et CRANG 2015 ; RILEY 2008).

Pour Nathalie Gontard, directrice de recherche à l'INRA et ingénieur spécialiste des polymères, le plastique n'est pas, par définition, réellement recyclable, c'est-à-dire qu'il ne redevient sa matière d'origine, intacte (GONTARD et SEINGIER 2020). Elle propose de parler plutôt de « décyclage » : aujourd'hui, le « recyclage » du plastique consiste à collecter les plastiques de meilleure qualité (les bouteilles en PET ou en PEHD, comme les bouteilles d'huile ou flacons de gel douche) pour en faire des matériaux moins performants pour d'autres types d'objets (pulls synthétiques, pots de fleurs, cintres)... pour un seul et dernier cycle avant leur mise en rebut. La boucle n'est pas bouclée. Ainsi, « recycler 100 % de nos plastiques à l'infini et ainsi faire disparaître ses déchets est une illusion » (*ibid.*, p. 151). Les pays du Nord, qui affichent 40 % des taux de recyclage du plastique (principalement via l'export), n'ont par ailleurs en rien diminué leur consommation de plastique vierge. L'absence de données fiables sur la part de l'export et le devenir des matières exportées dans les chiffres publiés sur le recyclage fait partie des réalités qui permettent que le mythe du plastique comme recyclable continue ⁴³.

Non seulement les plastiques ne sont donc pas véritablement recyclables, mais ils ne sont pas véritablement « jetables », c'est-à-dire qu'ils rechignent à réintégrer des cycles biochimiques de dégradation naturelle. En centre d'enfouissement, ils continuent leur dégradation incomplète pour devenir des micro- puis nano-plastiques chargés de substances toxiques. À l'incinération, ils contribuent aux émissions carbonées et produisent des déchets toxiques (furannes, dioxines, mercure, biphényles polychlorés, *etc.*). LIBOIRON (2021) rappelle que la perception du plastique comme jetable est une construction politique : elle a dû être inculquée aux consommateur-ices, notamment par des stratégies marketing. Cette histoire permet de voir différemment la culpabilité qui entoure l'usage individuel du plastique aujourd'hui, qui est mobilisé par la rationalité gestionnaire pour faire rentrer le plastique dans les circuits organisés. Les enjeux d'éducation et de sensibilisation semblent être en train d'évoluer, bien qu'ils restent centrés sur l'usage individuel : de l'éducation consistant à apprendre à jeter à la poubelle, à la sensibilisation vis-à-vis du recyclage, il semblerait que nous passons à l'ère de la sensibilisation à ne plus acheter de plastique à usage unique en tant que citoyen-nes. Il y a dix ans de cela, les pays des Nord s envoyaient leurs experts pour éduquer les pays des Suds à l'usage du plastique pour moderniser leurs économies (GONTARD et SEINGIER 2020).

43. À cet égard, l'ingénieure, qui faisait partie de l'EFSA (European Food Safety Authority) qui produit du contenu scientifique pour l'Union Européenne, raconte comment elle fut éconduite par le comité pour avoir contrarié l'objectif « 100 % plastique recyclé » qu'elle jugeait irréalisable et dommageable politiquement (GONTARD et SEINGIER 2020, p. 159)

En France hexagonale, on estime à **5 millions de tonnes les résines vierges** consommées par année ^a. Le gisement de déchets plastiques est estimé à **3,4 millions de tonnes** en 2016 ^b. Un quart de ce gisement est collecté en vue de recyclage (886 000 tonnes) auquel s'ajoutent les chutes de production (80 000 tonnes).

L'éco-organisme CITEO ^c avance que 25 % du gisement de déchets plastiques serait recyclé. Dans ce gisement, **437 000 tonnes sont recyclées sur le territoire**, et entre **400 000 et 500 000 tonnes sont exportées**, aujourd'hui majoritairement vers l'Europe ^d. Avant la fermeture de l'Asie aux flux de déchets (appelée la « *Green fence* »), la France envoyait jusqu'à 250 000 tonnes de plastiques en Chine ^e. Chaque année en France, entre 250 000 et 300 000 tonnes de plastique recyclé sont incorporées dans le cycle de production, ce qui correspond à **6 % de la production de plastiques annuelle**.

L'Hexagone compte **7 usines de recyclage de plastique**, la majorité recyclant le PET ou le PEHD (bouteilles et flacons). Une seule de ces usines est vouée aux films et sacs plastiques, l'usine Machaon, ouverte en 2017 à Châlons-en-Champagne. Face à la récente interdiction d'exporter à l'étranger ^f, les pétroliers et industries de l'emballage ont récemment investi dans la relocalisation d'entreprises de recyclage, avec deux gros projets de recyclage chimique prévus en France dans les années qui viennent.

a. Source : Yvan AUJOLLET *et al.* (jan. 2020). *Les filières de recyclage de déchets en France métropolitaine. Rapport à Madame la Ministre de la Transition Écologique*. URL : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/filieres-dechets-recyclage.pdf (visité le 18/10/2023), Il n'est pas précisé si les Outre-mer ont été exclus de ce calcul. Comme l'exclusion est le plus souvent employée dans ce type d'entreprise par manque de donnée dans les territoires d'Outre-mer et pour ne pas « biaiser » les résultats (car les situations sont souvent jugées trop différentes, voir (DEPRAZ 2017)), nous partons ici du principe qu'il ne s'agit que des chiffres de la France hexagonale.

b. *Ibid.*

c. L'éco-organisme chargé du financement de la gestion des emballages (système REP) (Ch. 4).

d. 484 000 tonnes de déchets plastiques auraient été exportés en 2016. En 2019, 385 000 tonnes de plastiques usagés français auraient été envoyées à l'étranger, dont 60 000 en Asie. Source : ADEME (mars 2020). *Bilan national du Recyclage (BNR) 2008 - 2017*. URL : https://librairie.ademe.fr/cadic/3873/bilan_national_recyclage_2017_rapport.pdf (visité le 18/10/2023).

e. Source : FEDEREC (jan. 2020). *Recyclons le monde. Revue de presse Janvier 2020*. URL : <https://federec.com/FEDEREC/documents/RevuepresseFEDERECJanvier20203001.pdf> (visité le 12/10/2023).

f. Source : Angèle PRÉVILLE et Philippe BOLO (12 oct. 2020). *Pollution plastique : une bombe à retardement ? Rapport d'information n° 217 (2020-2021)*. URL : <https://www.senat.fr/rap/r20-217/r20-21718.html> (visité le 23/04/2023).

FIGURE 1.4. – Quelques chiffres sur le recyclage des plastiques en France

2.4. Conclusion

Cette deuxième section a proposé un état de la recherche sur les différentes perspectives d'analyse ouvertes par les *waste studies* et ses courants équivalents en France. Il en ressort que le déchet incarne un objet d'étude privilégié pour étudier la production systémique d'injustices socio-spatiales à l'ère du Plantationocène. La littérature critique a fait émerger les enjeux politiques derrière la formulation positiviste du « problème déchet » comme une question technique, managériale et morale. D'une perspective foucauldienne, le sur-investissement des représentations dominantes et de la production de savoirs dans le projet managérial de l'écologie circulaire et dans la culpabilisation de l'individu entretient et invisibilise des rapports de pouvoir qui restent à interroger.

Les plastiques sont particulièrement intéressants pour remettre en cause cette focale politique et épistémique précisément du fait de leur réticence à se plier au projet de la circularisation. Ni vraiment recyclables ni tout à fait « jetables », les plastiques viennent troubler par leur matérialité les cadres établis pour penser et oublier le déchet moderne. Leur ubiquité fait également trembler les lignes établies pour définir les responsabilités à l'œuvre dans la production des déchets : qui pourra répondre des nano-plastiques retrouvés au milieu de l'océan ? Quelle est la place de ce matériau moderne dans les territoires post-coloniaux déjà en prise avec un legs toxique particulièrement tenace ?

Les plastiques circulent et font circuler abondamment ; ils se dégradent et dégradent les milieux qu'ils traversent. Nous avons établi que les déchets plastiques gagnent à être étudiés par leurs circulations, et que cette étude des circulations devra faire une place aux dispositifs géo-légaux qui les permettent et les encadrent. La dernière section de ce chapitre s'attachera à préciser le cadrage théorique de notre méthodologie. De quelles manières interroger ces circulations à l'aune des enjeux d'injustices socio-spatiales qui caractérisent le Plantationocène ?

3. Pour une écologie politique des déchets en circulation : les métabolismes en question

L'une des notions les plus abondamment utilisées pour parler des circulations de matières est celle de métabolisme⁴⁴. Métaphore organiciste déjà bien ancrée dans les sciences économiques et sociales, le métabolisme renvoie à l'idée que l'unité étudiée (une société, un écosystème, une ville, une île...) est comme un corps irrigué de flux qui le lient à un extérieur (SCHLANGER 1995). Un état de l'art détaillé sur l'étude des métabolismes en sciences sociales est proposé par NEWELL et COUSINS (2015). Cette section propose de revenir sur certaines de ces approches, en gardant à l'esprit que le métabolisme comme métaphore a été utilisé historiquement pour décrire et rendre possible une certaine mise en ordre d'un espace – relevant ainsi d'une construction politique qu'il s'agit de rendre visible.

Nous verrons tout d'abord que le métabolisme s'est imposé historiquement comme une métaphore clé pour organiser et mettre en ordre la ville, avant de servir à la mise en place d'outils de gestion à partir de la cartographie des circulations. Nous reviendrons sur les enjeux scientifiques et politiques identifiés par les chercheur-euses en *urban political ecology*, qui proposent d'autres types d'études des métabolismes socio-environnementaux. Il s'agira, à partir des critiques formulées par l'écologie politique urbaine, de proposer des pistes d'étude de métabolismes plastiques. Nous exposerons enfin notre proposition théorique, qui accorde une place centrale au travail dans l'analyse des métabolismes socio-environnementaux.

3.1. Du métabolisme comme imaginaire dominant : histoire d'une construction politique pour une certaine organisation du territoire

La métaphore du métabolisme a d'abord servi à décrire le fonctionnement biologique des organismes⁴⁵ avant d'être appliquée en Europe à l'époque de l'hygiénisme, dans une perspective de médecine urbaine : la ville, comme un organisme, peut être soignée (LUSSAULT 2008). Edwin Chadwick par exemple demanda aux pouvoirs publics de Londres (à la *Poor Law Board*) de le laisser conduire une enquête sanitaire suite à l'épidémie de typhus en 1838 – enquête qui recommanda l'amélioration des réserves en eaux et l'instauration d'un système de drainage des déchets. Le métabolisme, en cela, n'est pas une métaphore inerte : elle peut être utilisée pour assigner et légitimer un certain ordre. Il s'agissait ainsi pour les pouvoirs publics d'organiser la ville et ses circulations de manière à assurer la salubrité. « Le problème de la ville », nous rappelle FOUCAULT (2004), « c'était essentiellement et fondamentalement un problème de circulation » (*ibid.*, p. 13-14). La ville est un espace où la circulation des biens et des personnes doit être continuellement ordonnée et optimisée : étudier ces circulations, c'est comprendre comment cet espace est produit (VIRILIO 1986, *cit. in* SWYNGEDOUW 2005).

Introduite en économie par le chirurgien François Quesnay, l'idée que les flux de biens et d'argent circulent dans une économie comme le sang dans le corps irrigue également la pensée capitaliste. D'une perspective néolibérale, l'injonction à ce que l'argent et les biens circulent à tout prix (*money*

44. Les références sur l'origine, les définitions et les usages du concept de métabolisme viennent en partie du cours « Énergie, Déchets, Matières », donné par le géographe Romain Garcier à l'ENS de Lyon en 2018.

45. Voir par exemple les travaux de Claude Bernard.

must flow) répond à cette idée de l'économie comme métabolisme. Selon cette perspective, une mauvaise circulation est une maladie à guérir.

Ainsi que le rappelle le géographe Pierre DESVAUX (2017) dans sa thèse, le paradigme organiciste du métabolisme a avant tout servi à « la mise en ordre du milieu par les circulations » (p. 41). Le métabolisme marque la naissance de l'expertise urbaine. Devinrent objets de gestion les accumulations de matières indésirables (produisant des miasmes) ainsi que de personnes indésirables (souvent pauvres et/ou racisées, suspectées d'être porteuses d'épidémie). Cette volonté d'organiser et de mettre en ordre inscrit l'hygiénisme dans un projet plus vaste de gouvernement rationnel des personnes et des environnements, que théorise Foucault. Les sciences techniques et les statistiques ont joué un rôle majeur dans cette construction politique.

Cette histoire, qui relie l'intérêt des politiques publiques pour les circulations à l'histoire de l'hygiénisme, appelle à réinterroger les liens aujourd'hui établis entre le plastique et l'hygiène (des déchets médicaux, que l'épidémie COVID-19 mis davantage en exergue, aux emballages alimentaires et autres précautions sanitaires productrices de déchets) : le plastique jetable donne une mesure de contrôle temporaire sur la mortalité, la maladie. Longtemps assigné au rôle de barrière ultime nous protégeant du sale (des sacs de poubelle en plastique aux bâches retenant les déchets enfouis, en passant par les bacs en plastique des poubelles, des gants aux masques et autres écrans plastiques qui inondent nos quotidiens), le plastique est érigé dans le même temps comme l'incarnation de la pollution — une dissonance cognitive sociale majeure.

Dans ce premier degré de la réflexion, le métabolisme est une métaphore qui sert à rendre compte de ce qu'est un espace sain, et ainsi à gouverner l'espace. Son emploi signale un tournant historique en Europe, celui de l'hygiénisme et de la naissance du gouvernement des sociétés. Employée depuis la perspective du gouvernement, il s'agit d'une *métaphore performative*, c'est-à-dire qu'elle prétend décrire une société comme un organisme naturel (processus de naturalisation du pouvoir) tout en fournissant un cadre d'action pour des entreprises de mise en ordre, de gouvernement.

Le métabolisme comme métaphore performative continue d'irriguer l'imaginaire dominant dans les discours gestionnaires. Elle réapparaît de manière centrale dans les études menées par les experts de l'écologie industrielle. Cette métaphore sert d'inspiration à une réponse technique au constat déplorant la tendance des industries à la dissipation ; il s'agit pour les industries de boucler les circuits et ainsi d'améliorer les performances environnementales de certaines entreprises. La symbiose de Kalundborg est un des cas d'étude les plus encensés. Il n'est pas étonnant que ces experts, comme ALLENBY (2006) et ERKMAN (2001), mobilisent abondamment la notion d'économie circulaire. Ces études ont une forte tendance à la modélisation, à la proposition de solutions technologiques et d'ingénierie. Les auteur-ices formulent une critique libérale de l'intervention étatique dans les affaires des entreprises, prônant la supériorité de la science dans la résolution de ces problèmes et la compatibilité entre écologie et économie. Leur approche est très critiquée par les sciences sociales, notamment pour cette focale exclusive sur la technique.

La métaphore du métabolisme fut ensuite saisie par les études urbaines pour décrire et comprendre des territoires. Les chercheur-euses de l'école de Vienne appelèrent à développer le pan social de l'étude des métabolismes (FISCHER-KOWALSKI 1998). En France, les chercheur-euses de l'écologie territoriale, parmi lesquelles Sabine Barles, Nicolat Buclet et Gilles Billen, invitent à réinscrire

l'étude des métabolismes dans le territoire⁴⁶. Au croisement de ces différentes positions, le métabolisme est utilisé comme canevas théorique pour des outils de compréhension et d'organisation du territoire, à travers des analyses telles que la *Material Flow Analysis* (cartographie des flux), dont les collectivités sont friandes. Dans ces études, le métabolisme, plus qu'une image abstraite, dicte des codes esthétiques précis. Il s'agit, sur un schéma souvent impressionnant par la quantité d'informations représentées, de montrer les intrants et les sortants qui composent l'unité spatiale étudiée. Plus les flux abondent, et plus le modèle peut prétendre saisir une forme de complexité. Le métabolisme est ainsi à la fois un cadrage conceptuel utilisé par les experts et les pouvoirs publics pour parler de circulations existantes, mais également la désignation d'une manière d'organiser l'espace, de le mettre en ordre, à la fois rationalisation et construction, l'un nourrissant l'autre.

Dans ce second degré de la réflexion, le métabolisme désigne un *cadre théorique pour créer des outils de gestion, d'amélioration des performances, afin de donner des représentations visuelles des circulations qui structurent un espace*. De la perspective de l'ingénierie et du management (qui participent au gouvernement de l'espace), le métabolisme contribue à naturaliser le fonctionnement social en imposant une manière de poser des questions. Il présente des problèmes politiques sous la forme de questions techniques et managériales.

En tant que cadre théorique, le métabolisme *désigne et informe un système circulatoire mis en ordre pour servir certains intérêts*. L'emploi de ce terme pour désigner des politiques qui visent le gouvernement de l'espace opère une forme de naturalisation d'un processus en réalité politique.

Dans cette thèse, une partie de notre travail consistera à décrire ce que nous appellerons le **métabolisme formel** de la gestion des déchets. Nous entendons par là l'ensemble des circuits de gestion des déchets en tant qu'ils sont organisés comme un système circulatoire qui se caractérise par une réflexion et une organisation particulière qui vise à garantir sa performance et son hermétisme, par le gouvernement d'infrastructures et par le recrutement d'un réseau d'acteur-ices. L'adjectif « formel » fait référence au corpus critique sur la formalité et l'informalité dans l'étude des circulations (BENNAFLA 2014; BLASZKIEWICZ 2018). Le partage entre ce qui relève du formel et de l'informel est pour beaucoup le privilège des pouvoirs publics ; il est une des formes de l'exercice du pouvoir de l'État, de ses organes déconcentrés et décentralisés. Nous entendons ici décrire les tentatives de circularisation telles qu'elles sont organisées par les acteur-ices désigné-es comme compétent-es par la loi. Dans ces processus, les circulations qui pourraient être désignées comme informelles, comme le travail bénévole de ramassage, seront étudiées dans leurs liens avec l'organisation du métabolisme formel et non pas comme un « en dehors » : l'informalité est toujours en partie connue, prévue et utilisée par les pouvoirs publics ; elle fait partie du continuum de l'exercice de pouvoirs sur l'espace qu'il s'agit de décrire par leurs relations.

Si l'organisation des circulations est une manière d'assigner un ordre, cela signifie que cette organisation n'est ni naturelle ni nécessaire : elle est le fruit de constructions politiques permises par des rapports de force s'inscrivant dans la longue durée. Elle est aussi contestable. SWYNGEDOUW

46. « Chaque territoire a son propre métabolisme qui dépend de ses caractéristiques socio-naturelles et appelle donc des réponses adaptées en termes de politique matérielle. » (BARLES 2014, p. 31)

(2005) nous alerte sur le fait que ces mises en scène des circulations servent des intérêts établis. Il y a un enjeu à décrire le fonctionnement de cette mise en ordre.

Dans cette veine, LIBOIRON (2021) rappelle que la « jetabilité » du plastique (*disposability*) fut l'objet d'une construction acharnée des industriels pour imposer une certaine manière de percevoir certaines circulations matérielles comme bénéfiques et nécessaires. Son analyse est introduite par l'extrait d'un discours de Lloyd Stouffer, éditeur de *Modern Packaging*, qui déclara en 1956 :

« *The future of plastic is in the trash can [...] It is time for the plastics industry to stop thinking about "reuse" packages and concentrate on single use. For the package that is used once and thrown away, like a tin can or a paper carton, represents not a one-shot market for a few thousand units, but an everyday recurring market measured by the billions of units.* » (ibid., p. 1).

Cette construction du plastique comme jetable implique que soient mis en place des circuits pour amener les plastiques hors de la vue du consommateur : sans l'accès à la terre, sans la mise en place d'infrastructures, il n'y a pas de « jetabilité » (*disposability*). Au Canada, Liboiron rappelle que cette construction fut permise par la colonialité des rapports entre l'État et les terres indigènes, celles-ci étant régulièrement utilisées comme dépotoirs⁴⁷. Dans cette construction, la production et l'application de normes jouent un rôle majeur⁴⁸.

Il y a ainsi un intérêt épistémique à faire apparaître *comment les plastiques sont apparus sur un territoire donné, comment ils ont été construits comme objets à gérer en bout de chaîne, objets jetables à mettre en circuit*. Par quelles normes, par quels acteurs, et par quelles infrastructures cette mise en ordre est-elle rendue possible ? Comment cette mise en ordre distribue-t-elle les responsabilités ? À qui sert-elle ? Aux dépens de qui se fait-elle ? Comment la notion de métabolisme est-elle mobilisée de manière positiviste par les pouvoirs publics, et à quels effets ? Ces questions nous paraissent dessiner un premier horizon méthodologique pour l'étude des circulations de plastiques à l'ère du Plantationocène.

L'étude de ANDREASI BASSI, CHRISTENSEN et DAMGAARD (2017), qui propose une comparaison des cycles de vie (« *life cycle analysis* ») des déchets ménagers de sept pays européens, illustre bien les enjeux de mise en avant des effets de cadrage qu'opèrent certaines mises en scène des circulations de déchets. En excluant de leurs critères d'analyse les impacts environnementaux et sociaux des usines de recyclage délocalisées dans des pays aux normes moins contraignantes, le poids du transport international des déchets et les alternatives comme la réduction à la source des déchets, l'étude peut se permettre de conclure que, de manière générale, « l'incinération et le recyclage présentent un bénéfice pour l'environnement ». Il est possible de faire apparaître ces effets de cadrage en changeant la focale et en donnant à voir les processus socio-environnementaux plus larges qui donnent lieu au phénomène observé ainsi que les relations de pouvoir en jeu. En recentrant l'attention sur la notion de responsabilité et de justice socio-spatiale, la perspective de l'écologie politique nous invite à ne pas tomber dans l'écueil qui consisterait à étudier le déchet comme une fin en soi, un objet d'étude isolé. Il s'agit au contraire de toujours prendre en compte

47. Voir également sur le sujet des dépotoirs canadiens et européens dans l'Arctique l'article de HIRD et ZAHARA (2017).

48. « *Produced nature becomes legally defined and standardized, according to "scientific" politically and socio-legally defined norms that are enshrined in legislation.* » (SWYNGEDOUW 2005, p. 36)

le fait que le déchet est à la fois la conséquence d'un modèle économique et social concret et le symptôme de rapports de force qui ne sont pas toujours apparents (MONSAINGEON 2017). Étudier les relations de pouvoir à l'œuvre dans la production des déchets fait partie des objets d'étude de la *political ecology*. C'est dans ce cadre théorique que nous inscrivons notre travail.

3.2. Mise en désordre : des détournements du métabolisme par l'écologie politique

« *It remains important that we incessantly raise the question [...] why are "things as such" produced the way they are — and to whose potential benefit.* » (KIRSCH et MITCHELL 2004)

Les études d'écologie politique sont souvent catégorisées comme des « écologies marxistes » (NEWELL et COUSINS 2015). En effet, les sciences sociales anglophones ont beaucoup cherché dans les textes de Marx une théorisation du rapport entre capitalisme et crise écologique (CHARBONNIER 2012) : « le capitalisme », nous rappelle J. W. MOORE (2016), « est une manière d'organiser la nature ». A *contrario* des usages libéraux de la métaphore du métabolisme, Marx mobilise cette image pour rappeler que toute activité économique est dépendante de la nature, et que le travail en un certain sens n'est rien d'autre que la transformation de ressources naturelles en biens, incarnation de la dépendance qui lie l'être humain à la nature (FOSTER 1999). La notion de rupture métabolique (*metabolic rift*) proposée par Marx et théorisée par le chimiste Justus von LIEBIG (1842) renvoie à l'idée que l'exploitation capitaliste se caractérise par l'exploitation historique des sols et la perte sans retour des nutriments de la campagne vers la ville, une rupture qui en s'approfondissant peut créer des déséquilibres irrémédiables. Dans la définition très relayée que l'historienne Susan STRASSER (1999) propose du déchet, cette rupture métabolique est centrale : l'urbanisation et l'industrialisation dissocient historiquement les lieux de production et les lieux de consommation, massifiant les flux de matière et rendant plus compliqué le retour des matières indésirées au sein de cycles biochimiques capables de les transformer. La rupture des cycles biochimiques est une notion clé pour appréhender l'histoire du plastique comme objet jetable, alors même que celui-ci pose problème en refusant de disparaître

Pour mettre en place une méthodologie de recherche qui permettrait de donner à voir un phénomène au sein des processus qui le composent, HEYNEN, KAIKA et SWYNGEDOUW (2005) proposent de mobiliser le concept matérialiste de métabolisme à travers le prisme de l'écologie politique. Il s'agit de décrire ensemble les processus qui relient les lieux de consommation et de production, en faisant apparaître les facteurs politiques par lesquels les conditions socio-environnementales sont construites et reconstruites. Le métabolisme fait alors référence à une *mobilisation sociale de l'environnement par laquelle une société transforme la « nature » et se transforme*. Cette notion est intéressante pour interroger les responsabilités engagées car elle repose sur l'interdépendance d'un corps et de son environnement ; elle répond à l'exigence matérialiste de ré-ancrer le mouvement des flux dans l'environnement dont ils sont extraits, sur le territoire qu'ils traversent, dans les corps et les milieux qu'ils affectent. Pour HEYNEN, KAIKA et SWYNGEDOUW (*ibid.*), les processus d'urbanisation capitaliste opèrent une marchandisation de la nature à travers la mobilisation sociale de processus métaboliques socio-environnementaux, dont les maillons vont de l'environnement immédiat aux coins les plus reculés du monde. Cette marchandisation rend possible une certaine déconnexion (imaginée) entre la marchandise et les circulations de matières qui l'ont produite. Ainsi, l'étude des circulations de déchets est très liée à celle des circulations de marchandises (BLASZKIEWICZ

2018). L'approche matérialiste des métabolismes permet d'interroger les circulations observables mais également *la manière dont on regarde habituellement ces circulations*, la focale et les indicateurs choisis pour les mettre en scène ou les garder dans l'ombre — autant d'effets de cadrage qui orientent les discours ainsi que les solutions de gestion envisagées. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur une tradition d'études en écologie politique qui se nourrissent des critiques postmodernes et travaillent à construire des méthodologies qui incluent un souci pour la relation entre savoir et pouvoir⁴⁹. L'une des exigences méthodologiques émergentes consiste dès lors à porter attention non seulement aux déchets dans leur matérialité mais également aux manières de parler du déchet : qui définit ce qu'est le déchet ? Qui formule les problèmes qu'il pose ? Avec quelles conséquences ? Quelles perspectives ne sont pas prises en compte dans ces grands récits ?

Dans ce troisième et dernier degré de la réflexion, le métabolisme apparaît comme un *objet d'étude mobilisé par l'écologie politique pour comprendre les processus socio-environnementaux en tant que constructions, entreprises de mise en ordre des sociétés et des environnements*. Le métabolisme désigne ici un corpus d'études critiques qui offrent autant d'horizons méthodologiques :

- montrer comment les circulations sont mises en scène, pour décrire quelle société ;
- montrer les effets de cadrage dans les discours, les savoirs, les infrastructures, en somme tout ce qui contribue à construire une aura de normalité et d'inévitabilité là où il y a une multitude de choix, de rapports de force, d'argent, de pouvoir ;
- montrer les circulations qui sont cachées aux regards ; investir les circulations qui relient la consommation et la production, l'extraction et la mise en rebut.

Proposer une compréhension plus complète des problèmes que posent la circulation des déchets demande ainsi que l'on s'intéresse non seulement à l'aspect matériel des flux mais en même temps à leur aspect politique, notamment à travers l'analyse de ce qui participe à la mise en circulation des matières : politiques publiques, normes, processus socio-économiques, rapports de force au sein de ces processus, *etc.*. Une approche empirique des métabolismes détritiques qui se contenterait de modéliser les entrées et sorties des flux de matière contribuerait dès lors à « naturaliser la production de conditions socio-environnementales spécifiques » (SWYNGEDOUW 2005) et ainsi à en oublier la matrice politique. En cela, l'analyse critique des circulations matérielles peut relever d'un programme politique :

« Il s'agit à la fois d'un programme géo-anthropologique et d'un programme politique et militant : d'un côté, on retrace les trajectoires des biens que l'on consomme et on tente de comprendre les différents acteurs, valeurs et étapes de production, et de l'autre, on réactive les liens de solidarité dans les chaînes de production globales pour défendre des pratiques de consommation plus responsables. » (BLASZKIEWICZ 2018, p. 38)

49. « La *political ecology* analyse essentiellement le pouvoir et les luttes pour le pouvoir en matière de gestion de l'environnement, ce qui rend nécessaire de se concentrer sur les divers acteurs du secteur de l'environnement et les intérêts qu'ils défendent, ainsi que sur les discours établissant le mode de compréhension en vigueur des thèmes et des problèmes concernés. » (BENJAMINSEN et SVARSTAD 2009)

3.2.1. Les plastiques abordés comme problèmes métaboliques

Dans son état de la recherche concernant les déchets et leurs mobilités, Anna DAVIES (2008) repère des exercices de cartographie des flux, des approches matérielles consistant à « suivre les choses » (« *follow the thing* », COOK (2004)) et à identifier des chaînes de production. Elle référence également les études concernant les mobilités illégales et l'impact de l'accumulation des déchets. Pour mener à bien ces études, il semble pertinent de s'intéresser également à *des objets de circulation qui refusent, à un moment donné, de se plier à la mise en ordre, introduisant dans le tableau un élément de désordre*. Il s'agit d'étudier les « couacs », les bouchons, les fuites, en bref les éléments disruptifs qui risquent « d'enrayer la machine », car ce sont là les moments où la construction et le maintien de cette mise en ordre sont les mieux observables. Cette focale a le potentiel de remettre en question la toute puissance d'un système politique, d'en montrer ses rouages, ses faiblesses, ses limites ; d'en montrer aussi la force de résilience : toute disruption est en effet susceptible d'être transformée en problème métabolique à gérer, à l'image du plastique que l'on cherche toujours à réinsérer dans des circuits existants – circuits que des experts tentent d'améliorer en cherchant à faire du plastique le matériau recyclable que l'on désirerait qu'il soit.

L'obstination à vouloir réintégrer le plastique au rang des déchets gérables se heurte à une difficulté liée à la nature même de ce matériau : ce que l'on sait du plastique semble en faire un problème métabolique insoluble à temporalité humaine à partir du moment où il est produit. Le jetable a été inventé pour permettre une production exponentielle de biens matériels. Or, le plastique *n'est pas jetable* ; à tout le moins, il n'existe pas « d'ailleurs » où le jeter sans qu'il n'affecte personne – « *there is no "away"* », nous dit LIBOIRON (2021). En cela, les déchets plastiques donnent à penser le concept économique d'externalité – un coût qui n'intervient pas dans le calcul de la valeur d'un bien, mais qui est tout de même payé par des êtres, humains et non humains, qui n'ont pas consenti à le payer. On estime à 12 millions de tonnes la quantité de plastique déversé dans l'océan chaque année (BILLARD et BOUCHER 2019).

Les polymères semblent incarner une forme d'extérieur aux métabolismes naturels dont nous dépendons, en ce qu'ils refusent de réintégrer des cycles biogéochimiques les transformant complètement en un pas de temps compréhensible pour les êtres humains. Cette dégradation qui refuse de s'achever, couplée à l'abondance de la production des plastiques, font des plastiques un problème métabolique planétaire inédit pour GONTARD et SEINGIER (2020) :

« Tout comme le nôtre, le métabolisme de la Terre peut supporter une certaine dose de plastique. Mais quelle est la dose maximale acceptable sans effet adverse ? Quand dépasserons-nous ce seuil ? Qu'advient-il alors ? » (*ibid.*, p. 138)

Pour LIBOIRON (2021), le plastique présente un problème métabolique en dehors de toute considération quantitative et d'inquiétude vis-à-vis de la capacité de charge des écosystèmes et des effets de seuil. Les plastiques ont en effet pour caractéristique de se gorger de toutes les substances qui les environnent, les faisant voyager avec eux (comme le curcuma qui tache le tupperware et refuse d'être lavé, mais aussi les pesticides qui sont dans nos légumes, les additifs qui sont dans nos cosmétiques, *etc.*). Leur porosité, qui participe de leur succès, fait des plastiques de grands transporteurs : en se dégradant, les polymères transportent leurs passagers dans l'infiniment petit, capables de passer les barrières de nos corps en se faisant passer pour des hormones – c'est la problématique

des perturbateurs endocriniens, dangereux pour l'être humain à très faible dose, cependant qu'une grande quantité peut déclencher les défenses du corps et donc l'innocuité des perturbateurs.

Si Liboiron appelle à réimaginer les manières de parler de la pollution plastique au-delà des notions de capacité de charge et d'effets de seuil, la toxicité des plastiques ne s'affranchit pas complètement des considérations sur les quantités de matières en circulation. Les perturbateurs endocriniens ne sont en effet pas les seuls bagages toxiques des polymères dégradés qui voyagent aujourd'hui sur le globe. Des biologistes ont retrouvé à plusieurs reprises des bactéries responsables du choléra par exemple dans les « soupes plastiques » de l'Océan Atlantique, dans l'Océan Pacifique et en Méditerranée (LACERDA *et al.* 2019). Alors que la plupart des virus et bactéries dangereuses pour l'être humain ne peuvent survivre que quelques heures en mer, les polymères pourraient permettre aux agents pathogènes de se cacher, notamment des rayons ultra-violetts (*ibid.*).

Il est ainsi proscrit de penser continuer à penser que les déchets plastiques sont des objets « inertes » (HIRD 2015), attendant sagement dans les infrastructures de gestion où ils ont fini par atterrir — objets étonnamment dociles et gérables. Ainsi que HIRD (*ibid.*) nous le rappelle, les déchets, particulièrement en centre d'enfouissement, n'ont rien d'inertes : des micro-organismes travaillent sans cesse à leur décomposition, menaçant les centres de fréquents incendies posant de réels problèmes sanitaires (et de gestion). De plus, ainsi que GONTARD et SEINGIER (2020) le soulignent, nos systèmes de gestion ne prennent aucunement en compte ce que l'on sait de la dégradation des plastiques et de leur fonction de transporteurs : nos centres d'enfouissement sont rendus hermétiques par... des bâches en plastique, elles-mêmes soumises à la loi de la dégradation. Gontard invite ainsi ses lecteur-ices à se représenter la migration des microplastiques et des polluants qui s'agglomèrent dans nos centres d'enfouissement, n'étant contenu par des bâches en plastique que de manière temporaire.

Invisibiliser le déchet alors même qu'il est « agissant » est une stratégie politique courante dénoncée par le courant des *waste studies* (HIRD, LOUGHEED *et al.* 2014). Cette stratégie vise à neutraliser le potentiel disruptif du déchet. Ce potentiel réapparaît dès lors que l'on étudie les plastiques dans leurs circulations. En tant que vaisseaux d'une modernité toxique, les plastiques ne peuvent être pensés à l'écart des modes de production et de consommation mondialisées, de l'extraction pétrolière à la dissémination de micro- et nano-plastiques à travers les océans, les corps humains et non-humains.

L'arrêt drastique de la production massive de plastiques est aisément relayé au rang des solutions politiques irréalistes, cependant que l'on s'obstine à se demander « comment résoudre le problème plastique » : cette question, qui résonne à travers le monde, atteste d'une forme d'hybris proprement humaine. Les plastiques incarnent à la fois l'ingéniosité humaine et la rencontre avec les limites de cette ingéniosité. En cela, la diversité et la profusion des polymères pourraient bien nous obliger à ré-ouvrir des imaginaires pour repenser nos métabolismes, c'est-à-dire les manières dont les sociétés mettent de l'ordre à l'intérieur de (et non pas « face à ») l'environnement, et ainsi à penser un « après » le Plantationocène.

3.3. Les métabolismes plastiques, produits et conditions de la division internationale du travail

« Il en va tout autrement dans les sociétés industrielles où une partie du socle de la quotidienneté est hors champ. Les tuyauteries sont encastées dans les murs dont on remarque la présence seulement en cas de fuite. Comment se soucier de ce qui est soustrait du périmètre ordinaire de nos trajets quotidiens ? Dans les sociétés industrielles, le concernement pour l'environnement et les injustices environnementales ne peut être qu'abstrait et l'éthique écologique se focalise le plus souvent sur quelques articles de consommation. » (PRUVOST 2021, p. 13)

La définition de Strasser du déchet comme produit de la séparation des lieux de consommation et des lieux de production permet d'envisager les déchets d'une perspective spatiale, voire de justice socio-environnementale. Cette définition, et les différentes propositions qui pointent la rupture métabolique comme un moment fondamental dans la production des déchets de la modernité, contiennent en germe une réflexion critique sur la place du travail dans l'organisation du système-monde. Cette thèse met cette réflexion au cœur de la proposition théorique qu'elle se donne pour ambition d'explorer d'une perspective d'écologie politique : **le déchet moderne ne gagne-t-il pas être analysé comme le produit et la condition *sine qua non* de la division internationale du travail qui caractérise notre économie mondialisée ?**

Le travail est une notion déjà présente dans les *waste studies*, avec tout un corpus dédié à la sociologie des travailleur-euses du déchet. Ceci n'est pas ici notre focale. Nous nous intéresserons au travail dans sa fonction structurelle dans l'organisation des métabolismes socio-environnementaux. Cette proposition théorique s'enracine dans les critiques de la société du travail proposées par GORZ (2004), ainsi que dans l'analyse que propose la sociologue du travail Geneviève PRUVOST (2021) de celles qu'elle appelle les féministes de la subsistance⁵⁰. Pour Pruvost, « la délégation du travail de subsistance et la spécialisation corrélative de la majorité de la population dans des activités de non-subsistance constituent la première source d'inégalités entre les sexes, entre les classes, entre le Nord et le Sud global » (*ibid.*, p. 300). Il faut ajouter à cela que l'intensité matérielle par laquelle se manifeste cette division du travail est directement productrice des déchets de la modernité. La massification des flux de matière et d'énergie sert à transporter la subsistance délocalisée aux quatre coins du monde, mais surtout à « créer de l'emploi » et à pourvoir aux nouveaux désirs de la modernité. Il y a un intérêt épistémique et politique à montrer par une approche intégrée des métabolismes socio-environnementaux le lien entre la production exponentielle de déchets plastiques caractéristique du Plantationocène et la manière dont les personnes et les environnements sont mis au travail de manière différenciée à travers le globe. La production des plastiques et de leurs déchets doit être replacée dans le projet politique de l'occupation des sols et des personnes.

Non seulement le déchet moderne gagnerait à être analysé comme le produit par la division internationale du travail, mais il apparaît aussi comme sa condition *sine qua non*. Les *waste studies* ont montré combien la gestion des déchets contribuaient à invisibiliser l'intensité matérielle de nos

50. Je remercie vivement Marie Thiann-Bo Morel pour m'avoir conseillé la lecture des écrits de Geneviève Pruvost lors de sa relecture d'un article que j'ai soumis à la revue *Le Globe* (MANGLOU 2023). *Quotidien politique* (PRUVOST 2021) a été une lecture pivot dans la formulation de la proposition théorique de cette thèse.

économies : en cela, la production du déchet en tant qu'objet de gestion participe à « l'oubli de la desserte du monde qui nous fait vivre » (PRUVOST 2021, p. 300) :

« La norme occidentale contemporaine d'existence, c'est la méconnaissance des mains qui agencent, fabriquent et nettoient les objets de la vie quotidienne [...] Ce ne sont pas seulement les distances, les productions et les opérations marchandes qui augmentent. S'inventent la généralisation de l'activité à couvert et l'oubli de la matérialité de ce qui nous fait vivre. » (*ibid.*, p. 10)

Si les grandes distances et la multiplication des intermédiaires participent à la mise à distance du travail qui permet la consommation de masse, la mise en gestion des déchets est un maillon essentiel de ce que nous appellerons un « travail de l'oubli ». C'est parce que le bien de consommation peut traverser le foyer et se faire oublier que l'objet à usage unique reste désirable (LIBOIRON 2021). Cette possibilité matérielle est organisée par l'intense travail de mise en gestion des déchets. Dans ce travail, nous verrons que les plastiques jouent un rôle tout particulier.

C'est pour lutter contre cet oubli matériel producteur d'injustices que des éco-féministes appellent à une réappropriation radicale de la valeur travail, à la réappropriation des terres, à la relocalisation du travail de subsistance, à l'abolition de l'emploi-pour-l'emploi, de l'emploi-pour-la-croissance. Dans leur sillon, appeler à regarder le travail invisible derrière la production des déchets, c'est inviter à placer ces réflexions au cœur de revendications écologistes radicales, pour une écologie décoloniale, féministe et joyeuse.

3.4. Conclusion

L'emploi du terme de « métabolisme » pour désigner et étudier les circulations est aujourd'hui très en vogue. Utilisé tantôt de manière positiviste, tantôt de manière critique dans les milieux gestionnaires, dans les entreprises et dans les sciences sociales, la notion de métabolisme souffre de sa polysémie, qui est souvent source de confusion. Cette dernière section a proposé un état de la recherche à ce sujet afin de déployer les potentialités de cette notion en terme de méthodologies de la recherche, ainsi que pour en éviter les écueils.

Notre étude s'intéresse aux métabolismes socio-environnementaux qui produisent et font circuler les plastiques d'une perspective d'écologie politique. Il s'agit d'analyser les systèmes circulatoires comme des constructions socio-politiques, de faire émerger les enjeux derrière les circulations, de les relier aux processus socio-environnementaux qui les permettent. Nous nous intéresserons à la manière dont les acteur-ices du territoire mobilisent la métaphore du métabolisme et à quelles fins. Nous chercherons à faire émerger les rapports de force à l'œuvre dans l'organisation du métabolisme formel de la gestion des déchets. Le choix des plastiques comme problèmes métaboliques se justifie par leurs propriétés matérielles, par leur ubiquité et les problèmes qu'ils posent à l'ère du Plantationocène.

Nous avons pour cela exposé notre proposition théorique : celle d'étudier les plastiques et leurs déchets comme produits et conditions *sine qua non* de la division internationale du travail. Restent à exposer le terrain d'étude choisi pour cette étude, ainsi que la méthodologie déployée.

4. Conclusion

Ce chapitre positionne les choix d'objets d'étude et les partis pris méthodologiques déployés dans cette thèse au sein de la littérature scientifique qui s'est intéressée aux enjeux de justice socio-spatiale derrière les changements globaux. Nous avons proposé un état de la recherche sur le nouveau grand récit de l'Anthropocène, et avons choisi de nous aligner avec la proposition théorique du Plantationocène pour sa focale sur les processus de « mise en ordre » de l'espace mondial et sur le legs toxique de la colonisation moderne. Nous avons montré, en arpentant le corpus des *waste studies*, que les déchets incarnaient des objets d'étude féconds de ces rapports de force complexes, avant de choisir de nous focaliser sur les plastiques en particulier pour les problèmes socio-environnementaux qu'ils posent, pour leurs propriétés matérielles disruptives et pour les enjeux politiques que recouvrent leurs circulations. Nous avons enfin fait le tour des horizons théoriques que proposent les études des métabolismes socio-environnementaux, en nous intéressant plus particulièrement aux démarches qui analysent les circulations comme des constructions socio-politiques, comme des lieux où s'exercent des rapports de force qu'il s'agit de pouvoir décrire.

Notre enquête s'enracine dans une perspective d'écologie politique, proposant une étude matérialiste et post-coloniale des métabolismes socio-environnementaux liés à la production des déchets plastiques à La Réunion. Par « matérialiste », nous entendons une épistémologie ancrée dans une préoccupation première pour la matière, l'objet, le vivant. Par « post-coloniale », nous entendons une épistémologie en prise avec l'héritage de l'histoire culturelle, matérielle et politique du colonialisme moderne — une épistémologie orientée vers la prise en compte de la production des savoirs, des représentations et des discours dans leurs liens avec l'exercice du pouvoir. Nous accorderons une place centrale à la question du travail derrière l'intensité matérielle de notre économie mondialisée, et derrière « l'oubli matériel » qui caractérise notre « quotidien appareillé » (PRUVOST 2021, p. 10) : quelle division du travail permet l'organisation des métabolismes socio-environnementaux qui structurent et irriguent nos territoires ? Avec quels effets, et pour servir quels intérêts ?

Dans le prochain chapitre, j'entreprends de justifier le choix de La Réunion comme « terrain » géographique, de situer ma position et de décliner la proposition méthodologique qui structure mon travail d'enquête et d'analyse.

Chapitre 2.

Suivre les plastiques depuis La Réunion : terrain et méthodologie

CE chapitre justifie le choix de mener cette enquête sur les métabolismes plastiques à partir de l'île de La Réunion, « vieille colonie française » du XVII^e siècle située à 9 000 km de la France, à l'Est de Madagascar, devenue département français en 1946. Parler de décolonisation dans le contexte de La Réunion peut surprendre celles et ceux qui connaissent l'île du fait de son lien relativement privilégié avec la France, en particulier par rapport aux autres post-colonies. La première section s'attachera donc à justifier le choix d'étudier ce territoire, faisant ressortir comment la décolonisation a été formulée comme question politique dans cette post-colonie française, avant de s'intéresser à la place de l'écologie dans ce cadrage politique spécifique. Dans une seconde section, je situe ma position en tant que Réunionnaise écrivant depuis l'Hexagone, puis je définis une approche relationnelle et située du terrain géographique. Une dernière section décrit la méthodologie déployée pour l'enquête de terrain.

1. Étudier les métabolismes plastiques depuis La Réunion : le choix d'une île post-coloniale particulière

Les sciences sociales ont longtemps espéré trouver dans les milieux insulaires des espaces clés pour proposer des modèles de compréhension des écosystèmes. Nous avons évoqué au chapitre précédent le rôle historique de ce que GROVE (1995) appela non sans euphémisme « la rencontre européenne avec les tropiques » dans l'émergence du milieu de la conservation et de l'étude des écosystèmes. Plus récemment, l'insularité a connu un regain d'intérêt académique concernant l'étude des circulations de matières, dans une perspective de développement durable en particulier : « les îles » suscitent toujours l'espoir de certaines facilités d'analyse que promettrait un territoire borné (TAGLIONI 2011). Eu égard à l'analyse des déchets, les îles incarnent des systèmes contraints où l'impossibilité de repousser indéfiniment les matières indésirables aux confins du territoire peut se poser de manière extrême (MANGLOU, ROCHER et BAHERS 2022)

La première partie de ce chapitre revient sur le choix d'une île post-coloniale pour étudier les circulations de plastiques à l'ère du Plantationocène, plus précisément le choix de faire de La Réunion le « terrain géographique » de cette étude. Je défends notamment que cette île présente un cas particulièrement intéressant pour penser les territoires insulaires post-coloniaux et leurs métabolismes, notamment du fait de la position d'exception que La Réunion semble incarner parmi les territoires dits d'« Outre-mer » – (post-)colonies oubliées de l'écologie politique française.

1.1. Penser le Plantationocène depuis les îles post-coloniales

Les îles ont été un des objets d'étude favoris de l'écologie scientifique du fait qu'elles semblent promettre, par leur géomorphologie même, des éléments propices à l'analyse : un espace circonscrit facile à délimiter et semblant se prêter à une certaine simplification méthodologique, de fortes contraintes aisément identifiables, une isolation et une marginalisation pouvant se manifester par des rapports de force centre/périphérie exacerbées, *etc.* (GOMBAUD 2007). Les caractéristiques insulaires mises en avant par la littérature scientifique ont parfois tenu davantage du fantasme du microcosme, l'île renvoyant à des imaginaires voisins de l'utopie et de la dystopie, du paradis perdu ou retrouvé, de l'espace vierge, *etc.* (PELLETIER 2011). Plus récemment, certaines îles frappées par des désastres liés à la surexploitation et à la colonisation ont servi de support à des discours de mise en garde, à l'image de Thilafushi, l'île poubelle des Maldives, de l'île de Pâques, connue des collapsologues, d'Haïti et de sa déforestation, ou de l'île de Nauru, que l'exploitation de l'intégralité de la ressource en phosphate fit passer de la prospérité à la faillite en l'espace d'un siècle.

Cet attrait des sciences pour les îles s'inscrit dans l'histoire coloniale : il s'agit d'apporter un regard critique à la volonté de faire des îles des « laboratoires d'expérimentation pour la science » (FERDINAND 2019). Historiquement, les îles tropicales ont été au cœur des premières politiques environnementales, ce qui en fait des territoires particulièrement intéressants pour penser le Plantationocène.

L'île-laboratoire : les îles colonisées parmi les lieux d'invention de l'écologie

Les îles tropicales sont des terrains importants pour comprendre les enjeux de l'écologie aujourd'hui précisément parce qu'elles ont fait parti, avec les parcs nationaux, des premiers terrains de lancement d'alerte et de politiques conservationnistes¹, des lieux de l'invention de l'écologie, comme le soutient GROVE (1995). La biologie de la conservation et l'étude des écosystèmes ont beaucoup emprunté aux travaux de la biogéographie insulaire, amorcés par MACARTHUR et WILSON (1967), qui établirent des relations entre les théories écologiques de peuplement et la théorie darwinienne (1859). Dans cet héritage, il n'est pas anodin que l'espace naturel protégé apparaisse comme un îlot à mettre hors de portée des dynamiques anthropiques assimilées à des menaces (RODARY 2019).

Or, les sciences européennes ont longtemps négligé l'histoire longue des paysages insulaires tropicaux que la colonisation européenne voulut transformer en terres vierges hors des trajectoires de la modernité et de l'histoire. Dans leurs travaux en littérature post-coloniale et écocritique, DELOUGHREY et HANDLEY (2011) montrent comment les auteur-ices caribéennes ont compliqué cette entreprise, rappelant que ces paysages étaient habités. D'un côté, la mise en valeur productiviste des îles fut l'occasion d'une transformation profonde des écosystèmes, avec le recours intensif au défrichage et à l'importation d'espèces végétales destinées à la culture comme le café, la canne, les épices. De l'autre, dès le XVIII^e siècle, des colons naturalistes appelèrent à la protection d'une nature fantasmée comme un Eden retrouvé, constatant que l'exploitation à outrance des écosystèmes pouvait faire basculer ceux-ci vers un tout autre état d'équilibre, sans retour possible. Dans l'Océan Indien, Pierre Poivre porta ces deux casquettes, contribuant aux profondes transformations biologiques des îles et appelant à leur protection. C'est lui qui formula à l'île Maurice l'hypothèse de l'effet climatique de la déforestation, qui avait déjà ses théoriciens en Europe, appelant à des mesures protectrices (GROVE 1995).

Loin de condamner en bloc l'extractivisme colonial, les premières politiques de conservation sur ces îles identifient le plus souvent un coupable (l'indigène) qu'elles criminalisent et répriment — comme ce fut le cas dans les aires protégées américaines et africaines. FERDINAND (2019) prend l'exemple de la déforestation d'Haïti, produit de l'habiter colonial, et de sa reforestation, qui se fit pour ainsi dire « sans le monde », c'est-à-dire au prix d'une politique systématique d'expulsion : « le geste écologique devient celui qui chasse les paysans de cette image idyllique de la forêt » (*ibid.*, p. 155). À La Réunion, les habitant-es des Hauts de l'île, désignés comme responsables d'une déforestation déraisonnée dont des géographes firent l'hypothèse, furent les victimes de politiques ponctuelles d'expulsion, alors même que la mise en culture de la côte par la canne, trustée par les grands propriétaires, était encensée (BOUET 2019). C'est donc avec des pincettes qu'il convient de traiter l'expression d'île-laboratoire qui ne cesse de faire rêver, en ce que les anciennes colonies et leurs habitant-es ont longtemps servi de « rats de laboratoires »², tant pour des techniques agricoles que pour l'environnementalisme.

1. « L'île tropicale a occupé une place particulière dans la construction de cette pensée environnementale, sa taille réduite permettant notamment aux observateurs de percevoir les liens que pouvaient avoir entre eux la destruction des forêts, les changements climatiques et l'érosion des sols. [...] l'espace insulaire — et la notion de frontière et de limite qu'il induit — va jouer un rôle important pour la science écologique. » (RODARY 2019)

2. La convergence des luttes anti-colonialistes et anti-spécistes fait partie des interrogations qui gravitent en marge de ce travail de thèse. Voir à ce sujet FERDINAND (2019, p. 355-414).

1. Étudier les métabolismes plastiques depuis La Réunion

Détaché de ses racines, le fantasme de l'île-laboratoire continue de faire rêver aujourd'hui, avec l'espoir que des îles puissent incarner des « laboratoires » de développement durable (TAGLIONI 2011), de nouveaux modèles à suivre. On espère notamment que les longues distances qui séparent les îles du reste du monde pourraient pousser à choisir des circuits courts pour pallier les coûts d'exportation par exemple. Cette perspective, loin de sortir du carcan du développement, permet d'envisager uniquement ses conditions de possibilité. Elle reconduit indéfiniment le développement comme seul projet politique imaginable et nécessaire, qu'il s'agit de mieux décliner localement (DARÉ *et al.* 2011).

Îles et métabolismes

L'attrait géographique des îles n'a pas laissé indifférent les partisan-nes de l'écologie industrielle (SINGH, FISCHER-KOWALSKI et CHERTOW 2020). Récemment, un réseau de chercheur-euses s'est fédéré sous le nom de « *The Metabolism of Islands* » — une collaboration qui a donné lieu à la publication d'un ouvrage du même nom. Le projet de ce groupe de recherche, et la perspective théorique que recouvre le terme de métabolisme insulaire, sont exposés en ces termes³ :

« Only recently have scholars begun to analyze islands through the lens of social metabolism. Islands are excellent systems for such studies. Not only does the clear boundary of islands simplify tracking resource flows, but the limited resource availability and carrying capacity of islands warrant better tracking and management of these inputs and outputs. As the saying goes : 'You can't manage what you can't measure'. Island metabolism studies provide data and information to planners and policymakers on the physical basis of island economies, that is, on the quantity and quality of material and energy domestically produced, imported, transformed, used, and discarded. Concepts of resource decoupling, circular economy or industrial symbiosis can be helpful to address several island sustainability problems such as waste, resource dependency, climate vulnerability, and a range of environmental and social risks. By studying the metabolism of islands, we can support island societies to transition towards more sustainable modes of production and consumption, and enhance social wellbeing. »

Cet énoncé est abondamment ponctué de termes clés qui positionnent le projet de l'écologie industrielle dans une dynamique d'optimisation et d'amélioration des performances environnementales d'un système économique : l'étude des métabolismes sert ici à la production d'outils d'aide à la gestion et au gouvernement. Bien que ces études espèrent que la prise en compte des spécificités insulaires puissent permettre la mise en place de technologies innovantes qui pourront servir à d'autres territoires, l'intérêt de cette approche semble être avant tout de travailler à la mise en place de politiques nationales et internationales à l'échelle locale, notamment concernant le recyclage. BAHERS (2011) a montré par exemple, en étudiant la relocalisation des ressources détritiques issues de l'extraction et de la transformation de l'aluminium dans les îles Fidji, que les coûts environnementaux et économiques de la relocalisation constituent une contrainte importante qui a longtemps empêché l'ouverture d'un marché du recyclage sur l'archipel et la continuation de pratiques d'enfouissement. Il serait ainsi nécessaire de prendre en compte l'insularité pour mettre en

3. moiMetabolismIslandsa.

place des modèles de compréhension des métabolismes plus proches des réalités locales et ainsi proposer des solutions de gestion plus pertinentes.

Mobilisée pour le gouvernement des flux, l'écologie industrielle ne peut se permettre de remettre radicalement en question les intérêts politiques et économiques derrière les circulations étudiées. Les limites d'une approche économique classique des métabolismes socio-environnementaux insulaires ont été identifiées par l'économiste Philippe HOLSTEIN (2014) dans sa thèse sur l'économie réunionnaise : les économies insulaires semblent presque ontologiquement « condamnées d'avance »⁴ dans l'économie capitaliste mondialisée, tout simplement parce que les termes de la question qui leur est posée contiennent en germe leur incapacité à répondre à cette question.

« En effet, le stock de capital économique, écologique et humain qui conditionne leur développement est sévèrement borné. Pour maximiser les flux de ressources et de revenus et échapper aux contraintes, les îles doivent 'mettre en valeur' tous les actifs dont elles disposent et renforcer la spécialisation et l'extraversion de leurs économies. Or, ces stratégies exacerbent leur vulnérabilité, puisque les handicaps et les capacités limitées compromettent leur aptitude à supporter et dépasser des chocs exogènes [...] Pour un dispositif dont l'efficacité et la soutenabilité repose sur les gains de productivité permis par les économies d'échelle et sur l'exploitation des stocks fossiles, les petites économies insulaires sont fatalement handicapées. C'est donc aux supposées caractéristiques insulaires et non au projet lui-même ou au mythe d'une transformation parfaitement pilotée qu'est attribué l'échec objectif du développement. » (*ibid.*, p. 15)

Il y a ainsi un intérêt à étudier comment et pourquoi l'économie néolibérale présente les métabolismes insulaires comme frappés de fatalité, d'un déterminisme naturel qui joue en leur défaveur. Dans sa thèse, Holstein montre comment l'accroissement des flux de matières et d'argent a été imposée comme seule réponse à la problématique de la « vulnérabilité insulaire », alors même que cette problématique relève d'une construction historique imbriquée dans le grand récit de la modernité. La vulnérabilité insulaire et le déterminisme géographique qui en émane, nous dit Holstein, doivent être compris à l'aune de l'enrôlement de certaines îles dans l'économie capitaliste post-coloniale.

Plantationocène : vers une « réinsularisation » des îles ?

La question de la spécificité géographique des îles a fait coulé beaucoup d'ancre au tournant du siècle. Beaucoup de géographes s'accordèrent à dire que l'insularité ne générerait pas en soi de problématique particulière qui placerait les îles comme *a priori* surdéterminées par leurs vulnérabilités et marginales au système-monde (TAGLIONI 2003). « La spécificité insulaire n'existe pas, sauf pour ceux qui y croient », lançait avec provocation Rémi Knafou en 1996 (*cit. in* BRUNET, THÉRY et FERRAS 1993; et TAGLIONI 2011). Il ne s'agit pas de nier les contraintes auxquelles se confrontent ces milieux (BENJAMIN et GODARD 1999), mais simplement de reconnaître que l'insularité tend à

4. Voici un exemple de la rhétorique du déterminisme insulaire au sein de l'économie capitaliste : « Les distances considérables qui séparent les espaces ultramarins de la Métropole ont toujours constitué *un frein à la mise en valeur* de ces territoires. En 1999, les liaisons aériennes et maritimes, véritables *cordons ombilicaux* qui relient les Outre-mer à la Métropole, atténuent les contraintes quotidiennes *issues de l'espace-temps*. » (BENJAMIN et GODARD 1999, 16, je souligne).

amplifier des phénomènes géographiques, socio-économiques et politiques que l'on retrouve sur d'autres types d'espace. C'est en cela même que l'île continue de représenter un espace clé pour mieux comprendre le monde, si l'on se garde de la fantasmer et que l'on privilégie des approches situées prenant en compte les réalités d'échelle et les singularités de chaque île. Si l'insularité participe d'une construction, les enjeux de cette construction doivent être mis au jour.

Toutefois, une dernière considération sur les îles à l'horizon des changements globaux pousse à reconsidérer les enjeux de l'étude de ces espaces. La place historique des îles dans les sciences coloniales, et dans la science de l'écologie, en font un objet particulier à étudier. Ainsi que le remarque Robert Aldrich et John Connell dans leur étude sur « les dernières colonies », il s'agit de prendre en considération que « les derniers territoires formellement dépendant d'un pouvoir métropolitain sont principalement des petites îles isolées avec des ressources limitées » (ALDRICH et J. CONNELL 1998). Il n'est pas anodin que les chercheur-euses qui s'intéressent au nouveau grand récit de l'Anthropocène se tournent aujourd'hui vers les îles (PUGH et CHANDLER 2021). La banalisation de l'espace insulaire par les sciences sociales fait suite aux révolutions technologiques des transports maritimes et aériens (BENJAMIN et GODARD 1999), bouleversant « la problématique de l'accessibilité, de l'éloignement et de la périphéricité des îles » (PELLETIER 2011). Or, la finitude de la ressource pétrolière (qui nourrit les inquiétudes vis-à-vis du « pic pétrolier ») contient en germe une possible réinsularisation des îles — par la limitation des voyages possibles en avion, des ravitaillements par bateau et de l'approvisionnement infini en plastiques permettant l'accès à moindre coût aux biens de consommation. Les petits états insulaires ont été accusés de jouer sur leur insularisme pour obtenir des compensations financières et politiques en mettant en scène une forme de handicap géographique (GARABEDIAN et HOARAU 2011 ; MALLIN 2018). « En dépit de la grande vulnérabilité annoncée de petites économies insulaires, il semble au contraire qu'elles soient globalement stables dans le temps » déclare TAGLIONI (2011, p. 34) — certes, mais jusqu'à quand ? En cela, l'insularité, réelle et conceptuelle, n'a peut-être pas fini d'incarner « l'inépuisable métaphore de la finitude » (REDON 2019), nous renvoyant, à l'ère du Plantationocène, à la finitude du monde (LUSSAULT 2007).

1.2. Les Outre-mer, (post)-colonies oubliées de l'écologie politique

Parmi les (post)-colonies du globe, les territoires dit d'Outre-mer français forment un ensemble politique particulier. Comprendre ce qui compose la réalité de ces territoires que l'on nomme aujourd'hui les Outre-mer est d'autant plus difficile que l'on ne parle pas aisément de l'histoire coloniale en France. Quand une discussion a lieu sur ce sujet, les Outre-mer échappent souvent à la focale. Lorsque l'on parle des Outre-mer aujourd'hui, on parle d'espaces périphériques, gravitant autour de l'espace métropolitain, central ; on parle d'espaces insulaires (parfois en incluant la Guyane...). Il est d'usage d'imputer les vulnérabilités de ces espaces à la géographie peu commode des îles, à leur éloignement, plutôt qu'à leur histoire coloniale. Les Outre-mer sont souvent décrits comme une « marge entretenue », comme des territoires dont le « retard » par rapport à la « métropole » se mesurerait en années (DEPRAZ 2017, p. 23-15)⁵. Il est rarement rappelé que la dépendance struc-

5. Depraz rappelle à ce sujet que la Cour des Comptes, encore en 2014, propose un indicateur du retard des territoires dits d'Outre-mer par rapport à la « Métropole » en terme d'années. On trouve dans les rapports officiels et articles scientifiques écrits au sujet des territoires dits d'Outre-mer des éléments de langage faisant appel à cet étrange indicateur, comme ce genre de déclarations : « en cinquante ans, la Réunion a parcouru le chemin fait en métropole en cent cinquante ans » (Vaillant 2008, p. 23, *cit. in* DEPRAZ (2017)). Il serait intéressant de se pencher sur la manière de calculer ce retard

turelle de ces territoires à la France n'est « pas une fatalité mais bien un héritage volontairement entretenu de l'économie coloniale » (DEPRAZ 2017, p. 93).

Les Outre-mer, angle mort de l'écologie politique française

Force est de constater que l'écologie en France se pense aujourd'hui sans les Outre-mer⁶. L'écologie politique française ne fait pas exception à cette règle : pas une mention des Outre-mer n'apparaît par exemple dans *Une histoire de l'écologie politique* (NAZARET 2019), ni dans le colloque (de 535 pages) « Penser l'Anthropocène » qui s'est tenu à Paris en 2015 (BEAU, LARRÈRE et VERKAEREN 2018). Cette absence des Outre-mer est dommageable pour plusieurs raisons. D'une part, l'histoire coloniale de ces territoires a beaucoup à nous apprendre sur l'environnementalisme et ses héritages. Les problématiques environnementales des Outre-mer et les luttes sociales qui y sont associées sont l'occasion de mettre en avant les effets de régimes d'exception qui permettent sur des territoires français ce qui ne serait pas permis en Hexagone, comme dans le cas de l'orpaillage illégal en Guyane, l'usage massif du chlordécone en Martinique, ou les essais nucléaires français dans les îles de Polynésie. D'autre part, ces territoires ont une importance écologique majeure. Il est estimé que les Outre-mer représentent 97% de l'espace maritime français, 20% des coraux et 10% des atolls de la planète⁷. Ils abritent 97% des 20 000 espèces endémiques recensées en France⁸. Cette marginalisation des Outre-mer est aussi dommageable compte tenu de la vulnérabilité accrue des habitant-es des territoires dits d'Outre-mer à certaines conséquences du changement climatique, comme la montée des eaux (RAIMANA LALLEMANT-MOE 2021)

Les Outre-mer, (post)-colonies d'exception ?

Les territoires dits d'Outre-mer (Fig. 2.1) sont marqués par un traitement différencié, selon qu'ils aient le statut de département, de collectivité ou de territoire à statut particulier. Ce traitement différencié est issu de la « reconfiguration post-coloniale » d'après-guerre (F. VERGÈS 2005), lorsque la France chercha à protéger autant que possible ses intérêts tout en répondant aux revendications locales. Cette différence de traitement a un intérêt géopolitique : alors que le cas d'Haïti ou du Vanuatu est brandi pour décourager tout territoire pouvant être tenté par l'indépendance (clamant : « regardez ce qui se passe lorsque l'on se libère de la tutelle de la France »), une poignée de territoires sont érigés comme exemples d'une intégration possible à la France, via un processus de décolonisation original appelé la « départementalisation » (FERDINAND 2019).

Aujourd'hui, les Outre-mer se démarquent par des conditions sociales difficiles. Les iniquités sociales sont telles que l'INSEE choisit généralement de présenter des statistiques séparées pour la France dite métropolitaine et les Outre-mer, car mettre ensemble ces statistiques feraient trop descendre les chiffres métropolitains (DEPRAZ 2017). Parfois, les Outre-mer sont complètement absents de l'entreprise statistique : l'étude des effets longs du COVID par exemple y est rendue difficile

en années. Il suffit à ce stade de remarquer combien cet indicateur s'inscrit dans le grand récit du progrès.

6. Cette partie reprend à grand trait et en partie *verbatim* le contenu de l'introduction au numéro 63 de la revue *Ecologie et Politique* sur les écologies politiques pensées depuis les Outre-mer, introduction co-rédigée avec Malcom Ferdinand (FERDINAND et MANGLOU 2021)

7. Antoine LEVÊQUE et Alexis CERISIER-AUGIER (2018). *Biodiversité. Les chiffres clés - Edition 2018*, Service de la donnée et des études statistiques / Agence française pour la biodiversité.

8. *Ibid.*



Les Outre-mer

Un projet de l'Observatoire Terre-Monde
par Aude Chesnais

Légende
 Territoires d'Hexagone et d'Outre-mer

Source : Ferdinand et Manglou 2021

FIGURE 2.1. – Carte des Outre-mer

par l'absence de collecte de données psychiatriques⁹. Les Outre-mer présentent aussi des taux de chômage entre deux et trois fois supérieurs à ceux de l'Hexagone (25% en Guadeloupe, 35% à Mayotte)¹⁰. Ils présentent des taux de pauvreté également nettement supérieurs à ceux de l'Hexagone (39% à La Réunion, 77% à Mayotte¹¹, le coût du panier alimentaire étant entre 37% et 46% plus cher (DEBUSSCHE *et al.* 2020). En Guyane, le taux de suicide dans les communautés autochtones isolées est huit fois plus élevé qu'en France hexagonale, et le taux de suicide des adolescent-es entre dix et vingt fois plus élevé¹². Ces territoires se caractérisent enfin par leur dépendance presque totale à l'importation pour se nourrir, leur sol étant, dans certains territoires, monopolisé par des monocultures post-coloniales destinées à l'export comme la canne et la banane.

Ce traitement différencié des (post-)colonies d'Outre-mer se manifeste également dans les structures politiques et les normes — une différence qui doit être prise en compte dans l'étude de l'écologie politique :

« Dans les départements et les régions d'Outre-mer, les lois et règlements sont applicables de plein droit. Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités. Ces adaptations peuvent être décidées par ces collectivités dans les matières où s'exercent leurs compétences et si elles y ont été habilitées par la loi, selon le cas, par la loi ou par le règlement. Par dérogation au premier alinéa et pour tenir compte de leurs spécificités, les collectivités régies par le présent article peuvent être habilitées par la loi, selon le cas, par la loi ou par le règlement, à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi ou du règlement. [...] La disposition prévue aux deux précédents alinéas n'est pas applicable au département et à la région de La Réunion. » (Article 73 de la Constitution)

Chaque province de la Nouvelle-Calédonie par exemple a la compétence d'écrire son propre Code de l'environnement. Pour ce qui est de l'interdiction de certains plastiques (comme de certains pesticides) ou de l'obligation au recyclage, les territoires d'Outre-mer bénéficient de certaines exemptions ou de délais d'application. Les territoires d'Outre-mer se caractérisent ainsi par des séries d'exceptions à la loi française qui se justifient par l'éloignement et le contexte particulier et qui se manifestent par des injustices, par exemple, l'octroi de délais pour l'utilisation de pesticides interdits sur le territoire métropolitain, une fiscalité sur l'alcool dix fois inférieure par rapport à la métropole, l'autorisation de taux de sucre beaucoup plus élevés dans les produits industriels, *etc.* Ce traitement différencié devra être pris en compte dans la description du dispositif géo-légal qui s'applique aux plastiques et à leurs déchets à La Réunion.

9. Merci à Tristan Lefort-Martine pour cette remarque.

10. Source : INSEE (24 juin 2019). *Emploi et chômage dans les DOM : l'écart avec la métropole reste marqué*. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4175314> (visité le 12/10/2023).

11. Source : INSEE (28 jan. 2021). *Le taux de pauvreté reste stable en 2018 à La Réunion*. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4175314> (visité le 12/10/2023).

12. Le rapport publié par le Ministère des Outre-mer est disponible en ligne. Source : Aline ARCHIMBAULT et Marie-Anne CHAPDELAIN (30 nov. 2015). *Suicides des jeunes Amérindiens en Guyane française*. Ministère des Outre-mer. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/35396-suicides-des-jeunes-amerindiens-en-guyane-francaise-37-propositions-po> (visité le 12/10/2023).

1.3. La Réunion, post-colonie particulière, « laboratoire de développement durable » ?

À la fin d'un séminaire où je présentai ma thèse en mars 2022, un Réunionnais m'a fait part de son étonnement face à mon choix de parler de La Réunion en tant que territoire post-colonial : « La Réunion, c'est le chouchou de la France ! ». En effet, La Réunion (Fig. 2.2) semble être le territoire d'Outre-mer le plus « intégré » à la République ¹³, une intégration qui lui vaut d'être une exception au sein des régimes d'exceptions réservés aux Outre-mer dans la loi ¹⁴.

Si parler de colonialisme ou de post-colonialisme en Nouvelle Calédonie ou à Mayotte peut sembler pertinent (quoique non sans polémique), parler de colonialisme ou de post-colonialisme à propos de La Réunion semble ne pas aller de soi. Je reviens ici sur le contexte historique particulier des débats sur la question statutaire de l'île avant de rendre compte des polémiques récentes concernant l'attribution du statut de colonie et de post-colonie à La Réunion. Je propose ensuite un court état de la recherche sur la manière dont les discours et pratiques se réclamant de l'écologie y ont été discutés jusqu'à présent, avant d'esquisser un portrait socio-économique de cette post-colonie particulière ¹⁵.

Départementalisation ou autonomie ? Un balancement historique

La départementalisation d'une poignée de « vieilles colonies » françaises (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) représente, dans l'histoire des décolonisations, un phénomène pour le moins original : « mettre fin à une situation coloniale en resserrant les liens entre la colonie et la métropole, voilà un scénario inédit dont la logique intrigue plus d'un observateur depuis un demi-siècle » (CHANE-KUNE 1996, p. 7). Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, une demande d'assimilation des quatre colonies fut portée devant l'Assemblée par les députés des territoires concernés, parmi lesquels les députés communistes Aimé Césaire et Raymond Vergès. Les élites sucrières s'opposaient à cette intégration à la France : elles tenaient pour responsable de la pauvreté locale la contrainte du commerce exclusif avec la France, et redoutaient l'application de lois sociales françaises concernant leur main-d'œuvre. Si Césaire défendait devant l'Assemblée que les habitants de ces territoires étaient déjà « culturellement français-es » (FINCH-BOYER 2014), la classe possédante opposait une autre vision : « Sans aucun doute vous jubilez en nous imposant vos décrets de France dans un pays de nègres », peut-on lire dans une lettre anonyme d'un sucrier au directeur départemental du Travail en 1949 (*ibid.*, p. 18). On touche ici au cœur des intérêts politiques de la demande d'assimilation à ses débuts : les partis communistes locaux demandent la départementalisation pour obtenir de l'État français une protection contre la plantocratie, et contre la prédation étrangère liée à la néolibéralisation croissante du monde (F. VERGÈS 1996). C'est face aux promesses déçues de la départementalisation (1946) et à la misère qui continuait à régner qu'émergent, dix ans plus tard, des revendications indépendantistes puis autonomistes portées principalement par les partis communistes locaux.

13. Le terme d'intégration est chargé de connotations coloniales fortes, discutées notamment par Fatima Ouassak dans *La puissance des mères* (OUASSAK 2020).

14. Voir l'article 73 de la Constitution, cité à la page précédente.

15. Cette sous-section a été reprise *verbatim* à l'occasion de la publication d'un article pour la revue genevoise *Le Globe* intitulé « Regards décoloniaux » (MANGLOU 2023). Cet article a été nettement enrichi par le travail de relecture de Bertrand Lévy puis de Marie Thiann-Bo Morel, que je remercie vivement.

1. Étudier les métabolismes plastiques depuis La Réunion

Ces revendications autonomistes font advenir une forte réponse politique de l'État français dans les années 1970 à La Réunion, sous la forme d'un programme dit de développement et de modernisation nourri par des transferts financiers pharaoniques. La question statutaire de l'autonomie tombe alors en défaveur, si bien que le parti communiste s'investit davantage dans la question identitaire, dans un travail de mémoire de l'histoire coloniale, de l'esclavage en particulier, ainsi que la promotion du créole et des traditions. En dehors du parti, un certain tabou s'installe sur la question de la survivance du racisme dans ce contexte post-colonial particulier : la colonie est devenue département, et, s'il est question de réduction des inégalités, il ne peut pas, en France, être question de race (THIANN-BO MOREL 2021).

On constate ainsi un certain balancement historique quant à la post-colonie que La Réunion allait devenir, une majorité locale souhaitant d'abord qu'elle soit entièrement intégrée à la France, puis, de 1960 à la fin du siècle, une revendication d'autonomie sur la base d'un certain particularisme. Dans les deux cas, il s'agissait d'obtenir davantage de droits sociaux aux habitants-es. Ce balancement montre que sur l'île le post-colonialisme n'a pas été un dogme prédéfini mais le terrain idéologique d'intenses négociations politiques quant à l'identité de La Réunion en tant que territoire, et des Réunionnais-es en tant que citoyen-nes. Se joue dans cette négociation ce qu'Hannah ARENDT (1951) appelle « le droit d'avoir des droits », qui repose sur l'appartenance à une communauté. La départementalisation, et la lutte pour l'autonomie, représentent un moment de réflexion historique : fallait-il s'intégrer à une communauté existante (donc revendiquer d'être Français-es culturellement et bénéficier des mêmes droits) ou fallait-il former sa propre communauté de droits (et par là revendiquer sa différence)? Cette ambiguïté continue d'exister dans l'usage du terme de post-colonie par les différents acteurs locaux : la post-colonie fait ainsi tantôt référence à La Réunion comme territoire français devant mettre derrière lui le moment de la départementalisation¹⁶, ou au contraire à La Réunion comme un territoire devant se soustraire de la tutelle de la France¹⁷.

Cette spécificité politique et historique fait de l'île un terrain particulièrement intéressant pour étudier la question décoloniale à l'ère du Plantationocène sous un jour nouveau. Le postcolonialisme, nous dit SAID (1983), est une théorie voyageuse, dont l'ancrage spatio-temporel doit être interrogé : quels sont les rapports de pouvoir à l'œuvre dans la production, la relocalisation et la mobilisation de théories émancipatrices à prétention universelle, comme le postcolonialisme, mais aussi comme l'écologie? D'où partent les discours épistémiques? Lesquels de ces discours font autorité, lesquels sont ignorés ou réprimés? La production de savoirs et de théories a, elle aussi, ses circulations, ses enjeux de pouvoir, qu'il s'agit de rendre visible et d'interroger (JOHN 2020). *Comprendre ce qui se joue au moment de la (re)localisation des discours et des pratiques environmentalistes dans ce contexte de négociation politique du fait post-colonial à La Réunion* est un des

16. Voir par exemple l'intervention de la députée Erika Bareigts : « Nous sommes arrivés au bout du modèle de fin de période post-coloniale [...] On tourne la page d'un système qui est arrivé au bout puisque le système de base était celui de la sortie de la colonie : en construisant les écoles, en construisant les lycées, les collèges, les hôpitaux, on créait du travail tout simplement. Aujourd'hui nous sommes arrivés au bout de tout cela. On va rajouter une route, un bâtiment, mais ça ne crée pas l'activité économique. Le BTP du rattrapage, des grands travaux, ça ne crée pas de l'activité. » Source : IPREUNION (3 mai 2016). Erika Bareigts : "Nous arrivons au bout de ce modèle post-colonial". URL : <https://www.ipreunion.com/regionales-2015/reportage/2016/03/05/premiere-visite-ministerielle-a-la-reunion-ericka-bareigts-nous-arrivons-au-bout-de-ce-modele-de-fin-de-période-post-coloniale,40611.html> (visité le 05/03/2023).

17. Ce discours, qui a longtemps été celui des communistes, se retrouve aujourd'hui dans le mouvement qui a survécu aux Gilets Jaunes sur l'île par exemple, pour soutenir une position indépendantiste.

enjeux de ma recherche. Dans cette perspective, l'écologisme gagne à être étudié comme un canon de pensées et de pratiques qui favorise certaines paroles et en exclut d'autres, reproduisant et amplifiant des dynamiques de dominations épistémiques sous-jacentes.

« La Réunion n'a jamais été une colonie » : retour sur une controverse

Nous reviendrons plus en détail sur l'histoire de la victoire du projet départemental et de l'assimilation politique et culturelle de La Réunion à la France. Il suffit à ce stade de souligner que cette histoire fut le creuset d'une certaine ambiguïté quant à la possibilité pour La Réunion de faire valoir son statut de colonie ou de post-colonie, comme les communistes ont continué de le faire. Un certain nombre de polémiques a ainsi ponctué l'actualité médiatique. En 2018, dans un article pour *La Croix*, le journaliste Frédérique Mounier défendait qu'à La Réunion « la France n'a rien colonisé, mais a structuré une économie coloniale fondée sur la canne à sucre et le peuplement venu d'ailleurs »¹⁸. En 2017, l'historien Olivier Fontaine, qualifié de révisionniste par des militants communistes, argumentait que La Réunion n'aurait jamais été véritablement une colonie, en partie parce qu'elle aurait été inhabitée avant l'arrivée des colons. Jouant sur la distinction entre capitalistes et États, il défend qu'« au XVII^e siècle, les Européens n'ont rien à voir avec l'esclavage dans l'Océan Indien », et que La Réunion fut une « colonie colonisatrice » dans l'Océan Indien, de Madagascar notamment. Il défend enfin que La Réunion aurait été « transformée en colonie » par le président de Région communiste Paul Vergès pour gagner un électorat et réclamer des dispositifs particuliers, jouant du « tiers-mondisme ».

Face à lui, des militant-es ont opposé non seulement que La Réunion a été une colonie, mais que la départementalisation n'aurait jamais été qu'un changement de façade, une invention de la décolonisation (Vergès 2005) organisée par l'État français, qui aurait eu pour but de mettre en scène une rupture radicale tout en dissimulant la continuation de politiques coloniales. Le mythe fondateur de l'île déserte avant l'arrivée des Français-es a été interrogé par des travaux d'histoire récents, qui ont montré que l'île était sur les cartes de marchands arabes depuis au moins le VI^e siècle, et qu'elle a pu servir au ravitaillement des navires¹⁹. Dans un ouvrage portant sur la question coloniale française, le militant indigéniste Saïd BOUAMAMA (2019, p. 21-39) résume les différentes réponses qui ont été formulées face au « roman idéologique colonial français » selon lequel La Réunion n'a pas été et n'est plus une colonie. D'une part, la reconnaissance de la colonialité du pouvoir en fonction du mythe du peuplement de l'île que propose O. FONTAINE (2017) exclut de l'examen historique le recours massif aux esclaves, qui lors de l'abolition de l'esclavage représentent 80 % de la population de l'île, et dont le but fut de mettre l'île en valeur à moindre coût afin de servir les intérêts d'abord des commerçants puis de l'Empire français. Cet argument occulte également la nature des liens économiques et politiques qui ont lié et continuent de lier l'île à la métropole, ainsi que la hiérarchie raciale qui structure la société. Bouamama rétablit, dans le sillon du sociologue Alain BIHR

18. Source : Frédéric MOUNIER (1^{er} nov. 2028). *La Réunion cultive sa « créolie » singulière*. URL : <https://www.la-croix.com/France/Reunion-cultive-creolie-singuliere-2018-01-11-1200905043> (visité le 05/03/2023).

19. Je remercie Marie Thiann-Bo Morel pour avoir pointé que la première mouture du texte entretenait le mythe du peuplement et le mythe colonial. Voir notamment FUMA (2013) sur l'histoire des routes de l'esclavage dans l'Océan Indien. Les enjeux politiques complexes de l'autochtonie et des revendications portées derrière cette notion demanderaient à être interrogés dans leur contexte post-colonial, ainsi que propose de le faire cette fiche sur la question des mines et de l'autochtonie en Guyane et en Nouvelle Calédonie : Clémence LÉOBAL et Mélissa MANGLOU (20 jan. 2022). *L'industrie minière dans les "Outre-mer"*. URL : <https://terremonde.org/?p=450> (visité le 12/10/2023)

(2018), la complicité historique entre les « empires » capitalistes (véritables États dans l'État dès l'époque mercantilistes) et les États, qui bénéficiaient indirectement de la souveraineté exercée par les capitalistes que ce soit dans les comptoirs ou dans les colonies. Il rappelle ainsi que ce ne sont pas « les Réunionnais-es » dans leur ensemble mais une poignée de « gros blancs » et de « petits créoles »²⁰ qui ont poursuivi des politiques coloniales depuis La Réunion vers Madagascar, faisant de l'île une « colonie colonisatrice », à l'instar de Joseph de Villèle et de Richemont Desbassyns qui ont participé à créer la législation coloniale française pour « assurer la supériorité de leur élite au niveau du sucre et surtout pour ne pas toucher à l'esclavage ». Si la colonisation se définit comme un « rapport social d'exploitation, avec des formes spécifiques selon les contextes sociaux, formes qui ont évolué en fonction des besoins des dominants », La Réunion a bien été une colonie (*ibid*). Peut-être peut-on même dire, non sans cynisme, qu'elle a été une des colonies les plus « réussies », « un exemple qui confirme l'aptitude du génie français à la colonisation », disait le géographe et colon Jules DUVAL (1864, p. 855).

La Réunion, « laboratoire post-colonial » du développement durable ?

Les premières préoccupations politiques que la littérature scientifique qualifie d'environnementales sur l'île de La Réunion datent du XVIII^e siècle, avec les premiers travaux de Pierre Poivre, œuvrant sur l'île sœur (Maurice), et de son homologue local, Joseph Hubert. On se préoccupait d'une part d'assurer la sécurité alimentaire des colons et de l'autre de « protéger le jardin d'Eden » (GROVE 1995). Pierre Poivre fut parmi les colons-naturalistes qui relayèrent l'hypothèse climatique des effets de la déforestation dans les colonies tropicales, appelant à des mesures étatiques protectrices. Loin de condamner en bloc l'extractivisme colonial, les premières politiques de conservation sur ces îles criminalisent et répriment les habitant-es tenu-es pour responsables des dommages environnementaux, comme ce fut le cas dans les aires protégées américaines et africaines (KANTOR 2007 ; NELSON 2003). Bruno BOUET (2019) rappelle que la première mise à l'agenda de la question climatique et de la déforestation comme problème écologique sur l'île se concrétisa par la criminalisation de certain-es habitant-es des Hauts de l'île, principalement des marrons (ancien-nes esclavisé-es) et des petits propriétaires désargentés (« petits blancs »), et ce au même moment où l'activité extractive des grands planteurs sur la côte était perçue comme l'exemple même d'une colonisation réussie. En 1853, l'administration coloniale instaure un code forestier pour réguler l'activité paysanne des Hauts. Ces politiques se fondent sur des études géographiques qui reproduisent le récit environnemental décliniste européen concernant la déforestation – récit critiqué pour ses fondements scientifiques erronés et ses conséquences meurtrières dans l'histoire coloniale du continent africain (BLANC 2020). Sur l'île, ces études reposent sur l'hypothèse improuvée qu'une forêt vierge plus dense aurait pré-existé à l'arrivée des habitant-es du cœur de l'île,

20. Le terme « Créole » fait référence soit aux Réunionnais-es en général, soit aux Réunionnais-es métisses ou à la peau claire. Les « petits créoles », ou « petits blancs » désignent des Réunionnais-es blanc-hes ou métisses. Les petits créoles, perçus comme métisses ou non-blancs d'un point de vue métropolitain, ont pu être perçus comme blancs du point de vue local, du fait de leur peau claire, de leur statut de propriétaire et de la culture qu'ils représentaient. Voir la description que propose de le colon et géographe Jules Duval dans *Politique coloniale de la France : l'île de La Réunion* (1864) : « La pureté du sang européen ayant été altérée de bonne heure par des alliances avec les femmes malgaches que l'amour et la violence ramenèrent à Bourbon, il en fût résulté une scission, si, par un accord tacite, on n'avait renoncé de bonne heure à tenir compte des mélanges : les libertés, plutôt que la nuance de la peau, fut le signe auquel se reconnurent les maîtres, et cette règle conduisit à qualifier de noirs des esclaves à peu près blancs qui partageaient le sort de la population noire, en même temps que le nom de petits créoles ou petits blancs fut donné à une classe dont l'origine libre constitue la seule fortune et la principale distinction. » (p. 859-860)

qui l'auraient détruite (BOUET 2019, p. 234). Le gouverneur incrimine particulièrement les « vagabonds », ancien-nes esclavisé-es qui rejoignent les marrons et les petits blancs désargentés des Hauts après l'abolition de l'esclavage (1848). Ainsi, La Réunion fut parmi les laboratoires coloniaux des premières mesures environnementales et d'une science de l'écologie loin d'être affranchie d'un racisme structurel.

L'état de la recherche concernant la mobilisation de la question environnementale à La Réunion aujourd'hui l'inscrit dans le registre dominant d'une écologie qui reproduit la dichotomie nature/culture (MERCHANT 1989) : il y aurait sur l'île une nature exceptionnelle à protéger de la « pression » ou de « l'impact » des activités humaines sur les milieux. Si les associations citoyennes ont joué un rôle non négligeable dans la mise à l'agenda de l'environnement comme question politique majeure (ROINSARD 2006), on constate la montée en puissance d'une certaine écologie dominante (THIANN-BO MOREL 2021)²¹. Celle-ci s'est concrétisée par la création d'espaces protégés (parc national, réserve marine), par le financement et la régulation de la protection d'espèces endémiques, par des dispositifs d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, par la création d'emplois verts, par la mise en place d'un système de gestion des déchets, *etc.* Sur l'île, l'État partage la mise en place d'instruments de protection environnementale avec les collectivités territoriales que les lois de décentralisation ont fait gagner en pouvoir et en autonomie. Ces instruments sont ainsi mis au service d'intérêts politiques divergents, donnant lieu à des dynamiques de pouvoir qui ne peuvent être pleinement comprises que dans les contextes post-coloniaux très spécifiques des départements d'Outre-mer français (*ibid.*).

Les politiques qui relèvent de l'écologie dominante sont investies d'enjeux qui dépassent celui de la seule protection environnementale. La structuration d'un système de gestion des déchets en particulier s'inscrit plus largement dans le projet de modernisation du territoire porté depuis la départementalisation. L'accès aux mêmes services publics que ceux proposés en « métropole » devait participer à acter l'intégration des territoires dits d'Outre-mer à la France. Ainsi, dans un récent rapport commandé par le Sénat intitulé « La gestion des déchets dans les Outre-mer »²², les sénatrices recensent et dénoncent des situations environnementales qu'elles jugent « inimaginables en République française » : la gestion des déchets, en particulier, est un « service public de base » qui doit permettre « un développement harmonieux et digne » là où les Outre-mer seraient « en retard » par rapport à l'Hexagone²³. Assurer les conditions économiques et matérielles d'un « rattrapage » est alors présenté comme un devoir de la part de l'État vis-à-vis de ces territoires.

Toutefois, l'écologie comme registre politique a aussi été investie dans une démarche de distanciation vis-à-vis de l'Hexagone. Ce fut le cas avec le projet d'autonomie énergétique porté politiquement en 2001 par Paul Vergès, dirigeant communiste qui avait dès les années 1990 mis la question climatique à l'agenda régional – peut-être une manière pour le parti communiste de recycler le projet d'autonomie politique dans les années 2000 (BERTRAND 2017). La sociologue Marie THIANN-BO MOREL (2021) montre également qu'en dehors du cadre de la politique politicienne, et de manière aussi répandue que silencieuse, des « écologies *missouk'* » (en créole réunionnais :

21. La première mouture de ce développement, proposée dans un article publié dans la revue *Le Globe* (MANGLOU 2023), proposait de parler d'« écologie d'État ». Je remercie sincèrement Marie Thiann-Bo Morel pour ses retours qui m'ont amené à rectifier mon propos en questionnant le rôle spécifique des collectivités territoriales dans ce contexte post-colonial.

22. Gisèle JOURDA et Viviane MALET (12 août 2022). *La gestion des déchets dans les outre-mer. Rapport d'information n° 195*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).

23. *Ibid.*, p. 128.

1. Étudier les métabolismes plastiques depuis La Réunion

« en cachette ») s'opposent à l'écologie dominante et à la vision de la nature qu'elle véhicule. Des pratiques de reforestation notamment se déploient à l'abri du regard de « la Loi », en dehors des cadres dits de participation — un marronnage nécessaire car elles contreviennent aux idéaux d'une conservation pensée par la classe dominante²⁴.

Là où l'écologie dominante consacre une vision dualiste de l'écologie, avec une nature vierge à protéger de l'activité humaine, ces pratiques *missouk'* investissent la forêt comme l'espace de symbioses écologiques dont les êtres humains font partie intégrante. Par cette étude de cas, la sociologue montre que le tabou sur l'histoire post-coloniale en France empêche de mettre en lumière des rapports silencieux de domination structurels en post-colonie française, des rapports qui minent les conditions de possibilité d'une quelconque justice socio-environnementale dans ces territoires. La question de la pollution plastique sur l'île gagnerait à être étudiée à travers ce prisme. Ainsi, il y a un intérêt épistémique à ré-ancrer les politiques qui se réclament de l'écologie dans l'histoire post-coloniale de l'île. À La Réunion, *décolonisation et modernisation ont formé un projet politique conjoint inédit, et on ne peut continuer à penser les écologies telles qu'elles sont pratiquées localement en dehors de cet héritage post-colonial matériel et idéologique.*

Dépendance et consommation en post-colonie : esquisse d'un portrait socio-économique

Nous sommes sur une île de 2512 km², aux ressources finies, au foncier limité, à 9000 km de l'Hexagone. Il y a aujourd'hui environ 860 000 habitant-es à La Réunion. 36 % de la population vit encore sous le seuil de pauvreté, la moyenne nationale étant de 14,5 % (INSEE 2023). Un jeune sur quatre est sans emploi, et une personne employée sur trois travaille dans la fonction publique (INSEE 2021). L'île se caractérise par un taux de chômage record, bien que tendant à la baisse : 18 % de la population, la moyenne nationale étant de 7,1 % (INSEE 2023).

Dans les discours sur les déchets tenus à La Réunion, la question du travail revient sous plusieurs aspects, tous reliés à l'impératif de développement et à une certaine hiérarchie sociale. Le développement durable est présenté comme une manne d'emplois à venir ; les emplois verts sont une des sources du clientélisme pratiqué par les mairies (DESCHAMPS et PROVINI 2022). Sur le sujet des dépôts sauvages de déchets, alors que les contrevenant-es considèrent que « des gens sont payés pour les ramasser », certain-es habitant-es se demandent pourquoi les chômeur-euses ne nettoieraient pas les rues. Ces discours autour du travail s'intéressent aux déchets en aval et se focalisent sur le comportement des individus. *Il serait fécond d'élargir cette perspective en s'intéressant aux enjeux croisés de l'écologie et du travail plus en amont et d'un point de vue plus structurel.*

Face à cette situation, un cercle vicieux s'est installé : d'une part, de fortes contestations paralysent régulièrement le fonctionnement de l'île (blocages généralisés, émeutes dans certains quartiers, manifestations), d'autre part, les réponses politiques s'obstinent à proposer, pour apaiser les tensions, d'énormes projets de développement, éternelles promesses d'emplois et d'accès à la consommation (SIMON 2008). Malgré ce climat social, des travaux en géographie relativisent ces

24. Ces pratiques *missouk'* consistent par exemple à planter et à entretenir des espèces endémiques dans le parc national, alors que « la manipulation des espèces endémiques est uniquement réservée aux experts conservateurs » (THIANN-BO MOREL 2021, p. 134).

chiffres en invoquant une relative douceur de vivre dont certain-es Réunionnais-es font la promotion (BENJAMIN et GODARD 1999 ; SIMON 2008 ; TAGLIONI 2011) : l'humour autour des aides sociales notamment ne compte pas ses adeptes²⁵. Ce parti pris nous invite à introduire de la nuance dans les critères de bien-être tel qu'il est mesuré par l'État moderne ; il ressort sur le terrain sous la forme d'une certaine romantisation du passé : « on n'avait pas grand chose, mais on manquait de rien », raconte par exemple une ancienne institutrice (Ch. 6).

Cela ne signifie pas que les iniquités ne sont pas réelles. L'économie réunionnaise est structurellement dépendante des fonds français et européens – une politique de développement décrite comme « une tertiarisation sans industrialisation » (CHANE-KUNE 1996). 69% des terres arables de l'île sont toujours dédiées à la culture de la canne²⁶, des terres en partie concentrées dans les mains de quelques grandes familles héritières. Cette culture est fortement subventionnée et très peu compétitive sur le marché mondial (LAUDIÉ-LECOMTE 2003). Si 80% des agriculteurs locaux produisent de la canne, la contribution de la canne à l'économie locale est marginale (4,2% du PIB en 2016 selon l'INSEE). Ainsi, au lieu de nourrir ses habitant-es, les terres de l'île sont donc monopolisées pour exporter du sucre et du rhum, sur l'un des départements français les plus touchés par l'obésité²⁷, le diabète et l'alcoolisme. Selon le bilan annuel du Grand Port Maritime²⁸, les deux postes d'exportation les plus importants de La Réunion sont la canne et les déchets.

Dans une étude récente, le *Global Footprint Network* estime que l'empreinte écologique de La Réunion excède sa biocapacité de 2580%, la classant à la triste place de troisième territoire déficitaire au monde en termes de biocapacité²⁹. Pour se nourrir et pour répondre aux nouveaux besoins qui accompagnent le développement (voitures, télévisions, téléphones, ordinateurs, etc.), La Réunion importe officiellement 4 000 000 de tonnes de biens tous les ans³⁰. Cela est possible grâce aux subventions massives que l'île reçoit de l'Hexagone en tant qu'aide au développement et au rééquilibrage – certain-es l'appellent volontiers « assistanat » (BENJAMIN et GODARD 1999). Cela est également possible parce que tous ces biens ne sont pas produits sur place – ce que l'écosystème insulaire ne supporterait pas.

De ces biens majoritairement importés, La Réunion a enfoui, en 2014, 397 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) et 66 130 tonnes de déchets d'activités économiques (DAE) dans ses deux centres d'enfouissement aujourd'hui saturés³¹. La production moyenne de déchets place La

25. Voir par exemple les bandes dessinées « Tiburce » du dessinateur Tehem.

26. Source : MéliSSA CORNÉLUS *et al.* (2016). *Métabolisme territorial de La Réunion. Bilan des flux de matière 2014. Réalisation d'une étude descriptive et opérationnelle sur l'économie circulaire à La Réunion, commandée par Nexa, la Région Réunion, et la DEAL. Par EVEA et Abington Advisory.* Nexa – Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation. URL : http://www.nexa.re/fileadmin/user_upload/nexa/actualites/Forum_eco_circulaire/20160927_Stephane_LE_POCHAT__EVEA_Prez_diag_metabolique_territorial.pdf (visité le 18/10/2023).

27. Selon les chiffres de l'Observatoire régional de la Santé, 35% des Réunionnais-es sont en situation de surpoids, 15% en situation d'obésité, alors que la moyenne nationale est de 10%. Cet indicateur est toutefois à prendre avec des pincettes, posant notamment la question des normes considérées. Voir à ce sujet Poulain 2006. Je remercie Karine Bennafla pour cette remarque.

28. Source : GRAND PORT MARITIME (2021). *Rapport annuel*. URL : https://reunion.port.fr/wp-content/uploads/2022/05/Version-FCS-GPMDLR_RA_2021_V5_WEB.pdf (visité le 18/10/2023).

29. Source : GLOBAL FOOTPRINT NETWORK (2023). *Calculate your footprint*. URL : <http://data.footprintnetwork.org/> (visité le 18/10/2023).

30. *Ibid.*

31. Source : MéliSSA CORNÉLUS *et al.* (2016). *Métabolisme territorial de La Réunion. Bilan des flux de matière 2014. Réalisation d'une étude descriptive et opérationnelle sur l'économie circulaire à La Réunion, commandée par Nexa, la Région Réunion, et la DEAL. Par EVEA et Abington Advisory.* Nexa – Agence Régionale de Développement d'Investissement et

1. Étudier les métabolismes plastiques depuis La Réunion

Réunion légèrement au-dessus de la production nationale, l'excédent étant attribué à la surproduction de « déchets verts » pendant la période cyclonique. En 2014, l'île a exporté 104 657 tonnes de déchets, dont 8 600 tonnes pour traitement final. Une partie de ces déchets sont des déchets dangereux, envoyés vers l'Hexagone ; l'autre partie concerne les filières d'export des déchets dits recyclables, vers les pays de la zone, l'Asie, et l'Afrique de l'Est et l'Europe (*ibid*). À proximité des deux centres d'enfouissement, deux infrastructures visant à la « valorisation énergétique » des déchets sont en cours de construction pour l'un, et de mise en fonctionnement pour l'autre — problème d'experts et de politiciens suscitant relativement peu d'intérêt de la part de la population (MANGLOU 2021).

1.4. Conclusion

Cette première section justifie le choix d'étudier les enjeux de justice socio-spatiale que posent les circulations de plastiques et de leurs déchets à l'ère du Plantationocène à La Réunion en particulier. Du fait de leur imbrication historique dans l'invention de l'écologisme dominant, les îles post-coloniales gagneraient être interrogées dans leur diversité à travers le prisme de l'écologie politique et de la critique du travail. Si la géographie sociale a jusqu'à présent mis en garde contre le fantasme de la spécificité insulaire, on peut se demander quel sera le sort des post-colonies insulaires dans les futurs qu'annoncent les changements globaux, avec la montée des eaux (RAIMANA LALLEMANT-MOE 2021) et la perspective de la finitude de la ressource pétrolière qui ne sera pas sans conséquence sur les facilités de transport qui caractérisent les économies insulaires aujourd'hui.

L'histoire post-coloniale spécifique de l'île de La Réunion, et l'évolution de ses relations avec la « métropole », font de ce territoire un cas fécond à interroger à l'heure où se dessinent les horizons de ce que peut vouloir dire « décoloniser » les savoirs (ESCOBAR 2007), « décoloniser » l'écologie (FERDINAND 2019). Toutefois, la justification de ce « terrain de recherche » vient *a posteriori* de la démarche qui a animé mon projet à ses débuts : c'est d'abord en tant que Réunionnaise que j'ai fait ce choix. La prochaine section situe ma position, ses implications épistémiques, avant d'exposer les modalités de mon travail de terrain.

d'Innovation. URL : http://www.nexa.re/fileadmin/user_upload/nexa/actualites/Forum_eco_circulaire/20160927_Stephane_LE_POCHAT__EVEA_Prez_diag_metabolique_territorial.pdf (visité le 18/10/2023).

2. Revenir à La Réunion : construction d'une approche relationnelle et située du terrain géographique

Dans la seconde section de ce chapitre, je reviens sur ce que cela a impliqué pour moi de « revenir faire du terrain » à La Réunion, avec dans mes bagages une formation d'angliciste aux questions post-coloniales et écologiques, ainsi qu'une formation francophone dans la « gestion en environnement ». J'entreprends par la suite de préciser ma position par rapport à l'exercice très codé du terrain géographique, proposant de « faire terrain » avec les métabolismes, c'est-à-dire de faire des métabolismes plastiques qui traversent et transforment La Réunion le terrain de ma recherche.

2.1. « Revenir faire du terrain » : la positionnalité comme productrice de questions

Dans leur état de l'art sur la critique épistémologique du terrain géographique, VOLVEY, CALBÉRAC et HOUSSAY-HOLZSCHUCH (2012) reviennent sur les manières dont géographes anglais-es et français-es se sont emparé-es des critiques féministes et post-coloniales de la science pour remettre en question l'impensé épistémique derrière la pratique du terrain, chère entre autres aux géographes, aux sociologues et aux anthropologues. La remise en question des critères de distance et d'objectivité, fondamentale dans ces critiques, a donné naissance à des pratiques réflexives fécondes concernant la pratique du terrain, parmi lesquelles l'importance d'exposer la positionnalité de la chercheuse.

De l'objectivité à la positionnalité : enjeux épistémiques

Des épistémologies féministes et post-coloniales ont fait émerger d'une part l'impossibilité d'incarner un regard neutre, détaché et en cela objectif, d'autre part la nécessité et l'intérêt scientifique de rendre visible les connaissances qui ressortent de la positionnalité de la chercheuse³². Lors d'un entretien par exemple, l'identité de la chercheuse conditionne en partie les paroles qui pourront être échangées : l'on peut se sentir plus ou moins à l'aise à l'idée de partager certain-es choses avec une étrangère, ou une personne qui nous est familière. Une posture modérée des épistémologies féministes consiste à voir la positionnalité comme un des biais inévitables et nécessaires à exposer afin de donner une vision plus complète des données émergentes. C'est ce que défendent les féministes du *Biology and Gender Study Group* en 1988 :

« We have come to look at feminist critique as we would any other experimental control. Whenever one performs an experiment, one sets up all the controls one can think of in order to make as certain as possible that the result obtained does not come from any other source. One asks oneself what assumptions one is making. Have I assumed the temperature to be constant? Have I assumed that the pH doesn't change over the time of the

32. Voir à ce sujet les critiques des féministes occidentales radicales dites de la deuxième vague, et les théories des épistémologies du point de vue (*standpoint theory*), notamment Sarah HARDING (1986). Ces féministes ont proposé une conception pragmatique de la théorie scientifique, qui part de l'expérience pour y revenir. L'épistémologie dominante associe l'objectivité à la neutralité, qui est une illusion et le privilège épistémique des dominants. Le positionnement permet d'exposer les biais dans l'expérience et la théorisation, qui sont inévitables.

reaction? Feminist critique asks if there may be some assumptions that we haven't checked concerning gender bias. In this way feminist critique should be part of normative science. Like any control, it seeks to provide critical rigor, and to ignore this critique is to ignore a possible source of error. » (HARDING 1986, p. 61)

Cette posture fait de la position un biais, une contrainte méthodologique à prendre en compte. Dans des postures plus radicales, non seulement la chercheuse ne peut pas être considérée comme extérieure à ce qu'elle étudie, mais la question qu'elle pose est probablement le produit de sa position³³. La réflexivité est alors perçue comme féconde, productrice de questions et de nouvelles connaissances : c'est par un travail de réflexivité que la chercheuse peut espérer commencer à démêler les relations de pouvoir qui conditionnent la production de savoirs. Par ce travail, les questions de recherche s'enracinent plus profondément dans le contexte qu'elles prétendent éclairer (ENGLAND 1994).

Je propose à cet effet de donner un portrait de ma positionnalité, c'est-à-dire de préciser d'où est-ce que je parle par rapport à ce terrain. ENGLAND (*ibid.*) alerte la chercheuse du risque de traiter cet exercice sous le registre de la confession : aussi essaierai-je de rendre apparent aux lecteur-ices ce que ma position apporte à ma manière de faire de la recherche. Il s'agit pour moi d'exposer comment les circonstances de ma position ont pu affecter ma perception du terrain ainsi que les données que j'ai pu obtenir pendant mon travail, afin de situer avec transparence mes questions de recherche et les théories que je mobilise.

Revenir pour « faire du terrain »

Avant de devenir mon terrain de recherche, La Réunion est le lieu où je suis née et où j'ai grandi. Mes parents sont nés dix ans après la départementalisation, à une époque où les communistes, après avoir échoué à porter le projet politique de l'autonomie, ont fortement investi la question post-coloniale comme une question identitaire et culturelle, à travers la promotion de la musique traditionnelle (maloya, séga), d'une graphie polémique du créole (dit *kréol kwz*), et de la promotion du métissage comme preuve d'un vivre ensemble réussi à La Réunion comme nulle part ailleurs. Chez nous, la mobilisation culturelle et politique de la question coloniale par les communistes était accueillie avec méfiance : nous suivions de loin les histoires de corruption politique et les promesses non tenues du parti, tout en vivant l'étrange expérience de l'écriture active d'un roman national par un parti politique. Cette construction politique d'une identité créole, portée de front par Paul Vergès et son parti, a installé sur l'île une atmosphère propice aux questionnements identitaires. La fierté du métissage fait ainsi partie de ma mythologie familiale. La quête des origines prit chez ma famille paternelle la forme d'enquêtes généalogiques étalées sur des années. Nous savons par exemple que le premier Manglou est arrivé par bateau depuis l'Inde à la fin du XIXe siècle, qu'il s'est marié à une esclave Malgache, Babette, qu'il avait affranchi. Je me suis rendu compte adolescente que certaines familles de mes camarades de classe devaient également jouer à ce jeu de piste : à treize ans, nous savions par exemple qu'une élève qui portait le nom de « Mussard » devait

33. Pour les féministes radicales dites de la « deuxième vague », le refus de la frontière entre le privé et le public se justifie par le fait que nos expériences personnelles sont la manifestation d'une condition commune. Il existe une connaissance accessible directement aux femmes et à elles-seules, et la privation de l'accès à la production de ces connaissances constitue une « injustice épistémique » (FRICKER 2007). L'exemple le plus cité est celui du collectif New Yorkais « Redstockings », qui milita pour que le droit à l'avortement soit être fondé sur l'expertise des femmes.

2. Construction d'une approche relationnelle et située du terrain géographique

descendre d'un *commander* (surveillant d'esclaves), ou que tel élève venait d'une grande famille sucrière.

Malgré cet investissement dans la question identitaire, mon propre lien familial à la Plantation (ou, en tout cas, sa signification politique) ne m'est apparu que bien tardivement, alors même que j'ai grandi au milieu de champs de canne qui appartenait à la famille de ma mère : mon grand-père maternel avait acquis au cours de sa vie plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles, qu'il légua à ses six enfants. Ces terres sont toujours dédiées à la culture de la canne, qui a été reprise par un de ses fils. L'accès à la terre sur une île au foncier presque entièrement partagé est un privilège. Ce domaine, quoique petit par rapport aux empires des grandes familles, acta une forme d'accès tardif de ma famille maternelle à la Plantocratie locale.

Grâce à ce privilège, et à la stabilité permise par le statut de fonctionnaire de ma mère, mes parents ont fait pousser, au milieu de la symétrie des cannes à sucre, un grand jardin nourricier qui devait contribuer à nous éduquer, mes frères et moi³⁴. La pratique du jardin créole au milieu des plantations n'était pas, au départ, un privilège de classe, mais plutôt une nécessité devenue tradition — tradition partagée avec d'autres post-colonies, comme aux Antilles (DEGRAS 2016). Dans les Outremer, les politiques de décasage, de bétonisation et l'accaparement du foncier ont progressivement retiré à une grande partie des habitant-es cet accès à « la cour ». Dans notre jardin, mon père faisait valoir une autre vision du travail de la terre que la monoculture qui nous entourait : il était très critique de ce qu'il avait appris pendant sa formation agricole, et refusa progressivement d'utiliser pesticides, engrais, plastiques, et machines lourdes.

Je ne me suis jamais demandée enfant pourquoi nous continuions à cultiver de la canne sur les terrains de ma mère, pourquoi toute la côte de l'île n'était constituée que de ce paysage. La coupe rythmait le changement de saisons. Un de mes oncles, qui travaillait à l'usine, nous ramenait des bonbons coco au sucre et des bouteilles en plastique remplis de mélasse. Ce n'est qu'en partant que j'ai commencé à questionner le rapport à la terre et au travail de la terre, ainsi que les différentes manières de faire société qu'impliquent ces rapports à la terre : *comment nos paysages et nos corps sont-ils mis en ordre, selon quels intérêts, pour quelle qualité de vie ? Quels rapports de classe, de race et de genre conditionnent l'accès à la terre et les manières possibles de la travailler ?* La prise de conscience tardive de ma propre cession face à ce paysage produit par une histoire violente a été fondamentale dans la formulation de mes questions de recherche : *Comment la « nature » est-elle perçue ? Comment est-elle construite ? Comment nos représentations participent-elles au partage entre ce qui est politique et ce qui ne l'est pas, entre ce qui relève d'un choix et ce qui semble impossible à remettre en question ?* Cette prise de conscience fut aussi celle de mon propre privilège de classe, ce qui est l'occasion pour moi de souligner un élément majeur concernant ma positionnalité : si ma position en tant que jeune, femme, Réunionnaise, a joué un rôle dans les interactions que j'ai pu avoir avec les personnes interrogées³⁵, et si mon immersion me permet de voir certaines choses qui, je pense, ne sont pas nécessairement visibles aux yeux d'une étrangère, je ne prétends aucunement parler pour ou à la place des Réunionnais-es.

34. Sur la manière dont le fonctionariat (et donc l'État) finance paradoxalement les utopies néo-rurales en France depuis mai 1968, voir *Le retour à la nature : Au fond de la forêt... l'État*, par HERVIEU-LÉGER et HERVIEU (2005).

35. Les rapports de genre et d'âge en particulier ont tour à tour restreint et facilité mon accès à certaines informations, selon la perception que se faisait mon interlocuteur-ice de mon travail, et de son sérieux, de son intérêt ou du risque qu'il pourrait représenter. Refaire des entretiens avec les mêmes personnes accompagnée d'une autre chercheuse m'a confirmé l'importance de ces facteurs dans l'obtention d'informations et de contacts lorsque l'on s'intéresse à des données concernées par trop peu d'obligations légales à la transparence.

La question de *qui parle* et *comment* à La Réunion me paraît fondamentale pour comprendre les relations de pouvoir à l'œuvre sur l'île — des relations qui se manifestent très fortement dans les différents rapports aux langues, particulièrement au créole et au français. Mes parents n'appartiennent pas tout à fait à la même classe sociale, et parlent un créole aux accents légèrement différents. Ils parlaient créole entre eux et avec leurs ami-es, mais ils nous parlaient plutôt en français — un français mêlé de créole. Le créole n'était pas interdit à l'école, comme il l'était auparavant, mais j'ai compris très vite que son usage dessinait une hiérarchie entre les élèves, particulièrement à l'école catholique privée où j'ai été jusqu'à la fin du collège. Je me souviens à l'école d'une amie, une Créole blanche, qui me demandait d'arrêter de parler créole, parce que c'était ridicule. J'ai compris en grandissant que mes camarades qui parlaient créole et gardaient un accent, souvent issu-es de classes populaires, ne réussissaient pas toujours à l'école. Au fil des années, j'en voyais disparaître des salles de classes : du collège au lycée d'abord, dans la répartition entre filières professionnelles et filières générales, jusqu'à n'avoir qu'un ami qui ne s'exprimait quasiment qu'en créole en classe préparatoire, gardant le français pour ses copies et ses oraux — un ovni dont les professeurs étaient surpris qu'il soit si bon en latin et en grec... J'ai intégré la honte de parler créole — honte redoublée par mon manque d'aisance creusé par les années — et ne parlait créole qu'occasionnellement, seule avec mes parents. Je me suis plus tard beaucoup retrouvée dans certains passages de FANON (1952) qui décrivent le mépris du créole comme un rite de passage obligé de la réussite scolaire puis de la réussite sociale. Pour devenir « celui ou celle qui sait », nous dit Fanon, l'Antillais doit parler un français parfait, cependant que même en réussissant, il ne sera jamais, en métropole, qu'un Noir qui parle bien pour un Noir, et aux Antilles, un Noir qui a quitté les siens et qui « fait l'important ». Ce rapport à la langue et à la culture portée par cette langue me semble fondamental dans la compréhension du rejet, par des personnes racisées, de l'écologie comme d'un sujet blanc, et de celles et ceux qui parlent de l'écologie comme des « sachants » participant d'une culture européenne. J'ai eu ainsi beaucoup de réticence à accepter de tenir des séminaires sur l'écologie en français à La Réunion : parler d'*écologie*, qui plus est en *français*, pour faire de l'*éducation*, m'apparaissait comme l'ultime mise en scène d'un privilège de classe, cependant que ma langue se noue à l'idée de parler de ces sujets en créole en public, de trouver les mots, et de faire parler en créole. Plusieurs féministes (*chicana*, catalanes, américaines, etc.) décrivent le retour à la langue natale comme un activisme en soi, et comme une manière de produire des connaissances en se défaisant de dynamiques oppressives³⁶. Revenir faire du terrain à La Réunion a été pour moi l'occasion de dépasser une partie de ces blocages en menant certains entretiens en créole, et en recevant des paroles en créole.

J'ai quitté l'île en 2014, pour poursuivre mes études, comme beaucoup de jeunes Réunionnais-es. Lors d'un séjour de recherche en Angleterre, j'ai découvert la littérature postcoloniale ainsi que la littérature écocritique, qui ouvrirent pour moi comme une boîte de Pandore : comment pouvais-je retrouver de mon vécu dans des textes écrits par des personnes qui ne semblaient avoir en commun avec moi que le partage d'une histoire coloniale, elle-même pourtant si différente ? L'intuition d'un lien entre l'histoire coloniale et la question écologique date pour moi de ces lectures. La première fois où j'ai pu réellement travailler sur cette intuition fut à l'occasion d'un projet de recherche au sein d'une école alternative à la frontière du Parc Kruger, en Afrique du Sud (2017). J'y menai

36. À ce sujet, voir l'activisme littéraire de la romancière féministe Chicana ANZALDÚA (1987), ses écrits mélangeant anglais et espagnol, refusant à la lectrice le confort de la traduction. Voir également les enjeux de l'apprentissage d'une langue en voie d'extinction en vue de décoloniser la science dans les essais de la botaniste Potawatomi Robin Wall Kimmerer, *Braiding Sweet Grass* (KIMMERER 2013).

2. Construction d'une approche relationnelle et située du terrain géographique

une série d'entretiens pour comprendre les enjeux de la participation citoyenne (notamment des plus jeunes) à la protection du parc national. Dans la majorité des entretiens ressortait l'idée que le Parc Kruger était « pour les blanc-hes », la « fierté d'une Afrique du Sud blanche ». Pour les élèves, cela semblait dû au fait que « les personnes noires ne se souciaient pas de la nature », qu'elles n'étaient pas assez « éduquées » pour pouvoir s'en soucier. Seule une poignée d'entretiens avec des élèves plus âgés faisait une place à l'histoire de l'apartheid dans la constitution du parc, ainsi qu'aux comportements racistes vis-à-vis des personnes non-blanches au sein du parc. Il faut noter que les élèves avec qui je travaillais avaient pour la plupart suivi plusieurs campagnes de sensibilisation menées par les membres du Parc, parfois en coopération avec leurs écoles. Je fis très vite le lien avec un ensemble de discours qui avaient ponctué mon enfance à La Réunion : l'écologie, c'est ce que font les « Zoreils » (Français de l'Hexagone vivant sur l'île); les Créoles « ne prennent pas soin de leur île »; il faudrait éduquer les Créoles à mieux jeter, à prendre soin de la nature, *etc.*. Ces jugements à l'emporte-pièce entrent en résonance avec un type particulier de discours qui parlera peut-être aux lecteur-ices qui se sont déjà rendu-es dans un pays des Suds : on dira aisément que les habitant-es sont plus sales que les « occidentaux », plus négligent-es, qu'ils et elles ne sont pas éduqué-es aux vertus de l'écologie, à la pertinence des parcs protégées, du recyclage, des poubelles, de la protection des espèces, des forêts, *etc.*. Ce type de discours se retrouve également sur le territoire de la France hexagonale : il cible régulièrement les personnes racisées de classe populaire, particulièrement les personnes migrantes ou les personnes habitant « les banlieues » (OUASSAK 2020). L'une des raisons pour lesquelles j'ai voulu écrire cette thèse était ainsi de participer à démêler le discours que l'on tient sur la crise écologique actuelle du racisme ordinaire qui l'imprègne, et à cerner certains enjeux matériels et idéologiques des changements globaux depuis les (post-)colonies.

Ma position a ainsi informé les questions que je me pose : ce travail de recherche est nourri par des étonnements et des intuitions qui ont sédimenté sur plusieurs années. Revenir fut pour moi l'occasion d'observer et de questionner d'une part *la manière dont les « théories voyageuses » que sont le post-colonialisme et l'écologie sont mobilisées localement, selon quels intérêts, sous quelles formes,* et d'autre part *comment les relations entre post-colonialisme et écologie restent à interroger à travers le prisme de l'écologie politique et de l'étude des métabolismes socio-environnementaux.*

2.2. Faire terrain avec les métabolismes

Il y a dans la discipline de la géographie une forte injonction à « faire du terrain » – injonction qui, pendant longtemps, n'a été que peu interrogée. Le terrain a été, et continue d'être, une forme de rite de passage. On envoie ainsi des étudiant-es « faire leurs armes » sur le terrain, de préférence à l'étranger (JOHN 2020). Cette expression militaire est un premier indice sur la culture dans laquelle s'enracine cette pratique scientifique. Historiquement, la géographie de terrain a fourni des outils à la guerre (LACOSTE 2014) et à la colonisation (GIRARDET 1979). Des épistémologues féministes s'inquiètent de ce que la pratique du terrain puisse continuer à alimenter une forme d'appropriation de savoirs locaux comme autant de matières premières à extraire dans les Suds et à transformer au Nord (JOHN 2020). Des géographes anglaises ont également montré ce qu'il pouvait y avoir de masculiniste dans la pratique du terrain. Sous la ruse objectiviste et universaliste de la géographie positiviste³⁷, le terrain peut être l'occasion de l'exercice d'un pouvoir (« *a performance of power* »);

37. ROSE (1997) parle de « *god trick* » pour désigner la prétention masculiniste à l'objectivité scientifique.

il peut servir inconsciemment des motifs subjectifs (construction de l'identité sociale du chercheur, carriérisme, etc.). Ces géographes ont également mis en avant la prépondérance du « *male gaze* » dans la pratique du terrain : la prépondérance accordée à l'observation dans la pratique du terrain peut être prétexte à une forme de mise à distance et d'appropriation qui posent des problèmes éthiques.

Des chercheuses ont mis en place des protocoles pour ne plus reproduire des pratiques oppressives. Dans ses réflexions sur comment faire advenir des sciences anti-coloniales, LIBOIRON (2021) recommande par exemple de s'intéresser à celles et ceux qui commettent l'injustice plutôt qu'à celles et ceux qui en pâtissent, afin de ne pas faire carrière sur des histoires qui ne nous appartiennent pas. D'autres chercheuses envoyées « faire leurs armes » dans les Suds, mais mal à l'aise face à l'injonction de l'institution, choisissent de se concentrer sur les mécanismes de la machine du développement plutôt que sur les personnes devant être « développées » (KANAGASABAI 2021). L'idée de focaliser mon regard sur la circulation d'un matériau s'inspire en partie ces démarches, et j'ai été réticente, pendant mes terrains, à réaliser des ethnographies centrées sur des personnes qui travaillent avec les déchets, ou vivant à proximité des décharges. Ce choix est discutable, mais j'espère montrer qu'il y a déjà beaucoup à dégager en « faisant terrain avec les métabolismes » — un choix qui implique, inévitablement, d'entrer en relation avec celles et ceux qui font circuler la matière.

Dans leur travail épistémologique sur la pratique du terrain géographique, VOLVEY, CALBÉRAC et HOUSSAY-HOLZSCHUCH (2012) défendent que « faire du terrain » n'est pas prétendre saisir un espace dans son entièreté : c'est une pratique productrice d'espace, qui revient à construire un réseau de personnes et, se faisant, un faisceau de sens. Il s'agit pour la chercheuse de créer un espace dont la cohérence est régie par ses questionnements, ses lectures, ce qui implique un travail réflexif sur la position des personnes intervenants dans le processus de la recherche (en premier lieu, de la chercheuse). Le terrain est « ce qui fait tenir ensemble », il comprend l'espace arpenté mais pas uniquement, puisqu'il est aussi constitué d'archives, d'entretiens, de l'influences d'autres espaces. Le terrain fait le lien entre différents éléments, et c'est de ce lien qu'émerge la connaissance. S'inspirant d'une démarche latourienne, Calbérac lui-même défend que son terrain de recherche n'est pas un espace géographique qui existe en dehors de sa recherche, mais bien un espace co-créé par sa recherche et par ses participant-es, en ce que les terrains des géographes constituent son terrain de recherche à lui. C'est en ce sens que je propose de **faire terrain avec les métabolismes** : il s'agit pour moi de comprendre, à partir de La Réunion, *comment les environnements et les corps sont mis en ordre, sont mis au travail, pour former quels paysages, quelles sociétés, pour servir quels intérêts, pour quelle qualité de vie. Sur ce terrain, les polymères, leurs circulations et leurs déchets constituent mon objet de recherche.*

Désigner les métabolismes comme terrain de recherche me permet de justifier comment j'ai arpenté ce terrain, ce qui a été et n'a pas été regardé, et pourquoi. Il s'agit ici de construire une compréhension relationnelle et processuelle du terrain. Pour écrire cette thèse, j'ai eu l'occasion de partir trois fois trois mois sur le terrain, d'octobre à décembre 2019 pour un terrain exploratoire, de juillet 2020 à octobre 2020 pour un travail plus ciblé, et d'octobre 2021 à décembre 2021 pour obtenir les dernières données. Mon objectif sur le terrain était de rencontrer un ensemble de personnes concernées par la gestion des déchets et la production de plastiques à La Réunion et de visiter des infrastructures de gestion et de production. Il s'agissait également pour moi d'être sur place à des moments précis dictés par l'actualité de l'île, par exemple lors de la consultation

2. Construction d'une approche relationnelle et située du terrain géographique

concernant la construction d'un incinérateur dans le sud (octobre 2019), puis pendant le lancement de cette construction (fin 2021). Parce que je souhaitais étudier les circulations et non les conflits d'infrastructure, le sujet de l'incinération ne faisait pas partie de mes intérêts de recherche au départ, cependant qu'il s'imposa à moi comme un point chaud de l'actualité concernant les déchets et les plastiques à ce moment. J'ai pu apprécier à quel point le temps relativement long de la thèse permettait de suivre un phénomène dans la durée, me donnant l'occasion de « refaire » des entretiens avec les mêmes personnes à plusieurs mois d'intervalle afin de suivre ces évolutions et ainsi d'ancrer l'analyse géographique dans une perspective temporelle rythmée par les événements.

J'ai eu la chance de faire un premier terrain très riche en entretiens dès le début de ma thèse : quel contraste entre ces trois mois de libre circulation et les deux années et demi de difficultés techniques liées à la crise COVID ! Pendant mon premier terrain, j'ai pu réaliser la quasi-intégralité des entretiens prévus avec les pouvoirs publics chargés de la gestion des déchets sur place, ainsi que les visites des infrastructures principales. Je réservais les entretiens avec les habitant-es aux terrains suivants. Le fait d'avoir de la famille sur place et d'aller sur un territoire français m'a permis de me déplacer jusqu'à La Réunion pendant la crise sanitaire, mais les déplacements et les possibilités sur place pendant mes deux derniers terrains ont été limités. Ma plus grande frustration fut l'impossibilité d'une campagne d'enquête avec les personnes âgées, qui était prévue dans mon projet, et l'obligation de mener un certain nombre d'entretiens avec les habitant-es par téléphone ou visioconférence. Toutefois, la crise COVID a profondément affecté les circulations de matières dans le monde et sur l'île, particulièrement des plastiques à usage unique, présentant une opportunité de recherche imprévue. KANAGASABAI (2021) propose ainsi de ré-évaluer l'obligation de réaménager sa méthodologie de recherche pendant la crise sanitaire :

« The pandemic has allowed for a re-imagining of research methods with scholars emphasizing the generative possibilities of studying from afar, of thin description, of scavenger and patchwork methods. [...] What if one begins to consider these methods not simply as analytic failures or even provisional substitutes, but as methodological counterpoints — as unlikely places from which to tell new stories ». (ibid., p. 21, je souligne)

Je n'aurais pas fait de travail de dépouillement d'archives si je n'avais pas été frustrée par la difficulté à « faire marcher » ma campagne d'entretiens avec des habitant-es en contexte de crise sanitaire. Les difficultés de terrain ainsi amplifiées fournissent l'opportunité d'une ouverture à ce qui se présente. Dans la dernière section de ce chapitre, j'expose ma méthodologie de recherche telle qu'elle s'est construite au fil de ces terrains.

2.3. Conclusion

La seconde section de ce chapitre situe ma position en tant que jeune chercheuse Réunionnaise écrivant depuis l'Hexagone, et définit une approche relationnelle et située au terrain géographique. Dans l'arpentage du terrain, l'observation et la mise en lien des connaissances ne peuvent prétendre relever d'un travail désincarné. La positionnalité n'est pas une contrainte de la production de savoirs : elle en est la condition, et sa prise en compte permet d'exposer certes les biais ainsi les ouvertures sur la réalité observée.

3. Méthodologie. Les métabolismes plastiques et la question du travail

Il n'est pas aisé de travailler sur un objet fuyant : comment construire une méthodologie qui puisse saisir quelque chose de l'extrême mobilité des polymères, d'autant plus difficiles à cerner qu'ils font l'objet de contrats privés et donc de données protégées, et d'autant plus difficiles à observer qu'ils se dégradent à des échelles invisibles pour nos yeux ? Dans l'étude des circulations, l'absence de données peut être considérée comme une donnée en elle-même, qui éclaire la nature des rapports de force à l'œuvre³⁸. Le caractère volatile de ces données dit quelque chose du caractère économique et politique de ces circulations qui ne sont jamais observables qu'à un moment donné, à partir d'une perspective donnée qui est toujours très restreinte. Forte de ce constat, l'analyse matérialiste des métabolismes socio-environnementaux telle que la théorise SWYNGEDOUW (2005) ambitionne de construire des méthodologies plus honnêtes et plus riches : il s'agit de rompre avec l'hybris moderniste d'une analyse qui prétendrait saisir l'intégralité des flux de matière en les cartographiant avec la plus grande précision possible, au profit d'analyses situées.

Pour tenter de saisir cet objet fuyant par plusieurs entrées, la méthodologie déployée dans ce travail a quelque chose du *patchwork* que décrit KANAGASABAI (2021). Ce parti pris méthodologique et analytique est en partie une conséquence des contraintes de terrain en contexte de crise sanitaire. Les entretiens avec les habitant-es, en particulier, n'ont pas pu être quantitatifs : outre les échanges informels avec les habitant-es, qui avant le COVID ont été nombreux, je n'ai pu mener que 14 entretiens, tous par téléphone car menés juste après le second confinement. Seize personnes m'ont contactée par mail ou par les réseaux sociaux avec une contribution écrite, sans souhaiter participer à un entretien par la suite. C'est face à cette difficulté que je me suis tournée vers les archives administratives et les archives de presse, dans l'espoir de pouvoir croiser les sources et tout de même avoir accès à des données sur les perceptions des habitant-es, sur les enjeux culturels de la période de la modernisation de l'île.

Dans le même temps, le parti pris d'un cadre analytique *patchwork* est une posture assumée et défendue par plusieurs chercheur-euses en écologie politique et en études post-coloniales. Dans son essai sur les enjeux épistémiques et moraux de la recherche post-coloniale, Francis NYAMJOH (2017) appelle à réévaluer l'importance de l'incomplétude dans la recherche. Celle-ci ne devrait pas faire l'objet de tentatives de camouflage ou de vains efforts pour tendre à l'exhaustivité : les chercheur-euses isolé-es ne peuvent faire émerger que des morceaux d'un puzzle bien plus vaste, et c'est par ce qu'il appelle la convivialité que la recherche peut prétendre s'approcher d'une description de plus en plus fidèle de la réalité telle qu'elle est vécue. Cela implique d'une part un investissement sincère dans le travail collectif³⁹, et d'autre part un travail d'exposition des limites du travail accompli, des coutures de l'ouvrage, de ses biais, de ses manquements, afin de s'ouvrir à toujours plus de critiques, de contributions. Les méthodologies qualitatives qui s'intéressent aux métabolismes socio-environnementaux d'une perspective d'écologie politique assument également la nature parcellaire des travaux produits : en déplaçant la focale sur tel ou tel moment des

38. Je remercie Myra Hird pour ses réflexions sur l'absence de données et ce qui constitue une donnée de recherche.

39. Nyamjoh critique notamment les chercheur-euses « parachutes » (ou la recherche extractiviste) qui arrivent en pays conquis pour « récolter » des informations pour les utiliser dans leur pays d'origine, ou encore la recherche « participative » où ce à quoi on participe n'est pas ouvert à la discussion. Sur les impasses de la recherche participative en contexte post-colonial, voir les travaux de la géographe Parvati Raghuram (RAGHURAM et SONDHI à paraître).

circulations, il y a toujours d'autres moments, d'autres circulations qui ne sont pas regardées. Ce courant de recherche est particulièrement critique des prétentions à l'exhaustivité, qui est peut-être le plus visible dans les représentations graphiques des analyses MFA (*Metabolic Flow Analysis*). Cela ne signifie pas qu'il n'est pas possible, par des analyses situées, de décrire des dynamiques systémiques : c'est précisément en multipliant et en croisant des études de cas qui s'intéressent aux processus socio-environnementaux dans leurs relations et en profondeur que l'on peut espérer renouveler le regard (MARVIN et MEDD 2005).

Ce cadre analytique *patchwork* correspond enfin à l'approche plurielle que nécessite la proposition théorique au cœur de cette enquête — à savoir qu'il y a un intérêt épistémique et politique à étudier les questions socio-environnementales qui se posent sur ce territoire post-colonial en lien avec la question de la place du travail, la valeur travail, son poids politique, le rôle du travail dans l'organisation socio-économique du territoire, le positionnement social qui s'opère à travers le travail. Cette dernière section décrit la méthodologie déployée sur le terrain, ainsi que le cadrage analytique choisi pour analyser les données récoltées.

3.1. Construction de la méthodologie : l'apport pluri-disciplinaire

Lorsque j'ai commencé ce travail de thèse, mon objectif était de construire une méthodologie inspirée d'une part par les méthodes « *Follow the thing* » (APPADURAI 1986 ; COOK 2004), et d'autre part, par l'étude matérialiste des métabolismes socio-environnementaux (SWYNGEDOUW 2005). L'une des demandes du financeur de ma thèse, l'École Urbaine de Lyon, était de construire un approche pluri-disciplinaire, qui devait être présente dans le projet de thèse mais également dans le choix d'une co-direction bi-disciplinaire. J'ai ainsi pu bénéficier de l'encadrement de Karine Bennafla, en géographie, de Nathalie Ortar, en socio-anthropologie, et de Laurence Rocher, en urbanisme. S'est posée la question de la part que jouerait l'anthropologie dans mon travail, pour moi qui suis angliciste et géographe de formation. Cette ouverture disciplinaire m'a permis d'abord d'élargir mes lectures puis d'enrichir ma manière de faire du terrain, de construire mon sujet, ainsi que mes grilles d'analyse.

Il existe une cohérence historique à faire se rencontrer l'anthropologie et la géographie dans l'étude des circulations de matière. La circulation des marchandises par exemple a d'abord été étudiée par des anthropologues avant d'être saisie par des géographes, creusant un sillon pour qui souhaite suivre les circulations de ce qui reste de la marchandisation du monde, notamment ses déchets. Dans *La vie sociale des objets*, l'anthropologue Arjun APPADURAI (1986) expose les enjeux de l'étude des marchandises en tant qu'elles circulent :

« Economic exchange creates value. Value is embodied in commodities that are exchanged. Focusing on the things that are exchanged, rather than simply on the forms or functions of exchange, makes it possible to argue that what creates the link between exchange and value is politics, construed broadly. » (ibid., p. 3).

Son analyse consiste à explorer les conditions dans lesquelles des objets circulent, deviennent et cessent d'être des marchandises, au sein de ce qu'il nomme différents « régimes de valeurs »⁴⁰.

40. « I therefore prefer to use the term *regimes of value*, which does not imply that every act of commodity exchange presupposes a complete cultural sharing of assumptions, but rather that the degree of value coherence may be highly variable

3. Méthodologie. Les métabolismes plastiques et la question du travail

L'approche géographique des circulations de marchandises formulée par COOK (2004) suit le programme de la justice socio-environnementale formulé par David Harvey : « *to make powerful, important, disturbing connections between Western consumers and the distant strangers whose contributions to their lives were invisible, unnoticed, and largely unappreciated* » (*ibid.*, p. 1). La méthode utilisée consiste à suivre l'objet (en l'occurrence, la papaye), et, à l'occasion de « vignettes » racontant le parcours de cet objet, de faire apparaître les liens que le commerce international que la papaye tisse entre des personnes géographiquement éloignées et en grande partie ignorantes de ces liens.

L'approche anthropologique d'Appadurai et l'approche géographique de Cook s'intéressent à la marchandise en tant qu'objet créé dans le contexte de l'échange économique — un objet construit par des liens socio-politiques qu'il s'agit d'éclairer. L'approche anthropologique construit l'analyse à l'échelle de l'objet : un objet, au cours de sa vie, peut accéder au statut de marchandise puis en sortir plusieurs fois. À chaque étape de ces circulations, l'objet est investi par des jugements, sa valeur est négociée, si bien que l'objet est comme encodé, racontant des histoires sur les relations sociales qui le construisent. Aussi pour Appadurai la construction de la valeur dans le cadre de l'échange économique est-elle fondamentalement politique. L'approche géographique des marchandises utilise l'objet pour cartographier des circulations à plus petite échelle : la marchandise, en tant qu'objet d'échange, permet de faire apparaître des liens entre des personnes éloignées géographiquement.

Ces deux approches sont complémentaires. Appliquées aux plastiques devenant ou cessant d'être des déchets, elles permettraient d'interroger non seulement la construction sociale de la perte de valeur qu'incarne le déchet, mais également les liens que tissent les objets plastiques dans ces parcours où ils se transforment radicalement, non seulement formellement (de polymères à produits manufacturés jusqu'à leur dégradation) mais aussi dans l'imaginaire économique (de pétrole à polymères, de marchandises à déchets, de déchets à matière secondaire, *etc.*). Ces approches croisées ancrent l'analyse des objets plastiques dans le temps et dans l'espace, par leurs circulations, dans des analyses qui prennent en compte leurs transformations. Cet ancrage spatio-temporel permet de dépasser l'apparent paradoxe que semble représenter le plastique, de l'incarnation même de l'accès à l'hygiène (avec les sacs poubelles, les gants, les masques, *etc.*) à l'incarnation du sale et des excès de la modernité (avec ces mêmes objets retrouvés dans la nature) : il n'y a pas de marchandise ni de déchet en soi ; les plastiques sont constamment l'objet de constructions qui se comprennent dans l'espace et dans le temps, dans le cadre de l'analyse de leurs circulations.

Dans cette étude des circulation d'objets plastiques devenus déchets, nous serons amené-es à faire émerger des métabolismes, que je définis comme *des systèmes circulatoires issus de constructions politiques qui ont la particularité de mettre en ordre des espaces, des choses et des personnes*. Faire terrain avec les métabolismes, c'est arpenter le territoire de manière à repérer les moments où les circulations font système, et interroger les facteurs politiques, économiques et sociaux derrière ces organisations.

Nous avons repéré plusieurs enjeux dans l'analyse matérialiste des métabolismes socio-environnementaux au premier chapitre : il s'agit d'en *étudier les responsabilités historiques et contemporaines*, de mettre en avant *les manières dont ces responsabilités sont mises en scène*, et de repérer *les décalages potentiels*

from situation to situation, and from commodity to commodity. A regime of value, in this sense, is consistent with both very high and very low sharing of standards by the parties to a particular commodity exchange. » (APPADURAI 1986, p. 15)

entre la réalité matérielle des circulations et les rhétoriques employées pour les décrire. Nous accorderons une importance particulière au rôle des normes dans l'entreprise de mise en ordre par les circulations, et chercherons à faire apparaître la division du travail qui produit cette intensité matérielle. Dans ces circulations, quels liens sont mis en avant ? Quels liens sont occultés ? Comment les déchets plastiques qui se retrouvent à La Réunion relient-ils les habitant-es de l'île au reste du monde ? Comment se négocie la valeur des objets plastiques dans ces circulations, de marchandise à déchet, de déchet à marchandise ? Pour proposer des éléments de réponse à ces questions, il était nécessaire de faire converger plusieurs méthodes de recherche.

3.2. Description de la méthodologie

Swyngedouw définit le projet de l'écologie politique comme un projet de libération, qui vise à faire apparaître, à travers une relecture matérialiste des métabolismes, les rapports de force à l'œuvre dans les mobilisations sociales de l'environnement par laquelle une société transforme la « nature » et se transforme elle-même : quels sont les intérêts servis derrière ces processus ? Qui en pâtit ? Quels besoins sont satisfaits, et lesquels ne le sont pas ? Quel est le coût environnemental et social de tels processus ? Dans les différentes études d'écologie politique sur les métabolismes socio-environnementaux, trois constats me semblent apparaître de manière récurrente ; je les retiens comme points d'appui pour construire mes hypothèses de recherche et ma méthodologie. Le premier constat est que la manière dont on formule ordinairement le problème des déchets est profondément *dépolitisée*, et que cela constitue un problème de fond pour comprendre les enjeux que pose la production des déchets aujourd'hui et les solutions qui pourraient émerger. Le second constat est que la formulation du problème déchet est trop souvent *décontextualisée* : une approche techniciste et froidement quantitative du problème passe sous silence l'histoire de l'implantation de la consommation de masse et les enjeux économiques et culturels de l'accès à la consommation dans les territoires anciennement colonisés. Or, nous avons vu qu'il y a des enjeux méthodologiques à refaire le lien entre histoire coloniale et problèmes environnementaux d'une part, et entre histoire coloniale et manière de faire de l'écologie d'autre part. Le dernier constat est que l'étude des métabolismes socio-environnementaux peut permettre de *mettre en politique* le problème des déchets, car elle permet de réancrer les circulations dans l'environnement dont elles sont issues, de rendre visible les personnes et les lieux qu'elles affectent et transforment. Je pars ici de ces trois constats pour formuler un programme de recherche en trois étapes et présenter l'articulation des méthodes employées dans ce travail.

Le « problème plastique », une question dépolitisée ?

Peut-on dire qu'il y a une forme de *dépolitisation* des déchets et plus particulièrement des déchets plastiques à La Réunion ? Il est nécessaire dans un premier temps de proposer une appréhension des déchets en général, avant de positionner les déchets plastique par rapport aux autres types de déchets, dans les faits et dans les discours. Il s'agit d'abord de comprendre comment le déchet est mis en scène ou non comme problème public, par quels acteurs et avec quels effets. Il s'agira donc en premier lieu de *dresser un portrait factuel de ce que l'on sait sur les déchets à La Réunion aujourd'hui (quantités, nature, modalités de gestion, acteurs concernés), tout en cherchant à faire apparaître les biais sous-jacents dans la manière de représenter ce problème.* La thèse de Florence CAMPAN (2007)

sur les déchets à la Réunion propose une analyse strictement quantitative des flux de déchets à la Réunion. Qu'en est-il des facteurs politiques et économiques de la mise en circulation des déchets qui se retrouvent sur l'île ou qui la quittent? Dans la manière de gérer les déchets et dans les discours autour des déchets, qui est présenté comme responsable? Région Ultra-Périphérique européenne (RUP) situé à 9000 kilomètres du territoire métropolitain dans l'Océan Indien, la Réunion est soumise à des normes particulières en tant que territoire d'Outre-mer. Comment une question qui se pose sur tout le territoire français et plus généralement dans l'Union Européenne s'actualise-t-elle sur un territoire excentré aux réalités singulières? Comment la question de la gestion des déchets se pose-elle effectivement dans un territoire dit périphérique? Quels régimes normatifs s'imposent à ces territoires, sur quels modes (dérogatoire? décentralisé?), et comment les acteurs locaux s'emparent-ils de ces contraintes et dispositifs pour faire face aux réalités singulières de leur territoire? Dresser un état des lieux du problème des déchets et notamment des plastiques à La Réunion à travers la focale des circulations permet de se demander quels moments de la chaîne de production du déchet sont mis en lumière, et quels moments sont gardés dans l'ombre : y a-t-il une déconnexion entre l'objet déchet et les flux qui l'ont produit? Y a-t-il un moment où la préoccupation pour le déchet disparaît ou s'atténue, alors même que celui-ci continue son parcours? Ces questions sont très vastes et nécessitent le croisement des sources pour faire le bilan des connaissances non seulement sur les données disponibles sur les déchets à La Réunion, mais également sur qui les produit et comment. Elles nécessitent également d'identifier les différents acteurs qui produisent des discours, des connaissances et des pratiques sur ce sujet, et de se demander quelle serait la meilleure manière de les interroger. *Comment les pouvoirs publics, les médias, les individus et les acteurs privés se représentent-ils ce problème?*

Pour approcher ces questions, j'ai consulté *la littérature grise* disponible sur la gestion des déchets sur l'île : *documents de gestion, schémas d'aménagement, décisions municipales, circulaires, textes réglementaires, supports de communication, etc.* (Annexe 3). Je me suis également *entretenu avec des membres de collectivités, d'infrastructures de gestion et d'associations, à l'occasion de 46 entretiens semi-dirigés, d'une durée moyenne d'une heure et demie* (Annexe 2). À partir de ces documents et de ces entretiens, j'ai d'abord cherché à établir un état des lieux quantitatif et qualitatif de la situation des déchets sur l'île aujourd'hui : quels déchets sont stockés et en quelles quantités? Qu'est-ce qui repart de l'île et comment? De cette matière indésirable, qu'est-ce qui a été produit sur place et qu'est-ce qui a été importé? J'ai également voulu faire un point sur les institutions chargées de leur prise en charge, ainsi que cartographier les circulations organisées pour gérer ces déchets. Dans les statistiques existantes, quelles données sont disponibles, et lesquelles ne le sont pas? Observe-t-on des contradictions selon les sources?

La seconde étape de cette analyse concerne davantage la production de savoirs et de discours : dans les manières de parler du déchet, du plastique en particulier, qui est le plus souvent pointé du doigt comme responsable, avec quels effets? Comment les responsabilités sont-elles distribuées? Comment la production de savoirs sur les déchets influence-t-elle les politiques de gestion? Il s'agissait enfin pour moi de savoir comment on parle du déchet, particulièrement du déchet plastique, à La Réunion, et si les discours autour de ces déchets pouvaient être vus comme participant à une dépolitisation du déchet. Sur le terrain, *j'ai observé et écouté la manière dont chacun fait sens du déchet sur l'île aujourd'hui, visitant les infrastructures de gestion principales, participant à des initiatives autour des déchets et des plastiques organisées par les pouvoirs publics et par des associations* (Annexe 1). Je me suis également *entretenu informellement avec des habitant-es au fil des micro-terrains* (aux réunions et manifestations anti-incinérateurs, lors des journées de ramassage de déchets, à

Mafate, etc.), j'ai réalisé 14 entretiens libres par téléphone, et j'ai retenu 16 témoignages écrits envoyés par mail et via les réseaux sociaux (Annexe 2). Compte tenu de la situation sanitaire, il m'était difficile de démarcher des habitant-es pour les rencontrer et m'entretenir avec eux : j'ai donc publié un article présentant ma thèse et appelant à contributions dans un journal local ainsi que sur la page Facebook de ce journal. Je n'ai donc pu faire ces entretiens qu'avec des personnes témoignant déjà d'une forme d'intérêt pour ces questions, ce qui constitue un biais majeur. De plus, ces entretiens ont du se dérouler pour la plupart par téléphone. J'ai également suivi de manière assidue la presse locale (écrite⁴¹ et télévisée), repérant les articles traitant de thèmes récurrents (déchets, dépôts sauvages, enfouissement, incinération). Comme j'ai par ailleurs constitué un corpus d'archives de presse (cf infra), j'ai choisi de ne pas analyser ces articles de presse comme un corpus, mais plutôt d'y faire occasionnellement référence au fil de mon analyse.

L'une des manières dont le déchet apparaît le plus souvent comme problème public concerne la pratique des dépôts sauvages. Sur l'île, plusieurs « chasseurs » se sont donnés pour mission de repérer les dépôts sauvages : souvent, ils les prennent en photo pour les poster en ligne, accompagnés d'un commentaire et/ou d'un appel, souvent aux collectivités, pour que le dépôt soit nettoyé. Un article hebdomadaire est aujourd'hui dédié aux trouvailles dans un des journaux locaux, servant d'appui aux appels aux collectivités pour nettoyer les sites. La consultation d'archives de presse (présentée plus bas) a été utilisée pour dater ces pratiques et cerner le discours émergent avec ces pratiques. Sur ces réseaux sociaux, des communautés se forment pour pouvoir solliciter les collectivités (souvent sous la forme de courriers recommandés aux mairies et syndicats de gestion, reportages télévisés ou radiophoniques) et espérer obtenir des actions. Si l'utilisation de prises de parole sur les réseaux sociaux comme données de recherche est à prendre avec des pincettes, puisqu'ils favorisent des paroles extrêmes et ne reflètent qu'une vision partielle d'une petite partie de la population (THORNBORROW 2017), c'est principalement sur les réseaux sociaux que la pratique de chasse aux dépôts sauvages se construit et se met en scène, que des communautés se créent, s'encouragent, s'éduquent, signalent, cartographient, se lamentent, etc.. C'est donc en partie par une analyse qualitative nuancée de ces discours sur les réseaux sociaux que l'on peut tenter de comprendre ces pratiques. J'ai réalisé trois entretiens semi-directifs avec des personnes engagées dans des pratiques de repérage et de nettoyage. J'ai par ailleurs suivi sur les réseaux sociaux des groupes locaux s'intéressant plus généralement aux déchets, comme l'association locale « Zéro déchet », ainsi que des groupes plus généraux que j'ai choisis pour leur forte fréquentation, notamment le groupe « Réunionnais du monde », le groupe « Tienbo 974 » (groupe formé pendant le mouvement des Gilets Jaunes en 2018), et celui de « QG Zazalés », un groupe de Gilets jaunes encore actif à l'heure où j'écris, fin 2023. Enfin, j'ai suivi de près une autre pratique de « chasse », qui concerne les ramassages collectifs, avec des journées mondiales dédiées à cette pratique citoyenne (on parle couramment de « Clean up »). J'ai participé à trois de ces événements. Par ces méthodes croisées, j'entends confronter l'hypothèse d'une dépolitisation de la question des déchets, notamment du plastique, à La Réunion.

Les dépôts sauvages étaient un sujet que je ne souhaitais pas spécialement aborder avant de faire du terrain – l'incinération également. Cependant, l'omniprésence de ces thèmes sur le territoire au moment de mon travail de terrain ont fait que j'ai tout de même suivi ces « dossiers », d'abord de loin en loin, puis plus rigoureusement. Au fil des mois, ces enquêtes liminaires ont pris une

41. Les journaux consultés sont les deux journaux quotidiens les plus diffusés à La Réunion, *Le Quotidien* et *Le Journal de l'île*.

certaine importance eu égard à la perspective métabolique qui structure mon travail, et je me suis demandé *comment le recours à l'incinération et les pratiques de chasse aux dépôts et de ramassage des déchets sauvages participaient à la métabolisation des plastiques sur l'île, c'est-à-dire à leur mise en circulation et à leurs transformations dans l'entreprise politique de mise en ordre de l'espace.*

Le « problème plastique », une question décontextualisée ?

Un second enjeu de ce travail est de *recontextualiser* le problème déchet sur à La Réunion par rapport à l'histoire de l'implantation de la consommation de masse sur l'île. *Afin d'ancrer les métabolismes plastiques au sein du territoire, il s'agit de comprendre comment la consommation de masse est arrivée sur l'île, et quelle place le plastique est venu jouer dans cette transformation. Quand et comment le déchet a-t-il fait son apparition comme problème public? Quelles infrastructures se sont mises en place pour y répondre, et comment ces infrastructures ont-elles structuré les circulations de déchet sur l'île? Quelle est la place du plastique dans la construction de ce problème? Y a-t-il eu un accès à un certain privilège dans la possibilité même de jeter des déchets sur l'île, c'est-à-dire dans le passage d'une société où peu de personnes pouvaient se permettre de jeter quoique ce soit à une société où l'abondance matérielle fut telle qu'il fallut organiser un ramassage collectif et éduquer à de nouveaux gestes? Dans son manuel d'histoire, Daniel Vaxelaire déclare que « départementalisation va très vite rimer avec consommation » (VAXELAIRE 2016, p. 607), si bien que l'on peut faire l'hypothèse que devenir un-e Français-e comme les autres, c'est en partie, à cette époque, pouvoir consommer comme les Français-es d'Hexagone.*

Pour apporter des éléments de réponse à toutes ces questions et fournir un contexte historique au problème déchet à La Réunion, j'ai *consulté la littérature scientifique* disponible à ce sujet, en particulier des ouvrages de l'historien Daniel Vaxelaire, qui s'est beaucoup intéressé à l'avènement de la société de consommation à La Réunion. J'ai également *consulté les archives départementales de La Réunion (Annexe 2)* pour comprendre comment la question des déchets s'est posée historiquement aux pouvoirs publics et aux associations, comment le « problème déchet » a été formulé sur l'île. J'ai consulté les documents ressortant sous le thème très large d'« environnement », avant de demander des documents plus spécifiques grâce au système de référencement des archives. Pour avoir une compréhension plus fine du contexte historique, j'ai également consulté des documents qui traitaient plus largement de l'industrie, de la consommation, de la « question démographique ». La réalité du travail d'archives fait que l'on ne sait pas toujours ce que l'on trouvera dans les boîtes demandées : s'il y a beaucoup de documents qui peuvent ne pas sembler pertinent, rester attentive en passant au crible un nombre très large de documents permet de tomber sur ce que l'on ne cherchait pas. J'ai ainsi pu consulter des documents très intéressants sur l'organisation d'un voyage d'élus Réunionnais-es en France hexagonale pour s'inspirer des méthodes françaises de gestion des déchets, ainsi que des missives internes aux collectivités révélant que l'incinération faisait partie des solutions de gestion envisagées depuis le tout début de la formalisation d'un système de gestion à La Réunion, influençant très fortement la mise en ordre de ces circulations alors même que les incinérateurs peinaient à sortir de terre.

Pour suivre l'apparition historique des plastiques et du déchet dans la vie des Réunionnais-es, j'ai également constitué *un corpus d'archives de presse* (Annexe 3). Les deux journaux principaux sont des quotidiens, et les archives ne sont pas numérisées : ce sont donc des archives massives que je ne pouvais pas trier en renseignant des mots clés sur un moteur de recherche. À la place d'un

choix totalement arbitraire, j'ai choisi de consulter les journaux publiés pendant les périodes cycloniques⁴² : à chaque passage de cyclone, la vie de l'île est en effet immobilisée par des masses de végétaux et de déchets devant être enlevés des routes, des déchets se retrouvant dans les rivières, etc.. En choisissant une fourchette temporelle large (un mois par cyclone), j'espérais trouver également des articles plus généraux concernant la consommation, les déchets, le plastique. Je n'ai pas été déçue par ce choix.

Les entretiens libres avec les habitant-es devaient également m'aider à mieux cerner ce qu'a représenté l'accès à la consommation dans La Réunion après 1946. Les personnes âgées, qui faisaient partie des personnes que je souhaitais particulièrement interroger, ont été très compliquées à joindre pendant la crise COVID-19. Dans ma grille d'entretien avec les habitant-es, j'ai tout de même cherché à interroger les habitant-es moins âgées sur la vie de leurs parents et de leurs grands-parents (Annexe 1).

Des flux invisibles : pour une mise en politique des déchets plastiques

En dernier lieu, il s'agit de *mettre en politique* le problème déchet à travers l'étude de circulations invisibles (ou invisibilisées) qui entrent dans l'organisation des métabolismes socio-environnementaux qui structurent le territoire. L'enjeu est de mettre en œuvre une méthodologie qualitative qui aboutira à des résultats différents des schémas de flux qui ont constitué l'objectif d'une grande partie des analyses métaboliques prisées par les gestionnaires. Il ne s'agit pas de réaliser une cartographie exhaustive de tous les flux de plastique traversant l'île, mais plutôt d'*observer plusieurs objets plastiques qui circulent, s'arrêtent, sont transformés, disparaissent du radar, etc., en interrogeant les facteurs historiques, politiques, économiques et culturels qui orientent ces circulations, et en exposant les enjeux derrière ces circulations*. Ces objets ont été choisis au fur et à mesure du terrain pour leur potentiel disruptif : au détour d'un entretien ou d'un document d'archive apparaît un objet qui introduit une dissonance dans le discours habituel sur les circulations de plastique. Il s'agit par exemple d'une bouteille d'eau d'une marque locale retrouvée sur un chemin de randonnée dans le cirque de Mafate, des bâches en plastique utilisées dans l'agriculture dont on retrouve des fragments dans une rivière, sur la côte, ou encore du plastique recyclable conditionné à La Réunion qui prend un bateau pour servir à la construction d'un abattoir dans l'Antarctique. Il s'agit également de considérer une accumulation d'objets placés dans une situation particulière, comme l'enfouissement, le recyclage et l'incinération. L'idée est de construire des enquêtes qui permettent un regard différent sur les circulations de plastiques telles qu'elles sont habituellement mises en scène et interrogées. Ces enquêtes se sont construites au fil des entretiens, de la consultation de documents et d'articles, de la visite d'infrastructures, de l'arpentage du territoire en voiture et à pied. Trois tendances apparaissent : certains plastiques stagnent, d'autres circulent, et tous font circuler les substances avec lesquelles ils sont entrés en contact. *Qu'est-ce qui fait qu'un plastique peine à réintégrer un circuit de transformation et atterrit en centre d'enfouissement ? Quels problèmes pose la stagnation d'une quantité croissante de plastiques sur une île comme La Réunion ? Quels sont les enjeux d'un passage à l'incinération face à cette accumulation problématique ? Quels flux de plastique arrivent à La Réunion, dans quelles conditions, et qu'est-ce qui rend possible la remise en circulation des plastiques une fois consommés ? Enfin, comment est-ce que la capacité des plas-*

42. Je remercie Natacha Manglou pour m'avoir soufflé cette idée.

tiques à incorporer des substances potentiellement toxiques nous amène à repenser les enjeux de ces circulations ?

3.3. Conclusion

L'ensemble de ces méthodes et de ces questionnements constituent mon appareil méthodologique. Deux grands absents dessinent comme un vide dans cet appareil. D'une part, j'aurais souhaiter travailler davantage la question de l'extraction et de la transformation des polymères avant leur arrivée sur le territoire, en visitant par exemple des sites d'extraction pétrolière et des usines pétrochimique. Il m'a été compliqué d'obtenir des adresses précises de la part de mes interlocuteurs locaux, et la temporalité de la thèse, ainsi que les contraintes liées au contexte sanitaire, m'ont fait mettre cette question entre parenthèse, en espérant pouvoir les aborder après la thèse. D'autre part, il peut sembler étrange que j'interroge très peu dans mon travail, à l'occasion d'entretiens, les « petites mains » qui font circuler les déchets dans le cadre de sa gestion (salarié-es du recyclage, éboueur-euses, dockers, *etc.*) ou en dehors de ce cadre (auteur-ices de dépôts sauvages). J'ai justifié ce choix un peu plus haut en mobilisant l'approche épistémique de Liboiron, qui, pour des raisons éthiques, recommande de s'intéresser plutôt à celles et ceux qui commettent l'injustice plutôt qu'à celles et ceux qui la subissent. Par ailleurs, l'étude des travailleur-euse-s du déchet constitue un champ d'étude à part entière, que j'ai fait le choix de garder en marge de mon enquête. De la même manière, j'ai souhaité borner mon analyse en n'étudiant pas l'incinération sous le prisme du champ, également très codé, des conflits d'infrastructure. Ces choix sont critiquables, mais j'espère convaincre de leur pertinence par la cohérence interne de mes résultats.

4. Conclusion

Ce chapitre expose le choix d'avoir fait de La Réunion le « terrain géographique » de cette enquête sur les métabolismes plastiques à l'ère du Plantationocène, avant de situer ma position et de décrire la méthodologie déployée. À l'heure où retentissent des appels pour décoloniser les savoirs et pour décoloniser l'écologie, La Réunion est un territoire post-colonial qui nous invite à prendre en compte la diversité et la complexité du legs colonial en fonction des espaces concernés. La dépendance matérielle, l'emploi et le chômage font partie des questions les plus brûlantes dans cette société post-esclavagiste ; nous postulons qu'il serait fécond de questionner les enjeux croisés de la subsistance, du travail et de l'écologie plus en amont et dans leurs aspects structurels.

Ces justifications, nécessaires à l'exercice du cadrage de la recherche, viennent toutefois *a posteriori* du cœur de ma démarche. C'est avant tout par amour pour la terre où je suis née et où j'ai grandi que j'ai choisi de « revenir faire du terrain ». Si la démarche scientifique a longtemps assimilé les émotions et l'implication à un obstacle à la rigueur scientifique, privilégiant la distance et la froideur, les épistémologies écoféministes appellent à faire une juste place à ces données vivantes que sont nos ressentis, nos liens avec la terre et celles et ceux qui l'habitent, humains et non-humains. Nous sommes du monde, et c'est dans cet ancrage à la terre que nous pouvons renouveler nos manières de vivre, de faire société, de « faire monde ». C'est bien les manières dont nous habitons et travaillons la terre collectivement que les changements globaux du Plantationocène remettent en question dans leurs profondeurs. Se demander comment nous sommes mis-es au travail, pour quoi, au service de quels intérêts, peut être un petit pas dans un plus grand processus d'émancipation, un horizon politique vers davantage de justice socio-environnementale.

Conclusion

CETTE première partie avait pour objectif de montrer les fondements épistémiques et éthiques du travail d'enquête, d'exposer mon positionnement et de justifier mes choix de focales, d'objets d'études, de méthodes, de cadre analytique.

Nous avons pris le parti de cheminer lentement plutôt que de *coup' par raidillon* (en créole réunionnais, « passer par des raccourcis »). Ce choix vient de la prise en considération de deux facteurs : d'une part, les corpus auxquels nous nous référons sont soumis à un regard critique acéré dans le contexte politique actuel, ce qui fait peser la charge de la preuve du côté des épistémologies non dominantes ; d'autre part, il s'agissait également d'accorder au processus de positionnement une place intégrante et structurelle dans le travail de production de connaissances.

C'est sur ces fondations que nous proposons de restituer les résultats de notre travail d'enquête, en commençant par l'exploration du système de gestion des déchets mis en place à La Réunion, et l'analyse du travail métabolique d'oubli matériel effectué par ce système depuis ses débuts.

Deuxième partie

La mise en gestion des déchets, travail métabolique de l'oubli matériel

Introduction

NOUS avons proposé de désigner par l'expression de « métabolisme formel » l'ensemble des circuits de gestion des déchets en tant qu'ils sont organisés comme un système circulatoire – système qui se caractérise par une réflexion et une organisation particulière visant à garantir sa performance et son hermétisme, par le gouvernement d'infrastructures et par le recrutement d'un réseau d'acteur-ices (Ch. 1). L'adjectif « formel » fait ici référence à la centralité des pouvoirs publics dans le partage politique entre ce qui relève du formel et de l'informel (BENNAFLA 2014). Cette seconde partie restitue ce que notre travail d'enquête fait ressortir sur le travail métabolique de mise en gestion des déchets à La Réunion, et sur la mise en ordre des environnements et des personnes qu'institue l'organisation de ce métabolisme formel sur l'île.

La fonction première affichée par la mise en gestion des déchets est de se mettre au service d'un projet politique sanitaire voire hygiéniste, qui vise à préserver la société des risques qu'incarne le contact avec le sale. Toutefois, une fonction moins mise en avant mais tout aussi structurelle de la mise en gestion moderne des déchets est l'organisation de la dissimulation d'une accumulation matérielle qui pose question politiquement : il y a dans la mise en gestion des déchets un travail métabolique spécifique qui vise à faire oublier les déchets, leur abondance, leurs origines, le travail dont ils sont issus (HIRD, LOUGHEED *et al.* 2014). Ce que montre l'analyse des sources dans cette partie, c'est que le travail métabolique de mise en gestion des déchets participe à l'organisation de l'oubli matériel qui caractérise notre « quotidien appareillé », pour reprendre les termes de la sociologue Geneviève PRUVOST (2021).

Le troisième chapitre fait ressortir les enjeux du processus de formalisation d'un métabolisme détritique sur l'île, des débuts de sa planification à sa mouture contemporaine. Par formalisation, nous entendons décrire comment les pouvoirs publics se sont emparés de l'organisation de la gestion des déchets. Nous verrons que ce processus participe à la mise en scène d'une certaine insertion du département au sein du territoire national, cependant que la difficulté matérielle à répondre au projet national de circularisation des déchets donne lieu à un travail métabolique intense : d'un côté, il s'agit de mettre un place un système français de gestion des déchets avec des filières de recyclage, des infrastructures de stockage et de traitement aux normes, *etc.* ; d'un autre côté, ces tentatives ne parviennent pas éteindre le phénomène d'accumulation qui caractérise le « problème déchet » sur l'île, si bien qu'il s'agit d'organiser la neutralisation de ce problème politique en puissance. Nous nous intéresserons aux différents rôles attribués aux plastiques dans ce processus, tantôt déchets à mettre en gestion, tantôt outils de modernisation de la gestion. Le quatrième chapitre propose une approche de la mise en gestion des déchets de l'île par leurs implications métaboliques. Il s'agira de montrer comment le travail métabolique de circularisation des déchets produit et maintient *un certain paysage* qui rend possible la dissimulation des déchets accumulés, sur le territoire et dans un *ailleurs* peu regardé. Nous chercherons également à faire émerger les angles morts dans ces formulations du « problème déchet » sur l'île. Nous mettrons en particulier l'accent sur le tabou qui caractérise la question du consumérisme sur l'île, en replaçant la question de la production

Introduction

de déchets dans son contexte post-colonial : comment envisager la décroissance matérielle sur un territoire où la décolonisation proposée par le projet de départementalisation s'est faite en partie *par* l'accès à la consommation de masse ?

Chapitre 3.

Une « rationalisation contrariée » par et pour le plastique : du travail métabolique de mise en gestion des déchets

TROIS thèses, soutenues au cours de ces dernières années à l'Université de La Réunion, portent sur la question de la production des déchets sur l'île. Ces thèses commencent chacune par une description factuelle du système gestionnaire en place, l'idée étant de mieux comprendre son fonctionnement afin de pouvoir l'améliorer (CAMPAN 2007), de proposer des scénarios de réorientation des flux vers d'autres modes de traitement (HATIK 2015), ou d'évaluer la faiblesse de la mise en œuvre de la gestion planifiée à l'aune d'une trop faible participation citoyenne (L. FONTAINE 2022).

Avant même la lecture de ces travaux, commencer l'analyse par une description « neutre » du système gestionnaire m'était également apparu comme le passage obligé d'un travail de thèse sérieux, une manière de montrer patte blanche avant de pouvoir proposer une lecture critique de la démarche gestionnaire. Cette auto-prescription méthodologique n'est peut-être pas anodine : elle laisse transparaître la naturalisation de la rhétorique gestionnaire qui participe de sa puissance. Dans *A Public Sociology of Waste*, HIRD (2022) insiste sur l'importance, pour comprendre les enjeux et la complexité du « problème déchet », de s'intéresser à la formulation-même du problème en tant que problème : *qui* a le privilège épistémique de définir ce qu'est le déchet, les problèmes qu'il pose, et ainsi les solutions qui s'imposent ? Quelles relations de pouvoir sont à l'œuvre dans ce processus politique et culturel de définition du problème ? La sociologue s'inscrit ainsi dans une longue tradition dans sa discipline et en sciences politiques qui s'attache à comprendre ce qui se joue à l'étape du cadrage d'un problème social (*framing analysis*)¹, ce qu'elle propose de faire en portant une attention particulière au gouffre qui sépare les discours par lesquels les entreprises et les gouvernements mettent en scène le problème déchet, et leurs pratiques, licites et illicites, qui résultent en l'accumulation problématique de matières indésirées.

L'enjeu politique est clair : qui formule un problème contrôle et oriente ce que l'on peut remettre en question et ce que l'on ne peut pas regarder, de manière à servir et préserver ses intérêts. Mettre en politique un problème public, c'est disputer cette appropriation du pouvoir de définir, refuser que la formulation du problème soit le monopole d'une minorité d'acteur-ices, et ainsi chercher à faire valoir les intérêts d'une communauté toujours plus large. L'enjeu analytique est ici d'investir cet

1. « How we understand the problem of waste and its solution(s) critically depends on how waste as a concept is framed [...] the problem of waste is framed by manufacturing and retail industries, as well as governments and (misled) members of the public as a problem of post-consumer waste. » (HIRD 2022)

espace de jeu entre le problème posé et les perceptions dominantes de ce problème. L'expression d'« espace de jeu » prend ici un double sens analytique : il s'agit de s'intéresser au jeu d'acteur-ices qui investissent cet espace, et ainsi d'investir l'espace laissé par le flottement mécanique, le « jeu » du rouage qui indique une adéquation imparfaite entre deux pièces. L'espace de jeu qu'investit ce chapitre est celui de la formulation du problème déchet par le système gestionnaire, que nous appellerons la « mise en gestion » du déchet.

Il y a un enjeu épistémique à présenter *d'un même mouvement* la manière dont fonctionne le système gestionnaire *et* sa fonction en tant que *dispositif*. Par ce parti pris, ce chapitre s'intéresse à la manière dont le système gestionnaire met en scène sa finalité, qui, depuis les années 1990, serait d'organiser la « circularisation des déchets » (ROCHER *et al.* 2021). Quels sont les enjeux de la circularisation qui est mise en scène dans le processus dit de rationalisation de la gestion des déchets de l'île ? Par cette entrée, nous souhaitons proposer une première approche du *travail métabolique de mise en gestion* (cf Ch. 2) qui opère simultanément sur les plans idéologique, politique et matériel. Nous verrons que les plastiques sont chargés de deux fonctions métaboliques opposées dans ce travail, tour à tour objets à gérer et outils de mise en gestion, matière à circulariser et instruments de propreté urbaine.

La première partie de ce chapitre propose une analyse diachronique de la « rationalisation contrariée » (*ibid.*) de la gestion des déchets sur l'île, principalement à partir de l'analyse des archives départementales qui gardent des traces abondantes de ce moment politique². La seconde partie est consacrée aux enjeux contemporains de la mise en gestion des déchets sur l'île, à partir d'une analyse du dispositif géo-légal qui cadre cette mise en gestion, du découpage d'acteur-ices et du territoire qui en découle, et de l'analyse des entretiens menés auprès des membres des collectivités locales.

2. La référence des archives est donnée selon ce format : [Fonds. boîte]. Par exemple [318PA.5] signifie que le document a été trouvé dans le fonds 318PA, dans la boîte n°5. La date du document est signalée en dehors des balises, car chaque boîte comprend une liasse de documents de dates différentes. La côte [318PA] fait référence à deux versements de la cellule environnement du Conseil Départemental conservés au service des archives intermédiaires du conseil départemental. Le fonds [318PA] est un fonds qui n'est pas encore classé dans le fonds des archives contemporaines (fonds W), tandis que le fonds [318PA.W] est en attente de reclassement vers les archives contemporaines. Les petites et grandes brochures sont identifiées par leur fonds (PB ou GB) et le numéro de boîte, par exemple [GB2180]. Les incertitudes de référencement, dues à une faute d'inattention, sont signifiées par un point d'interrogation. Pour les archives de presse, je référence la côte et le journal. Ex : [1PER94/277.JIR].

1. Circulariser. Approche diachronique d'une rationalisation contrariée

Dans un article sur la gestion des déchets en Nouvelle-Calédonie, ROCHER *et al.* (*ibid.*) proposent une analyse d'une « modernisation contrariée » du système de gestion dans ce territoire français au statut particulier. Les auteur-ices proposent un positionnement original au sein des différents registres d'analyses possibles de ce en quoi consiste la « modernisation ». La modernisation de la gestion des déchets en Nouvelle-Calédonie est analysée non pas seulement comme un processus de perfectionnement des infrastructures, mais comme un ensemble de « tentatives de mise en circulation » des déchets en vue d'assurer leur *circularité*, c'est-à-dire la réintégration du déchet au sein d'un circuit de production, sa « valorisation ». En mettant en regard la mise en scène de ces mesures politiques en Nouvelle-Calédonie avec des aperçus des réalités matérielles que recouvrent ces mesures, les auteur-ices donnent à voir les impensés d'une application d'un « modèle métropolitain »³ qui semble par trop indifférent aux effets de contexte propres au territoire.

Une tension similaire semble animer le processus dit de « rationalisation » et de « modernisation »⁴ de la gestion des déchets à La Réunion dans les années 1990 : une certaine application du modèle métropolitain organise la mise en circulation de matières indésirées, tandis que des effets de contexte semblent orienter ces circulations de manière très spécifique et souvent problématique. La première partie de ce chapitre emprunte à ROCHER *et al.* (*ibid.*) cette lecture de la modernisation comme un processus de mise en circulation des déchets, avec pour horizon l'organisation de leur « circularité ».

Pour transposer cette analyse, il faut garder en tête que La Réunion est un espace insulaire bien plus contraint que la Nouvelle-Calédonie, avec une histoire coloniale différente et plus ancienne, si bien que les enjeux politiques d'intégration ou de séparation de ces territoires vis-à-vis de la France ne sont pas les mêmes. À La Réunion, il apparaît que la mise en circulation des déchets, instrument de « modernisation » de leur gestion, présente deux enjeux majeurs. Premièrement, l'application sur l'île du modèle métropolitain devait participer à acter une forme d'intégration à la France initiée par la départementalisation, de manière institutionnelle aussi bien que culturelle. Dans un document portant sur la stratégie de communication du département concernant l'« éducation » aux nouveaux gestes attendus pour permettre une certaine mise en circulation des déchets (1997), les enjeux de cette intégration sont décrits ainsi : « Les Réunionnais vérifieront alors que la France entière met en place *une gestion rationnelle des déchets* et que La Réunion *ne peut rester en dehors du mouvement* »⁵ (je souligne). Dans cette même veine, dans le dernier rapport commandé

3. Se référer à la France comme « métropole » est un choix critiqué dans plusieurs des territoires d'Outre-mer, en particulier aux Antilles : c'est un terme qui définit par contraste ces territoires comme des périphéries, dont le centre de gravité serait la France. Il n'est peut-être pas anodin que ce terme soit très utilisé à La Réunion pour parler de la France, là où on parle davantage en Martinique par exemple d'Hexagone. Le terme est ici conservé car il écrit effectivement un rapport d'imitation, par l'application d'un modèle pensé depuis la France et appliqué « outre-mer ».

4. Les termes de rationalisation et de modernisation sont souvent employés de manière interchangeable dans les documents d'archive analysés ici. Comme le terme de modernisation fait référence à un corpus analytique spécifique dans la littérature critique, nous choisissons ici de parler davantage de « rationalisation contrariée ».

5. Source : [318PA.7] (1997). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : programme de communication 1996 et 1997 du PDEDMA*.

par Sénat sur la gestion des déchets en Outre-mer (2022)⁶, les rapporteuses s'inquiètent du « retard » des territoires dits d'Outre-mer par rapport à la métropole, et définissent le « rattrapage » comme l'enjeu des politiques de gestion à mettre en œuvre sur ces territoires. D'autre part, la perspective d'évacuer les déchets présente aussi un intérêt matériel pour un territoire dont on craint la saturation : il s'agit de réduire l'emprise foncière de la gestion des déchets, qui jusqu'aux années 1990 se traduit par la multiplication de décharges illégales, objets d'inquiétude récurrente pour les pouvoirs publics⁷. Si la crainte de la saturation de l'île par les déchets apparaît dès les premières préparations de la planification⁸, cette saturation de l'espace est à remettre dans son contexte politique. Si La Réunion est un espace insulaire contraint, le problème n'est pas tant qu'il n'y a pas d'espace à attribuer à la gestion des déchets : simplement, dans cette post-colonie, le foncier est déjà entièrement distribué et fait l'objet de rapports de force intenses, si bien que l'attribution d'un terrain aux projets d'incinérateurs a constitué un frein majeur à leur sortie de terre⁹.

Notre analyse se fonde principalement sur le dépouillement des archives départementales qui gardent des traces abondantes de ce moment politique de planification d'une mise en gestion des déchets à l'échelle départementale. Pour relire la manière dont le processus de rationalisation de la gestion des déchets a été mis en scène à La Réunion, nous nous intéresserons d'abord à l'évolution du projet politique de « traitement » des déchets par la mise en décharge. Nous ferons chercherons à définir les fonctions métaboliques attribuées à certains plastiques dans cette démarche dite de modernisation de la collecte et du stockage des déchets ultimes. Dans un second temps, nous analyserons l'émergence du projet de valorisation des déchets, en nous intéressant plus particulièrement à la réticence des plastiques à ces politiques émergentes de circularisation. Cette réticence n'apparaît pas comme un constat suite aux échecs des premières politiques : elle est posée comme une évidence dès les débuts de la planification, une conséquence de ce que la rhétorique gestionnaire attribue à une forme de déterminisme insulaire. Nous verrons que ce déterminisme est brandi dès les premiers moments de la planification pour demander un traitement dérogatoire dans la mise en place du projet politique de circularisation des déchets, des plastiques en particulier.

6. Source : Gisèle JOURDA et Viviane MALET (12 août 2022). *La gestion des déchets dans les outre-mer. Rapport d'information n° 195*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).

7. On trouve ainsi dans les archives plusieurs études commandées par les communautés de communes tentant de recenser les décharges et d'envisager leur « mise aux normes » ou leur « réhabilitation » — documents qui sont repris lors de la préparation du premier plan départemental. Sources : [318PA.7] (1996-1997)

8. « Ne laissons plus s'entasser des montagnes de déchets dont la production augmente sans cesse par nos modes de consommation et l'accroissement démographique. » Source : [318PA.7] (1997) *Programme de communication 1996 et 1997 du PDEDMA*.

9. Un entretien anonymisé mentionne les menaces de procès à vie d'un grand propriétaire terrien, héritier de la Plantocratie et fin connaisseur du système légal, qui refusait de voir l'incinérateur construit à Bois-Rouge, dans l'Est. Autres sources : [318PA.7] (1998a). *Étude de faisabilité des outils nécessaires à l'élimination des déchets ménagers et assimilés, (pour le CCCO). Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA*; [318PA.W.133] (1993). *Comité du tourisme de la Réunion (TR), environnement et propreté : étude sur la gestion des déchets*.

1.1. Le « traitement » des déchets. L'évolution d'un projet politique

La thèse en génie civil de Ludovic Fontaine soutenue à l'Université de La Réunion en décembre 2022, intitulée « Proposition de scénarios pour la gestion des ordures ménagères résiduelles », propose un chapitre entier sur l'historique de la mise en place de la gestion des déchets à La Réunion, avec un intérêt particulier pour la planification de celle-ci et l'évaluation de sa faiblesse. Dans la chronologie qu'il en propose (p. 64), la mise en gestion des déchets à La Réunion commencerait en 1992, avec la loi dite de modernisation de la gestion des déchets. Certes, la loi du 13 juillet 1992¹⁰, dite « loi Royal », marque le début d'une première définition de la circularisation comme horizon vertueux de la gestion des déchets. L'une des dispositions principales de cette loi, aux conséquences métaboliques majeures, est la règle de fin de mise en décharge des déchets bruts¹¹ à compter de 2002 : seuls les déchets ultimes — définis comme ceux ne pouvant pas intégrer des circuits de valorisation — peuvent être enfouis. Toutefois, une première mise en gestion précède à ce projet circulatoire dicté par la loi de 1992 : que se joue-t-il en amont de cette chronologie proposée par Fontaine (2022), en amont de la loi Royal ?

1.1.1. Terra Forma : une première mise en gestion par la multiplication des décharges

L'apparition de dépôts de déchets comme problème public relayé et amplifié avec inquiétude par les journaux à partir des années 1980, pose en premier lieu un problème d'image pour le secteur touristique (Ch. 6). L'enjeu est alors de faire *disparaître* ces dépôts du paysage. L'émergence de décharges municipales, dites décharges contrôlées, se donne pour objectif la résorption de ce qui devient alors, par opposition, des « dépôts sauvages », non contrôlés. Cette réponse politique à la collecte et au traitement des déchets comme relevant d'un problème public est encadrée par la loi du 15 juillet 1975¹², qui attribue la responsabilité du traitement des déchets ménagers aux communes. La consultation des archives départementales sur la période des années 1960-1970 donne l'impression d'une gestion qui s'organise lentement et inégalement sur le territoire, avec les villes les plus importantes (Saint-Denis, Saint-Pierre) qui testent en premier des systèmes de collecte de poubelles. C'est d'abord par un élan de multiplication des décharges que la modernisation de la gestion des déchets se met en scène sur le territoire : chaque commune a alors au moins une décharge, qui n'est pas toujours autorisée, et qui n'est jamais aux normes (Fig. 3.1)¹³.

10. Source : LOI N°1992/646 (13 juill. 1992). *Loi "Royal", relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000888298/> (visité le 15/03/2023).

11. Les déchets bruts font référence aux déchets directement issus de la collecte.

12. Source : LOI N°1975/633 (15 juill. 1975). *Loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000888298/> (visité le 15/03/2023).

13. La carte s'appuie sur la recension proposée par le bureau d'étude SOGREAH (Mai 1997) pour le premier plan départemental. La localisation des décharges est permise par la recension des sites à risque du BRGM disponible en ligne. Sources : [318PA.7] (1998b). *Étude diagnostic préalable à la mise en œuvre des opérations de réhabilitation des décharges. Pour le Conseil Général, la Direction de l'environnement, l'ADEME*. Par SOGREAH. 05/1998; BRGM (2023). *Recension des sites à risque*. URL : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees%5C#/region=04%5C&departement=974%5C&commune=97412%5C&type=instruction> (visité le 18/10/2023).

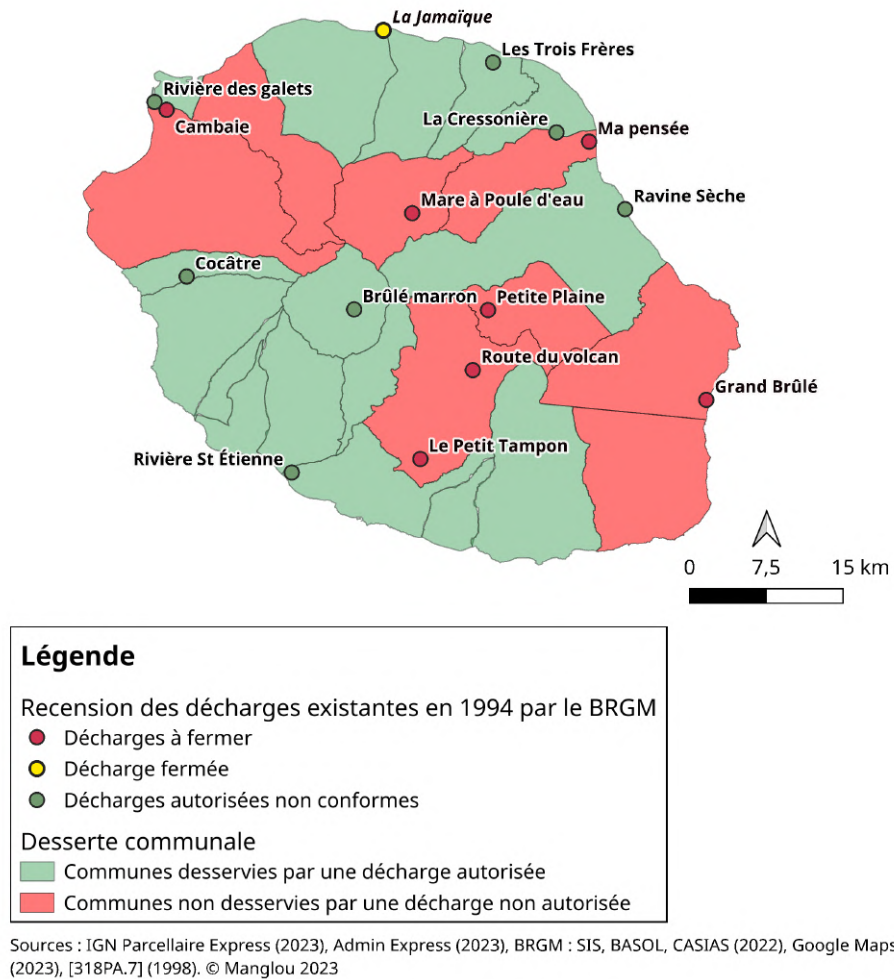


FIGURE 3.1. – Carte des décharges et des communes équipées de décharges à la Réunion en 1994, recensées par le BRGM

La multiplication de ces décharges municipales peut être appréhendée comme un nouveau *travail métabolique* propre à la politique nationale de rationalisation de la gestion des déchets. Cette mise en circulation inédite des déchets, orchestrée par les municipalités, va jusqu'à « *terra former* » de nouveaux paysages. Le concept de *terra forma*, utilisé en science fiction et en astronomie, désigne un processus d'ingénierie planétaire par lequel l'être humain cherche à reproduire les conditions propices à sa vie sur des planètes inhabitables en les rendant plus semblables à la surface de la terre. Appliqué à l'univers extraterrestre, on y associe des images de végétalisation, de création d'une couverture de sol fertile, de lancement de nouveaux cycles biochimiques. Il paraît fécond dans le contexte réunionnais de détourner ce concept de *terra forma* en réorientant la focale vers l'espace terrestre. En effet, l'accumulation massive de rebut aux lendemains de la modernisation de La Réunion ne fait pas que modifier les paysages : elle en crée de nouveaux, sujets eux-aussi à des politiques de *landscaping*, de revégétalisation, de modification des sols.

Dans notre corpus de presse, plusieurs articles témoignent du fait que les premières politiques de gestion de ces dépôts ont modifié les paysages de l'île, jusqu'à, au moins à deux reprises, déplacer le cours de rivières¹⁴. Face à ces nouveaux paysages, on observe des tentatives de résistance aussi bien que des formes d'adaptation : alors que certaines municipalités et associations de riverain-es affichent la volonté de voir se résorber les dépôts, d'autres envisagent d'utiliser les dépôts dans des projets d'endiguement¹⁵, ou comme fondations de fortune pour de nouveaux bâtiments¹⁶. Cette entreprise de *terra forma*, qui vient s'appuyer sur la production croissante des déchets, n'échappe pas aux passant-es interrogé-es à l'occasion d'un des articles du corpus : « Alors, plaisantent certains, va-t-on gagner du terrain sur la mer ? Faire des polders comme en Hollande ? Remplacer les cônes de la route en corniche par des encombrants ? Ou [...] combler Mafate ? »¹⁷.

Ce processus de création de nouveaux paysages prend une autre forme aux lendemains de la loi du 13 juillet 1992, dite loi Royal, qui devait organiser la fin de la mise en décharge des déchets bruts et, plus généralement, mettre à mal le destin linéaire du déchet.

14. Dans un article du 16/05/1987, [1PER94/196. *JIR*] Article du 16/05/1987, intitulé « La croisière des ordures » : un agriculteur se plaint du changement de cours de la rivière qui a détruit son champ de canne. Ce changement de cours est lié à une décharge « nettoyée » de temps en temps par la mairie par un « bull » poussant les déchets dans la rivière. [1PER94/277. *JIR*] Article du 04/02/1994 : « la préfecture a ordonné la fermeture de [la décharge] de la ravine Jean Payet dont les ordures avaient la fâcheuse habitude d'obstruer l'embouchure de la rivière d'Abord à chaque cyclone »

15. Voir par exemple un article du 28/01/1981, traitant de la mise aux normes de la décharge de la Jamaïque [1PER131/53. *Quotidien*]. On envisage d'utiliser les déchets de la décharge pour combler l'endiguement d'une ravine qui pose un problème à la ville de Saint-Denis, tout en notant le risque de pollution de la nappe.

16. Une partie du pont de la rivière Saint-Etienne est construite sur une tranche du centre d'enfouissement de Saint-Pierre. Une partie des bâtiments de ce centre ainsi que les chemins d'accès sont eux-même construits sur ces anciennes tranches revégétalisées. Sources : Visite du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, avec Eddy Lebon, direction conception et travaux (ILEVA). Chef de projet Runeva. 17/12/2019. Le lycée Vincenzo également fut construit en partie sur l'ancienne décharge de Vincenzo ; [318PA.7] (1999b). *Recensement des décharges à réhabiliter. Dans : Organisation de la collecte, du tri et du traitement des déchets ménagers et assimilés et encombrants, pour la CCSUD (Communautés de communes du Sud). Mars 1999. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*

17. [1PER131/53. *Quotidien*]. 28/01/1981. Mafate est un des trois cirques de l'île, cœur habité du Parc National de La Réunion (Ch. 7).

1.1.2. La loi Royal : vers une fermeture et une « réhabilitation » des décharges

La loi Royal¹⁸ affiche pour objectif de « moderniser la politique globale des déchets »¹⁹. Elle prévoit en particulier la disparition des décharges classiques d'ici 2002, au sens où les centres d'enfouissement technique ne pourraient plus accueillir que les déchets dits ultimes. Cette loi est la première pierre d'un puissant dispositif géo-légal (GARCIER 2009a) qu'il nous est donné d'étudier ici : un ensemble de normes juridiques est émis à l'échelle nationale pour répondre au problème géographique de l'accumulation des déchets en décharge, cependant que l'interprétation et l'exécution de ces normes se heurtent à des contextes géographiques spécifiques, en particulier dans les territoires post-coloniaux et insulaires dits d'Outre-mer.

Avec la loi Royal, l'exigence de la mise aux normes des décharges, couplée au transfert de compétences des communes au département et à la région, se traduit sur le territoire par une fermeture progressive des décharges qui s'étaient multipliées dans les années 1980. Cette fermeture est principalement attribuée au coût de maintien de celles-ci et au coût de la mise aux normes, trop importants à assumer pour les communes ; on juge également pour certaines que leur mise aux normes est « difficile à réaliser du fait de leur implantation sur des terrains perméables »²⁰. Deux ans après la loi Royal, une étude commandée par le département ne recense que sept décharges autorisées sur l'île, dont une seule satisfaisant réellement les normes en vigueur²¹ (Fig. 3.2). Les décharges fermées sont recouvertes de terre au profit d'une poignée de décharges autorisées restant à mettre aux normes (Fig. 3.3).

Alors que, depuis 1975, la gestion des déchets était la seule compétence des communes, la loi Royal attribue la compétence de la planification de la gestion des déchets ménagers aux départements, et celle des déchets « autres que ménagers » à la région, obligeant les collectivités à produire chacune un plan de gestion²². Les archives concernant cette prise en main de la planification par les collectivités ont été conservées par le département ; elles permettent de retracer l'empreinte de cette poursuite du projet de rationalisation de la gestion des déchets.

18. Source : LOI N°1992/646 (13 juill. 1992). *Loi "Royal", relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000888298/> (visité le 15/03/2023).

19. Source : Gérard MIQUEL et Serge POIGNANT (5 oct. 1999). *Les nouvelles techniques de recyclage et de valorisation des déchets ménagers et des déchets industriels banals. Rapport d'office parlementaire n° 415 (1998-1999)*. URL : <https://www.senat.fr/rap/098-415/098-4154.html> (visité le 23/04/2023).

20. Une étude commandée par une communauté de communes estime qu'en 1997, « 50 % des décharges présentent des risques importants de pollution des ressources en eau souterraines exploitées ou potentiellement exploitables » ; « 90 % des décharges présentent des risques importants de dégradation de la qualité des eaux de surface (cours d'eau ou zone littorale) » ; « 90 % des décharges ont dans leur état actuel un impact négatif fort sur les milieux naturels, sites panoramiques et paysages de La Réunion ». Source : [318PA.7] (1998b). *Étude diagnostic préalable à la mise en œuvre des opérations de réhabilitation des décharges. Pour le Conseil Général, la Direction de l'environnement, l'ADEME. Par SOGREAH. 05/1998.*

21. *Ibid.*

22. Sources : [318PA.4] (1993-1997). *Plan d'élimination des déchets autres que les déchets ménagers et assimilés (PRE-DAMA)*; [318PA.6] (1992-1998). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : avant projet de plan et annexes*; [318PA.7] (1997). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : programme de communication 1996 et 1997 du PDEDMA.*

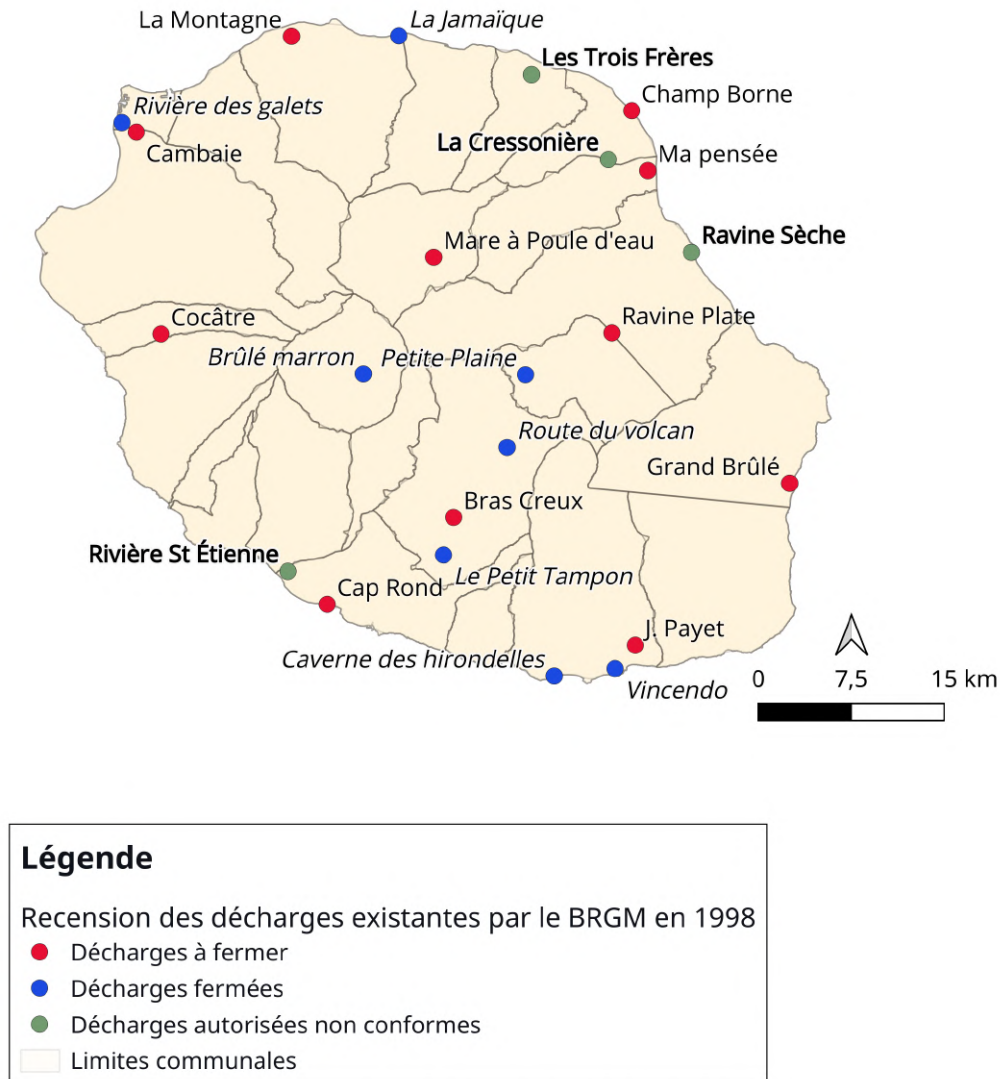


FIGURE 3.2. – Carte des décharges ouvertes et fermées à La Réunion en 1998, recensées par le BRGM

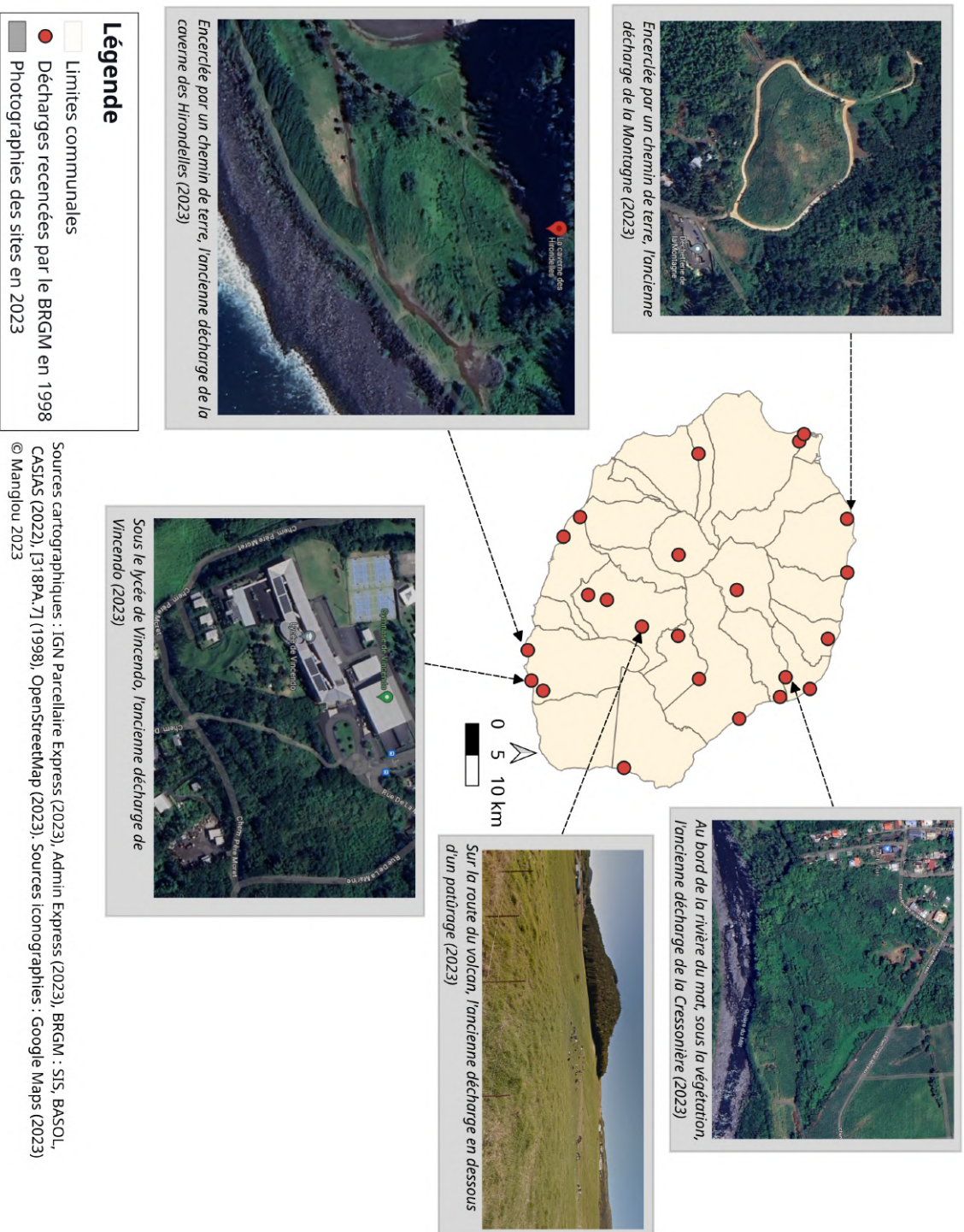


Figure 3.3. – Carte de situation de cinq décharges dites « réhabilités » à La Réunion, avec photographie de leur empreinte paysagère

Dans un document issu des concertations préliminaires à l'élaboration du premier plan de gestion du département (1993-1997), on retrouve les traces d'un travail de recension des décharges réalisées par au moins deux des communautés de communes de l'île, celle de l'Ouest²³ et celle du Sud²⁴. Au sud, l'intercommunalité recense sur son seul territoire une douzaine de décharges qui ne sont pas aux normes en 1997 et devant être en partie réhabilités, c'est-à-dire *a minima* végétalisées, stabilisées²⁵ et, dans l'idéal, surveillées. L'ancienne décharge de la route du Volcan est ainsi décrite comme un « site converti en prairie », une autre comme ayant l'apparence d'une friche²⁶ (Fig. 3.3). Cette intégration au paysage est parfois compromise par la vie biologique des talus, qui refusent l'inertie qui leur est attribuée : le document décrit ainsi les dépôts problématiques qui « brûlent encore », rendus visibles par des « fumerolles ». Une décharge de Saint-Joseph (« Caverne des Hirondelles »), fermée en 1990, est au contraire décrite comme un exemple de bonne réhabilitation pour les gestionnaires, car elle est « réaménagée en espace vert avec engazonnement et entretenu par le personnel communal » depuis 1994 (Fig. 3.3). En apparence neutralisés et invisibilisés, certains de ces talus ont alors quelque chose d'une nouvelle couche géologique ; on en décrit les « effondrements », les « tassements », les risques « d'érosion ». Certaines pages mentionnent toutefois la nécessité d'une surveillance des eaux à proximité des sites à réhabiliter, rappelant ainsi que les collines observées n'ont rien d'inerte. La mise en scène d'une certaine maîtrise du problème déchet par la commune prend ici la forme d'une apparente minéralisation de ces dépôts, cependant que ceux-ci y résistent par la vie souterraine qui s'y déploie (HIRD 2015).

Cette seconde mise en gestion du stockage des déchets peut aussi être lue comme un processus particulier de *terra forma* qui crée les conditions d'une certaine vie, celle promise par la modernisation de l'île. On rejoint ici le corpus des *waste studies* qui voient en la multiplication des dépôts une des conditions de possibilité de la modernité. L'apparence de propreté, qui apparaît comme la préoccupation majeure des articles s'alarmant des dépôts sauvages « défigurant » l'île dans les années 1980 (Ch. 6), est ainsi rendue possible par le recouvrement et la végétalisation des dépôts. Une réhabilitation plus poussée est demandée des communes, avec la surveillance des eaux d'écoulement, le recouvrement des dépôts par des bâches hermétiques, la stabilisation des talus, la récupération du biogaz ; encore aujourd'hui, très peu de décharges ont fait l'objet de tels travaux, très coûteux²⁷.

23. Source : [318PA.7] (1998a). *Étude de faisabilité des outils nécessaires à l'élimination des déchets ménagers et assimilés, (pour le CCCO). Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*

24. Source : [318PA.7] (1999b). *Recensement des décharges à réhabiliter. Dans : Organisation de la collecte, du tri et du traitement des déchets ménagers et assimilés et encombrants, pour la CCSUD (Communautés de communes du Sud). Mars 1999. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*

25. [1PER94/196. JIR] Une grande partie des décharges furent installées en bordure de ravine ou « à 10 mètres de l'océan », ce qui permettait un « nettoyage » régulier lors des crues et des cyclones — un nettoyage parfois aidé par les mairies au moyen d'un bulldozer (cf *supra*)

26. Source : [318PA.7] (1999b). *Recensement des décharges à réhabiliter. Dans : Organisation de la collecte, du tri et du traitement des déchets ménagers et assimilés et encombrants, pour la CCSUD (Communautés de communes du Sud). Mars 1999. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*

27. Les décharges réhabilitées dans les normes sont les plus souvent celles qui font l'objet de projets de construction (ex : panneaux photovoltaïques). Le BRGM tient un répertoire des actions de mise en demeure entreprises par la préfecture face aux communes concernées. Source : BRGM (2023). *Recension des sites à risque.* URL : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees%5C#/region=04%5C&departement=974%5C&commune=97412%5C&type=instruction> (visité le 18/10/2023).

La mise aux normes ou la réhabilitation de décharges est un sujet récurrent dans le corpus de presse. En janvier 1981²⁸, un article fait état d'une nouvelle pratique, celle du recouvrement du dépôt d'ordures de la Jamaïque (St Denis) par une couche de terre. Il titre : « la Jamaïque est morte [...] » (sous-entendu : « vive la Jamaïque ! »). Ce dépôt est remplacé par « un trou surveillé dans lequel les ordures sont ensevelies chaque jour : la nouvelle décharge contrôlée »... qui devrait être saturée dans deux ans. Les tensions foncières sont mentionnées par le journaliste. Cette décharge sauvage prenait feu régulièrement depuis vingt ans et « empestait ». En février 1994²⁹, la mise au norme d'une décharge contrôlée du cirque de Cilaos (gardiennage, tri, grillage) est présentée par la municipalité comme preuve de leur préoccupation majeure pour l'environnement. L'article titre : « Le cirque soigne son image ». Le jour suivant, des feux d'ordure de la décharge contrôlée de la Jamaïque importunent à nouveau les riverain-es. En janvier 2002³⁰, à Saint-Pierre, des riverain-es font entendre leur plainte : ils et elles sont fortement incommodés par les mauvaises odeurs de la décharge, et demandent des mesures. L'article se conclut par une formule laconique : « Difficile d'imaginer lesquelles [mesures] pour ce site de regroupement des déchets encore incontournable ».

1.1.3. Vers une plastification et une centralisation des dépôts

« Regroupement » : c'est là semble-t-il le mot d'ordre de la modernisation de la gestion des déchets qui s'organise dans le sillon de la loi Royal. Aux lendemains de cette loi, avec la fermeture progressive des décharges, on observe sur l'île l'organisation d'une concentration géographique des dépôts dans deux décharges principales, l'une, celle de Sainte-Suzanne, en activité depuis juin 1992, et l'autre à Saint-Pierre ouverte en 1985, en principe pour « 10 à 30 ans »³¹. Ces deux centres d'enfouissement technique sont les deux seuls en activité sur l'île aujourd'hui. À la centralisation de l'exercice de la gestion des déchets prévu par la loi de 1992 correspond ainsi une forme de centralisation des dépôts sur deux pôles, l'un à l'est de l'île, à Sainte-Suzanne, et l'autre au sud, à Saint-Pierre (Fig. 3.4).

On observe ainsi une certaine évolution dans le processus de *terra forma* : alors que la multiplication des décharges dans les années 1970-1980 fait partie des premiers paysages créés par l'arrivée de la modernité, la centralisation des dépôts met en scène une modernisation plus poussée encore. Elle nécessite un véritable travail paysager de concentration et de dissimulation permanente des dépôts — un travail que les photographies aériennes archivées de l'IGN³² permettent d'apprécier (Fig. 3.5 et 3.6). Dans cette rationalisation programmée par la loi, certains plastiques occupent une fonction métabolique majeure. Rendre les décharges conformes à la législation en vigueur, cela signifie acquérir « clôture, gardiennage, pont bascule, exploitation par alvéoles étanchéifiées, récupération des biogaz, couverture des alvéoles, autosurveillance des eaux souterraines »³³. Cette liste donne une idée de l'équipement technique et du *travail* que demande l'enfouissement — un

28. [1PER131/53. *Le Quotidien*] 28 janvier, 7 janvier.

29. [1PER94/277. *JIR*] 24 février.

30. [1PER94/372. *JIR*] 8 janvier.

31. En 1996, le CET de Saint-Pierre reçoit alors « 75 000 tonnes annuelles » de déchets de 8 communes de l'île. Source : [318PA.6] (1993). *Revue Décision Environnement*.

32. Source : IGN (2023). *Remonter le temps*. URL : <https://remonterletemps.ign.fr/> (visité le 17/10/2023).

33. Source : [318PA.6] (1993). *Revue Décision Environnement*.

1. Circulariser. Approche diachronique d'une rationalisation contrariée

travail qui cherche à maîtriser ce qui, dans le déchet, rechigne à être contenu ; un travail sur les circulations qu'implique la décomposition des déchets enfouis. L'étanchéification, la couverture des alvéoles et la récupération des biogaz sont synonymes d'une montée en puissance de l'utilisation de plastiques comme instruments de maîtrise : bâches, tuyaux et bacs étanches en plastique font alors leur apparition dans l'appareil gestionnaire – une évolution matérielle que les documents n'identifient pas en tant que telle.

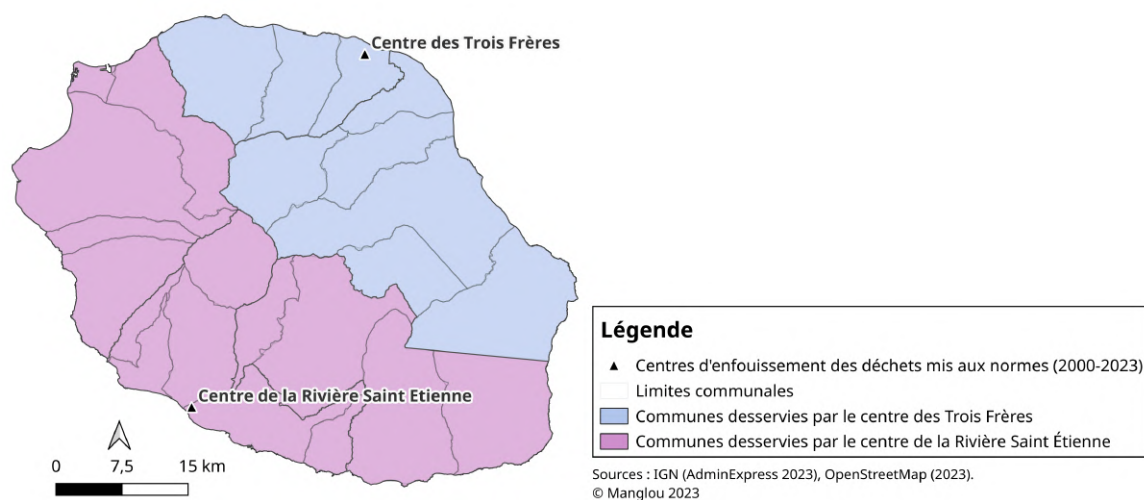


FIGURE 3.4. – Carte des centres d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés à la Réunion (2000-2023)

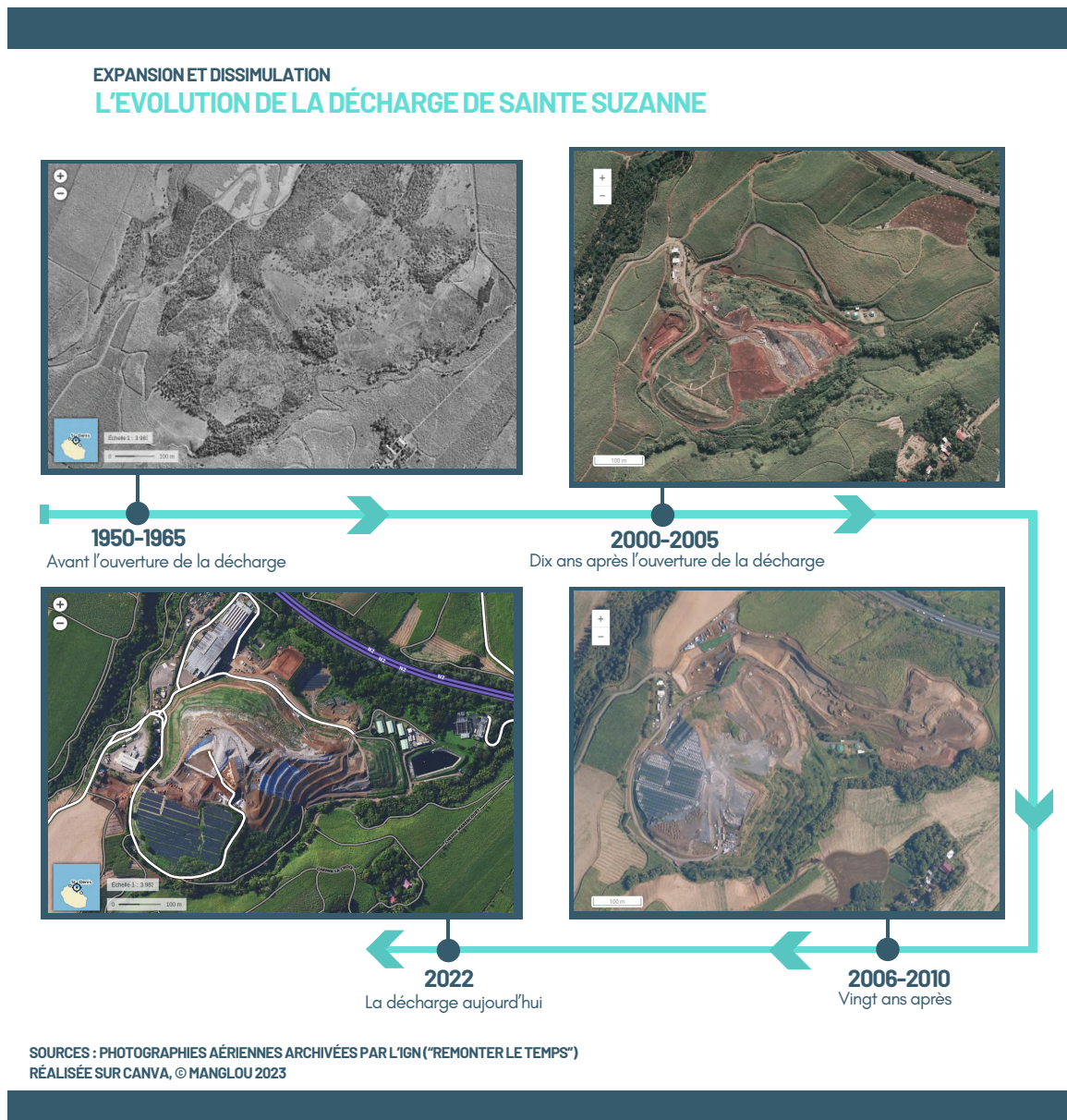


FIGURE 3.5. – Évolution du paysage de la décharge des Trois-Frères à Sainte-Suzanne, La Réunion (1950-2022)

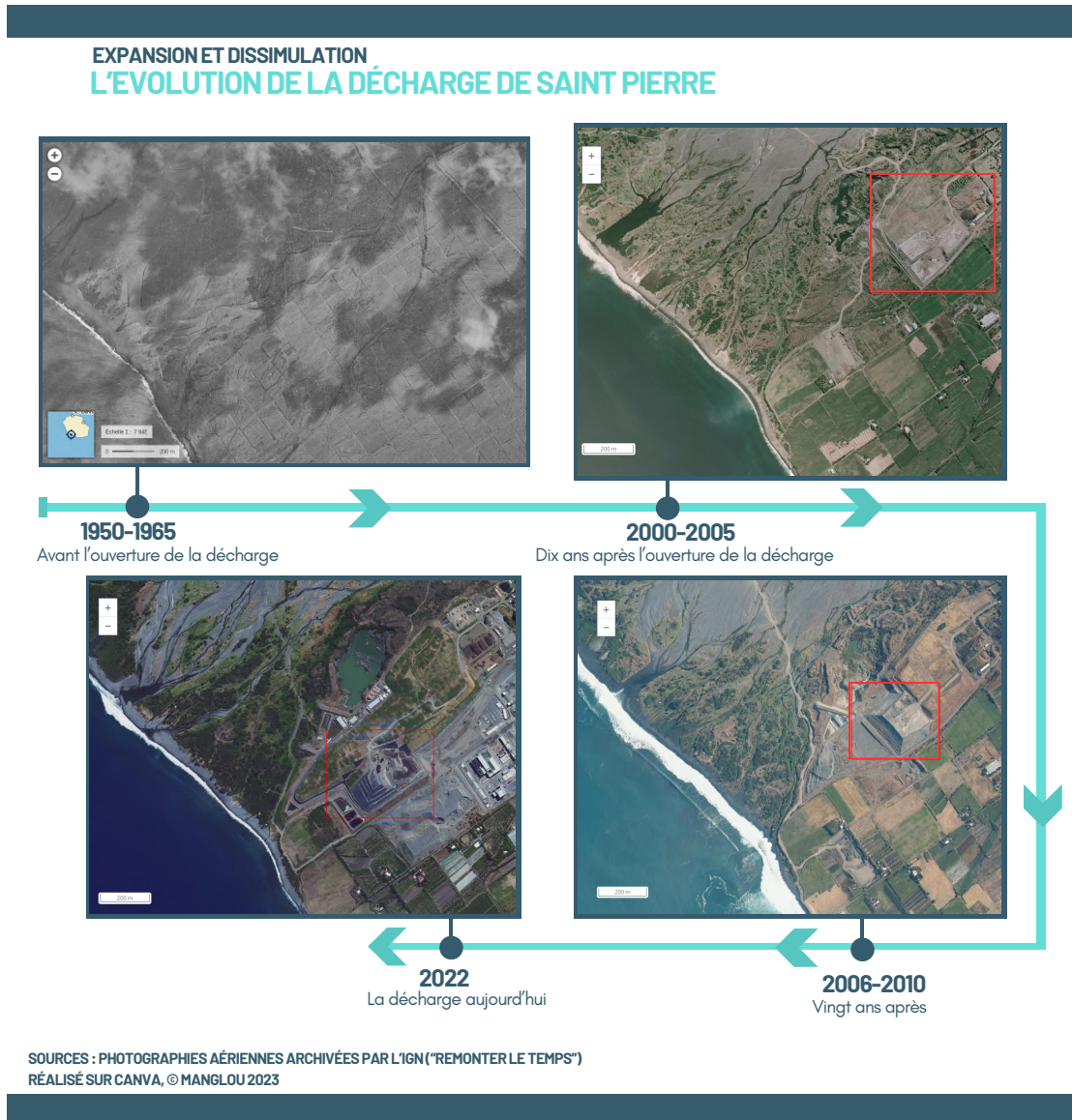


FIGURE 3.6. – Évolution du paysage de la décharge de Rivière Saint-Étienne à Saint-Pierre (1950-2022)

1.1.4. Une plastification de la gestion qui concerne aussi la collecte

Cette mobilisation des plastiques comme instruments de la modernisation de la gestion des déchets ne commence pas à l'enfouissement : on la retrouve dans l'organisation de la collecte des déchets. Certains objets en plastiques se voient en effet attribués le rôle de faciliter la mise en circulation des déchets, par la mise en services de poubelles roulantes, et par le recours aux sacs poubelles. Dans notre corpus de presse, on peut retracer l'élection des sacs plastiques comme outil de sensibilisation à la propreté aux premières actions du Comité de Tourisme (CTR). En janvier 1989, pour une action de sensibilisation, le CTR distribua en un jour 80 000 sacs plastiques à des randonneurs³⁴. Une autre de ces actions consistait à poser des poubelles en plastique sur les sites touristiques de l'île. L'apparition de ces nouvelles poubelles est décrite dans la presse comme une étrange floraison³⁵ : « 400 ont déjà fleuri sur les arrières plages. 200 autres ont été livrées aux communes pour équiper leurs sites touristiques. Mais pas question de planter des forêts de poubelles ! ». En effet, le CTR rappelle qu'à ces nouvelles poubelles en plastique, jugées « plus esthétiques »³⁶ que les poubelles en métal, doivent correspondre une amélioration des habitudes : « c'est avant tout à chacun de nous de s'autodiscipliner »³⁷. Mais d'où viennent ces nouveaux objets en plastique ?

La société « La Réunion-Villes Propre » est créée par Bourbon Plastiques, en « synergie » avec le groupe lyonnais Plastic Omnium en 1982 (Ch. 6). Elle « loue aux municipalités des bacs roulants hermétiques pour la collecte des ordures ménagères, des bornes de propreté »... en plastique³⁸. Elle en loue également au Comité de Tourisme pour ses actions dites de sensibilisation. À l'aune de la modernisation de la gestion des déchets, la *Revue Décision Environnement* qualifie l'entreprise de « loueur de propreté urbaine »³⁹. Force est de constater combien Bourbon Plastiques joue ainsi sur tous les tableaux : créateur sur le marché de plastiques d'emballage et de plastique industriel, « infrastructure de traitement des déchets » et « loueur de propreté urbaine ». Avec l'horizon de la collecte sélective, l'entreprise « élargit progressivement la gamme de ses produits » pour créer des poubelles de déchets recyclables — un marché qui se chiffre alors à 7 millions de francs⁴⁰.

Le plastique aux mains des acteurs du métabolisme formel est ici investi d'une fonction métabolique propre — celle d'assurer « l'hermétisme » des circulations autant que l'esthétisme. Cette fonction de facilitateur du travail de propreté urbaine apparaît régulièrement dans la presse. Un cas éloquent nous est donné dans un article consacré aux actions de l'association Altitude Environnement, créée en 1992 par un Savoyard « immédiatement sensibilisé par la nature lorsqu'il débarque dans le département »⁴¹ (je souligne). Celui-ci déplore que les collectivités lui refusent de fournir l'association en sacs en plastique et en gants qu'il paye de sa poche pour mener ses actions de nettoyage et « donner un coup de balai aux mauvaises habitudes ». Dans son témoignage relayé par la presse, il est alors considéré que les collectivités ne donnent pas aux bénévoles « les moyens de travailler » : certains plastiques sont ici considérés comme des outils du travail de la propreté urbaine, que les collectivités seraient chargées de mettre à disposition des travailleur-euses de la

34. [1PER94/216. JIR] 23 janvier 1989.

35. Source : [318PA.6] (1993). *Revue Décision Environnement*.

36. [1PER94/216. JIR] 25 janvier 1989.

37. [1PER94/216. JIR] 23 janvier 1989.

38. Source : [318PA.6] (1993). *Revue Décision Environnement*, « La Réunion-Villes Propres, loueur de propreté urbaine », p.51.

39. *Ibid.*

40. *Ibid.*

41. [1PER131/189. JIR] 12 mai 1992.

propreté. On pourrait rajouter, dans cet exemple précis, que les bénévoles s'investissent en tant que travailleur-euses de la propreté urbaine, et que ce travail métabolique n'est pas reconnu en tant que tel par les collectivités qui en sont responsables, si bien que cette non-reconnaissance est source de rancœur.

Au fil du temps, l'utilisation même du sac plastique devient le symbole d'une bonne éducation à la propreté. Début janvier 2013⁴² par exemple, lors d'une opération de ramassage des déchets du nouvel an sur la plage, il est remarqué que les fêtard-es sont « un brin plus propre » : ils et elles ont « pris la peine de rassembler bouteilles et autres emballages dans des sacs plastiques ». Cette utilisation du sac poubelle marquerait un tournant : celui d'une rationalisation qui aurait enfin atteint les comportements. Ainsi, « le sable n'avait pas ces airs de déchetteries sauvages observés par le passé ». Pour les pouvoirs publics, ce changement est une victoire des campagnes de sensibilisation : « à force de répéter d'évidentes consignes, les fêtards deviennent plus éco-responsables ». Cette distinction entre déchet sauvage et déchet non-sauvage marquée par l'usage du sac plastique se retrouve à plusieurs endroits du corpus⁴³. C'est comme si le plastique qui contient les déchets indique par sa seule présence que les déchets sont *en bonne voie*, orientés vers les circuits de gestion organisés.

Ainsi, alors que certains plastiques font leur apparition comme déchets à (mieux) gérer et à circulariser, d'autres plastiques sont investis de fonctions métaboliques particulières dans l'organisation du « traitement » des déchets, de la collecte à l'enfouissement. Toutefois, cette évolution du travail de stockage des déchets n'est qu'une partie du processus de rationalisation de la gestion qui se met en place à l'échelle nationale. En parallèle à ce travail, la loi Royal programme l'exigence légale de *valoriser* une partie des déchets — une mise en circulation qui, sur l'île, s'annonce difficile dès les débuts de la planification.

1.2. De la résistance des plastiques à la circularisation : le déterminisme insulaire mis en cause

En 1993, la Direction de l'Environnement de La Réunion (DRE), qui travaille sous l'égide de la préfecture, fait circuler auprès des collectivités locales un document⁴⁴, réalisé par des sociétés de conseil métropolitaines TRIVALOR et SOGREAH, dans le but d'informer les différents acteurs concernés des tenants de la loi Royal⁴⁵. Nous proposons de revenir ici sur le processus d'interprétation locale de cette loi par l'intermédiaire de ce rapport commandé par la préfecture — un document archivé dans les dossiers de préparation du plan départemental qui propose une analyse de ce que cette loi signifie pour le département de La Réunion (Fig. 3.7)⁴⁶.

42. [1PER94/504.JIR]

43. Voir encore un article du 25 janvier 1993 [1PER94/264.Quotidien] sur un dépôt sauvage. Le ramassage quotidien des ordures fait la différence entre les « poubelles sous sachet », qui sont ramassées, et le tas d'ordure, « ignoré ».

44. Source : [318PA.7] (1993a). *Circulaire d'information sur la loi Royal, pour la Direction de l'Environnement. Par TRIVALOR et SOGREAH. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*

45. Source : LOI N°1992/646 (13 juill. 1992). *Loi "Royal", relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement.* URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000888298/> (visité le 15/03/2023).

46. [318PA.7] 1993a.

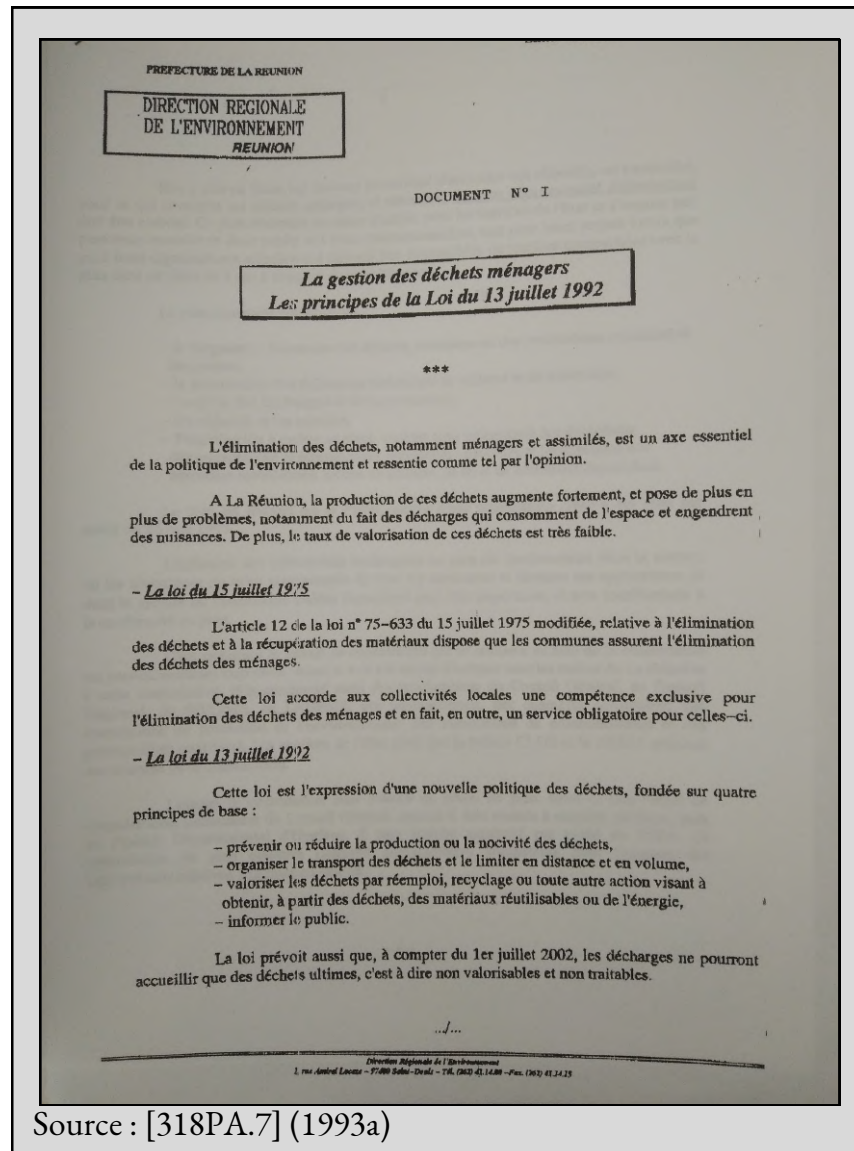


FIGURE 3.7. – Circulaire d'information sur la loi Royal, pour la Direction de l'Environnement de La Réunion, p. 1 (1993)

L'un des aspects le plus mis en avant dans la discussion de la loi proposée par les deux sociétés de conseil est que la décharge est dispensée de sa « fonction de traitement » ; elle ne remplit à présent qu'une « fonction de stockage de résidus ultimes, après traitement »⁴⁷. Cette redéfinition légale de la fonction de la décharge est intéressante car elle ne correspond pas à un changement matériel de ce qui se passe à l'intérieur d'une décharge, mais plutôt à une évolution, dans les politiques publiques, de la manière de se représenter et de mettre en scène le métabolisme formel. Au cœur du dispositif géo-légal mis en place, il y a ainsi la redéfinition de la fonction que joue cette infrastructure au sein du métabolisme formel. Cette redéfinition agit sur un front symbolique, en modifiant la manière dont on se représente les circulations de matières et leur gouvernement ; elle agit également sur le front matériel en annonçant une réorganisation des circulations de matières. La loi Royal marque le passage d'un système qui sera rétrospectivement considéré comme linéaire, où le déchet est considéré comme « traité » une fois en décharge, à un système qui s'articule autour d'une volonté de (re)mettre en circulation des déchets pour organiser leur circularité. Selon cette loi, « traiter » un déchet revient à assurer sa collecte, son transport et sa « valorisation ». Si ce terme de valorisation apparaît pour la première fois dans la loi de 1975 sur la structuration de la gestion des déchets en France, c'est à partir de la loi de 1992 qu'il va être appliqué. La valorisation y est définie comme « le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir de déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie » (je souligne).

Dans un article sur la planification de la gestion des déchets à l'échelle nationale, ROCHER (2015) montre comment les acteur-ices des collectivités métropolitaines ont surinterprété cette loi, orientant la restructuration de la gouvernance des déchets vers un recours massif à l'incinération. SANTOIRE, DESROCHE et GARCIER (2020) parlent de la nécessité de pouvoir analyser l'« émicité du droit » — comment le droit est interprété par les acteur-ices du territoire, comment il est perçu et mobilisé. À La Réunion, le nouvel horizon de la valorisation prévu par la loi de 1992 implique plusieurs directions majeures en termes de réorganisation des circulations de matière. Une première direction, explicitement attribuée à l'interprétation de la loi, est l'émergence sur l'île d'une volonté politique de passer de l'enfouissement à l'incinération qui, « dans l'esprit de la loi de juillet 1992, [...] s'entend avec valorisation énergétique »⁴⁸. Traiter ses déchets par l'incinération sur l'île prend alors, dans les documents de gestion, une allure d'aspiration culturelle à la modernité incarnée par la métropole, à tout le moins d'une volonté d'alignement — une aspiration renforcée par l'organisation de visites d'incinérateurs métropolitains pour les politiciens locaux⁴⁹. Dans cet héritage, l'incinération est longtemps présentée comme une évolution par rapport à l'enfouissement qui est présenté comme « une solution dépassée »⁵⁰, un « mode de gestion dépassé »⁵¹. Une seconde direction interprétée comme découlant nécessairement de la loi de 1992 est l'immédiate équivalence établie sur l'île entre recyclage et export. On juge en effet que les « économies d'échelle » seront

47. [318PA.7] 1993a, p. 1.

48. [318PA.7] (1993a). *Circulaire d'information sur la loi Royal, pour la Direction de l'Environnement*. Par TRIVALOR et SOGREAH. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.

49. Sources : [318PA.W.28] (1989). *Élimination et gestion des déchets ménagers : programme de visites par les élus d'unités métropolitaines de traitement des déchets* (1989) ; [318PA.W.31] (1992). *Voyage d'études, gestion globale de l'environnement du 23 au 27 novembre 1992* ; [318PA.W.53] (1994). *Mission déchets en Métropole du 22 au 28 octobre 1994*.

50. Source : ILEVA (12 déc. 2019b). *Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019. La Réunion face au défi du traitement des déchets. Dossier du maître d'ouvrage*. URL : <https://runeva.re/wp-content/uploads/2019/10/ILEVA-dossier-de-concertation.pdf> (visité le 05/03/2023).

51. Source : Bernard GROLLIER (15 sept. 2021). *CNIM introduit la valorisation énergétique des déchets à La Réunion*. URL : <https://www.lesechos.fr/pme-regions/outre-mer/cnim-introduit-la-valorisation-energetique-des-dechets-a-la-reunion-1346289> (visité le 05/03/2023).

compliquées à réaliser sur une île, si bien que l'on prévoit dès le début d'organiser un régime d'exception facilitant l'export des déchets de l'île⁵². Or, l'export ne peut concerner que les matières susceptibles d'être revendues à profit ou avec un minimum de pertes compensable par les collectivités : seuls les déchets qui peuvent être exportés « dans des conditions économiques acceptables » peuvent ainsi prétendre à la catégorie de « déchets recyclables »⁵³.

Dans la mise en place du projet politique de circularisation des déchets, on observe un recours rhétorique important au déterminisme géographique. Ce déterminisme conditionne la manière dont se met en place le dispositif géo-légal de modernisation de la gestion des déchets et plus précisément la justification de choix faits en termes d'orientation des circulations.

1.2.1. De la naturalisation d'un problème politique

Qu'il s'agisse des documents de planification de la gestion des déchets ménagers ou de ceux concernant la préparation du premier plan régional d'élimination des déchets autres que ménagers⁵⁴, on retrouve à répétition le constat d'une grande difficulté à anticiper la circularisation des plastiques en vue de leur « valorisation ». Dans ces constats, le recours au déterminisme géographique est constamment employé pour expliquer tant les difficultés que rencontre la mise en place du recyclage sur l'île que pour justifier la prétendue inévitabilité de l'incinération comme solution de traitement pour le département.

Cette tendance à se référer au contexte géographique pour expliquer les difficultés rencontrées dans l'application d'un modèle pensé par et pour la métropole est analysé par l'économiste Philippe HOLSTEIN (2014) comme une stratégie politique de naturalisation du problème. Cette lecture déterministe du problème plastique prend des allures de prophétie auto-réalisatrice : une fois les circuits amorcés, les pouvoirs publics se confrontent à des difficultés sans cesse attribuées au contexte insulaire, aux impossibles « économies d'échelle », à l'éloignement du territoire, à son isolement au sein d'un espace non-européen. L'horizon de la « valorisation » et la mise en circulation des déchets créent les conditions de formulation d'un problème qui sur l'île ne présente que des solutions insatisfaisantes, sans que l'on ne puisse remettre en question la formulation même du problème et sa pertinence sur le territoire.

Une première couche importante du déterminisme géographique consiste à présenter les îles comme « fragiles par nature »⁵⁵ — notamment pour leur biodiversité, souvent caractérisée par un fort taux

52. « Enfin, des mesures administratives devront être prises pour favoriser l'exportation de matières premières secondaires issues de déchets, pour favoriser les transferts sur Madagascar et l'Afrique du Sud (dérogation à prévoir à la directive européenne partie le 24/08/92 sur le transfert des déchets et leur sortie de l'UE) ». Source : [318PA.7] (1993a). *Circulaire d'information sur la loi Royal, pour la Direction de l'Environnement. Par TRIVALOR et SOGREAH. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*

53. Source : [318PA.7] (1993b). *Rapport de la commission du plan par la DRIRE. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*

54. Source : [318PA.6] (1992-1998). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : avant projet de plan et annexes.*

55. Expression utilisée par le préfet dans une brochure de promotion des acteurs publics de la protection de l'environnement sur l'île. Source : [318PA.W.88] (1998). *Guide "les acteurs de l'environnement". Préparation de la journée réunionnaise de l'environnement.*

d'endémisme. Dans l'héritage de la pensée coloniale, la fragilité de cet espace clos et éloigné ferait de l'île un « laboratoire » idéal du développement durable, même pour les politiciens se positionnant comme anti-coloniaux (Ch. 2)⁵⁶. L'impératif de sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité insulaire est brandie régulièrement comme forçant le recours à des solutions certes insatisfaisantes telles que l'incinération. Ainsi la *Revue Décision Environnement*, citée plus haut, présente-t-elle La Réunion comme étant « au pied du mur » :

« La Réunion est donc au pied du mur : pour sauvegarder son environnement, elle doit trouver à court terme la solution pour se débarrasser proprement des quelques 250 000 tonnes d'ordures ménagères, encombrantes et autres déchets industriels banals qu'elle produit chaque année. »⁵⁷

Dans une brochure d'information visant à vulgariser les grandes directions du plan départemental⁵⁸, les difficultés qui se posent à la gestion des déchets sur l'île sont attribuées aux spécificités géographiques du territoire. Sous un sous-titre évocateur, « Une île très fragile, des contraintes spécifiques », la brochure déplore ainsi qu'il y ait sur l'île une population en forte croissance, des zones d'habitation limitées et denses, un manque de sites d'enfouissement « dû au relief important et aux sols très perméables » et enfin « un isolement qui impose une organisation particulière ». Cette idée que le contexte géographique « impose » certaines solutions revient de manière récurrente.

En miroir du déterminisme géographique, on trouve également une forme de déterminisme légal, c'est-à-dire que les collectivités présentent la mise en place de certaines politiques comme un fait inévitable prévu par la loi française. Cela fut particulièrement le cas pour la justification des projets d'incinérateur. « C'est la loi ! » proclame un sous-titre de la brochure de vulgarisation de ce premier plan départemental, en guise d'« information » au public concernant le projet d'incinérateur du sud⁵⁹. Ces prises de position permettent de réinscrire l'attrait de l'incinération sur l'île dans son contexte national rendu très favorable par un lobby industriel bien installé. Ensemble, normes et spécificités géographiques sont interprétées comme un cadre contraignant auquel les acteurs politiques locaux se réfèrent pour présenter certaines solutions comme inévitables.

Lors de la structuration de systèmes de gestion des déchets dans les îles de l'Océan Indien, la formulation du problème déchet est ainsi intimement lié au constat d'une fatalité qui frapperait « les îles ». Dans un acte du forum « ERE » (Éducation Relative à l'Environnement)⁶⁰ de l'Océan Indien (2001), on déplore que les territoires de la zone « présentent des caractéristiques très similaires à cause de leur insularité » et doivent faire face à une problématique commune eu égard aux déchets :

56. Voir par exemple le mot de Paul Vergès dans la même brochure citée dans la note ci-dessus : « La Réunion apparaît souvent comme un laboratoire des problèmes auxquels est confrontée la planète. Le défi du développement durable en est une illustration. L'alternative est simple : soit notre île trouve les voies d'un développement durable, soit les agressions à l'environnement et aux équilibres à préserver seront telles qu'aucun développement ne sera possible et viable »

57. Source : [318PA.6] (1993). *Revue Décision Environnement*.

58. Source : [318PA.7] (1997). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : programme de communication 1996 et 1997 du PDEDMA*.

59. *Ibid.*

60. Source : [GB2180.2001] Forum ERE (Education Relative à l'Environnement).

« La production de déchets, notamment ménagers, même si elle est différente en fonction des pays, est partout en forte hausse. Le tri des déchets est encore très peu réalisé et la valorisation ou le recyclage est encore balbutiant. Se posent également des problèmes de seuils critiques pour rentabiliser les filières de traitement des déchets » (p. 46).

Cette préoccupation pour un gisement de déchets paradoxalement « trop faible » pour assurer des « économies d'échelle » se retrouve dans la rhétorique actuelle pour justifier la difficile mise en place de filières rentables de recyclage (section 2). Dans un numéro de la *Revue Décision Environnement* (1993)⁶¹ par exemple, année de la préparation du plan départemental de gestion des déchets, le diagnostic est sans appel : « Les études déjà menées ont souligné le handicap majeur de La Réunion : le gisement de déchets est trop faible pour rentabiliser des installations d'envergure. Les économies d'échelle sont donc à rechercher à tous les niveaux des filières qui seront retenues ». En plus d'être trop petite, l'île serait ainsi trop éloignée. Dans une note préparatoire au premier plan régional de gestion des déchets autres que ménagers⁶², l'administrateur déplore la « faiblesse des marchés pour un recyclage local » ainsi que « l'éloignement des grands centres d'élimination spécialisés », tous localisés en métropole.

Cette représentation des contraintes géographiques spécifiques au contexte réunionnais a des conséquences non négligeables sur l'organisation de la mise en circulation des plastiques sur l'île. Elle est brandie par les premiers éco-organismes pour justifier un délai de mise en place de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) dans les Outre-mer, et pour défendre que leur intervention ne pourra être que différente : Eco-Emballages par exemple fait savoir aux collectivités que c'est parce que la REP est « consciente des spécificités des milieux insulaires » qu'elle délaie la définition de son mode d'intervention dans les DOM, anticipant qu'ils devront être « différents du modèle métropolitain »⁶³. Concrètement, ce mode dérogatoire permet à la REP de se défaire de son rôle dans l'organisation de la reprise des matériaux⁶⁴, jugée trop coûteuse : elle propose plutôt de soutenir soit « la tonne d'emballage incinérée », soit « l'exportation ou la mise en place de filières pérennes de valorisation locale »⁶⁵.

Dans la préparation de ce premier plan, la fatalité qui frapperait les îles encadre une certaine manière de parler des plastiques qui limite grandement les solutions possibles : si une poignée de plastiques (quelques PVC très propres) peuvent être « recyclés » en local (principalement par Bourbon Plastiques) ou, pour une petite partie, exportés, l'incinération serait la voie de « valorisation » la plus réaliste pour la majorité des plastiques compte tenu du contexte particulier de l'île⁶⁶.

61. Source : [318PA.6] (1993). *Revue Décision Environnement*.

62. Source : [318PA.5] (1993). *Plan d'élimination des déchets autres que les déchets ménagers et assimilés (PREDAMA). Mission de la DRIRE, note préparatoire au plan régional de gestion des DIS*.

63. Source : [318PA.7] (1994). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : Fonds de dossiers. Document d'élaboration du plan. 09/11/1994*.

64. Source : [318PA.7] (1993a). *Circulaire d'information sur la loi Royal, pour la Direction de l'Environnement. Par TRIVALOR et SOGREA. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA*.

65. Source : [318PA.7] (1994). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : Fonds de dossiers. Document d'élaboration du plan. 09/11/1994*.

66. Source : [318PA.7] (1994). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : Fonds de dossiers. Document d'élaboration du plan. 09/11/1994*.

1.2.2. Organiser la circularisation des plastiques – ou en verdir la linéarité ?

Dans la planification, l'orientation des plastiques vers des circuits de valorisation s'organise sur l'île en s'inspirant de ce qui est en train de se mettre en place en « métropole ». La commission du plan départemental s'appuie sur une étude MODECOM⁶⁷ produite par l'agence régionale ADEME⁶⁸ pour la ville d'Angers; elle reprend notamment de ce document un ensemble d'infographies qui permettent de définir et de distinguer les déchets valorisables⁶⁹. Ces infographies opèrent une distinction entre « les plastiques » (catégorisés comme « non recyclables » et donc « incinérables ») et certains plastiques dont on envisage la possible création d'une filière de valorisation : les bâches plastiques agricoles, le PET, le PVC, le PEHD, les « bouteilles plastiques » (Fig. 3.8). De ces multiples options, la seule filière dite de « valorisation matière »⁷⁰ envisagée comme possible à l'heure de la rédaction du premier plan départemental est celle d'une valorisation industrielle d'une petite quantité de PVC très propre – une initiative qui est intimement liée aux concertations entre les pouvoirs publics et un acteur privé : Bourbon Plastiques (Ch. 4).

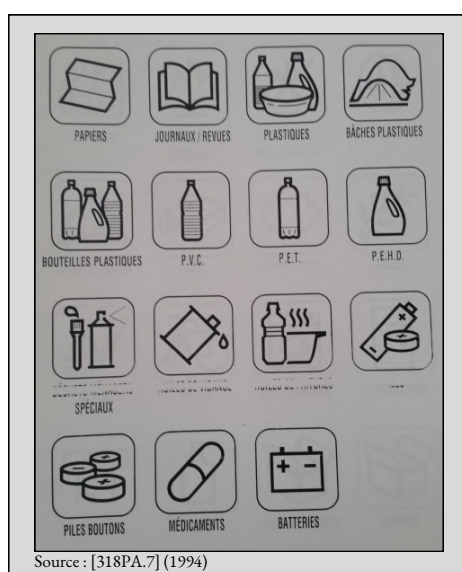


FIGURE 3.8. – Infographie de l'ADEME, reprise d'une étude pour la ville d'Angers, dans une première mouture du plan de gestion des déchets du département de La Réunion (1993)

67. Le MODECOM (MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères) est un document de catégorisation des ordures ménagères produit régulièrement par l'ADEME selon une méthode unique développée par l'Agence en 1993. Celle-ci consiste à déduire la composition des déchets ménagers à partir de l'analyse de plusieurs échantillons, selon des criblages et des tonnages déterminés. Cette étude sert d'aide à l'évolution des politiques de gestion; elle permet de juger de l'évolution de la composition des ordures dans le temps et de comparer les territoires.

68. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle des ministères organisant la Transition Écologique. Elle « participe à la construction des politiques nationales et locales de transition écologique ». Source : ADEME (15 sept. 2021b). *L'organisation de l'ADEME*. URL : <https://www.ademe.fr/lagence/notre-organisation/> (visité le 10/01/2023)

69. Source : [318PA.7] (1994). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : Fonds de dossiers. Document d'élaboration du plan. 09/11/1994.*

70. Le terme, utilisé dans les documents de planification, désigne le recyclage matériel des déchets. Il s'oppose à l'expression de « valorisation énergétique », qui désigne l'incinération des déchets avec récupération d'énergie.

Dans un rapport de la commission du plan départemental rédigé par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) (1994)⁷¹, l'impossible mise en place de filières de valorisation matière localement est clairement attribuée au déterminisme géographique : « les contraintes de l'insularité amènent à restreindre le tri aux seuls matériaux susceptibles d'être recyclés sur place ou exportés dans des conditions économiques acceptables »⁷². Aussi les plastiques se retrouvent-ils le plus souvent non pas dans la liste des matériaux susceptibles d'être recyclés, mais dans la catégorie des « non-recyclables » à enfouir en décharge puis, à terme, à incinérer (Fig.3.9).

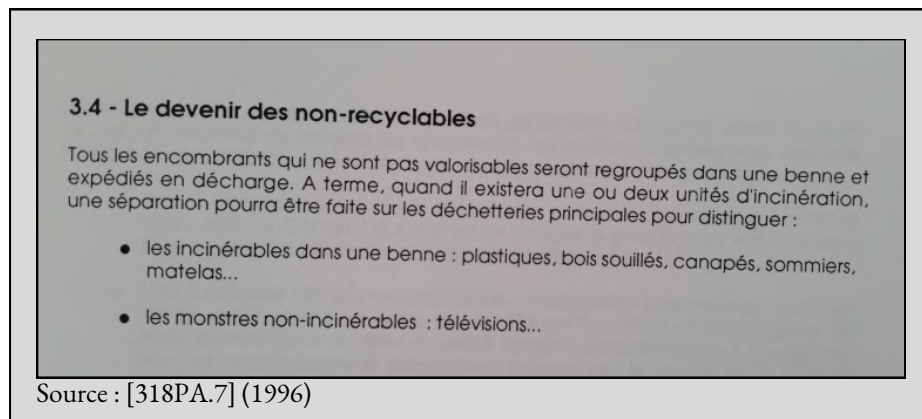


FIGURE 3.9. – Extrait d'une version du plan départemental de gestion des déchets à La Réunion (1996) : une catégorisation des plastiques comme « non-recyclables » et « incinérables »

Dans une des versions provisoires du premier plan départemental⁷³, il est reconnu en détail que l'incinération n'est pas « idéale écologiquement », que, selon plusieurs « critères établis », il ne faudrait pas « brûler la matière utile » (p. 31), que l'incinération de déchets contribue à la production de gaz connexes du CO₂, responsables principaux de l'effet de serre. On avance toutefois que l'incinération prend son sens *dans le contexte particulier de La Réunion* : « L'incinération des ordures ménagères trouve néanmoins sa justification dans le contexte réunionnais *dans la mesure où elle se substitue à la combustion de matériaux fossiles : fuel lourd et charbon* » (p. 32, je souligne). Ainsi, la circularité envisagée pour les déchets plastiques flirte explicitement et *dès le début de la planification* avec le projet linéaire de l'économie fossile, en même temps qu'elle est proposée comme une solution à la dépendance structurelle de l'île aux énergies fossiles⁷⁴. Ce tour de passe-passe rhétorique et matériel joue sur les différentes perceptions possibles de l'origine et des potentialités

71. Source : [318PA.7] (1993b). *Rapport de la commission du plan par la DRIRE. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*

72. Malgré cela, le premier document de vulgarisation du plan départemental annonce la participation des éco-organismes au financement de la valorisation des déchets ... : « Un bon point ! Les emballages frappés de ce sigle attestent que la société qui les produit participe au financement du programme de valorisation des déchets d'emballage ». Source : [318PA.7] (1997). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : programme de communication 1996 et 1997 du PDEDMA.*

73. Source : [318PA.7] (1994). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : Fonds de dossiers. Document d'élaboration du plan. 09/11/1994.*

74. Si le système énergétique de La Réunion a tendu vers une certaine autonomie des énergies fossiles jusqu'aux années 1970 (avec un faible pourcentage des foyers reliés au réseau électrique, qui reposait alors sur l'exploitation de barrages hydroélectriques en particulier), les énergies fossiles ont été la réponse politique apportée à la nécessité de

de ce matériau socio-technique qu'est « le plastique » (AKRICH 1989) : d'une main, il s'agit d'attirer l'attention sur l'idée que les plastiques constituent un « déchet » pouvant faire l'objet d'une « valorisation énergétique » ; de l'autre main, il s'agit de dissimuler l'origine matérielle du plastique, de faire oublier que le plastique est « du pétrole sous n'importe quel autre nom » (« oil by any other name »⁷⁵, HIRD 2022, p. 56). Cette manière de jouer sur deux tableaux à la fois, celui des déchets et celui de l'énergie, est permise par le flou qui caractérise encore la rencontre des politiques de déchets et des politiques de l'énergie aujourd'hui, dans le contexte international de la climatisation de la gouvernance des déchets (ROCHER 2023) — un flou qui constitue une ressource politique pour les jeux de pouvoir locaux (Ch. 4).

Ce projet explicite qui identifie le plastique à une ressource fossile se retrouve dans le numéro de la *Revue Décision Environnement* portant sur le nouveau plan de gestion des déchets⁷⁶ :

« La production d'électricité à partir des ordures permettraient notamment de réduire les importations d'hydrocarbures dont la Réunion est de plus en plus dépendante. Elle permettra également de réduire très fortement les émissions polluantes qui contribuent à l'effet de serre par la suppression des décharges, qui constituent l'émetteur le plus important d'équivalent CO₂ à la Réunion [...] Ainsi le pétrole qui a servi à la fabrication des matières premières connaîtrait-il une valorisation maximale. » (p. 47-50, je souligne).

En tirant parti de la montée de puissance des enjeux climatiques au sein de la gouvernance des déchets (*ibid.*), la circularité mise en scène dans la planification de la valorisation énergétique des plastiques vient camoufler la linéarité assumée de ce projet et sa continuité avec le modèle économique en place. Cette linéarité se lit également dans la complicité souhaitée entre incinération et usines de canne à sucre : les deux incinérateurs que l'on projette de construire sur l'île sont adossées aux deux usines restantes sur l'île, l'une à Saint-Pierre et l'autre à Sainte-Suzanne, et on ne cessera de soumettre l'idée, jusqu'aux projets contemporains, que l'incinération des déchets de l'île viennent alimenter en électricité la production de sucre⁷⁷ (Ch. 4).

À une exception près⁷⁸, dans tous les plans de gestion qui se succèdent, et jusqu'à la dernière mouture du plan régional en cours d'élaboration, pendant 30 ans donc, le plastique est obstiné-

connecter la majorité des foyers au réseau ainsi que d'assurer la stabilité des apports en électricité. Dès les années 1990, et dans les années 2000 en particulier, le parti communiste alors au pouvoir à la région met à l'agenda politique la question de la dépendance aux énergies fossiles, qui est présentée comme un enjeu non seulement eu égard au changement climatique mais également concernant la dépendance du territoire à la France (BERTRAND 2017). Cf Ch. 4.

75. Cette expression, que l'on retrouve dans les critiques militantes de la production du plastique, est reprise plus récemment par HIRD (2022). Elle fait référence dans la culture anglosaxonne au dialogue shakespearien de Roméo et Juliette dans la scène du balcon (Acte II, Scène II), où Juliette identifie ses difficultés à obtenir ce qu'elle souhaite à un nom malheureux qu'il suffirait de changer : « It is but your name that is my enemy ; / You are yourself, though not a Montague. / [...] O, be some other name ! / What's in a name ? that which we call a rose / By any other name would smell as sweet ; / So Romeo would, were he not Romeo call'd, / Retain that dear perfection which he owes / Without that title »

76. Source : [318PA.6] (1993). *Revue Décision Environnement*.

77. On en parle dans la revue citée ci-dessus : « les deux centrales bagasse-charbon offrent des avantages à plusieurs niveaux » (p. 22).

78. L'exception : une version du plan de 2004 qui fut anti-incinération — une décision politique de rupture entre le conseil départemental nouvellement compétent dans la planification des déchets et la préfecture fraîchement déchue de ce rôle. Une des premières moutures du plan régional toujours en cours de rédaction (2023) était également anti-incinération, mais cette mouture n'est jamais sortie des placards (cf Ch. 4).

ment catégorisé comme incinérable alors même que les projets peinaient grandement à sortir de terre. Dans chaque étude, on catégorise les plastiques selon leur pouvoir calorifique, et on calcule la part nécessaire du plastique dans la portion incinérée. Cette forte obstination à voir advenir l'incinération et à orienter la gestion en ce sens est impressionnante quand on considère qu'à l'heure de la rédaction de cette thèse, aucun des plastiques catégorisés comme incinérables sur l'île n'a jamais été incinéré : ils sont, pour la majorité, enfouis dans le sol réunionnais.

1.2.3. L'anticipation d'une valorisation matière minimale

La quantité de plastiques que l'on imagine pouvoir orienter vers la valorisation matière est, dès le début de la planification, estimée comme ne pouvant être que minimale. On retrouve dans la rationalisation des difficultés de la valorisation matière les ressorts du déterminisme géographique décrits plus hauts : les gisements sont jugés comme étant paradoxalement « trop faibles » pour permettre la mise en place de filières économiquement viables. Cette idée d'un gisement faible deviendra un *leitmotiv* dans l'évaluation des échecs des filières de recyclage sur l'île (Ch. 4). Elle contraste fortement avec la perception de l'envahissement de l'île par les plastiques à ce même moment.

La seule valorisation envisagée localement à l'heure des premiers plans est celle revendiquée par la société Bourbon Plastiques (BP), qui est encensée comme un précurseur dans le recyclage sur l'île et comme le seul acteur du recyclage de plastiques sur l'île à ce stade. BP est une des premières entreprises de plasturgie qui a vu le jour sur l'île (Ch. 6) ; elle est encensée par le plan départemental pour sa démarche de réintégration d'une partie de ses chutes de plastique dans la chaîne de production. Cette action vaut à la société BP d'occuper l'intégralité de la partie du plan envisageant « les débouchés pour les plastiques » (Fig. 3.10), tandis que le plan régional va jusqu'à faire figurer cette société dans une cartographie recensant les « installations et sociétés de traitement des déchets » (Fig. 3.11), attribuant une fonction métabolique explicite à la société privée — celle de « traiter des déchets plastiques ».

3.3.4 - Les débouchés pour les plastiques

La Sté Bourbon Plastiques a élaboré un bilan matière des matières plastiques à La Réunion. Il apparaît que plus de 10 matières premières sont utilisées, alors que le recyclage n'est aujourd'hui bien maîtrisé en métropole que pour les flaconnages en PVC, PET et PEhd. La mise en place d'une unité de recyclage du PET et du PEhd nécessite des quantités importantes de matières à traiter, largement supérieures aux productions de l'île. Seul le PVC pourrait être recyclé sur place.

La Sté Bourbon Plastiques est équipée d'une unité de micronisation et a donc la capacité de recycler du PVC indemne d'impuretés, pour l'intégrer dans ses fabrications de tubes d'assainissement par exemple. Les quantités de PVC en flaconnage sont de 1 000 t/an.

Les enjeux restent faibles, mais peuvent se justifier si l'on parvient à mettre en place un système de collecte à un coût acceptable.

Pour les autres plastiques, le recyclage ne se justifie pas, par manque de recul sur les techniques de transformation, à cause d'une quantité trop faible pour justifier un équipement industriel (PET ...).

Pour que le recyclage du PVC soit envisageable, celui-ci doit être indemne d'impuretés. Cela signifie un tri poussé et un étiquetage en PVC, à la place de l'étiquette "papier".

□ Les objectifs de valorisation des plastiques

La proportion de plastiques dans les OM est d'environ 20 %, bien supérieure à celle de la métropole (13-14 %), à cause des emballages et suremballages. Cela représente un tonnage d'environ 35 000 t/an.

Le recyclage peut s'envisager uniquement sur les bouteilles d'eau minérale en PVC, après collecte dans des bornes d'apport volontaire, en mélange avec les papiers cartons (tri facile, mécanisable, grâce au roulement des bouteilles et à la différence de densité). L'objectif est la récupération d'environ 30 % du gisement total de bouteilles en PVC, soit environ 300 t/an.

Source : [318PA.7] (1994, p.17)

FIGURE 3.10. – Extrait d'une version du plan départemental de gestion des déchets à La Réunion (1996) : une catégorisation des plastiques comme « non-recyclables » et « incinérables »

Au moment du plan départemental, la société BP est un des premiers producteurs locaux de plastiques sur l'île. Cette incursion de BP au sein de l'entreprise de rationalisation de la gestion des déchets n'est pas insignifiante, et il est évident à la consultation des archives départementales que BP menait alors une stratégie qui consistait à faire connaître ses besoins et ses capacités aux collectivités afin de se positionner comme un acteur local précurseur du recyclage. Ce positionnement permit notamment que soient accordées à BP des demandes de financement public d'études visant à « moderniser » son équipement de manière à recycler du PVC — demandes de financement acceptées à plusieurs reprises et qui figurent dans les documents de préparation du plan départemental et du plan régional⁷⁹. De 1988 à 1996, BP reçut plus d'un million de francs d'aides publiques pour le « développement d'une démarche qualité » (1988), la « mise en œuvre d'une action qualité » (1989), la « modernisation productique » (1990, 1993), et pour la « création d'une unité de fabrication de PET » (1993), jusqu'au financement en 1996 d'une « étude sur *le positionnement de la société* dans les activités de collecte, régénération, fabrication et commercialisation des matières plastiques »⁸⁰ (je souligne). Voici la réponse (positive) de la DRIRE à cette dernière demande de financement :

« À l'heure où l'industrie du traitement des déchets se trouve en effervescence du fait de la mise en place du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, et de l'installation en cours de ECOPIPE, il est primordial pour la société BP de mesurer son *positionnement au sein de la filière recyclage des MP* [Matières premières]. Ayant déjà investi dans le domaine du recyclage, BP a besoin de mesurer la rentabilité de ces activités, ainsi que les opportunités de développement d'un nouveau métier avant d'aller plus en avant dans cette voie. »

Ce « positionnement » de la société privée au sein du métabolisme formel qui s'organise peut être analysé comme une manière pour l'entreprise de se mettre en position de pouvoir et de participer à dicter les termes du problème déchet — de participer, en somme, à son « cadrage » (HIRD 2022).

Dans la couverture médiatique de ce tournant, le directeur de BP ne cache pas les intérêts de l'entreprise dans la construction de cette image d'acteur du recyclage local et même de « précurseur » sur la valorisation matière toute matière confondue :

« La pollution de nos déchets est essentiellement de nature visuelle, explique son directeur Jean-Claude Le Blanc. Le faible coût de certains de nos produits, tels les sachets plastiques, amène les consommateurs à s'en débarrasser facilement. Ainsi, avec 10g de matières premières, un mètre-carré peut être couvert. *Plus la récupération sélective de ces déchets sera organisée, plus nos produits bénéficieront d'une image positive.*⁸¹ » (Fig. 3.12, je souligne)

79. Source : [318PA.6] (1992-1998). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : avant projet de plan et annexes*, demandes de financement de BP. BP monte également un dossier pour autorisation à recycler plastiques souillés.

80. Source : [318PA.6] (mai 1996a). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : Décision de la DRIRE (05/1996) action N°1222. Projet de la société Bourbon Plastiques.*

81. Source : [318PA.6] (1993). *Revue Décision Environnement*, p. 50.



FIGURE 3.12. – Article de Revue Environnement (1993). Les enjeux de la collecte sélective pour Bourbon Plastiques

L'intérêt dans cette construction d'une image est également de rester compétitive dans un marché mondialisé où il est attendu que la part de plastiques recyclables augmentent pour rester attractifs⁸².

L'utilisation des premiers chiffres et graphiques pour mettre en scène la valorisation matière des plastiques sur l'île dans ces premiers plans donne un aperçu de la force de l'imaginaire de la circularité qui est alors mobilisé et défendu. Dans le plan départemental, seule est envisagée la valorisation locale de 30% des bouteilles d'eau minérale en PVC produites sur l'île, soit une quantité très modeste de 3000 tonnes de PVC par an, à condition qu'il soit envisagé de remplacer les étiquettes en papier par des étiquettes en PVC, à la demande de la société BP, afin de permettre une plus grande « pureté » des matériaux collectés – une anecdote qui s'insère tout à fait dans une réalité bien établie aujourd'hui qui est que le recyclage des plastiques demande toujours plus, et pas moins, de production de plastique vierge (GONTARD et SEINGIER 2020).

82. Source : [318PA.6] (mai 1996a). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : Décision de la DRIRE (05/1996) action N°1222. Projet de la société Bourbon Plastiques, décision finale.* « La société Bourbon Plastiques, pour rester compétitive par rapport aux produits importés doit envisager rapidement la mise en œuvre de la filière recyclage de matières plastiques sur l'île de la Réunion et le développement commercial de gammes de produits intégrant du plastique recyclé sur le marché local, en métropole et à l'étranger. »

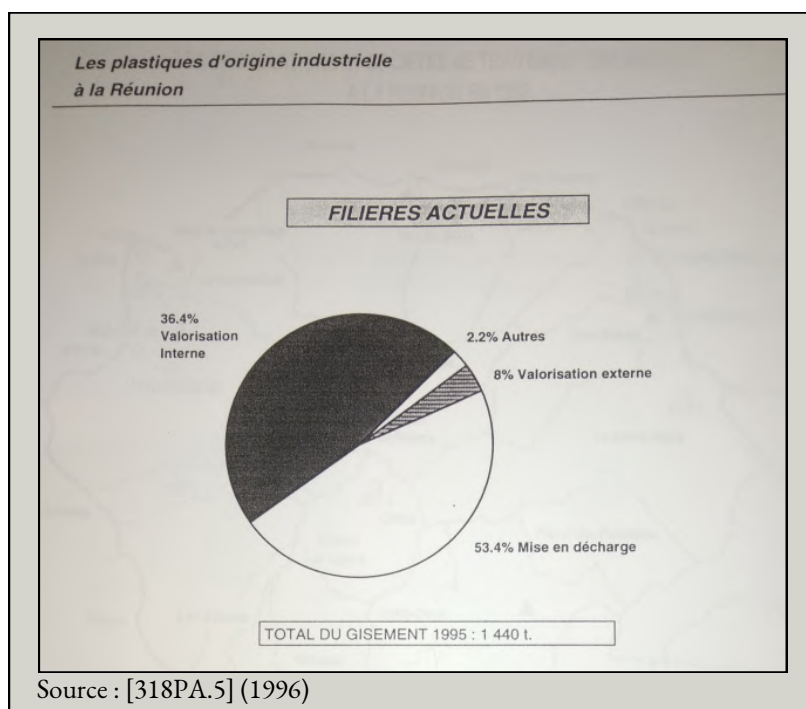


FIGURE 3.13. – Graphique évaluant la part de plastiques industriels valorisés à La Réunion, proposée dans une version du plan régional (1996)

Dans le plan régional de gestion des déchets « non ménagers » (industriels), les objectifs de la valorisation des plastiques sont beaucoup plus ambitieux. Le graphique de la figure 3.13 laisse ainsi penser que près de la moitié du gisement de plastiques d'origine industrielle à La Réunion ferait l'objet d'une valorisation matière, et que donc seule la moitié irait en décharge.

Ce montage repose sur plusieurs tours de force. Premièrement, elle repose sur une séparation entre les déchets produits immédiatement dans le cadre de la production industrielle (concernés par la « valorisation en interne » sur la figure) et les déchets plastiques dits post-consommations (attribués aux ménages, qui sont à l'époque la compétence du département et non celle de la région, qui opère dans le plan analysé). Cette séparation est fortement critiquée par les chercheur-euses des *waste studies* : elle permet de déresponsabiliser les entreprises productrices et de détourner l'attention des déchets industriels qui apparaissent ici comme minimes (seulement 1440 tonnes à l'échelle de l'île selon le graphique). Cela permet également de mettre en scène une meilleure maîtrise de l'industrie sur ses déchets, comparés aux déchets ménagers qui sont plus compliqués à valoriser du fait des mélanges de matière et de leur souillure — un problème qu'une entreprise comme BP ne connaît pas avec ses chutes propres de PVC qu'elle peut plus aisément réinsérer dans son propre circuit de production. Pourtant, le même plan note la difficulté à ne serait-ce qu'évaluer la quantité de plastique produite par l'activité économique, pour des questions de comportement. Le cabinet chargé de l'étude commandée par la région déplore ainsi « l'anarchie » qui règne dans la gestion des déchets du BTP, où les plastiques ne sont pas triés et ont souvent pour seule destination les décharges sauvages⁸³. Le second tour de force de ce graphique est de présenter la valorisation ma-

83. « Ainsi dans les bennes de chantiers, on peut retrouver des emballages (papiers-cartons, plastiques...) et des

tière effectuée au sein de l'industrie comme une sortie de l'économie linéaire : on a l'impression que ces tonnes de matière disparaissent — or, si une petite partie de ces plastiques refont un tour du circuit, elles finissent bien par se retrouver dans le sol, au mieux sous la forme de tuyaux d'assainissement ou de bâches agricoles (ce en quoi le PVC recyclé est transformé) soit, une fois ces produits à nouveau consommés, à l'enfouissement. La mise en scène de la circularité de ces plastiques plus aisément valorisables, qui est très encadrée par le privé et par la collectivité, se heurte ainsi à la réalité matérielle de ces circuits qui aboutissent, pour une écrasante majorité, dans le sol de l'île.

1.3. Conclusion

Dans un numéro spécial dédié aux tenants de la loi du 13 juillet 1992, la *Revue Décision Environnement* annonce et espère une « organisation intelligente, coordonnée, en dehors de tout clivage politique »⁸⁴. Dans les documents de gestion, cette nouvelle organisation fait place à ce qui est décrit comme une forme d'« anarchie », notamment dans le plan régional⁸⁵. Ce terme est également employé pour décrire la non-gestion des déchets plastiques : le plan déplore en effet qu'« il n'y a pas actuellement sur l'île de filière de traitement et d'élimination de cette catégorie de déchets » si bien que « leur gestion est effectuée au coup par coup de manière totalement anarchique ». Dans un document produit par une communauté de communes sur l'organisation de la gestion sur leur territoire⁸⁶, publié en 1999, les auteurs insistent également sur cette absence d'organisation rationnelle, même lorsqu'une certaine cohérence semble exister :

« Actuellement, aucune cohérence n'est observée dans l'organisation de la gestion des déchets de la CCSud. Si certaines communes ont fait des choix similaires, ceux-ci sont le fruit du hasard et non d'une réflexion coordonnée. »

Cette rationalisation de la gestion est alors mise en scène par la mobilisation de tout un jargon managérial ainsi que par une démarche qui se veut rigoureusement quantitative, alors même que la quantification des déchets pose de profonds problèmes méthodologiques qui appelleraient à la prudence et à l'humilité dans la présentation de ces chiffres. Dans le premier plan départemental, élaboré sur 3 ans et approuvé par arrêté préfectoral le 2 février 1996, les chiffres sont présentés avec aplomb. La Réunion, nous dit le plan, c'est 357 000 tonnes de déchets par an, dont 194 tonnes d'ordures ménagères, 75 000 tonnes d'encombrants et 68 000 tonnes de déchets d'activités économiques, soit « 410 kg/an/habitant », « deux fois plus qu'il y a dix ans ! »⁸⁷. Les méthodes de quantification ne sont pas évoquées, si bien que les estimations relayées semblent par-

chutes (bois traités, plastiques, aluminium ...), produits qui, pour certains, ne sont pas toujours inertes. » (p. 22). Source : [318PA.6] (juill. 1996b). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : étude de BIPE conseil et BETURE conseil*.

84. Source : [318PA.6] (1993). *Revue Décision Environnement*.

85. Source : [318PA.6] (juill. 1996b). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : étude de BIPE conseil et BETURE conseil*. P. 22.

86. Source : [318PA.6] (juill. 1996b). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : étude de BIPE conseil et BETURE conseil*.

87. Source : [318PA.7] (1997). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : programme de communication 1996 et 1997 du PDEDMA*.

1. Circulariser. Approche diachronique d'une rationalisation contrariée

fois sortir de nulle part. Ainsi, une étude⁸⁸ commandée par la communauté de communes de l'Ouest (CCCO) au cabinet de conseil SOGREAH estime que « le gisement de plastiques est de 5kg/habitant/an » — un chiffre qui permet au cabinet de calculer les « recettes éco-emballages prévisibles » (565 000 F/an).

Ces efforts de qualification et quantification des déchets avaient pour but de faciliter leur mise en circulation vers des filières de valorisation. Or, si la rationalisation de la gestion des déchets à La Réunion a sans nul doute contribué à donner une impression de cohérence dans la manière dont les déchets sont amenés à circuler et à être traités sur le territoire, et s'ils ont permis l'organisation d'une certaine propreté sur une partie de l'île, nous avons étudié la réticence des déchets plastiques à se plier aux injonctions de circularisation. Dans une seconde partie, nous verrons que des contrariétés similaires se retrouvent dans les tentatives contemporaines de circularisation des déchets.

88. Source : [318PA.7] (1998a). *Étude de faisabilité des outils nécessaires à l'élimination des déchets ménagers et assimilés*, (pour le CCCO). Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.

2. De la mise en gestion contemporaine des déchets : définition de l'espace de jeu

À travers l'analyse des entretiens réalisés avec les membres des collectivités locales et l'analyse des documents de gestion et des normes en vigueur, nous souhaitons aborder les enjeux de la mise en gestion contemporaine des déchets à La Réunion. Nous avons mentionné l'intérêt d'appréhender la question de la mise en gestion des déchets comme un espace de jeu, investi par des acteur-ices aux intérêts propres. Le recours au concept de jeu permet de prendre de la distance avec la naturalisation propre au discours gestionnaire⁸⁹, et de porter attention au moment de la formulation du problème déchet comme problème public, afin d'appréhender les effets de cadrage de ces discours et pratiques ainsi que les intérêts qu'ils servent. Quels sont donc les enjeux de la circularisation qui sont mis en scène dans la planification d'une meilleure gestion des déchets de l'île ? ROCHER *et al.* (2021) proposent de parler d'une « modernisation contrariée », c'est-à-dire qu'il semble que l'application du dispositif se heurte sans cesse à des effets de contexte propres aux territoires dits d'Outre-mer. Nous avons décrit à cet effet une forte tendance dans les débuts de la planification à attribuer la difficulté à organiser la circularisation des déchets à une forme de déterminisme insulaire — une tendance qui se retrouve dans le discours gestionnaire contemporain. Cette lecture d'une rationalité contrariée, que l'on peut qualifier de verticale, nous intéresse en ce qu'elle explique en quelque sorte les règles du jeu : La Réunion est française et doit donc obéir à des lois, notamment celles s'appliquant aux déchets ; elle peut cependant tenter de faire valoir certains aménagements face à ces obligations compte tenu de ce qu'elle parvient à montrer comme relevant de spécificités contraignantes.

Dans une première sous-partie, nous nous intéresserons au projet politique de circularisation de la gestion des déchets comme un espace de jeu, dont il s'agit d'abord de connaître les règles : le dispositif géo-légal qui le cadre et le découpage de ses acteurs. Cependant, le territoire n'est pas seulement le réceptacle passif de contraintes imposées par le haut : à l'analyse des entretiens réalisés avec les membres des collectivités, on peut observer, dans l'application des injonctions nationales, tout un espace de jeu investi par les acteurs locaux qui cherchent à servir leurs intérêts propres. Sur le terrain, ce n'est pas toujours « des déchets » dont on parle, mais plutôt, indirectement et sans le dire, de pouvoir, d'emplois, d'influence, d'économie... Dans une seconde sous-partie, nous approcherons les enjeux de la circularisation des déchets par la manière dont les acteur-ices de la gestion définissent ce terrain de jeu. Nous verrons que les personnes interrogées se réfèrent très souvent à la spécificité insulaire et à l'appartenance du territoire à la France pour expliquer les enjeux de la gestion sur l'île. Nous chercherons *a contrario* à définir ce terrain de jeu par ce qui est exclu de ses frontières, ses angles morts, c'est-à-dire ce à quoi on ne joue pas, ce qu'il n'est pas possible de remettre en question dans la mise en gestion des déchets — à savoir, la dépendance du territoire à l'importation et à la consommation de masse.

89. Cette naturalisation se manifeste par la croyance que le déchet existe en soi, qu'il apparaît lors de la mise en rebut, qu'il s'agit d'un problème technique/managérial/d'éducation, *etc.*

2.1. Circulariser les déchets en post-colonie. Acteur-ices et règles du jeu

Depuis 2016, la compétence de la planification des déchets ménagers et assimilés ainsi que des déchets dits d'activité économique est passé du département à la région. La compétence de traitement et de collecte des déchets ménagers est celle des communes du département, qui ont délégué cette charge à 5 communautés de commune ou EPCI (Fig. 3.14). En 2015, deux syndicats de gestion ont été créés, auxquels les EPCI délèguent la compétence de traitement des déchets : dans le nord et l'est, le SYDNE (CINOR + CIREST), et dans le sud et l'ouest, ILEVA (TCO, CIVIS, CASUD) (Fig. 3.15).

La collecte et le traitement font le plus souvent l'objet de partenariats publics-privés ou de contrats avec le privé. Dans le domaine du traitement, Suez détient un certain monopole, et les concurrents peinent à s'installer sur l'île⁹⁰. Comme les entreprises sont tenues pour responsables de la gestion de leurs déchets dans le droit français, les collectivités ne devraient pas prendre en charge les DAE (Déchets d'Activité Économique). Cependant, les entreprises peuvent contractualiser avec les sous-traitants qui s'occupent de l'enfouissement des déchets ménagers, si bien qu'une partie des DAE convergent *de facto* vers les deux centres d'enfouissement des déchets ménagers de l'île. Quelques infrastructures supplémentaires spécifiquement sont prévues pour les déchets d'entreprise, en particulier pour les déchets du BTP, les déchets agricoles (Fig. 3.16).

90. Sources croisées : entretien avec des membres des collectivités.

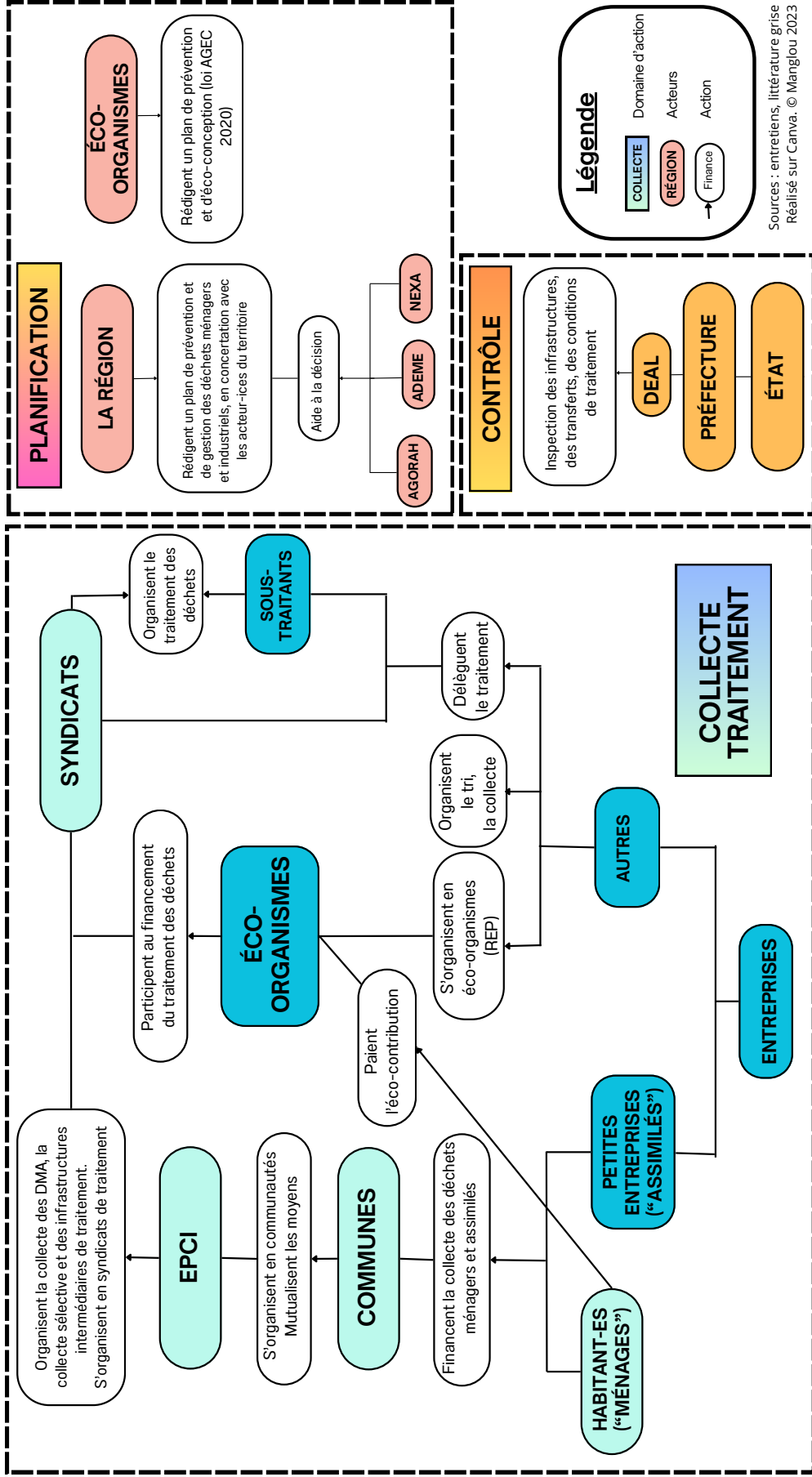


FIGURE 3.14. – Schéma d'acteurs de la gestion des déchets à La Réunion (2023)

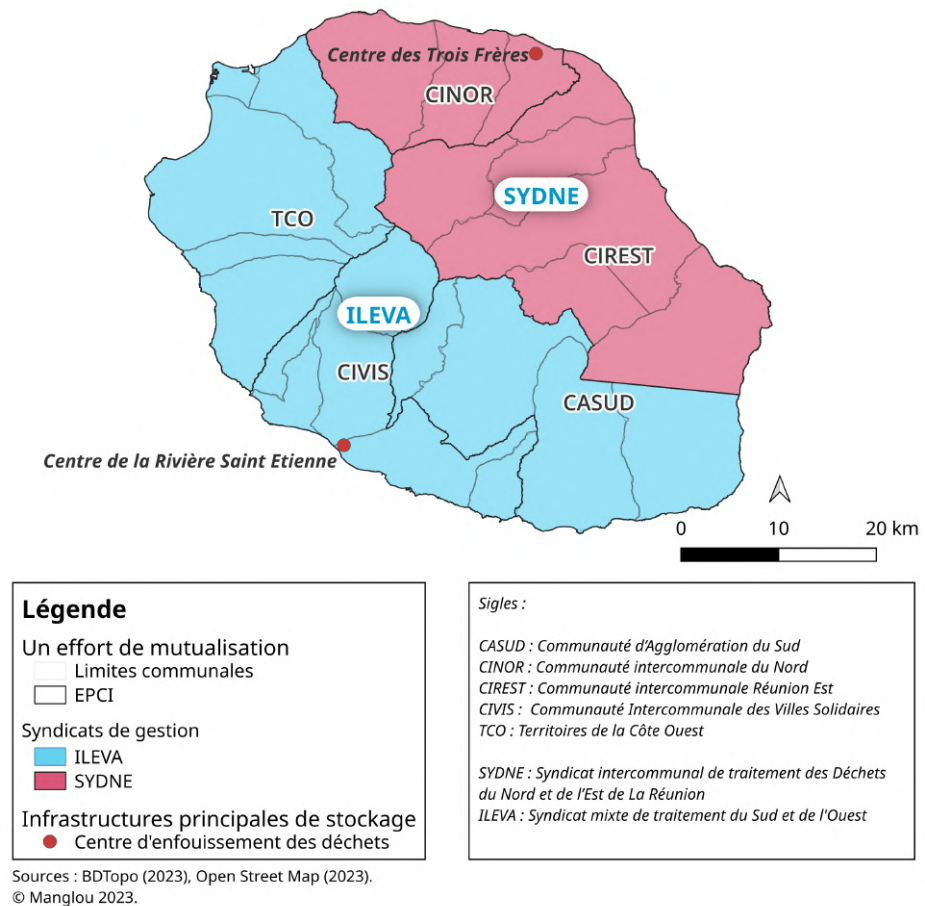


FIGURE 3.15. – Carte de l'organisation intercommunale de l'enfouissement des déchets à La Réunion (2023)

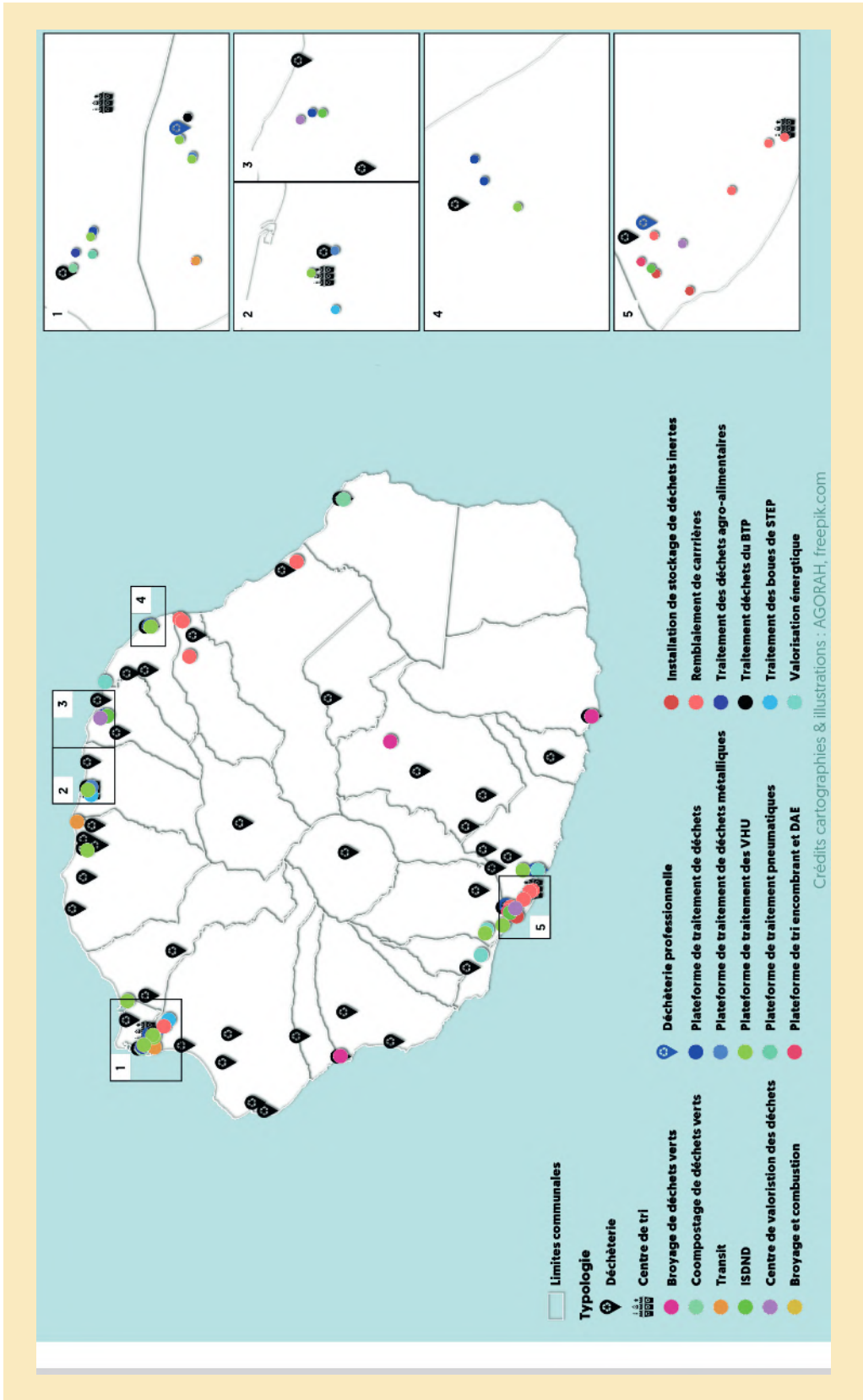


FIGURE 3.16. – Recension des infrastructures de traitement des déchets, proposée par l'Observatoire régional des déchets (AGORAH 2022, p.4)

2.1.1. Un dispositif géo-légal contraignant

La Réunion, en tant que région et département français et Région Ultra-Périphérique européenne (RUP) est soumise aux mêmes normes françaises et européennes que le territoire métropolitain, avec certaines dérogations et délais aménagés. S’y appliquent notamment le Code de l’Environnement, la répartition des compétences de gestion de déchets, la hiérarchisation des modes de traitement, la réglementation s’appliquant aux Installations Classées Protection de l’Environnement (ICPE), la Convention de Bâle, les lois Grenelle, et plus récemment la Loi sur la Transition Énergétique (LTECV) et la loi Antigaspillage pour l’économie circulaire (AGEC). L’application locale des normes françaises et européennes cadre les circulations de déchets possibles de manière à créer des situations singulières par rapport au territoire métropolitain.

Nous proposons d’aborder les effets spatiaux de l’interprétation des normes concernant la gestion des déchets sur le territoire sous forme de deux tableaux synthétiques non-exhaustifs, organisés par échelle : à l’échelle nationale (Fig. 3.17), européenne (Fig. 3.18) et internationale (Fig. 3.19). Ces tableaux ont pour ambition de montrer par coups de sonde combien les normes encadrent les manières dont la matière peut être amenée à circuler sur l’île et hors de l’île, combien les acteurs travaillent ces normes à leur intérêt et combien les acteur-ices du territoire font force d’opposition à une application trop frontale des normes, de sorte à faire émerger des mesures dérogatoires et ainsi des déviations des circuits prévus. Pour chaque norme, nous abordons la manière dont cette norme devait agir sur les circulations (le « travail métabolique encadré »), le régime dérogatoire prévu ou non pour les Outre-mer et en particulier pour La Réunion, et enfin l’organisation spatiale qui est « permise » par ce dispositif — c’est-à-dire la production spatiale qui résulte de l’interprétation, par des acteur-ices aux intérêts divergents, de ces normes et de ces dérogations, ce que SANTOIRE, DESROCHE et GARCIER (2020) appellent « l’émicité » du droit. Ces tableaux ont une visée synthétique : les exemples mobilisés sont ponctuellement rattachés aux différents chapitres où ils seront (ou ont été) explorés plus en détail.

Ces tableaux mettent en valeur un constat structurant de cette seconde section : alors que la législation européenne se donne pour horizon l’organisation d’une diminution de la production de déchets et une plus grande circularisation des matières, il est reconnu, par des dérogations au droit, que ces objectifs seraient plus difficilement atteignables « outre-mer ». Dans un contexte géo-politique de plus en plus hostile à l’export des déchets hors OCDE, et dans un contexte local où la valorisation matière n’est pas considérée comme rentable, le projet politique de circularisation des plastiques, plutôt que de se dédire, se replie vers l’incinération avec valorisation énergétique — un projet qui fait l’objet d’un travail spécifique de justification de la part des acteur-ices de la gestion (Ch. 4).

On pourrait chercher à montrer, à partir de la description de ce dispositif géo-légal, combien les circulations matérielles organisées découlent inévitablement de cette situation contrainte qui affecte les territoires dits « périphériques », qui plus est insulaires. De fait, nous verrons que c’est ce à quoi s’attache une majorité des entretiens avec les collectivités : les personnes interrogées déclarent souvent que « le recyclage n’est pas possible parce que nous sommes sur une île », que « l’incinérateur est inévitable parce que nous sommes éloignés de l’Europe », etc.. Or, si l’on observe bien une « modernisation contrariée » (ROCHER *et al.* 2021) de la gestion des déchets à La Réunion, cette contrariété n’est pas à comprendre comme l’accumulation de situations toutes subies et inévitables, mais comme le fruit d’intenses négociations. C’est par une tension constante entre les

| Normes | Travail métabolique encadré | Régime dérogatoire dans les Outre Mer | Organisation spatiale permise à La Réunion |
|---|---|--|---|
| Loi n° 92-646 du 13/07/1992, dite Loi Royal | - Fin de la mise en décharge des déchets bruts (>2002) - Répartition des compétences de planification au département (pour les déchets ménagers) et à la région (pour le reste) | | - Fermeture progressive des décharges non autorisées - Concentration des dépôts dans les décharges autorisées - Exigence de mise aux normes des décharges - Planification : vers une mutualisation des moyens et une vision globale des infrastructures (Ch. 3) |
| Code de l'environnement (2000-2023) | Regroupe tous les textes juridiques qui ont trait au droit de l'environnement | Livre 6 consacré aux Outre-mer - certains territoires disposent de leur propre code de l'environnement (pas La Réunion) - Délais plus longs dans l'application de mesures - Le Préfet, qui délivre les ICPE, joue encore le rôle d' autorité environnementale | - Forte implication du Préfet dans le portage politique de projets d'infrastructures (incinérateurs) - Les collectivités demandent régulièrement des dérogations face aux obligations légales de gestion des déchets : exonération de la taxe sur l'enfouissement, plus grande souplesse concernant les objectifs de recyclage et l'incinération |
| Lois Grenelle 1 (n°2009-967, 03/08/09) et Grenelle 2 (n°2010-788, 12/07/10) portant un engagement national pour l'environnement | - objectifs de baisse de la production d'ordures ménagères et de l'élimination - objectifs de hausse des déchets recyclés | Art. 56 (Grenelle 2) : - Objectifs d'autonomie énergétique et de part minimum d'énergie renouvelable (50 % >2020) - vers une « gestion intégrée des déchets » (>2020) - vers une stratégie locale de lutte contre le changement climatique - délais pour l'application des orientations nationales | - Les projets d'incinérateur se greffent à l'objectif de l'autonomie énergétique - L'enfouissement bénéficie d'un délai de 5 ans par rapport à l'Hexagone avant que la taxe sur l'enfouissement n'augmente : les projets alternatifs à l'enfouissement ne trouvent pas de portage politique |
| Loi NOTRE (n° 2015-991, 07/08/2015) | - La région compétente pour la planification de la gestion de tous les déchets - Traitement des déchets = EPCI | | La région devient l'acteur principal de la planification de la gestion des déchets. Elle s'oppose dans un premier temps aux projets d'incinération portés par les EPCI, avec un premier projet « zéro déchet » (Ch. 4) |
| Loi n°2015-992 « pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte » (17/08/2015), dite LTECV (2015) | * Objectif de réduction de l'enfouissement de 50 % > 2025 : - Forte pénalisation de l'enfouissement par une taxe - Encouragement de la valorisation énergétique des déchets * Obligation de fournir une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, dite PPE (prévue par la LTECV, 2015) | - Les territoires d'Outre-mer bénéficient d'une réduction de la TGAP (-25 % en 2020, -35 % en 2023 pour les départements) - Les Outre Mer doivent proposer leur propre PPE - En tant que Zones Non-Interconnectées (ZNI), les territoires d'Outre Mer doivent justifier d'une plus grande autonomie énergétique | - La TGAP double entre 2009 (loi Grenelle) et 2021 (post LTECV). Forte incitation pour les collectivités à arrêter l'enfouissement et à basculer vers l'incinération avec valorisation énergétique - Un flou législatif sur le statut du CSR et sa réglementation qui constitue une ressource politique dans l'émergence et l'opposition aux projets d'incinération (Ch. 4) - La PPE : une ressource politique dans l'émergence et l'opposition aux projets d'incinération (Ch. 4) |
| Loi n° 2020-105 de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, dite loi AGEC (10/02/2020) | - Renforce l'implication des éco-organismes - interdiction progressive d'une liste d'objets plastiques à usage unique - augmentation de la part de plastiques recyclés à intégrer dans le neuf | - Les éco-organismes doivent élaborer un plan de prévention et de gestion des déchets sur 3 ans - favorise l'incinération de matières qui « ne trouvent pas de filières de valorisation » | - L'augmentation de la part de recyclable dans le neuf : vers une augmentation des flux de matières plastiques recyclables ? - Fort investissement des éco-organismes dans le lobbying pour l'incinération sur l'île (Ch. 4) |

FIGURE 3.17. – Tableau du dispositif géo-légal de mise en gestion des déchets à La Réunion à l'échelle nationale (2023)

| Norme | Travail métabolique encadré | Régime dérogatoire dans les Outre Mer | Organisation spatiale permise à La Réunion |
|---|--|---|--|
| Directive cadre sur les déchets 1975/442/CEE → FR : loi n°75/633 (1975) | - 1 ^{er} mention du projet de « valorisation » des déchets et du principe pollueur-payer - Les communes ont la compétence de collecte et de traitement des déchets | | Les communes s'organisent pour collecter et stocker les déchets dans des déchèteries municipales |
| Traité de Maastricht (1992) | Art. 349 du TFUE, annexé à la déclaration du traité de Maastricht : création des Régions Ultra-Périphériques (2007) | - Dispositifs financiers de soutien à des circulations de matière spécifiques - Préconisation d'une législation plus souple sur la pénalisation de l'entoussissement | Soutien à la canne à sucre, à l'importation, à l'acheminement des déchets en territoire enclavé (Ch. 7) L'entoussissement, fortement pénalisé en Hexagone, bénéficie d'un délaï de dix ans dans les Outre-mer |
| Création de l'espace Schengen (1995) | Liberté de circulation des biens et des personnes au sein de l'espace Schengen | Non-inclusion des Outre Mer. Création d'un système de douanes propre à l'île : régularisation des circulations en local ; perception d'une taxe spécifique sur les importations (Octroi de Mer) qui revient à la région | - Des exports illicites peu surveillés faute de moyens (Ch. 4) - Un fort intérêt financier et politique pour la région à maintenir un modèle économique qui repose sur l' importation et la consommation |
| Directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets (1999) → FR : JOCE L n°182, 16/07/1999 | - Seuls les déchets traités peuvent être mis en décharge - Mise au norme des déchèteries | | - Poursuite d'une concentration des dépôts dans les déchèteries autorisées - La préfecture met en demeure les communes pour la non-prise en charge de la réhabilitation de leurs déchèteries |
| Directive cadre sur les déchets 2008/98/CE (19/11/08) → FR : ordonnance du 17/12/2008 n°2010-1579, amendement au code de l'environnement (2017) | - établir une hiérarchisation des modes de traitement des déchets - Les entreprises sont responsables de la gestion de leurs déchets - Responsabilité élargie du producteur (REP) dans le financement / la création de filières de reprises | - L'obligation au recyclage est conditionnée à la rentabilité des projets - La REP est assumée d'avantage par l' importateur que le producteur (plus difficile à mobiliser) (Ch. 4) - Les éco-organismes cherchent à soutenir l'exportation ou l'incinération plutôt que la valorisation matière locale (Ch. 4) | - Moins d'économies d'échelle possibles : faible rentabilité du recyclage. - Inégalités économiques et réglementaires dans la région Océan Indien : échecs de la mutualisation des gisements (Ch. 4) - Un modèle de valorisation structuré autour de l' export coûteux des déchets dits recyclables : le second poste d'export sur l'île après la canne - Un projet politique tourné vers l' incinération |
| Directive modificative (UE) 2018/851 → FR : ordonnance du 14/06/2018 n° 1028-150/100 | Mesures pour l'économie circulaire. Objectifs opérationnels pour les REP, pour le recyclage des déchets municipaux (>2025). Collecte séparative des biodéchets (>2023) | | |

FIGURE 3.18. – Tableau du dispositif géo-légal de mise en gestion des déchets à La Réunion à l'échelle européenne (2023)

| Normes | Travail métabolique encadré | Régime dérogatoire dans les Outre Mer | Organisation spatiale permise à La Réunion |
|---|---|---|---|
| Convention de Bâle (1992) | Interdiction des transferts de déchets catégorisés comme dangereux vers les pays hors OCDE. | | Export de tous les déchets dangereux de l'île vers l' Hexagone (Le Havre) |
| Amendement à la convention de Bâle (2021) → FR : loi AGECC (2020). Cf infra | <ul style="list-style-type: none"> - Limite l'export de plastiques vers les pays ne faisant pas partie de l'OCDE. L'export hors OCDE est réservé aux « déchets propres et recyclables » - Les pays destinataires doivent donner leur accord avant transfert - Assurer une meilleure traçabilité des transferts de plastiques | En mai 2022, la compagnie maritime CMA-CCGM déclare refuser de prendre en charge le transport de déchets plastiques . Elle accorde une dérogation aux territoires d'Outre Mer suite à une concertation avec le gouvernement, en augmentant très nettement ses prix. (Ch. 4) | <ul style="list-style-type: none"> - Contraint les transferts vers l'Asie. Le transfert vers l'Europe est très coûteux : attrait grandissant pour l'incinération des plastiques (Ch. 4) - Le PNTTDⁱ est notifié et mobilisé par les douanes pour examiner des affaires de transport illicite |
| [Résolution 5/14 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 02/03/2023, Nairobi] | <ul style="list-style-type: none"> « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » d'ici 2024 Prendre en compte l'entière du cycle de vie des plastiques Ne pas cibler exclusivement le recyclage comme solution | | |

i. PNTTD : Pôle National des Transferts Transfrontaliers des Déchets. Autorité compétente depuis 2015 en France dans le suivi des autorisations de transfert à l'échelle internationale, des déchets dits dangereux en priorité.

FIGURE 3.19. – Tableau du dispositif géo-légal de mise en circulation des déchets plastiques à La Réunion à l'échelle internationale (2023)

normes et leur application territoriale que s'organisent des circulations qui diffèrent de celles prévues en Hexagone. Ce jeu de la difficile circularisation des déchets se déroule sur un terrain déjà sur-déterminé par des rapports politiques post-coloniaux spécifiques à l'île, où les acteur-ices de la gestion défendent des intérêts qui ne s'alignent pas nécessairement avec l'organisation d'une société plus « écologique ».

La sous-partie qui suit s'intéresse à ce terrain, d'abord tel qu'il est présenté par les acteur-ices, puis par ses angles morts. Parmi les réponses récurrentes à mes questions portant sur les raisons de telle ou telle situation concernant le traitement des déchets et leurs circulations, deux phrases succintes revenaient régulièrement comme des évidences : « nous sommes sur une île », et « nous sommes en France ». Si l'on peut voir le terrain présenté par les acteur-ices comme un ensemble de contraintes géographiques spécifiques, existant en elles-mêmes (une île, un territoire français), on peut également se demander si le jeu de la gestion des déchets n'est pas également une des manières par lesquelles cette géographie spécifique est quelque part *créée*, c'est-à-dire, si ce n'est pas par de telles performances que la post-colonie française continue d'être produite. En somme, on peut se demander si le dispositif géo-légal qui encadre la circularisation des déchets à La Réunion n'édicte pas, en creux, les règles d'un *travail métabolique* spécifique, qui acte, par sa performance, *la production et l'intégration de la post-colonie au territoire français*, avec un souci constant de l'adaptation et des dérogations pouvant répondre à des particularismes locaux.

2.2. « Nous sommes en France ! ». La post-colonie comme terrain

Sur ce terrain en apparence sur-déterminé par les normes et la géographie, les jeux de pouvoir observables dans la mise en gestion des déchets surprennent par leur multiplicité, leur originalité, et parfois par leur apparente absurdité. Le fait est que les situations observées sont souvent dictés par des intérêts et des facteurs qu'il faut aller chercher à l'extérieur de la seule question des déchets. Dans les politiques locales de gestion, les déchets sont souvent un prétexte, un pion parmi d'autres dans un jeu plus large. « Le déchet, c'est politique »⁹¹, résume avec réserve le directeur d'un des syndicats de gestion, « mais c'est en même temps une politique publique »⁹².

La question de l'incinération en particulier a pu apparaître par moment, dans les stratégies politiques, comme un terrain parmi d'autres où se positionner par rapport à ses opposants politiques, où asseoir son autorité. J'apprends ainsi d'un militant anti-incinérateur qui s'était senti utilisé puis trahi par la région que le président de région, jusqu'alors frontalement positionné contre l'incinération, aurait brutalement retourné sa veste lors de la campagne électorale afin d'obtenir le soutien politique du maire qui portait le projet d'incinérateur du Sud⁹³. Selon le militant, le projet d'incinérateur aurait servi de monnaie d'échange, et l'opposition au projet aurait été une manière de faire levier, de créer cette possibilité d'un « échange de services ». Lors des manifestations contre ce même incinérateur, un groupe de personnes portant un t-shirt « non à l'enfouissement » (à traduire : pour l'incinération) fut identifié, par un militant anti-incinération, comme étant composé

91. Les Réunionnais-es sont habitué-es aux luttes de petits pouvoirs que mènent leurs élu-es : on dit souvent localement qu'une question est « politique » quand celle-ci est un prétexte utilisé par les élu-es pour se disputer le pouvoir. « L'incinérateur, c'est politique », c'est-à-dire que le vrai sujet n'est pas la gestion des déchets mais plutôt qui aura le dessus entre le maire et son opposant.

92. Source : Entretien avec Yolande Savrimoutou. Directeur Général des Services du SYDNE. 26/11/2019. Sainte-Marie. SYDNE.

93. Contribution anonymisée.

d'employé-es de la municipalité à qui la mairie aurait promis quelques jours de congé. À l'Est, les retards de construction de l'unité d'incinération seraient liés, selon plusieurs sources, non pas à l'opposition idéologique à l'incinération, mais à la volonté de l'ancien maire de la commune de Saint-André et président de la communauté de communes la CIREST, d'avoir le four sur sa commune et non à Sainte-Suzanne comme il le fut décidé⁹⁴. Deux procès l'opposent encore au syndicat de gestion.

DESCHAMPS et PROVINI (2022) proposent une analyse originale des enjeux du clientélisme comme partie prenante des politiques publiques à La Réunion, rappelant l'importance des promesses d'emploi dans les différentes prises de pouvoir des politiciens locaux. Nous avons proposé d'étudier le dispositif géo-légal comme une manière d'aborder les règles d'un jeu — mais à quoi joue-t-on exactement sur le terrain ?

2.2.1. « Nous sommes sur une île » : la spécificité insulaire qui permet de faire valoir tout et son contraire

Nous avons étudié dans la première partie la manière dont les premiers efforts de planification laissent une large place au déterminisme insulaire. Un même constat s'impose dans l'analyse des entretiens menés avec les membres des collectivités. Les interrogé-es parlent ainsi des problèmes « d'économie d'échelle » et de « seuil » qui rendent la rentabilité du recyclage impossible sur une île⁹⁵. Un argument qui revient régulièrement est que c'est « la spécificité insulaire » qui « rend difficile les échanges régionaux »⁹⁶ — un « isolement » qui est considéré comme problématique, d'un « marché restreint »⁹⁷.

Dans les entretiens, le recours au déterminisme insulaire est une stratégie rhétorique récurrente qui permet de justifier ou de rendre nécessaire certaines politiques, particulièrement lorsque ces politiques font l'objet de conflits ouverts. La question de l'incinération en fournit des exemples féconds. Dans certains entretiens, « l'exiguïté » et le foncier limité sont autant de contraintes géographiques qui rendraient l'enfouissement compliqué sur le long terme⁹⁸. La mobilisation de la rhétorique du déterminisme insulaire fut particulièrement prégnante lors des réunions dites de

94. Le directeur du syndicat de gestion fait ainsi référence à cette situation avec une retenue due à son devoir de réserve : « Notre marché n'a jamais reçu de recours de l'extérieur : toujours de l'intérieur ». Il faut regarder cette querelle à l'aune de la personnalité particulière de cet homme politique, immortalisée par « Gratapoulé », un personnage de la bande dessinée *Tiburce* de Téhem.

95. Sources : entretiens avec des responsables de la CIREST, de la CINOR et de la CASUD : Rachid Razzak. Directeur du Service Environnement (CINOR). 16/12/2019. Saint-Denis. Bénédicte Archambault. Directrice Environnement (CIREST) et Emilie Nataf. Responsable Prévention Sensibilisation des Déchets (CIREST). 05/11/2019. Saint-Benoit. CIREST. Pierre Houlier. Chargé de mission Prévention déchets et Économie Circulaire (CASUD). 18/12/2019. Par téléphone.

96. Source : entretien avec Matthieu Hoarau. Chargé d'études déchets et développement durable à l'Agorah, agence d'urbanisme de La Réunion. 19/11/2019. Saint-Denis. Agorah.

97. Sources : entretiens avec des responsables de lad DEAL, d'EDF, et d'ILEVA. Entretien avec Nicolas Denni. Adjoint au Pôle Risques Accidentels et Matériaux (DEAL). 20/11/2019. Saint-Denis. DEAL. Entretien avec Mireille Maillot, DGS (ILEVA) et Eddy Lebon, directeur conception et travaux (ILEVA) et chef de projet Run'Eva. 04/11/2021. Saint-Pierre. Échanges informels avec Vincent Lévy, responsable à EDF Réunion et invité lors de la réunion de restitution de la concertation d'ILEVA. 11/12/2019. Saint-Pierre.

98. Source : entretien avec Matthieu Hoarau. Chargé d'études déchets et développement durable à l'Agorah, agence d'urbanisme de La Réunion. 19/11/2019. Saint-Denis. Agorah. Échanges lors de la réunion de restitution de la concertation organisée par ILEVA. 11/12/2019. Saint-Pierre.

concertation⁹⁹ organisées par ILEVA lors de la présentation de son « pôle de valorisation multi-fonction », qui comprenait une « Unité de Valorisation Énergétique » des déchets — nous parlerons d'« UVE ». La directrice du projet ouvrit ainsi son discours lors de la réunion d'information en rappelant « notre contexte insulaire », « notre éloignement », l'enjeu de la « biodiversité », des « générations futures », la « pénurie foncière », le manque de ressources premières et ainsi la possibilité d'envisager le déchet comme « ressource matière et énergétique ». Le directeur « économie circulaire » de l'ADEME à l'échelle nationale, invité à intervenir en faveur du projet, rappela que la « valorisation énergétique est importante, surtout dans vos territoires » (je souligne). À deux reprises, le directeur de l'ADEME répéta également : « le plastique brûlé est valorisé, surtout dans vos territoires » — jouant ainsi sur l'idée que l'évaluation de la valorisation est relative au contexte géographique. Le professeur Jean-François Narbonne, appelé à témoigner lors de cette réunion en tant qu'expert des risques que représente l'incinération, présenta également le projet d'UVE comme une nécessité posée par le contexte : « les incinérateurs s'imposent dans les pays où il y a peu de surface [...] Sur une île volcanique, ça a du sens »¹⁰⁰.

Le déterminisme insulaire est employé dans le sens inverse par les interlocuteurs qui se montrent critiques voire opposés à l'incinération¹⁰¹. « L'appui de l'État vis-à-vis de l'incinérateur ne tient pas compte de l'insularité », propose une experte mobilisée pour l'écriture de la première mouture du plan régional, alors anti-incinérateur. Il s'agirait d'une « technologie continentale non-adaptée à un milieu insulaire ». D'autres îles comme la Martinique, « embêtée » avec son incinérateur, sont ainsi brandies comme contre-exemples. Une autre stratégie consiste également à mettre en avant des spécificités insulaires qui entrent en contradiction avec l'incinération, comme « le problème insulaire de l'emploi », évoqué par un militant zéro-déchet lors de la première réunion de concertation organisée par ILEVA pour son UVE¹⁰².

L'économiste Philippe Holstein, qui travaille aujourd'hui à l'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation (NEXA), rappelle ainsi en entretien que si « l'insularité est souvent posée comme une fatalité, avec une rhétorique des handicaps, c'est que cela permet la conservation d'intérêts établis et d'habitudes ». La mobilisation de cette rhétorique de la spécificité insulaire peut être aussi selon lui une manière d'avancer des politiques progressistes : par exemple, « la possibilité de fermer les frontières est un levier ». Ainsi l'insularité est mobilisée dans les entretiens comme potentiel « laboratoire » d'innovations, de solutions alternatives. « On est une île, il faut qu'on fasse mieux »¹⁰³ ; « nous sommes sur un milieu insulaire : on peut fermer nos portes »¹⁰⁴. L'« île-laboratoire » est même une idée promue et valorisée à l'échelle européenne : « on peut surfer là-dessus », propose un des interlocuteurs. « Voir les RUP (Régions Ultra-Périphériques) comme laboratoires de transitions permettrait des dispositions dérogatoires et des financements ». En réa-

99. La première, à laquelle j'ai assisté, a eu lieu le 29/10/2019.

100. Source : intervention lors de la réunion de restitution de la concertation organisée par ILEVA le 29/10/2019.

101. Source : entretien anonymisé avec un membre d'un organe de l'État. « On parle d'exiguïté pour le projet d'ILEVA, oui, mais le centre de stockage actuel et le pôle multifilière bloque 40 hectares : l'enjeu n'est pas un problème d'espace mais bien une question financière. »

102. « Le recyclage crée plus d'emplois que l'incinérateur donc il faut le favoriser, orienter les budgets. » Source : réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.

103. Source : entretien anonymisé avec un responsable de collectivité que le devoir de réserve ne permet pas de critiquer ouvertement le projet d'incinération.

104. Source : entretien avec Christelle Hatik, chercheuse en agronomie au CIRAD, experte mobilisée pour la mouture « anti-incinération » du plan régional alors en cours de rédaction. 16/12/2019. Saint-Pierre.

lité, « les îles sont très variées selon le modèle économique [...] La singularité insulaire c'est peut-être la visibilité de l'impact... et les mécanismes d'omerta, la capacité à faire taire l'information », rappelle Holstein.

François Taglioni, chercheur de l'Université de La Réunion qui s'est intéressé à l'iléité et à l'insularité, rappelle plus largement que la vulnérabilité des îles est « le cheval de bataille d'un lobby », celui des SID (*Small Island Developing States*). Dans notre entretien, il propose d'observer que localement, « l'insularisme est un lobby politique régionaliste : et pourquoi pas, c'est leur travail ! ». L'insularisme peut être ainsi abordé comme une manière d'avancer ses pions localement, et comme une manière d'obtenir une marge de manœuvre plus large dans le cadre des négociations avec la France et l'Europe. La revendication de l'appartenance à la France, que l'on retrouve régulièrement dans les entretiens, fonctionne aussi souvent en ce sens : tantôt la spécificité du territoire est mobilisée pour faire valoir le besoin d'un régime dérogatoire, tantôt l'appartenance à la France est brandie pour faire valoir l'amélioration de la gestion des déchets comme un droit, le droit d'un territoire français à un environnement propre.

2.2.2. « Nous sommes en France ! » La gestion des déchets comme le droit d'un territoire français

L'ambivalence entre spécificité et appartenance du territoire vis-à-vis de la France est investie comme un espace fécond de négociations politiques par les politicien-nes des territoires d'Outre-mer. Un récent rapport commandé par le Sénat intitulé « La gestion des déchets dans les Outre-mer » (JOURDA et MALET 2022), en donne de nombreux exemples.

Le rappel de l'appartenance des Outre-mer à la France est mobilisé en premier lieu pour faire valoir l'obtention d'une amélioration de la gestion des déchets comme un droit fondamental. « En réalité », peut-on lire dans l'introduction, « pour les Outre-mer, les déchets sont l'autre service public de base au cœur du quotidien de chacun, au même titre que l'eau, l'assainissement ou l'électricité, sans lequel il ne peut y avoir un développement harmonieux et digne » (*ibid.*, p. 13). Il en va aussi de l'image de la France, noircie par ce retard d'accès à la propreté, comme le suggère ce passage très parlant au sujet du département de Mayotte :

« À Mayotte, des enfants jouent dans les dépotoirs comme nous avons pu le constater avec Gisèle Jourda. *Cela semble inimaginable dans la République française*, et pourtant ce n'est que la stricte réalité. Cette situation exige d'en faire une cause nationale. » (*ibid.*, p. 128, je souligne)

Cette idée d'une incompatibilité entre la France et la saleté associée aux Suds se retrouve dans un entretien avec un membre de l'Agence Régionale de Santé qui, interrogé sur la problématique des dépôts sauvages, souligne que « ce n'est pas normal en France ».

Aussi la question de l'accès à la gestion des déchets comme un service public est-elle abordée à l'aune du retard et du rattrapage. Ce qui est frappant dans ce rapport, c'est l'établissement d'une hiérarchisation au sein des territoires ultramarins à partir de cette question du retard. Dans cette hiérarchisation, La Réunion est étonnamment présentée comme « le département d'Outre-mer le plus avancé », celui en « phase de clore le rattrapage » (*ibid.*, p. 27). Cette évaluation n'est pas fondée sur la réussite du projet de circularisation, mais sur la capacité du territoire à jouer le jeu du projet

politique de rationalisation de la gestion en cochant toutes les cases et en mettant en scène une gestion performante :

« La Réunion est le département d’Outre-mer le plus avancé dans la construction d’une politique globale de gestion des déchets, bien que son plan régional soit toujours en cours d’élaboration. La collecte sélective tend à se rapprocher des standards nationaux. Le réseau de déchetteries est correct. Des centres de tri très performants sont opérationnels ou en cours de construction. Il en va de même pour des unités de production de combustibles solides de récupération (CSR). Les ISDND sont aux normes. Celui du nord est en revanche au bord de la saturation. Un nouveau site doit être trouvé en urgence. Deux écueils restent à surmonter : la gestion des déchets dangereux, faute de filières locales, qui est à la merci des aléas du transport maritime et le démarrage d’une filière de valorisation énergétique. (JOURDA et MALET 2022, p. 27) »

Le prochain chapitre décrira en détail combien La Réunion ne parvient pas à circulariser ses déchets de manière à en assurer la « valorisation », avec une majorité de ses déchets destinés à l’enfouissement. La différence avec Mayotte est que les déchets qui se retrouvent au sol sont concentrés dans des Centres d’Enfouissement Technique et qu’ils ne sont pas à la vue de tous-tes ; ils donnent l’apparence d’être *maîtrisés, contrôlés*, ils font l’objet d’une politique de gestion des flux. La performance évaluée ici n’est pas une mesure des résultats mais bien de la performance en son sens étymologique : la circularité est mise en scène, « performée » ; l’important est que nous avons joué le jeu, et si les résultats sont pauvres, c’est parce le contexte géographique est contraint.

Dans ce rapport, les spécificités géographiques des territoires dits ultramarins sont sans relâche mobilisés pour obtenir des dérogations ou des financements particuliers, et ce afin de faire advenir « une économie circulaire réaliste et adaptée aux contraintes propres des territoires ultramarins » (*ibid.*, p. 7). En s’appuyant sur la notion de « rattrapage », les rapporteuses mettent en avant l’idée qu’il s’agirait de prioriser le développement de ces territoires : « Dans les Outre-mer, l’urgence est de poser les bases d’une gestion des déchets garante de la santé publique et de la préservation du cadre de vie, *avant même d’évoquer l’économie circulaire* » (*ibid.*, p. 15, je souligne). Les territoires dits d’Outre-mer auraient ainsi des difficultés légitimes dues à leur géographie particulière, qui les pénaliseraient dans l’application trop rigide des politiques d’économie circulaire édictées à l’échelle européenne :

« L’Union européenne est désormais pleinement engagée vers une stratégie d’économie circulaire et s’est fixée des objectifs très ambitieux, qui sont hors d’atteinte pour les Outre-mer. La crainte est donc qu’à terme, le versement des aides puisse être remis en cause au motif que les plans et les résultats ne sont pas en ligne avec les objectifs européens de recyclage, de valorisation et de réduction. » (*ibid.*, p. 130)

Parmi les dérogations demandées, on retrouve la demande pour les territoires dits d’Outre-mer de pouvoir incinérer les plastiques plutôt que de les recycler (*ibid.*, p. 102 ; Ch. 4).

La spécificité de ces territoires et la nécessité affichée de déroger à la règle sont également mobilisées dans la perspective de faire des territoires dits d’Outre-mer « des laboratoires de l’économie circulaire », « une belle ambition qui avait déjà irrigué les travaux sénatoriaux sur la loi AGECE », rappelle la présidente du groupe de travail économie circulaire du Sénat à la lecture du

rapport (*ibid.*, p. 139). On voit ainsi cette position ambiguë revendiquée pour faire passer des projets dits innovants : cette position de laboratoire permettrait de faire des choses que l'on ne pourrait pas nécessairement faire en France. Lors des réunions de concertation du projet d'UVE d'ILEVA¹⁰⁵, les porteurs de projet mirent régulièrement en avant l'idée que ce pôle multifilière était un projet « inédit en France ». Questionnés sur la gestion des mâchefers issus de l'incinération, ILEVA parla ainsi d'une « expérimentation » impliquant l'ARS et la DEAL pour « valoriser » ces déchets dans le BTP : « c'est un produit qui n'existe pas encore en France ». Je retranscris ci-dessous (Fig 3.20) un échange qui opposa la direction du projet d'UVE à un représentant du mouvement zéro-déchet présent dans la salle lors de la première réunion.

Militant zéro-déchet vous ne savez pas si le BTP acceptera. Ces mâchefers contiennent des toxines solidifiées. Le sol de la Réunion est poreux. Vont-elles se dissoudre? Avec la proximité de la mer? L'utiliser sur nos routes, est-ce que ce n'est pas un risque pour les nappes phréatiques?

ILEVA on ne sait pas, c'est une expérimentation.

Militant zéro-déchet ... dont nous sommes les cobayes?

ILEVA Au pire, les mâchefers seront stockées dans la tranche 7.

Militant zéro-déchet il y a un flou législatif autour les mâchefers. Une loi de 2016 interdit l'utilisation des mâchefers d'ordure ménagères

ILEVA mais pas encore des CSR (Combustibles de Récupération)

FIGURE 3.20. – Échanges publics lors de la réunion de restitution de la concertation d'ILEVA à Saint-Pierre, La Réunion (11/12/2019)

Ce jeu sur la temporalité et le délai entre législation et évaluation des risques est un classique dans la sortie de terre d'infrastructures de traitement des déchets, comme on le vit avec les nombreuses controverses autour du Tri Mécano-Biologique en France. La stratégie rhétorique consiste à jouer la carte de l'innovation. Dans l'entretien avec l'autre syndicat de gestion¹⁰⁶, on considère ainsi que c'est la France qui est « très en retard » : « les équipements qui sortent de terre sont les premiers de ce genre », alors qu'en Allemagne « on le fait déjà depuis 2016 ».

« Nous sommes en France ». Une revendication majeure derrière cette phrase est la possibilité de bénéficier d'un service public garanti à tou-tes les Français-es. Il y a une expression créole qui exprime cette idée : « *nou lé pas plus, nou lé pas moins* », nous ne valons ni plus ni moins que les autres (qui peut sous-entendre, que les Français-es). Dans sa thèse sur la gestion de l'eau dans le cirque de Mafate, l'urbaniste Maëlle NICHAULT (2023) fait apparaître que l'accès à un service public *tel qu'il est fourni et organisé ailleurs en France* (et sur le reste de l'île) peut être perçu comme le droit des habitant-es *en tant que citoyen-nes français-es* (Ch. 7). La tentative de responsabiliser les habitant-es du cirque dans une gestion de l'eau qu'ils et elles assurent de fait à la place de l'État est vécue comme une injustice, une inégalité de traitement. Dans cette même veine, nous montrerons

105. Source : réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.

106. Source : entretien avec Mireille Maillot, DGS (ILEVA) et Eddy Lebon, directeur conception et travaux (ILEVA) et chef de projet Run'Eva. 04/11/2021. Saint-Pierre.

plus tard que la possession d'une poubelle, la possibilité de *participer* aux circuits organisés, a pu être thématiqué par les riverain-es comme un enjeu d'accès à la citoyenneté, voire d'accès à la « civilisation » (Ch. 6).

L'appartenance à la France fait donc partie de la description du terrain de la mise en gestion des déchets tels que ses acteur-ices se le représentent, et l'accès à la gestion des déchets *en tant que* service public est une manière d'acter cette appartenance. Pour comprendre la difficulté à ouvrir la gestion des déchets à des questionnements plus radicaux de réduction à la source¹⁰⁷, c'est dans d'autres enjeux de l'appartenance à la France que nous allons à présent plonger — des enjeux qui peuvent être analysés comme des angles morts de la mise en gestion des déchets. Ces angles morts apparaissent en entretien par le refus-même de considérer certains domaines d'action comme faisant partie de la « compétence » des acteur-ices identifié-es. Aux membres des collectivités, j'ai tenu à poser une question souvent reçue comme naïve : nous sommes sur une île, pourquoi ne pas agir en amont de la production des déchets, par exemple en régulant les importations ? À cette question, on me répondit plusieurs fois : « Nous sommes en France » — une réponse qui prend ici un nouveau sens. Pourquoi est-ce si compliqué à La Réunion d'envisager des politiques qui agiraient en amont de la production des déchets ?

2.2.3. Angles morts. Ce qu'exclut le terrain de la gestion des déchets.

La question de la réduction à la source de la production de déchets n'est pas une idée nouvelle. À La Réunion, on la retrouve en ouverture des toutes premières réunions de concertation (1993-1994) pour l'élaboration du premier plan départemental (voir les extraits retranscrits ci-après, Fig. 3.21). Pourtant, c'est toujours de manière succincte qu'elle est évoquée puis mise en côté, souvent de manière à rediriger l'attention vers les consommateur-ices.

L'idée que la prévention est « une question de communication » reporte l'attention sur le consommateur : la prévention serait de l'ordre de la responsabilité individuelle, de l'éducation, de l'« apprentissage de nouveaux gestes »¹⁰⁸.

Ainsi, lors de la restitution de l'examen du processus de concertation¹⁰⁹ mené par ILEVA pour son UVE, les garant-es mentionnèrent que, parmi les contributions des citoyen-nes recueillies, la prévention était mentionnée à plusieurs reprises, alors même que celle-ci « dépasse le cadre d'intervention d'ILEVA ». Ainsi qu'ILEVA le répéta plusieurs fois lors des réunions de concertation, le syndicat de gestion agit en aval, et la prévention « n'est pas leur compétence ». « La prévention commence avec le geste citoyen », conclut l'examen de la concertation, et l'organisation de cette sensibilisation n'est pas de la compétence du syndicat de gestion.

En effet, dans le découpage des compétences, la prévention relève du domaine des communes (qui la délègue aux intercommunalités), tandis que la régulation de l'import, qui n'est pas considérée comme étant une compétence relevant de la gestion des déchets, est celle de la région. L'agent

¹⁰⁷. Régulation de l'import, interdiction de certains produits, simplification des besoins, relocalisation de la production, etc.

¹⁰⁸. Source : [318PA.7] (1996). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : version de juillet 1996*.

¹⁰⁹. L'examen du processus d'information ou de concertation est prévu par la loi. Il s'agit d'une réunion où il est examiné que la concertation a été menée dans les règles, par les « garant-es de la concertation ». Elle a eu lieu le 11 décembre 2019.

1^{ère} réunion : 1993, non datée

– « M. CLERGUE, président d'Ecologie-Réunion, note l'intérêt de la collecte sélective et de la réutilisation, et demande que l'on s'oriente vers la diminution de la quantité de déchets produits (notamment les plastiques). S'ensuit un débat sur le compostage et l'incinération (2). » (sic).

2^{ème} réunion : 1993, non datée

– « Mme STEPHEN , présidente de Écologie Océan Indien, souligne l'importance de la diminution de production de déchets. »

3^{ème} réunion, 14 décembre 1994

– « M. CLERGUE, représentant de l'association Écologie Réunion, regrette que n'ait pas été avancée la nécessité de produire moins de déchets. »

« MM CLEMER et CHEVALLIER ^a répondent que cette question a déjà été évoquée lors de la définition des objectifs, qu'elle est implicite dans tous les scénarios et qu'elle sera à nouveau traitée dans le développement du plan, plus spécialement dans la stratégie de communication. » ^b

a. Respectivement de la DIREN (ancêtre de la DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sous l'égide de la Préfecture) et de la société de conseil TRIVALOR, qui fut chargée de l'étude citée plus haut.

b. Source : [318PA.W.122] (1989-1999). *PDEDMA : comptes rendus des réunions de la commission d'élaboration du plan.*

FIGURE 3.21. – Extraits des premières réunions de concertation pour l'élaboration du plan départemental de La Réunion (1993-1994)

chargé de la rédaction du plan régional de gestion des déchets associera ainsi en entretien la prévention des déchets à « sensibiliser les gens à boire l'eau du robinet » et à « regarder sa poubelle ». Les communautés de communes sont chargées de produire un « plan de prévention », financé par l'ADEME sur cinq ans. « On en a jamais vu les effets », commenta un membre de syndicat de gestion. Sur l'île, seul 3 % du budget déchet est consacré à la prévention des déchets ¹¹⁰. Interrogés sur l'efficacité des mesures de prévention, des membres des EPCI se désolent des « problèmes de comportement » : « Il y a un problème de mentalité », conclut un membre de l'intercommunalité de l'Est lors d'une journée de préparation du PCAET ¹¹¹. « Les gens n'en ont rien à cirer », « c'est la carotte et le bâton ».

Interrogés sur la possibilité d'envisager la prévention non pas comme une éducation des consommateurs mais comme un retrait du marché des produits nocifs, les membres des différentes collectivités réagirent différemment. Un agent d'une des EPCI fut en particulier choqué par la naïveté de ma question :

« Nous sommes un département français ! [...] Interdire le coca, le 4x4, c'est liberticide. C'est un choix de société. Nous sommes dans une république démocratique. Il faut laisser la liberté, mais en payer le prix. » ¹¹²

110. Source : entretien avec Philippe Holstein. Responsable Intelligence Territoriale à Nexa. 17/12/2019. Saint-Denis.

111. Plan Climat-Air-Energie Territorial. Atelier qui s'est déroulé le 18/11/2019.

112. Source : entretien avec Rachid Razzak. Directeur du Service Environnement (CINOR). 16/12/2019. Saint-Denis.

Cette réaction touche un nerf du sujet : y a-t-il donc un lien entre le fait d'être français-e et la liberté de consommer comme on le souhaite ? Nous avancerons plus bas que ce lien, dans le contexte post-colonial de La Réunion, se voit dans le métabolisme économique qui lie La Réunion à l'Europe et au monde : à quelle point est-il même imaginable que La Réunion, *étant française*, puisse réguler suffisamment l'importation et le commerce de manière à véritablement endiguer la production de déchets, notamment plastiques ?

Deux agents d'une autre EPCI, avec qui je me suis entretenue en même temps, se prêtèrent davantage au jeu de la question ¹¹³ :

Agent 1 Le problème, c'est l'importation non contrôlée. On est sur une île, on a l'Octroi de Mer, on ne filtre pas à l'entrée.

Agent 2 On autorise à produire, mettre sur le marché, puis on ressert la vis. L'État est toujours dans ce double mouvement, autoriser, resserrer, autoriser, resserrer.

Agent 1 La région, avec son plan zéro déchet, a la main sur les importations... mais peut être qu'il y a un problème de légalité ? Une question de concurrence, de refus de mise sur la marché, de taxation abusive ? Mais dans la constitution, les DOM auraient un « droit à l'expérimentation » ? [en s'adressant à Agent 2 :] Est-ce que ça se joue à l'échelle nationale, comme en Californie, ou à l'échelle locale, par exemple un maire qui choisit l'approvisionnement local ?

Agent 2 Le problème, sur une île... On n'a pas d'économie d'échelle possible [...].

Cette référence à la compétence et à l'inaction de la région dans la régulation de l'import est un *leitmotiv* dans les réunions de planification de l'« économie circulaire » auxquelles j'ai pu assister au sein des collectivités. Lors de l'atelier « déchet » en vue de la préparation du Plan Climat Énergie Territorial (PCAET) organisé par la CIREST ¹¹⁴, un intervenant rappela ainsi « on est sur une île, il faut agir sur l'import, avec les taxes, la réglementation. Il faut taxer à l'import ce qui n'est pas recyclable ». Il fut ensuite opposé au représentant de la région qui assistait à la réunion que « cette question a été soulevée mille fois », ce à quoi le représentant répondit que la tarification et la redevance incitative demandait « un portage politique fort » et qu'« aucun élu n'a fait remonter l'idée ». « On va travailler sur l'Octroi de mer », concéda-t-il toutefois. L'octroi de mer est une taxe sur les produits importés, appliquée dans les régions d'Outre-mer. Or, ainsi que le rappelle dans notre entretien un membre de l'Observatoire Régional des Déchets (AGORAH), l'Octroi de mer est une source de revenu majeure pour la région, ce qui fait qu'elle peut avoir un intérêt à taxer davantage, mais que d'interdire certains produits signifierait se priver de cette manne financière controversée localement. « Les collectivités n'ont aucun intérêt à limiter les importations », me dit un agriculteur, « parce que l'octroi de mer c'est une ressource immense » ¹¹⁵.

L'une des dix propositions principales du rapport présenté au sénat sur « la gestion des déchets en Outre-mer » est de travailler en 2023 à un projet de loi pour « habilitier les Outre-mer à adopter leurs propres normes en matière d'interdiction de mise sur le marché, de consigne ou de réemploi ». Pourtant, cette proposition touche là un tabou : celui de la libre circulation des biens garantie par la

¹¹³. Source : entretien avec Bénédicte Archambault. Directrice Environnement (CIREST), et Emilie Nataf. Responsable Prévention Sensibilisation des Déchets (CIREST). 05/11/2019. Saint-Benoit.

¹¹⁴. Atelier qui s'est déroulé le 18/11/2019.

¹¹⁵. Source : entretien avec Yann Robert. Agriculteur. 27/12/2020.

République. « L'Union Européenne, c'est "la libre circulation des biens et des personnes". C'est unimaginable d'interdire certaines formes d'importation », me dit un militant anti-incinérateur ¹¹⁶.

Derrière la difficulté à faire valoir des ambitions de prévention de la production des déchets et de régulation de l'importation, il y a un angle mort : le métabolisme économique tel qu'il a été construit avec la départementalisation *ne peut pas fonctionner* sans consumérisme, car c'est la consommation qui le structure. Les enjeux de la circularisation des déchets sur le territoire doivent en effet être réinscrits dans le cadre plus large du métabolisme économique de l'île, qui implique une vision particulière de ce que doit être l'économie du territoire.

Une image de la dépendance structurelle au métabolisme économique de l'île nous est proposée par une « étude descriptive et opérationnelle sur l'économie circulaire à La Réunion » ¹¹⁷ réalisée par la société de conseil EVEA pour le compte de l'agence régionale de développement Nexa et la région Réunion en 2016. Cette étude contient des analyses de flux métaboliques (*Metabolic Flow Analysis*, Fig. 3.22) qui donnent une vision globale des flux qui irriguent l'économie du territoire et font apparaître son extrême dépendance matérielle et économique. Sa dépendance à l'import est chiffrée à 3,2 millions de tonnes en flux direct, 14,1 millions de tonnes en flux indirect. La surspécialisation de son secteur de l'exportation est également mesurée : 70% des exports relèvent de l'industrie de la canne (210 600 tonnes), et près de 30 % relèvent des déchets (104 700 tonnes).

L'étude décrit l'île comme un territoire « intensivement exploité ». Quoiqu'il consomme et exporte moins que l'Hexagone, son économie est fortement dépendante de matières extérieures (dont un tiers provient de l'Union Européenne, 20% de la France), et est problématiquement centrée sur quelques flux (« ressources fossiles, canne à sucre, basalte, CO₂, déchets du BTP »). Le taux d'importation par habitant-e est inférieur de 25% à la moyenne nationale, cependant qu'il est de 25% supérieur une fois le taux ramené au PIB. Ce changement d'indicateur « tendrait à montrer un niveau de dépendance accru de l'économie réunionnaise vis-à-vis de l'extérieur », une tendance corroborée par l'indicateur IFB ¹¹⁸ « presque 4 fois supérieur à La Réunion qu'au niveau national ». L'intensité matérielle (c'est-à-dire la quantité de matières premières consommées pour produire une valeur donnée) est supérieure de 25% à la moyenne nationale ¹¹⁹. L'étude explique ce résultat par « soit une production de moindre valeur ajoutée, soit un manque d'efficacité matérielle ». Cette interprétation de l'intensité matérielle remet en question l'organisation locale de l'économie qui ne parvient pas à produire suffisamment de valeur ou qui gaspille des ressources – l'incapacité de la culture de la canne à faire face à la compétition mondiale et sa mainmise sur les terres arables ne sont pas présentées par l'analyse comme un problème historique et politique mais comme un problème économique de rentabilité à repenser soit dans la production (en améliorant la consommation des ressources) soit dans la mise en valeur du bien produit.

116. Contribution anonymisée.

117. Source : Mélissa CORNÉLUS *et al.* (2016). *Métabolisme territorial de La Réunion. Bilan des flux de matière 2014. Réalisation d'une étude descriptive et opérationnelle sur l'économie circulaire à La Réunion, commandée par Nexa, la Région Réunion, et la DEAL. Par EVEA et Abington Advisory.* Nexa – Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation. URL : http://www.nexa.re/fileadmin/user_upload/nexa/actualites/Forum_eco_circulaire/20160927_Stephane_LE_POCHAT__EVEA_Prez_diag_metabolique_territorial.pdf (visité le 18/10/2023).

118. *Indirect Flow Balance*, indicateur d'équilibre.

119. L'intensité matérielle est calculée pour encourager le « découplage » entre la consommation de ressources (qui doit diminuer) et la production de richesse (qui doit augmenter). Le découplage est qualifié comme horizon économique vertueux par l'OCDE, et en France par l'ADEME. Il fait partie des théories de la possibilité d'un capitalisme vert.

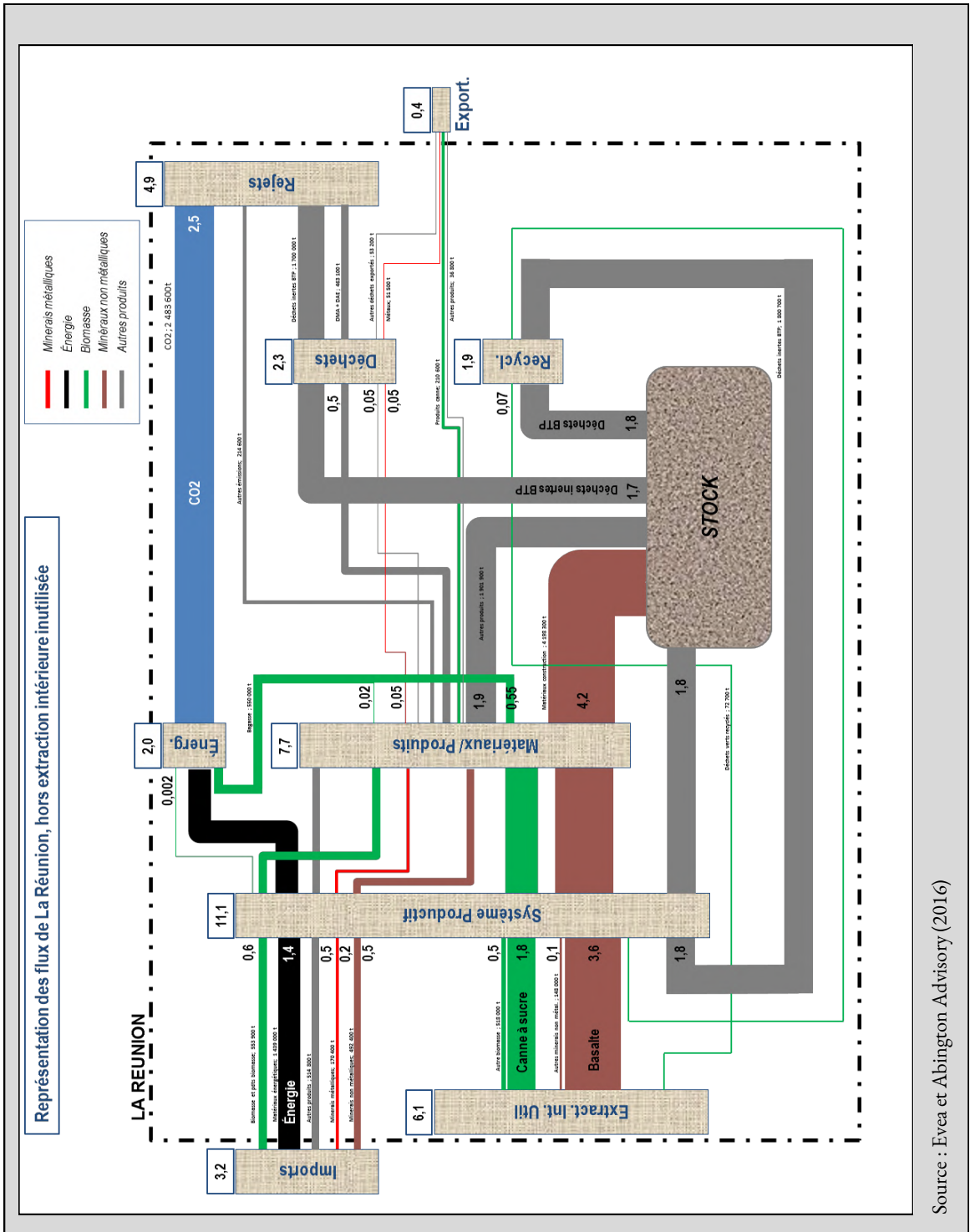


FIGURE 3.22. – Bilan de flux de matières à La Réunion (Evea et Abington Advisory 2016)

2. De la mise en gestion contemporaine des déchets : définition de l'espace de jeu

Par rapport à l'Hexagone, les taux de rejets vers la nature sont estimés comme étant 33% inférieurs à La Réunion (un tiers) ; mais ramené au PIB ce « taux de pollution » est déclaré comme identique. La concentration deux fois supérieure des rejets dans la nature ainsi que l'intensivité de l'extraction mettent en avant un « espace extrêmement confiné ». Il est considéré que la production locale est plus « propre » que la production en Hexagone en ce qu'elle présente des taux de rejets nettement inférieurs. Les déchets enfouis représentent plus de 45% des émissions totales dans la nature, contre 20% pour la France hexagonale (qui favorise l'incinération).

Enfin, les déchets générés sur le territoire représenteraient plus de six fois la quantité totale des matières exportées (contre deux fois pour la France). L'étude conclut que le taux de matières recyclées par rapport aux matières entrantes est identique au taux national, qui est de 21 %.

Si cette étude du métabolisme territorial constate et mesure l'extrême dépendance de l'île vis-à-vis de l'extérieur, et vis-à-vis de l'Hexagone en particulier, la portée politique de cette dépendance et son lien avec la production de déchets sur le territoire ne sont pas frontalement abordés.

Ce n'est pas tant la mise en gestion des déchets qui est plus compliquée « sur une île », mais plutôt l'organisation de la circularisation des déchets qui est compliquée sur une île européenne éloignée du continent *et où le projet de décolonisation porté par l'État a consisté en l'accès à la même qualité de vie qu'en Europe* (Ch. 5). La circularité des déchets n'a jamais été envisagée globalement comme une option viable à La Réunion, non pas parce que sa géographie s'y oppose, mais parce que les conditions d'accès à la citoyenneté française s'effectuent matériellement par l'élaboration d'un modèle économique fondé sur la dépendance et le sur-consommérisme, dans un double mouvement d'insertion à l'économie mondiale capitaliste et de fort protectionnisme. Ainsi, seule la mise en scène de la circularité des déchets est envisagée, pas sa réussite. Structurellement, les lobbys économiques et politiques n'ont aucun intérêt à voir advenir un projet politique de diminution des apports et de simplification des besoins — en somme, de « décroissance » ; et cette décroissance ressemble peut-être trop à une privation de droits chèrement acquis pour être portée par une majorité de la population. Ainsi que le rappelait la sociologue réunionnaise Sonia Chane-Kune en 1996, la réforme agraire de 1964 a permis l'organisation de la reconversion des grands propriétaires terriens *dans les milieux du commerce et de l'import*. Les familles qui ont fait fortune dans l'import font régulièrement apparition dans la liste des 500 plus grandes fortunes recensées annuellement par le magazine Forbes. Les collectivités sont également très dépendantes des revenus de la consommation. De même que les collectivités territoriales françaises ont fait pression contre la possibilité, prévue par la loi AGEC, d'une consigne de la bouteille plastique, qui signifiait une perte évaluée à 150 millions d'euros dans leur budget¹²⁰, la taxe sur l'import à La Réunion (dite Octroi de Mer) est une manne financière énorme pour la région. Cette dernière est elle-même manne d'emplois sur un territoire où la question de l'emploi inquiète.

2.3. Conclusion

Ce que nous décrivons là donne à voir certes des différences mais encore plus de ressemblances entre La Réunion et l'Hexagone. Le refus obstiné de remettre en question le recyclage comme une question pertinente à formuler sur le territoire, qui est un angle mort majeur constaté sur le terrain, s'observe aussi en France hexagonale. Il est d'ailleurs surprenant que, selon l'analyse métabolique

120. Le recyclage du PET en particulier est une manne financière pour les collectivités (JOURDA et MALET 2022)

proposée par NEXA, le taux de matières recyclées à La Réunion par rapport aux matières entrantes est estimé comme étant identique au taux national, qui est de 21 %. La France a particulièrement du mal à recycler ses plastiques, et si elle peut effectivement écouler une petite partie de certains plastiques collectés dans ses usines de recyclage (437 000 tonnes de PET et PEHD en 2017, sur 3,4 millions de tonnes de déchets plastiques estimés), une même quantité de déchets plastiques est également destinée à l'export. 44 % des déchets plastiques de France finissent à l'incinération, et 33 % à l'enfouissement¹²¹, si bien que le pays se vit attribuer plusieurs fois la palme du mauvais élève du recyclage en Europe.

La difficulté à circulariser les déchets sur cette île française nous permet ainsi de voir La Réunion moins comme un cas limite et plus comme une chambre d'écho où s'observe la stérilité d'un questionnement écologiste verrouillé par son insertion dans le néolibéralisme et le capitalisme d'État. Elle pose également la question de la désirabilité des utopies décroissantes en contexte post-colonial. Comme le souligne Guillaume Blanc dans « L'invention du colonialisme vert » (BLANC 2020), demander des Suds qu'ils montrent le chemin en incarnant des « laboratoires de développement durable », c'est garder de remettre en cause le modèle culturel et économique dominant qui fait naître des aspirations nocives et qui consacre des zones et des personnes sacrifiées ; l'injustice, propose l'historien, c'est « être privé-e d'un droit dont bénéficient les Autres, au nom d'une éthique définie par d'Autres » (p. 140).

121. Source : JOURDA et MALET 2022

3. Conclusion

Dans ce chapitre, nous nous sommes intéressé-es aux enjeux de la circularisation des déchets à La Réunion, dès les débuts de sa planification et dans sa mouture contemporaine. Si c'est bien l'impression d'un projet politique contrarié qui en ressort, ainsi que le suggéraient ROCHER *et al.* (2021) dans leur article sur la Nouvelle-Calédonie, nous avons pu étudier la contrariété comme une stratégie politique locale, un espace de négociations où l'enjeu est de faire valoir des intérêts qui souvent dépassent le cadre de la gestion des déchets. Ce que la rationalisation contrariée de la gestion des déchets à La Réunion contribue à performer, c'est aussi l'insertion du département au sein du territoire national, semblant dire : la valorisation n'est pas évidente sur le territoire, mais en tant que territoire français, nous jouons le jeu, nous mettons les formes. Par ses angles morts, la mise en œuvre de la modernisation de la gestion dit aussi quelque chose de ce qui ne semble pas envisageable politiquement et économiquement pour l'île, à savoir l'organisation d'une diminution drastique de l'apport en marchandises-déchets : « nous sommes en France ». Le coût de ce réalisme politique, c'est l'organisation d'un travail métabolique intense : d'un côté, il faut organiser la mise en scène de la circularisation des déchets par laquelle on justifie que des efforts sont faits pour rendre la consommation plus responsable, de l'autre, il faut organiser les conditions de neutralisation de l'accumulation comme problème politique en puissance. Dans cette politique des circulations, qui agit tant sur le plan matériel que sur le plan des mots et des symboles, les plastiques remplissent plusieurs fonctions métaboliques, tantôt objets à faire circuler et tantôt ce par quoi les circulations sont rendues possibles, plus hermétiques, plus propres.

Nous avons montré en effet que les plastiques ont pu être utilisés tantôt comme instruments tantôt comme objets de la rationalisation de la gestion des déchets — une double attitude qui contribue à faire co-exister deux types différents de plastiques, celui qui est un déchet et celui qui permet la propreté, alors même que leur sort matériel est identique, de même que l'enjeu sanitaire et écologique qu'il présente en bout de chaîne. Rationaliser la gestion des plastiques par les plastiques, c'est, en un premier sens, utiliser les plastiques pour mettre aux normes les infrastructures, isoler, rendre hermétique les dépôts (dans le foyer, par la poubelle, puis dans la décharge, par les bâches). Le plastique-vecteur-de-propreté est alors le signe social d'un problème qui donne l'apparence d'être *mis en gestion*, contenu, orienté vers de futures circulations que l'on suppose vertueuses. Rationaliser la gestion des plastiques par les plastiques, dans un second sens, c'est aussi investir le sens des mots et des symboles pour créer, par la rhétorique gestionnaire, les conditions d'acceptabilité d'un problème aux yeux du public. C'est lourdement investir les manières dont « le » plastique « fait sens », les manières dont il doit être perçu : non plus comme du pétrole (« oil by any other name »), mais comme un déchet à (mieux) gérer, comme une ressource potentielle, ou comme un inévitable vecteur d'hygiène et de propreté. Cette création de sens, qui peut sembler flotter dans la sphère de l'idéologie, part en réalité de considérations matérielles : c'est à partir des exutoires qui semblent possibles ou non en contexte que sont catégorisés les plastiques et que sont distribuées ses différentes fonctions sociales. L'effort de rationalisation du plastique s'observe ainsi par l'anticipation, par différents acteurs, des circuits possibles pour ces matières depuis La Réunion. Pourtant, nous avons vu que, pour toute la circularité mise en scène, une grande majorité des plastiques finissent au sol, au mieux en centre d'enfouissement. Ce que l'on observe derrière la rationalisation de la gestion des plastiques relève ainsi d'une forme de *greenwashing*, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une rationalisation de surface qui sert à cacher et donc permettre le *business-as-usual*.

Chapitre 4.

Dissimuler et montrer : une lecture matérialiste du travail métabolique de mise en scène de la gestion des déchets

Le précédent chapitre s'est intéressé aux enjeux de la mise en gestion des déchets à La Réunion, des débuts de la planification à aujourd'hui. Nous avons fait apparaître deux exigences opposées qui résultent en une rationalisation contrariée de la gestion : d'un côté, le territoire doit acter son intégration à la France et participer au projet politique de circularisation des déchets ; de l'autre, l'île doit faire face à une très forte inertie des déchets qui tendent à s'accumuler (Fig. 4.1). Le travail métabolique de mise en gestion joue ainsi sans cesse sur deux tableaux : il s'agit d'organiser et de mettre en scène un effort de mise en circulation des déchets recyclables, et, dans le même temps, de gérer les tonnes de matières qui s'accumulent sans trop le laisser paraître.

Ce chapitre propose d'approcher ce travail par ses implications métaboliques. Que nous dit l'examen matériel des circulations de déchets organisées, particulièrement des plastiques ? Si la planification de la gestion des déchets sur l'île semble faire en quelque sorte le deuil d'une circularité inatteignable pour la majorité des déchets (Ch. 3), nous montrerons que ce qu'elle parvient à produire : dans un double mouvement, ce qu'elle dissimule est ce qu'elle montre, c'est-à-dire que la manière dont elle organise la disparition des masses de matières indésirées du regard du public est aussi une forme de mise en scène d'un problème géré. Nous proposons ici de faire un pas de côté pour lire, dans les circuits organisés, comment le travail métabolique de circularisation des déchets produit et maintient *un certain paysage*, construit autant par ce qui est là que par ce qui n'est plus là, ce qui est imaginé comme *ailleurs*.

Nous nous intéresserons au travail métabolique qu'impliquent trois exutoires prévus pour les circulations organisées sur l'île : l'enfouissement, l'export-en-vue-de-recyclage, et l'incinération-en-vue-de-valorisation-énergétique. Dans chaque cas, quel paysage est construit par ce travail ? Qu'est-ce qu'il cache, et qu'est-ce qu'il montre ?

Si la quantification des déchets présente un défi méthodologique considérable qui demande à approcher les chiffres avec prudence, elle permet une certaine approche des circulations matérielles. Nous résumons ici quelques données produites par les collectivités à ce sujet.

Le GRAND PORT MARITIME (2021) estime le poids du trafic annuel sur l'île à environ à quatre millions de tonnes (rapport annuel 2019). L'Observatoire des Déchets de l'agence d'urbanisme AGORAH (2022) estime que les flux de déchets les plus massifs viennent du BTP (environ deux millions de tonnes produites en 2014 et en 2017) et des déchets organiques (plus d'un million de tonnes annuelles, avec des variations selon les événements cycloniques). En 2014, 463 130 tonnes de déchets ont été enfouies, dont 397 000 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)^a. En 2017, les DMA enfouis pesaient 522 000 tonnes, et les Déchets d'Activités Économiques (DAE) enfouis, hors déchets du BTP, représentaient 175 000 tonnes (AGORAH 2022). En 2022, 29 432 tonnes de déchets de la collecte sélective des ménages ont été déclarés comme recyclés (CITEO 2022).

Deux flux principaux sont organisés pour la collecte sélective : l'un va à l'enfouissement, l'autre vers des filières d'export en vue de recyclage. Trois négoce se partagent le marché de l'export des recyclables de l'île : Pulp'Eco, Cyclea (Suez) et Greenbird. Les déchets dangereux ne bénéficient pas de solution de traitement localement et sont envoyés en France hexagonale, à grand frais puisqu'une seule compagnie maritime accepte de les transporter.

a. Les DMA sont tous les déchets issus de la collecte organisé par les collectivités. Elles incluent des déchets de petites entreprises qui utilisent ce système de collecte.

FIGURE 4.1. – Quelques données du système gestionnaire s'occupant des déchets de La Réunion

1. Enfouir : un travail métabolique de minéralisation apparente des déchets

Aujourd'hui, l'île est régulièrement présentée dans les médias locaux et nationaux comme « saturée » par les déchets¹. Derrière cette image médiatique, force est de constater que les déchets ne semblent visibles qu'à certains moments et dans certains endroits : ils font surtout scandale lorsqu'ils ne se trouvent pas dans les infrastructures de gestion prévues par les collectivités, et bénéficient d'une certaine invisibilité lorsqu'ils ont été pris en charge. Bien que les deux centres d'enfouissement sont visibles de la route nationale qui suit le pourtour de l'île, il est possible de ne pas laisser le regard s'y attarder car il s'en dégage une aura d'affaire gérée, sous contrôle. Seules les odeurs (très fortes après les pluies) et les intenses circulations des camions poubelles viennent rappeler l'existence de ce mode de gestion aux habitant-es. De fait, j'ai pu faire l'expérience au fil des discussions que beaucoup de Réunionnais-es ignorent ce qui se cache sous ces « montagnes » revégétalisées.

Dans les campagnes dites de sensibilisation à la question des déchets, l'enjeu n'est pas de remettre en question la production d'emballages jetables par exemple, mais d'inciter à bien le jeter, sous-entendu pour que le déchet soit enfoui ou exporté pour être transformé. Ces exutoires ne sont jamais présentés comme un choix : ils sont imposés, sans alternative, et dessinent le système vertueux de la gestion des déchets. L'immoral se joue alors dans la participation ou non à ces circulations ainsi organisées. Même lors des barrages des Gilets Jaunes, les camions poubelles, gênants par leur odeur, ont fait partie des rares convois dont on finissait par tolérer la circulation : si c'est toute la société dans son ensemble qui semblait être remise en question par le mouvement social, c'est avec soulagement que ces tonnes de déchets ont été autorisées à circuler loin des yeux, loin du cœur, vers l'un des deux centres d'enfouissement de l'île².

Les politiques publiques dessinent une ligne de partage entre ce qui relève de la gestion des déchets et ce qui n'en relève pas, entre ce qui relève du politique et ce qui relève d'une compétence d'experts et de technocrates. Cette dépolitisation du déchet n'est pas un résultat passif : nous verrons dans une première sous-partie que l'enfouissement, pour mettre en scène une forme d'inertie des déchets bien gérés, demande un travail métabolique intense et quotidien, une mise en gestion coûteuse et complexe, pour que les déchets ne prennent pas feu, qu'il n'y ait pas de fuite, enfin pour qu'ils soient contenus dans un espace aussi restreint que possible³.

1. Sources : *Déchets, ça va bientôt déborder* (9 avr. 2019). URL : https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2020/09/04/Dechets-ca-va-bientot-deborder_614268 (visité le 30/12/2019); Jérôme TALPIN (28 déc. 2019). *Saturée de déchets, La Réunion veut stopper le tout enfouissement*. URL : https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/12/28/saturee-de-dechets-la-reunion-veut-stopper-le-tout-enfouissement_6024253_3244.html (visité le 30/12/2019).

2. Source : entretien avec Bénédicte Archambault. Directrice Environnement (CIREST), et Emilie Nataf. Responsable Prévention Sensibilisation des Déchets (CIREST). 05/11/2019. Saint-Benoit. CIREST.

3. L'analyse métabolique de ces centres d'enfouissement est une idée de Laurence Rocher, dont nous avons discuté lors de notre visite du centre d'enfouissement de Saint-Pierre (04/11/2021).



FIGURE 4.2. – Photographie du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne, La Réunion, depuis la route nationale (2019)



FIGURE 4.3. – Photographie du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion, depuis l'entrée du site (2019)

1.1. La mise en scène de l'inertie. Un paysage de montagne

Les deux centres d'enfouissement dans lesquels finissent la majorité des déchets non dangereux de l'île forment deux monticules de déchets visibles depuis la route nationale (Fig. 4.2 et 4.3). En réalité, ces monticules ne sont que le bout de l'iceberg, car l'enfouissement historique fait s'étendre l'espace occupé sur une étendue difficile à appréhender lorsque l'on s'y trouve. Au Sud, le pont de la rivière Saint-Étienne s'appuie sur les anciennes tranches du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, si bien qu'une partie des déchets ont dû être excavés lors de la construction de ce pont⁴ (Ch. 3). À l'Est, l'exploitant m'apprit lors de la visite que nous nous tenions sur un amoncellement historique de déchets, alors que mon regard se posait sur un paysage de plateau en toute apparence banal, à l'extérieur des tranches exploitées : devant nous, une route, des panneaux solaires, de petites unités de tri bétonnées et clôturées⁵ (Fig. 4.4).

« Tout est fait pour qu'on ne sache pas qu'on est sur un site d'enfouissement », m'explique l'exploitant⁶. Cette invisibilité n'est pas fortuite : elle est le produit d'un travail intense qui agit par et sur les circulations de matières. Au sein du centre, tout est organisé pour donner l'apparence de l'organisation d'un stockage de matières inertes. Nous avons avancé que la mise en décharge et l'enfouissement pouvaient être appréhendés comme des processus de *terra forma*, c'est à dire que la gestion des déchets crée de nouveaux paysages qui ont pour but d'assurer les conditions de possibilité d'une certaine vie (Ch. 3). Cette section s'intéresse au travail métabolique qui rend possible cette production paysagère, et à la fonction des plastiques dans ce travail.

La visite des centres d'enfouissement consiste à faire le tour des circulations mises en œuvre pour neutraliser les déchets — un travail métabolique qui n'existe que pour se faire oublier. L'eau de pluie et les liquides qui s'échappent de la décomposition sont recueillies, traitées et réinjectées par des tuyaux dans les masses enfouies afin de prévenir les départs de feu. On ajoute tantôt des matières sèches, tantôt de l'eau pour maîtriser les réactions chimiques. La gestion du risque de pollution en lui-même demande des circulations impressionnantes, de bassins de dépollution en bassins de dépollution. D'autres tuyaux en plastique irriguent les talus pour capter le gaz produit par la décomposition. Il faut sans cesse travailler à la stabilité des talus, à les tasser et à les appuyer les uns sur les autres par le jeu des bulldozers et la direction des camions poubelles (Fig. 4.5).

Les entretiens et les médias parlent avec emphase de nouvelles montagnes. Peut-être serait-il plus exact de parler de collines. Nous gardons ici ce terme puisqu'il dit quelque chose des représentations derrière ces formations paysagères. Pour produire ce paysage de « montagne », la technique de l'enfouissement repose sur la création d'un mille-feuille de plastiques, de déchets et de végétation : en sous-couche et pour recouvrir les dépôts, du géotextile (bâche plastique) est posé pour assurer un certain hermétisme ; ces couches sont ensuite recouvertes de terre pour être végétalisées, par une technique dite d'hydroseeding⁷. Le travail d'invisibilisation des déchets dépend ainsi

4. Source : entretien avec Eddy Lebon, direction conception et travaux (ILEVA). Chef de projet Runeva. 04/11/2021. Saint-Pierre.

5. Source : Visite du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne, 24/12/2019. Sainte-Suzanne.

6. Source : entretien avec Cédric Faye, Responsable Exploitation Traitement (Suez RV Réunion). 24/12/2019. Sainte-Suzanne.

7. J'ai rencontré un de ces paysagistes engagés par le centre lors d'une opération de « clean up » que j'observais : c'est suite à cette mission d'hydroseeding du centre de Sainte-Suzanne que lui était venu l'envie de « faire quelque chose ». 27/11/2021. Plage de Sainte-Suzanne.



FIGURE 4.4. – Photographies de l'intérieur du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne, La Réunion (2019) : un travail paysager de dissimulation

1. Enfouir : un travail métabolique de minéralisation apparente des déchets



Saint-Pierre, 16/12/2019, © Manglou 2023

Tranche active. Des bulldozers travaillent à aplatir les couches de déchets dans une cuvette recouverte de géotextile. En arrière plan, des bassins de dépollution des eaux.



Saint-Pierre, 16/12/2019, © Manglou 2023

Tranche fermée. Les déchets sont recouverts de géotextile puis de terre, et irrigués par des tuyaux de captation des lixiviats et des gaz.



Saint-Pierre, 16/12/2019, © Manglou 2023

Bâche de recouvrement d'une tranche fermée, avec un tuyau d'évacuation du gaz.



Saint-Pierre, 16/12/2019, © Manglou 2023

Une couche fermée recouverte de géotextile puis de terre, avant la végétalisation. En premier plan, un tuyau d'évacuation du gaz.

FIGURE 4.5. – Photographies de l'intérieur du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion (2019) : un travail paysager de dissimulation

d'une scission dans les représentations de la vie sociale du plastique (Ch. 3), avec d'un côté le plastique comme outil du travail de propreté et de l'autre le plastique comme déchet.

Nous avons vu que cette scission entre le plastique-déchet et le plastique-vecteur-de-propreté se retrouve en amont de la chaîne de collecte, avec le rôle particulier qu'ont joué les poubelles et les sacs en plastique dans la modernisation de la gestion de l'île (Ch. 3). Cette scission renvoie plus généralement à un aspect matériel fondamental de l'hygiénisme qui repose en grande partie sur l'usage unique de certains objets. Plus que des vecteurs de propreté, les sacs poubelles, bâches d'étanchéification, bâches de recouvrement et tuyaux servent, dans le travail métabolique, à l'organisation d'une invisibilisation des autres déchets, y compris plastiques — la possibilité d'un oubli collectif. Cette division entre les plastiques finit par se dissoudre à l'enfouissement (Fig. 4.6).



FIGURE 4.6. – Photographies de la tranche active du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion (2019, 2021)

Les sacs poubelles par exemple se retrouvent enfouis dans le sol de l'île, au même titre que ces plastiques-déchets qu'ils devaient contenir, soumis à la même dégradation. Selon l'étude MODECOM (Ch. 3) réalisée par l'ADEME (2019c), les sacs poubelles représentent en 2017 3 % de la masse des déchets ménagers et assimilés, soit environ 6517 tonnes par an.

Au total, les plastiques catégorisés comme tels par le MODECOM (2019) représenteraient 14,6 % de la masse des ordures ménagères résiduelles, soit 31 913 tonnes par an, la deuxième catégorie de déchets enfouis après les déchets putrescibles. À cela s'ajoute 1958 tonnes par an de plastiques présents dans les encombrants, 1739 tonnes par an dans les déchetteries. Le MODECOM compte au moins 2115 tonnes de plastiques par an pour les Déchets d'Activités Économiques (DAE) qui atterrissent au centre d'enfouissement de Saint-Pierre. Les recyclables (catégorisés en « tri 5 flux ») représenteraient 50 % de la masse de DAE qui arrivent à l'enfouissement. Les chiffres du MODECOM excluent de fait les déchets de Suez (centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne) qui n'a pas accepté de répondre à l'étude. Ces chiffres ne prennent pas non plus en compte les déchets qui ne sont pas catégorisés comme plastiques (Fig. 4.7) mais qui en sont composés en partie, comme les « composites » (les emballages alimentaires ELA, non triés à La Réunion), les appareils électroménagers, les textiles synthétiques, les chaussures, maroquineries (classés comme « combustibles »),

| | | | |
|---------------|-------------------------------|---|---|
| 7. Plastiques | 07.01 | Sacs poubelle | sacs poubelle classique (noir, vert,...), sacs poubelle dédiés à la collecte séparée |
| | 07.02 | Autres sacs plastiques | Sacs de courses ou de conditionnement sur place (tout sac en film plastique non dédié à l'emballage d'un produit spécifique) : sacs de supermarchés (sacs souples, sacs cabas,...), sacs en plastiques des commerces et magasins, sacs fruits et légumes, sacs biodégradables |
| | 07.03 | Autres films plastiques d'emballage | Film d'emballage alimentaire, films étirables, sacs d'engrais, de compost, sachets de produits congelés, sachets contenus dans les paquets de céréales, papier de bouquet de fleurs, film plastique d'un pack de bouteilles d'eau, films entourant les palettes et les gros appareils électroménagers lors de leur livraison, films recouvrant les boîtes de CD, filet pour fruits et légumes |
| 07.04 | Bouteilles et flacons en PET | Code 1 (ou PET) : Bouteilles d'eau plate ou gazeuse, de boissons sucrées gazeuses, de jus de fruits, de vinaigre, de produits nettoyants, bouteilles d'huile vides, bouteilles de lait frais pasteurisé, certaines bouteilles de lait ou de produits d'entretien (PET opaque) | |
| | Bouteilles et flacons polyol. | Code 2 (ou HDPE), 4 (ou LDPE), 5 (ou PP) : Bouteilles de lait, de produits de lessives | |
| 07.06 | Autres emballages plastiques | Boîtes à œufs en plastique, barquettes alimentaires, calage électroménager, barquettes polystyrène, blister (emballage en plastique moulé, souvent associé à un carton, ex : emballage de pile, brosse à dent, stylo, ampoules...), alvéoles, pots vides de produits laitiers et de margarine, boîte de crème glacée, couvercles d'emballages alimentaires), tubes de dentifrices, recharge d'adoucissant vide (berlingots), brosses à mascara faisant partie du couvercle du récipient / Bouchons seuls / Bouteilles et flacons en PVC, code 3 (ou PVC), capsules café/tisane/... en plastique | |
| | Autres plastiques | Tuyaux, doubles décimètres, couvercles de WC, thermos, brosses à dents, tubes, pichets, gobelets, boîtes plastiques hermétiques, boutons, ustensiles ménagers et jouets (fonctionnant sans prise électrique, pile ou accumulateur), pots de fleur, lunettes de soleil, stylos, cintres, pistolets à eau, cerclage en plastique de bières, cassette VHS, CD, DVD, disquette, rasoir en plastique (type « bic »), coton tige, gaine de pompe, stick désodorisant, volant de badminton, pièces automobiles, films agricoles | |
| 07.07 | Autres plastiques | | |

FIGURE 4.7. – Grille du MODECOM (2019) pour classifier les déchets ménagers et assimilés comme plastiques. Les sacs poubelles forment une catégorie séparée

les mobiliers, ou encore les couches pour enfants, identifiés par le MODECOM comme un flux particulièrement problématique, qui représentent à elles seules 5,5 % des déchets ménagers de l'île, soit 11 913 tonnes.

Par delà la quantification des plastiques-déchets, qui est fortement sous-estimée et dont la précision ne peut qu'être faible, ces données disent quelque chose de l'omniprésence des matières plastiques dans les déchets enfouis, et de la difficulté à rendre compte de cette multiplicité de plastiques en mélange. Elles donnent enfin une idée d'une partie de la composition du mille-feuille qui se décompose sous le géotextile des centres d'enfouissement.



FIGURE 4.8. – Photographies d'animaux non-humains dans les centres d'enfouissement de Sainte-Suzanne et de Saint-Pierre, La Réunion (2019,2021)

La mise en scène d'une minéralisation des déchets enfouis est complétée par une habitation de ce paysage restaurée en surface. Nous avons parlé de l'étrange expérience de savoir se trouver au dessus de tranches d'enfouissement alors que se trouvent devant nous des bâtiments, des routes, des panneaux solaires. Dans d'autres portions des centres d'enfouissement, des animaux sont utilisés comme éléments de naturalisation du paysage. Fin 2021, le centre de Saint-Pierre a mis en

1. *Enfourir : un travail métabolique de minéralisation apparente des déchets*

place une expérience dites d'« éco-paturage », en parquant une dizaine de chevaux sur la pelouse d'une des tranches les plus anciennes (Fig. 4.8). « En métropole, on utilise plutôt des brebis, mais ici ce n'est pas possible, avec les chiens [errants] », explique l'exploitant. Par cette mise en scène, le paysage semble montrer patte blanche, éloignant de l'esprit toute idée de toxicité par la présence d'éléments de nature. Ces chevaux se nourrissent de l'herbe qui pousse au dessus des déchets de l'île et respirent au quotidien leur air nauséabond. Pendant ma dernière visite du site, l'exploitant spéculait : il lui semble que deux des chevaux seraient morts, mais nous ne trouvons personne qui parvient à nous renseigner. Ils ne sont pas les seuls habitants non-humains du centre : mouches, rats, oiseaux et chiens errants en particulier se nourrissent de cet écosystème (Fig. 4.8)⁸. Ce paysage est en partie naturalisé et dépolitisé par l'utilisation de leur corps.

1.2. Deux géants aux pieds d'argile

HIRD, LOUGHEED *et al.* (2014) proposent de relire les paysages des centres d'enfouissement à l'aune d'un mythe polynésien qui représente les montagnes comme des géants endormis. Alors que l'enfouissement prétend incarner le point de chute d'un ensemble de circulation, l'arrêt, l'immobilité, il se trouve au contraire que cette matière assemblée s'acharne à poursuivre des circulations secrètes, des métabolismes chimiques de décomposition qui posent autant de problèmes aux gestionnaires chargés d'en faire un bout de chaîne et non une circulation continuée. L'essentiel des processus de gestion vise à faire oublier cette réalité pour convaincre le regard qu'il s'agit d'une question morte.

Lors de mes trois terrains, j'ai pu me rendre deux fois au centre d'enfouissement de Saint-Pierre (fin 2019 et fin 2021) et quatre fois à celui de Sainte-Suzanne (deux fois fin 2019, une fois en 2020 et une fois en 2021)⁹. L'observation de l'évolution des centres d'enfouissement sur la (relativement) courte durée de ma thèse me persuade de la force de ce processus de minéralisation imaginaire des déchets, en même temps qu'elle révèle les pieds d'argile de ces deux géants. Entre ma première et ma dernière visite du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, à deux ans d'intervalle, le monticule de déchets de la tranche active a augmenté de 44 mètres en hauteur, ce qui correspond environ à la taille de la cheminée de l'incinérateur en cours de construction juste à côté du centre d'enfouissement. Cette tranche active s'étend sur l'équivalent d'un demi terrain de foot. L'enfouissement des déchets a tant et si bien remodelé le paysage qu'il m'était impossible de comprendre où je me situais lors de ma dernière visite, alors même que j'avais gardé un souvenir (et des photos) de mon premier passage : c'est que je me tenais sur le monticule de 44 mètres qui n'existait pas deux ans plus tôt, et qui bouchait à présent la vue de la mer que j'avais pu observer lors de mon premier passage (Fig. 4.9).

8. Voir à ce sujet ZAHARA et HIRD 2015.

9. À Saint-Pierre, la première visite était une visite du centre d'enfouissement (17/12/2019), et la deuxième une visite du centre et du chantier du centre de valorisation multifilière où allaient être incinérés les déchets (04/11/2021). À Sainte-Suzanne, j'ai pu visiter le centre d'enfouissement complètement une seule fois (24/12/2019), et j'ai participé à trois visites organisées du centre de valorisation en construction (20/11/2019), deux mois avant la mise en service (02/09/2020) puis le mois de sa livraison (07/12/2021). Le centre de valorisation se situe sur le même site que le centre d'enfouissement : j'ai donc pu voir l'évolution du centre davantage de l'extérieur, même si les évolutions paysagères étaient aussi constatables lors ces visites.



Saint Pierre, 16/12/2019

Terra Formia

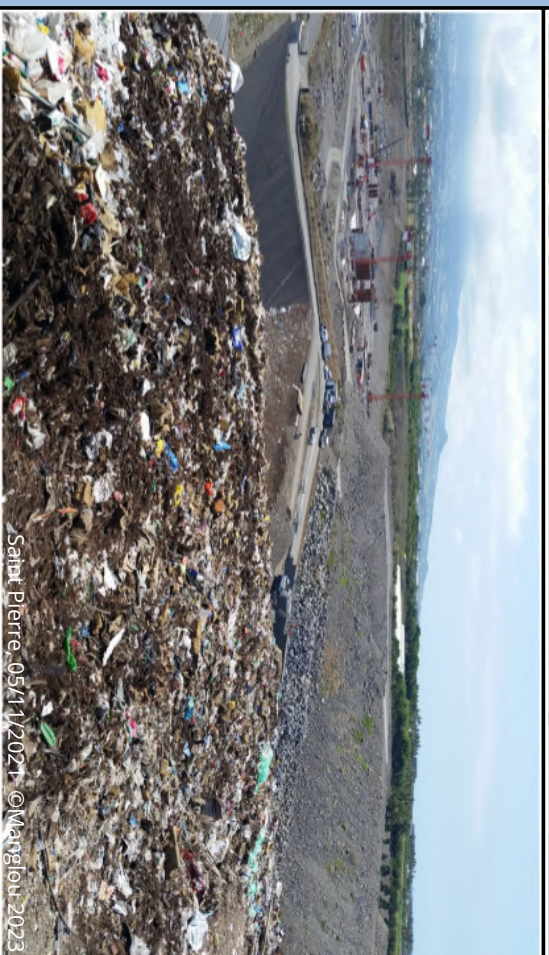
À gauche, une photo de la dernière tranche active en 2019
 À droite, une photo de cette même tranche fin 2021

Les deux photos sont prises du même point de vue, avec un léger décalage : le monticule de déchets de la photo de gauche se situe sous la bâche noire de la photo de droite.

En bas, une photo où l'on voit la tranche vide de la photo de droite en contrebas de la nouvelle tranche exploitée 2021, avec l'usine d'incinération en chantier en arrière plan



Saint Pierre, 05/11/2021



Saint Pierre, 05/11/2021 - ©Manglobu 2023

FIGURE 4.9. – Photographies comparées : l'expansion de la « montagne » de déchets de Saint-Pierre, La Réunion (2019-2021)

1. Enfouir : un travail métabolique de minéralisation apparente des déchets

L'illusion du caractère inerte et immobile des « montagnes » de déchets est particulièrement menacée par l'accroissement quotidien de ces masses indésirables, qui sont la préoccupation principale des personnes travaillant sur le site : l'impératif d'optimiser l'espace, de faire rentrer autant de déchets que possible pour prolonger la durée de vie des tranches, rythme le discours des exploitant-es. Au Sud, l'exploitant a obtenu en 2013 une dérogation préfectorale pour étendre l'enfouissement à la verticale, en négociant quelques mètres qui avaient été protégés pour des raisons de sécurité, tant pour prévenir les effondrements que pour laisser une marge aux avions survolant le centre pour atterrir à l'aéroport de Saint-Pierre, situé à proximité¹⁰

Cette apparence inerte est aussi menacée par l'odeur qui se dégage de la décomposition. C'est cette odeur qui trahit la présence du centre de Sainte-Suzanne autrement peu visible lorsque l'on traverse l'Est en voiture par la route nationale. Lorsque l'on visite ces centres, cette odeur cesse d'être une expérience passagère car elle ne s'arrête pas au nez : elle s'incruste dans la peau, elle nous suit. On est gêné s'il faut se rendre à un autre entretien juste après la visite¹¹. Cette odeur est l'expérience quotidienne des personnes qui travaillent dans ces centres et des personnes qui habitent à proximité.

Il existe une littérature abondante sur les travailleur-euses du déchet, des *waste pickers* aux employés communaux travaillant au contact des déchets, sur le coût de leur position sociale. J'ai choisi de ne pas faire un travail d'entretiens spécifiquement sur cette question (Ch. 2). Pour autant, j'ai pu observer sur le terrain un rapport constant entre le travail métabolique et la violence faite aux corps, humains et non-humains, pour rendre possible ces paysages maîtrisés. Dans *Métamorphoses du travail*, André GORZ (2004) défend qu'il est nécessaire de penser ensemble travail, corps et environnement, de sorte à refuser, en tant que société, le travail en tant qu'il fait systématiquement violence au corps et au milieu :

« La question — évacuée par toute approche sociologique, culturelle aussi bien que fonctionnaliste — est dès lors de savoir si un type d'activité ou une culture tire partie des possibilités de l'existence corporelle en les épanouissant et en façonnant le milieu environnant de manière qu'elles en soient sollicitées à s'épanouir ; ou si, au contraire, par sa configuration, ses matériaux, les sollicitations qu'il exerce, le milieu environnant fait violence à l'existence corporelle parce qu'il est né d'activités par lesquelles les individus se font violence à eux-mêmes » (p. 142-143)

Cette violence que le travail de l'enfouissement exerce sur l'existence corporelle ne s'arrête pas aux travailleur-euses du déchet : c'est aussi la réalité vécue des habitant-es des quartiers jouxtant les deux centres, parmi lesquels deux quartiers, à l'Est et au Sud, tristement nommés « Bel Air » (Fig. 4.10 et 4.11).

10. Sources : entretien avec Eddy Lebon, direction conception et travaux (ILEVA). Chef de projet Runeva. 04/11/2021. Saint-Pierre ; article du *JIR* du 29/01/2013 [1PER94/504].

11. Lors du terrain mené avec Laurence Rocher, nous avons pu faire l'expérience désagréable de devoir manger puis se rendre à un entretien juste après la visite du centre. Nous avons l'impression que ce que nous mangions avait un goût étrange, et espérons ne pas être assis trop près de l'agent qui nous avait accordé un entretien (et qui, finalement, ne vint pas au rendez-vous).

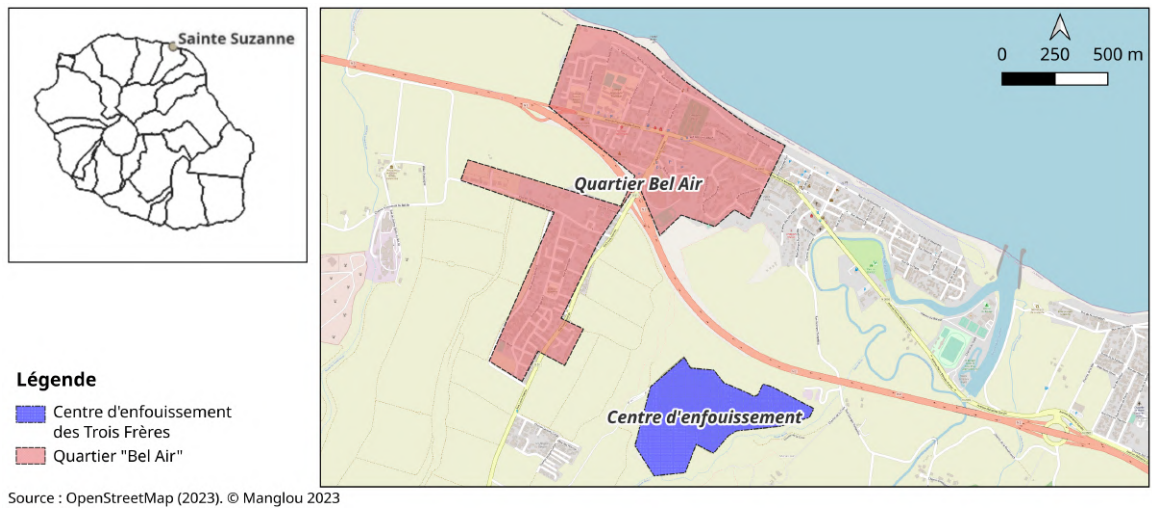


FIGURE 4.10. – Carte de localisation du quartier « Bel Air », près du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne, La Réunion

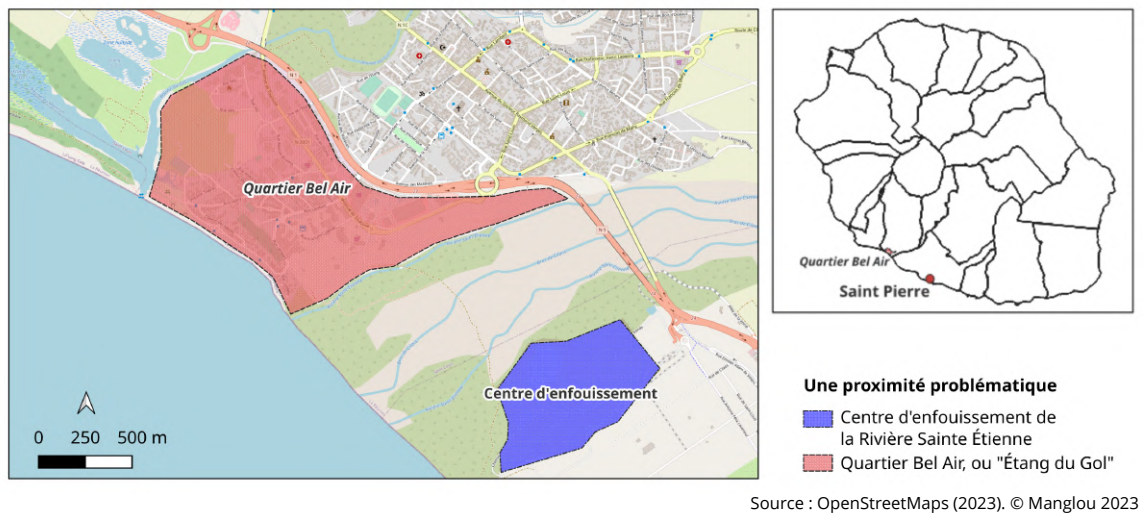


FIGURE 4.11. – Carte de localisation du quartier « Bel Air », près du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion

1. Enfouir : un travail métabolique de minéralisation apparente des déchets



FIGURE 4.12. – Photographie d’une manifestation des riverain-es du quartier Bel Air de Sainte-Suzanne, extraite d’un reportage vidéo (Réunion 1ère, 04/03/2023)

En mars 2023, la veille d’une marche pour le climat organisée à Sainte-Suzanne, les riverain-es ont occupé le rond point de Bel Air afin d’appeler les Réunionnais-es à se rallier à leur cause (Fig. 4.12). Dans un reportage sur cette manifestation, les habitant-es de Bel Air parlent de leurs conditions de vie depuis 30 ans — une vie calfeutrée, à la merci des vents qui apportent les mauvaises odeurs, des maladies respiratoires graves récurrentes dans le quartier¹².

À l’égoïsme attribué au phénomène *NIMBY*¹³, on peut ainsi opposer un élargissement du *care*, de l’éthique du soin : qui fait-on travailler pour obtenir le confort d’un paysage propre ? Quelles personnes et quels espaces sont sacrifiés¹⁴ dans cette mise en scène d’un problème bien géré ?

Une dernière considération qui vient contredire l’apparence inerte des dépôts est le comportement des plastiques en décomposition. Ainsi que le rappellent Nathalie GONTARD et SEINGIER (2020), les plastiques au contact de la chaleur (ici produite par la décomposition des déchets) se délitent et se gorgent de ce qu’ils rencontrent, voyagent et font voyager. Le plastique se dégrade à des échelles si fines que les nano-plastiques peuvent passer les barrières du corps humain et se faire passer pour des hormones. Dans leur « sédimentation » au cœur de ces montagnes de matières indésirées, il est peu probable que ces tonnes de plastiques s’arrêtent à la frontière du géotextile. Leur contamination des milieux environnants ne fait pour l’heure l’objet d’aucune mesure réglementée. Derrière l’apparente inertie des dépôts mis en scène par l’enfouissement, la dégradation des plastiques en micro et nano-particules relie ces montagnes à la terre, à l’eau, à la mer. Cette phase invisible du travail métabolique de transformation du plastique-marchandise en plastique-déchet, enkystée

12. Le reportage est disponible en ligne : Céline LATCHMI et Dany NAKIA (3 avr. 2013). *Sainte-Suzanne : les riverains du quartier Bel Air manifestent contre les mauvaises odeurs*. Réunion 1ère. URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/sainte-suzanne-les-riverains-du-quartier-bel-air-manifestent-contre-les-mauvaises-odeurs-1371902.html> (visité le 25/10/2023).

13. *Not In My BackYard*. Voir l’entrée du glossaire proposé par geoconfluences : MDC et JBB (juill. 2023). *NIMBY (Not In My BackYard - pas près de chez moi)*. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/nimby-not-in-my-back-yard-surtout-pas-chez-moi> (visité le 16/07/2023).

14. La notion de « zones sacrifiées » vient du corpus de la justice environnementale. Voir également l’entrée du glossaire proposée en ligne sur geoconfluences : *Espaces-déchets, wastelands et junkspaces* (oct. 2018). URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/espaces-dechets> (visité le 13/07/2023).

dans ce paysage de montagne, vient contredire l'apparence d'une fin des circulations mise en scène par l'enfouissement.

1.3. Conclusion

Quelles sont les conditions de vie que ce processus de *terra forma* permet de créer et de maintenir ? Dans *Waste not, Want not* (1999), l'historienne Susan Strasser présente l'apparition du problème déchet comme le produit de la séparation des modes de production et des modes de consommation. On peut se demander si la production quotidienne du déchet en tant que déchet n'est pas aussi ce qui rend possible cette séparation : c'est parce que nous n'avons pas à vivre dans les débris de nos modes de vie que ceux-ci restent désirables. Cette possibilité repose sur l'existence d'un *ailleurs*, produit et entretenu par et aux dépens de certains corps, de certaines vies.

D'une perspective matérialiste, le plastique qui est investi socialement comme vecteur de propreté urbaine remplit ici une fonction géologique et politique, celle de contribuer à créer de nouvelles couches paysagères qu'il s'agit de rendre inertes. Dans cette production spatiale politico-géologique, les plastiques sont utilisés pour opérer une certaine technicisation du problème déchet en même temps que son invisibilisation.

Si la question sanitaire est une justification majeure derrière l'utilisation de ces plastiques, l'évolution des connaissances sur le métabolisme des déchets plastiques vient remettre en question cette association entre plastique et santé. Cette problématique émerge en particulier par le biais de la question des perturbateurs endocriniens, qui fait partie des sujets dont les autorités sanitaires commencent à peine à se saisir, localement comme en Hexagone. Un état de l'art sur le sujet a été réalisé en interne dans le cadre d'un service civique co-encadré par une association de science participative locale (Les Petits Débrouillards) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2022. En 2023, j'ai été en correspondance avec l'ARS pour proposer un stage de Master qui devait réaliser une cartographie des acteur-ices du territoire qui s'intéressent à ce sujet, afin d'envisager des actions collectives — un projet qui a été accepté par l'ARS mais qui a du être reporté pour des raisons de calendrier universitaire.

2. Recycler : un travail métabolique de divertissement

Dans les entretiens avec les collectivités et les documents de gestion, deux discours très différents co-existent : l'un, majoritaire, consiste à déplorer la mauvaise éducation des citoyen-nés au tri ; l'autre, plus discret, fait le constat de difficultés plus systémiques, parmi lesquels la difficulté à créer et maintenir des filières de valorisation, mais aussi l'invisibilité dont bénéficient les déchets d'entreprise aux yeux des collectivités. Le travail métabolique de circularisation des plastiques en vue de valorisation matière se joue simultanément sur des plans différents, avec certains circuits exposés au regard public, quantifiés, surveillés, et d'autres complètement hors radar. Dans une perspective foucauldienne, il s'agit ici de s'intéresser conjointement aux circulations matérielles *et* aux circulations d'information, à la manière dont les connaissances sont produites ou non, partagées ou non, et au pouvoir qui s'exerce par ces degrés différents de production et de partage du savoir.

Nous nous intéressons ici au recyclage en tant qu'il est organisé et discuté par ses acteur-ices reconnus sur l'île, et en tant que ces acteur-ices en rendent compte. Je n'ai recours ici qu'au discours de membres de collectivités et de quelques privés, et ne m'appuie sur aucun travail spécifique sur l'« informalité », aucun travail d'infiltration, de visite d'usine de bout de chaîne. Ce cadrage restreint permet de rendre compte d'un état de fait sur ce qu'il est possible de savoir ou non à partir de ce que les personnes compétentes sur l'île se sont sentis en liberté de partager dans le cadre d'un travail de recherche. Pour permettre une certaine anonymisation, les collectivités ne sont pas singularisées dans les citations. Nous verrons que ce cadrage donne à voir de puissants rapports de force qui conditionnent l'action publique et le discours des collectivités vis-à-vis des entreprises. À la lumière de ces rapports de force, nous émettons l'hypothèse que les différentes dynamiques observées (avec certaines circulations mises en avant, d'autres oubliées) ne sont pas fortuites mais co-dépendantes. Nous les étudierons en relation, défendant qu'elles relèvent d'un *travail métabolique de divertissement* dont il s'agit d'étudier les ressorts. Par divertissement, nous entendons l'idée que le travail de mise en circulation de certains plastiques permet de focaliser l'attention et ainsi de la détourner d'autres stagnations et d'autres circulations problématiques. Nous l'entendons également au sens étymologique de détournement, car le recyclage par l'export permet de détourner « ailleurs » des quantités de matière de l'enfouissement. Nous verrons que l'étude de ce travail métabolique gagne à inclure une attention particulière pour la *production active de l'ignorance* concernant les plastiques d'entreprise en particulier — ce que Robert Proctor propose d'appeler « agnotologie » (PROCTOR et GIREL 2013).

Pour explorer cette hypothèse, nous aurons recours à la métaphore du théâtre : il y a, sur scène, ce que l'on choisit de montrer, et, dans les coulisses, des acteur-ices qui maîtrisent (certain-es plus que d'autres) la narration de l'histoire et le déroulement de l'action (sous-section 2.1). Sur scène et dans les coulisses, il y a aussi des informations connues individuellement de certain-es acteur-ices, parfois par la majorité, mais pas nécessairement partagées publiquement (sous-section 2.2). Nous verrons que cette distribution de l'information et du secret est la traduction de jeux de pouvoir spécifiques ; elle oriente les discours et les circulations possibles (sous-section 2.3).

2.1. Sous les projecteurs : les plastiques de la collecte sélective

Lorsque l'on s'intéresse au recyclage des plastiques à La Réunion, les acteur-ices poussé-es sur le devant de la scène sont le plus souvent les citoyen-nes. L'un des arguments qui reviennent le plus régulièrement est que « les gens ne savent pas trier ». Il y aurait à La Réunion un problème d'éducation au recyclage qui expliquerait en premier lieu les mauvais chiffres de la valorisation matière sur l'île. Selon les derniers chiffres de l'éco-organisme CITEO (2022), « en 2021, chaque habitant a trié en moyenne 34,5 kg d'emballages ménagers et papiers », dont 10,2 kg/habitant-e d'emballages en carton, acier, aluminium et plastique. C'est environ moitié moins que la performance du Français métropolitain moyen, qui trierait 69kg/hab/an, dont 20kg/hab/an (*ibid.*). La manière dont ce chiffre est calculé n'est pas indiquée dans le rapport. Est-ce qu'il résulte de la division de la quantité de déchets qui entre en centre de tri par le nombre d'habitant-es ? Est-ce que ce chiffre exclut les refus de tri ? Si nous avons obtenu un entretien d'un membre de l'éco-organisme pour la thèse, cette question, posée par la suite par mail, est restée sans réponse. Le fait est que les types de déchets considérés comme recyclables sont bien moins nombreux à La Réunion qu'en Hexagone, si bien qu'une plus faible proportion des déchets peuvent correspondre aux recyclables recherchés. Un agent de collectivité se demande également si ces faibles chiffres ne peuvent être attribués à la faible performance des centres de tri : « On a à peu près les mêmes quantités de déchets triés depuis 2013 (30 000 tonnes) alors que les flux augmentent »¹⁵. Dans le MODECOM (2019)¹⁶, il est estimé que la quantité de déchets qui relèveraient de l'extension des consignes de tri (sacs plastiques, films plastiques d'emballage, emballages plastiques) correspondraient à 9 % des ordures ménagères résiduelles (OMR) qui finissent à l'enfouissement. Cette quantité est estimée à 17624 tonnes par an. Dans ces OMR, on retrouve 1,5 % du gisement des bouteilles et flacons valorisables (PET), estimé à 3237 tonnes par an, et 0,6 % du gisement en bouteilles et flacons polyoléfinés valorisables (majoritairement du PEHD), estimé à 1228 tonnes par an. Le taux de captage des plastiques recyclables (calculés non pas en fonction de la mise sur le marché mais de la mise en rebut totale) est estimée à 35 % pour le PET (1614 tonnes collectés dans la collecte sélective) et 28,8 % pour le PEHD (441 tonnes collectées à la collecte sélective).

La mobilisation de cet indice de performance du tri par CITEO, qui montre une performance du tri globalement plus faible dans les territoires d'Outre-mer qu'en Hexagone, focalise l'attention sur l'individu, et abonde dans le sens d'une opinion reçue dans la gestion de l'environnement : la population devrait être davantage « sensibilisée » à l'environnement pour « participer » à la gestion organisée. La sociologue réunionnaise Marie THIANN-BO MOREL (2021) montre combien le tabou sur le contexte post-colonial de l'île empêche d'analyser finement les échecs perçus de la participation aux politiques environnementales dans ces territoires. Les dynamiques de domination entre gestionnaires et habitant-es, les inégalités d'accès à certains espaces de nature et les différences de perception sur ce que devrait être la nature ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la performance de cette « fabrique du consentement » qui ne dit pas son nom (THIANN-BO MOREL 2016). Chercher à analyser la mesure et les enjeux de cette faible participation au recyclage aurait nécessité un travail spécifique d'enquête sociologique auprès des habitant-es, qui courait le risque d'accentuer une attention déjà démesurée portée au comportement individuel. Nous souhaitons

15. Contribution anonymisée.

16. Pour rappel (Ch.3), le MODECOM est une étude standardisée produite par l'ADEME pour qualifier et quantifier les déchets gérés par les collectivités. Elle repose sur une méthodologie précise qui consiste à échantillonner, peser et catégoriser les déchets (ici, en centre d'enfouissement et aux centres de tri).

plutôt montrer, par l'analyse des circulations, combien cette focale est disproportionnée par rapport à la part que joue la consommation des ménages dans la production totale de plastiques, par rapport à l'attention portée aux gros producteurs de déchets, et par rapport à la performance globale du système de recyclage.

Cette focalisation sur ce moment très précis de la vie des plastiques étonne quand on prend en compte la part relative des plastiques recyclables qui entrent sur le territoire. L'ADEME (2019c) estime que 10 % seulement des matières plastiques importées sont techniquement recyclables, ce qui signifie que 90 % des plastiques importés ont pour destin de finir dans un des deux centres d'enfouissement de l'île. Les plastiques de la collecte sélective de l'île représentent, de 2017 et 2019, entre 1800 et 2500 tonnes de matière par an — une quantité importante, mais minime relative aux flux entrants, et jugée trop faible pour une valorisation matière locale. En outre, si les ménages sont regardés avec méfiance et surveillés, une partie des personnes interrogées considèrent au contraire que « les entreprises, elles, savent ce qu'elles font »¹⁷, et nous verrons que très peu de données sont récoltées sur les déchets d'entreprise. On observe ainsi une répartition inégale de l'attention sur les « producteurs » de déchets — une catégorisation opérante utilisée par les gestionnaires mais problématique en elle-même puisqu'elle considère que les déchets sont produits au moment de la mise en rebut. Cet intérêt pour le geste de tri des ménages consacre une certaine vision du savoir environnemental : une bonne gestion des déchets repose sur le partage de certains savoirs élémentaires sur le fonctionnement du système (catégories de tri, moments et lieux des apports), qui constituent les objets de la sensibilisation à l'environnement. Plutôt que de participer à évaluer l'intégration du savoir produit et cadré par les gestionnaires, il y a un intérêt à observer ce que l'on demande à savoir sur la performance du système lui-même, sur sa traçabilité.

Ce que l'on demande à savoir des résultats de la collecte sélective

L'observation des limites du savoir produit dans le cadre de la collecte sélective laisse penser que l'horizon de la collecte des plastiques est non pas d'assurer leur recyclage effectif mais d'organiser leur sortie du territoire. Comme l'organisation du recyclage sur l'île est majoritairement tournée vers l'export (Ch. 3), la collecte sélective est quatre fois plus coûteuse sur l'île qu'en métropole (environ 800€ la tonne pour la collecte sélective, contre 200€ la tonne pour les déchets à enfouir)¹⁸ (Fig. 4.13 et 4.14).

Pour que les déchets de la collecte sélective soient exportés, les collectivités passent par des repreneurs, des négoce qui font le lien avec les entreprises intéressées. Il est attendu des négoce qu'ils fournissent aux collectivités une traçabilité chiffrée des exports ainsi que le pays de destination. À part une liste de pays de destination par année et des pourcentages de matières reprises par chaque pays, il m'a été difficile d'aller plus loin pendant le terrain : impossible d'accéder à des noms d'entreprises, à des personnes, encore moins des travailleur-euses. Aucune des promesses orales de mise en contact avec des entreprises de recyclage obtenues pendant les entretiens n'a aboutie. Les seuls endroits où l'on note une préoccupation pour le devenir matériel des biens exportés, sont les bureaux des repreneurs, qui exposent leurs produits à vendre : paillettes de plastique (PET) (Fig. 4.15), briques de construction (Fig. 4.16).

17. Source : intervention d'un expert en toxicologie lors de la réunion de concertation d'ILEVA. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen. Cet argument se retrouve dans plusieurs autres entretiens avec les collectivités.

18. Source : entretien avec Rachid Razzak. Directeur du Service Environnement (CINOR). 16/12/2019. Saint-Denis.



FIGURE 4.13. - Photographie d'un container d'emballages de la collecte sélective, prêt pour l'export (2020)



FIGURE 4.14. - Photographie d'un container de films plastiques industriels, prêt pour l'export (2020)



FIGURE 4.15. – Photographie de paillettes de plastiques recyclés, exposés chez une négoce (2020)



FIGURE 4.16. – Photographie de briques en plastique recyclé, exposées chez une négoce (2020)

Autrement, il est difficile de se faire une image du devenir matériel des tonnes exportées, du travail humain réalisé, des conditions du travail métabolique de recyclage des plastiques en somme. Cette absence d'une préoccupation pour le résultat matériel du recyclage nous permet d'avancer que l'horizon de la collecte sélective est de mettre en scène un problème expédié *a minima* dans les règles du marché.

Rendre compte de la bonne gestion de cet export est la responsabilité de CITEO, éco-organisme acteur de la REP¹⁹ pour les emballages. À partir des données fournies par l'éco-organisme aux collectivités, il est possible de proposer une cartographie des destinations des plastiques de la collecte sélective de l'île en 2018, pour les PEHD (Fig. 4.17) et les PET (Fig. 4.18). Ces cartes donnent une image étalée sur l'année, mais il faut retenir que les contrats entre repreneurs et privés varient parfois de mois en mois, selon les offres et le cours du marché. Sans accès à ces données, il est difficile de rendre compte des variations extrêmes qui caractérisent ces circulations. Il faut retenir que ces chiffres, qui sont *les chiffres* que l'on retient pour parler des déchets plastiques de l'île, ne concernent qu'environ 2000 tonnes de matière, et qu'ils excluent les plastiques des entreprises.

Les chiffres de CITEO surprennent car 2018 est l'année suivant la fermeture de la Chine à l'import massif de plastique, que les médias appelèrent la *green fence*. Dans les données des douanes (2017, 2018, 2019), régulièrement critiquées par les acteurs locaux pour leurs incohérences, il n'y aurait pas eu de déchets envoyés vers la Chine en 2018 et en 2019 (Fig. 4.19). Les données dont la dissonance est la plus frappante par rapport aux données de CITEO sont ici surlignées en jaune.

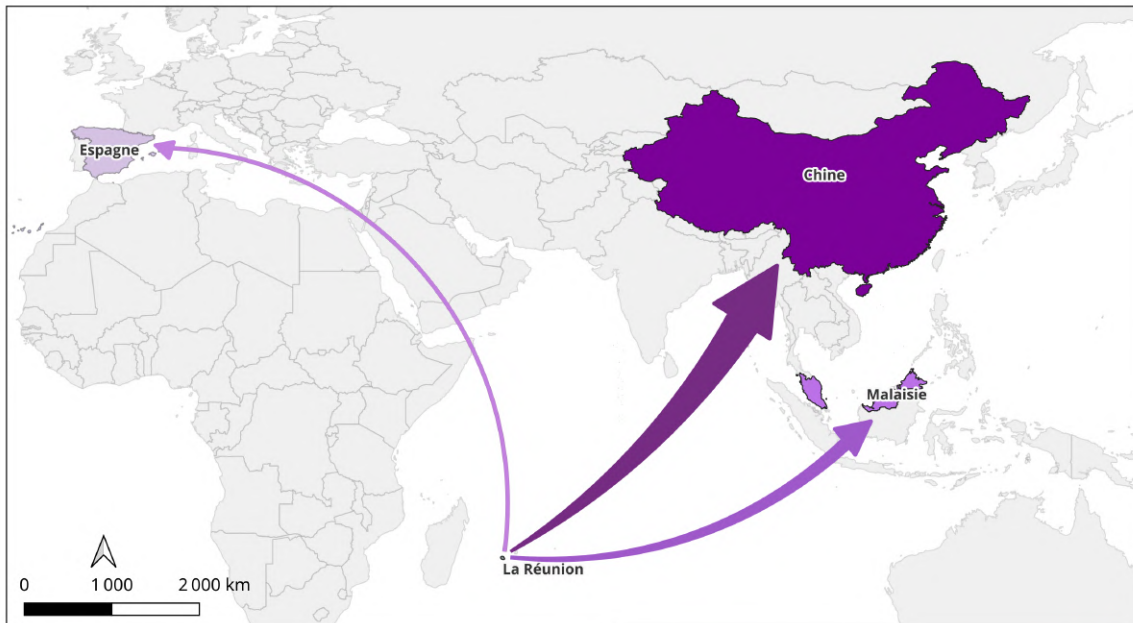
S'il n'est pas possible de faire confiance à la précision de ces données de douane, les pays importateurs qui arrivent en tête dans ces tableaux sont aussi représentés dans une illustration proposée par une des collectivités de l'île pour sensibiliser les habitant-es au devenir des déchets de la collecte sélective avant la *green fence* (Fig. 4.20). On y voit que le verre est envoyé en Afrique du Sud et les emballages vers l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est.

La précision de ces données est aussi remise en cause par des contraintes administratives à la traçabilité. Si l'on sait vers quel pays les porte-conteneurs sont envoyés lors de leur départ du port, on ne sait pas nécessairement dans quel pays ils arrivent : deux repreneurs sur quatre à La Réunion passent par un trader, ce qui signifie que même les repreneurs ne savent pas où le bateau finit par arriver lorsque le trader programme des changements de route (appelés *Change of Destination* ou COD)²⁰. Une personne interrogée qui travaille dans l'export de biens recyclables explique avoir tenté un jour de suivre le parcours d'un bateau transportant du cuivre : pendant 3 mois de voyage, sa cargaison fut tour à tour rachetée puis revendue, gagnant près de 1000 dollars par tonne en valeur. L'intérêt des racheteurs fluctue selon le cours des matières. Les plastiques, dont la valeur dépend du cours du pétrole, coté sur le marché mondial, sont loin de susciter cet engouement : c'est faire partir des conteneurs qui est compliqué. « C'est une aberration d'un point de vue comptable », témoigne l'interrogée, « le plastique n'est pas économiquement recyclable en ce moment »²¹.

19. Responsabilité Élargie du Producteur. Principe introduit par la directive cadre sur les déchets 2008/98/CE et repris dans le code de l'environnement. La loi AGEC renforce la responsabilité des éco-organismes dans les Outre-mer (Ch. 3).

20. Source : entretien avec Marijke Payet, responsable du développement durable à Pulp'ECO. 31/08/2020. Le Port.

21. Ibid.



Pays de destination des PEHD de la collecte sélective (2019)

- 70% de la collecte
- 21% de la collecte
- 9% de la collecte



Sources cartographiques : Open Government Licence v3, CITEO (2019). Source iconographique : tco.re. ©Manglou 2023

FIGURE 4.17. – Carte de l’exportation des plastiques « PEHD » (polyéthylène haute densité) issus de la collecte sélective à La Réunion (2019)



Pays de destination des PET de la collecte sélective (2019)

- 56% de la collecte
- 16% de la collecte
- Entre 3% et 6% de la collecte



Sources cartographiques : Open Government Licence v3, CITEO (2019). Source iconographique : tco.re. ©Manglou 2023

FIGURE 4.18. – Carte de l’exportation des plastiques « PET » (Polytéréphthalate d’éthylène) issus de la collecte sélective à La Réunion (2019)

| Pays | QTE EXP 2017 | Pays | QTE EXP 2018 | Pays | QTE EXP 2019 |
|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Inde | 57,282,874 | Inde | 62,420,944 | Inde | 81,702,766 |
| Afrique du Sud | 10,430,898 | Afrique du Sud | 15,454,131 | Afrique du Sud | 11,452,255 |
| Chine | 9,303,277 | Thaïlande | 7,551,443 | Thaïlande | 9,074,655 |
| Pakistan | 8,896,515 | Pakistan | 5,252,635 | Pakistan | 7,070,765 |
| Thaïlande | 5,404,934 | Viêt Nam | 4,970,672 | Viêt Nam | 2,156,165 |
| Indonésie | 4,157,275 | Turquie | 1,409,490 | Turquie | 1,005,230 |
| Hong Kong | 1,342,454 | Singapour | 834,880 | Belgique | 970,952 |
| Emirats arabes unis | 1,333,010 | Indonésie | 575,970 | Singapour | 560,327 |
| Malaisie | 1,004,224 | Hong Kong | 493,800 | Corée du Sud | 391,610 |
| Singapour | 882,833 | Malaisie | 454,942 | Malaisie | 379,152 |
| Taiwan | 757,130 | Corée du Sud | 398,160 | Madagascar | 322,079 |
| Madagascar | 237,125 | Espagne | 253,830 | Hong Kong | 303,100 |
| Viêt Nam | 199,363 | Madagascar | 229,739 | Espagne | 235,910 |
| Belgique | 186,090 | Belgique | 161,780 | Taiwan | 170,304 |
| Corée du Sud | 84,660 | Taiwan | 151,160 | Suisse | 114,628 |
| Suisse | 78,656 | Suisse | 129,396 | Italie | 74,383 |
| Espagne | 43,890 | Pays-Bas | 94,550 | Maurice | 49,060 |
| Pays-Bas | 17,368 | Italie | 24,593 | TAAF | 1,032 |
| Allemagne | 12,040 | Emirats arabes unis | 0 | Emirats arabes unis | 0 |
| Comores | 1,417 | Chine | 0 | Chine | 0 |
| Italie | 0 | Allemagne | 0 | Allemagne | 0 |
| Maurice | 0 | Comores | 0 | Indonésie | 0 |
| TAAF | 0 | Maurice | 0 | Comores | 0 |
| Turquie | 0 | TAAF | 0 | Pays-Bas | 0 |
| | 101,656,033 | | 100,862,115 | | 116,034,373 |

Source : Douanes 2017, 2018, 2019. Données extraites en ligne le 21/08/2020.
Nomenclature : CPF4 3811, « Déchets non dangereux ; collecte des déchets non dangereux ».

FIGURE 4.19. – Tableau Excell des données de douane sur la destination des déchets exportés de La Réunion (en kilos) (2017-2019)

La difficile traçabilité des déchets recyclables exportés invite au doute quant à la précision des cartographies que l'on peut réaliser sur la destination des plastiques de La Réunion. La faible production de données et la limite des données produites (qui se résument aux quantités exportées et aux pays de destination au départ du port) donne à penser que la priorité des collectivités vis-à-vis du recyclage-par-l'export n'est pas la transformation matérielle des plastiques mais l'organisation d'une sortie du territoire, dépendant d'un *ailleurs* où la responsabilité de la gestion du recyclage peut être transférée.

Ailleurs. Une question d'éthique

La décision de refus de la Chine puis des autres pays d'Asie de continuer de recevoir les déchets dits recyclables du monde (2018) s'inscrit dans la continuité d'un contexte de scandale environnemental médiatisé depuis les années 2010, avec le partage à l'échelle internationale de photos de décharges d'Asie du Sud-Est saturées par des déchets venant d'Europe et d'Amérique du Nord, des photos de cours d'eau et d'océans pollués, de non-humains en interaction avec des déchets, particulièrement des déchets plastiques. La Chine cherchait alors à assurer un exutoire pour ses propres déchets. Ces représentations des pays d'Asie qui refusent d'être « la poubelle du monde » déboulonnent l'anonymisation de cet « ailleurs » sur lequel reposait l'image écologique du recyclage. Elles appellent à réévaluer la traçabilité des déchets, des plastiques en particulier, et l'échelle à laquelle elle se fait ; elles qualifient comme problème éthique et politique la faible considération pour la poursuite du travail métabolique qu'implique le projet politique de valorisation matière à l'échelle internationale.



Source : carte obtenue lors d'un entretien avec Marie Boussioux, participante à un atelier zéro déchet organisé par une collectivité de l'île. 25/08/2020.

FIGURE 4.20. – Carte de la destination des déchets exportés de La Réunion, fournie par une collectivité de l'île lors d'un atelier zéro déchet (2020)

Qu'il n'y ait pas de réglementation stricte pour s'assurer du devenir matériel du plastique ne signifie pas que ce souci est absent des acteur-ices de leur mise en circulation sur l'île ; simplement, ce souci varie avec les personnalités et/ou les entreprises. Ainsi, une personne m'expliqua qu'il était important pour elle de se rendre sur place pour s'assurer qu'il n'y a pas de travail d'enfants, ou pour s'enquérir de l'utilisation des plastiques transformés. Lorsqu'elle apprit que le PET transformé pouvait servir à embouteiller de l'eau impropre à la consommation, elle favorisa les contrats de transformation en textiles synthétiques. Une autre personne au contraire insista sur l'importance du profit pour l'entreprise, et de la bonne connaissance de la loi. Elle m'encouragea à me renseigner sur la notion, dans la loi française, de déchets « économiquement recyclables », qui assouplit nettement l'obligation au recyclage. Suite à un entretien très désagréable, je me renseignais sur le parcours de cette personne interrogée, dont j'appris qu'elle avait été condamnée en Hexa-

gone pour détournement de fond à la faveur du numéro 2 de la gestion des déchets en France²². Ces différences d'attitudes et de pratiques se nichent dans l'espace de jeu laissé par le dispositif géo-légal qui régule les exports de déchets. Dans tous les cas, cette sortie du territoire organisée par l'export-en-vue-de-recyclage est rendue de plus en plus compliquée par l'évolution du contexte géopolitique.

Une proportion de recyclables qui diminue avec un export de plus en plus compliqué

La Réunion bénéficie de certaines dérogations au recyclage par rapport à l'Hexagone, du fait des coûts supplémentaires impliqués et des difficultés matérielles évoquées (Ch. 3). Comme en Hexagone, il n'existe pas de filière de recyclage du PVC du bâtiment, trop pollué. Contrairement à l'Hexagone, il n'existe pas à La Réunion de filières de recyclage pour le polypropylène (PP, emballage de beurre par exemple), les polystyrènes (PS), les films type sac poubelle (PELD), les ELA (emballages « tetra pack » de type briques de lait) et les emballages composites. Seuls sont soumis à l'obligation de recyclage certains flaconnages (PET, PEHD). La majorité des refus de tri, beaucoup plus importants à La Réunion qu'en Hexagone (18 % pour cette dernière, 40 % pour l'île), est constituée de plastiques. Ces déchets, qui correspondent à l'extension de la consigne de tri (qui n'est pas encore en vigueur sur l'île), représentent 19 524 tonnes annuelles aujourd'hui refusés à la collecte sélective (ADEME 2019c). Ces plastiques sont plus compliqués techniquement et économiquement à recycler ; ils ont moins de valeur marchande que le PET et le PEHD, que les repreneurs ont déjà du mal à faire circuler : quel sera leur devenir une fois inclus dans la collecte sélective par l'extension de la consigne de tri ?

Récemment, plusieurs événements géopolitiques ont fait se rétrécir la liste des plastiques économiquement recyclables sur l'île comme une peau de chagrin (Fig. 4.21). La fermeture de l'Asie au marché de l'import des recyclables (que les négoce et les médias appellent la *Green fence*) a eu l'effet d'un tremblement de terre dans l'économie du recyclage local. Alors que la majorité des flux de recyclables allaient vers la Chine, l'Inde et la Malaisie, les pays d'Asie sont de plus en plus réticents à accepter les déchets du petit territoire français, comme du reste du monde : « seule est acceptée la très bonne qualité », explique un négoce interrogé²³. Conséquences directes sur les flux de recyclable à La Réunion : « On n'envoie plus rien en Asie, sauf un peu de PEBD²⁴ très propre issu des reprises chez les industries »²⁵. Ainsi, plusieurs plastiques qui n'étaient exportables qu'en Chine ont cessé de faire l'objet d'une filière structurée à La Réunion, parmi lesquels les films agricoles, les sacs en plastique (PEBD, type sacs de course, appelés « sachets » sur l'île ; ou encore les sacs imprimés, contenant trop d'encre), et certains objets en polypropylène (PP) comme les pare-chocs.

22. Contribution anonymisée.

23. Source : entretien avec Alexandre Gourbin. CYCLEA (Suez). 01/09/2020.

24. PEBD et PELD : Polyéthylène Basse Densité

25. Ibid.

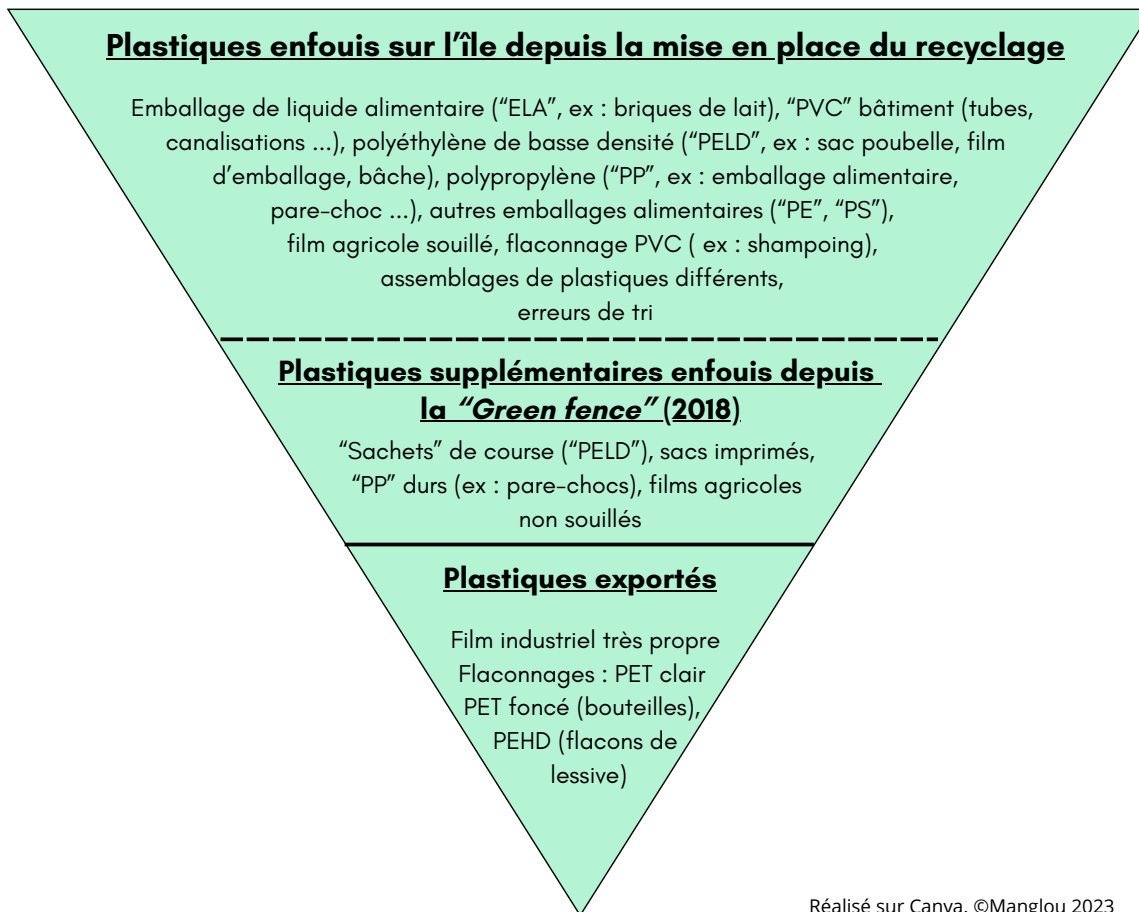


FIGURE 4.21. – Schéma du destin matériel des plastiques jetés à La Réunion (2023)

Depuis la *Greenfence*, des plastiques en quantité industrielles sont enfouis car beaucoup trop chers à exporter. Cette tendance s'est nettement aggravée pendant la crise sanitaire liée au COVID-19. Lors du premier confinement, trois des quatre négociants de l'île firent la demande au préfet d'enfouir leurs déchets destinés à l'export parce que deux des trois seules compagnies maritimes fonctionnant sur l'île avaient cessé leurs activités. Cette dérogation ne fut pas accordée : il leur fallut stocker et attendre.

Cette crise du transport maritime de marchandises s'est poursuivie après la crise sanitaire. En mai 2022, la compagnie de transport maritime CMA-CGM a annoncé qu'elle refuserait de transporter des déchets plastiques à bord de ses bateaux à partir de juin 2022. Si le gouvernement a négocié une exception pour les Outre-mer, cette annonce a entraîné une forte augmentation du coût de transport, qui compromet fortement la recyclabilité économique des plastiques dans ces territoires (JOURDA et MALET 2022).

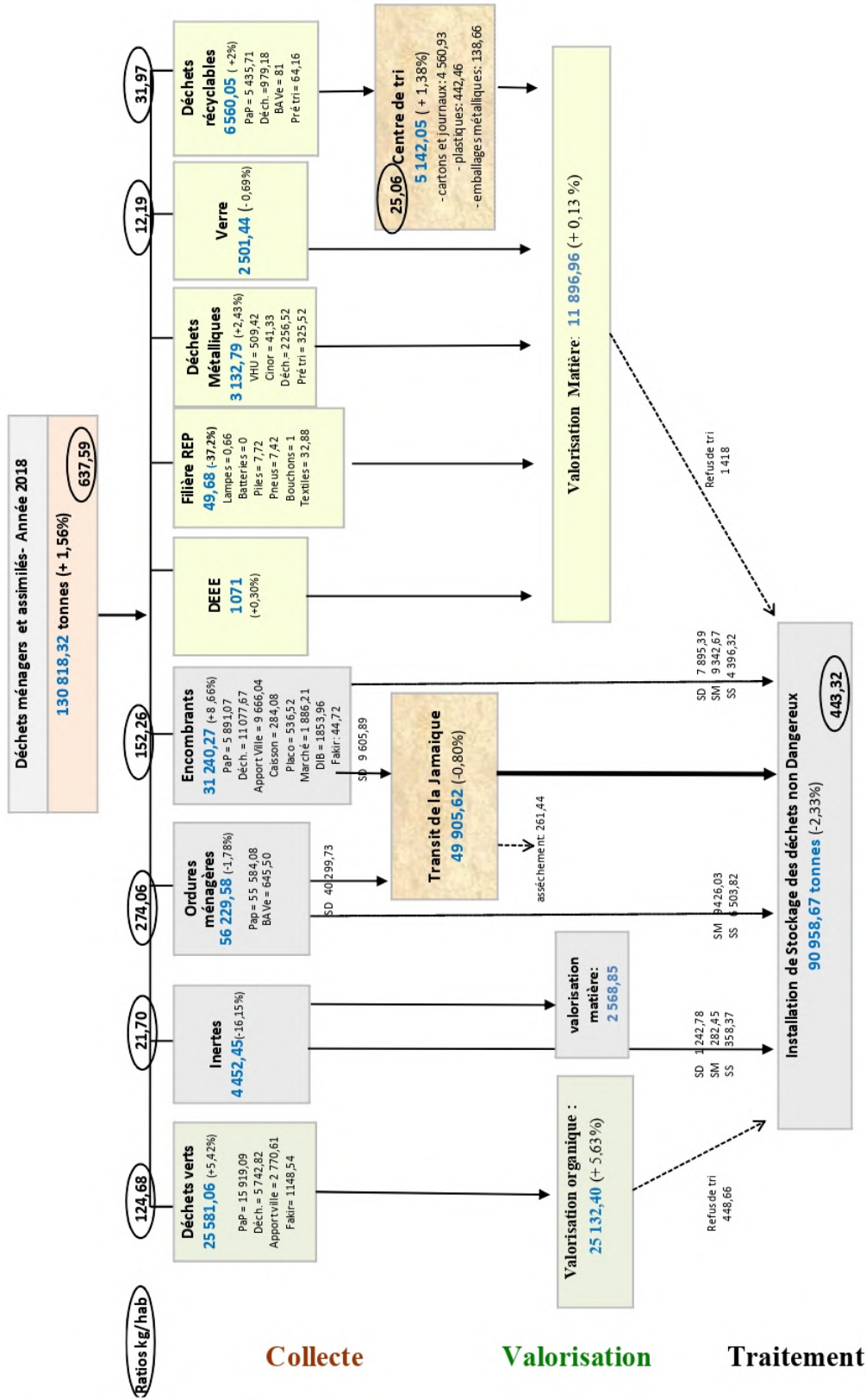
Ainsi, alors que les circuits dits de valorisation des déchets ne cessent de se multiplier, le destin matériel de la majorité des déchets produits sur l'île reste l'enfouissement — un contraste qui est bien illustré par le schéma de flux réalisé par la CINOR pour proposer un bilan de sa gestion (Fig. 4.22). Derrière la simplicité apparente du recyclage de la collecte sélective opèrent de multiples mécanismes de diversion et de détournement, suggérés autant par ce que l'on ne sait pas que par ce que l'on sait. Ce travail de divertissement est cependant de plus en plus compromis par un contexte géopolitique qui rend économiquement et matériellement difficile l'export des déchets de l'île.

2.2. Les plastiques des déchets d'entreprise, ou le secret de Polichinelle

Si certains déchets d'entreprise passent par la collecte sélective, les entreprises sont en principe tenues d'assurer elles-mêmes la collecte et le traitement de leurs déchets. À ce sujet, le faible intérêt porté aux déchets d'entreprise et la confiance qui leur est souvent accordée par les pouvoirs publics peut surprendre. « Les gens du BTP, les professionnels savent comment gérer leurs déchets, il faudrait plutôt éduquer les citoyens », intervint un expert en toxicologie lors d'une réunion de concertation²⁶. Cet argument, s'il est partagé par certains membres des collectivités, ne l'est pas par tous : une partie des personnes interrogées reconnaissent volontiers que les entreprises ne sont pas tenues à une exigence de traçabilité suffisante, que leurs pratiques ne sont pas exemplaires. Les pratiques de gestion des déchets d'entreprise ont quelque chose du secret de Polichinelle : ce n'est pas que ces circulations de matière sont particulièrement cachées, mais à bien des égards on refuse de les regarder. Dans le folklore du théâtre d'Arlequin, le secret de Polichinelle est une information connue de tous individuellement, cependant que cette connaissance n'est pas publiquement partagée. Chaque acteur-ice ne révèle pas ce qu'il ou elle sait, et ne sait pas ce que les autres savent : s'en suivent des jeux de pouvoir et des quiproquos.

26. Source : Intervention du professeur Jean-François Narbonne, expert en toxicologie convié par visioconférence à la réunion de restitution sur la concertation Run'EVA. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.

BILAN 2018 DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS en tonnes



Source : Rapport annuel SPPGDMA (CINOR 2018, p. 32)

FIGURE 4.22. – Schéma des flux de la gestion des déchets par la CINOR (2018)

Depuis que la Région s'est vue transmettre la compétence d'assurer la planification de la gestion des déchets industriels en plus de celle des déchets ménagers, l'Observatoire des déchets de La Réunion, a pour mission de collecter des données sur les Déchets d'Activité d'Entreprise (DAE). « Personne ne veut répondre », déplore un chargé de mission, « il y a une absence de méthode, une absence de données, et jusqu'à très récemment une absence de volonté politique pour obtenir et suivre ces données »²⁷. Une association de promotion du développement industriel de l'île, qui regroupe la majorité des acteurs responsables du chiffre d'affaire réunionnais, est souvent sollicitée pour fournir des données : elle dispose depuis dix ans d'un-e chargé-e de mission déchet. La position n'est pas évidente pour l'association : « L'AGORAH compte sur nous, mais ce n'est pas évident, il y a un trou dans la raquette. Les déchets, ce n'est pas une priorité pour les industriels », explique la chargée de mission environnement²⁸.

Un secret protégé par la loi

La faible traçabilité des déchets d'entreprise (DAE) est une conséquence directe de la manière dont les entreprises sont responsabilisées par la loi : c'est la compétence des entreprises de contractualiser avec des privés ou avec les collectivités pour s'occuper de leurs déchets. Les entreprises doivent garder les bordereaux qui attestent d'une bonne gestion, cependant qu'aucun contrôle n'est assuré, sauf dénonciation ponctuelle. La responsabilisation des entreprises dans la gestion de leurs déchets se traduit donc par une série de contrats privés non accessibles aux collectivités qui n'ont pas de vision globale sur la quantité des DAE produite, leur nature, leur bonne gestion. Un agent de l'État témoigne ainsi au sujet de l'application du « tri 5 flux »²⁹ demandé aux entreprises : « Les supermarchés, Mr Bricolage et autres sont bien au dessus [...] mais ils ne sont pas contrôlés. Il y a seulement un rappel à la loi quand on a constaté qu'ils ne respectaient pas »³⁰.

Pour justifier du refus de partager des données privées, certaines entreprises expliquent que la qualification des déchets peut permettre de remonter à la production. « Particulièrement sur l'île, quand on est que deux boîtes sur un marché, on veut se protéger de la concurrence », explique la chargée de mission environnement de l'association d'entreprises³¹. Lorsque les entreprises ou les associations d'entreprises collectent des données pour sonder le marché, ces données sont déclarées incommunicables au public. Suez, qui détient un monopole sur le traitement des déchets sur l'île et est propriétaire du centre d'enfouissement sur le territoire du SYDNE, a ainsi refusé de fournir ses données à l'ADEME pour la réalisation du MODECOM (2019), qui est l'étude de référence sur la qualification des déchets. C'est pourtant l'acteur de la gestion qui reçoit une majorité des déchets d'activité économique, estimé à 50 % de la part des déchets à transformer en Combustibles

27. Source : entretien avec Matthieu Hoarau. Chargé d'études déchets et développement durable à l'Agorah, agence d'urbanisme de La Réunion. 19/11/2019. Saint-Denis.

28. Source : entretien avec Sophie Cordillet. Chargée de mission environnement (ADIR). 18/12/2019. Le Port. ADIR.

29. Le tri 5 flux est une obligation nationale qui se pose aux entreprises depuis juillet 2016. Les entreprises doivent trier séparément le bois, le papier/carton, le métal, le plastique et le verre. Source : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (mai 2020). *Tri 5 flux des déchets. Une obligation pour les professionnels*. URL : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2019.01.31_Document_Tri5flux.pdf (visité le 17/07/2023).

30. Contribution anonymisée.

31. L'ADIR est une association de promotion du développement industriel de l'île, qui regroupe la majorité des acteurs responsables du chiffre d'affaire réunionnais. Source : entretien avec Sophie Cordillet. Chargée de mission environnement (ADIR). 18/12/2019. Le Port. ADIR.

Solides de Récupération dans leur nouvelle usine³². Cette absence de données sur les DAE apparaît dans les documents de gestion comme un manque de finesse, un travail qui reste à réaliser. Elle donne pourtant lieu à des analyses problématiques. Lors d'une discussion sur le plan de gestion en cours de réalisation avec un agent de collectivité, l'agent interrogé sur les pratiques des entreprises me mit les chiffres sous les yeux (production de déchets ménagers et assimilés, dits DMA, et production de déchets d'entreprises, dits DAE) avant de conclure : « On le voit. Le problème, c'est les DMA ! »³³.

La lisibilité des données privées est aussi une question de finesse des données. Pendant la crise des gilets jaunes, le Grand Port Maritime a annoncé qu'il changerait la précision des données qu'il rendrait disponibles au public. Le but de cette manœuvre était de rendre plus compliquée l'identification d'acteurs économiques en situation de monopole. Ces entreprises avaient été pointées du doigt pendant le mouvement social comme responsables de la « vie chère »³⁴. Les données rendues accessibles sont ainsi devenues plus grossières depuis 2019. La question de la finesse des données de douane et des catégories employées, qui se posait déjà avant ce retournement, a des conséquences matérielles sur le gouvernement des circulations, notamment sur la possibilité de réglementer l'import : « les codes de douane nationaux ne sont pas assez fins pour mettre en place une tarification écologique des produits non recyclables, ce qui était le projet de la Région », commente un membre d'une EPCI, « il y a des codes où on trouve des polluants *et* des recyclables »³⁵.

Il apparaît enfin que la faible traçabilité d'une majorité des déchets produits sur l'île est amplifiée par des catégories statistiques peu opérantes. Les catégories de déchets ménagers et déchets d'entreprise est critiquée par les chercheur-euses des *waste studies* comme une stratégie de diversion de la responsabilité : ce ne sont pas les ménages qui « produisent » des déchets, mais toujours des entreprises. Dans le contexte de La Réunion, on peut rajouter à cette critique que cette distinction administrative ne recouvre pas la réalité des déchets que les collectivités se retrouvent, de fait, à collecter et à gérer dans les mêmes infrastructures — exception faite des déchets inertes du BTP et des « déchets verts », qui ont leurs propres exutoires³⁶. Cette division administrative entre déchets ménagers et déchets d'entreprise force les syndicats de gestion à porter une double casquette : interrogés sur les déchets d'entreprise, ils répètent que leur gestion n'est pas de leur compétence³⁷, cependant que les entreprises contractualisent avec les collectivités pour enfouir leurs déchets. Cette division se dissout ainsi en bout de chaîne, à l'enfouissement. Lors de nos visites des centres d'enfouissement, nous avons pu constater la part importante de bennes de déchets d'entreprise arrivant sur les sites, parfois des camions entièrement remplis de plastiques techniquement recyclables (Fig. 4.23).

32. Source : estimation avancée par l'exploitant lors de la visite guidée d'INOVEST en cours de construction, organisé à destination des entreprises du BTP par Suez. 20/11/2019. Sainte-Suzanne. INOVEST.

33. Contribution anonymisée.

34. Source : entretien avec Philippe Holstein. Responsable Intelligence Territoriale. 17/12/2019. Saint-Denis. Nexa.

35. Source : entretien avec Rachid Razzak. Directeur du Service Environnement (CINOR). 16/12/2019. Saint-Denis. L'agent prend l'exemple du « code 512 », mais comme il y a plusieurs nomenclatures en vigueur, je n'ai pas retrouvé à quelle catégorie ce code faisait référence.

36. En témoigne par exemple le prospectus d'information du CERbtp (Cellule économique du BTP de La Réunion), « Memento pour la gestion des déchets du BTP à l'usage des professionnels de la construction » (2015), qui recense les adresses d'infrastructures de traitement disponibles pour les entreprises du BTP. On retrouve dans ces adresses une majorité d'infrastructures destinées aux déchets ménagers et gérés par les collectivités, avec une minorité d'entreprises privées destinées aux déchets d'entreprises exclusivement.

37. C'est particulièrement le discours du syndicat ILEVA lors de la réunion de restitution sur la concertation Run'EVA.



FIGURE 4.23. – Photographie d'un camion de plastiques d'entreprise déversé au centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion (2019)

On touche ici à un cadrage géo-légal important de la circulation des déchets en territoire français : la protection nationale du secret statistique permet non seulement une faible traçabilité des circulations de déchets, mais aussi une restriction des moyens d'agir sur ces circulations. L'absence d'informations, qui n'est pas fortuite mais cultivée, rend techniquement impossible une régulation fine des importations ; elle favorise la stagnation des plastiques d'entreprise dans les centres d'enfouissement des collectivités. L'hypothèse selon laquelle il serait plus facile de retracer fidèlement les flux matériels sur une île, où l'espace est circonscrit par la mer et où il n'y a qu'un port véritablement actif, se trouve ainsi en partie invalidée.

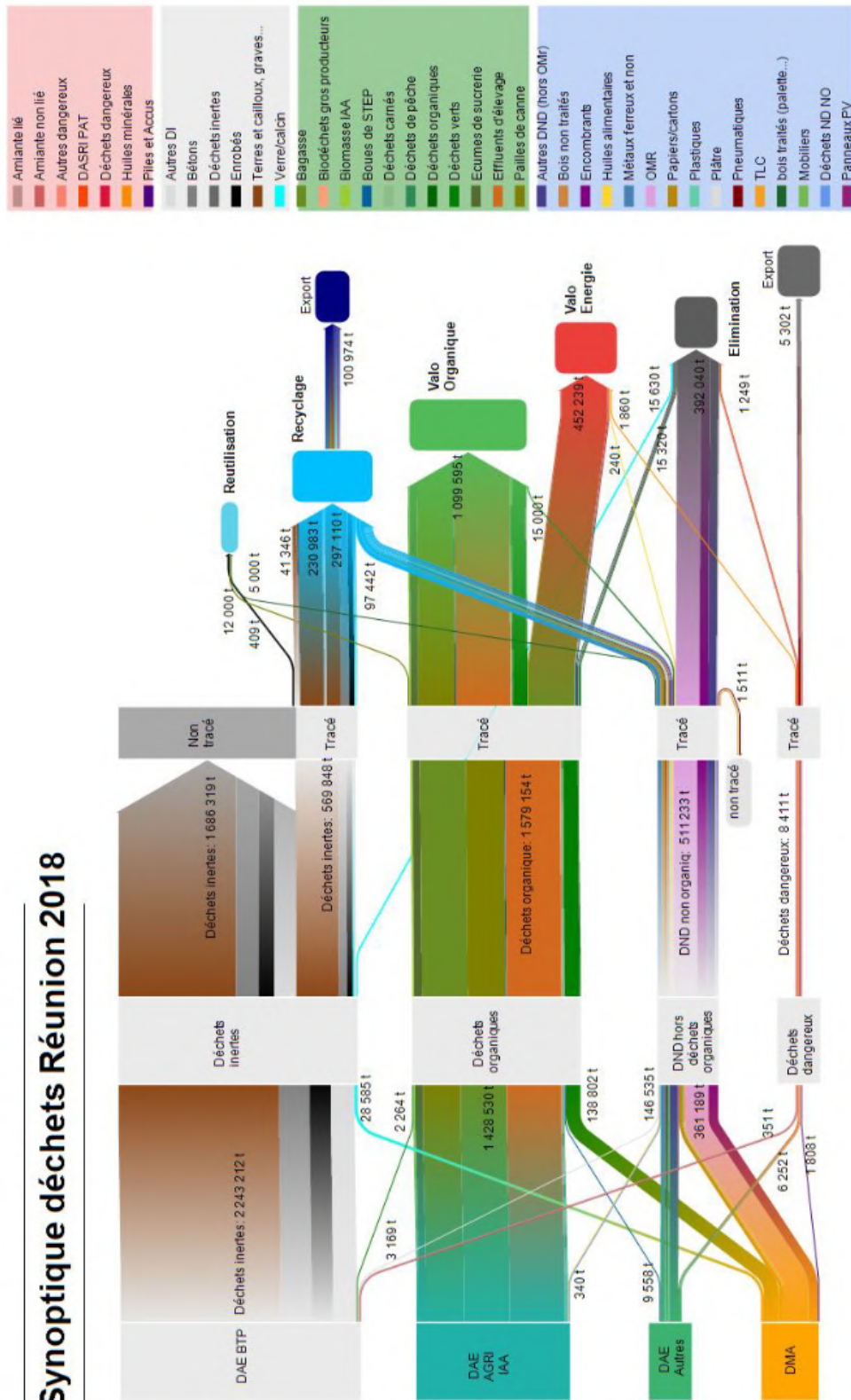
Ce que l'on sait

Le fait que les déchets d'entreprise finissent par atterrir en centre d'enfouissement permet au MODECOM (2019) de fournir tout de même quelques données sur ces déchets. À partir des chiffres d'ILEVA, et en l'absence des chiffres de Suez, il est estimé que le plastique recyclable présent dans les déchets d'entreprise seraient de 2115 tonnes par an — un chiffre équivalent aux plastiques exportés de la collecte sélective en 2018³⁸. Le gisement des déchets d'entreprise recyclables qui finissent à l'enfouissement sont catégorisés dans le MODECOM sous la catégorie de « tri 5 flux » (si bien que l'on a l'impression à première lecture du document que ces déchets sont triés et recyclés ...). Ces déchets, qui relèvent de l'obligation légale au tri 5 flux, correspondraient à 50 % du gisement des déchets d'entreprise qui atterrissent dans le centre d'enfouissement du Sud (MODECOM 2019). Ainsi, l'absence de contrôle des entreprises se traduit par une forte concentration de déchets d'entreprise valorisables à l'enfouissement (Fig. 4.24).

11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.

38. CITEO estime la quantité de plastiques exportés en 2018 à 2369 tonnes. Source : entretien avec Philippe Salmon. Représentant local de CITEO. 26/08/2020. Le Port.

Synoptique déchets Réunion 2018



Source : Agorah 2022, p. 40

FIGURE 4.24. – Graphique d'analyse MFA (Metabolic Flow Analysis) sur les déchets de La Réunion (2020)

Suez en tire son parti pour son unité de valorisation en combustibles : sur les 70 000 tonnes annuelles attendues par Suez, 30 000 tonnes viendraient des entreprises. Les déchets d'entreprise sont en effet des déchets intéressants pour la production du combustible car assez homogènes. L'émergence des deux projets de valorisation énergétique des déchets fait penser aux acteurs de l'export des déchets recyclables que le destin du plastique sera bientôt, sur l'île, lié à l'incinération. Un négociant suppose ainsi : « Le plastique, c'est même pas la peine d'y penser, il se revend plus. Les bouteilles iront en CSR »³⁹. Les bouteilles, en PET, sont pourtant le plastique le plus recyclé sur l'île à cette heure. Dans le discours du négociant, ce détournement du plastique vers l'incinération est présenté comme lié au contexte insulaire : « on est insulaire, il faut aller vers la valorisation énergétique ».

| Année | Nombre de sollicitations | Affaires illicites avérées |
|-------|--------------------------|----------------------------|
| 2016 | 100 | 89 |
| 2017 | 221 | 189 |
| 2018 | 250 | 197 |
| 2019 | 284 | 230 |

FIGURE 4.25. – Tableau de recensement des suspicions d'affaires d'export illégal de déchets suivies par le Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD) (2019)

faibles illicites, cependant que les contrôles sont rares par rapport au nombre de conteneurs envoyés (Fig. 4.25)⁴³. On remarque que la majorité des sollicitations se soldent par le constat d'un délit avéré – ce qui peut être lié soit au fait que beaucoup de conteneurs ne sont pas aux normes, soit au fait que les sollicitations ne sont faites que lorsque les conteneurs paraissent suspects aux yeux des agents douaniers.

La faible attention portée aux entreprises productrices de déchets donne lieu à des situations étonnantes. Plastik'Akoz, une association de grandes entreprises qui affichent la volonté de s'engager pour la protection de l'environnement, fournit un exemple frappant du retard des entreprises dans

On sait également que les flux d'export illégaux de déchets depuis La Réunion ne sont pas liés aux pratiques des collectivités. L'exportation illégale de déchets vers des pays tiers est même qualifiée de « filières » dans le discours d'un agent de l'État interrogé⁴⁰ – un lapsus qui dit quelque chose de la symbiose entre les actrices de l'économie dite informelle et le pouvoir d'État (BENNAFLA 2014). Ces exportations illégales sont par nature impossibles à quantifier précisément. Des agents témoignent du fait que plusieurs conteneurs de déchets ont récemment été renvoyés à La Réunion, notamment d'Inde, parce qu'ils ne sont pas de bonne qualité, avec des conteneurs de recyclables qui se trouvent être remplis d'ordures résiduelles⁴¹. Le Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD)⁴² a été sollicité par la douane pour contrôler un certain nombre d'affaires

39. Source : entretien avec Alexandre Gourbin. CYCLEA. 01/09/2020

40. « L'exportation de déchets est illégale vers les pays tiers. Mais des filières existent, notamment batteries vers Maurice et Madagascar qui sont preneurs. Idem pour les VHU, le métal... ». Source : entretien avec Nicolas Denni. Adjoint au Pôle Risques Accidentels et Matériaux (DEAL). 20/11/2019. Saint-Denis. DEAL.

41. Source : entretien avec Christelle Hatik. Chercheuse en agronomie au CIRAD. (Thèse : « Proposition de scénarios de gestion raisonnée des déchets en vue de leur valorisation énergétique », soutenue le 11/12/2015). 16/12/2019. Saint-Pierre.

42. Autorité compétente depuis 2015 en France dans le suivi des autorisations de transfert à l'échelle internationale. À l'origine, le PNTTD ne devait examiner que les transferts de déchets dits dangereux. Depuis la loi AGECE (2022), le Pôle est également sollicité pour surveiller des transferts de déchets plastiques.

43. Source : entretien avec Géraldine Deheppe. Responsable unité communication/formation (PNTTD). 16/01/2019. Par téléphone.

l'adoption des petits gestes attendus des citoyen-nes. Créée en 2021, l'association regroupe 5 grands groupes : le Crédit Agricole, Antenne Réunion (chaîne télévisée locale), EDF, Leclerc et Suez. L'une des premières actions de l'association fut d'installer des poubelles de tri dans les bureaux, à Suez en premier lieu, en 2021... L'association reprend la rhétorique des petits gestes appliqués au milieu de l'entreprise, notamment avec la mise en place d'une charte des bonnes pratiques, incluant le passage aux mugs plutôt qu'aux gobelets jetables⁴⁴. Plus inquiétante que cette absence des petits gestes est l'absence de grands gestes. Lors d'un atelier de sensibilisation des grandes sociétés de BTP à la gestion des déchets organisé par Suez, le représentant d'un groupe fut peu convaincu par la posture de sensibilisation adoptée par le leader du déchet sur l'île. Il provoqua ainsi la personne responsable de l'atelier suite à la visite du centre de valorisation multi-filière en construction : « Vous ne trie pas non plus sur vos chantiers ! Vous les mettez dans des casiers [d'enfouissement] plutôt que de les transporter à Saint-Denis ! »⁴⁵. Un autre intervenant résuma ainsi la situation qui se pose aux entreprises de construction en particulier : « les déchets, c'est le premier poste qui saute en cas de coupe budgétaire ».

Ces pratiques privées ne sont pas ignorées des collectivités, bien que les connaissances précises varient d'une collectivité à l'autre, d'un agent à l'autre. Ce secret de Polichinelle, en n'étant pas publiquement partagé, protège des intérêts privés. L'information fuit par anecdote, par non-dits, par maladresse. La dynamique du secret ici observée reproduit une dynamique de domination que l'on observe très bien à une toute autre échelle, dans le domaine de la cellule familiale. C'est le rapport de force du tabou, des secrets de famille, qui servent à protéger le *statu quo* et les privilèges des dominants. Dans *La Porte du Fond*, un roman sur le secret familial de Christine Rochefort, le personnage de l'enfant écrit une pièce de théâtre pour parler de son vécu. L'intégralité de ce qui n'est pas dit est figuré par « la porte du fond », une porte fermée toujours représentée sur scène : tout le monde sait ce qui se passe derrière cette porte, personne ne dit rien. L'autrice fait le lien entre les dominations dans la sphère privée (familiale) et celles qui structurent le monde du travail, que l'enfant devenue adulte refuse également. L'image de la porte du fond peut être ici empruntée pour faire sens de la manière dont les savoirs sur les déchets d'entreprise sont partagés et tus par les acteur-ices du pouvoir public : ce qui n'est pas dit, ce que l'on ne veut pas regarder, dit quelque chose des rapports de force sur scène.

2.3. Metteurs en scène. Le rôle du privé dans la fixation des circuits

Nous nous intéresserons à présent aux coulisses de l'organisation des circulations de plastiques recyclables à partir de l'île, particulièrement au rôle des privés dans la mise en place de circuit. Il ressort des entretiens que plusieurs grandes sociétés privées ont une influence considérable sur la mise en circulation des matières recyclables, de l'amont (avec la possibilité de faire des choix à l'opposé de « l'éco-conception ») à l'aval (avec la réticence à ouvrir des routes maritimes dans l'Océan Indien).

44. Source : entretien avec Chloé Gault. Responsable Communication (Suez). Plastik Akoz. 06/12/2021. Par téléphone.

45. Source : Visite guidée d'INOVEST en cours de construction, organisé à destination des entreprises du BTP par Suez. 20/11/2019. Sainte-Suzanne. INOVEST.

Une difficulté à responsabiliser les producteurs

La Réunion dépend structurellement de l'importation, et elle offre un marché relativement restreint aux yeux des grandes multi-nationales. Aussi le rapport de force entre fournisseurs et importateurs est-il souvent profondément asymétrique. L'une des difficultés perçues dans la mise en place de filières REP⁴⁶ est que les gros fournisseurs peuvent se permettre de refuser d'endosser leur responsabilité, quitte à perdre le marché, tandis que les importateurs ne peuvent pas se passer des gros fournisseurs⁴⁷. Légalement, les premiers metteurs sur le marché sont obligés de s'organiser en REP, c'est-à-dire qu'ils doivent proposer la reprise des matériaux et/ou financer leur gestion. À La Réunion, pour les imports provenant de l'Hexagone, les importateurs ont le statut de distributeurs ; pour l'international, les importateurs ont le statut de producteurs : ce sont eux qui sont normalement responsables de s'acquitter de l'éco-contribution à l'éco-organisme CITEO, qui finance en partie la collecte sélective. Toutefois, les leaders du marché peuvent refuser de contractualiser avec les importateurs de l'île s'ils sont poussés à financer la reprise des matériaux. Ce fut le cas lors de la structuration de la filière REP concernant les pneus usagés. La résolution du conflit avec une grande entreprise française productrice de pneus fut de pousser les importateurs à endosser la casquette de producteurs. Leur réponse se résume ainsi : « si vous êtes pas contents, allez voir ailleurs », explique le directeur de trois éco-organismes locaux⁴⁸.

Il n'est pas non plus aisé de faire assumer aux grands producteurs locaux leurs responsabilités. Si l'économie circulaire mise sur la sensibilisation des entreprises aux démarches d'éco-conception, les rapports de force dans la sphère économique rendent le principe difficile à imposer. C'est ce qu'illustrent les pratiques des entreprises Danone et Neslé, implantées sur l'île dans le marché de l'import-substitution. Ces deux fabricants importent du lait en poudre, du sucre de betterave (moins cher que le sucre de canne produit sur place) et des emballages en plastique afin de produire sur place des produits laitiers. Jusqu'à 2015, les bouteilles de lait qu'ils vendaient étaient en PEHD. « On se battait presque pour l'avoir », commente un-e des négoce de biens recyclables de l'île⁴⁹. Puis ces entreprises ont fait le choix de passer au PET opaque, plus brillant et attractif, plus économique à produire mais impossible à recycler économiquement compte tenu de l'absence de filière. Par ce petit geste, des quantités non négligeables de plastiques non valorisables se sont mises à s'accumuler visiblement sur la chaîne de tri, pour rejoindre la masse des refus de tri. Les syndicats de l'industrie locale du recyclage ont alors fait remonter le problème à l'Assemblée Nationale — une démarche qui demeure lettre morte⁵⁰.

La responsabilisation des producteurs semble cependant avoir davantage de traction lorsqu'il existe une contrainte légale forte. Récemment, la loi AGECE (2020) a contribué à créer une vague d'engouement des industriels pour le recyclage des plastiques en France, avec des investissements im-

46. Responsabilité Élargie du Producteur

47. Source : entretien avec David Pincepoche. Directeur d'Activités de 3 REP concernant les déchets de voitures (ATBR, AVPUR, VHU Réunion). 13/12/2019. Saint-Denis. Deuxième entretien le 27/12/2019.

48. Ibid.

49. Contribution anonymisée.

50. Contribution anonymisée. L'information est remontée à l'Assemblée Nationale via un député dont nous n'avons pas réussi à retrouver le nom. Cette pratique des entreprises n'est pas spécifique à La Réunion. Zéro Waste France a critiqué cette pratique de Nestlé et Danone à l'échelle nationale. Voir également : Stéphane BARNOIN (15 jan. 2020). *Recyclage du plastique : la grande illusion ?* URL : <https://federec.com/FEDEREC/documents/RevuepresseFEDERECJanvier20203001.pdf> (visité le 05/03/2023), p. 127.

portants dans de nouveaux projets de recyclage chimique notamment⁵¹. « Les pétroliers sont en train d'investir pour sortir de l'impasse »⁵², explique la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC). Cela permet aussi aux industriels de l'embouteillage comme Coca Cola d'avoir la main sur le plastique recyclable qu'ils sont à présent obligés d'intégrer à leurs produits. Sur l'île, CITEO (2022) a annoncé récemment deux projets de valorisation matière du plastique, c'est à dire de transformation des déchets en granulés, par Suez et RVE⁵³, avec une collaboration de Bourbon Plastiques.

Le pouvoir des privés dans la création d'exutoires

Plusieurs entretiens mentionnent l'impossibilité d'une mutualisation régionale des gisements de plastiques pour faciliter la mise en place de filières de valorisation matière à l'échelle de l'Océan Indien. La raison la plus souvent évoquée pour ces difficultés est d'ordre géo-légale : la réglementation française, plus stricte que celle des îles voisines, créerait des contraintes trop importantes et impliquerait des coûts difficiles à supporter pour des territoires plus pauvres. La seule collaboration à ce jour tient compte des différences économiques entre ces territoires et érigent La Réunion en territoire d'accueil pour les plastiques de territoires français moins équipés : elle reçoit de faibles tonnages de PET de Mayotte (une centaine de tonnes par an) et des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).

Une autre raison qui explique la difficulté à mutualiser les gisements est le rôle des compagnies maritimes dans la création de routes possibles et les différentiels de coûts selon la fréquentation de ces routes⁵⁴. Cette raison n'est évoquée dans aucun entretien avec les membres des collectivités ; elle ressort dans les entretiens avec les employé-es du privé. En février 2020, une réunion organisée par la Commission de l'Océan Indien (COI) mit autour de la table les acteurs économiques de la zone afin de discuter d'une possible approche régionale de la gestion des déchets⁵⁵. Parmi les projets discutés se trouve un projet de mutualisation du PET, qui permet la génération de données privées sur la production de PET dans l'Océan Indien (Fig. 4.26)⁵⁶.

51. Sources : Giuletta Gamberini Giuletta GAMBERINI (28 jan. 2022). *L'industrie du recyclage du plastique prend enfin son envol*. URL : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/l-industrie-du-recyclage-du-plastique-prend-enfin-son-envol-902739.html> (visité le 18/07/2023); Laurent ROUSSELLE et Myrtille DELAMARCHE (13 nov. 2020). *Sept des 20 projets européens de recyclage chimique des plastiques sont français*. URL : <https://www.usinenouvelle.com/article/sept-des-20-projets-europeens-de-recyclage-chimique-des-plastiques-sont-francais.N1025294> (visité le 18/07/2023).

52. Ibid.

53. Société de recyclage des Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE).

54. Source : entretien avec Sophie Cordillet. Chargée de mission environnement (ADIR). 18/12/2019. Le Port. ADIR.

55. Atelier régional sur la mise en place de filières régionales de gestion de déchets (plastiques, batteries et huiles minérales usagées) entre les îles de l'Océan Indien. Cap Business Océan Indien. 24/02/2020. 24/02/2020. En visio (convivée puis désinvitée. Accès aux comptes rendus).

56. Source : « Approche régionale de la gestion des déchets dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien ». Projet de rapport final. Cap Business. Décembre 2019. 19 pages. Obtenu par mail.

| ILES | GISEMENT ESTIMATIF | | | | TONNAGES COLLECTES ACTUELLEMENT OU ENVISAGEABLES A COURT TERME | | | |
|------------|--------------------|--------|--------|---------------|--|--------|-------|---------------|
| | Mini | Max | Moy | % Gisement OI | Mini | Max | Moy | % Gisement OI |
| COMORES | 930 | 1 900 | 1 415 | 2% | 20 | 40 | 30 | 0,38% |
| MADAGASCAR | 25 000 | 30 000 | 27 500 | 48% | 650 | 3 800 | 2 225 | 28,25% |
| MAURICE | 18 000 | 19 000 | 18 500 | 32% | 1 000 | 3 000 | 2 000 | 25,39% |
| MAYOTTE | 600 | 700 | 650 | 1% | 42 | 60 | 51 | 0,65% |
| REUNION | 6 150 | 7 800 | 6 975 | 12% | 2 650 | 3 800 | 3 225 | 41,95% |
| SEYCHELLES | 1 640 | 2 750 | 2 195 | 4% | 240 | 450 | 345 | 4,38% |
| TOTAL | 52 320 | 62 150 | 57 235 | 100% | 4 602 | 11 150 | 7 876 | 100% |

Source : Cap business Océan Indien 2019

FIGURE 4.26. – Tableau d'estimation des gisements de plastiques PET captables dans l'Océan Indien (2019)

La manière dont ces chiffres sont calculés n'est pas précisé dans ce rapport⁵⁷. Le diagnostic de 2020 identifie et mesure le problème de l'existence de routes (Fig. 4.27) et du coût de fret (Fig. 4.28) dans la possibilité de mutualiser les gisements.

La fermeture de la Chine, exutoire de tonnes de plastiques pour La Réunion, Madagascar et Maurice en particulier, est identifiée par un rapport de la COI (2019)⁵⁸ comme une motivation supplémentaire pour développer une filière régionale. Un projet de recyclage est prévu à Madagascar, cependant que la possibilité pour La Réunion d'y participer en tant que territoire français demanderait une dérogation, car un amendement de la convention de Bâle (janvier 2021) interdit l'export de plastiques vers les pays ne faisant pas partie de l'OCDE. Le chargé de mission fret maritime de l'association d'entreprises (ADIR) explique ainsi l'enjeu politique :

« Il faut les données pour justifier de casser la réglementation, pour prévoir des partenariats, des filières. Le but de la COI est de prouver que sur quelques filières, il y a un intérêt à faire un amendement à la convention de Bâle, mais pour l'instant l'intérêt économique est bancal : il n'y a pas d'argent suffisant [...] on n'a pas une bonne vision des exutoires disponibles. »⁵⁹

Si les liaisons entre Madagascar, La Réunion et Maurice sont régulières, les Comores sont particulièrement mal desservies, avec un seul transporteur (CMA-CGM). Dans l'imaginaire sur-connecté de la mondialisation, il peut être étonnant de constater l'absence de lignes ouvertes entre certains territoires, et les différentiels de coûts entretenus par les monopoles. Le fret Réunion-Maurice peut ainsi coûter jusqu'à huit fois plus cher que le trajet Maurice-Réunion (Fig. 4.28).

57. Dans le rapport de la COI (2014) mentionné plus haut, une partie des estimations était calculée à partir des données sur les ordures ménagères résiduelles (OMR), pour La Réunion et Maurice. Ces premières estimations servaient de base pour calculer les gisements des autres territoires comme Madagascar avec un alignement en fonction du PIB par habitant-e. Le calcul de cet indice donne à réfléchir : la quantité de déchets plastiques serait elle en elle-même un indice de richesse ?

58. Source : CAP BUSINESS OCÉAN INDIEN (2019). *Approche régionale de la gestion des déchets dans les îles du Sud Ouest de l'Océan Indien. Projet de rapport final*. Document interne. Obtenu par mail.

59. Source : Intervention du chargé de mission Fret maritime de l'ADIR lors de l'entretien avec Sophie Cordillet, chargée de mission environnement (ADIR). 18/12/2019. Le Port. ADIR.

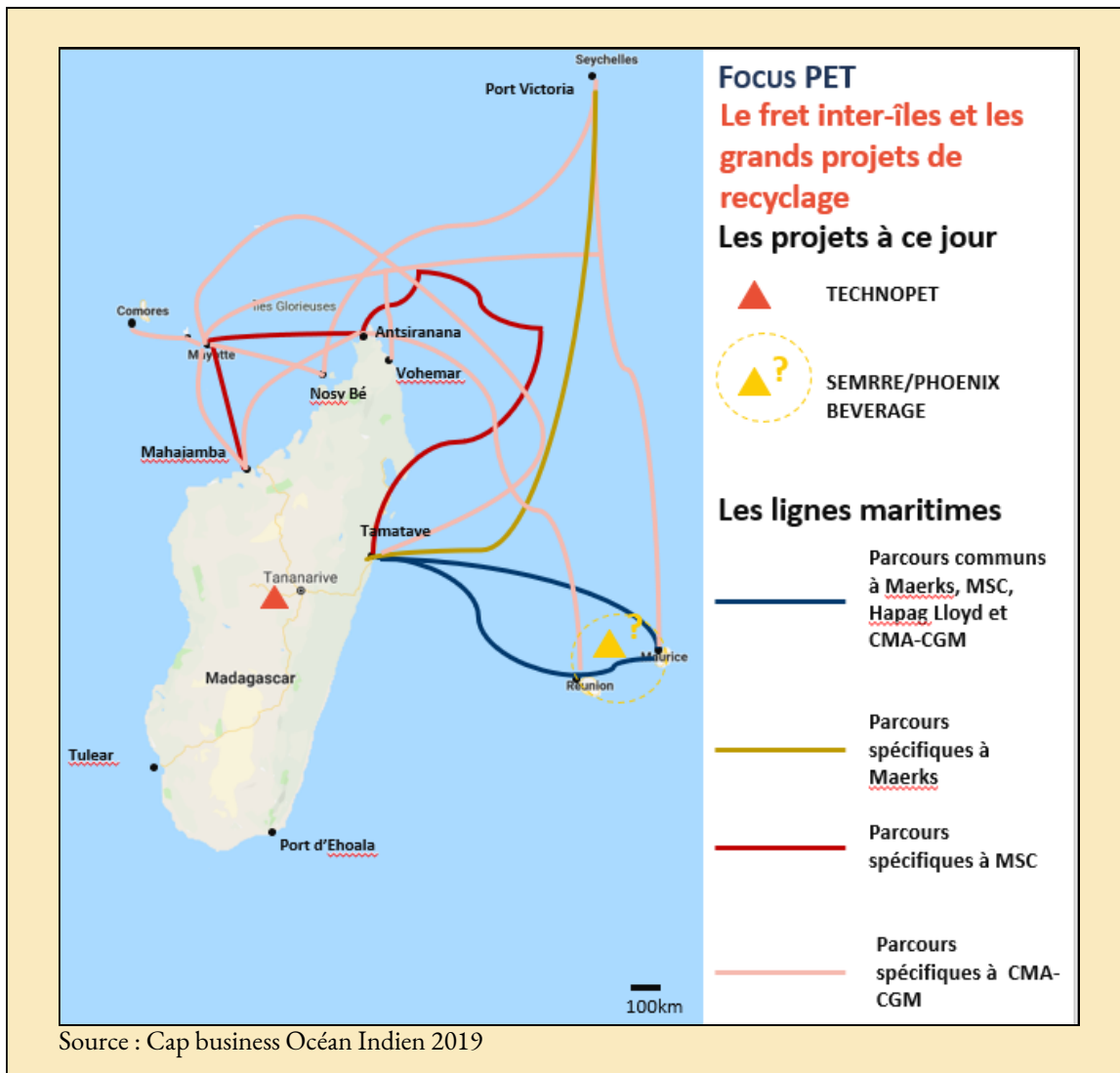


FIGURE 4.27. – Carte des projets de recyclage de plastiques PET et des lignes maritimes existantes dans l’Océan Indien (2019)

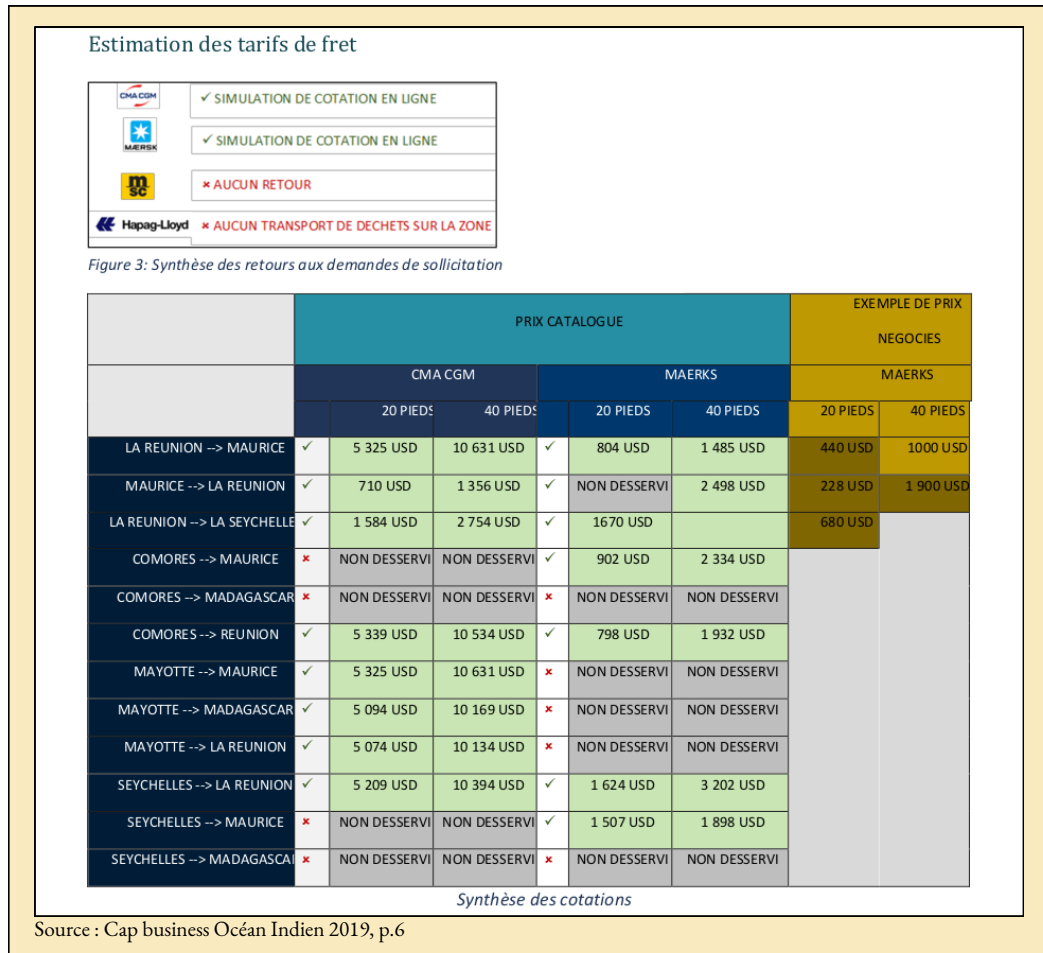


FIGURE 4.28. – Tableau d’estimation du coût du fret pour le transport de plastiques PET à l’échelle de l’Océan Indien (2019)

L’analyse de la chargée de mission environnement de l’ADIR est que la poignée de compagnies qui exportent les déchets ont des ententes qui se ressentent sur les prix⁶⁰. Les routes maritimes se décident selon leur rentabilité. La difficulté à créer des routes maritimes pour la mutualisation des gisements de déchets a quelque chose du serpent qui se mord la queue : pour créer une ligne, il faut que celle-ci soit sécurisée, rentabilisée. Certains bateaux à Mayotte par exemple ne partent qu’une fois plein. « Les compagnies disent : il n’y a pas de flux, on investit pas. Mais pas d’investissement, pas de flux. Plus il y a de flux, plus il y a de capacité d’emport »⁶¹. Pour un-e des employé-es du privé interrogé-es⁶², le rôle des monopoles dans la création et le maintien des circuits fait de la volonté politique d’économie circulaire « une simple posture, qui ne repose pas sur un réalisme économique ». Cette situation à l’échelle régionale favorise des flux étonnants. Un des marchands de déchets recyclables de l’île préfère ainsi tout envoyer vers l’Europe, plus lointaine, mais desservie par des lignes régulières moins coûteuse. Ce même raisonnement s’applique à l’échelle de l’île :

60. Source : entretien avec Sophie Cordillet. Chargée de mission environnement (ADIR). 18/12/2019. Le Port. ADIR.

61. Ibid.

62. Contribution anonymisée.

« Parfois, c'est moins facile de mutualiser avec quelqu'un qui est à l'autre bout de l'île plutôt que de se tourner vers l'étranger », explique la chargée de mission de l'ADIR⁶³, « ici, un camion n'ira pas à Sainte-Rose [depuis le Port] à cause du coût du carburant. Sur une île, ça coûte cher ». Ce constat se retrouve à l'échelle des territoires d'Outre-mer : l'export de déchets peut coûter moins cher entre la Guadeloupe et l'Hexagone qu'entre la Guadeloupe et la Martinique⁶⁴

L'échec de filières : rentabilité et temporalités

Il y a eu plusieurs projets de valorisation matière de plastiques sur l'île au fil des années, qui ne sont jamais parvenus à se pérenniser : le coût du neuf est souvent inférieur au coût du recyclé, et la matière est considérée comme moins attractive⁶⁵. Les projets dépendent de la volatilité du marché du recyclage du plastique, du cours du pétrole mais aussi de trajectoires individuelles difficiles à prévoir. Un exemple frappant de cette réalité économique est celui de l'entreprise SERP. En 1999, aux débuts de la mise en place de la collecte sélective, l'entreprise est identifiée par une collectivité comme le seul repreneur agréé de plastiques à recycler, avec Bourbon Plastiques⁶⁶. Cette entreprise de recyclage de plastiques, lancée en France puis en Allemagne en 1993 par Jean Sorbier, un ex-banquier, arrive à La Réunion en 1999, deux ans après que l'entreprise devienne cotée en bourse et bénéficie de spéculations exceptionnelles⁶⁷. Elle s'installe en Guadeloupe et en Martinique en 2000 et 2001⁶⁸. En 2000, une enquête de redressement judiciaire fait suite au décès de Jean Sorbier. L'entreprise est retirée de la bourse. Entre un et deux ans après leur sortie de terre en Outre-mer, toutes ces usines font faillite.

La création de filières de recyclage est d'autant plus difficile qu'elle dépend de la synchronisation de logiques aux temporalités très différentes, avec d'un côté, la lente course de l'exercice du pouvoir public et de la mise en application de réglementations successives, et de l'autre, l'extrême variabilité du contexte géopolitique et économique qui conditionne la rentabilité des circulations. Ces temporalités contraintes se traduisent majoritairement une forte inertie des plastiques-déchets. Nous proposons de conclure cette section sur la difficile circularisation des plastiques recyclables par une étude de cas sur les tentatives d'organisation d'une filière de valorisation des plastiques agricoles sur l'île⁶⁹.

63. Source : entretien avec Sophie Cordillet. Chargée de mission environnement (ADIR). 18/12/2019. Le Port. ADIR.

64. Source : Gisèle JOURDA et Viviane MALET (12 août 2022). *La gestion des déchets dans les outre-mer. Rapport d'information n° 195*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).

65. Source : entretien avec Philippe Salmon. Représentant local de CITEO. 26/08/2020. Le Port.

66. Source : [318PA.7] (1999a). *Organisation de la collecte, du tri et du traitement des déchets ménagers et assimilés et encombrants, pour la CCSUD (Communautés de communes du Sud)*. Mars 1999. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.

67. Sources : *RECYCLAGE. Serp piégé par le mirage de la finance* (20 jan. 2020). URL : <https://www.usinenouvelle.com/article/recyclageserp-piege-par-le-mirage-de-la-financeapres-sa-deconfiture-retentissante-sur-le-nouveau-marche-serp-devrait-etre-reprise-d-ici-a-un-mois.N95708> (visité le 30/01/2023); *Serp Recyclage : la COB ne décèle pas de fraude majeure* (18 oct. 2020). URL : <https://www.lesechos.fr/2000/10/serp-recyclage-la-cob-ne-decele-pas-de-fraude-majeure-754405> (visité le 30/01/2023).

68. Source : V. LX (16 mai 1998). *25 emplois dans le département. Serp recyclages grandit*. URL : <https://www.leparisien.fr/oise-60/25-emplois-dans-le-departement-16-06-1998-2000116897.php> (visité le 30/01/2023).

69. L'histoire de la structuration de cette filière m'a été racontée lors d'un entretien avec Julie Leno. Responsable, Chargée de mission et d'Étude (ECO-AGRI), 01/12/2021. Par téléphone.

En 2017, la Chambre d'Agriculture, des coopératives agricoles ainsi que des metteurs en marché de produits fertilisants, phytosanitaires et d'hygiène d'élevage se fédèrent pour créer un éco-organisme volontaire local, ECO-AGRI. Cette fédération fait suite à une étude du gisement, menée en 2014 par ADIVALOR, éco-organisme de France hexagonale, qui encourage la création de filières locales spécifiques aux territoires d'Outre-Mer. L'objectif d'ECO-AGRI est de proposer des prises en charge de certains déchets aux agriculteur-ices de manière à mutualiser les moyens et diminuer les coûts. Cet éco-organisme s'est d'abord préoccupé des emballages de produits phytosanitaires, organisant entre trois et cinq collectes ponctuelles par an sur douze sites différents (en magasin). Il prévoit de s'étendre aux « big bags » et sacs de fertilisant, puis aux emballages vides d'hygiène d'élevage à partir 2022. Les plastiques agricoles, c'est-à-dire les films de paillage (maraîchage, champs d'ananas, plantes aromatiques et horticulture), les bâches de serre (maraîchage et horticulture), les bâches d'élevage et les filets, ne sont pas collectés pour l'instant.

Une partie de ces plastiques agricoles avaient fait l'objet d'une opération de collecte auparavant (films de paillage, films d'élevage et sacs d'engrais). De 2016 à 2018, une collecte annuelle a été organisée par la Chambre d'Agriculture. Ces collectes ont permis d'orienter, via l'export, 15 tonnes de plastiques agricoles en 2016, 60 tonnes en 2017, et 90 tonnes en 2018. ECO-AGRI participait alors uniquement au coût de traitement (à hauteur de 50€ la tonne), tandis que le transport vers les déchetteries était pris en charge par les collectivités et l'ADEME. Les déchets trop souillés étaient à la charge de l'agriculteur (à hauteur de 400€ la tonne à La Réunion, contre 250€ en France hexagonale). CYCLEA, un des centres de tri de l'île, récupérait ces plastiques et vérifiait le respect d'un cahier des charges précis : les plastiques devaient être un minimum nettoyés et mis en balles, ils ne devaient pas dépasser un certain taux de souillure. Les gisements anciens qui étaient stockés en bord de champ, trop souillés et dégradés, ne pouvaient prétendre à l'export. Le centre de tri se chargeait ensuite d'exporter ces plastiques pour valorisation.

La fermeture des frontières de la Chine fin 2018 a sonné le glas pour cet exutoire : dans l'incapacité de trouver un autre repreneur, CYCLEA ne pouvait plus exporter ces plastiques, à cause de leur couleur et de leur taux de souillure, et les collectes prirent fin. Depuis, ces plastiques agricoles sont parfois broyés dans le sol à la fin de la récolte, parfois stockés en bordure de champ, parfois brûlés. Ils rejoignent parfois les centres d'enfouissement quand les déchetteries les acceptent, ou quand ils rentrent dans les poubelles d'ordure ménagère. Un agriculteur témoigne lors d'un entretien de la difficulté à se débarrasser de ces plastiques par les voies officielles et de l'attrait certain des « dépôts sauvages », rapides et gratuits :

« L'autre fois, je voulais jeter un camion de bâches. En une journée, j'ai du faire 4 ou 5 déchetteries, *personne i voulait pas prend'* ! [Personne ne voulait les prendre] Une (déchetterie) me dit va là-bas, là-bas on me dit va dans une autre... au bout d'un moment, *mi comprend aussi sat' i sa jette le peu dans la ravine!* [Je comprends aussi ceux qui jettent tout dans la rivière] » ⁷⁰

L'étude d'A.D.I.VALOR (2014) ⁷¹ estime à 1900 tonnes les plastiques agricoles produits par an à La Réunion. En plus des plastiques agricoles produits localement, les chiffres de douane estiment à

⁷⁰. Source : entretien avec Yann Robert. Agriculteur. 27/12/2020.

⁷¹. Source : A.D.I.VALOR (juill. 2014). *Étude de faisabilité sur la mise en place de filières pérennes de gestion des intrants agricoles en fin de vie*. URL : https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2014_07_31_Reunion_Partie_I_Rapport_diagnostic_complet_cle841751.pdf (visité le 18/10/2023).

1000 tonnes les plastiques agricoles importés (très probablement sous-estimés, selon A.D.I.VALOR) ; sachant que certains agriculteur-ices importent eux-même leurs plastiques sous d'autres codes, notamment les propriétaires terriens qui sont également propriétaires de grandes surfaces ⁷². Le stock historique de films de paillage pour la seule culture de l'ananas, calculée sur huit ans, est estimée à 5000 tonnes, dont la moitié serait concrètement irrécupérable.

ECO-AGRI estime qu'il y aurait entre 1500 et 2000 tonnes de plastique agricole qui pourrait être collecté par an. Pour comparaison, l'éco-organisme chargé des emballages ménagers sur l'île (CI-TEO) a déclaré en 2019 2451 tonnes de plastiques d'emballage collectées pour export. Si le gisement des plastiques agricoles et celui des plastiques d'emballage recyclables est presque similaire, on ne peut que remarquer la différence d'attention portée dans chaque cas : la question des plastiques agricoles est absente des débats publics, et leur non gestion fait l'objet d'une très forte tolérance de la part des collectivités. La DAAF ⁷³, chargée de contrôler que les agriculteurs éliminent correctement leurs déchets d'activités, ne le fait pas, puisqu'aucune filière de collecte et de traitement n'existe.

ECO-AGRI est fréquemment sollicité par les agriculteur-ices concernant ces déchets. L'éco-organisme a récemment mené une étude avec l'aide d' A.D.I.VALOR pour estimer le coût d'un recyclage de ces plastiques si ceux-ci étaient collectés localement, mis en balles et exportés vers l'Europe, pour aller vers l'Espagne (recyclage) ou vers l'incinération. Le coût est estimé à 800€-900€ la tonne. En prenant en compte la souillure de ces plastiques (qui double le poids de la matière transportée), l'éco-organisme devrait mettre en place une éco-contribution de 1600 à 1800€ la tonne — un coût rédhibitoire car l'éco-contribution serait bien plus élevée que le coût du produit neuf seul. En France hexagonale, où une partie des plastiques agricoles sont envoyés vers une entreprise en Espagne, l'éco-contribution est de 250€ la tonne. Toutefois, seul 10 % du gisement national est orienté en recyclerie — une proportion qui pourrait passer à 20 ou 30 % depuis l'identification d'un centre de recyclage de ces plastiques en Espagne.

Nous verrons dans la prochaine sous-section que ECO AGRI tourne aujourd'hui son regard vers les deux usines de Combustibles Solides de Récupération prévues sur l'île. Une autre solution envisagée par les producteurs locaux comme Bourbon Plastiques (récemment devenu Bourbon Packaging) est le plastique dit « bio-dégradable ». Or, ainsi que le rappellent GONTARD et SEINGIER (2020), la « biodégradabilité » des plastiques permet de résoudre le problème de l'accumulation visible des plastiques mais pas leur dégradation incomplète et problématique dans le sol, l'eau, les corps. Leur « compostage » n'a été testé que dans des conditions d'usine très contraintes, et leur dégradation n'est pas complète. Les plastiques « bio-sourcés », pour leur part, posent le même problème métabolique une fois jetés que les plastiques issus de l'extraction pétrolière.

2.4. Conclusion

Nous avons proposé de voir dans les différentes tentatives de mise en circulation des plastiques considérés comme techniquement recyclables un *travail métabolique de divertissement* : ce qui est

⁷². Source : entretien avec Julie Leno. Responsable, Chargée de mission et d'Étude (ECO-AGRI). 01/12/2021. Par téléphone.

⁷³. Direction régionale du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à La Réunion

organisé dans la mise en circulation de déchets dits recyclables, c'est non seulement le détournement matériel d'une partie des déchets vers un « ailleurs » maintenu dans le lointain ; mais c'est aussi un travail de mise en scène de l'information, avec certaines circulations surexposées à la lumière et d'autres gardées dans l'ombre. Plusieurs dynamiques observées sur le terrain donnent à voir une production active de l'ignorance vis-à-vis des circulations de plastiques, de la protection du secret statistique garanti par les douanes à la protection des données des entreprises privées qui permet à Suez de ne pas participer à l'étude du MODECOM sur la quantification et la qualification des déchets. Nous avons identifié d'autres objets d'étude relevant de ce que Proctor appelle l'« agnotologie » (PROCTOR et GIREL 2013), en particulier la difficulté systémique à obtenir des informations sur le devenir matériel des déchets exportés pour recyclage, sur leur voyage, et sur les conditions de travail des personnes qui sont impliquées dans cette circularisation des plastiques.

Ce qui ressort de la focalisation presque exclusive sur les plastiques de la collecte sélective, c'est la mise en scène d'un recyclage possible mais supposément rendu difficile par l'insularité et la mauvaise éducation des citoyen-nes. Or, les quantités concernées par la collecte sélective sont minimales, et l'on ne s'intéresse jamais à leur destin matériel. Ce qui est organisé est le détournement de quelques tonnes de matières indésirées vers un *ailleurs* sur lequel il est difficile de s'informer. *A contrario*, les plastiques techniquement recyclables des déchets d'entreprise font l'objet d'un intérêt timide qui n'est que très récent. La tendance pour ces déchets est l'accumulation dans le sol de l'île, que ce soit dans les centres d'enfouissement, dans les parcelles cultivées ou dans des dépôts sauvages.

Pour tous ces plastiques encore catégorisés comme recyclables, la difficulté à sortir du territoire s'accroît de manière exponentielle avec l'évolution du contexte géopolitique, de la *Green fence* à la crise du transport des marchandises. De toutes parts, les regards des professionnels locaux se tournent vers l'incinération, promesse d'un exutoire local moins cher mais en contradiction apparente avec les objectifs de l'économie circulaire et de la transition écologique.

3. Incinérer : un travail métabolique d'absorption

Deux « Centres de Valorisation Multifilières » ont vu le jour sur l'île sur le temps de la thèse. Ils incluent un ultime tri des ordures ménagères (inspiré du TMB⁷⁴), un traitement séparé des déchets verts (compostage à l'Est et méthanisation au Sud) et la production de « Combustibles Solides de Récupérations » (CSR). En 2021, l'ADEME, chargé de la caractérisation des CSR, les définit ainsi :

« Selon les termes de la norme NF-EN-15359, les combustibles solides de récupération sont des combustibles solides préparés (soit traités, homogénéisés et améliorés pour atteindre une qualité pouvant faire l'objet d'échanges commerciaux entre les producteurs et les utilisateurs) à partir de déchets non dangereux, utilisés pour la valorisation énergétique dans des usines d'incinération ou de co-incinération, et conformes aux exigences de classification et de spécification de l'EN-15359. »⁷⁵

Les deux syndicats de gestion de l'île, ILEVA et SYDNE, portent chacun un projet CSR, avec pour ambition affichée l'augmentation de la part de déchets triés et la fin du « tout enfouissement ». L'examen des circulations matérielles qu'impliquent ces nouvelles infrastructures sur le territoire nécessite à ce stade de composer avec le caractère évolutif et flottant de projets controversés en cours. Dans le Sud, le chantier du centre d'ILEVA (appelé Run'Eva) est engagé et avancé, malgré la faillite de l'entreprise qui avait remporté le marché de la construction⁷⁶ (Fig. 4.29). Dans l'Est, les travaux du centre du SYDNE (appelé Inov'Est) sont terminés, mais nous verrons que le combustible (CSR) produit est enfoui, faute d'exutoire (Fig. 4.30). Un projet de combustion du CSR est toutefois envisagé au sein du complexe de Bois Rouge⁷⁷. Aucun CSR n'est incinéré sur l'île à l'heure de la rédaction.

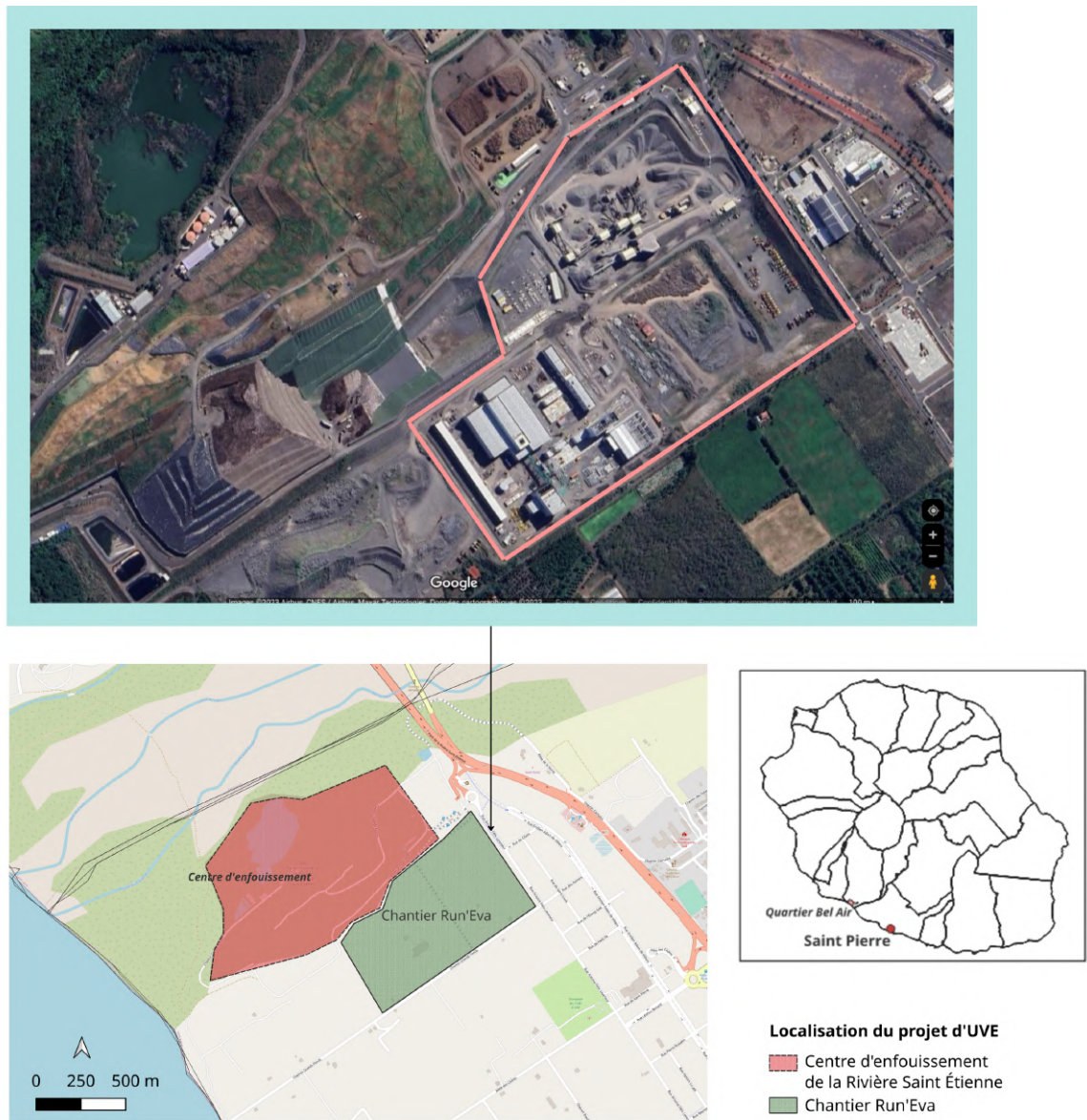
Comprendre les implications métaboliques de ce changement infrastructurel bicéphale nécessite de s'intéresser aux conditions de possibilité de l'émergence de deux projets de ce type quasiment au même moment, alors même que l'incinération, qui a toujours été dans les plans, n'avait jusqu'alors jamais réussi à voir le jour, ni à l'Est ni au Sud. Comment ces projets ont-ils été rendus possibles ? Dans un article que j'ai publié après mon premier terrain (MANGLOU 2021), j'ai exploré l'hypothèse que si ces projets ont pu voir le jour, c'est en grande partie parce que *l'État veut l'incinération*. Or, les archives départementales montrent que l'État a toujours soutenu le passage à l'incinération sur l'île (Ch. 2) : comment expliquer que ces projets ont pu voir le jour *à ce moment précis* ? Lors du troisième et dernier terrain, réalisé en partie avec Laurence Rocher, nous avons mené une série d'entretiens et de visites qui ciblaient plus précisément les enjeux croisés entre déchets et énergie à l'ère de la transition énergétique planifiée par la loi. Les pistes que j'explore dans cette partie sont particulièrement tributaires des recherches de Laurence et de son encadrement.

74. Tri Mécano-Biologique. Technique très controversée en France, qui consiste à re-trier les ordures ménagères en bout de chaîne.

75. Source : ADEME (19 août 2021a). *Caractérisation des combustibles solides de récupération*. URL : <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/valorisation-energetique/dossier/combustibles-solides-recuperation/caracterisation-combustibles-solides-recuperation> (visité le 19/10/2023).

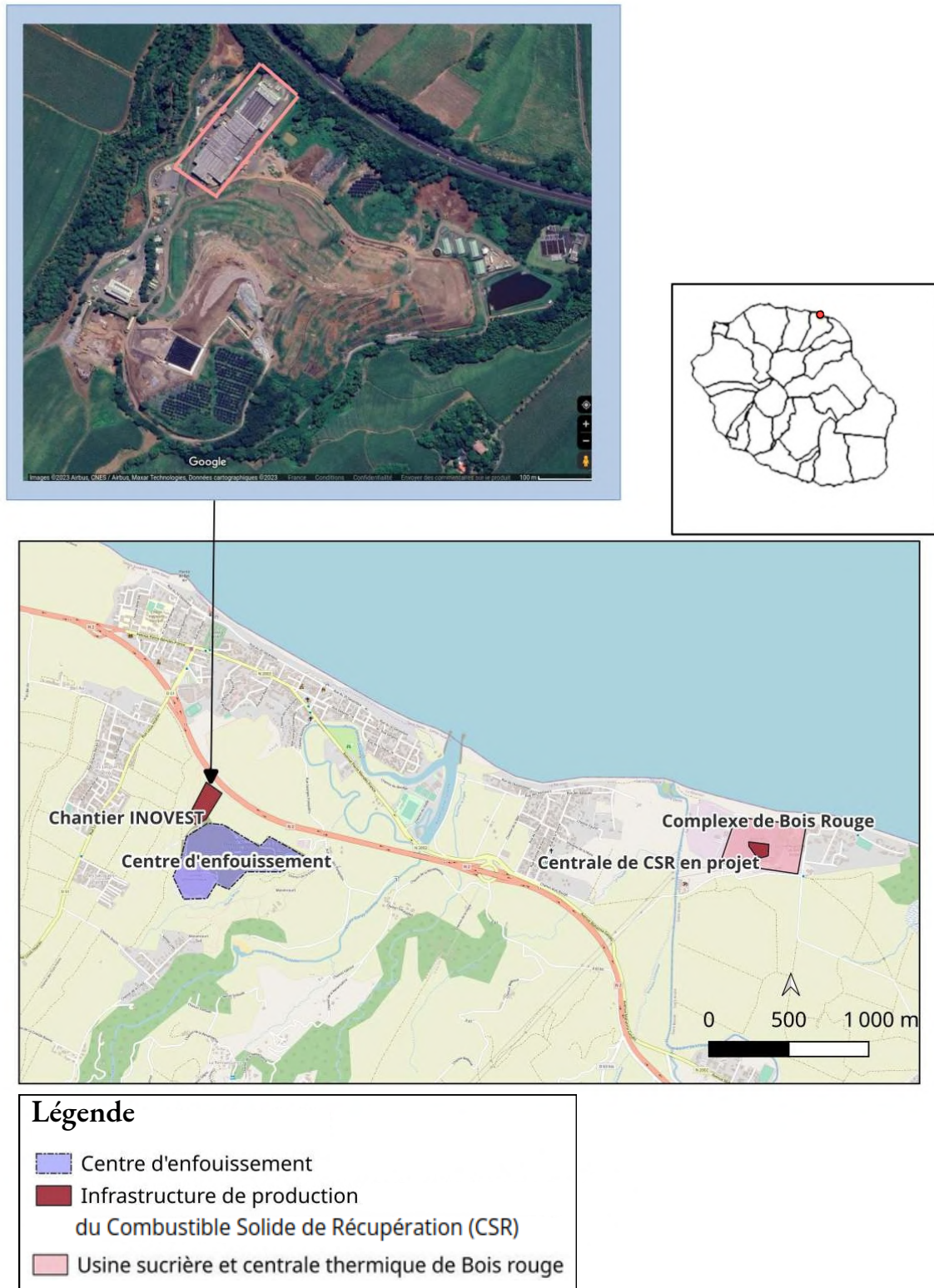
76. Il s'agit de la CNIM. Source : PB (3 jan. 2023). *Pôle déchets sud : Un appel d'offres pour relancer la partie UVE*. URL : https://www.zinfos974.com/Pole-dechets-sud-Un-appel-d-offres-pour-relancer-la-partie-UVE_a193106.html (visité le 07/07/2023).

77. Le complexe de Bois Rouge comprend l'usine sucrière mais aussi un centre de production d'électricité.



Sources : GoogleMaps (2023), OpenStreetMaps (2023)
© Manglou 2023

FIGURE 4.29. – Carte de localisation du projet de « valorisation multifilière » (avec incinération des déchets) à Saint-Pierre, La Réunion



Source : OpenStreetMaps (2023), Google Maps (2023). © Manglou 2023

FIGURE 4.30. – Carte de localisation du projet de « valorisation multifilière » des déchets (avec préparation de Combustible Solide de Récupération) à Sainte-Suzanne, La Réunion

Dans son mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Laurence ROCHER (2023) montre qu'il s'opère en France hexagonale une « climatisation des déchets ». Dans un contexte européen et national de plus en plus marqué par une mise à l'agenda de la crise climatique, on constate un rapprochement entre déchets et énergie qui se traduit par un « cadrage énergétique » de la gestion des déchets. L'urbaniste montre que ce cadrage bénéficie pour l'heure d'une certaine mise en coulisse en Hexagone alors qu'il a des effets structurants sur les circulations de déchets. La valorisation énergétique des déchets, qui existe en Europe depuis les premières politiques de traitement, prend un nouveau tour à l'horizon de la transition énergétique. L'encouragement de l'État vis-à-vis des usines de CSR s'inscrit dans cette dynamique : dans la loi pour la transition énergétique (LTECV 2015), la production de CSR est spécifiquement identifiée comme une manière de répondre aux objectifs de décarbonation de l'économie. Le CSR y est qualifié d'« énergie renouvelable et de récupération ». Alors que les projets CSR peinent à susciter l'enthousiasme des industriels français, l'État assigne aux Outre-mer une place particulière dans la promotion de cet outil. Dans la LTECV, les Outre-mer bénéficient de dispositions particulières pour favoriser l'installation de projets CSR, y encourageant par exemple la production d'électricité plutôt que de chaleur (privilegiée pour les projets métropolitains). Le Président de la République affiche également l'ambition de « faire des Outre-mer des précurseurs dans l'utilisation des CSR »⁷⁸. Les centres de valorisation multifilières de La Réunion sont publicisés comme les premiers dans leur genre, « une première nationale »⁷⁹.

Dans quelle mesure La Réunion joue-t-elle le rôle de laboratoire d'expérimentation des CSR pour la France ? Pourquoi cet intérêt affiché pour les Outre-mer ? Quels sont les enjeux du cadrage énergétique de la gestion des déchets dans ces territoires ? On peut faire plusieurs hypothèses à ce sujet. Les territoires d'Outre-mer bénéficient-ils de régimes dérogatoires qui peuvent rendre de tels projets plus faciles à lancer ? Observe-t-on des dispositifs géo-légaux dérogatoires qui créent une marge de manœuvres avantageuse pour les industriels ? Est-ce que l'insularité et le contexte post-colonial sont plus propices à de telles manœuvres, voire à des pratiques frauduleuses ? Est-ce que la situation d'urgence qui est constatée dans les Outre-mer eu égard aux déchets⁸⁰, est si extrême que cette solution technologique, considérée comme risquée en métropole, y est particulièrement alléchante ? Ces questions sont d'autant plus importantes que les territoires d'Outre-mer ont historiquement porté le poids d'expérimentations technologiques désastreuses sur le plan socio-environnemental, de l'empoisonnement au chlordécone aux Antilles aux essais nucléaires en Polynésie (FERDINAND et MANGLOU 2021).

Sur le terrain, force est de constater que le sujet est d'autant plus complexe que les choses ne sont pas fixes, que les lignes bougent. Ce que je propose ici est un premier travail sur ces questions, avec peut-être plus d'hypothèses que de réponses. Il n'a pas vocation à être exhaustif : il s'agira, dans de futurs travaux, de suivre ces projets à leur terme, et de prendre en compte les expérimentations qui

78. MINISTÈRE DES OUTRE-MER (mai 2018). *Livre Bleu des Outre-mer*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023), p. 50.

79. « L'outil multifilière est une première nationale ». Source : intervention des porteurs du projet lors de la réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen. « C'est un des premiers avec cette capacité [...] Il n'y en a pas comme ça en Europe ». Source : Entretien avec Yoland Savrimoutou. Directeur Général des Services du SYDNE. 26/11/2019. Sainte-Marie. SYDNE. « C'est le premier centre multifilière en Europe. C'est la 1ere fois qu'on va produire du CSR comme ça de manière industrielle ». Source : intervention de l'exploitant lors de la session d'information sur le réemploi des matériaux et la valorisation des déchets à destination des entreprises du BTP par Suez, sur le site INOVEST. 20/11/2019. Sainte-Suzanne. INOVEST

80. Source : Gisèle JOURDA et Viviane MALET (12 août 2022). *La gestion des déchets dans les outre-mer. Rapport d'information n° 195*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).

se préparent ailleurs en France hexagonale et dans d'autres territoires d'Outre-mer. Pour l'heure, nous chercherons à décrire la nature et les enjeux du travail métabolique de mise en place de la production de CSR à La Réunion.

Nous avons mobilisé la notion de travail métabolique pour explorer l'idée que les circulations sont toujours le résultat d'un travail, souvent invisible. Ce travail n'est pas uniquement matériel : la mise en circulation de déchets dépend aussi d'un travail idéologique voire ontologique, sur les manières dont on se représente le déchet, dont on produit des connaissances, des catégories légales. Cette mise en circulation dépend aussi d'un travail politique de longue haleine où la logique de profit et de pouvoir (des entreprises privées mais aussi des membres de la classe politique) entre en tension avec des objectifs de maintien d'un service public d'une part, et de réponse aux obligations nationales de la transition écologique d'autre part.

À La Réunion, le travail idéologique, politique et matériel qui a rendu possible l'émergence des deux centres de valorisation multifilières donne à voir les enjeux de la climatisation des déchets dans le contexte spécifique des territoires dits d'Outre-mer. Nous approcherons ce travail par trois entrées exploratoires complémentaires : par une attention aux flux de matières (prévus ou déjà effectifs) ; par une attention aux discours ; enfin, par une attention à la manière dont différents dispositifs géo-légaux sont mobilisés. Cette étude sera restituée en trois moments. Dans un premier temps, nous proposerons une analyse des deux montages de projets, qui ont des implications métaboliques différentes en fonction de la maîtrise d'ouvrage. Dans un second temps, nous étudierons la manière dont les acteur-ices présentent la production de CSR comme un outil de décarbonation de l'économie, mais aussi comme un jalon vers l'autonomie énergétique, objectif spécifique aux « Zones Non-Interconnectées » (ZNI) que sont les territoires d'Outre-mer. Dans un dernier moment, nous étudierons la capacité d'absorption de l'incinération comme un dispositif métabolique planifié : alors que les deux projets mettent en avant la prise en compte de la hiérarchisation européenne de la valorisation matière par rapport à la valorisation énergétique, plusieurs discours officiels anticipent et espèrent que l'incinération absorbera dans les faits une grande partie des flux que la législation destine au recyclage et que les territoires d'Outre-mer peinent tant à mettre en circulation.

3.1. Des implications métaboliques de la maîtrise d'ouvrage.

Il ressort des entretiens que la question de la maîtrise d'ouvrage a été particulièrement préoccupante pour les deux syndicats de gestion dans leur projet de centre de valorisation multifilière. Chacun souhaitait être propriétaire de son projet, afin d'avoir davantage de contrôle sur le coût de traitement en particulier. Si cela a été possible pour ILEVA, le SYDNE a de son côté été doublé par la société Suez, en situation de puissant monopole sur l'île.

En comparant les deux projets, nous verrons que la localisation de la chaudière pour brûler le CSR, la composition du CSR, son pouvoir calorifique (PCI), son prix, dépendent du montage de départ. Cette partie revient sur les implications métaboliques de ces deux assemblages, qui n'ont pas trait à des considérations écologiques : chaque assemblage formule une réponse à des enjeux politiques et fiscaux qui se sont posés de manière différente selon les temporalités et les acteur-ices propres à chaque projet. Cet ancrage dans un contexte politique et une temporalité particulière est brièvement illustré ci-dessous (Fig. 4.33 et 4.32). Par son histoire, chaque projet permet d'observer l'importance des rapports de force entre le privé et le public ; chacun met différemment en exergue les forces en présence dans la gestion des déchets sur l'île.

Si la mobilisation citoyenne a joué un rôle dans la mise à l'arrêt des projets précédents, le plus grand obstacle à l'avancement des deux projets dans leur mouture actuelle relève de querelles entre politiciens. « On n'a jamais eu d'opposition qu'en interne », témoigne un des membres des communautés de communes, « Michel Fontaine [président d'ILEVA et maire de Saint-Pierre] contre Didier Robert [président de Région] au Sud, Jean-Paul Virapoulé [alors maire de Saint-André et président de la CIREST] contre Gérard Maillot [alors président du SYDNE] au nord »⁸¹. Les deux projets, Run'Eva et INOVEST, ont suscité une contestation du public qui fut relativement faible, compte tenu de l'attention que génère d'ordinaire ce type de projets en France (CIRELLI, MACCAGLIA et MELÉ 2017). Comprendre les tenants de cette faible mobilisation dans ce contexte post-colonial aurait demandé une enquête sociologique poussée. Le projet du Sud est celui qui a suscité le plus de contestation médiatisée de la part de collectifs citoyens, historiquement, avec l'association AcciDom, et dans son développement plus récent, avec le collectif « Non à l'incinérateur » qui comprenait Réunion Zéro Déchet, Extinction Rébellion, Attac et les gilets jaunes du rond point des Azalés⁸². L'opposition s'est aussi beaucoup articulée autour de la personnalité du maire, avec d'un côté les opposants au maire et de l'autre son réseau (Fig. 4.31)⁸³.

81. Contribution anonymisée. Les précisions entre crochets sont les miennes.

82. Source : entretien avec Laurent Bridier, expert en énergie renouvelable, militant anti-incinérateur, militant à Génération Écologie et chargé de mission transition énergétique à La Région. 12/01/2020. Saint-Pierre.

83. Source : réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.



FIGURE 4.31. – Photographie de deux manifestations concurrentes lors de la réunion de concertation de ILEVA, à Saint-Pierre, La Réunion (2019)

Au Sud, l'opposition entre le président de Région et le président du syndicat de gestion⁸⁴ illustre la réalité d'un jeu politique miné localement par une poignée de personnalités — un jeu qui se révèle déterminant dans la gestion des déchets, particulièrement pour ce type d'infrastructures qui demande un fort portage politique. C'est peut-être grâce au fort portage politique de Michel Fontaine, que certains opposants à l'incinération appellent « le roi de La Réunion », que ILEVA a pu rester aux commandes de la maîtrise d'ouvrage.

À l'Est, la mobilisation citoyenne n'a pas été inexistante. Aux débuts du projet d'incinération, les fidèles du temple hindou de Bois-Rouge s'étaient opposés en justice à une première attribution de marché. L'association *Respire Bel Air*, qui s'oppose aux nuisances que cause l'enfouissement pour les riverain-es, s'est au départ opposé au procédé de tri en aval de Suez (inspiré du procédé TMB). Elle a cependant fini par afficher un soutien public au passage à l'incinération, qui laisse espérer une fin des nuisances olfactives que subissent les riverain-es⁸⁵. L'opposition qui a le plus retardé la mise en place du projet, cependant, est entre le privé et le public d'une part, et entre deux politiciens d'autre part.

84. Nous l'étudierons plus en détail dans la seconde sous-section, car les opposants utilisent dans leur querelle des outils liés à la politique énergétique, notamment l'inscription de l'Unité de Valorisation Énergétique dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

85. Source : ÉDITO (13 oct. 2012). *L'association "Respire Bel-Air" se prononce pour l'incinérateur*. URL : https://www.inforeunion.net/L-association-Respire-Bel-Air-se-prononce-pour-l-incinérateur_a3858.html (visité le 18/07/2023).

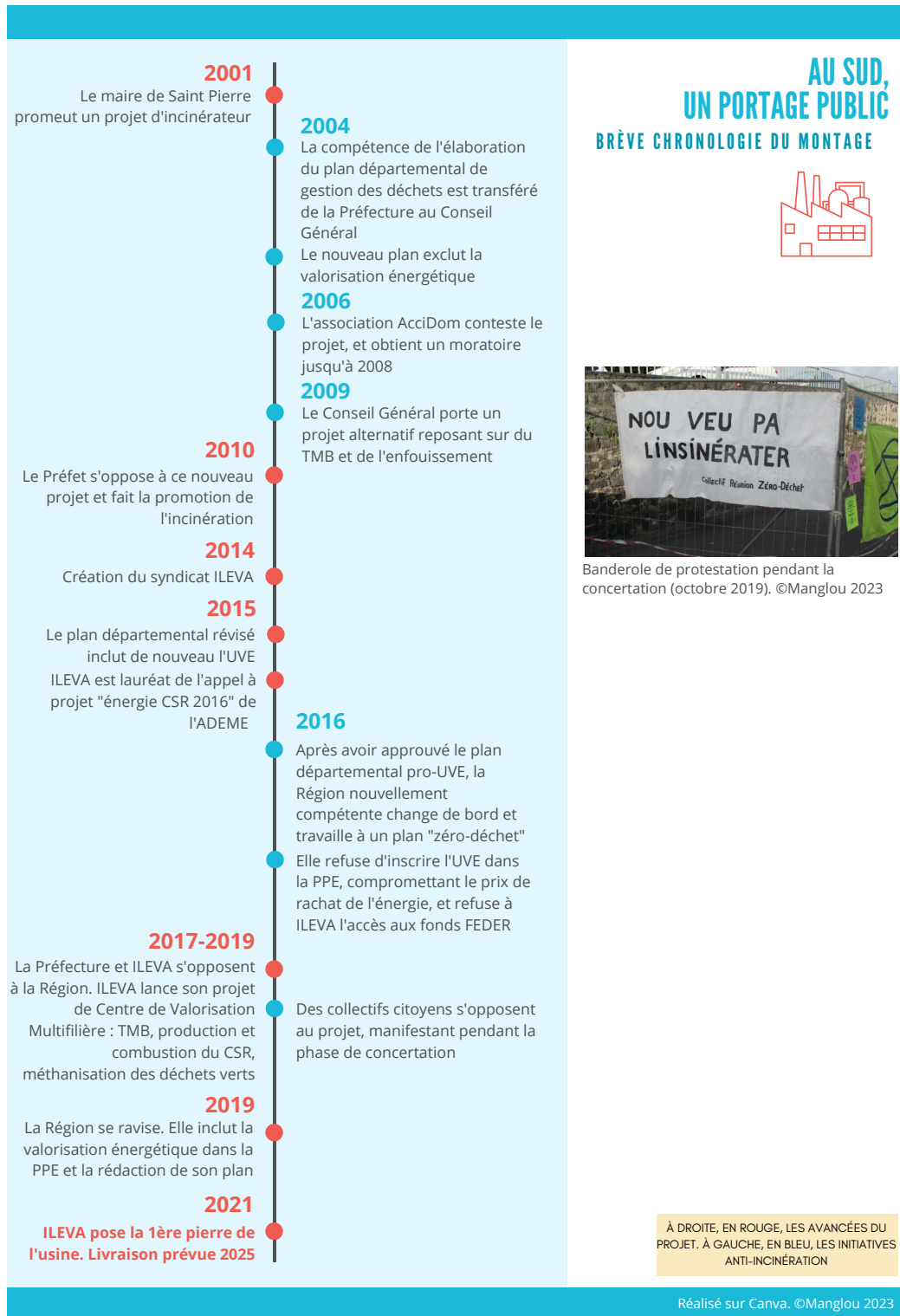


FIGURE 4.32. – Frise chronologique du projet d'incinération des déchets au sud de La Réunion (2001-2021)

À L'EST, UN PORTAGE PRIVÉ

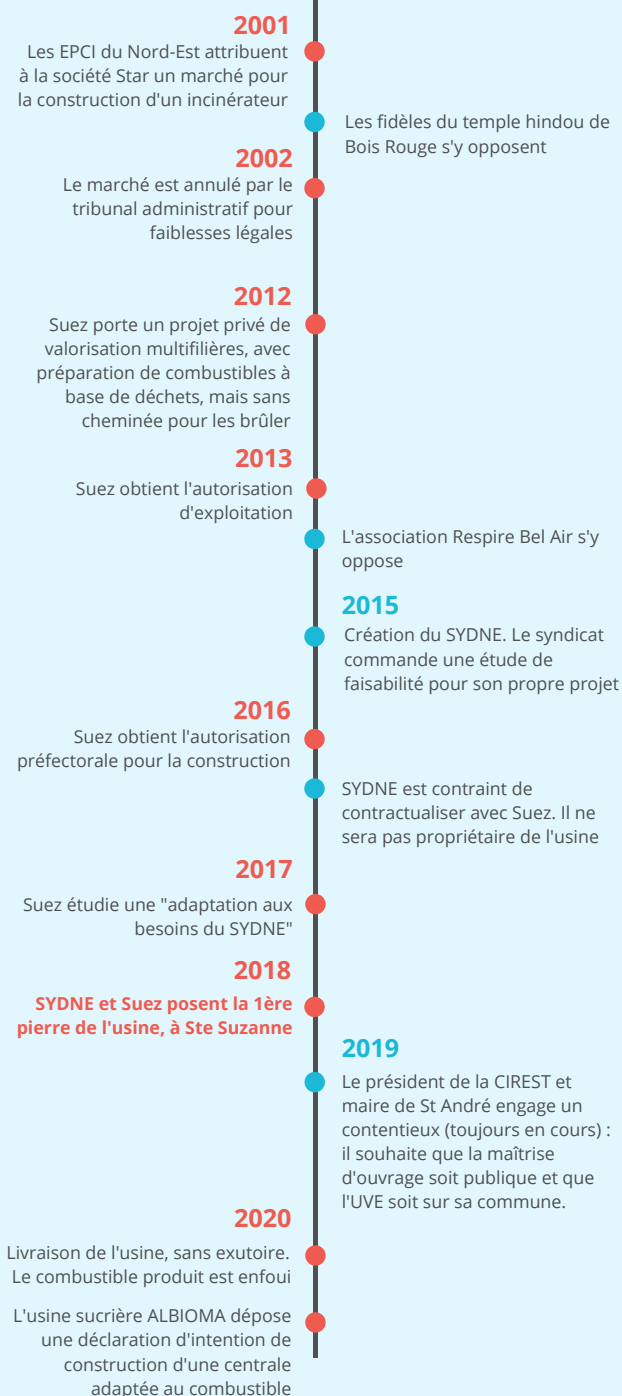
BRÈVE CHRONOLOGIE DU MONTAGE



Un fidèle du temple hindou de Bois Rouge milite contre l'incinérateur.

Source : [1PER94/372] JIR. 22/01/2002

À DROITE, EN ROUGE, LES AVANCÉES DU PROJET. À GAUCHE, EN BLEU, LES INITIATIVES ANTI-INCINÉRATION



Réalisé sur Canva. ©Manglou 2023

FIGURE 4.33. – Frise chronologique du projet d'incinération des déchets à l'est de La Réunion (2001-2020)

Le conflit qui porta le plus préjudice au projet d'incinérateur à l'Est opposa Jean-Paul Virapoullé, alors président de la CIREST⁸⁶, député et maire de St André, à Gérard Maillot, alors président du SYDNE : le premier refusait que la maîtrise d'ouvrage soit accordée au privé, et que le projet se fasse à l'endroit choisi par Suez et SYDNE⁸⁷. Jean-Paul Virapoullé engagea deux contentieux, l'un sur le marché qui fut attribué sans mise en concurrence, l'autre sur la double casquette du préfet, qui, dans les Outre-mer⁸⁸, exerce toujours la fonction d'autorité environnementale en plus de celle de délivrer les autorisations préfectorales. Le contentieux sur l'attribution du marché n'a pas été suivi d'un arrêt des travaux, alors même que le président de la CIREST obtint raison à la Cour d'appel⁸⁹ en octobre 2018. Une ultime décision de justice en octobre 2019 conclut que la nécessité d'assurer la continuité du service public justifiait que le marché soit dans un premier temps attribué à Suez, pour une durée de 7 ans plutôt que 15 ans⁹⁰. Selon l'entreprise, cette réduction de la durée du contrat impactera les prix, « surtout que les usines ne sont pas prêtes à recevoir le CSR »⁹¹ — une négociation qui pourrait coûter jusqu'à une vingtaine de millions d'euros supplémentaires par an au SYDNE⁹².

À sa création, le SYDNE avait aussi tenté de monter son propre projet CSR, comme le rappelle le directeur du syndicat en entretien, mais il fut devancé par le privé⁹³. Tout se passe comme si le syndicat n'avait pas été tenu au courant du projet de Suez. Ou peut-être jouait-il la montre pour tenter d'imposer son propre projet ? Dans tous les cas, on observe que la maîtrise d'ouvrage a des implications métaboliques concrètes : alors que le projet du syndicat était d'avoir un centre autosuffisant, qui incluait la combustion du CSR, comme le projet RUN'Eva, le projet INOVEST n'incorporait pas la combustion du CSR produit : celui-ci devait être exporté par Suez ou brûlé à Albioma Bois Rouge, une centrale électrique rattaché au complexe sucrier de Sainte-Suzanne. Ainsi, en 2020,

86. Une des communautés de communes représentées par le SYDNE (Ch. 3).

87. Certains entretiens mentionnent une complicité entre les fidèles du temple hindou, qui s'étaient opposés à l'incinérateur de Bois-Rouge, et le maire, lui-même associé à la communauté hindoue. D'autres entretiens avancent qu'il souhaiterait avoir l'incinérateur « sur sa commune »... un étrange phénomène « IMBY » (In My BackYard) où l'infrastructure serait perçue par le maire comme un signe de progrès, de modernisation de sa commune.

88. Cette double casquette a été remise en question en Hexagone par le principe de l'autonomie de l'autorité environnementale, portée par la décision du Conseil d'État du 6 décembre 2017. Ce principe fait l'objet d'une série de réformes récentes. Source : Gaëlle GUYARD (24 juill. 2020). *Réforme de l'autorité environnementale : nouvelle répartition des compétences*. Éditions législatives. URL : <https://www.editions-legislatives.fr/actualite/reforme-de-l%E2%80%99autorite-environnementale-nouvelle-repartition-des-competences/> (visité le 19/10/2023).

89. Source : *Le Conseil d'Etat donne raison à J-P Virapoullé et suspend le marché du SYDNE* (10 oct. 2018). URL : https://www.zinfos974.com/Le-Conseil-d-Etat-donne-raison-a-J-P-Virapoullé-et-suspend-le-marché-du-SYDNE_a132294.html (visité le 18/07/2023).

90. Sources : CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (20 mai 2021). *Rapport d'observations définitives. Syndicat mixte de traitement des déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) La Réunion. Exercice 2015 et suivant*. URL : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2021-09/RER2021377.pdf> (visité le 07/07/2023); S. IRLEPENNE, S. HITCHON et S. GRONDIN (31 oct. 2019). *SYDNE : Jean-Paul Virapoullé a gagné, Gérard Maillot n'a pas perdu*. URL : https://www.zinfos974.com/SYDNE-Jean-Paul-Virapoullé-a-gagné-Gérald-Maillot-n-a-pas-perdu_a145880.html (visité le 07/07/2023).

91. Intervention de l'exploitant lors de la visite guidée d'INOVEST en cours de construction, organisé à destination des entreprises du BTP par Suez. 20/11/2019. Sainte-Suzanne. INOVEST.

92. Source : Philippe MADUBOST (13 sept. 2022). *La boue avant la pluie. Édito*. URL : <https://www.clicanoo.re/article/edito/2022/09/13/la-boue-avant-la-pluie> (visité le 07/07/2023).

93. « En 2016, on a fait une étude de faisabilité pour un équipement tout en un, un centre de gestion multifilière, qui inclurait la combustion, la vente, etc.. Or, fin 2016, INOVEST (Suez) obtient son arrêté préfectoral sur le foncier identifié par SYDNE. Quand ils commencent le projet SYDNE n'existait pas. Le Plan départemental n'existait pas. On ne pouvait plus autoriser un deuxième opérateur. Donc on a fait un marché sans mise en concurrence. Au lieu de relancer un projet comme ILEVA (qui n'est pas près de voir le jour d'ici 2022), on revoit la stratégie ». Source : entretien avec Yoland Savrimoutou. Directeur Général des Services du SYDNE. 26/11/2019. Sainte-Marie. SYDNE.

lorsque Suez livre son usine de CSR, Albioma n'en est qu'au stade de la déclaration d'intention⁹⁴. Qu'advient-il du CSR produit depuis 2020 dans l'Est de l'île ? Sur le terrain, je n'ai alors accès qu'à des bruits de couloir : le CSR est bien produit, mais il serait enfoui ; il pourrait bientôt être exporté, peut-être vers l'Afrique du Sud. Certains discours envisagent que le CSR de Suez soit brûlé par le four d'ILEVA, une éventualité qui est évoquée lors de l'entretien avec le syndicat⁹⁵. Dans un article de presse du 8 février 2022⁹⁶, les directeurs de Suez et d'Albioma décrivent la situation. Nous le citons ci-dessous presque entièrement (Fig. 4.34) car il permet d'envisager les implications métaboliques des choix qui découlent de la maîtrise d'ouvrage privée dans un contexte géopolitique très particulier pour le gouvernement des circulations, à savoir la crise sanitaire et ses conséquences sur le trafic maritime.

« Nous avons recherché des débouchés à l'exportation », explique Franck Perez, directeur de l'agence réunionnaise de Suez. « Nous savons notamment fabriquer un CSR avec un pouvoir calorifique correspondant aux besoins de l'industrie cimentière. Nous avons des contacts avancés avec des cimenteries d'Égypte, d'Inde et du Pakistan quand la crise sanitaire est arrivée. La demande de ciment s'est effondrée. Puis la reprise économique s'est traduite par une déstabilisation du trafic maritime : si nous avons trouvé un exutoire à l'export, nous aurions bien du mal aujourd'hui à expédier 70 conteneurs de combustible chaque mois. »

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) étudie actuellement le plan B proposé par le SYDNE et Suez : la valorisation des 70 000 tonnes de CSR qui seront produites annuellement par INOVEST dans une nouvelle tranche de la centrale thermique de Bois-Rouge. Elle verrait le jour sur l'emplacement des installations dédiées au charbon, appelées à disparaître. « Les 70 000 tonnes de CSR peuvent remplacer 65 000 tonnes de pellets », estime Pascal Langeron, directeur général adjoint d'Albioma. « Pour tenir l'objectif d'un démarrage opérationnel mi-2024, il faudrait que la CRE, à laquelle on demande de compenser nos coûts d'investissement et d'achat du CSR, donne son feu vert début 2022. »

FIGURE 4.34. – Extrait d'un article sur le lancement de la valorisation énergétique (GROLLIER 2022)

Est-ce que l'absence de chaudière sur le site de Suez a participé à la requalification du projet CSR en un projet différent de l'incinération ? S'il produit du CSR, INOVEST ne brûle pas des déchets : il vend du « combustible de récupération ». Est-ce que cette différence de dispositif, qui se traduit

94. Source : ALBIOMA BOIS ROUGE (21 déc. 2020). *Déclaration d'intention. Projet de construction d'une centrale CSR permettant la production de chaleur et d'électricité*. URL : https://www.albioma.com/wp-content/uploads/2020/12/20201221_ABR_D%C3%A9claration-intention-CSR-2.pdf (visité le 07/05/2023).

95. Source : entretien avec Mireille Maillot, DGS (ILEVA) et Eddy Lebon, directeur conception et travaux (ILEVA) et chef de projet Run'Eva. 04/11/2021. Saint-Pierre.

96. Source : Bernard GROLLIER (2 oct. 2022). *Valorisation énergétique des déchets : démarrage en 2024*. URL : <http://ecoaustral.com/valorisation-energetique-des-dechets-demarrage-en-2024> (visité le 05/07/2023).

par une dissociation des infrastructures (avec la production d'un côté, l'écoulement de l'autre), explique en partie la plus faible mobilisation qu'a rencontré le projet de l'Est? Quoiqu'il en soit, en mai 2022, une demande d'extension du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne a été déposée en préfecture, pour palier l'absence d'exutoire. Attaquée sur ce point, Suez a récemment répondu à la presse avec aplomb : « Donnez-nous une chaudière et on enverra notre CSR »⁹⁷. Comme le suggère l'article cité plus haut, Albioma se situe dans une position de négociation vis-à-vis des collectivités, qui doivent assurer un service public : elle ne créera l'exutoire que si certains coûts sont compensés par l'État.

Ainsi, la question de la maîtrise d'ouvrage, au Sud comme à l'Est, est avant tout une question économique et politique, où la propriété des maillons de la chaîne permet de garder un certain contrôle sur les dépenses publiques. Nous parlons d'implications métaboliques car les conséquences de ces agencements sur les circulations ne sont pas fortuites : elles sont prévues par la maîtrise d'ouvrage, elles en sont l'expression la plus parlante. Pour accorder son soutien au projet Run'EVA, un des points de tension entretenus par la Région était qu'ILEVA devrait s'accorder avec la centrale d'Albioma Le Gol (adossée également au deuxième et dernier complexe sucrier de l'île) plutôt que de créer sa propre chaudière : ce montage était avancé par la Région comme étant plus circulaire⁹⁸. Pour ILEVA, l'enjeu était ailleurs, comme en témoigne cet extrait d'entretien :

Laurence : « L'adaptation du four Albioma Le Gol a-t-elle été envisagée, comme dans le Nord? »

Directrice d'ILEVA : « Cela n'a jamais été l'orientation d'ILEVA. Les 3 EPCI adhérentes ont signé une charte au début du processus, comprenant le fait de garder publique la maîtrise d'ouvrage, pour remplacer l'ISDND. Ce qui est différent du schéma de SYDNE. Le souhait à ILEVA c'est de garder la propriété de l'équipement, afin de maîtriser la fiscalité. »

La localisation de la chaudière ne suit donc pas une logique écologique ou sanitaire. « Pour la localisation, il n'y a eu aucune étude de site au niveau du département », souligne un expert sanitaire⁹⁹, « C'est politique! Les politiques ont validé sans analyse scientifique de la meilleure localisation par rapport aux risques. Il n'y a pas de preuve que c'est la meilleure des solutions, alors que le choix de la localisation du site est déterminant ». Dans le cas du projet de l'Est, seuls deux sites potentiels avaient été identifiés par Suez et le SYDNE ; pour un de ces sites, le propriétaire (issu de la Plantocratie locale) avait promis un contentieux à vie (Ch. 3). Le site choisi est arrangeant économiquement puisqu'il s'agit d'une centrale électrique existante.

97. Source : PM (13 mai 2022). *L'enfouissement repart pour un tour*. URL : <https://www.clicanoo.re/article/societe/2022/05/13/enfouissement-repart-pour-un-tour> (visité le 06/07/2023).

98. RÉGION RÉUNION et PRÉFECTURE (avr. 2016). *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour La Réunion 2016-2018 / 2019-2023. Étude d'impact économique et social, résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale, évaluation environnementale*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023), p. 94 : « La priorité doit être accordée à l'adaptation de chaudières charbon existantes afin de privilégier les objectifs de transition écologique et d'autonomie énergétique. Il serait possible d'installer des chaudières dédiées pour les CSR sans augmentation des capacités de production ».

99. Contribution anonymisée.

Dans les entretiens menés avec les directeur-ices des deux syndicats et les chefs de projet et les diverses visites de site effectuées, la comparaison des deux montages de projet revient régulièrement dans la discussion — chacun présentant souvent les avantages de son propre montage. Nous résumons ci-dessous (Fig. 4.35) l'ensemble des implications métaboliques qui ressortent de ces comparaisons, sous forme de tableau. Les sources autres que les entretiens et visites sont mentionnées en note de bas de page.

Force est de constater que les différents agencements et les imbrications métaboliques qui en découlent ne répondent pas à des injonctions écologiques mais à des impératifs économiques et politiques (continuité du service public, dynamiques de monopoles, logiques de profit et de pouvoir). De ce tableau comparatif ressort une hypothèse concernant la capacité d'absorption des deux unités vis-à-vis des plastiques : d'un côté, on pourrait penser que Suez serait plus friand de ces matières du fait de leur fort pouvoir calorifique. D'un autre côté, ILEVA a un intérêt à voir diminuer radicalement la part de déchets enfouies, fortement pénalisée fiscalement (sous-section 3.3). De fait, le taux de déchets restant à enfouir est plus faible au Sud qu'à l'Est. Ainsi, la politique d'ILEVA semble viser davantage à l'absorption des déchets, tandis que Suez est plus attentif à la qualité du combustible proposé et moins concerné par l'augmentation du coût de l'enfouissement (qui est la préoccupation du SYDNE). Dans les deux cas, on peut faire l'hypothèse que les plastiques feront partie des matières qui seront fortement absorbés par les deux usines de CSR.

Dans cette sous-section, nous avons pu esquisser les tenants d'un travail métabolique intense, de la phase d'élaboration des projets à la livraison en passant par les mésaventures de chantier. Ce travail métabolique est politique autant que matériel : à chaque étape, il s'agit de négocier la propriété de l'équipement, la nature du combustible, son coût, son pouvoir calorifique*etc.*. De ces développements différenciés pourrait advenir une répartition matérielle différente eu égard aux déchets plastiques, qui pourraient être plus ou moins orientés vers l'incinération. Les deux dernières sous-sections apporteront d'autres éléments de réflexion pour sonder cette hypothèse.

| | ILEVA | SYDNE |
|----------------------------------|---|--|
| La chaudière | Sur le même site | Albioma Bois Rouge ? |
| Coût de lancement | 220M€ , avancé par ILEVA, dont 18M€ de subventions FEDER et 14M€ ADEME. | 82M€ , avancés par Suez. |
| Coût de traitement | Le syndicat sous-traite à plusieurs entreprises, renouvelées régulièrement. Un coût estimé à 15,4M€ par an. | Suez et SYDNE renégocient un marché de prestation tous les 7 ans, qui fixe une fourchette des prix. Les prix sont renégociés dans cette fourchette tous les mois. 23M€ en 2023 ¹ . SYDNE est toutefois propriétaire du site d'enfouissement des déchets ultimes, vu comme le « robinet final » par le syndicat : « s'ils surchargent à l'entrée, on peut se rattraper à la sortie » ² |
| Employés sur le centre de tri | Une centaine (l'emploi vert et la problématique du chômage sur l'île) | Une vingtaine |
| Coût du CSR | Le CSR n'est pas revendu puisqu'il est consommé sur place. L'électricité est revendue à EDF. Avec le fort coût du traitement, le coût pourrait être négatif . | Le prix de revente entre Suez et Albioma sera confidentiel. Albioma bénéficiera d'une compensation de l'État. Comme il s'agit d'un projet privé, le rendement pourrait être positif pour Suez, avec le surcoût supporté par le SYDNE ³ . |
| PCI (Pouvoir calorifique du CSR) | Du CSR de base, qui peut être inférieur à 12 MJ/kg . | Du CSR à haut PCI. « Supérieur au charbon » ⁴ (dont le PCI est de 33MJ/kg) |
| Part des plastiques dans le CSR | - Comme le CSR n'est pas revendu, le syndicat se dit moins dépendant de la part de plastique dans les CSR (qui augmente le PCI) ⁵ . - Pour autant, le syndicat a pour ambition de réduire l'enfouissement au maximum (ce qui se traduit par un taux prévu d'enfouissement bien plus faible qu'à INOVEST) - Une énergie revendiquée « 70 % renouvelable et 30 % de récupération » (le plastique correspondant à la part de récupération). | - SYDNE et Suez ne se sont pas prononcés à ce sujet. - Comme il s'agit d'un combustible vendu, son pouvoir calorifique doit être standardisé. - On peut faire l'hypothèse d'un certain intérêt de l'entreprise pour les plastiques, qui présentent un PCI élevé. - On peut aussi faire l'hypothèse d'un tri plus soigneux des matières, avec un plus fort taux de rejet (confirmé par la comparaison de la part prévue pour l'enfouissement, cf ci dessous) |
| Part qui reste à enfouir | 19 % ⁶ | 28% ⁷ |

1. Source : SYDNE (2 sept. 2023). Compte rendu du premier conseil d'administration de SYDNE de 2023, p. 21.

2. Source : Entretien avec Yoland Savrimoutou. Directeur Général des Services du SYDNE. 26/11/2019. Sainte Marie. SYDNE.

3. Source : CRE (2 juin 2020). Délibération N°2020-028 de la Commission de régulation de l'énergie du 6 février 2020 portant décision sur le projet de contrat d'achat entre la société EDF (centre EDF Réunion) et le syndicat mixte de traitement de déchets ILEVA, pour une installation de production d'électricité à partir de biogaz et de combustibles solides de récupération à La Réunion.

4. Source : intervention de l'exploitant lors de la visite guidée d'INOVEST en cours de construction, organisé à destination des entreprises du BTP par Suez. 20/11/2019. Sainte Suzanne. INOVEST.

5. « Si le PCI est trop faible, ça ne pose pas de problème car nous sommes les utilisateurs de nos propres CSR, nous n'avons pas à les vendre. Et pour respecter notre contrat avec EDF, on a l'appoint biomasse et biogaz [...] La part de plastiques pourrait baisser avec les restrictions sur les plastiques à usage unique, l'amélioration du tri ». Source : entretien avec le chef de projet Run'EVA. 04/11/2021. Saint Pierre.

6. Source : Pierrefonds. Extension du centre d'enfouissement des déchets. Une enquête publique est en cours (28 juill. 2022). URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/saint-pierre/pierrefonds-extension-du-centre-d-enfouissement-des-dechets-une-enquete-publique-est-en-cours-1307864.htm> (visité le 07/07/2023).

7. Source : PM (4 oct. 2019). L'enfouissement, c'est (presque) fini. Le Journal de l'Île.

FIGURE 4.35. – Tableau de comparaison des implications métaboliques des deux montages de projet Run'Eva et INOVEST

3.2. Décarboner l'énergie, tendre vers l'autonomie énergétique : un greenwashing par la déterritorialisation des plastiques

Dans une seconde sous-section, nous nous intéresserons au travail idéologique de requalification des déchets plastiques au sein du CSR, lui-même présenté comme un outil pour la transition écologique et l'autonomie énergétique. Si de rares acteur-ices reconnaissent en la part de plastiques des CSR « du pétrole sous un autre nom »¹⁰⁰, la majorité des discours opère une déterritorialisation des plastiques : ceux-ci sont dissociés de leurs origines (extraction fossile, cycle du carbone) pour rejoindre les rangs de « matières de récupération », voire de « ressource locale », de « matière première », enfin de « substitut à l'énergie fossile ». Cette déterritorialisation capitalise sur le tour de force ontologique qu'opère la notion même de déchet — un objet qui ne commencerait à exister qu'au moment de la mise en rebut, un pur produit de la consommation.

Du pétrole sous un autre nom

Dans une majorité des pays de l'Union Européenne, la France y compris, la production énergétique par incinération des ordures ménagères est considérée comme « énergie renouvelable » à 50 %. En France vient s'ajouter la notion d'« énergie de récupération », qui correspond aux déchets qui ne sont pas considérés comme « bio-sourcés » (comme le sont d'autres déchets comme les déchets verts, les papiers et cartons) (ROCHER 2023, p. 85). Le statut réglementaire du CSR n'est que partiellement stabilisé (*ibid.*, p. 96), et la part des CSR qui sera considérée comme renouvelable n'est pas encore fixée. Lors de la journée de concertation organisée par Run'Eva¹⁰¹, la direction du syndicat ILEVA déclara qu'elle espérait obtenir un CSR qui soit reconnu comme étant composé de 70 % d'énergie renouvelable, et de 30 % d'énergie de récupération. Une des questions du public, posée à répétition par un membre du collectif Réunion Zéro Déchet, était de savoir si les plastiques feraient partie des déchets qui seraient considérés comme « énergie renouvelable » une fois emballés dans les ballots de CSR, et si le plastique brûlé serait considéré comme du « plastique valorisé ». La réponse d'un des experts de l'incinération conviés à la table fut d'une rare honnêteté :

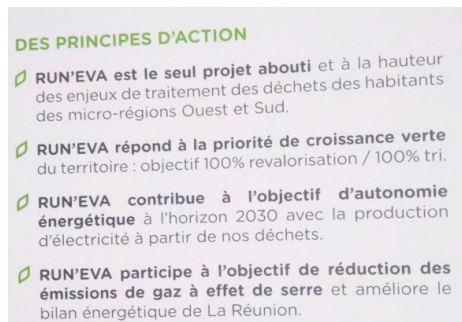
« Très concrètement, moi je considère que c'est une façon d'utiliser de l'énergie fossile, puisque le plastique c'est de l'énergie fossile, pour produire de l'énergie, mais ça reste une voie de traitement, c'est pas une voie de recyclage donc c'est la matière qui reste de la matière qui sera perdue. [...] on peut brûler ce plastique, parce que le plastique vient du pétrole, et donc réutiliser comme source d'énergie ce dérivé du pétrole [...] Ça fait du pétrole, en plus ça évite de le transporter sur des kilomètres avec des camions pour amener le plastique par milliers »¹⁰².

100. « *Plastics as oil by any other name* » (HIRD 2022)

101. Source : réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.

102. Source : intervention du professeur Jean-François Narbonne, expert en toxicologie convié par visioconférence à la réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen. Verbatim disponible en ligne : ILEVA (19 oct. 2019a). *Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019. Atelier RONEVA 19/10/2019. Verbatim de la journée*. URL : <https://runeva.re/wp-content/uploads/2019/12/AtelierRONEVA-Verbatimquestions-reponses.pdf> (visité le 05/03/2023).

Les discours qui s'attardent sur l'origine carbonée des plastiques sont rares, mais ils existent. On les retrouve en filigrane dans les études qui cherchent à catégoriser le pouvoir calorifique (PCI) des déchets (Ch. 3). On les retrouve en *off* dans les entretiens¹⁰³, mais aussi dans des documents officiels qui cherchent à convaincre les décideur-euses du potentiel énergétique que représentent ces déchets en Outre-mer en particulier. Dans un prospectus de promotion de la valorisation énergétique pour les Outre-mer produit par l'ADEME (2019)¹⁰⁴, la part de plastiques dans les déchets est ainsi présentée comme un capital à exploiter, « un contenu énergétique important » pour ces territoires en particulier.



Source : ILEVA 2019, p. 12

FIGURE 4.36. – Extrait du prospectus d'ILEVA (2019) : l'incinération comme solution écologique

la fois à la « diminution de la production des déchets », et à « 100 % de valorisation » des déchets¹⁰⁷. En misant sur la baisse de production de plastiques prévue par la législation, Run'Eva prévoit que son incinérateur sera d'autant plus écologique, car mobilisant une plus grande part de « carbone renouvelable » (Fig. 4.37). Une rhétorique similaire se retrouve dans la communication du projet Inov'Est de Suez : un prospectus vante ainsi que le CSR se « substituera » à l'importation de 60 000 tonnes de charbon importé (Fig. 4.38).

Alors que les plastiques sont issus de l'extraction fossile, les CSR sont présentés comme un substitut à l'énergie fossile, du fait qu'il s'agirait d'une énergie autrement perdue. Lors de la journée de concertation de Run'EVA, l'idée de « faire du déchet une ressource » est utilisée par plusieurs des intervenant-es, parmi lesquelles le directeur Économie Circulaire de l'ADEME, l'expert en incinération et les membres du comité de pilotage du projet. On va jusqu'à parler de « ressource locale » et d'« énergie locale »¹⁰⁵. Dans le prospectus de restitution du processus de concertation organisé par Run'Eva (2019), on peut ainsi lire que l'incinération participerait à « l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre », à « l'autonomie énergétique » et à la « croissance verte » par sa substitution à l'enfouissement (Fig. 4.36)¹⁰⁶. En permettant une « valorisation énergétique », elle contribuerait à

103. « Le plastique, c'est ce qui a le plus haut PCI. Bien sûr que ça les intéresse », témoigne un employé de la Région.

104. « En premier lieu, elle permet de valoriser le contenu énergétique important de nos déchets. Selon les caractérisations réalisées dans les différents territoires, le Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) est évalué entre 2 000 et 2 500 kcal/T (forte représentation des plastiques, faiblesse des collectes sélectives...) » ADEME (jan. 2019a). *ADEME & Vous Outre-mer. La transition écologique en action. N°2*. URL : <https://guyane.ademe.fr/sites/default/files/ademe-et-vous-outre-mer-janvier-2019.pdf> (visité le 07/07/2023), p. 11-12.

105. Voir le verbatim de la réunion de concertation disponible en ligne sur le site de la concertation ILEVA (19 oct. 2019a). *Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019. Atelier RONEVA 19/10/2019. Verbatim de la journée*. URL : <https://runeva.re/wp-content/uploads/2019/12/AtelierRONEVA-Verbatimquestions-reponses.pdf> (visité le 05/03/2023), p. 36. L'expression de ressource locale ou d'énergie locale est employé par le directeur de l'ADEME.

106. La synthèse de la concertation est disponible en ligne : ILEVA (19 oct. 2019a). *Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019. Atelier RONEVA 19/10/2019. Verbatim de la journée*. URL : <https://runeva.re/wp-content/uploads/2019/12/AtelierRONEVA-Verbatimquestions-reponses.pdf> (visité le 05/03/2023).

107. *Ibid.*

3. Incinérer : un travail métabolique d'absorption

**SUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE RUN'EVA
ET LES ÉMISSIONS DE L'UVE**

Le CSR issu des déchets permettra de produire 17 MW d'électricité, avec des émissions en dessous des normes autorisées.

- C'est l'équivalent des besoins en électricité de **60.000 Réunionnais**, ce qui correspond à la possibilité de rendre autonome une ville moyenne de l'île.
- **L'empreinte carbone de l'UVE est inférieure** à l'empreinte de la décharge actuelle dont les émissions permanentes de méthane non capté sont inévitables : le méthane est un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO² issu de la combustion. De plus, le CSR, avec la diminution de l'usage des matières plastiques au fil du temps, sera de plus en plus riche en éléments biogéniques, et donc, de carbone renouvelable.
- L'UVE disposera d'un **système de traitement des émissions** plus performant que les exigences des normes actuelles.

Le projet utilisera des procédés éprouvés et exigeants au plan environnemental.

- Objectif de réduction des gaz à effet de serre de **40% d'ici 2030**.
- **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Des mesures de suivi environnemental rigoureuses en phase chantier et en phase d'exploitation.
- Utilisation des **meilleures techniques disponibles**.

Source : ILEVA 2019, p. 9

FIGURE 4.37. – Extrait du prospectus d'ILEVA (2019) : l'empreinte carbone du Combustible Solide de Récupération

Le CSR
Combustible Solide
de Récupération

+ de 83 000 tonne
de combustibles CSR sera produit chaque année dans le cadre de valorisation des déchets à l'île.

Environ
20 000
foyers réunionnais
alimentés en électricité

Mais aussi
60 000
tonnes de charbon
importées en moins !

LE CSR : COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION :

Fabrication à haute valeur énergétique et environnementale
Cette production va engendrer une substitution des importations de charbon à la Réunion de près de 60 000 tonnes.

Source : ILEVA 2019, p. 9

FIGURE 4.38. – Extrait du prospectus de INOVEST (2019) : Le Combustible Solide de Récupération, substitution au charbon ?

Dans sa déclaration d'intention pour la construction d'un four CSR, Albioma Bois Rouge parle de « combustible d'origine locale »¹⁰⁸, qui viendrait se substituer à l'importation de biomasse. Le *Livre Bleu pour les Outre-mer* (2018)¹⁰⁹, document de programmation du gouvernement pour les territoires ultramarins, identifie les déchets comme « une opportunité non-négligeable dans la transition énergétique outre-mer », « un gisement de *matière première* pour alimenter en base le système électrique » (je souligne). L'étude d'impact économique et social de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) (2016) parle pour sa part d'« énergie stable »¹¹⁰ — une référence peut-être à la faible difficulté d'approvisionnement en déchets... On retrouve cette même rhétorique dans la communication de l'entreprise de plasturgie locale Bourbon Plastiques (Ch. 6), dans sa promotion des liens que l'entreprise entretient avec les « acteurs du recyclage » locaux. Dans une note écrite imprimée à mon intention par le dirigeant de l'entreprise pour clore notre entretien (23/12/2019), on lit ainsi que, si le recyclage local et l'exportation doivent être encouragés, « le volume total de déchet ne permettra pas localement leur recyclage total sous cette forme » :

« L'utilisation de la capacité calorifique des matières plastiques (1kg de polyéthylène contient pratiquement autant de calories qu'un kg de pétrole) pour produire des CSR (combustibles solides de récupération) destinés à produire de l'électricité à travers des unités de valorisation énergétique. Les CSR se substituent partiellement (de l'ordre de 1 %) à l'importation de pétrole. »

Cet oubli de l'origine matérielle des plastiques se retrouve dans un document qui m'avait également été fourni par le dirigeant de Bourbon Plastiques, un rapport rédigé par l'Association Alliance Chimie Recyclage (2018)¹¹¹. Dans une section du rapport intitulée « composition d'un plastique », on peut ainsi lire : « Chaque matériau plastique est composé d'une résine de polymère et d'un certain nombre d'additifs qui vont lui permettre d'avoir différentes propriétés comme celles citées précédemment ». « À la base du plastique », nous dit le document, se trouve la « résine », qui peut de plus en plus être « biosourcée ». Le reste du document achève de couper cette « résine » de son origine pétrolière en entrant dans le détail la composition chimique des différents plastiques, sigles et dessins à l'appui.

Cette stratégie de verdissement de l'incinération n'est pas propre à l'île : elle est une stratégie bien établie des lobbys de l'incinération. La tendance plus récente à ancrer la défense de l'incinération dans l'imaginaire de l'économie circulaire et des crédits carbone est dénoncée par les scientifiques et les militant-es du collectif GAIA — collectif qui défend les intérêts des communautés les plus concernées par la « crise plastique » (Ch. 1) :

108. Source : ALBIOMA BOIS ROUGE (21 déc. 2020). *Déclaration d'intention. Projet de construction d'une centrale CSR permettant la production de chaleur et d'électricité*. URL : https://www.albioma.com/wp-content/uploads/2020/12/20201221_ABR_D%C3%A9claration-intention-CSR-2.pdf (visité le 07/05/2023).

109. Source : MINISTÈRE DES OUTRE-MER (mai 2018). *Livre Bleu des Outre-mer*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023).

110. Source : RÉGION RÉUNION et PRÉFECTURE (avr. 2016). *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour La Réunion 2016-2018 / 2019-2023. Étude d'impact économique et social, résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale, évaluation environnementale*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023).

111. Source : Arnaud PARENTY (29 oct. 2018). *Comprendre les plastiques pour les rendre plus circulaires*. 2ACR. URL : <http://frplast.org/Comprendre-pour-agir/Articles-pour-comprendre/Comprendre-les-plastiques-pour-les-rendre-plus-circulaires> (visité le 27/12/2019).

« Les incinérateurs émettent 68 % plus de gaz à effet de serre par unité d'énergie que les centrales au charbon. Bien qu'elle soit un contributeur majeur au changement climatique, l'industrie des incinérateurs reste à flot en s'appuyant sur des crédits d'énergie renouvelable, des subventions coûteuses et des coûts externalisés. L'argent public — des millions de dollars d'impôts — est ainsi siphonné dans des incinérateurs et soustrait aux réels renouvelables et d'autres solutions durables qui sont nettement plus rentables. »¹¹²

Pour le collectif GAIA, la seule manière de désarmer cette rhétorique est d'exiger des mesures politiques qui prennent en compte l'intégralité du cycle de vie des plastiques. Ce qui est frappant dans nos sources, c'est combien, par un tour de force rhétorique, les plastiques sont coupés de leur contexte d'origine (l'extraction fossile, le cycle du carbone, leurs intenses circulations) pour n'être associé qu'au lieu fantasmé de la « production » des déchets, c'est-à-dire là où ils sont mis au rebut, jusqu'à devenir une nouvelle « matière première ». Les plastiques sont ainsi déterritorialisés, coupés de leur origine géographique, voire en quelque sorte « dématérialisés », au sens où ils sont coupés de leur composition matérielle, jusqu'à se fondre dans une masse de « refus de tri », eux-même décarbonés dans l'idée mais pas dans les faits. Des militant-es écologistes ont en effet critiqué la décision européenne de qualifier le carton et le papier « d'énergie renouvelable » et ainsi de ne pas comptabiliser ces émissions comme des émissions carbonées sous prétexte qu'il s'agirait de cycles courts (à l'opposé des cycles longs du charbon et du pétrole) : « l'atmosphère ne fait pas la différence entre une molécule de carbone biogénique et une molécule de carbone d'origine fossile »¹¹³.

Lors d'une journée de visite organisée par INOVEST à l'intention des entreprises du BTP¹¹⁴, le CSR est ainsi présenté comme un combustible au PCI « supérieur au charbon », qui arrive « en prévision de l'interdiction du charbon » prévue à courte échéance. Dans un discours à la presse, ILEVA garantit que l'empreinte carbone de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) sera inférieure à celle du centre d'enfouissement¹¹⁵. Parce que les énergies renouvelables et de récupération ne sont pas comptabilisées dans les émissions de carbone, le passage à l'incinération est présenté comme une manière de réduire les gaz à effet de serre. Dans une étude d'impact économique et social de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) (2016), la valorisation énergétique des déchets est identifiée comme un « impact positif », une manière de « lutter contre le changement climatique » par « la baisse des gaz à effet de serre »¹¹⁶. Le scénario étudié estime la réduction des gaz à effet de serre à « plus de 100 % en 2020 [...] grâce notamment à l'arrêt de l'enfouissement de déchets

112. Source : GAIA (2023b). *Incinération*. 2ACR. URL : <https://www.no-burn.org/fr/incineration/> (visité le 12/10/2023).

113. Voir les critiques de l'extraction de la part biogénique des déchets dans la comptabilisation des émissions carbonées, notamment dans un rapport du PNUE (2018) : « *The atmosphere does not differentiate between a molecule of biogenic CO₂ and a molecule of fossil-derived CO₂* » (cit. in. (ROCHER 2023, p. 46)

114. Source : Visite guidée d'INOVEST en cours de construction, organisé à destination des entreprises du BTP par Suez. 20/11/2019. Sainte-Suzanne. INOVEST.

115. Source : IPREUNION (24 avr. 2019). *Ileva dit tout sur son "unité de valorisation énergétique"*. URL : <https://imazpress.com/actus-reunion/ileva-dit-tout-sur-son-unite-de-valorisation-energetique> (visité le 05/03/2023).

116. Source : RÉGION RÉUNION et PRÉFECTURE (avr. 2016). *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour La Réunion 2016-2018 / 2019-2023. Étude d'impact économique et social, résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale, évaluation environnementale*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023).

bruts ». Par un jeu mathématique sur les indices de la transition énergétique, il est ainsi affiché que la combustion de CSR ne contribuera aucunement aux émissions de carbone, voire qu'elle les diminuera *en se substituant* à l'enfouissement. L'ultime décision de la Commission de Régulation de l'Énergie concernant le prix de vente du CSR vient consacrer cette idée d'une substitution, voire d'une émission négative :

« La production d'électricité de ce projet devrait très majoritairement se substituer à de la production thermique, émettrice de CO₂, du moins les premières années, et ainsi permettre une baisse des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 90 000 tonnes équivalent CO₂ par an »¹¹⁷.

Cette même idée d'une substitution vertueuse se retrouve dans la déclaration d'intention d'Albioma quant à la construction d'un four (2022)¹¹⁸. Elle fait de projet « un modèle d'économie circulaire ». Dans la dernière Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de La Réunion (2017)¹¹⁹, les deux UVE sont inscrits comme sources d'énergie permettant d'assurer la « substitution du charbon dans la production électrique par les énergies renouvelables ou de récupération ».

Substituer des émissions carbonées par des émissions carbonées en jouant sur les mots et les indicateurs relève du *greenwashing*. Ce verdissement de l'incinération n'est pas spécifique au contexte réunionnais : il émerge dans le cadre de discussions nationales qui présentent le CSR comme un outil de la transition énergétique (Rocher 2023). Il présente cependant un intérêt supplémentaire dans les Zones Non-Interconnectées (ZNI) qui sont chargées de travailler à leur autonomie énergétique. Ce tour de force qui assimile les plastiques à une source d'« énergie renouvelable et de récupération » est le résultat d'un travail métabolique idéologique à l'échelle nationale et locale qui profite à l'émergence des deux usines de CSR à La Réunion. Il donne à voir comment la gouvernance des déchets profite de la climatisation de ses enjeux pour répondre à un problème matériel qui se pose de manière extrême dans les territoires dits périphériques : comment organiser la circularisation des déchets plastiques alors même que ceux-ci se montrent réticents à la réintégration de circuits de valorisation matière.

117. Source : CRE (2 juin 2020). *Délibération N°2020-028. Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 6 février 2020 portant décision sur le projet de contrat d'achat entre la société EDF (centre EDF Réunion) et le syndicat mixte de traitement de déchets ILEVA, pour une installation de production d'électricité à partir de biogaz et de combustibles solides de récupération à La Réunion*. URL : https://www.cre.fr/content/download/21993/file/200206_2020-028_ILEVA.pdf (visité le 18/07/2023).

118. « Le projet de valorisation de CSR envisagé dans la centrale ABR permettra la production de l'ordre de 70 GWh à partir de combustible de récupération qui se substituera à une production équivalente réalisée à partir de charbon ». Source : ALBIOMA BOIS ROUGE (21 déc. 2020). *Déclaration d'intention. Projet de construction d'une centrale CSR permettant la production de chaleur et d'électricité*. URL : https://www.albioma.com/wp-content/uploads/2020/12/20201221_ABR_D%C3%A9claration-intention-CSR-2.pdf (visité le 07/05/2023).

119. Source : RÉGION RÉUNION et PRÉFECTURE (avr. 2016). *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour La Réunion 2016-2018 / 2019-2023. Étude d'impact économique et social, résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale, évaluation environnementale*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023).

L'autonomie énergétique des Zones Non-Interconnectées : un cadre géo-légal dérogatoire propice aux CSR ?

Nous nous sommes demandé-es en introduction comment expliquer que deux projets CSR ont pu émerger à La Réunion alors que l'industrie française a été jusqu'à présent frileuse à leur sujet ¹²⁰. Nous questionnons ici la part qu'a pu jouer le régime dérogatoire dont bénéficient les Outre-mer dans la gouvernance de l'énergie. L'objectif de l'autonomie énergétique en particulier, qui est propre aux Zones Non-Interconnectées (ZNI) que sont les Outre-mer, pourrait avoir fourni une obligation réglementaire propice à l'émergence des projets CSR, ainsi que le suggère l'entretien avec le chargé de mission énergie de la DEAL ¹²¹ :

« À l'échelle locale, du point de vue de l'énergie renouvelable, [l'UVE ¹²²] n'est pas très importante car cela représente assez peu d'énergie. [...] Le CSR ne va pas nous aider à remplir le quota « 50 % d'énergie renouvelable » d'ici 2020, mais comme c'est une énergie intégrée dans la part locale, il compte pour l'objectif 2030 d'autonomie énergétique (où il n'y a plus l'enjeu du renouvelable mais où il est question d'augmenter la part locale). »

À la situation géographique particulière des ZNI correspond un ensemble de mesures dérogatoires et d'objectifs propres. En tant que ZNI, les territoires d'Outre-mer doivent proposer leur propre Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). La PPE est un outil de pilotage prévu par la loi pour la transition énergétique (LTECV 2015). Alors que la PPE métropolitaine est élaborée par le gouvernement, les PPE des Outre-mer sont élaborés par la Région et le Préfet. En plus de la décarbonation de l'énergie, la PPE des Outre-mer doit planifier aussi la transition des ZNI vers davantage d'autonomie énergétique ¹²³. Dans les ZNI, il n'y a pas de dissociation obligatoire des gestionnaires de réseaux et des entreprises productrices d'électricité. À La Réunion, EDF SEI (EDF Systèmes Énergétiques Insulaires) est « à la fois producteur, gestionnaire et opérateur de réseau » ¹²⁴. Il existe aussi d'autres producteurs, qui vendent leur électricité à EDF SEI, ou qui peuvent revendre leur électricité directement dans des contrats de gré à gré — une mesure de soutien à la production d'énergies renouvelables qui permettrait une certaine protection contre la volatilité du marché ¹²⁵.

Au sein de ce cadre dérogatoire, des mesures spécifiques ont été prises pour favoriser la sortie de terre de projets CSR dans les territoires dits d'Outre-mer. La LTECV (2015) encourage les projets

120. Le comité de prospective de la CRE parle encore en 2023 de « la difficulté de faire émerger une filière à envergure industrielle en France ». Source : CRE (mars 2023). *Comité de prospective de la CRE. La biomasse et la neutralité carbone*. URL : <https://www.cre.fr/content/download/26992/file/Rapport%20GT1-%20%20Comite%20de%20prospective%20de%20la%20CRE.pdf> (visité le 18/07/2023), p. 44.

121. Source : entretien avec Sébastien Deslandes. Chargé de mission énergie (DEAL). 29/10/2021. Saint-Denis

122. Unité de Valorisation Énergétique. Cf Ch. 3.

123. La question de l'autonomie énergétique des Outre-mer était déjà inscrite dans la loi Grenelle. Elle fut l'objet d'un amendement porté par des parlementaires, avec en tête de cortège le député communiste Paul Vergès (BERTRAND 2017).

124. Source : CRE (9 juin 2021). *Transition énergétique dans les ZNI*. URL : <https://www.cre.fr/Transition-energetique-et-innovation-technologique/soutien-a-la-production/transition-energetique-dans-les-zni> (visité le 18/07/2023).

125. *Ibid.*

CSR Outre-mer à produire de l'électricité plutôt que de la chaleur¹²⁶. Elle prévoit également des tarifs de rachat spécifiques pour les énergies dites renouvelables dans les ZNI – tarifs auxquels les entreprises en Hexagone n'ont plus le droit depuis 2015¹²⁷. Le dispositif géo-légal qui encadre la production de CSR semble ainsi prévoir une plus grande facilité à faire émerger ces projets « Outre-mer ». Nous allons voir à présent que les mesures dérogatoires qui s'appliquent à La Réunion dans la gouvernance de l'énergie font partie des outils mobilisés par les acteur-ices du territoire pour faire advenir l'incinération.

La catégorisation : enjeux de pouvoir à la croisée des déchets et de l'énergie

La catégorisation des déchets comme ressource locale et substitut à l'énergie fossile ne s'est pas faite de manière dogmatique et purement verticale (de l'Hexagone vers La Réunion). Le flou qui caractérise la rencontre des politiques de déchets et des politiques de l'énergie encore aujourd'hui constitue une ressource politique pour les jeux de pouvoir locaux. Terrains d'expérimentations, les projets CSR présentent à ce stade des degrés d'imprécision qui se révèlent fertiles pour les acteur-ices du territoire. Les centres sortent de terre alors même que les conditions de mise en circulation des matières ne sont pas encore complètement fixées par la loi, et on peut se demander si les expérimentations de La Réunion n'auront pas un effet structurant sur la réglementation du CSR – un dispositif géo-légal où la géographie insulaire, investie par des régimes dérogatoires, pourrait influencer les contours de la législation nationale.

En effet, si les acteur-ices du territoire se tournent régulièrement vers la Loi, il semble que dans le même temps la Loi les regarde. Ainsi que le souligne la sociologue réunionnaise Marie Thiann-Bo Morel (2016), « *la Loi* » en créole réunionnais ne fait pas seulement référence à l'ensemble des normes écrites à l'Assemblée : elle signifie plus largement celui qui a l'autorité. Pendant la concertation du projet d'ILEVA, des intervenant-es se demande notamment quel sera le statut des résidus de l'incinération : seront-ils considérés comme dangereux, comme les REFIOM ? « Il ne s'agit pas de REFIOM mais de résidu de CSR », argumente un des chefs de projets de Run'Eva lors de la concertation¹²⁸ – cependant que cette catégorie légale n'existe pas encore. Qu'en est-il des mâchefers ? Seront-ils catégorisés comme dangereux, ou pourra-t-on les valoriser dans le BTP ? Régulièrement, des députés réunionnais qui soutiennent le projet Run'Eva prennent à partie l'Assemblée pour obtenir des précisions en leur faveur¹²⁹. Ces imprécisions ont des implications

126. En Hexagone, les rares projets CSR qui sortent de terre privilégient la production de chaleur à la production d'électricité. Cf *infra*.

127. C'est-à-dire que, sans tarif spécifique, les énergies dites renouvelables doivent être vendues sur le marché au même titre que les autres énergies. Laurence ROCHER (2023, p. 94) émet l'hypothèse que c'est cette fin de la protection des énergies renouvelables par un tarif spécifique qui oriente le choix des projets CSR industriels vers la production de chaleur plutôt que vers la production d'électricité en Hexagone. Autres sources : S. FABRÉGAT (29 sept. 2014). *Energies renouvelables : vers des tarifs d'achat adaptés à chaque territoire d'Outre-mer*. URL : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies-renouvelables-outre-mer-tarifs-achat-22793.php4> (visité le 05/03/2023); Anne FEITZ (20 sept. 2015). *Energies vertes : ce que va changer la fin des tarifs d'achat*. URL : <https://www.lesechos.fr/2015/09/energies-vertes-ce-que-va-changer-la-fin-des-tarifs-dachat-274153> (visité le 05/03/2023).

128. Réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.

129. Les membres du syndicat cite ainsi l'action bénéfique du député Omarjee lors du montage du projet. Nous nous sommes également entretenues avec le député David Lorion, qui mobilisa la Commission de Régulation de l'Énergie à plusieurs reprises afin d'obtenir des réponses sur le prix qui serait accordé au CSR. Il demanda également une dérogation à l'augmentation de la TGAP sur l'enfouissement pour La Réunion (sans succès).

métaboliques importantes : les déchets dangereux ne peuvent être stockés sur place et doivent être exportés en France métropolitaine à un coût très élevé¹³⁰. La circulation internationale du CSR et sa composition ne sont pas non plus fixées lors de la construction des usines : les Outre-mer bénéficieront-ils d'une dérogation pour faire sortir les CSR du statut de déchet afin de les exporter plus facilement ? Le CSR sera-t-il considéré comme étant à 50 % renouvelable, 50 % de récupération, comme il est pour l'instant convenu, ou sera-t-il considéré comme étant à 70 % renouvelable, comme le demande le syndicat ILEVA ? L'exploitation de ce laps temporel entre la construction d'une usine utilisant une technologie nouvelle et l'élaboration des lois est une stratégie bien rodée par les multinationales¹³¹.

Pour Run'Eva comme pour Albioma, la reconnaissance des projets CSR comme des outils pour la transition énergétique déterminait la rentabilité du projet. Au Sud, tout un pan du contentieux entre le président du syndicat et le président de Région était le refus de la Région d'intégrer le projet d'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)¹³². Tout tarif d'achat de l'énergie doit être inscrit dans la PPE pour être intéressant¹³³. Si l'UVE n'avait pas été inclus à la PPE, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) refusait d'accorder à Run'Eva un tarif d'achat avantageux. « Si la filière fait partie de la PPE, alors le prix est décidé par la CRE. Sinon, c'est au prix le moins cher », explique le DGA Aménagement de la Région lors de la réunion de concertation d'ILEVA¹³⁴. Un expert d'EDF poursuit plus tard l'explication : EDF est obligé, par décret, de prendre les énergies renouvelables en priorité. Les autres énergies sont achetées selon des critères purement économiques, c'est-à-dire du moins cher au plus cher. Lorsqu'un membre d'une EPCI demande à EDF si le CSR sera considéré comme une source d'énergie renouvelable, le représentant d'EDF renvoie au flou normatif : « il est trop tôt pour le dire. La fraction biodégradable est considérée comme renouvelable, mais quel pourcentage sera considéré comme renouvelable, on ne sait pas. Il n'existe pas encore de valeur normative ».

Pour Laurent Bridier, expert en énergies renouvelables et militant anti-incinérateur, l'inscription des UVE dans la PPE a été un des nerfs de la guerre précisément parce qu'elle décidait de la rentabilité du projet :

« L'inscription de l'incinérateur dans la PPE, c'est la différence entre un prix de vente à 190€/MWh (comme le demande Michel Fontaine), qui n'est garanti par la CRE qu'avec

130. Environ 2500€ la tonne. Source : entretien avec Cédric Faye, Responsable Exploitation Traitement (Suez RV Réunion), 24/12/2019. Sainte-Suzanne. INOVEST.

131. Je l'ai étudiée dans le cas de la construction de l'usine de transformation du nickel (Goro) en Nouvelle Calédonie à l'occasion de mon mémoire de Master 2 (2018). C'est aussi une stratégie qu'emploient des entreprises comme Total dans le cadre du développement du *fracking*. Voir par exemple : AFP (30 mai 2011). *Gaz de schiste : le Parlement interdit l'utilisation de la fracturation hydraulique*. URL : https://www.lemonde.fr/planete/article/2011/06/30/gaz-de-schiste-le-parlement-interdit-l-utilisation-de-la-fracturation-hydraulique_1543252_3244.html (visité le 19/07/2023); *Total veut continuer à exploiter le gaz de schiste en France* (29 sept. 2014). URL : https://www.lexpress.fr/economie/entreprises/total-veut-continuer-a-exploiter-le-gaz-de-schiste-en-france_1357256.html (visité le 19/07/2023).

132. La PPE 2016-2018 contenait les deux UVE, mais la révision PPE 2019-2023 et 2023-2028 ne les intégraient pas au 29 mars 2019.

133. Source : entretien avec Laurent Bridier, expert en énergie renouvelable, militant anti-incinérateur. 14/12/2019. Saint-Pierre. Université de La Réunion.

134. Source : réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.

l'inscription de l'UVE dans la PPE, et un prix de revente au tarif déchet de 60 à 80€/MWh... ce qui remettrait en cause le modèle »¹³⁵.

Nous ne rentrerons pas plus dans le détail dans le contentieux concernant l'inclusion des UVE dans la PPE. Celui-ci fut réglé par un compromis, résumé ainsi par le député réunionnais David Lorion¹³⁶ :

« La démonstration a été faite que la PPE n'était pas compatible avec le projet national. Les différents ministres ont donné raison au projet d'ILEVA en levant le problème du tarif d'achat. Ce problème étant levé, les prêts ont été faciles à trouver, car les financeurs voyaient l'intérêt de ce projet et des filières qui se créent »

La Région a ainsi fini par accepter de mettre les deux UVE dans la PPE (2017)¹³⁷, avec pour condition de préciser qu'il faudrait privilégier autant que possible les partenariats entre UVE et chaudières existantes (comme pour le projet de l'Est) ; en échange, ILEVA renonçait à la moitié des financements européens (fonds FEDER) que la Région devait leur attribuer. Ce contentieux fit changer la position de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du tout au tout. Dans les premiers échanges entre la CRE et ILEVA, la Commission déclarait que « le coût de l'énergie n'a pas pour vocation à payer le coût du traitement des déchets » – une formule choc qui se retrouve dans plusieurs de nos entretiens¹³⁸.

La décision finale rendu le 6 février 2020 arrête une tout autre vision quant à la nature des enchevêtrements des politiques des déchets et de l'énergie : la CRE accorde au CSR d'ILEVA un prix d'achat avantageux, calculé en prenant en compte les « coûts de mise en décharge évités par l'UVE »¹³⁹. Ce prix avantageux est permis par la prise en charge du surcoût de la production électrique Outre-mer

135. Source : entretien avec Laurent Bridier, expert en énergie renouvelable, militant ant-incinérateur. 14/12/2019. Saint-Pierre. Université de La Réunion.

136. Source : entretien avec David Lorion. Député réunionnais. 03/11/2021. Par visioconférence.

137. Source : RÉGION RÉUNION et PRÉFECTURE (AV. 2016). *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour La Réunion 2016-2018 / 2019-2023. Étude d'impact économique et social, résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale, évaluation environnementale*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023).

138. « Pour la CRE, le coût de l'énergie n'a pas vocation à payer le coût de traitement des déchets », résume le rapport du ministère de la transition écologique sur la gestion des déchets à La Réunion (Juillet 2018). Source : René CORNEC et Catherine MIR (juill. 2018). *Gestion des déchets sur l'île de La Réunion*. URL : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-34500-rapport-gestion-dechets.pdf> (visité le 23/04/2023), p. 44. « Le souhait au fond du directeur de la CRE était que ILEVA et la région travaillent ensemble sur un projet zéro déchets, ce qui était utopique car d'une part les deux collectivités ne souhaitent pas du tout travailler ensemble, et d'autre part il y avait urgence à mettre fin à l'enfouissement » (David Lorion, député, 03/11/2021). « La CRE ne veut pas payer les déchets avec l'énergie » (Yoland Savrimoutou, directeur du SYDNE, 26/11/2019). « La délibération a été longue à prendre car il y a eu la question du prix du combustible et les investissements pour l'unité : l'énergie n'a pas vocation à financer le service public des déchets. C'est très compliqué de trouver le bon prix. Il y a eu beaucoup d'échanges entre ILEVA et la CRE, beaucoup de demandes de renseignements complémentaires » (S. Deslandes, chargé de mission énergie à la DEAL, 29/10/2021).

139. « Une partie des coûts de mise en décharge évités par l'UVE (charges liées à l'enfouissement et au paiement de la TGAP sur les déchets mis en ISDND) a ainsi été prise en compte pour déterminer le prix d'achat des CSR. Cette approche conduit à un prix de transfert des CSR négatif. [...] Le surcoût d'achat de l'électricité produite par l'UVE, supporté par EDF SEI et imputable aux charges de service public de l'énergie, hors prise en compte des coûts de fonctionnement des autres moyens auxquels il se substitue, devrait représenter un montant moyen de l'ordre de 12,5 M€ par an sur la durée du contrat. » Source : CRE (2 juin 2020). *Délibération N°2020-028. Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 6*

par le service public de l'énergie. Il a été encouragé par le gouvernement (par l'intervention directe de ministres auprès de la CRE) et par le pouvoir législatif, notamment les sénatrices autrices du rapport sur la gestion des déchets dans les Outre-mer (2022)¹⁴⁰ :

« La CRE [...] ne doit pas traiter ces projets comme des projets classiques de production d'électricité à partir d'intrants extérieurs. Le prix de rachat de l'électricité devrait rémunérer favorablement l'impact environnemental et territorial de ce type de projets ».

Aujourd'hui, la CRE est à nouveau sollicitée par Albioma Bois Rouge, qui n'accepte de convertir une de ses chaudières à charbon à la combustion du CSR d'INOVEST qu'à condition d'un certain défraiement par l'État et d'un prix de rachat avantageux¹⁴¹.

L'enchevêtrement des politiques de déchets et de l'énergie permet à des acteurs impliqués dans l'énergie, comme la Préfecture et la Région, d'être davantage impliqués dans la gestion des déchets, qui est davantage la compétence des EPCI et des syndicats de gestion¹⁴². La climatisation des déchets donne lieu à de nouveaux terrains d'opposition, de nouvelles armes, comme l'illustre l'utilisation de la PPE comme levier par la Région¹⁴³. Elle a aussi rendu la production de CSR envisageable financièrement pour les syndicats de gestion car elle a permis de s'octroyer une aide considérable de l'État au titre du soutien à la production d'énergies renouvelables et au titre du soutien à la production de l'électricité en Outre-mer. Elle permet à ILEVA de se soustraire en partie à la taxe sur les activités polluantes, et elle permettrait à Albioma d'échapper à la taxe carbone et d'être en partie défrayée par l'État. Il apparaît ainsi que les acteurs du territoire profitent du flou normatif qui entoure encore la production de CSR pour faire bouger les lignes en leur faveur. Il est trop tôt pour le dire, mais on peut se demander à quel point ces jeux de pouvoir locaux auront une influence sur la définition des règles nationales concernant la production de CSR.

Cette analyse des complicités naissantes entre les politiques de l'énergie et les politiques des déchets laisse apparaître un intérêt majeur que représentent les projets CSR pour les Outre-mer. Dans l'étude des impacts sociaux et économiques de la PPE, qui envisage la non-contradiction des documents de planification des collectivités, on peut lire que « la PPE participera à réduire les quantités de déchets ménagers enfouis via leur valorisation énergétique » (p. 63), si bien qu'elle

février 2020 portant décision sur le projet de contrat d'achat entre la société EDF (centre EDF Réunion) et le syndicat mixte de traitement de déchets ILEVA, pour une installation de production d'électricité à partir de biogaz et de combustibles solides de récupération à La Réunion. URL : https://www.cre.fr/content/download/21993/file/200206_2020-028_ILEVA.pdf (visité le 18/07/2023).

140. Source : Gisèle JOURDA et Viviane MALET (12 août 2022). *La gestion des déchets dans les outre-mer. Rapport d'information n° 195.* URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).

141. Sources : ALBIOMA BOIS ROUGE (21 déc. 2020). *Déclaration d'intention. Projet de construction d'une centrale CSR permettant la production de chaleur et d'électricité.* URL : https://www.albioma.com/wp-content/uploads/2020/12/20201221_ABR_D%C3%A9claration-intention-CSR-2.pdf (visité le 07/05/2023); Bernard GROLLIER (2 oct. 2022). *Valorisation énergétique des déchets : démarrage en 2024.* URL : <http://ecoaustral.com/valorisation-energetique-des-dechets-demarrage-en-2024> (visité le 05/07/2023).

142. Source : entretien avec S. Deslandes, chargé de mission énergie à la DEAL. 29/10/2021. Saint-Denis. « Peut-être que le fait que les UVE devaient être dans la PPE a permis aux agents de l'État d'être plus impliqué dans la gestion des déchets et de réagir davantage ».

143. « Si on arrive à faire valider la PPE par l'État sans UVE, l'UVE est mort », explique par exemple un militant anti-incinérateur.

sera non contradictoire voire symbiotique avec le plan de gestion des déchets ménagers¹⁴⁴. Nous concluons cette section par l'exploration de cet intérêt matériel et politique : la combustion de CSR promet d'absorber, rapidement et en grandes quantités, des flux de matières que les Outre-mer ont grande peine à circulariser.

3.3. Un outil multi-filière... ou d'absorption des flux ? Une stratégie planifiée

Les pays d'Europe du Nord, qui ont longtemps été encensés pour leur valorisation énergétique des déchets, ont beaucoup recours à l'import pour nourrir leurs usines. Une des craintes des militant-es anti-incinérateur fut de voir La Réunion devenir « la poubelle de l'Océan Indien ». Lors de la journée de concertation de Run'Eva, c'est autour d'un incinérateur miniature présenté comme affamé que deux militant-es ont proposé un spectacle de clown sur le « grand enfumage » de la concertation (Fig. 4.39).



FIGURE 4.39. – Photographie d'un spectacle de clown lors d'une manifestation contre la réunion de restitution de la concertation organisée par ILEVA, à Saint-Pierre, La Réunion (2019)

En entretien¹⁴⁵, le chef du projet Run'Eva est catégorique sur ce point : l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) a été sous-dimensionnée, et si elle pourrait recevoir une partie du CSR de l'usine de l'Est, elle n'a pas vocation à accueillir les déchets de la zone. Toutefois, ne risque-t-elle pas d'absorber des flux originellement orientés vers la valorisation matière ? C'est ce que craignent

144. Source : RÉGION RÉUNION et PRÉFECTURE (avr. 2016). *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour La Réunion 2016-2018 / 2019-2023. Étude d'impact économique et social, résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale, évaluation environnementale*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023).

145. Source : entretien avec Eddy Lebon, direction conception et travaux (ILEVA). Chef de projet Runeva. 04/11/2021. Saint-Pierre.

certain-es expert-es qui se sont positionné-es contre les UVE à La Réunion. « L'incinérateur n'est pas adapté au milieu insulaire », considère Christelle Hatik, chercheuse au CIRAD et autrice d'une thèse sur les scénarios de valorisation énergétique envisageables à La Réunion (2015). « Un incinérateur, une fois qu'il est dimensionné, il a une capacité fixe et il faut l'alimenter 24h/24. S'il y a une baisse de production, il faudra détourner les flux des recyclables »¹⁴⁶. L'analyse des discours des porteurs de projet et de la littérature grise concernant l'évolution de la gestion des déchets dans les Outre-mer montre à quel point cette crainte était fondée. De manière étonnante, l'absorption des flux de déchets jusqu'alors considérés comme recyclables ne sera pas une conséquence imprévue de la sortie de terre des usines de CSR : il s'agira au contraire d'une solution envisagée et planifiée par les décideur-euses.

Vers une dérogation à la hiérarchie des modes de traitement

Sur le terrain, la très forte augmentation de la taxe sur les activités polluantes (TGAP) qui concerne l'enfouissement est citée par une majorité d'acteur-ices comme une des raisons principales du passage à l'incinération avec valorisation énergétique¹⁴⁷. « Actuellement de 18,75 €/t pour le SYDNE, elle évoluerait jusqu'à 65 €/t en 2025 (+37 %/an) ou 47,75 €/t avec abattement DOM. *A contrario*, la valorisation électrique des déchets à la Réunion prévoit une exonération de TGAP », détaille un rapport d'activités du SYDNE¹⁴⁸. Pour ILEVA, la taxe passerait de 15M€ par an à 29,7M€ par an¹⁴⁹. Dans la LTECV (2015), la production de CSR, exonérée de TGAP, est clairement identifiée comme une manière de diminuer la quantité de déchets mis en décharge et d'atteindre ainsi les objectifs fixés par la loi¹⁵⁰.

Selon la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets, l'incinération avec valorisation énergétique est privilégiée à la mise en décharge. Dans le rapport du sénat sur la gestion des déchets en Outre-mer (2022)¹⁵¹, la relative absence de recours à l'incinération dans ces territoires est présentée comme un retard à rattraper par rapport au reste de la France voire de l'Union Européenne — et presque comme un droit auquel les Outre-mer n'ont pas encore eu accès :

« Même dans l'Union européenne, la valorisation énergétique demeure indispensable, notamment dans les pays du nord de l'Europe. Les Outre-mer ne font que rattraper le retard dans ce domaine aussi. À ce jour, l'incinération n'existe pas dans les Outre-mer,

146. Entretien le 16/12/2019. Saint-Pierre.

147. « La LTECV impose la réduction de 50 % de l'enfouissement d'ici 2025 », explique le député David Lorion, « Elle prévoit une augmentation déraisonnable de la TGAP ». « Le but final est bien de faire chuter la production de déchets ». Source : entretien avec Matthieu Hoarau. Chargé d'études déchets et développement durable à l'Agorah, agence d'urbanisme de La Réunion. 19/11/2019. Saint-Denis. Agorah. On retrouve cet argument dans le discours des deux directions des syndicats de gestion.

148. Source : SYDNE (2 sept. 2023). *Compte rendu du premier conseil d'administration de SYDNE de 2023*. URL : <https://www.sydney.re/wp-content/uploads/2023/06/CS-090223.pdf> (visité le 18/07/2023), p. 21.

149. Source : réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.

150. « Réduction de 50 % des Déchets Non Dangereux admis en installation de stockage d'ici 2025 (par rapport à 2010, pour les déchets des ménages et des activités économiques) au travers notamment du développement de la valorisation énergétique des refus de tri préparés sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR). » Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV).

151. Source : Gisèle JOURDA et Viviane MALET (12 août 2022). *La gestion des déchets dans les outre-mer. Rapport d'information n° 195*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).

à l'exception de la Martinique et de Saint-Barthélemy, alors qu'au niveau national, plus de 30 % des déchets ménagers sont brûlés ». (p. 101)

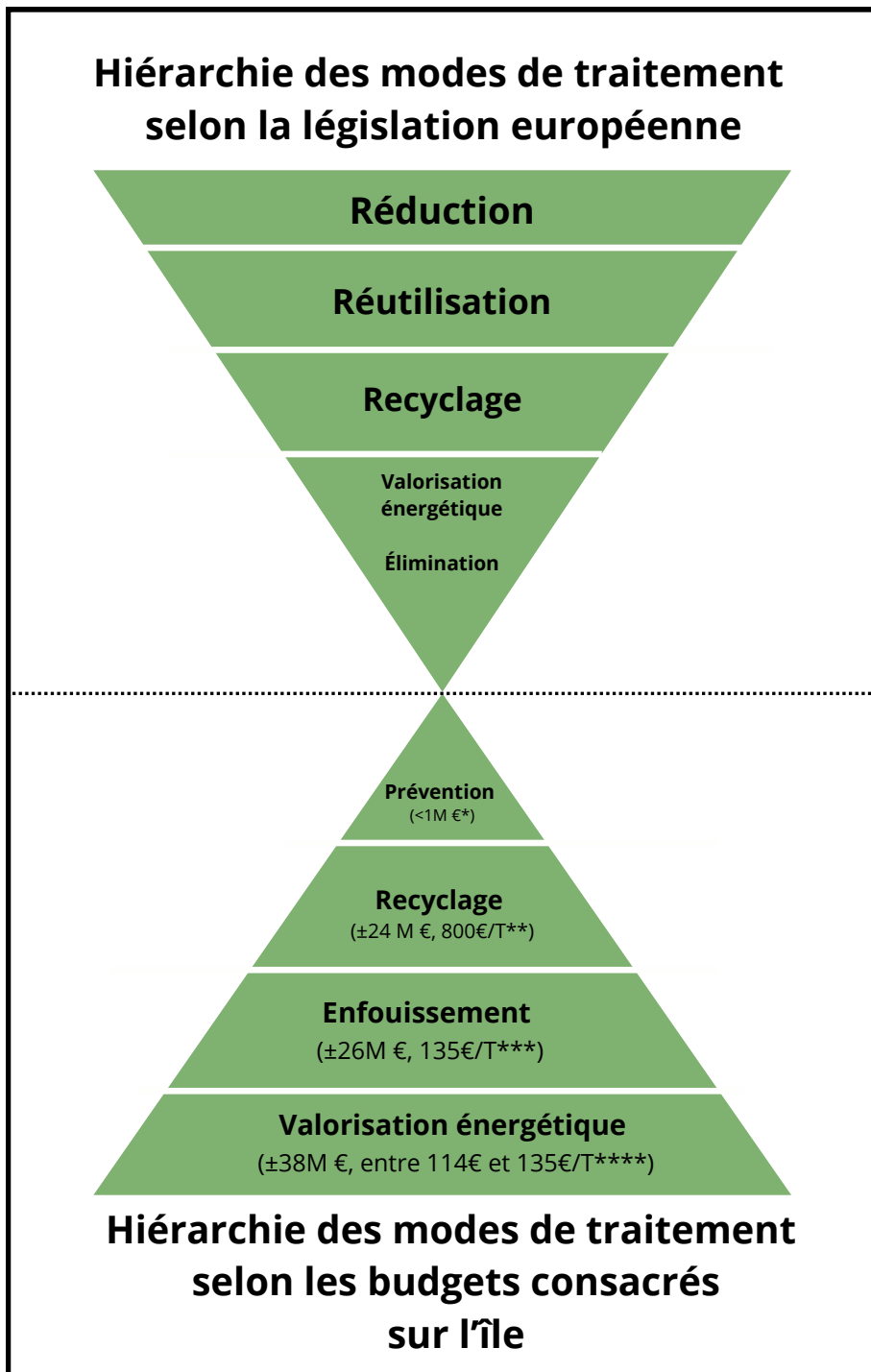
Les sénatrices font ensuite référence au rapport de la Cour des Comptes (septembre 2022), qui insiste que la valorisation énergétique doit être envisagée comme un « mode de traitement à assumer pour les déchets non recyclables, sans lequel les objectifs ne pourront pas être atteints » (p. 101). Toutefois, si les déchets « non recyclables » font ici référence aux déchets ultimes, aux déchets qui n'ont pas pu être valorisés, il est probable que la présence d'un incinérateur transforme le statut de déchets jusqu'alors recyclables en déchets économiquement « non recyclables ». Nous avons vu à quel point la recyclabilité des déchets en Outre-mer était l'objet d'efforts institutionnels importants très peu rentables économiquement et très peu concluants. Ces efforts étaient jusqu'alors fournis afin de répondre à l'exigence de la réglementation européenne sur la hiérarchie des modes de traitement des déchets, qui privilégie la valorisation matière à la valorisation énergétique. Plusieurs documents officiels qui traitent de l'intérêt de la valorisation énergétique en Outre-mer envisagent que ces territoires puissent déroger à cette hiérarchisation (Fig. 4.40) — une demande justifiée par un certain déterminisme géographique et par un contexte géopolitique hostile à l'export de déchets.

Dans le *Livre Bleu pour les Outre-mer* (2018), le gouvernement établit ainsi que ces territoires doivent répondre aux mêmes exigences nationales « avec des écarts possibles, si leur intérêt est justifié, à la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets »¹⁵². Pour les sénatrices autrices du rapport sur la gestion des déchets dans les Outre-mer (2022), la situation géo-politique actuelle justifie que ces territoires puissent déroger à cette hiérarchie. Toute une partie du rapport est ainsi intitulée « Une hiérarchie des modes de traitement à questionner »¹⁵³ (p. 100). La valorisation énergétique y est présentée comme « un mode de traitement incontournable à soutenir » dans les Outre-mer, une des stratégies pour « basculer vers une économie circulaire adaptée aux territoires ultramarins » (p. 81) :

« En application des textes européens et du code de l'environnement, la valorisation énergétique est le moins bon mode de traitement, juste après l'enfouissement. [...] Cette hiérarchie peut se justifier dans le contexte national et européen où des filières nombreuses et rentables peuvent se mettre en place plus facilement et où une moindre part des produits consommés est importée. Néanmoins, cette approche doit être questionnée pour les Outre-mer » (p. 101, je souligne).

152. Source : MINISTÈRE DES OUTRE-MER (mai 2018). *Livre Bleu des Outre-mer*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023).

153. Source : Gisèle JOURDA et Viviane MALET (12 août 2022). *La gestion des déchets dans les outre-mer. Rapport d'information n° 195*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).



* Estimation du budget total consacré par l'ensemble des EPCI. Source : entretiens avec les EPCI.

** Estimation vague : en moyenne 800€ la tonne, pour 29 412 tonnes de déchets déclarés recyclés en 2021 (CITEO 2022).

*** Budgets du fonctionnement des deux centres d'enfouissement additionnés en 2022. Source : entretiens avec les syndicats de gestion. Ne comprend pas le coût de la collecte.

**** Budget estimé du fonctionnement des deux unités de production de CSR. Ne comprend pas le coût de fonctionnement de la chaudière de CSR prévue à Bois Rouge, Sainte Suzanne. Source : entretiens avec les syndicats.

Réalisé sur Canva. ©Manglou 2023

FIGURE 4.40. – Schéma de la hiérarchie des modes de traitement aux prismes de la législation européenne et des budgets consacrés à La Réunion

La rhétorique du déterminisme géographique traverse ce rapport du sénat ¹⁵⁴ de part en part : il est ainsi question de « prendre le virage de l'économie circulaire, mais en l'adaptant aux particularités des Outre-mer ». Le rapport évoque le manque de foncier et le défi énergétique propres à ces territoires insulaires. C'est sur la base de ce déterminisme qu'un traitement spécial est demandé. Le rapport résume les positions des différents acteurs qui encouragent le recours à la valorisation énergétique en Outre-mer :

« Lors des auditions, la valorisation énergétique a été très largement mise en avant par les *représentants des territoires*, mais aussi les *éco-organismes*. L'État accompagne d'ailleurs ce mouvement en accordant une aide importante à certains projets d'UVE (à La Réunion notamment). Le règlement du FEDER [financement européen] pour la période 2021-2027 a aussi acté cette spécificité en dérogeant pour les RUP [Régions Ultra-Périphériques] à l'exclusion de financement d'installations de valorisation énergétique des déchets. » (p. 101, je souligne. Les précisions entre crochets sont les miennes)

Si le lobby de l'incinération a des racines profondes en France, l'Union Européenne, sans condamner l'incinération, a eu historiquement tendance à en limiter le déploiement ¹⁵⁵. Pourtant, les Régions Ultra-Périphériques bénéficient à ce sujet d'une dérogation aux sanctions européennes — non seulement d'une dérogation mais d'un encouragement : c'est en partie grâce aux fonds FEDER qu'ILEVA a pu construire son usine de CSR, et l'attribution des fonds FEDER fut un des leviers utilisés par la Région dans la querelle de politiciens que nous avons décrite plus haut. Alors que les porteurs de projet mettent l'accent sur le caractère innovant du CSR et de l'outil multi-filière, allant jusqu'à parler de « bon technologique » (*frogleap*) ¹⁵⁶, les militant-es anti-incinération y voient le chant du cygne d'une technologie dépassée : « On a le droit à la dernière dérogation européenne pour le dernier incinérateur construit. C'est une solution à l'ancienne. » ¹⁵⁷.

L'incinération, un substitut au recyclage du plastique

Cette demande de dérogation à la hiérarchie des modes de traitement concerne toutes les matières recyclables, mais elle cible les plastiques en particulier. Une sous-section entière du rapport du sénat cité plus haut (2022) explique ainsi que l'incinération est le seul exutoire envisageable pour les plastiques des Outre-mer à ce jour. Nous la citons ci-dessous dans son intégralité (Fig. 4.41) car elle donne à voir à la fois le contexte géopolitique particulier de cette demande de dérogation et la rhétorique du déterminisme insulaire qui la justifie (je souligne).

154. Source : Gisèle JOURDA et Viviane MALET (12 août 2022). *La gestion des déchets dans les outre-mer. Rapport d'information n° 195*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).

155. Source : COMMISSION EUROPÉENNE (2017). *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. The role of waste-to-energy in the circular economy*. URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX%3A52017DC0034> (visité le 23/04/2023), Je remercie Laurence Rocher pour cette référence.

156. Source : réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint-Pierre. Kerveguen.

157. Contribution anonymisée.

« Quel mode de traitement privilégié pour les plastiques ?

La quasi-totalité des déchets plastiques sont exportés vers l'Europe. À ce stade, les projets de valorisation du plastique dans les Outre-mer sont en phase d'étude. Le dernier appel à manifestation d'intérêt de CITEO a retenu plusieurs lauréats en mai 2022 qui doivent encore finaliser leur étude de faisabilité d'ici la fin de l'année. La phase industrielle est donc encore loin et hypothétique.

Or, *la faculté d'exporter les déchets plastiques est remise en cause*, en particulier pour La Réunion et Mayotte, depuis la *fermeture des pays asiatiques au recyclage* des plastiques importés depuis 2018-2019. Surtout, depuis mai 2022, l'exutoire vers l'Hexagone et l'Union européenne est à son tour menacé.

En effet, le 13 mai 2022, la compagnie maritime CMA-CGM annonçait sa décision de ne plus transporter de déchets plastiques à bord des navires du groupe, à compter du 1er juin 2022. La compagnie précisait qu'une exception pourrait être accordée aux exportateurs des collectivités d'Outre-mer, dans certaines conditions. Après concertation avec le Gouvernement, CMA-CGM est finalement revenue sur sa décision pour les Outre-mer français.

Néanmoins, *cette annonce a renchéri le coût du transport des déchets plastiques* par les autres compagnies. Surtout, elle jette un froid sur les opportunités d'exportation des plastiques à long terme.

Plus incertaine et plus compliquée, l'exportation des déchets plastiques pour recyclage à l'autre bout du monde pose la question du *bilan carbone de la filière*. En l'absence de filières locales de recyclage à ce jour, *la valorisation énergétique du plastique ou de certains plastiques est une alternative à envisager*.

C'est par exemple le choix opéré par la collectivité de Saint-Barthélemy. Le tri sélectif ne s'étend pas aux plastiques qui sont collectés avec les ordures ménagères et incinérés.

De ce fait, il serait souhaitable que les déchets recyclables sur les territoires ne soient pas forcément destinés à l'export, pour respecter la hiérarchie classique des modes de traitement, mais puissent faire l'objet d'une valorisation énergétique qui soit reconnue dans les cahiers des charges des filières REP. »

FIGURE 4.41. – Extrait du rapport du Sénat sur la gestion des déchets en Outre-mer (JOURDA et MALET 2022)

Ce passage nous montre que les parlementaires envisagent clairement que l'incinération devienne un exutoire pour absorber les déchets plastiques des territoires d'Outre-mer. Le recours à la valorisation énergétique est assimilé à une « alternative » au recyclage pour les plastiques, une réponse au « bilan carbone » problématique des filières d'export. L'incinération des plastiques comme *substitut au recyclage dans les Outre-mer* est une solution qui a déjà cours à Saint-Barthélemy. Elle est envisagée frontalement par l'ADEME Guyane en 2019 avec un projet CSR qui pourrait répondre à la « faiblesse de la collecte sélective » en ciblant non pas les ordures en mélange mais directement un gisement des centres de tri, encore appelés « refus de tri »¹⁵⁸.

158. Source : ADEME (jan. 2019a). ADEME & Vous Outre-mer. La transition écologique en action. N°2. URL : <https://www.ademe.fr/fr/le-tri-sélectif>

Dans la recension des entretiens menés pour écrire ce rapport du sénat, il apparaît que la direction de CITEO (REP des emballages) a joué un rôle dans la formulation de cet argument qui consiste à relativiser la hiérarchisation des modes de traitement dans « les îles » :

« [Au sujet des projets de valorisation possible], il peut aussi s’agir de valorisation des combustibles solides de récupération (CSR). Certes, il existe une hiérarchie générale des modes de traitement des déchets, mais, dans les îles, si l’on tient compte de l’impact environnemental et de la valorisation énergétique, il n’y a guère de sens à mettre des emballages – même plastiques – sur des bateaux pour les envoyer vers l’Hexagone.

Il faut développer des solutions de valorisation locale, en acceptant que *le tout recyclage n’est pas une solution mais que la valorisation en est une*, car elle permet d’éviter l’importation de charbon ou d’autres énergies fossiles. Selon les territoires, la hiérarchie de traitement des déchets doit être différente »¹⁵⁹ (je souligne).

Rappelons que les éco-organismes regroupent des entreprises légalement tenues d’assurer en partie la gestion des déchets, soit par leur financement soit par l’organisation de filières de valorisation : c’est la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). L’intérêt que CITEO peut trouver dans le passage à l’incinération est financier et matériel : cela coûtera moins cher que de financer les filières à l’export. Dans cet entretien, c’est *en tant* que substitut aux énergies fossiles que la valorisation énergétique devient un *substitut au recyclage* – une substitution rendue nécessaire par le déterminisme géographique qui semble toucher les territoires d’Outre-mer.

Un effet d’aspiration qui s’observe déjà

Si la dérogation à la hiérarchie des modes de traitement est envisagée frontalement dans la littérature grise, on observe tout de même sur le terrain la mise en scène d’un effort concernant la valorisation matière. Les porteur-euses de projet ne parlent pas publiquement d’usine de CSR ou d’UVE, mais plutôt de « centre multi-filières ». Plusieurs circulations sont prévues, parmi lesquelles un traitement séparé des déchets verts et un ultime tri des ordures ménagères afin d’extraire les matières valorisables (Fig. 4.42 et 4.43).

Questionnés sur l’existence de filières pour valoriser ces matières extraites, ou de contrats avec des recycleurs, le chef de projet de Run’Eva renvoie à la répartition des compétences : « Ce sont aux prestataires des marchés de le prévoir. S’ils ne trouvent pas de solution, nous on a prévu un exutoire »¹⁶⁰. Dans un entretien avec le chargé de mission déchets de la Région, on pressent la capacité d’aspiration des usines vis-à-vis des plastiques : l’interrogé parle déjà « d’extraire le plastique du CSR » pour mettre en place des filières de valorisation matière¹⁶¹. Le renversement de la hiérarchie des modes de traitement semble déjà opérant. Dans les premiers CSR produits, on retrouve des plastiques considérés comme recyclables, des bouteilles en particulier (Fig. 4.44 et 4.45).

//guyane.ademe.fr/sites/default/files/ademe-et-vous-outre-mer-janvier-2019.pdf (visité le 07/07/2023).

159. Source : extrait d’entretien avec Jean Hornin, directeur général de CITEO, dans le compte rendu en ligne des entretiens menés pour le rapport du sénat (JOURDA et MALET 2022, p. 244)

160. Source : entretien avec Eddy Lebon, direction conception et travaux (ILEVA). Chef de projet Runeva. 04/11/2021. Saint-Pierre.

161. Source : entretien avec Yolande Ramsamy. Chargé de mission déchets (Région). 03/11/2021.

3. Incinérer : un travail métabolique d'absorption



FIGURE 4.42. – Photographie du centre INOVEST en phase de lancement, à Sainte-Suzanne, La Réunion. Au début de la chaîne de tri : des ordures ménagères en vrac (2022)



FIGURE 4.43. – Photographie du centre INOVEST à la veille de la livraison de l'unité de production de Combustible Solide de Récupération (CSR) (2022)



FIGURE 4.44. – Photographie des premiers Combustibles Solides de Récupération (CSR), quelques semaines avant le lancement d'INOVEST, Sainte-Suzanne, La Réunion (2022)



FIGURE 4.45. – Photographie d'un ballot de Combustible Solide de Récupération de près : la présence de plastiques. INOVEST, Sainte-Suzanne, La Réunion (2022)

Pour l'un des négoce de recyclables de l'île, l'idée que l'on puisse soustraire les déchets recyclables à l'aspiration des usines de CSR est peu probable :

« La matière, il y en a trop, tout le temps [...] On ne triera que si on peut revendre la matière. Le papier, j'y crois pas trop. Le plastique, c'est même pas la peine d'y penser, il se revend plus. Les bouteilles iront en CSR [...] On est insulaire, la valorisation énergétique est nécessaire ¹⁶² ».

De fait, l'effet d'aspiration des usines de CSR se fait déjà ressentir sur un plastique dont on parle moins que les bouteilles : il s'agit des plastiques agricoles.

L'éco-organisme local « ECO AGRICULTURE », constatant l'impossibilité de faire partir les plastiques agricoles à l'export (sous-section 2.3), a déjà engagé un travail de lobbying pour faire accepter ces matières par l'usine de Suez :

« On les a sollicité, notamment pour les films de paillage. Pour l'instant la réponse est négative parce que la plateforme est nouvelle, ils veulent d'abord des déchets ménagers. Ils nous demandent si c'est possible d'avoir des analyses de résidus phyto, parce que pour l'ananas, les agriculteurs traitent leurs cultures, donc ils ont peur des résidus. Pour l'instant ce n'est pas possible. Pour RUN'EVA [...] on n'a pas eu de retour précis pour l'instant » ¹⁶³.

Bien que les plastiques agricoles (autres que les emballages de produits phytosanitaires) ne sont pas catégorisés comme déchets dangereux, il demeure que certaines cultures, comme celles de l'ananas, sont fortement traitées. Cette demande d'analyse de résidu phytosanitaire sur les films agricoles a également été posée par d'autres usines de CSR à l'éco-organisme national A.D.IVALOR, en France hexagonale, qui travaille à une réponse globale. Localement, ECO-AGRI cherche à engager des négociations autour d'un cahier des charges avec les usines de CSR pour savoir sous quelles conditions ces plastiques pourraient être préparés pour être orientés vers les plateformes. Le travail de l'éco-organisme depuis début 2022 a été de monter son dossier et d'obtenir du soutien pour sa demande :

« Je vais lancer les devis pour l'ensemble des différentes étapes, pour avoir des chiffres précis pour le coût de traitement, des analyses avec des échantillonnages dans les champs pour définir le coefficient de salissure et présenter ces chiffres à l'ADEME, à la DAAF, à la Région, aux pouvoirs publics, pour montrer que l'export n'est pas possible et appuyer notre demande au niveau des plateformes de CSR car celles-ci ne veulent pas traiter ces plastiques alors que le CSR serait le seul exutoire »

Ainsi, alors qu'aucun CSR n'est pour l'heure brûlé sur l'île, on observe déjà l'effet d'aspiration qu'exerce les deux exutoires sur les matières difficilement recyclables de l'île.

162. Source : entretien avec Alexandre Gourbin. CYCLEA. 01/09/2020.

163. Source : entretien avec Julie Leno. Responsable, Chargée de mission et d'Étude (ECO-AGRI). 01/12/2021. Par téléphone.

3.4. Conclusion

L'émergence des deux « centres de valorisation multi-filière » à La Réunion donne à penser que le territoire connaît actuellement une transition techno-politique qui aura des conséquences majeures sur les circulations de matières et d'énergie de l'île. Cette section s'est intéressée au travail idéologique et politique de catégorisation du CSR, et de la catégorisation des flux de plastiques en tant que CSR. Les arguments analysés ici sont pour beaucoup des débats d'expert-es et de décideur-euses. À l'exception de la courte période de concertation d'ILEVA, les syndicats ont opéré une certaine mise en coulisse du sujet ¹⁶⁴. Ainsi, le travail métabolique observé n'est pas tant à destination du public (bien que l'image des projets est loin d'être une non-question) : il répond aussi, et peut-être avant tout, à la nécessité pour les territoires d'Outre-mer de s'insérer dans le cadre normatif européen et français.

À La Réunion, la climatisation des déchets est indissociable de la production active de mesures dérogatoires tant pour les politiques de l'énergie que pour les politiques des déchets. Nous avons vu que la valorisation énergétique des déchets est présentée comme une réponse « adaptée » des Outre-mer aux enjeux croisés de la transition écologique telle que la prévoit la LTECV (2015) : celui d'absorber les flux de déchets, celui de décarboner l'énergie et, dans les Outre-mer, celui d'atteindre l'autonomie énergétique. Pourtant, les implications métaboliques convergent vers une tendance évidente à l'absorption des flux de déchets : l'émergence des deux usines de CSR s'insère dans la parfaite continuité d'une économie linéaire qui était déjà en place et que les UVE promettent de verrouiller (effet *lock-in*). Au lieu de recruter les politiques de gestion des déchets aux objectifs de la transition énergétique, le cadrage énergétique des déchets à La Réunion a consisté à mettre les politiques de l'énergie au service de la politique de gestion des déchets, à des fins d'absorption des flux. C'est par ce cadrage géo-légal complexe et fondamentalement dérogatoire qu'a été rendu possible la sortie de terre de ces infrastructures.

En entretien, l'un des porteurs du projet décrit ainsi l'ambition de Run'Eva : « Il s'agit de proposer un process nouveau qui est adapté à la situation insulaire, qui exige une autonomie dans la gestion des déchets » ¹⁶⁵. Fort de ces nouvelles compétences, le syndicat espère accompagner les pays de la zone vers une même autonomie, non pas par une importation des déchets mais par un partage d'expertise. Cette autonomie recherchée fait référence à la capacité à gérer ses déchets sans avoir recours à l'export — une solution de moins en moins envisageable pour La Réunion. Cette stratégie, qui rend possible l'absorption des flux par l'incinération, tire partie du déterminisme insulaire pour imposer la solution technique qui demande le moins de changements économiques et culturels possibles : elle permet le *business as usual*. Pourtant, le passage à l'incinération ne mettra pas un terme à l'enfouissement, qui sera toujours le sort d'environ 20 % des déchets produits. Il faut aussi espérer que les chaudières ne dysfonctionneront pas comme en Martinique, où le taux d'enfouissement est de nouveau majoritaire (JOURDA et MALET 2022).

Dans cette stratégie, les plastiques sont particulièrement ciblés, parce qu'ils sont difficiles à circulariser et qu'ils présentent un pouvoir calorifique intéressant. Si les plastiques sont identifiés par certain-es acteur-ices comme « du pétrole sous un autre nom », les réticences vis-à-vis du traitement en CSR des plastiques agricoles sont une piqûre de rappel : brûler du plastique, c'est certes

164. « On a fait un travail dans l'ombre », explique la directrice d'ILEVA en entretien. 04/11/2021. Saint-Pierre.

165. Ibid.

brûler de l'énergie fossile (sous un autre nom), mais c'est aussi brûler tous les contaminants et additifs que ces plastiques absorbent et transportent lors de leur voyage (Ch. 3) — un risque sanitaire qui ne sera jamais pris en compte dans son entièreté compte tenu du nombre limité de contaminants retenus par les filtres et analysés par l'Observatoire de l'Air. Si la question des perturbateurs endocriniens commence à intéresser les pouvoirs publics locaux, ces enjeux sanitaires ont été finalement assez peu présents lors des débats de la concertation organisée par ILEVA. Le rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS), commandé par la Préfecture, n'a pas été rendu public au moment de la concertation. Il n'est pas anodin que, face aux demandes de précision des militant-es Zéro Déchet en particulier, les expert-es invité-es par Run'Eva ont déploré la « crise de confiance » vis-à-vis des expert-es en France, surtout sur le sujet des incinérateurs.

Il serait erroné de prétendre qu'il n'existe aucune différence technique ou politique entre l'incinération et ces usines de CSR : ce serait passer à côté de ce qui se joue aujourd'hui à la confluence des politiques de l'énergie et des politiques de déchets. Toutefois, dire que les UVE représentent une sortie de course radicale par rapport à l'économie linéaire et à la dépendance à l'énergie fossile relève d'une logique discursive de *greenwashing*. Alors que les acteur-ices s'appuient constamment sur une forme de déterminisme insulaire pour justifier le passage à l'incinération à La Réunion, d'autres recherches renversent la perspective. Les scénarios analysés par Christelle Hatik dans sa thèse (2015) montrent que le recours aux deux UVE n'a aucun sens en terme de gestion territoriale sur une île : pas d'économie d'échelle possible, un coût de collecte et de transport très cher à l'échelle du territoire, des infrastructures gourmandes en déchets qui pourraient nécessiter l'import de matière, la transformation de déchets non dangereux en déchets dangereux sur un territoire qui n'est pas équipé pour les stocker, la persistance de l'enfouissement, *etc.* Sa thèse invite à creuser des alternatives, en travaillant à une réduction massive organisée à la source et une gestion localisée des déchets ultimes restants, avec de petites unités répandues sur le territoire.

4. Conclusion

Nous avons proposé dans ce chapitre une approche de la mise en gestion des déchets de l'île par ses implications métaboliques. Les difficiles tentatives de mise en circulations des déchets, en particulier des plastiques, se soldent le plus souvent par des échecs, si bien qu'une entreprise parallèle à la circularisation est celle de la dissimulation des déchets accumulés. Cette dissimulation se lit dans les paysages, notamment dans les « montagnes » de déchets de l'île ; par le travail de médiatisation de la question de l'internationalisation du recyclage, elle s'inscrit également dans les paysages d'un « ailleurs » où une partie des déchets a été envoyée sans souci pour leur sort matériel, pour la continuation de leurs circulations.

Alors qu'il y a eu depuis les années 1990 plusieurs efforts pour répondre aux exigences européennes de valorisation matière sur l'île, l'analyse du passage à la valorisation énergétique laisse penser que la mise en scène de cet effort ne sera bientôt plus considérée comme nécessaire. Dans le contexte d'une climatisation des déchets, la valorisation énergétique est érigée en solution technologique pour une « économie circulaire adaptée » aux territoires périphériques — une redéfinition de l'économie circulaire qui mise sur une rhétorique imprégnée par le déterminisme géographique et la nécessité perçue et revendiquée d'un régime dérogatoire. La hiérarchie des modes de traitement des déchets est ainsi remise en question sous le mode de la dérogation, et on remarque à quel point la question de la prévention de la production des déchets n'est envisagée de manière sérieuse dans aucun des discours ou des rapports étudiés.

Nous avons souligné au chapitre précédent les angles morts de cette manière de formuler le « problème déchet ». Ce qui n'est pas dit, c'est que l'intégration de ce territoire à la France est actée par son accès au consumérisme de masse, difficile à remettre en question. C'est cette même intégration qui nécessite que le territoire organise une gestion moderne de ses déchets, jusqu'à répondre, plus récemment, aux nouveaux enjeux de l'économie circulaire. En œuvrant à dissimuler la matière indésirable, le système de gestion produit également les conditions de dissimulation de l'inadéquation du problème ainsi posé.

Ces mises en circulation complexes donnent à voir la difficulté à penser en dehors du projet politique de décolonisation formulé par la départementalisation, qui fut en partie une décolonisation *par* l'accès à la consommation. Il ne s'agissait pas ici de faire le portrait d'un projet politique qui aurait été explicite, voire machiavélique, ou qui dirait quelque chose d'une planification malheureuse ou d'un manque de prévenance. Ce qui est donné à voir est plutôt l'ampleur des compromis nécessaires dans ce contexte post-colonial où ce qui fait tabou est précisément ce que la production des déchets met en cause, à savoir l'emprise matérielle du consumérisme de masse, fondement économique et culturel de la départementalisation.

Conclusion

DANS ses travaux abondamment cités par les *waste studies*, l'anthropologue Mary DOUGLAS (2004) défend que la distinction entre le propre et le sale, entre le pur et l'impur, est l'objet d'une construction culturelle qui opère en repoussant ce qui n'est plus désiré aux marges, aux frontières, et, ce faisant, en instaurant un ordre social. Dans le contexte d'intensité matérielle propre à la mise en gestion moderne des déchets, ce processus est poussé à son extrême au service de l'économie capitaliste, mais il s'agit toujours, par le strict entretien d'espaces liminaires et de personnes qui ont pour fonction de contenir et de dissimuler le sale, de créer et de maintenir un *certain ordre social*.

Nous avons montré dans cette deuxième partie combien le travail de mise en gestion des déchets, en plus de sa fonction hygiéniste, permet l'invisibilisation et l'oubli du legs toxique (*toxic legacy*) de la production et de la consommation de masse. Il contribue à ce qu'il soit possible d'oublier le coût humain et matériel qui permet le confort de notre « quotidien appareillé » (PRUVOST 2021). Il permet, en somme, le *business-as-usual*. Contre ce travail de l'oubli, le sociologue Baptiste MONSAINGEON (2017) fait appel au paradigme du chiffonnier : il s'agirait de refuser cette mise à l'écart des déchets, loin des yeux, loin du cœur, de se confronter au résiduel, de « faire monde » avec nos restes. Le refus d'oublier la somme de travail qu'incarne l'accumulation des déchets ne peut pas être une fin en soi : il est un pas vers l'ouverture des mouvements écologistes dominants aux revendications de justice sociale qui se font entendre depuis les Suds et aux marges des Nord. À l'heure où de plus en plus de voix s'élèvent pour appeler à décoloniser l'écologie, la critique écoféministe de la fonction structurelle du travail dans notre manière de « faire monde » dessine un horizon fécond pour la convergence des luttes décoloniales et écologistes. La dernière partie de cette thèse propose des pistes exploratoires qui montrent des points de contact entre travail, déchet et écologie sur ce territoire post-colonial particulier.

Troisième partie

Décoloniser l'écologie. Le travail en question

Introduction

La deuxième partie de la thèse s'est consacrée aux circulations matérielles qui résultent de la mise en gestion des déchets, qui se caractérise par une attention portée principalement aux bouts de chaînes. En recentrant l'attention sur la notion de justice socio-spatiale, la perspective de l'écologie politique nous invite à prendre en compte le fait que le déchet est à la fois la conséquence d'un système socio-économique et le symptôme de rapports de force qui ne sont pas toujours apparents (Ch. 2). Dans le sillon des études d'écologie politique qui se sont intéressées aux métabolismes socio-environnementaux, cette troisième et dernière partie ambitionne d'élargir la focale, de s'intéresser à d'autres moments des circulations, afin de prendre en compte des enjeux moins discutés de la production des déchets, plus en amont. Il s'agit de faire apparaître les processus politiques derrière des configurations socio-environnementales situées.

La proposition développée ici est qu'il y a un intérêt épistémique et politique à étudier les questions socio-environnementales qui se posent sur ce territoire post-colonial en lien avec la question de la place du travail — la valeur travail, son poids politique, le rôle du travail dans l'organisation socio-économique du territoire, le positionnement social qui s'opère à travers le travail. Sur ce territoire fortement concerné par le chômage, la question de l'accès à l'emploi est un des sujets politiques structurants du débat public. L'écologie n'y fait pas exception : on espère que le développement durable sera source d'emplois, et la promesse d'emplois verts fait partie des ressources clientélistes mobilisées par les personnalités politiques locales (DESCHAMPS et PROVINI 2022). Cette partie propose une analyse exploratoire des liens entre travail et écologie de manière plus radicale, c'est-à-dire en cherchant leurs racines plus en profondeur.

La structure de cette partie est cousue à la manière d'un *patchwork*, c'est-à-dire qu'elle assemble des études de cas qui n'ont pas, à l'origine, été pensées ensemble, mais dont la cohérence est apparue *a posteriori*. Ce parti pris est dû en partie au contexte de la crise sanitaire qui a demandé une mesure d'improvisation supplémentaire face aux imprévus du terrain, ce qui s'est traduit par un rapport plus éclectique aux sources. Cette manière de procéder m'est par la suite apparue comme féconde pour confronter la proposition théorique de cette thèse sur les articulations entre travail, déchets et écologie, qui demande une approche exploratoire. Il n'est pas anodin que les approches « *patchwork* » soient défendues par plusieurs chercheur-euses en écologie politique et en études post-coloniales (Ch. 2) : la pluralité des entrées, et la mise en avant du caractère incomplet de l'histoire racontée, sont une manière de faire une place, en creux, à d'autres perspectives, à ce que Francis NYAMNJOH (2017) appelle la convivialité dans la recherche. Les méthodes qualitatives d'analyse des métabolismes socio-environnementaux qui émergent du corpus de l'écologie politique assument également cette nature parcellaire du travail produit : à l'opposé des projets de quantification des métabolismes urbains et industriels, il s'agit de procéder par coups de sonde, en déplaçant la focale sans chercher à réduire la complexité de ce qui est observé. C'est en multipliant les analyses situées que l'on peut espérer renouveler la compréhension des dynamiques systémiques, ce qui ne peut être qu'une œuvre collective.

Le chapitre 5 propose une relecture diachronique de l'occupation des sols de l'île afin de décrire les différents métabolismes insulaires qui s'y sont succédé. Nous verrons que la mise en place d'un contexte post-colonial par la départementalisation et la modernisation du territoire se traduit par l'accès à la consommation de masse et le renouvellement du positionnement de l'île dans la division internationale du travail. Nous défendrons que la dépendance matérielle du territoire, la confiscation des terres, la délégation du travail de subsistance et le projet politique de lutte contre le chômage forment le creuset post-colonial de la massification des déchets sur le territoire. Le chapitre 6 revient sur le moment de l'arrivée des plastiques sur l'île à travers des perspectives extérieures à la sphère gestionnaire (industriels, habitant-es, acteur-ices du tourisme). Nous verrons que, pendant la période dite de modernisation de l'île, l'enjeu politique dominant est que les Réunionnais-es puissent accéder au confort de vie de *Français-es comme les autres*. Il s'agira de replacer l'arrivée des plastiques dans ce contexte post-colonial spécifique. Créer de la richesse, de l'emploi, donner accès au standard de vie français, à la consommation, à la mise en rebut, est-ce là une question d'égalité, d'intégration à la France ? Le dernier chapitre s'intéresse au partage du travail que sanctionnent les pratiques environnementalistes dominantes sur l'île eu égard au « problème déchet ». Plusieurs études de cas nous invitent à porter un regard critique sur la participation citoyenne à l'écologie dominante. Nous analyserons les pratiques de repérage et de ramassage des déchets sauvages comme une forme de mise au travail post-coloniale au service du bon fonctionnement du métabolisme formel. En abordant une pratique environnementaliste qui n'est pas identifiée comme telle sur l'île, nous nous demanderons enfin quelle place peut être accordée à la réduction sensible des déchets sur un territoire où l'accès à l'eau, à la terre et au travail est miné par des rapports de pouvoir post-coloniaux normalisés et invisibilisés.

Chapitre 5.

Penser ensemble les enjeux socio-écologiques dans leur contexte post-colonial : La Réunion par ses métabolismes

NOUS avons montré que le post-colonialisme constitue un terrain idéologique d'intenses négociations politiques concernant le statut politique de l'île (Sommes-nous une région ? Un pays ?) et l'identité de ses habitant-es (sommes-nous Français-es ? Africain-es ? Créoles ? Métisses ?) (Ch. 2). Dans ce jeu politique, nommer le colonialisme, c'est pointer du doigt la continuité d'une injustice et d'une violence et attribuer des responsabilités pour les un-es, jouer de misérabilisme pour d'autres : des deux côtés, la question identitaire et nationale est centrale, et les enjeux politiques découlent de cette manière de poser la question de la colonialité. Les modes d'appropriation du post-colonialisme comme idéologie sont ainsi autant de sources à interroger pour mieux comprendre les rapports de force à l'œuvre dans la (re)négociation du vivre ensemble dans un « au-delà » (plutôt qu'un simple « après ») de la colonisation (SMOUTS 2010). Cela étant dit, la question de la colonialité de l'île est plus large que la question statutaire et la question identitaire. La Réunion est en effet un des rares territoires d'Outre-mer à ne pas avoir de mouvement indépendantiste soutenu par la population. Il est indéniable qu'une majorité de Réunionnais-es revendiquent leur attachement (bien qu'ambivalent) à la France. C'est notamment de n'être pas considéré-es comme des Français-es comme les autres qui causent de la souffrance pour les Réunionnais-es qui arrivent en Hexagone. À l'aune des changements globaux, il y a un enjeu épistémique et politique à étudier les tenants de la colonialité à La Réunion à travers un autre prisme que celui des questions identitaires et nationalistes.

Il est dommageable de tenter de comprendre les manières dont se posent les problèmes environnementaux sur l'île sans prendre en compte l'histoire coloniale et post-coloniale de La Réunion. Cette histoire conditionne à la fois les problèmes socio-environnementaux, les manières dont ces problèmes sont formulés en tant que problèmes, et les solutions qui sont proposées à ces problèmes. Je propose dans ce qui suit une relecture diachronique de l'évolution de l'occupation des sols sur l'île afin de décrire les différentes phases d'évolution de ce que j'analyse comme des métabolismes insulaires. Je m'inscris ici dans le sillon des études d'écologie politique creusé par HEYNEN, KAIKA et SWYNGEDOUW (2005), qui étudient les métabolismes comme des processus socio-environnementaux construits, où le gouvernement des circulations permet une certaine organisation des sociétés et des environnements de manière à servir des intérêts établis. De la colonisation de l'île à la reconfiguration post-coloniale du territoire, on voit prendre forme une véritable

entreprise de mise en ordre du territoire, de son environnement et de ses habitant-es, par le gouvernement des circulations de biens et de personnes. Corps et environnements sont mis au travail au service de projets politiques successifs prédéfinis, sans que ne puisse être ouvert au débat une question essentielle : pour quoi et pour qui travaille-t-on ? Qui fait-on travailler et à quel prix ?

Nous décrirons brièvement les tenants de ce que nous appellerons un métabolisme insulaire colonial (1) avant de nous intéresser aux tenants du métabolisme insulaire post-colonial qui se met en place avec la départementalisation. Nous nous focaliserons principalement sur la période de modernisation (dite des années Debré) qui succède à la départementalisation, que nous approcherons par deux entrées. La première entrée, qui s'intéresse aux politiques économiques, proposera de décrire les implications du dispositif développementaliste en terme de nouvelles logiques circulatoires, en particulier pour les plastiques (2). La dernière entrée, qui s'intéresse aux politiques sociales, reviendra sur les politiques de contrôle démographique qui prennent forme à ce moment-là (3). Nous verrons que l'inquiétude démographique qui agite alors le débat public n'est pas, en premier lieu, liée à une rareté des ressources et des terres : elle concerne avant tout l'emploi. Combien d'emplois est-il possible de créer sur ce territoire aux terres déjà entièrement distribuées ? Comment permettre aux Réunion-naises nouvellement citoyen-nes de consommer sans accès à l'emploi ? Par cette analyse, nous chercherons à faire émerger les liens multiples entre travail, démographie et écologie dans ce territoire post-colonial.

1. Travailler pour l'Empire. Du grenier des Mascareignes à la Plantation

La particularité de la colonisation de l'île de La Réunion est qu'il n'y avait pas de population autochtone reconnue avant la colonisation française (BOUET 2019). L'île volcanique, relativement jeune (3 millions d'années), était connue des marchands arabes et permettait leur ravitaillement. Elle connaît l'arrivée des premiers colons en 1649. Avant l'installation pérenne des colons, l'île reçoit relativement peu d'apports de l'extérieur : la mer et le vent apportent des graines et de petits animaux, mais contrairement aux continents où les brassages et les apports sont massifs, le propre de l'écosystème insulaire vient de son isolation relative par rapport au reste du monde par la mer. Les micro-climats liés à la morphologie de l'île ont permis la formation de multiples écosystèmes complexes, et ce foisonnement en huis-clos lui vaut un taux d'endémisme très élevé, aucun mammifère sauvage, ainsi que des cas de « monstres » dus à l'endogamie (comme l'énorme dodo aux ailes atrophiées). Les colons français décrivent volontiers un « Eden » pour les navigateurs fatigués, une abondance de vivres, une nature décrite comme indomptable (DUVAL 1864 ; ISNARD 1961). Dans cette colonie particulière, on ne peut comprendre l'évolution conjointe de l'occupation des sols et de l'arrivée d'habitant-es qu'en relation avec les besoins du pouvoir central (ISNARD 1961).

1.1. Un métabolisme insulaire colonial en deux phases

L'histoire coloniale de la Réunion est celle de la mise en place d'une économie extravertie, cultivant des denrées destinées d'abord à nourrir les navigateurs des routes commerciales vers l'Inde puis à fournir les étals de la métropole. Les processus socio-environnementaux organisés pour la colonisation de l'île vierge sont d'une part la prise des terres et leur défrichage massif, pour produire des récoltes variées dans un premier temps puis pour des monocultures, et d'autre part l'importation de capital à faire fructifier : des variétés de cannes et d'épices à planter, des mannes de personnes esclavisées et d'engagé-es pour les cultiver. Cette organisation de l'espace par le travail colonial ne fait pas que transformer l'environnement en monoculture productive : elle déracine des personnes et leurs perceptions du monde pour imposer une seule manière de travailler et d'habiter la terre (FERDINAND 2019).

En 1665, la Compagnie des Indes commande la mise en valeur de l'île afin d'en faire une base de ravitaillement pour ses bateaux en route pour Pondichéry. Les premiers colons font venir des personnes esclavisées de Madagascar et d'Afrique de l'Ouest pour fournir à la Compagnie du bétail, du blé, des légumes, du riz et du rhum. En 1735, le gouverneur Labourdonnais détaille son plan pour le « partage des fonctions » des îles colonisées. Il veut faire de La Réunion « le grenier des Mascareignes ». Dès 1736, l'âge d'or du café marque le début d'un recours massif aux esclaves, qui représentent 60% de la population en 1779 (VAXELAIRE 2016). A partir de 1815, la culture de la canne s'étend fortement en réponse à la pénurie de sucre que connaît la France. De 1817 à 1831, 45 000 esclaves sont amenés sur l'île. En échange, la France envoie des bateaux de vivres. Lorsque les besoins en sucre s'effondrent, les bateaux de vivres se raréfient également (HOLSTEIN 2014). Pour Aristide Patu de Rosemont, membre du Comice agricole de St Benoît (est de l'île), la monoculture met fin à l'île-jardin :

« Avant que la culture de la canne eût envahi toutes les terres du littoral, lorsque ces terres étaient couvertes de girofliers, de cacaoyers, de muscadiers et de plantations de vivres, la colonie non seulement nourrissait ses habitants mais exportait du blé pour l'alimentation de l'île de France [...] » (*cit. in VAXELAIRE 2016, p. 406*)

Avant l'avènement de la monoculture, chaque « habitation » était elle-même autonome « comme une île » (!) : « Comme une île, il [le domaine colonial] subvient à ses besoins, n'importe qu'un peu de vivres, exporte son sucre, son rhum. Certains de ses travailleurs peuvent passer des années sans sortir : loin de tout, il communique peu avec le monde extérieur » (*ibid.*, p. 411). Cela se termine au milieu du XIX^e siècle. En 1855, il faut importer 26 000 tonnes de riz, 2500 tonnes de blé, 3300 bœufs et 2000 tonnes de viande et poisson : c'est le début de la dépendance alimentaire. La Réunion cesse d'être le « jardin des Mascareignes ».

En 1848, l'esclavage est officiellement aboli sur l'île. Les personnes esclavisé-es représentent alors 80% de la population de l'île (63000 sur 103000 habitant-es). Dans la proclamation de l'abolition du 20 décembre (Fig. 5.1), le Gouverneur Sarda Garriga met le travail au centre de la libération : la fin de l'esclavage signifie que les personnes qui avaient été esclaves doivent continuer de travailler pour les propriétaires en échange d'un salaire. Une grande partie des esclavisé-es libéré-es refusent de continuer à travailler pour un faible salaire. Les propriétaires terriens font alors venir, en masse, des personnes « engagé-es » — main-d'œuvre sous-payée venant, pour certain-es volontairement, d'Inde, de Malaisie, de Madagascar. La population de la colonie double (*ibid.*, p. 385)¹. Les terres agricoles se concentrent progressivement aux mains de quelques familles (appelés « Gros Blancs »). Les petits propriétaires désargentés (« petits blancs » ou « petits créoles ») se retirent vers l'intérieur des terres, dans les trois cirques de l'île, pour trouver subsistance.

La culture de la canne connaît un boom de 1850 à 1860. La côte est traversée par un chemin de fer prévu pour la canne, menant au Port. Les rails dessinent les contours d'un métabolisme colonial brièvement prospère². La métropole détient alors un monopole sur les cultures produites, en échange de quoi elle protège sa colonie avec des prix favorables et des bateaux de vivres. Ce lien privilégié avec la colonie est ponctuellement remis en question par les puissants locaux, avec l'apparition de nouvelles revendications, celles de libéraliser le marché, portée notamment par Jules Duval à cette époque de prospérité pour l'industrie sucrière³.

1. « Les riches ont plus d'engagés en 1860 que d'esclaves en 1848 [...] les employeurs persistant à vouloir une main-d'œuvre docile et peu chère, corvéable à merci, pour continuer à produire, vite et en grande quantité, la canne qui les enrichit. » (*VAXELAIRE 2016, p. 433*)

2. Le train est abandonné pour le tout-voiture en 1954, symbole de la modernité apporté par la départementalisation.

3. « Il est trop certain que les colonies, au lieu de vivre pour elles-mêmes et de s'assurer d'abord des nécessités immédiates de l'existence, ont été artificiellement conduites à n'être que des annexes commerciales de métropoles : par cette instabilité fâcheuse, leurs opérations se rapprochent de l'industrie manufacturière, soumise comme elles aux chances des révolutions économiques. [...] Dans le régime actuel, les produits principaux de l'île, le sucre, le café, la vanille, représentant les 99 centièmes de ses denrées d'exportation, ne peuvent être expédiés qu'en France, d'où la colonie reçoit en retour une partie notable de ses importations, non la totalité. [...] Une telle condition est en désaccord avec toutes les lois économiques et naturelles [...] Chez nous, le gouvernement plane et pèse sur tout, domine tout. [...] Aujourd'hui, elle [La Réunion] aspire à un nouveau développement de ses destinées. Elle veut devenir, en quelque sorte, métropole à son tour. » (*DUVAL 1864, p. 858-892*). Ces velléités libérales ne sont pas sans rappeler les volontés d'indépendance de certaines anciennes colonies anglaises, parmi lesquelles les États-Unis. Elles annoncent une mutation du lien colonial.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

20 DÉCEMBRE 1848.

AUX TRAVAILLEURS.

MES AMIS,

Les décrets de la République française sont exécutés : vous êtes libres. Tous égaux devant la loi, vous n'avez autour de vous que des frères.

La liberté, vous le savez, vous impose les obligations. Soyez dignes d'elle, en montrant à la France et au monde qu'elle est inséparable de l'ordre et du travail.

Jusqu'ici, mes amis, vous avez suivi mes conseils; je vous en remercie. Vous me prouvez que vous m'aimez en remplissant les devoirs que la Société impose aux hommes libres.

Ils seront doux et faciles pour vous. Rendre à Dieu ce qui lui appartient; travailler en bons ouvriers comme vos frères de France, pour élever vos familles: voilà ce que la République vous demande par ma voix.

Vous avez tous pris des engagements de travail; commencez-en dès aujourd'hui la loyale exécution.

Un homme libre n'a que sa parole, et les promesses reçues par les magistrats sont sacrées.

Vous avez vous-mêmes librement choisi les propriétaires auxquels vous avez loué votre travail; vous devez donc vous rendre avec joie sur les habitations que vos bras sont destinés à féconder et où vous recevrez la juste rémunération de vos peines.

Je vous l'ai déjà dit, mes amis, la Colonie est pauvre: beaucoup de propriétaires ne pourront peut-être payer le salaire convenu qu'après la récolte. Vous attendrez ce moment avec patience. Vous prouvez ainsi, que le sentiment de fraternité recommandé par la République à ses enfants, est dans vos cœurs.

Je vous ai trouvés bons et obéissants; je compte sur vous. J'espère donc que vous me donnerez peu d'occasions d'exercer ma sévérité; car je la réserve aux méchants, aux paresseux, aux vagabonds et à ceux qui, après avoir entendu mes paroles, se laisseraient encore égarer par de mauvais conseils.

Mes amis, travaillons tous ensemble à la prospérité de notre Colonie. Le travail de la terre n'est plus un signe de servitude depuis que vous êtes appelés à prendre votre part des biens qu'elle prodigue à ceux qui la cultivent.

Propriétaires et travailleurs ne forment plus désormais qu'une seule famille dont tous les membres doivent s'entraider. Tous libres, frères et égaux, leur union peut seule faire leur bonheur.

La République, mes amis, a voulu faire le vôtre en vous donnant la liberté. Qu'elle puisse dire que vous avez compris sa généreuse pensée, en vous rendant dignes des bienfaits que la liberté procure.

Vous m'appellez votre père; et je vous aime comme mes enfants; vous écouterez mes conseils: reconnaissance éternelle à la République française qui vous a fait libres! et que votre devise soit toujours Dieu, la France et le Travail.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Signé SARDA-GARRIGA.



TYPOGRAPHIE DE LA REUNION.

Source : [11.M.102]

FIGURE 5.1. – Proclamation du 20 décembre 1848 du Gouverneur Sarda Garriga aux anciens esclavisés

1863 représente une année noire, entre catastrophes naturelles, épidémies, et la concurrence des Antilles et de la betterave à sucre en Europe. La forte immigration des engagé-es, les mauvaises conditions sanitaires particulièrement dans les villes font se succéder des épidémies. Les pouvoirs publics, sous le conseil des médecins, organisent les premiers enlèvements d'immondices (VAXELAIRE 2016, p. 440). Pour pallier la misère, La Réunion tente de diversifier ses cultures d'exportation (vanille, girofle, café, vétiver, ylang ylang, géranium), avec un succès très mitigé du fait d'une trop grande concurrence. On suggère pour cela que la population « vagabonde » des Hauts, que le code forestier (1853) avait condamné pour son usage de la forêt, doit être mise au travail au profit des cultures de la côte, tandis que l'on tente d'attirer une nouvelle population européenne pour mieux « mettre en valeur » les Hauts (BOUET 2019).

Les producteurs de canne s'endettent au Crédit Foncier colonial qui en 1873 possède 6000 hectares de terre, 12 usines et quinze des plus beaux domaines de l'île (VAXELAIRE 2016, p. 446-447). Après une brève décennie euphorique, le cours du sucre s'effondre à la fin du siècle. L'industrie de la canne s'installe dans un déficit commercial permanent ; la majorité des usines (une centaine) ferment ; seules deux usines, qui existent encore aujourd'hui, sont modernisées. « Une page est tournée, qui marque autant l'histoire qu'une bataille perdue : La Réunion, ancienne colonie de production, est devenue une consommatrice » (*ibid.*, p. 450). Elle s'embourbe dans un marasme qui dure jusqu'au changement de statut, de colonie à département. Ce changement de statut marque le passage à une politique ambiguë, entre ruptures et continuités avec le lien colonial.

1.2. Conclusion

On observe ainsi la transformation d'un écosystème insulaire relativement clos en une économie entièrement extravertie au profit de l'Empire colonial et d'une minorité dominante qui tantôt le représente localement, tantôt défend ses propres intérêts. Le métabolisme insulaire colonial de La Réunion prend dans un premier temps la forme d'une extraversion, cependant que les cultures sont assez diversifiées pour entretenir une forme d'autonomie dans chaque plantation, avant de passer à la monoculture qui creuse la dépendance alimentaire : par son ultra-spécification et sa main-mise sur les terres arables, la Plantation ne permet pas de nourrir la main-d'œuvre massivement importée⁴. Cette mise en ordre par le travail colonial ne fait pas que transformer l'environnement en monoculture productive : elle déracine des personnes et leurs perceptions du monde pour imposer une seule manière d'habiter et de travailler la terre — celle de la mise en valeur d'un capital naturel que l'être humain aurait pour mission de faire fructifier (DUVAL 1864).

4. Voir à ce sujet le travail de l'historien James Walvin dans *Sugar : The World Corrupted* (WALVIN 2017) : « *The pattern was similar wherever sugar took hold. The traditional wilderness and forest was replaced by neatly ordered estates; cane fields were sliced and arranged around paths and roadways leading to the local factory, and from there towards loading points at the nearest waterside for onward shipment to Europe or North America. [...] What today seems natural — the orderly Caribbean landscape, home to people of African, Indian and European descent (and mixes of all of them) — is the product of particular historical circumstances. And the engine behind that historical process, an ecological and human transformation of enormous proportions, was the sugar plantation and the growing world appetite for sweetness in its food and drinks* » (*ibid.*, p. 56-59). YUSOFF (2018) parle quant à elle du « *slave-sugar-coal nexus* »

2. Travailler en tant que Français-es. Vers un métabolisme insulaire post-colonial

Dans le contexte des décolonisations qui ont marqué l'après-guerre, La Réunion devient, en 1946, un département français⁵. On a souvent dit, en citant la géographe réunionnaise Sonia Chan-Kune, que la départementalisation constituait un processus de décolonisation original, car allant dans le sens de l'intégration à l'État-Nation plutôt que de l'indépendance (CHANE-KUNE 1996). À ma connaissance, peu de travaux questionnent ce qu'a impliqué ce processus inédit en terme de production d'espace et plus précisément de (re)mise en ordre du territoire, de son environnement, de sa société. Cette sous-section s'intéresse aux politiques économiques qui ont été menées pour « moderniser » et « développer » La Réunion, ainsi qu'aux circulations matérielles qui découlent de ces politiques. Avant de décrire ces mesures et leurs implications (2.4), il nous paraît important de les situer dans leur contexte politique et idéologique particulier, d'abord en revenant sur les enjeux du projet de départementalisation, pour leurs promoteurs locaux (2.1) et pour l'État français (2.2). Nous décrivons ensuite le dispositif géo-légal très particulier dans lequel s'enracine ces politiques économiques – un régime qui oscille entre particularisme et identité législative (2.3).

2.1. Du sort des masses laborieuses. Une histoire de destin ?

Nous chercherons d'abord à approcher les enjeux de la départementalisation de certaines colonies françaises à travers la voix des acteurs de l'Outre-mer qui s'étaient positionnés en faveur de l'assimilation, à savoir les députés des quatre colonies concernées⁶, Léopold Bissol, Gaston Monnerville, Léon de Lépervanche, Raymond Vergès et Aimé Césaire (tous communistes, à l'exception de Gaston Monnerville). Nous choisissons de commencer par eux car il faut comprendre que l'assimilation fut un projet politique porté également de l'intérieur par des politiciens anticolonialistes – héritage complexe à porter pour les communistes autonomistes qui plus tard se sentirent trahis par ce choix⁷. Nous reprenons ici plus particulièrement les discours d'Aimé Césaire, rapporteur de la loi de départementalisation, et de Raymond Vergès, père de Paul Vergès, qui joua un rôle historique dans la promotion de l'assimilation et la fondation du parti communiste à La Réunion. Alors que la rhétorique employé par les députés font de la décolonisation de La Réunion une histoire de destin, on lit entre les lignes que le but de la départementalisation est de protéger les travailleuses de la Plantocratie locale d'une part et de la montée du néolibéralisme d'autre part.

Dans ces discours politiques, l'intégration des territoires dits d'Outre-mer à la nation française prend la forme d'un « destin » qui aurait été préparé par la colonisation et qui trouverait sa conclusion logique dans la départementalisation. C'est étrangement le cas du discours d'Aimé Césaire

5. Cette section reprend verbatim des extraits d'un article que j'ai publié dans la revue *Le Globe* (2023).

6. La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane.

7. « De nos jours, l'assimilation est vue, par des intellectuels, des militants et des étudiants de la décolonisation, comme le résultat de l'aliénation d'une petite bourgeoisie, comme l'illusion d'une élite éduquée, suffisamment crédule pour croire que des peuples colonisés pouvaient accéder à l'égalité par un compromis. » L'écrivain martiniquais engagé Raphaël Confiant va jusqu'à parler de « péché originel » pour qualifier ce compromis (F. VERGÈS 1996).

dans le rapport précédent la discussion de la loi de départementalisation⁸. La rhétorique stratégiquement flatteuse employée par Césaire peut choquer les lecteur-ices contemporain-es : on retient surtout de lui ses prises de position à partir des années 1950, face à la déception qu'a inspiré la départementalisation dans les faits. Dans son rapport, Césaire présente la demande de départementalisation des quatre colonies comme un moyen pour la France de faire taire les « rumeurs de dissidence » concernant la décadence de son empire⁹. L'intégration demandée est présentée non pas comme une « improvisation », mais comme « l'aboutissement normal d'un processus historique et la conclusion logique d'une doctrine »¹⁰. Il s'agit alors « de mener à sa conclusion logique le processus évolutif commencé depuis un siècle et de couronner l'édifice dont la III^e République a jeté les bases »¹¹. Ce discours fait appel à une image coloniale bien définie, celle d'un « destin » de la France auquel « participent » les territoires d'Outre-mer, qui « n'ont cessé de s'inclure davantage dans la civilisation de la mère-patrie » au fil du temps¹². Dans la préface d'un livre regroupant tous les discours ayant trait à l'adoption de la loi de 1946, Françoise Vergès cite les travaux de Caroline Oudin-Bastide et Prosper Ève pour montrer que cette idée de destin avait des racines profondes en France comme dans les colonies : « La doctrine de l'assimilation était associée [...] au parti républicain, alors que l'autonomie était traditionnellement la demande de l'aristocratie foncière » (F. VERGÈS 1996). Dans le rapport de Césaire, l'assimilation est ainsi présentée comme l'aboutissement d'un destin républicain mis en marche pendant la colonisation. Intégrer les Outre-mer à la loi française, ce serait ainsi une manière pour la France de se mettre en scène devant la scène internationale comme « libertaire et non autoritaire »¹³. Ce destin aurait été contrarié à cause d'intérêts privés : une population déjà « éminemment française » se retrouve livrée « sans défense à l'avidité d'un capitalisme sans conscience et d'une administration sans contrôle »¹⁴ :

« L'économie antillaise, comme l'économie réunionnaise, est faussée parce qu'elle se

8. Source : Aimé CÉSAIRE (1946). *Rapport n°520 fait au nom de la commission des territoires d'Outre-mer sur les propositions de loi tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de La Réunion*. URL : <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/images/rapport-520.pdf> (visité le 17/07/2023).

9. *Ibid.*, p. 2.

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*, p. 5.

12. Césaire capitalise sur cette notion de destin en relisant l'histoire du lien entre la France et les Outre-mer à l'aune des régimes successivement au pouvoir : dans l'histoire de la colonisation, les régimes autoritaires auraient systématiquement rejeté ces territoires « hors de la communauté nationale », « en dehors du droit national » tandis que les régimes libéraux auraient « arraché ces territoires à l'arbitraire des décrets pour les admettre au bénéfice des générosités de la loi française » *ibid.*, p. 2.

13. Césaire propose alors une chronologie des régimes législatifs ayant concerné les Outre-mer depuis leur colonisation, oscillant entre « doctrine réactionnaire de discrimination » et « doctrine républicaine de l'intégration ». Les habitant-es des Outre-Mer, enfin, seraient depuis longtemps des citoyens français « de fait », de sorte que l'intégration serait la « récompense » de leur patriotisme. Ce même recours à l'imaginaire du destin se retrouve dans celui du Parti Communiste Réunionnais (PCR), qui parle dans un document d'archives de 1948 de l'assimilation comme « l'aboutissement normal » de l'histoire de ces colonies et une « nécessité historique pour les populations de ces territoires » : « Les populations de ces territoires ont vécu trois cents ans d'histoire française. Ils ont adopté la langue, les mœurs et les traditions de cette nation puissante avec laquelle une grande part de leur commerce se faisait. Quand ils sont devenus conscients de leur situation historique, quand ils se sont unis et se sont levés, cherchant leur propre route vers le progrès, la justice et la démocratie, ils ont exprimé cette conscience nécessairement et naturellement à travers la demande pour l'assimilation » (F. VERGÈS 1996)

14. Aimé CÉSAIRE (1946). *Rapport n°520 fait au nom de la commission des territoires d'Outre-mer sur les propositions de loi tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de La Réunion*. URL : <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/images/rapport-520.pdf> (visité le 17/07/2023), p. 9.

trouve dans la dépendance de dix familles qui, après s'être mises à l'abri de la concurrence mondiale par le jeu de complicités qu'il faudra dénoncer un jour, réussissent à imposer leurs produits à la métropole à des taux supérieurs aux prix mondiaux, comme elles imposent aux prolétariats antillais ou réunionnais les salaires les plus bas du monde [...] Nous pensons qu'il ne doit pas y avoir deux capitalismes : le capitalisme métropolitain que l'on combat et que l'on limite, et le capitalisme d'Outre-mer que l'on tolère et que l'on ménage. »¹⁵

Alors que Césaire défendait devant l'Assemblée que les habitant-es de ces territoires étaient déjà « culturellement français-es », la classe possédante opposait une toute autre vision : « Sans aucun doute vous jubilez en nous imposant vos décrets de France dans un pays de nègres », peut-on lire dans une lettre anonyme d'un sucrier au directeur départemental du Travail en 1949¹⁶. On arrive là au cœur de la stratégie d'assimilation que demandent ces territoires d'Outre-mer : dans le contexte de la néolibéralisation croissante du monde et de la montée en puissance des monopoles locaux, la départementalisation est fondamentalement une demande de protectionnisme d'État par l'intégration à la loi française. Il faut rappeler qu'à ce moment de l'histoire, la Plantocratie locale s'opposait en bloc à l'assimilation, poussant plutôt pour l'autonomie de l'île. Dans le discours de Raymond Vergès, relayé dans la postface de F. VERGÈS (*ibid.*), l'assimilation représentait « le gage solide de la disparition de l'esprit colonialiste et du comportement colonialiste [...] qui ont remarquablement servi les trusts tentaculaires, mais qui ont mis ce qu'on qualifiait d'empire au bord de l'abîme ». Léon de Lépervanche expliquait également le choix de l'assimilation par « l'immense détresse des masses laborieuses » (*ibid.*). L'obtention de meilleures conditions de travail est ainsi une revendication centrale à la demande de départementalisation qui est formulée depuis les Outre-mer. Ce sont ces mêmes acteurs politiques qui, dix ans après avoir porté la loi de 1946, montèrent au créneau pour critiquer la non-application de la loi et dénoncer les inégalités de traitement des habitant-es des nouveaux départements.

2.2. Protéger « la plus grande France ». Le développement comme nerf d'une guerre froide

La départementalisation des quatre colonies présente aussi un intérêt politique pour l'État français. La perte progressive des territoires colonisés et les conséquences géo-politiques de la guerre d'Algérie poussent l'État à se tourner vers ses vieilles colonies. Dans l'entreprise de reconstruction et de modernisation de la France menée par Charles de Gaulle à partir de 1958, les départements d'Outre-mer prennent une place particulière. Ils représentent l'opportunité de restaurer « la plus grande France », de contribuer au « rayonnement national » — la « plus grande France » étant perçue comme « la condition même de la puissance française »¹⁷. Gagner l'assentiment de la population était par ailleurs un enjeu majeur car, en janvier 1963, les départements d'Outre-mer furent classés par l'ONU sur la liste des pays non indépendants restant à décoloniser. Pour Michel

15. *Ibid.*, p. 12.

16. *Ibid.*, p. 18.

17. « Si nous voulons, même à la mesure de ce que nous sommes au vingtième siècle, continuer à représenter une puissance ayant, comme on dit, des intérêts mondiaux, une condition est indispensable : que nous soyons présents, à certains égards obéis, en tous cas influents, sur d'autres rivages que les rivages de la métropole. » Lettre du premier ministre Michel Debré à Charles De Gaulle du 25 novembre 1960 (*cit. in.* G. GAUVIN 1996, p. 15-22)

Debré, alors Premier ministre, il fallait rapidement agir sur cette situation politique en mettant en œuvre un véritable « plan d'urgence » pour faire des départements d'Outre-mer l'exemple même de la réussite de l'œuvre française « outre-mer ».

Dans les années 1960, face aux revendications autonomistes du Parti Communiste Réunionnais (PCR), Michel Debré est missionné par l'État français pour développer La Réunion et faire taire ces revendications. Il se porte candidat pour être député du territoire, et remporte l'élection (1963). Ce sont alors deux projets de développement qui s'affrontent localement, dans une forme de course à la montre politique : qui parviendra à mobiliser la majorité de la population à sa cause, afin d'obtenir l'indépendance ou l'autonomie pour les un-es, ou l'intégration à la République française pour les autres (LABACHE 2017) ?

Le changement radical de modèle socio-économique à La Réunion dans les années 1960-1970 doit ainsi être compris dans le contexte de ce que l'anthropologue Lucette LABACHE (*ibid.*) qualifie de guerre froide — une guerre qui oppose les autonomistes aux partisans de l'intégration à la France. Le nerf de cette guerre est le développement de l'île. D'un côté, les autonomistes, représentés principalement par le PCR, tentent de mobiliser les habitant-e-s autour d'un projet de développement socialiste, avec le soutien financier et idéologique de l'URSS¹⁸. De l'autre, l'État français cherche à faire de La Réunion « la vitrine de la France en Océan Indien », la preuve d'un développement possible pour les Sud (DEBRÉ 1994 ; *cit. in* LABACHE 2017). C'est dans ce contexte idéologique et politique qu'est parachuté Michel Debré en tant que député de l'île.

18. Les revendications officielles du PCR comprenaient l'autonomie politique vis-à-vis de la France, la fin du régime foncier, la fin du monopole industriel et commercial de la France, l'affranchissement de l'hégémonie culturelle par la valorisation de la culture réunionnaise érigée en identité nationale (langue, musique, histoire de l'esclavage *etc.*), et l'insertion de La Réunion dans son contexte régional. Le parti prévoyait la poursuite de la culture de la canne, sur le modèle cubain, c'est-à-dire vendue à prix fixe à l'URSS plutôt qu'à la France. « Face à la détresse sociale, l'autonomie devait s'attaquer prioritairement à la misère : le mauvais état de santé d'une grande partie de la population, la malnutrition, l'analphabétisme ou l'habitat insalubre grâce à une lutte contre les inégalités. Pour combattre l'absence de formation, le programme en matière d'éducation ambitionnait la construction d'infrastructures scolaires et la scolarisation massive. » (LABACHE 2017, p. 18).

Retenons de cette période charnière trois points importants :

- C’est dans un contexte géopolitique global de lutte contre l’expansion du communisme et de perte de vitesse de l’empire français qu’émerge en Hexagone la volonté d’engager une politique de développement ambitieuse pour La Réunion dans les années 1960 (LABACHE 2017 ; PARIS 2020). L’ouverture de l’île à la consommation de masse tient ainsi d’un programme politique, mené de la main de fer de Michel Debré pour l’État français, qui émerge en réaction aux revendications autonomistes et à la montée du communisme sur l’île.
- Dans cette « guerre froide », l’idée même de développement n’est pas remise en question. Au contraire, le développement est le terrain même de cet affrontement (DEBRÉ 1994 ; P. VERGÈS et CROISIER 1993). L’enjeu pour chaque parti est d’améliorer les conditions de vie des habitant-es afin de gagner leur assentiment, ou de le fabriquer (CHOMSKY et HERMAN 1988). Aux yeux de l’État, le modèle socio-économique de l’île doit être radicalement réformé pour que celui-ci puisse prétendre servir non plus uniquement l’intérêt de la métropole mais aussi l’intérêt des habitant-es.
- Autonomistes comme nationalistes mobilisent un imaginaire qui met en scène le « retard » de La Réunion par rapport à la « métropole » – un retard qui se compte en années et qu’il s’agit de « rattraper » (DEPRAZ 2017). Ces deux projets s’inscrivent ainsi dans le grand récit du développement, participant de la théorie historique des stades (CHAKRABARTY 2008) et inscrivant l’action politique dans une téléologie du progrès et de la croissance.

C’est dans ce terreau politique et idéologique que prend forme la politique développementaliste mise en œuvre sous l’égide de Michel Debré – un projet de rattrapage, synonyme de « développement » et de « progrès » (G. GAUVIN 1996) Fig. 5.2).

“Je veux Debré”
Source : Gauvin 1996, p. 281-286



FIGURE 5.2. – Affiche de campagne pour les législatives de 1963 à La Réunion, pour Michel Debré

Nous verrons que cet affrontement ne se fait pas à armes égales : lorsque qu'en 1970, Michel Debré est missionné par l'État, il a derrière lui une machine financière et politique immense qui non seulement lui permet d'obtenir assez vite des résultats mais dans le même temps de limiter grandement les possibilités pour les autonomistes de se mobiliser.

Avant d'analyser les logiques circulatoires derrière les politiques économiques des années Debré, nous proposons d'aborder le dispositif géo-légal qui prend forme pour faire advenir ce projet de développement. Celui-ci est foncièrement ambigu car il doit composer avec plusieurs tendances contradictoires : la volonté d'affirmer l'identité législative du territoire, celle d'en affirmer la spécificité, et celle enfin de faire face à ce qui est perçu comme une forme de déterminisme géographique lié à la situation insulaire du territoire et à sa situation périphérique par rapport à l'Europe.

2.3. Quelles lois pour les Outre-mer ? Un dispositif géo-légal ambigu

Un enjeu majeur de la départementalisation a été d'imaginer l'assimilation de territoires éloignés et, pour une majorité, insulaires. Dans son intervention en faveur de la départementalisation¹⁹, Césaire défend par exemple que l'assimilation devra tenir compte « de contingences spéciales liées à la situation géographique des vieilles colonies du continent américain et de l'océan Indien ». Il ne s'agit pas de proposer une « assimilation rigide », mais de prendre des mesures pour adapter la loi française à la réalité dite géographique de ces territoires²⁰. Pour le député, seule l'Assemblée Nationale peut « déterminer le champ géographique d'application de la loi, soit qu'elle l'étende, soit qu'elle le restreigne »²¹.

On retrouve cette question du déterminisme géographique dans les discours de Michel Debré. Quand celui-ci quitte ses fonctions de premier ministre, il écrit dans une note de synthèse sur les Outre-mer qu'il convient d'agir sur ces territoires avec « le double souci d'adapter leur régime administratif aux conditions particulières nées de leur éloignement de la métropole et de consentir de nouveaux efforts en faveur de leur développement économique et social » (*cit. in* G. GAUVIN 1996, p. 15-22). Il fut par la suite l'un des plus grands défenseurs d'une départementalisation adaptée plutôt que d'une identité législative totale, en particulier concernant l'application des lois sociales à La Réunion. Selon lui, ce régime d'exception se justifie par la nécessité d'une « phase transitoire » afin de rattraper le retard économique et social de l'île par rapport à la métropole (*ibid.*). Ainsi, alors que les départements obéissent à un principe d'assimilation au droit français, de complexes régimes d'exception ont pris forme au fur et à mesure des lois et des décrets sur les différents territoires d'Outre-mer.

Devoir mettre un cadre légal précis sur cette idée vaste de « départementalisation adaptée » a donné un spectre large de réponses politiques contradictoires, allant pour La Réunion de la « parité globale » et de la spécificité législative (1960-1981) à « l'égalité réelle » et l'identité législative (1981-2003). Sur l'île, la crainte du mouvement autonomiste culmine avec l'amendement Virapoulé

19. Source : Aimé CÉSAIRE (1946). *Rapport n°520 fait au nom de la commission des territoires d'Outre-mer sur les propositions de loi tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de La Réunion*. URL : <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/images/rapport-520.pdf> (visité le 17/07/2023).

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

(2003) à l'article 73 de la constitution, qui retire au département de La Réunion les possibilités ouvertes aux autres départements de fixer eux-même certaines règles²². Cette ambiguïté quant à la position des Outre-mer entre exception et assimilation dessine un espace de jeu fécond tant pour les politiques que pour les initiatives privées (Ch. 4). Elle permet tantôt de contribuer à réduire les inégalités entre les Outre-mer et la métropole, tantôt de les accentuer. Pour comprendre les tenants de ce dilemme, nous proposons à présent d'étudier la départementalisation comme le déploiement d'un dispositif géo-légal inédit. Notre travail à ce stade n'est pas de dépeindre l'intégralité du dispositif géo-légal de la départementalisation, bien qu'un examen approfondi serait intéressant car il permettrait de voir dans le détail comment un État a pu mettre en œuvre une transformation des colonies en départements. Notre intérêt ici est d'arriver à montrer comment ce dispositif en est venu à impliquer de nouvelles logiques circulatoires.

Michel Debré, « petit préfet » en post-colonie

Il est un acteur de la départementalisation de l'île qu'il convient de présenter pour le rôle majeur qu'il a joué dans le déploiement de ce dispositif géo-légal : il s'agit de Michel Debré. Lorsque Gilles Gauvin écrit sa thèse puis son livre sur l'œuvre de Michel Debré à La Réunion (*ibid.*), il a pour sources principales les archives de l'homme politique, qu'il contribua par son travail à dépouiller, classer et répertorier²³. Ce travail nous permet d'avoir une vue d'ensemble du travail du politicien, avec peut-être un défaut : celui de donner beaucoup de crédit à la parole d'un politicien qui semble parfois avoir tout fait tout seul — vision partagée par les médias de l'époque, comme en témoigne cet extrait du *Figaro*, 10 ans après l'élection de Debré en tant que député :

« Tout observateur impartial le reconnaîtra : Debré est le grand bâtisseur de l'île. Il a sorti la Réunion de la misère poignante dans laquelle croupissait la population, il a fait d'un territoire livré à l'analphabétisme et au sous-développement, un département moderne. » *Le Figaro*, 07/02/1973 (*cit. in ibid.*, p. 251-286)

Sans minimiser l'ampleur de l'action de Debré, il faut prendre en compte — et l'historien lui-même le reconnaît — que tous les projets d'aménagement qui sont impulsés sur le territoire dans les années 1960-70 finissent par demander le soutien du député compte tenu de son influence politique. Cependant, l'ouvrage de Gilles Gauvin montre bien comment ce politicien s'est positionné, comment il a été perçu, ainsi que l'ampleur de son influence.

Un aspect de son influence nous intéresse plus particulièrement pour comprendre la manière dont s'est développé le dispositif géo-légal de départementalisation de La Réunion. En tant qu'administrateur post-colonial, Debré semble jouer sur plusieurs tableaux à la fois, brouillant les frontières entre le législatif, l'exécutif, voire le judiciaire : il propose de nouvelles lois à l'Assemblée tandis que sur l'île il participe, plus ou moins discrètement, à exécuter la loi — en témoignent ses correspondances où l'on voit le député débloquer ici la construction d'une usine, là une commande de

22. Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003, qui modifie l'article 73 de la Constitution consacré aux statuts des territoires dits d'Outre-mer. Voir le rapport d'information du Sénat à ce sujet (2022) : Stéphane ARTANO (18 juill. 2022). *Les outre-mer dans la Constitution. Rapport d'information n° 789*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).

23. Ce livre est disponible en ligne : <https://books.openedition.org/septentrion/55704?lang=en>. Le fonds d'archives en question se trouve sur le site de Pierrefitte-sur-Seine : *Fonds d'archives de Pierrefitte-sur-Seine* (1960-1980). URL : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_057340 (visité le 18/10/2023).

900 tonnes de lait, ou encore ordonner la destruction de tel ou tel bidonville (Fig. 5.3). Les grands propriétaires usiniers, habitués à régner en maître sur le territoire, l'appellent volontiers le « petit préfet », tandis que la revue *Témoignage* l'appelle le « ministre » de l'île. Gauvin propose également une entrevue du pouvoir judiciaire officieux du député en étudiant la période de fraude électorale. Michel Debré continue de bénéficier de l'ordonnance qu'il avait lui-même émise en tant que Premier ministre pour réprimer l'action des communistes sur l'île — ordonnance qui lui permit notamment d'éloigner son rival politique Paul Vergès jusqu'au début de la période électorale²⁴.



Illustration du *Combat*, 04/05/1963 (cit. in Gauvin 1996, p. 251-286)

FIGURE 5.3. – Dessin satirique sur le rôle de Michel Debré à La Réunion

Gauvin rappelle cependant que le choix de parachuter Michel Debré n'était pas celui de l'homme politique, dont on ne peut comprendre l'influence que par son insertion dans un réseau puissant, aux intérêts parfois contradictoires. Tout député qu'il fut, Debré fut missionné pour représenter l'État sur l'île dans une période de trouble autonomiste, et il faut ainsi jongler entre le particularisme de ses choix et de ses batailles et le réseau de pouvoir dont il se fait le relai. Ainsi, il est important de garder en tête que le programme de modernisation de La Réunion précéda de peu Michel Debré et le dépassa aussi. La loi de 1960 qui programma la modernisation des Outre-mer le précéda ainsi de trois ans, bien qu'il fut l'homme politique à qui l'on attribua sa mise en œuvre.

24. Il faut attendre 1972 pour que cette ordonnance soit condamnée par le Conseil d'État et abrogée.

La loi de programmation de 1960. Un plan de modernisation aux moyens financiers inédits

La loi de 1960, qui programme la modernisation des départements d'Outre-mer²⁵, acte le début de transferts financiers massifs, répartis entre les différents ministères s'occupant de l'éducation, de la construction, des travaux publics, des transports et de la communication. Cette loi formule un plan succinct de « développement économique », de « création d'emplois », de « progrès » et d'« investissement ».

Cette loi part du principe que l'expansion sucrière est « imposée par la progression démographique des départements d'Outre-mer » (Art. 2), si bien qu'il s'agit de « développer la production » en investissant dans l'agriculture et l'industrie. Avec la modernisation des équipements, l'industrie de la canne à sucre est loin d'être génératrice des emplois que la loi prévoit de créer. Ceux-ci devront donc être créés en dehors des terres arables mobilisées par la culture de la canne. L'article 9 astreint le gouvernement à prendre des mesures réglementaires et à proposer des mesures législatives²⁶.

Nous ne ferons pas ici le tour de l'ensemble des lois, décrets d'application et institutions faisant suite à la loi de programmation, parmi lesquelles la réforme foncière de 1961, la création de la SA-TEC²⁷ en 1963, celle de la SAFER²⁸ en 1966. Une approche de surface suffit à ce stade pour mettre en évidence combien l'outil législatif fut utilisé dans les années 1960 pour produire un département dans les faits, changer complètement sa manière de fonctionner, et ainsi répondre aux promesses de la loi de 1946. En cela, la législation sur la modernisation des départements d'Outre-mer correspond bien à la définition du dispositif géo-légal que propose le géographe Romain GARCIER (2014, p. 270), à savoir « un agencement de normes juridiques destiné à répondre à une problématique géographique ». Cette problématique géographique se retrouve en filigrane dans les lois, par mots clés rarement définis : on parle de problème démographique, de difficultés liées à l'éloignement et l'insularité en plus de l'histoire, des différences sociales et culturelles. Reste à proposer « des appréciations qualitatives » des effets de cet agencement de normes (*ibid.*). Dans une dernière sous-section, nous mettrons en avant les politiques économiques encadrées par cet agencement et les nouvelles circulations matérielles qui en découlent.

25. « Dans le cadre des plans de modernisation et d'équipement, est approuvé, au titre du fonds d'investissements des départements d'Outre-mer [...] un programme triennal tendant à améliorer l'équipement et l'expansion économique dans les départements d'Outre-mer, d'un montant de 290 millions de nouveaux francs (années 1961, 1962, 1963). » Article 1 de la loi de programme du 30 juillet 1960 pour les départements d'Outre-mer. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000874915>. (visité le 17/08/2023)

26. Le gouvernement est tenu de rendre annuellement des comptes à compter d'octobre 1962 (Art. 8). pour « développer systématiquement les cultures secondaires et l'élevage » destinés à l'auto-consommation et à l'export, pour « encourager l'installation de nouvelles industries par l'adaptation des exonérations fiscales et l'institution d'une prime d'équipement », et pour « mettre en place des services économiques nécessaires et suivre l'évolution des structures sociales et démographiques » des départements

27. La Société d'Aide Technique et de Coopération, créée par l'État et dépendant de la Caisse Centrale, a pour mission de conseiller et d'encadrer artisans, agriculteurs et éleveurs dans leurs projets.

28. Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

2.4. Gouverner par les circulations. De la transformation d'une colonie en département

Il est indéniable dans les correspondances de Michel Debré que celui-ci cultivait une vision d'ensemble de ce que devait représenter le développement de La Réunion. On peut se référer à une de ces lettres au préfet, où il expose à la fois sa vision pour La Réunion et la répartition des compétences pour mener à bien ce projet :

« Il faut chaque année, tenter d'apporter une amélioration "structurelle". Ici, car ce ne peut être qu'ici, je m'acharne sur quelques grands projets (maintenant c'est la raffinerie, puisque pêche et tourisme sont lancés, mais toujours à surveiller). Là-bas, c'est l'ensemble des petits projets auxquels il faut faire voir le jour, en deux ans, en cinq ans... Si l'on pouvait "pousser" tabac, thé, rhum, herbes médicinales, tout cela pour l'exportation... sans oublier ce que les sucriers pourront faire après les concentrations (voire avant) puis les conserveries, les petites industries "diverses" j'en passe..., la multiplication, la diversification vont de pair avec quelques grandes orientations » Lettre du député Michel Debré au préfet de La Réunion le 2 juin 1969 (G. GAUVIN 1996, p. 87-123)

Cette vue d'ensemble est aussi mise en scène par l'homme politique dans des opérations de communication à destination des habitant-es — opérations qu'il enclenche grâce à ses contacts dans la presse locale. Michel Debré en profite à plusieurs reprises pour commander aux journaux des publications où son cabinet tient le stylo ²⁹.

Le programme de développement joue sur tous les terrains : l'accès à la médecine occidentale ³⁰, la construction massive d'écoles ³¹, le développement de l'industrie, la construction d'infrastructures (routes, passage du train au tout voiture, agrandissement du port), et enfin le gonflement des rangs des fonctionnaires ³², qui passent de 23 % de l'emploi en 1954 à 70 % en 1974 (VAXELAIRE 2016, p. 638). Cette nouvelle classe moyenne fournit des consommateurs à un modèle de développement fondé sur l'import, l'accès à la consommation de masse et sur l'imitation (culturelle, matérielle) de la métropole.

29. « Je voudrais également que soit bien préparée par vous une série de deux ou trois articles que publierait bien volontiers le Journal de la Réunion. Ces articles, dont je vous demande, à votre retour, d'établir le projet, seraient orientés en fonction d'une idée directrice : la modernisation de l'économie réunionnaise. Un article sur le sucre, un article sur les autres cultures, un article sur l'industrialisation, avec un quatrième article complément, conclusion en même temps, sur le problème des équipements productifs. La publication de ces quatre articles ferait beaucoup de bruit à la Réunion, animerait utilement la vie politique et permettrait certaines émissions à la radio et à la télévision qui ne seraient point inutiles, tant s'en faut ». Lettre de Michel Debré à Gavois le 22 août 1966 (*cit. in* G. GAUVIN 1996, p. 287)

30. La densité médicale est multipliée par 5 entre 1960 et 1980.

31. La construction de nouvelles écoles participe à diffuser la culture française et acter une forme d'intégration à la France. Un des fondateurs du parti socialiste, Albert Ramassamy, témoigne de l'importance de ce moment dans la formation de sa conscience politique et de son opposition au projet autonomiste : « Je suis, à ce moment-là, membre du syndicat des instituteurs, et je vois passer des motions qui dénoncent le colonialisme français dans l'Océan Indien. Je me dis : comment est-ce possible de tenir un tel discours alors que l'on est en train de construire des classes et qu'on en ouvre presque 50 à chaque rentrée. C'est alors que nous constituons un petit groupe et que le PCR devient ouvertement notre adversaire » (LABACHE 2017, p. 366).

32. Les fonctionnaires représentaient 23% de l'emploi en 1954 et 70% en 1974.

2. Travailler en tant que Français-es. Vers un métabolisme insulaire post-colonial

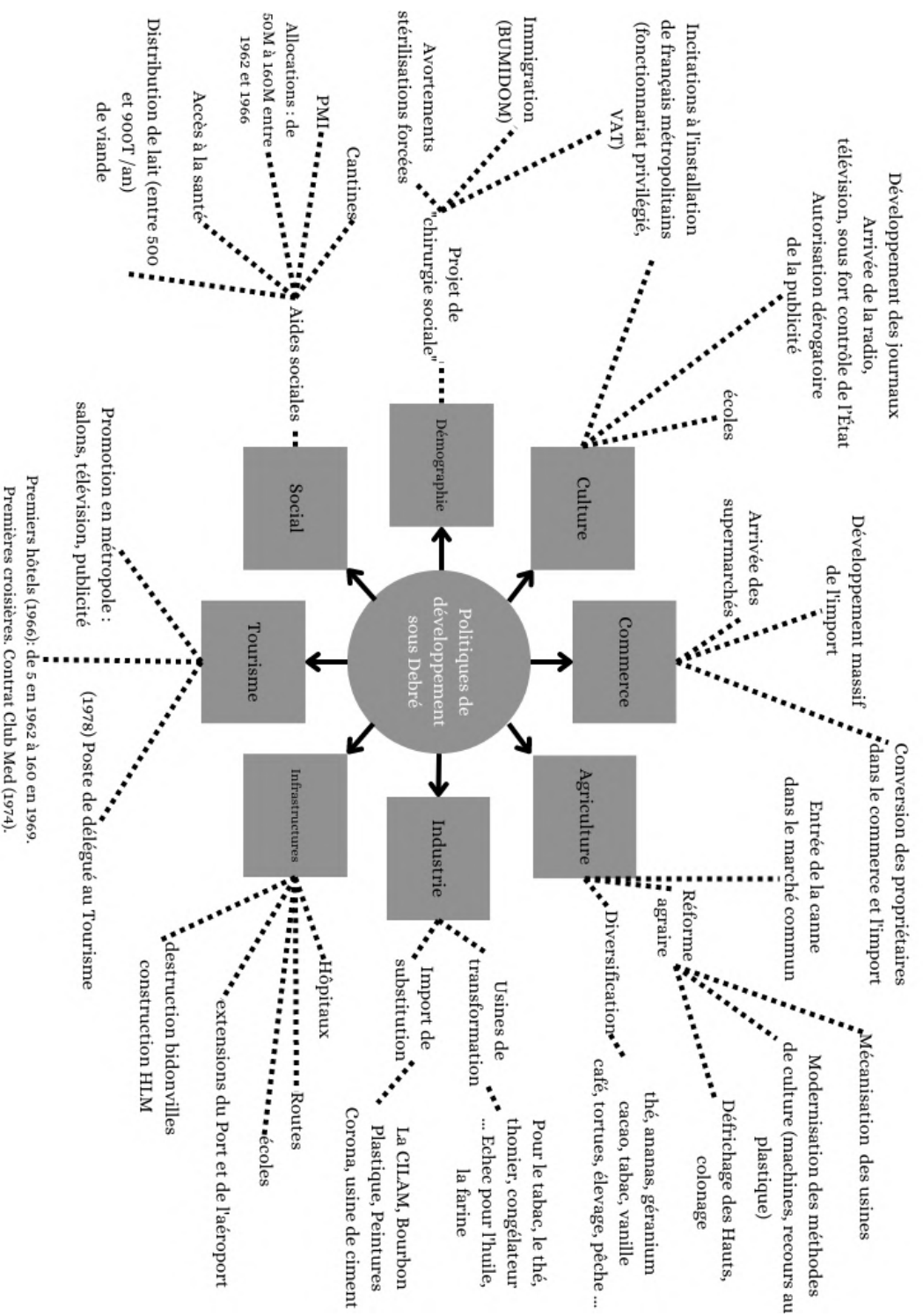
Debré encourage également le développement de l'import-export, en encourageant notamment la mise en place de « l'import de substitution » – des entreprises locales qui importent en vrac, emballent et conditionnent sur place puis revendent leur produit (Fig. 5.4). De 1982 à 1987, les tonnes de marchandises importées augmentent de 50%. De 1987 à 2000, le trafic portuaire double. « La société coloniale laisse place à la société de consommation » (COMBEAU 2002). En 1964, une réforme agraire permet que la canne puisse se vendre sur le marché mondial ; elle prévoit également la reconversion des « Gros blancs » propriétaires de la majorité des plantations dans les milieux porteurs du commerce et à l'importation (CHANE-KUNE 1996). A la fin du XX^e siècle arrivent par immigration volontaire des commerçants de Chine et d'Inde du Nord. Les « boutiques chinoises », et les quincailleries « zarab », royaumes du vrac avant l'heure, sont à la fin du siècle remplacées par les premiers supermarchés qui bientôt pullulent sur un marché restreint.

L'import de substitution, qui apparaît d'abord dans les années 1930 dans les écrits de l'économiste argentin Raoul Prebisch et l'économiste allemand Hans Singer, consiste à remplacer des produits importés par une transformation locale de matières premières importées ou prélevées sur place. Dans certains rapports, l'ONU présentait l'import de substitution comme un moyen de rattraper les « retards de développement » causés par la colonisation^a. Cette stratégie connut un certain succès en Amérique latine dans les années 1930-1940, et en Asie dans les années 1950-1960, cependant qu'elle connut de forts échecs sur le continent africain dans les années 1970-1980, jusqu'à amener une sévère remise en question de cette stratégie (ROCHOUX 2018). Dans le cas de La Réunion, l'économiste Jean-Yves Rochoux montre que les stratégies de développement par l'import de substitution et de développement par l'import-export se sont opposés historiquement, avec leurs échecs et leurs succès limités. Il suggère que cette opposition se retrouve aujourd'hui dans la concurrence des deux principaux syndicats patronaux, la CPME (pour l'import de substitution) et le Medef (pour l'import-export).

a. CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES (29 déc. 1965). *Le concept d'import de substitution dans la théorie du développement économique*. Colloque sur le développement industriel en Afrique. Commission économique pour l'Afrique et centre de développement industriel. URL : <https://repository.uneca.org/ds2/stream/?%5C#/documents/b87436d9-185c-5f2e-9960-ad525481a3c5/page/1> (visité le 18/10/2023).

FIGURE 5.4. – Quelques précisions sur l'import-substitution

Le schéma ci-dessous (Fig. 5.5) récapitule les grands axes de la politique de développement associée aux années Debré. Pour guider la lecture de ce schéma, j'invite les lecteur-ices à considérer combien cette politique de développement opère par le gouvernement des circulations de biens, de personnes, d'argent et d'énergie. Une partie des circulations organisées est détaillée dans le tableau qui fait suite au schéma (Fig. 5.6).



Réalisé sur Canva. ©Manglou 2023

FIGURE 5.5. – Schéma récapitulatif des actions menées dans le cadre de la politique de modernisation de La Réunion sous Michel Debré (1960-1980)

| | |
|------------------------------|--|
| Transferts financiers | <p>La loi de programmation de 1960 prévoit des transferts financiers colossaux. « Ces masses financières injectées dans l'île au nom de la solidarité nationale provoquent le bouleversement des structures économiques et sociales » (Chane-Kune 1993, 198)</p> <p>Les transferts financiers et les orientations de la loi de 1960 en matière de politique agricole et industrielle, mais aussi la réforme foncière de 1961 et la création de la SAFER en 1966 impulsent une dynamique de production où le pouvoir centralisateur se met en scène : de nouveaux produits alimentaires comme les produits laitiers irriguent le territoire, par l'intermédiaire des écoles et les foyers. Ceux-ci font circuler avec eux l'image d'un État protecteur. Myriam Paris qualifie ce système de « <i>welfare colonialism</i> », une forme d'humanitaire où s'exerce la continuité d'un rapport de domination.</p> |
| Produits | <p>Pour faire circuler ces nouveaux produits, des infrastructures de distribution de nourriture se mettent en place sur l'île. Le lancement du fonds de solidarité FASSO en 1963¹ permet la mise en place de plusieurs mesures qui elles-mêmes visent à gouverner par les circulations. Pour n'en citer que certaines, notons - La création de cantines scolaires. Certain-es familles envoient leurs enfants à l'école principalement pour le repas chaud servi tous les jours.</p> <p>- La création de PMI². Le versement de certaines aides était conditionné par le pointage des mères dans les centres – permettant la circulation d'une certaine éducation des mères, celle privilégiant l'allaitement au biberon (Paris 2020, p. 450)</p> <p>Une partie de la production locale – tant la canne que les nouvelles « cultures secondaires » qu'identifie la loi de 1960 – est pensée pour nourrir l'export, espoir de développement économique. La réforme foncière de 1961 habilite la SAFER (1966) à démembrer et remembrer les grandes propriétés, affichant le but de faciliter l'accès à l'exploitation et de modifier les conditions d'exploitation sur l'île (Chastel 1996). En 1963, Michel Debré fait passer une mesure qui permet à la canne réunionnaise d'entrer dans le marché commun et ainsi de bénéficier de quotas avantageux. Des plastiques jouent un rôle important dans cette orientation des cultures vers l'export (ch. 6).</p> |
| Infrastructures | <p>Plus largement, l'import de biens de consommation est développé. La réforme foncière de 1961 aide à la reconversion des grands planteurs dans le domaine du commerce et de l'importation (Chane-Kune 1996). Aujourd'hui, « dans le classement des entreprises réunionnaises selon leur chiffre d'affaire, on trouve, parmi les 20 premières, treize entreprises commerciales spécialisées dans la grande distribution, et trois banques » (Dimou 2004, 231). Des flux massifs de biens venant de France viennent ainsi essayer un nouveau mode de vie dans les foyers, en même temps que la radio (1929) et la télévision (1964) font circuler dans les foyers de nouvelles envies.</p> <p>La bétonisation de routes, qui font le tour de l'île et encouragent structurellement le tout-voiture, révolutionne la manière de circuler sur l'île. Ce recours au tout-voiture transforme la sociabilité pratiquée sur le territoire.</p> |
| Personnes | <p>La destruction des bidonvilles, orchestrée en partie sous Michel Debré, fait table rase pour une nouvelle urbanisation, avec la multiplication de logements sociaux en béton (industrie florissante sur l'île). Cette urbanisation fournit le contexte de l'organisation d'une collecte des déchets³.</p> <p>Pour le lancement d'une industrie locale, on pousse des industriels à venir s'installer sur l'île. En jouant sur l'incitation fiscale, on invite également des métropolitains à venir occuper des postes de cadres et de fonctionnaires. Arrivent également des VAT, Volontaires à l'Aide Technique, en alternative au service militaire.</p> <p>On incite à la naissance d'une industrie du tourisme, avec les premières croisières, nécessitant la création des premiers hôtels (de 5 en 1962 à 160 en 1969). Ce secteur de l'économie a des conséquences majeures dans la naissance d'une préoccupation pour la propreté du paysage et la gestion des déchets (ch. 6)</p> <p>Face à l'inquiétude démographique, un véritable projet de « chirurgie sociale » prend place sur le territoire (cf III). Celui-ci peut être lu comme un projet politique de gestion des flux qui contribua à transformer les habitant-es en citoyen-nes français-es.</p> |

1. FASSO, un Fonds d'Action sanitaire et sociale obligatoire des caisses de Sécurité Sociale dans les D.O.M.

2. Centres de Protection Maternelle et Infantile.

3. Pendant longtemps, certaines familles relogées dans des HLM, qui se retrouvent alors sans terre, gardent les mêmes habitudes, par exemple en gardant un cochon (qui mangeait l'« eau sale ») dans la baignoire. Source : échanges informels avec des habitant-es.

FIGURE 5.6. – Tableau récapitulatif des circulations organisées dans le cadre de la politique de modernisation de La Réunion sous Michel Debré (1960-1980)

Ce gouvernement par les circulations participe de l'hygiénisme qui guida l'urbanisation de l'Europe au XIX^e siècle, semblant s'inspirer des découvertes de Lavoisier et Pasteur pour penser la santé de la ville de manière organique. Toutefois, il ne s'agit pas ici de simplement maintenir la bonne santé d'un organisme, mais plutôt de changer radicalement cet organisme en agissant sur les circulations qui le composent. Ce projet politique opère une forme de métamorphose maintes fois fantasmée par l'imaginaire hygiéniste du siècle précédent, pratiquant une médecine humorale de la saignée et de la transfusion³³.

Ces politiques de développement peuvent être lues comme un projet de métabolisation de la colonie en post-colonie. Je parle de métabolisation car, pour transformer le territoire, les acteurs politiques agissent par et sur les circulations qui constituent le territoire et le relient à la France hexagonale. Ils mobilisent des sommes colossales d'argent public et privé, font venir du lait, de la viande, des matières premières, des produits, restructurent l'économie de l'île, les infrastructures, les productions locales, la répartition et l'utilisation des terres, les exportations, les importations. Ces politiques de développement font de La Réunion une véritable « île-laboratoire » post-coloniale.

Dans cette métabolisation, la mise au travail des Réunionnais-es est une préoccupation centrale : on se préoccupe de créer de l'emploi, de permettre l'auto-production et l'exportation, de nourrir la consommation. Si la difficile création d'emploi est expliquée par un certain déterminisme géographique, par l'exiguïté de l'île, son éloignement, et par la croissance démographique, elle peut aussi s'expliquer par la théorie marxienne de l'enclosure : l'accaparement des terres par une minorité de propriétaires, héritiers en partie de la colonisation, correspond à une absence de terres disponibles pour les habitant-es qui n'ont pas les moyens de répondre à leurs propres besoins, et qui ne peuvent que vendre leur force de travail, ou dépendre des aides sociales. 69 % des terres arables de l'île sont accaparées par la culture de la canne, qui n'est rentable que par les subventions nationales et qui ne produit que très peu d'emplois (Fig.5.7). S'il existe une minorité de culture maraîchère (difficilement visible sur la carte), le restant des terres arables est utilisée au profit de l'exploitation animale (viande, produits laitiers), qui prend également des proportions industrielles dans les années Debré (Ch. 6). Avec l'urbanisation que sanctionne les politiques de décasage et de construction de HLM, beaucoup de Réunionnais-es n'ont plus de cours³⁴ où planter leur nourriture. La modernisation et l'urbanisation du territoire contribue ainsi à accentuer la séparation des modes de production et des modes de consommation.

33. Il y a eu historiquement plusieurs grandes théories médicales sur le potentiel transformateur de la transfusion pour le corps humain. Dans *Les Métamorphoses* d'Ovide, Médée entreprend, à la demande de Jason, de vider complètement le sang de son père, le vieillard Éson, pour le remplacer par une mixture de sa création et lui redonner une nouvelle vie, qu'il puisse être toujours vivant pour accueillir les Argonautes. On trouve dans l'Encyclopédie de Diderot, sous l'article « transfusion », l'état de la dispute au sujet de la pratique scientifique controversée de la transfusion sanguine au XVII^e siècle. Les partisans de la transfusion espéraient prouver par l'expérimentation qu'une transfusion pourrait transmettre des qualités d'un corps à l'autre jusqu'à changer la personnalité des êtres transfusés, leurs caractéristiques physiques, ou encore jusqu'à guérir la folie (ANDRAULT 2014, p. 46). Dans ce même esprit, Myriam Paris rappelle, dans son analyse de la politique de distribution de lait par « Papa Debré », ce vieux paradigme médical selon lequel le lait transmettrait des caractères héréditaires — le lait artificiel permettant une régénération, un blanchiment des corps racisés, une inclusion symbolique des colonisés-es au peuple français. Retenons de cet imaginaire le caractère expérimental de ces pratiques visant à agir sur l'organisme à travers ses circulations : de quoi donc parle-t-on lorsque l'on espère faire des Outre-mer des « laboratoires » de développement, fut-il « durable » ?

34. La cour, en créole, le jardin.

2. Travailler en tant que Français-es. Vers un métabolisme insulaire post-colonial

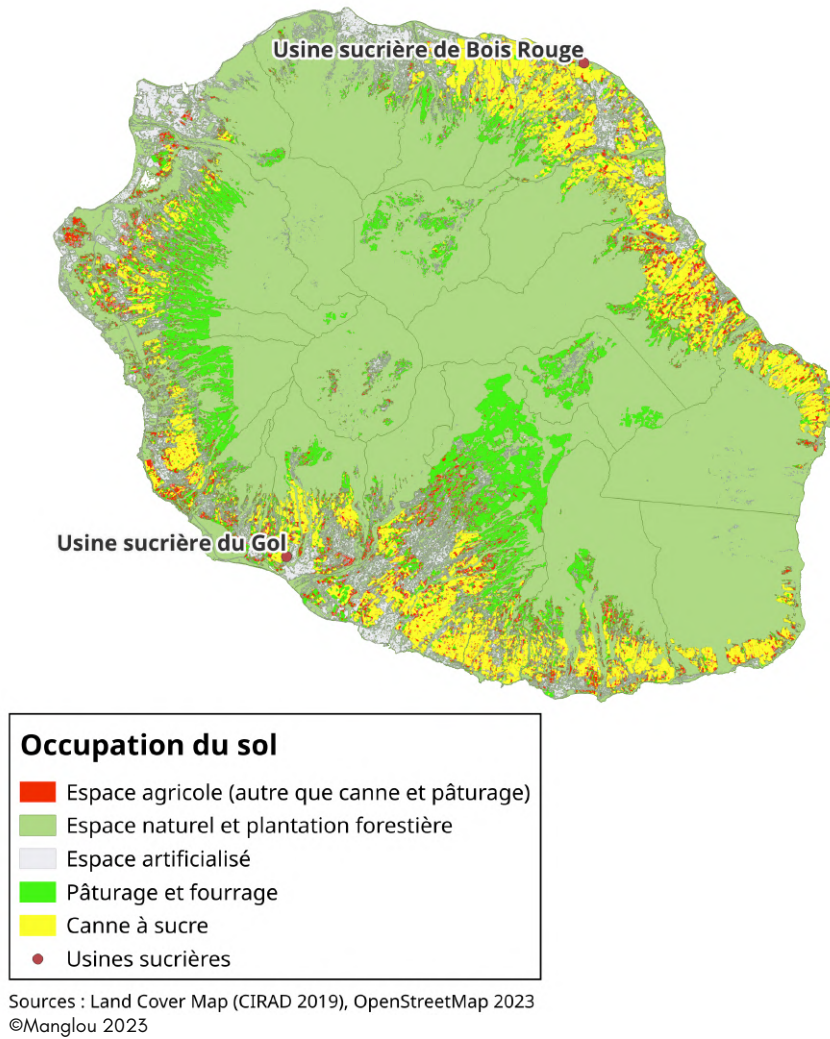


FIGURE 5.7. – Carte de l'occupation du sol à La Réunion (2023)

2.5. Conclusion

Dans cette deuxième section, nous nous sommes intéressé-es au processus de mise en ordre des environnements et des personnes qui opère pendant la départementalisation puis la modernisation de l'île dans les années Debré. Nous avons montré l'importance du gouvernement par les circulations dans cette métabolisation de la colonie en post-colonie, ancrant ces mesures dans leur contexte historique particulier. Nous avons également décrit le dispositif géo-légal spécifique dans lequel s'enracine ces politiques économiques — un dispositif qui oscille entre identité et spécificité législative. C'est ce contexte de remodelage du paysage socio-économique de l'île que la dépendance matérielle du territoire prend de nouvelles formes ; c'est aussi dans ce terreau que s'enracinent les préoccupations pour le chômage et la création de l'emploi-pour-la-croissance.

Dans une dernière section, nous verrons que l'inquiétude démographique, centrale aux politiques sociales post-départementalisation, est aussi intimement liée à une préoccupation vis-à-vis de l'emploi disponible : avec l'augmentation de la population, comment va-t-on fournir un emploi à tout le monde ? Nous proposons de venir sur les politiques de contrôle démographique des années Debré, précisément parce que la question démographique est centrale aux problématiques écologistes (Ch. 1) et qu'elle gagnerait à être regardée à travers un prisme post-colonial.

3. Travail et inquiétude démographique. Une fatalité du métabolisme insulaire ?

Les résultats du projet de développement porté par la main de fer de Michel Debré ne tardent pas à devenir visible. Suite à deux siècles de misère, le simple accès à la santé et à l'hygiène produit un accroissement démographique sans précédent. En moins de 20 ans, la population double, passant de 225 000 habitants en 1946 à 515 798 au recensement de 1982. L'un des indicateurs les plus frappants est celui de la baisse de la mortalité infantile, de 146 ‰ en 1946 à 11,6 ‰ en 1984. La mortalité baisse de 22,1 ‰ en 1946 à 5,6 ‰ en 1985.

La mesure même de cette réussite devient paradoxalement, dans le discours des autorités, le plus grand problème de La Réunion : la question démographique devient l'ennemi numéro 1 de la politique de développement³⁵. G. GAUVIN (1996) fournit plusieurs exemples de prises de position écrites par les autorités, qui donnent à voir une préoccupation bien enracinée sur l'île³⁶. L'historien montre combien le député Michel Debré, fils du célèbre pédiatre Robert Debré, fut investi dans les mesures de contrôle démographique sur l'île³⁷.

3.1. Un projet de « chirurgie sociale »

Plusieurs chercheuses ont étudié en détail cette violente politique post-coloniale (LABACHE 2017 ; PARIS 2020 ; F. VERGÈS 2021). C'est l'objet du travail de thèse et du livre de la politologue Myriam Paris, *Nous qui versons la vie goutte à goutte* (PARIS 2020). Françoise Vergès³⁸, qui a dirigé ces travaux, reprend cette thématique dans *Le Ventre des Femmes*, et analyse comment la fabrique

35. En 1956, *Le Monde* publiait ainsi un article, signé par le Préfet Philippe, intitulé : « Le problème réunionnais est d'abord d'ordre démographique ». Dans *Michel Debré et l'Île de La Réunion*, à l'occasion d'un chapitre sur « La bataille démographique » livré par le député, l'historien Gilles Gauvin montre comment, suite à la départementalisation, différents rapports, repris dans les discours des parlementaires, attribuent le retard de développement de l'île après trois siècles de colonisation à la « surpopulation ». Ce thème ne cesse de réapparaître dans le traitement médiatique de l'île : Le 11 juin 1963, *Le Monde* publie à nouveau : « Ce qui frappe avant tout, à la Réunion, c'est le grouillement des enfants et la proportion des femmes enceintes. »

36. Aux lendemains de la départementalisation, l'inspecteur général des finances souligne, dans un rapport sur la santé public, « la surpopulation actuelle » (G. GAUVIN 1996, p. 23-56). En 1955, le Haut Comité consultatif de la population et de la famille publie un rapport sur les départements d'Outre-mer qui constate un déséquilibre entre la démographie des D.O.M. et leurs ressources (*ibid.*, p. 23-56). En 1956, dans la rubrique « Marchés coloniaux » du *Monde*, le préfet de l'île signe un article qui titre : « le problème réunionnais est d'abord d'ordre démographique ». Le géographe réunionnais H. Isnard relaie ces positions dans ses articles, concluant dans un article de 1953 que « dans les conditions actuelles, le problème du surpeuplement de la Réunion semble insoluble » (*ibid.*, p. 23-56). En 1961, un rapport parlementaire note que « l'État devra, en outre, maîtriser dans le plus bref délai, le raz-de-marée démographique qui menace de tout submerger » sur l'île (*ibid.*, p. 23-56). Le 11 juin 1963, le *Monde* publie un article sur La Réunion qui résume l'inquiétude qui agite le débat public : « Ce qui frappe avant tout, à la Réunion, c'est le grouillement des enfants et la proportion des femmes enceintes » (*ibid.*, p. 23-56).

37. Dans les notes de travail de Michel Debré, devenu député en 1963, la croissance démographique est source de troubles politiques potentiels, que l'État doit endiguer (*ibid.*, p. 23-56). Alors que Debré se préoccupe du manque de naissances en Hexagone, c'est la surpopulation qui l'inquiète à La Réunion, et le contrôle démographique fera partie des mesures phares de ses mandats. Debré écrit dans ses mémoires en 1974 : « Le rapport entre la capacité de produire et le nombre des habitants n'est pas un rapport fixe. Il est capital de savoir que même en développant à l'extrême la solidarité française, l'île est trop peuplée pour connaître durablement une croissance du niveau de vie. » (*ibid.*, p. 23-56)

38. Françoise Vergès est une politologue féministe réunionnaise. C'est aussi la fille du dirigeant communiste Paul Vergès, mêlée occasionnellement aux polémiques et accusations de népotisme du parti.

du problème démographique a été utilisée pour expliquer l'« impossible développement » de l'île déplorée par les politiciens locaux et nationaux, et ainsi pour ne pas reconnaître le rôle joué par l'histoire coloniale et les politiques post-coloniales dans l'état de ce territoire. Elle postule que le contrôle démographique a été utilisé comme un outil pour faciliter l'entrée dans une modernité assimilatrice, sans pour autant régler les problèmes qui avaient été attribués à la question démographique.

Un véritable projet de « chirurgie sociale » (BOUAMAMA 2019, p. 21) prend forme avec la complicité de l'État français : au même moment où des femmes françaises se battent pour le droit à la contraception et à l'avortement, des médecins encouragés par des correspondances avec des membres du gouvernement français³⁹ organisent les stérilisations et avortements forcés de 8000 Réunionnaises dans les années 1960-1970. Durant cette période, 2500 enfants Réunionnais sont envoyés de force en France métropolitaine pour repeupler les campagnes françaises de 1963 à 1982 : ce sont « les enfants de la Creuse ». Par ailleurs, 72500 jeunes sont envoyés en France hexagonale de 1963 à 1981. Cette politique dite du BUMIDOM, appliquée à plusieurs territoires d'Outre-mer, répond à trois objectifs : amorcer la transition démographique, fournir de la main-d'œuvre aux entreprises et institutions métropolitaines et empêcher les jeunes de rejoindre le mouvement autonomiste afin d'affaiblir le PCR (LABACHE 2017). Enfin, les auteurs notent l'incitation massive à l'installation de Français-es métropolitain-es pour des emplois d'encadrement et de fonctionnaires : de 4% de la population en 1985 à 10,5% en 2015. Cette migration permet la formation d'une « minorité dominante », d'un « modèle social à imiter » (BERTILE 2004).

Cette politique de contrôle de la démographie à La Réunion peut être analysée comme un cas extrême de gouvernement d'un métabolisme social considéré comme malade et devant être soigné. La politologue Myriam Paris défend, par un travail d'archives, que La Réunion fut à ce moment le refuge d'idées et de pratiques eugénistes devenues irrecevables en Europe, mettant notamment en évidence des pratiques telles que des statistiques raciales concernant les naissances et les avortements pratiqués (PARIS 2020). Alfred Sauvy par exemple, qui fut le premier directeur de l'Institut Nationale des Études Démographiques (INED), chargé à l'époque d'étudier le « problème démographique » de l'île, était également un ancien membre de la Fondation Alexis Carel, fondation eugéniste qui fut dissoute après la Seconde Guerre mondiale. Myriam Paris montre également que, dans les échanges officiels, la surpopulation des Suds inquiète car elle apparaît comme un foyer d'expansion du communisme. Il est un aspect cependant qui, à ma connaissance, est peu discuté dans la littérature qui s'intéresse aux enjeux des politiques de contrôle démographique : si la question démographique inquiète à La Réunion, c'est aussi pour une question de travail disponible.

3.2. Une question d'emplois disponibles

Le croisement des sources fait apparaître un lien récurrent entre l'inquiétude démographique et l'inquiétude liée au chômage. Le premier article du journal de l'île, publié après la départementalisation, titre de manière presque prophétique : « Le chômage est-il inévitable ? » (VAXELAIRE 2016). Dans les exemples cités par Gauvin, on lit en filigrane que les premières mesures qui sont prises avant les années Debré pour tenter de faire face aux « naissances excédentaires » consistent

39. Un procès a lieu, une chaîne d'acteurs est exposée remontant à des classes possédantes de La Réunion et à des dirigeants de l'État français. Une seule personne est inquiétée par la justice.

3. Travail et inquiétude démographique. Une fatalité du métabolisme insulaire ?

à proposer du travail ailleurs. En 1952, 220 familles de Réunionnais-es sont installées à Madagascar par le Bureau pour le Développement agricole (G. GAUVIN 1996, p. 23-56). En 1956, le préfet suggère que le service militaire soit instauré pour « occuper la main d'œuvre pendant deux ans » (*ibid.*). Les politiques de contrôle démographique mises en place sous Debré cherchent à employer les habitant-es en Hexagone, notamment via le BUMIDOM, un bureau créé spécifiquement pour former les jeunes et pour fournir l'Hexagone en main d'œuvre.

Ce lien entre inquiétude démographique et emploi se retrouve après les années Debré, jusqu'à aujourd'hui. Dans la presse et les discours politiques, on s'inquiète de comment faire travailler cette population croissante (VAXELAIRE 2020, p. 64). On retrouve quelques traces de cette tendance dans notre corpus de presse. L'accroissement démographique donne lieu à plusieurs articles inquiétés le 7 mai, le 11, le 13 et le 19 mai 1992 par exemple⁴⁰. Le 13 mai, on prédit que dans les années 2000 La Réunion deviendra une « montagne insulaire surpeuplée ». L'article relaie une partie de l'intervention du géographe Wilfried Bertile lors du colloque « l'insularité et la fécondité » qui s'ouvre au conseil général — une intervention pour le moins pessimiste :

« Alors que fécondité et sous-développement riment généralement ensemble, on assiste à une paradoxale (et spectaculaire) croissance économique accompagnée d'un taux de fécondité dont l'évolution est à peu près stable [...] Ce ne sont pas, à La Réunion, les ressources qui sont mises en cause, contrairement aux pays du tiers monde. Seulement, un tiers de la population est aujourd'hui secouru sans espoir de "guérison" (46 000 Rmistes en 1991). »⁴¹

Cette analyse géographique est intéressante car elle découple la question démographique de la question des ressources, d'ordinaire centrale à l'argument démographique mobilisé en écologie. Elle dépeint un territoire malade du chômage, que la croissance ne permettra jamais de « guérir ». Dans cet article, la recension du colloque explicite que le problème démographique se répercute sur le chômage, dont on anticipe qu'il sera pire compte tenu du mouvement d'émancipation des femmes. Il précise que 10 % de la population vit encore dans des bidonvilles ou des cases précaires, et on se pose la question de comment on logera et emploiera ces nouveaux « candidats ». Un courrier du lecteur du 19 mai s'inquiète de la place des étrangers dans ce scénario catastrophe : les solutions du colloque évoque la migration des réunionnais comme solution, et s'inquiètent de « l'immigration clandestine » sur l'île (« Comoriens, Malgaches, voire Mauriciens [...] de plus en plus nombreux à venir travailler et résider »⁴².

Début janvier 2013⁴³, on retrouve des articles sur l'inquiétude démographique le 2, le 21 et le 28 janvier. Le 28, l'article traite de la question démographique du point de vue de l'emploi. Il est intitulé : « La maison brûle et nous regardons ailleurs ». Il s'agirait là d'un « problème structurel de fond : comment changer notre modèle économique pour relancer rapidement, massivement, et durablement la création d'emplois marchants et pérennes, seule susceptible de présenter de réelles perspectives d'avenir pour nos jeunes ? ». L'article conclut avec l'espoir d'un retour d'une croissance immanente, jusqu'à la transition démographique.

40. Source : [1PER131/189]. *Quotidien*.

41. *Ibid.*

42. *Ibid.*

43. [1PER94/504]. *JIR*.

3.3. Conclusion

Présentées comme une fatalité socio-écologique par certain-es, comme une injustice sexiste et raciste par d'autres, ces politiques de contrôle démographique appellent à repenser les enjeux de l'inquiétude démographique si centrale à l'écologie mainstream à l'aune d'une critique socio-écologique du travail. La difficile création de l'emploi constatée par les autorités n'est jamais diagnostiquée comme la conséquence d'un projet politique inadapté. Dans ce milieu contraint, le projet du plein emploi et de la croissance n'est pas tourné vers la seule satisfaction de besoins réels, mais vers la création de nouveaux besoins et leur assouvissement. La production croissante de déchets, associée dans le débat public à la question démographique, ne peut se comprendre en dehors de ce contexte politique et économique.

4. Conclusion

L'économiste Philippe HOLSTEIN (2014) propose dans sa thèse de voir le « dispositif développementaliste » (p. 145) mis en place avec la départementalisation comme la continuité d'une gouvernabilité coloniale. Qu'il s'agisse de la politique de contrôle démographique ou de la politique de développement de Debré, il est clair qu'il y a eu, à La Réunion, des entreprises de mise en ordre des environnements et des sociétés pour acter l'insertion de l'île au sein de la France et de l'économie mondialisée. Il y a un intérêt scientifique à étudier la manière dont les métabolismes socio-environnementaux de l'île ont été construits — et pas seulement, comme c'est le cas aujourd'hui, de chercher à cartographier leurs flux, à les quantifier et à les optimiser. Remobiliser le concept de métabolisme insulaire à travers la perspective de l'écologie politique, c'est sortir du déterminisme insulaire et faire apparaître le dispositif développementaliste comme un projet politique précis, issu de l'histoire coloniale et post-coloniale, se manifestant par des transformations métaboliques profondes de l'île.

À La Réunion, la départementalisation enclenche un renversement des priorités entre démographie et force de travail. Pendant la colonisation, la démographie était fonction du besoin de l'Empire en main d'œuvre : on embarquait des personnes esclavisées lorsque le commerce le demandait, et on cessait de les entretenir lorsque ce commerce devenait trop peu rentable. Lors des débats pour la départementalisation, la réforme du statut des travailleur-euses et leur protection était au cœur des revendications des députés communistes. Avec la modernisation du territoire, l'emploi est présenté comme le levier de la croissance, ce par quoi les Réunionnais-es doivent pouvoir s'affranchir des aides sociales. Dans les archives de presse de l'île, on lit entre les lignes que le travail des Réunionnais-es devenu-es citoyen-nes français-es serait de consommer (Ch. 6). L'accès au confort européen dans cette ancienne colonie minée par le chômage repose en partie sur la possibilité de travailler et de faire travailler. L'assignation contrariée au travail d'une part, et la dépendance du territoire vis-à-vis du travail extérieur d'autre part, peuvent être lues comme les deux faces d'une même pièce, un double mouvement qui participe d'une « colonialité du pouvoir » qui s'ignore (QUIJANO 2007). Loin d'assimiler colonialisme et capitalisme, il s'agit d'envisager la colonialité dans l'accaparement des terres et l'assignation au travail de personnes structurellement dominées (LIBOIRON 2021) dont l'économie capitaliste fabrique le consentement. La colonialité se lit également dans l'emprise idéologique et matérielle d'une certaine manière de « faire monde » (FERDINAND 2019), dans la difficulté à imaginer et à faire survivre des manières alternatives de vivre et de travailler.

Ce chapitre met en évidence un lien entre la politique d'intégration du département à la France menée sous Michel Debré et l'intensité matérielle qui caractérise ces années, avec l'essor spectaculaire de l'import et la montée en puissance plus modérée de la production industrielle locale. Il fait émerger la nécessité d'ancrer la question de la production des déchets au sein de la question plus large de la fonction structurante du travail à l'échelle mondiale : à La Réunion, la mise en place d'un contexte post-colonial par la départementalisation et la modernisation du territoire se traduit par un renouvellement du positionnement de l'île dans la division internationale du travail. L'apparition du plastique à usage unique, et plus largement la production exponentielle de déchets, doivent être analysées comme le produit de cette évolution géopolitique. L'arrivée des supermarchés, les tentatives d'industrialisation, la monopolisation des terres arables au profit de la canne à sucre et des pâturages, et l'anxiété politique autour de la question du chômage et de

la création de l'emploi-pour-l'emploi ne fournissent pas une simple toile de fond à la production des déchets : l'augmentation en masse des déchets de la modernité est à la fois le produit de ce contexte et sa condition sine qua non. C'est parce que le bien de consommation peut traverser le foyer et se faire oublier dans des circuits de gestion que le modèle de la consommation de masse est matériellement possible – c'est là l'ingéniosité politique du plastique à usage unique (LIBOIRON 2021). La dépendance matérielle du territoire, la confiscation des terres, la délégation du travail de subsistance et le projet politique de lutte contre le chômage forment le creuset post-colonial de la massification des déchets sur le territoire.

Chapitre 6.

De l'arrivée des plastiques sur l'île : perspectives croisées sur l'emploi, la consommation et la mise en rebut

LE chapitre précédent a mis en évidence que la modernisation de La Réunion s'accompagne d'une révision culturelle et structurelle de la valeur travail pour les habitant-es, avec l'idée d'un alignement des conditions de travail entre les Réunionnais-es et les autres Français-es. Le but du travail n'est plus seulement d'enrichir les propriétaires et l'Empire, ni de répondre aux besoins liés à la survie des habitant-es : il s'agit de permettre aux habitant-es d'accéder à davantage d'égalité vis-à-vis des autres Français-es. À quel point l'emploi fait-il partie des préoccupations dans l'arrivée des plastiques et de la plasturgie sur l'île ? Créer de la richesse, donner accès au standard de vie français, à la consommation, à la mise en rebut, est-il formulé comme une question d'égalité, d'intégration à la France ?

Pendant mes deux derniers terrains, j'ai cherché à obtenir des récits concernant l'arrivée des plastiques à La Réunion et comment celle-ci a pu être vécue en dehors du milieu gestionnaire. La pertinence d'une telle approche peut être critiquée, dans la mesure où l'arrivée des plastiques sur l'île correspond plus largement au moment du boom mondial du plastique (GONTARD et SEINGIER 2020). On peut se demander s'il y a un intérêt à étudier l'arrivée du plastique dans le contexte très spécifique de la départementalisation alors que les plastiques finissent par se retrouver partout à peu près au même moment. Des auteur-ices ont défendu l'hypothèse que certaines inventions, comme celle de la roue, sont si révolutionnaires, que leur conquête du monde était en quelque sorte inévitable et que les circonstances historiques de celle-ci n'auraient été précisément que cela : des circonstances (MALM 2017). On a récemment vu de telles hypothèses formulées concernant le container : LEVINSON (2006) parle pour cela de « containerisation de l'économie », tant cet objet semble avoir ouvert la voie, par l'ingénuité de sa forme, à la mondialisation¹. Cette hypothèse circulait avant cela au sujet du pétrole et ses produits, notamment du charbon. Andreas Malm fournit un travail d'historien très critique de cette idée (Ch. 1), montrant par son analyse de l'avènement du charbon en Inde combien les Indien-nes furent longtemps réticents à l'adoption du charbon, si bien que celle-ci dût être violemment inculquée pendant la colonisation (2017, p. 39-40). Qu'en est-il des contextes d'adoption de ces sous-produits de l'extraction pétrolière que sont les plastiques ?

1. Je remercie Mikaëla Le Meur de m'avoir orientée vers ces travaux, et de m'avoir fait parler sur ma thèse avec des retours intéressés et bienveillants à un moment où je me voyais bien arrêter ! *Le Mythe du recyclage* (M. A. LE MEUR 2021) et son éthique du travail ont beaucoup nourri le mien.

Dans ce sillon, il paraît plus fécond de chercher à étudier les plastiques comme des matériaux socio-techniques (AKRICH 1989) : l'histoire de leur adoption ne peut être réduite à leur ingénuité réelle, car encore fallait-il que ces matériaux pussent avoir du sens dans leur contexte social particulier pour être adoptés.

Ce chapitre ambitionne de rendre visible plusieurs points de contact entre travail, consommation et mise en rebut dans les perceptions divergentes de ce que les plastiques ont pu représenter au moment de la modernisation de l'île. Il propose de revenir sur l'arrivée des plastiques à travers des perspectives situées non-exhaustives, choisies pour leurs différences : celles de deux industriels de la plasturgie qui ont vécu l'arrivée de cette industrie sur l'île (section 1), celles d'habitant-es qui se remémorent l'arrivée des plastiques dans les foyers, les rues et les premières poubelles (section 2), et enfin celles des acteur-ices de l'industrie émergente du tourisme sur l'île, pour qui l'apparition des déchets dans les paysages posait un problème économique majeur (section 3). La première section questionne la place de l'emploi dans les préoccupations qui animent les politiques de développement de cette période. En s'intéressant à l'émergence de la plasturgie dans les secteurs des industries du sucre et du lait, elle pose également la question de la forme qu'a pris le travail agricole dans ce territoire post-colonial, son emprise au sol, sa relation à la subsistance, aux plastiques et aux déchets. Une seconde section s'intéresse à la manière dont les habitant-es interrogé-es ont vécu l'arrivée des plastiques sur le territoire. Elle explore l'hypothèse que l'accès à la consommation et à des circuits modernes de gestion des déchets à l'ère de la modernisation de La Réunion a pu être perçu comme une question d'accès à l'égalité, à l'intégration du département au sein de la France. La dernière section analyse le discours médiatique concernant l'émergence des dépôts sauvages. Elle revient sur le rôle majeur joué par le Comité du Tourisme dans cette première formulation du « problème déchet » : dans une démarche de sensibilisation à l'environnement très médiatisée, les habitant-es sont recruté-es au travail de mise en scène d'une île paradisiaque à vendre aux touristes.

1. Lancer l'industrie. L'arrivée de la plasturgie racontée par deux industriels du sucre et du lait

J'ai constaté dans mes sources que l'on associe l'arrivée des plastiques aux années 1960-1980, période qui correspond dans l'imaginaire politique local aux « années Debré » (Ch. 5). Certes, on retrouve déjà certains objets plastiques avant cette période, dans les boutiques et dans certains foyers, mais les années 1960 marquent le début de la démocratisation massive de leur utilisation, ainsi que l'arrivée de la plasturgie sur le territoire. Entre 1963 et 1966, par trois fois, Michel Debré fait venir à La Réunion un avion rempli d'industriels et de produits, parmi lesquels des échantillons d'embouteillage et de plastiques divers². Ces missions devaient aider à lancer l'industrie réunionnaise, à créer de l'activité et de l'emploi (G. GAUVIN 1996). Plusieurs industries productrices de plastiques naissent de ces voyages, parmi lesquelles la CILAM, une compagnie laitière (1964), et Bourbon Plastiques, une usine de plasturgie (1967).

Les études de cas présentées ici reviennent toutes deux sur une politique de développement qui misa tour à tour sur l'import-substitution (Ch. 5) et sur l'import-export — deux stratégies qui se sont historiquement opposées à La Réunion (ROCHOUX 2018). Nous reviendrons d'abord sur la mobilisation des plastiques dans la politique de distribution de protéines animales orchestrée par l'État sous Debré (1963), avant de nous intéresser à la naissance de Bourbon Plastiques (1967), une usine de plasturgie conçue au départ pour emballer le sucre et le valoriser à l'export. Ces deux études de cas reposent en majorité sur le récit de deux industriels qui ont participé à leur émergence : nous nous intéresserons à comment ces personnes qui ont participé à porter ces politiques de développement racontent le plastique. Nous chercherons à comprendre le rôle de ces plastiques dans la mise en place du dispositif développementaliste impulsé sous Debré, afin de faire émerger ce qu'ils peuvent nous dire des enjeux culturels, économiques et politiques de la création d'emplois, du travail agricole et de l'arrivée de la consommation de masse. Dans le même temps, nous mettrons en exergue l'importance du portage politique de ces matières, qui permit dans certains cas le succès de l'entreprise, mais qui, dans d'autres cas, ne suffit pas à l'assurer.

1.1. Le plastique, mamelle de la modernité ? La distribution de protéines animales sous Debré et l'intégration au projet national de reconstruction

Cette première sous-section se concentre sur un moment précis de la mise en place du dispositif développementaliste, qui reposa sur la mise en scène d'un État nourricier venant apporter des vivres à un peuple enfant devant être sauvé de la misère. La sociologue réunionnaise Myriam PARIS (2020) a étudié en détail cette politique nutritionnelle de santé publique, qui prit plusieurs formes, parmi lesquelles l'importation en masse du « lait Debré », l'incitation à l'allaitement au biberon ainsi que la mise en place de cantines scolaires.

2. Voir la lettre de Michel Debré au préfet Vaudeville le 11 août 1969 (*cit. in*. G. GAUVIN 1996, p. 114) : « J'ai profité de mes premières heures à la campagne pour parcourir diverses fiches ou notes relatives à la Réunion et je me suis demandé s'il ne convenait pas d'envisager une action identique à celles qu'à deux reprises j'ai pu mener avant que vous fussiez préfet de ce département et qui ont donné des résultats. Vous avez su qu'en effet, entre 1963 et 1966, j'ai avec M. Max Moulins, organisé deux missions d'industriels et de techniciens, chacune de dix à douze personnes. Tout ce qui fut envisagé n'a pas abouti, mais certaines réalisations sont à l'actif de cet effort : Bourbon plastic, Cilam, les peintures Corona, la future industrie du ciment, sans oublier l'apport important en matière de pêche, et j'en oublie sans doute. Pourquoi ne pas recommencer ? ».

Ces politiques s'insèrent dans le contexte plus large de la reconstruction de la France après la Seconde Guerre mondiale. Elles font écho à des tendances qui s'observent aussi en Hexagone, à savoir la montée en puissance des lobbys laitiers mais aussi de la pédiatrie, avec la sacralisation du métier de pédiatre et la promotion du biberon et du lait maternisé plutôt que de l'allaitement³. Cette politique nutritionnelle relocalisée en contexte post-colonial participa à consacrer une certaine insertion du nouveau département au sein de la France, et à consolider le lien de dépendance politique, économique et matérielle qui lie La Réunion à la France. Toutefois, cette insertion se fit avec un traitement différencié des post-colonies. Myriam Paris fait émerger par son travail d'archives une ligne de couleur dans le traitement des mères en particulier, la stérilisation et l'avortement forcé de certains corps, et l'inquiétude démographique que suscite les post-colonies pour l'État français⁴.

Cette histoire est présentée ici telle qu'elle est racontée par Paul Martinel, un industriel qui a participé à l'émergence de la plasturgie et de l'industrie laitière sur l'île (Fig. 6.1). Pour replacer ce récit dans son contexte, nous nous appuyons sur d'autres sources, en particulier sur le travail de l'historien Gilles Gauvin (1996), mais aussi sur la consultation des archives. À partir de ce récit, et des perceptions que véhicule l'industriel dans son récit, nous confronterons l'hypothèse selon laquelle l'apparition d'un matériau aussi versatile et économique que le plastique a joué un rôle dans cette politique nutritionnelle. Plus encore, nous proposons de lire dans les différentes instances de mise en circulation des protéines animales par les plastiques l'expression matérielle de cette dynamique ambiguë de rattachement de la post-colonie à la France. Nous montrerons que, dans cette histoire, la création d'emploi et l'apparition de nouveaux biens de consommation apparaissent comme des politiques nécessaires pour amener le niveau de vie des Réunionnais-es au niveau de celui des autres Français-es : elles sont, en somme, des moyens économiques et culturels d'intégration de La Réunion à La France.

3. La première mouture de ce chapitre ne tenait pas compte de cette inscription du cas réunionnais dans le contexte nationale. La réécriture est complètement tributaire des relectures de Nathalie Ortar et Karine Bennafla, qui m'ont menée à des réflexions de fond sur l'insertion du territoire post-colonial au sein de la France, sur la part des lobbys dans l'émergence de cette question, et sur le ton de la recherche engagée.

4. Au cours de sa carrière, Michel Debré insiste sur le fait que la question alimentaire se pose différemment à La Réunion et en métropole, car les post-colonies auraient un problème spécifique : celui de l'explosion démographique (G. GAUVIN 1996, p. 16). Ainsi, lorsque l'industriel Paul Martinel interroge le député sur l'importance de lancer une production locale de lait alors que l'industrie métropolitaine en produisait trop, celui-ci lui répondit : « Nous ne produisons pas trop de lait, le problème est qu'en Métropole nous ne faisons pas assez d'enfants pour le boire ! » (*ibid.*, p. 16). Source : Enis ROCKEL (2012). *Le lait, une histoire, une avenir. Brochure sur la SICALAIT*. URL : <https://sica-lait.re/wp-content/uploads/2019/12/sicalait-livre200x265-40p-BD.pdf> (visité le 15/12/2023)

Paul Martinel est un réunionnais parti faire ses études en Hexagone avant de revenir sur l'île en tant que Volontaire à l'Aide Technique (VAT) en 1965. Les VAT relevaient d'un dispositif qui permettait à des Français-es de venir occuper un poste de cadre dans les post-colonies d'Outre-mer à la place du service militaire (Collectif anonyme 1970). Sa mission en tant que VAT fut d'accompagner la conversion des Hauts de l'île à l'élevage bovin.



Il a présidé la SICALAIT, qui fut la première coopérative laitière de La Réunion (1962). Il a aussi orchestré le rachat de la CILAM (industrie locale de produits laitiers) par la SICALAIT. Il a ensuite présidé la CILAM. C'est à son initiative que fut permis l'embouteillage de l'eau Australine, à Saint-Philippe. Il fut véritablement « la tête dans le plastique », pour reprendre ses propres termes ^a.

a. Source de la photo : IPREUNION (6 avr. 2013). *Paul Martinel, PDG de la Cilam : "les éleveurs sont pris en otage"*. URL : <https://imazpress.com/social/paul-martinel-pdg-de-la-cilam-les-eleveurs-sont-pris-en-otage> (visité le 05/03/2023).

FIGURE 6.1. – Présentation de Paul Martinel, directeur de la coopérative laitière la CILAM

Des protéines sur un plateau

Lorsque Michel Debré est élu député, il demande à son père pédiatre, Robert Debré, de se rendre sur l'île avec lui pour le conseiller sur la marche à suivre quant à la santé des enfants. Son diagnostic est le suivant : les protéines animales manqueraient sévèrement à leur alimentation (G. GAUVIN 1996, p. 16). Le Fonds de Sécurité Sociale spécifique aux Outre-mer (le FASSO⁵), relancé par Debré, sert alors à la création de cantines scolaires où est servi quotidiennement un repas chaud pour chaque élève. S'inspirant du verre de lait qu'avait distribué Pierre Mendès en Hexagone (1954), Michel Debré met en place la distribution quotidienne d'un verre de lait pour chaque enfant dans les écoles, la distribution de lait en poudre dans les centres de PMI⁶, et l'éducation des mères à allaiter leurs bébés au biberon. Le remplacement de l'allaitement naturel par l'allaitement au biberon, ainsi que la présence croissante de plastiques dans cet allaitement de l'île-enfant par l'État français nous invite à aborder le plastique comme mamelle de la modernité⁷.

L'identification de cette carence en protéine justifie la mise en marche d'une véritable politique nutritionnelle de la santé publique où la distribution de vivres met en scène le pouvoir centralisateur et protecteur de l'État. Dans ses courriers au ministre de l'Outre-Mer, Michel Debré négocie annuellement la livraison d'entre 500 et 900 tonnes de lait en poudre (*ibid.*, p. 16). Dans les premiers temps de cette distribution, le plastique est relativement absent des chaînes de distribution. Le lait en poudre, importé de métropole où la production était largement excédentaire, est distribué dans de grands sacs en tissus dans les dispensaires et les écoles⁸. Ce lait est sucré (50g de sucre par litre de lait) et enrichi en vitamines⁹. Appelées à pointer dans les PMI, les mères viennent chercher leur portion dans différents contenants allant de la taie d'oreiller à la fameuse « moque Guigoz » (Fig. 6.2) - boîte en « tôle » de lait écrémé qui avait fait son apparition dans les commerces et qui servait de contenant réutilisable à l'époque. Certaines femmes arrivent également avec les premiers sacs en plastique qui apparaissent sur l'île (Fig. 6.3).

5. Fonds d'Action sanitaire et sociale obligatoire des caisses de Sécurité Sociale dans les D.O.M.

6. Protection Maternelle et Infantile

7. Le travail de terrain n'a pas permis d'établir la chronologie des matériaux utilisés pour les biberons et leurs tétines utilisés à La Réunion (du verre au plastique pour la bouteille, de la bakélite au caoutchouc pour la tétine, avec le capuchon en plastique, pour l'hygiène). On sait aujourd'hui le lien entre le plastique des biberons et le risque que présentent les perturbateurs endocriniens pour les nourrissons. Une étude encore non publiée sur le lait maternel de quelques mères réunionnaises suggère que ce risque s'applique aussi au lait maternel aujourd'hui à cause de la consommation de pesticides. Source : échanges informels avec Dominique Maison, Ingénieur du génie sanitaire à l'ARS de La Réunion. 06/01/2023. Voir également PARIS (2020) : « L'anthropologue Laurence Pourchez indique par exemple que dans les centres de consultations de la PMI à La Réunion, "les professionnels de santé insistaient dans les entretiens avec les mères sur l'aspect hygiénique du biberon (comme si l'allaitement au sein était 'sale'), sur l'importance du biberon dans la croissance de l'enfant qui serait plus rapide s'il était nourri au lait artificiel" » (*ibid.*, p. 444).

8. Source : plusieurs échanges informels avec des habitant-es, avec des membres de ma famille ; entretien avec Paul Martinel. 10/01/20223.

9. Source : lettre du préfet du 20 mai 1961 au ministre des Outre-mer. Archives départementales, versement 1521 W du 24 avril 2007. Entretien avec Myriam Paris, 01/12/2022. Je remercie très sincèrement Myriam Paris, pour la richesse de nos échanges, et pour m'avoir envoyé ce versement dont elle soupçonnait qu'il pourrait contenir des informations pouvant m'intéresser. Tomber sur ces bribes de lettres concernant l'ensachage du lait à ce moment de la thèse a réveillé la *geek* en moi!



FIGURE 6.2. – Photographie d'un enfant dans une case créole. Sur la table : « la moque GUIGOZ ». Réunion (1977)

Au niveau des dispensaires, la distribution de lait sec se fait de la façon suivante :
La mère de famille apporte soit une grande boîte métallique (de lait écrémé) soit un sac en plastique, soit une taie d'oreiller etc...

Source : [1521W] 24/04/1970

FIGURE 6.3. – Extrait d'une lettre d'une médecin administratrice de Protection Maternelle Infantile (PMI) adressée à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) de La Réunion faisant état de la distribution du lait maternisé (1970)

Dans l'application de cette politique, les administrateur-ices doivent faire face à plusieurs problèmes. Il remonte par exemple aux oreilles de Paul Martinel que le lait distribué aux mères finit souvent par être donné aux cochons. L'une des raisons alors évoquées est que le bébé alimenté au lait artificiel tomberait gravement malade¹⁰ (cf *infra*). On lui raconte aussi que, dans les écoles, les enfants s'amusaient à jeter les yaourts distribués contre les murs des cantines¹¹. Dans plusieurs des solutions apportées à ces problèmes, des plastiques font leur apparition.

Concernant la distribution de lait dans les PMI, des médecins recommandent, par mesure d'hygiène, l'ensachage des portions distribuées, afin que le lait ne soit pas contaminé par les contenants apportés par les mères (Fig. 6.4)¹². Le recours à l'ensachage au sein des dispensaires apparaît ainsi comme *une solution socio-technique hygiéniste* visant à avoir davantage de contrôle sur la qualité du lait distribué et à diminuer la marge d'erreur attribuée aux mères. Il permet également une standardisation de la distribution. Dans les années 1960, les PMI envisagent d'acheter les sacs à l'entreprise laitière la CILAM, qui propose alors un prix trop élevé. Cette pratique redevient envisageable lorsque Bourbon Plastiques, créé en 1967 (cf *infra*), commence la commercialisation de contenants et propose des prix plus abordables (Fig. 6.4).

Toutefois, le vrai problème, c'est l'eau : en 1961, 90 % des logements à La Réunion ne sont pas équipés d'eau courante (PARIS 2020, p. 125)¹³. La préparation des biberons à domicile avec de l'eau non potable est responsable des gastro-entérites que remarquent alors les mères. Les PMI dispensent ainsi également des conseils de préparation, parmi lesquels celui de faire bouillir l'eau avant et après avoir mélangé l'eau à la poudre¹⁴.

Une opportunité de développement économique

Dans les écoles, il est décidé, sous recommandation des médecins, que le lait doit être préparé en amont pour éviter ce souci. Lorsque les quantités de lait en poudre accordées à La Réunion menacent de se tarir, Michel Debré négocie et obtient la continuation de cette livraison sous couvert de la construction d'une usine locale de reconstitution du lait (G. GAUVIN 1996, p. 18). La Préfecture élabore alors la construction d'une usine de reconstitution du lait avec deux coopératives métropolitaines, France-Lait et l'Union Laitière Normande, qui créent, en 1964, la CILAM – la Compagnie Laitière des Mascareignes. Celle-ci a pour mission de fournir les cantines en bouteilles de lait – qui sont en verre, dans un premier temps. Face à l'impopularité du verre de lait, la CILAM entreprend de sucrer les litres de lait, puis, en 1972, de rajouter du cacao, ce qui augmenta la consommation du lait¹⁵.

10. Source : entretien avec Paul Martinel. 10/01/20223. Voir également Paris 2020.

11. Un constat qui se retrouve régulièrement dans les lettres archivées et dans les entretiens.

12. Archives départementales, versement 1521 W du 24 avril 2007. Ce versement m'a été envoyé par Myriam Paris. 01/12/2022.

13. Myriam Paris cite l'observateur français Jean-Claude Leloutre qui note qu'« entre la vache suisse et le nourrisson, il y a la case créole » (PARIS 2020, p. 125).

14. Source : lettre du préfet du 20 mai 1961 au ministre des Outre-mer. Archives départementales, versement 1521 W du 24 avril 2007.

15. Source : entretien avec Paul Martinel. 10/01/20223 : Le lait était sucré à 5% pour l'appétence. En 1972, un pédiatre, Michel Turquet, constate une carence récurrente en fer et conseille à la CILAM d'en rajouter au lait. Il est décidé d'y ajouter du cacao pour masquer le goût du fer. L'information remonte très vite : cet ajout de fer a un effet laxatif sur les enfants qui finissent par « perturber » la classe : on enlève alors le fer, mais on garde le sucre et le chocolat – c'est la naissance d'une marque iconique sur l'île, le « Lovelac ».

Le conditionnement du lait, laisse donc véritablement à désirer.

En 1961-62, lorsque la distribution du lait a débuté, la P.M.I. avait demandé l'ensachage ; mais cela s'est avéré impossible dans l'Ile, vu qu'il n'existait pas de machines à ensacher. Plus tard, en 1963, la P.M.I. a acheter des cornets en papier, mais le coût fut assez élevé, et le résultat mauvais car les cornets se déchirèrent.

En 1965, un devis d'ensachage fut demandé à la CILAM, mais le prix était trop élevé. En 1969, la P.M.I. a redemandé l'ensachage. Monsieur le Préfet a bien voulu redemander un devis à la CILAM qui a proposé l'ensachage des 450 tonnes de lait sec pour un montant de 10 millions de francs CFA. Le transport et la répartition du lait incombant à la P.M.I. Ce prix très élevé nous a fait réexaminer le problème. L'usine de plastique existant, maintenant, à la REUNION, peut fournir à la P.M.I. des sachets en plastique de un et de deux kgs.

Ainsi, l'ensachage peut se faire au niveau des dispensaires, dès la réception du lait. Les sachets sont, suivant le désir du médecin, fermés soit avec une colleuse, soit avec une fermeture élastique.

Ce mode d'ensachage paraît satisfaisant. La mère peut facilement transporter le lait et le garder dans les meilleures conditions à son domicile.

Le coût de l'ensachage est peu élevé. Un crédit de un million et demi de francs CFA, par an, est suffisant pour mener à bien la campagne de l'ensachage du lait.

Source : [1521W] 24/04/1970

FIGURE 6.4. – Extrait d'une lettre d'un médecin administratrice de Protection Maternelle Infantile (PMI) adressée à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) de La Réunion demandant l'ensachage du lait (1970)

Deux années avant la création de la CILAM, en 1962, l'État avait également encouragé le développement local d'une production laitière qui devait fournir un horizon de conversion aux agriculteurs des Hauts de l'île (Plaine des Cafres) en pleine crise du géranium. C'est la naissance de la SICALAIT (1962) — une des coopératives agricoles qui sortent de terre à cette époque sous l'impulsion de la SATEC¹⁶. Les premières années, la collecte de lait fut très faible (32 litres la première année, dont 20 appartenant au sucrier et grand propriétaire Charles Isaultier). On privilégia dans un premier temps la transformation du lait en yaourt, crème, beurre et fromage, vendu dans les « boutiques chinoises ». Lorsque la production augmenta, on se mit également à vendre le lait qui, à partir de 1968, fut ensaché dans du plastique fourni par Bourbon Plastiques — et ce jusqu'en 1986¹⁷.

Pour faire et écouler ces produits laitiers, il fallut accompagner un changement radical dans les habitudes. Celles des éleveurs tout d'abord : il fallut les convaincre de donner aux veaux du lait reconstitué importé de métropole pour vendre le lait des vaches à la SICALAIT¹⁸. Celle des habitantes ensuite : comme en Hexagone, les produits laitiers n'avaient jamais fait partie des habitudes alimentaires des Réunionnais-es. Les écoles contribuèrent à ce changement en imposant, face à l'impopularité du verre de lait, la consommation d'un pot de yaourt par semaine.

Le marché des yaourts pour les cantines scolaires fut d'abord attribué entièrement à la SICALAIT avant d'être partagé de moitié au profit de la CILAM en 1967 — une concurrence fortement décriée. Pour résoudre la dispute, il fut décidé que les enfants consommeraient deux yaourts plutôt qu'un¹⁹. La SICALAIT finit par racheter en partie la CILAM en 1972, mettant fin à la concurrence²⁰. Les yaourts de la SICALAIT, au départ dans des pots en verre, furent très vite remplacés par des pots en plastique, moins coûteux, « bien avant la Métropole », note une brochure de la SICALAIT²¹. Le sucrier et grand propriétaire Charles Isaultier, qui avait des intérêts dans la SICALAIT²², mit à disposition de la coopérative une petite machine de moulage de plastique importée des États-Unis, ainsi qu'un garage pour y produire les premiers pots de yaourt en plastique de l'île. Selon Paul Martinel, cela se passe avant que la « métropole » ne se mette à en produire la même année (1963). Lorsque Paul Martinel prend la présidence de la CILAM, Charles Isaultier lui propose également de produire les pots en plastique dans ses locaux, à Saint-Pierre : c'est l'ancêtre de l'entreprise d'emballage SODICO, qui eut la CILAM pour seul client. Les pots destinés aux cantines, qui ne

16. La Société d'Aide Technique et de Coopération, créée par l'État et dépendant de la Caisse Centrale. Elle avait pour mission de conseiller et d'encadrer artisans, agriculteurs et éleveurs dans leurs projets.

17. Source : entretien avec Paul Martinel. 10/01/20223.

18. Pour convaincre les agriculteurs, Paul Martinel fit notamment la comparaison avec le passage à l'allaitement artificiel pour les mères. « Pour votre bébé, vous mettez bien de la poudre de lait dans le biberon ». Il dut également faire face à des tentatives de fraude : des agriculteurs tentaient de vendre le lait en poudre des veaux à la place du lait demandé. Pour anticiper cette manœuvre, la direction avait mis dans le lait un traceur qu'elle pouvait détecter par analyse colorimétrique. Voir également la brochure de la SICALAIT (Enis ROCKEL [2012]. *Le lait, une histoire, une avenir. Brochure sur la SICALAIT*. URL : <https://sica-lait.re/wp-content/uploads/2019/12/sicalait-livre200x265-40p-BD.pdf> [visité le 15/12/2023], p. 13). On privilégia ensuite l'import de nouvelles vaches plus performantes — dont certaines, malades, vinrent contaminer la quasi-totalité du cheptel réunionnais. C'est le scandale de la leucose bovine.

19. Source : entretien avec Paul Martinel. 10/01/20223.

20. Source : Enis ROCKEL (2012). *Le lait, une histoire, une avenir. Brochure sur la SICALAIT*. URL : <https://sica-lait.re/wp-content/uploads/2019/12/sicalait-livre200x265-40p-BD.pdf> (visité le 15/12/2023), p. 29.

21. Source : brochure de la SICALAIT (*ibid*, 14) : « L'importation des pots en verre est trop coûteuse [...] C'est ainsi que l'île de la Réunion a distribué des yaourts en pots plastiques, bien avant la Métropole » (12).

22. Voir le témoignage d'un agriculteur de la SICALAIT, relayée dans la brochure de la coopérative : « Si ce n'avait pas été un homme comme lui [Charles ISAUTIER], qui a mis à disposition un bout de terrain, qui a mis à disposition le salon de sa maison pour les réunions, et qui a donné un garage pour qu'on y fabrique les premiers yaourts, la SICALAIT n'aurait jamais existé » (p. 11).

devaient pas avoir de marque, ont ainsi été fabriqués à Saint-Pierre, dans les locaux de Charles Isaultier, tandis que les pots en plastique destinés au commerce étaient importés de Soustons, dans les Landes.

En 1981, lorsque le président François Mitterrand amorce l'alignement des aides sociales dans les départements d'Outre-mer sur celles de l'Hexagone (allocations, revenu minimum, congés payés), la CILAM doit faire face à un manque à gagner : elle investit dans des machines moulant les pots et les remplissant sur une même chaîne *pour remplacer le temps de travail perdu*. L'auto-production de plastique apparaît ainsi comme une solution socio-technique face aux gains sociaux qui menaçaient la productivité de l'entreprise. La CILAM propose alors à SODICO, pour sauver ses emplois, de se convertir dans la préparation de films en plastique utilisés par les nouvelles machines de la CILAM, à partir de granulés importés d'une filiale de Elf, en France hexagonale. Elle lui laisse également la production d'une partie des pots colorés, l'équipe pour la production de barquettes en plastique (devenues très populaires pour la vente à emporter à La Réunion, mais largement importées de Chine) ainsi que d'une presse pour fabriquer des pots en plastique de grand volume pour du fromage frais, et d'un atelier de décoration des pots en couleur. La CILAM finit par racheter SODICO pour la restructurer²³. Elle se met à produire du polystyrène expansé à partir de granulés pour fabriquer de l'isolation pour les chambres froides mais aussi pour le BTP — devenant la concurrente directe de Bourbon Plastiques à l'époque (Fig. 6.5 et 6.6).

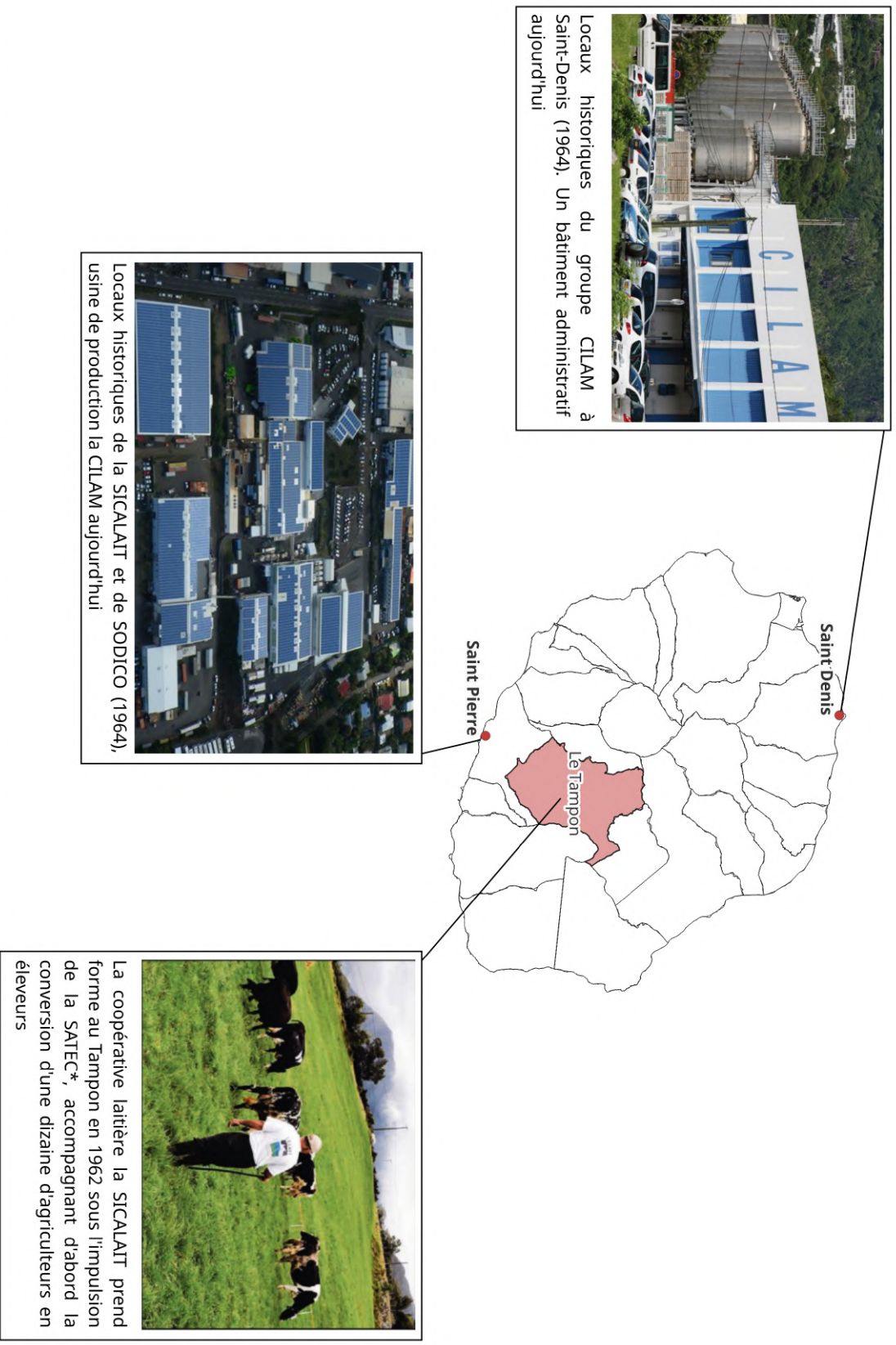
Ces premiers pots de yaourt en plastique vont ainsi faire partie de l'alimentation des jeunes réunionnaises, qui apprendront pour certain-es à mordre la base du pot pour y faire un trou par où aspirer le yaourt — une pratique transmise dans certaines familles encore aujourd'hui. Si la consommation de produits laitiers a mis du temps à s'imposer, cette politique aurait fait gagner en moyenne 10 centimètres aux Réunionnais-es de 1962 à 1982, selon les calculs d'un médecin interrogé par la SICALAIT²⁴. La CILAM, c'est aujourd'hui 300 000 litres de lait produits par jour, et 400 000 produits laitiers qui sortent de l'usine pour alimenter les foyers.

Le plastique, mamelle de la modernité

Dans les différentes entreprises de distribution que nous avons décrites, les plastiques ont été associés d'une part à la stérilisation des produits transportés et d'autre part à une forme de standardisation de ces produits. Cette fonction leur a permis de s'insérer dans cette politique nutritionnelle, où la distribution alimentaire met en scène le pouvoir centralisateur de l'État tout en assurant un gouvernement hygiéniste des circulations. En outre, pour les acteurs de l'industrialisation de l'île, la plasturgie s'est insérée comme un horizon de développement, une manière de créer de l'emploi et de la richesse, de pallier les coûts d'importation, mais aussi de combler ponctuellement le manque à gagner que représentent les acquis sociaux aux yeux des entreprises. Nous avons vu qu'à plusieurs étapes de la mise en place de la distribution de protéines animales, le recours aux plastiques a permis de « dégripper la machine », offrant des solutions lorsque les processus de production ou de distribution étaient contrariés. En suivant leurs circulations, on observe que ces plastiques participent discrètement à la transformation radicale du territoire, rendant la production et la distribution des protéines animales non seulement possibles mais aussi plus rapides, plus économiques, plus hygiéniques.

23. Source : entretien avec Paul Martinel. 10/01/2023.

24. Source : Propos du docteur Serge Ycard relayés dans une brochure de la SICALAIT (*ibid.*, p. 16).



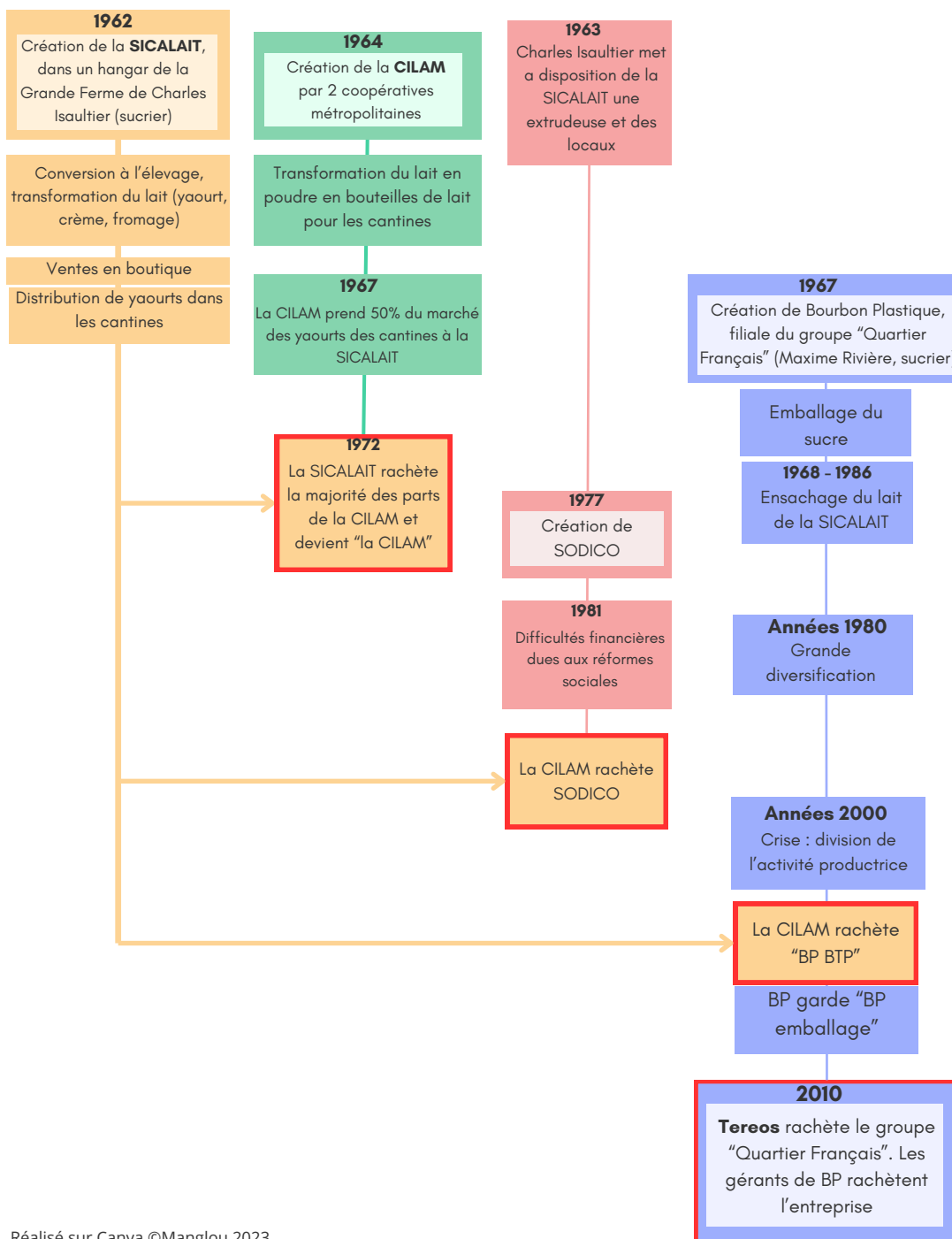
Source cartographique : BDTopo 2023. Sources iconographiques : sica-lait.re, geode.re. ©Manglou 2023

Figure 6.5. – Carte de localisation de la Compagnie Laitière des Mascareignes (CILAM) et de la coopérative laitière la SICALAIT à La Réunion (2023)



Du sucre, du lait et du plastique

La propriété des industries et la stratégie du rachat



Réalisé sur Canva ©Manglou 2023

FIGURE 6.6. – Frise des stratégies de rachat entre les industries du lait et du plastique à La Réunion (1962-2010)

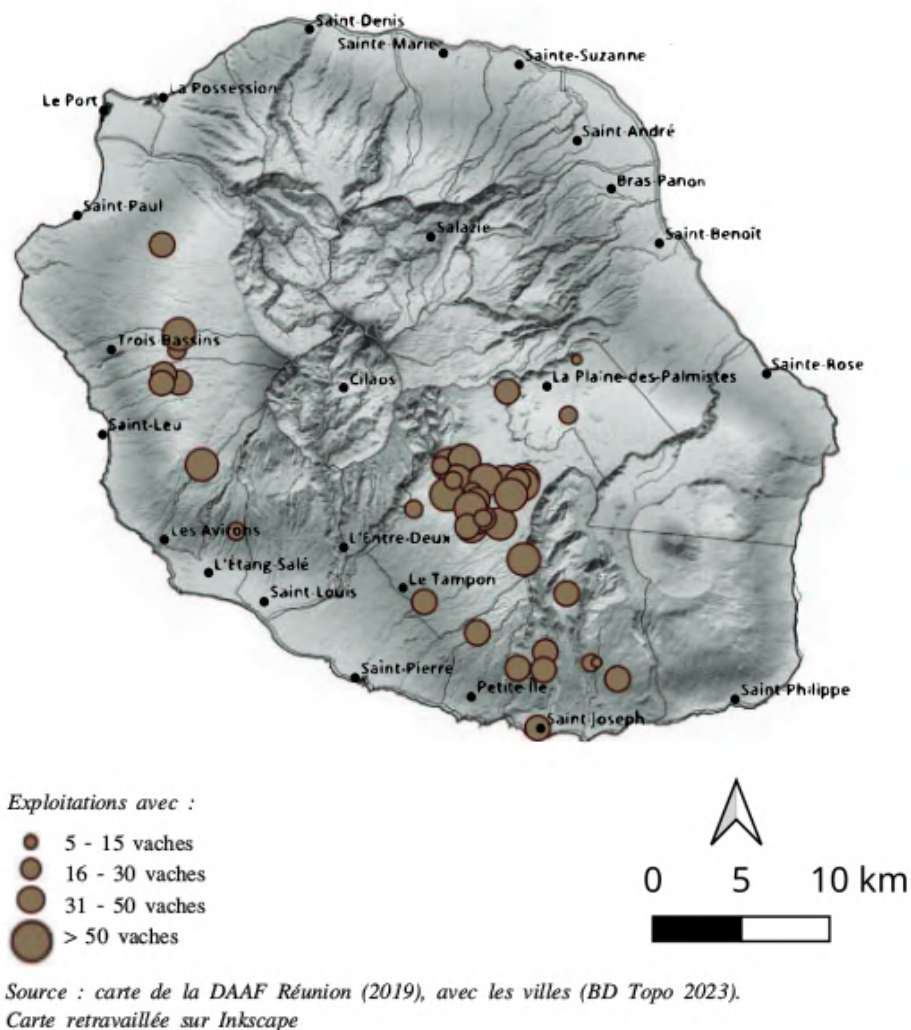


FIGURE 6.7. – Carte des exploitations fédérées par la coopérative laitière la SICALAIT à La Réunion (2019)

Cette étude de cas montre que l'imbrication des plastiques dans le dispositif développementaliste à l'œuvre sur l'île n'est pas liée à leur seule ingéniosité matérielle : encore fallait-il que les acteurs de la production et de la distribution se saisissent de ces matériaux et les mobilisent obstinément dans ces processus. C'est par le portage des acteurs engagés dans la modernisation de l'île que ces plastiques ont participé à accélérer la transformation du territoire et à consolider la relation entre le nouveau département et un État protectionniste.

Dans ce contexte de départementalisation, la production de plastiques à des fins économiques (pour créer de l'emploi, de la richesse, pour permettre un meilleur accès à la consommation) peut être abordée comme la formulation d'une certaine réponse à la question post-coloniale qui se pose aux nouveaux départements d'Outre-mer : qu'est-ce que cela signifie concrètement de devenir

un département français à ce moment-là ? L'accès à la consommation, à l'emploi, à l'abondance matérielle, sont autant de réponses politiques qui font partie du grand récit de la modernisation alors porté par la France. L'accès à l'emploi en particulier revient souvent dans le discours de l'industriel interrogé : ce boom économique aurait sorti des familles de la misère *en leur offrant un emploi*. Il évoque notamment le souvenir de femmes des Hauts de l'île qui attendaient au bord du chemin le camion de collecte du lait pour recevoir quelques sous, de leur gratitude envers la SICALAIT (Fig. 6.7)²⁵.

Parler du plastique comme mamelle de la modernité, c'est ainsi inviter à regarder qui tient le biberon, et pour quoi. Au fatalisme associé à la conquête du monde par les plastiques, nous opposons un opportunisme : les plastiques étudiés ici s'insèrent parfaitement au sein de rapports de pouvoir qui leur préexistent, et ne trouvent un ancrage qu'en tant qu'ils servent une certaine manière de concevoir l'économie — celle-ci devant servir avant tout à créer de l'emploi, de la richesse, des opportunités de croissance toujours exponentielle. Cet opportunisme est conscientisé par les acteurs industriels de l'époque. Paul Martinel se rappelle par exemple que lorsque les cantines se mettent en place, un actionnaire de Bourbon Plastiques y voit une opportunité de développement pour la plasturgie et fait pression pour que l'entreprise produise des plateaux en plastique pour transporter les repas. Pour les actionnaires des premières industries, cette politique nutritionnelle de santé publique représentait une manne financière. Pour Paul Martinel, c'est le développement des cantines qui a « dopé la croissance de la CILAM »²⁶.

Toutefois, ce rapport a pu ponctuellement s'inverser lorsque les industries furent lancées. L'industriel raconte ainsi que c'est le développement d'un circuit de ramassage du lait des éleveurs qui impulsa la construction de certaines routes, comme celle du chemin de Vaudeville, dans les Hauts de Saint-Leu. Il raconte enfin que c'est son initiative privée qui permit l'exploitation d'un forage d'eau potable oublié sur un terrain privé²⁷ : alors que l'industriel cherchait à exploiter une source pour produire l'eau embouteillée Australine, l'exploitation de ce forage permit à la ville de Saint-Philippe de s'y brancher alors qu'elle souffrait à l'époque de sécheresses régulières et qu'elle dépendait des branchements de la ville voisine, St Joseph. Aujourd'hui, dans l'Est et le Sud de l'île, il reste encore des politiciens pour rêver de brancher des usines d'embouteillage sur les captages réalisés pour l'alimentation des villes en eau potable — promesses défraîchies d'emplois et de croissance²⁸.

25. La carte d'origine, produite par la DAAF, est disponible dans les archives de la BNF en ligne. Source : AGRESTE RÉUNION (juin 2019). *Filière laitière*. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bc6p06wgqz1/f1.pdf> (visité le 05/03/2023).

26. Source : entretien avec Paul Martinel. 10/01/20223

27. Ce forage avait été réalisé pour une étude de géologie dans les Hauts de Saint-Philippe avant de sombrer dans les oubliettes de l'université.

28. Source : échanges informels avec Julien Lallemand, ingénieur en eau, et Maëlle Nicault, doctorante en géographie qui travaille sur les enjeux de participation citoyenne à la gestion de l'eau dans les Hauts.

1.2. On vient du sucre. Bourbon Plastiques et les limites de la croissance



Jean-Claude Leblanc^a était stagiaire dans une usine à Paris avant d'être repéré par le leader lyonnais de la plasturgie Pierre Burelle, qui l'emmena faire un tour de France des usines de plasturgie afin d'étudier leur potentiel. Il arriva dans un des avions missionnés par Debré en tant que VAT (Volontaires de l'Aide Technique). « On était 20 VAT dans l'avion. 10 sont restés », raconte-t-il. Il est directeur de Bourbon Plastiques depuis sa sortie de terre (1967). Il a été rejoint par sa fille en 2022, avec qui il partage la direction de l'entreprise, rebaptisée « Bourbon Packaging ».

a. Source de la photo : FRANCE RELANCE (21 mai 2021). *Amélioration du recyclage et de la réutilisation des produits de Bourbon Plastiques Emballage*. URL : <https://www.gouvernement.fr/portraits-de-la-reliance/industrie/amelioration-du-recyclage-et-de-la-reutilisation-des-produits-de-bpe-bourbon-plastiques-emballage> (visité le 05/03/2023)

FIGURE 6.8. – Présentation de Jean-Claude Leblanc, directeur de Bourbon Plastiques à La Réunion, 2021

Parmi les industriels qui débarquent des avions missionnés par Debré (1963-1966), il y a Pierre Burelle, baron lyonnais du plastique, fondateur du groupe multinational Plastic Omnium (1946)²⁹. Il emmène avec lui Jean-Claude Leblanc, un stagiaire qu'il avait repéré dans une usine de plasturgie à Paris, et qui venait travailler en tant que Volontaire à l'Aide Technique (VAT) à La Réunion (Fig. 6.8). Arrivé sur l'île, Pierre Burelle rencontre Maxime Rivière, grand propriétaire de cannes à sucre dans l'est de l'île, à Quartier Français. Maxime Rivière cherchait à emballer son sucre, qui jusqu'alors était transporté dans les traditionnels « gonis » (sacs de jute).

Bourbon Plastiques (BP) naît en 1967 de cette rencontre entre industriels du sucre et du plastique, au sein même d'une des usines désaffectées que la modernisation de l'industrie sucrière avait fait fermer en 1966, à Rivière-du-Mât (Fig. 6.9). *Ce sont les ouvriers du sucre qui produisent parmi les premiers plastiques locaux*, dans cette ancienne usine à sucre Fig. 6.10. C'est le premier marché de films flexibles pour l'emballage du sucre destiné à la consommation des ménages. C'est toujours dans ces locaux, à peine agrandis, que BP continue aujourd'hui son travail. « On vient du sucre », souligne Jean-Claude Leblanc, qui devient dirigeant de BP à sa création³⁰. Dans son discours, c'est l'un des tous premiers emballages plastiques au monde qui sortirait alors de cette usine (1967) (Fig. 6.11)³¹.

29. Plastic Omnium compte aujourd'hui une centaine d'usines et 14 centres de recherche dans le monde. Source : PLASTIC OMNIUM (15 sept. 2021). *Notre histoire*. URL : https://www.plasticomnium.com/po-histoire/index_FR.html (visité le 10/01/2023).

30. Entretien le 21/08/2020, à BP.

31. L'activité de plasturgie de la CILAM, concurrent direct de BP, n'est pas mentionné lors de notre entretien.



FIGURE 6.9. – Carte de localisation de Bourbon Plastiques à La Réunion (2023)



FIGURE 6.10. – Photographie des locaux de Bourbon Plastiques, dans une usine à sucre désaffectée, Bras-Panon, La Réunion (2020)

Du sucre à la diversification



FIGURE 6.11. – Photographie du premier sac de sucre en plastique produit par Bourbon Plastiques et affiché dans leurs locaux, à Bras-Panon, La Réunion (2023)

Avec la création de BP, de grands sacs en plastique remplacent les gonis pour la vente du sucre aux industriels, à l'usine de Bois Rouge dans l'est comme à celle du Gol au sud (Fig. 6.12) – un changement matériel qui accompagne la modernisation des usines. Paul Martinel, le directeur de la CILAM, qui achetait du sucre pour ses produits à l'usine du Gol, à Saint-Pierre, se souvient :

« À l'usine, il y avait une dune de sucre, et les ouvriers nus pieds dessus qui remplissaient les gonis à la pelle. Quand ils sont passés au plastique, ils ont tout mécanisé, automatisé, avec un trémie inoxydable. [...] Il y a eu d'abord les sachets en gros, pour les industriels, et après pour la consommation. » (Entretien, 10/01/2023)

Avant le recours au plastique, pour la distribution, le sucre était vendu à la pesée dans les « boutiques chinoises » ; à l'export, il était transporté dans des « cartonnets »³². Il s'agissait pour le sucrier, en passant par le plastique, de minimiser les pertes et de valoriser le produit pour l'export, dans un emballage vendeur (Fig. 6.11).

Pour Jean-Claude Leblanc, le contexte culturel est primordial pour comprendre la naissance d'une production plasturgique locale : « On passe à La Réunion de la survie à la notion de consommation, qui apparaît ». Dans les années 1980, avec la montée en puissance de la consommation sur l'île, l'entreprise se diversifie : elle se met à produire des films flexibles, davantage d'emballage pour les industries de l'import-substitution, du polystyrène expansé pour fabriquer des plaques d'isolation thermique, des composants du bâtiment (réservoirs, regards, fosses, tubes en PVC et en polyéthylène pour l'irrigation et la télécommunication), des flacons pour du détergent, de l'eau de Cologne. À cette époque, BP fabrique également du polyester armé de fibre de verre pour la coque des bateaux et des barques – un revêtement qui concerne selon le dirigeant 70 % des bateaux de La Réunion à l'époque, contre 30 % aujourd'hui. Elle fabrique enfin des tubes et des tuyaux pour le BTP (pour l'irrigation, la télécommunication). Elle emploie alors 160 personnes.

Pour le dirigeant, cette diversification est quelque part unique en France, et elle n'est pas due au seul esprit d'entreprise. La production de plastiques pour le BTP par exemple nécessitait un investissement extrêmement coûteux : un million de francs pour les machines de rotomoulage et trois millions pour les moules – des machines et des moules qui n'étaient pas à l'échelle pour une

32. Ibid.

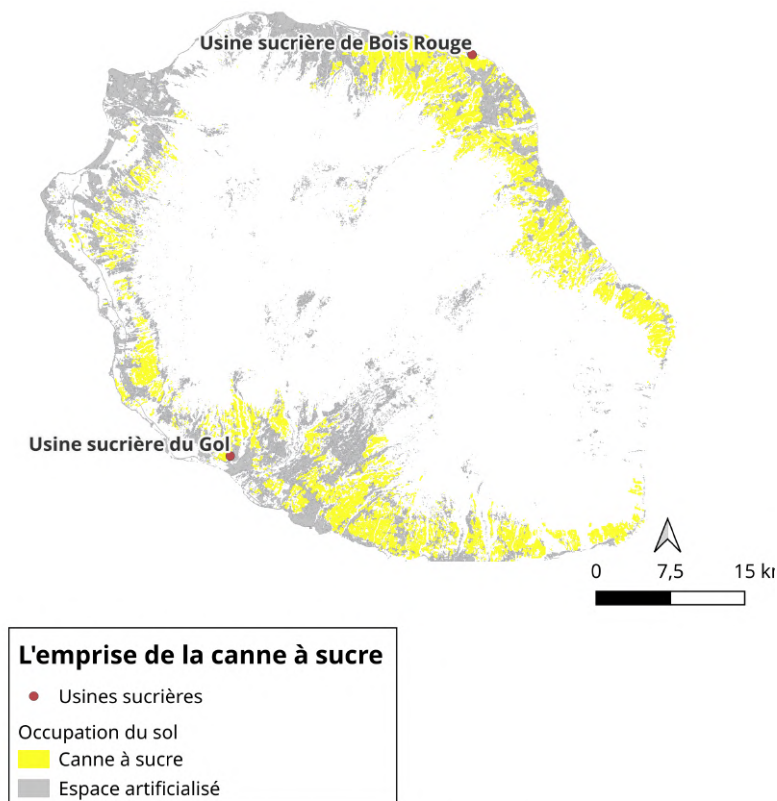


FIGURE 6.12. – Carte de localisation des usines sucrières de La Réunion (2023)

production locale, en plus d'être coûteuses ... « mais Debré nous a donné », conclut-il. Ce soutien de la production industrielle par l'État se poursuit après les années Debré, avec le positionnement de BP comme la première voire la seule « infrastructure locale de recyclage » de l'île dans les années 1990 (Ch. 4).

L'élan de diversification touche à ses limites dans les années 2000, avec la structuration d'une concurrence locale³³. « On n'arrivait plus à se développer à La Réunion. Il aurait fallu investir. On s'est dit, il faut exporter ». Selon le dirigeant, ce choix fut une erreur de raisonnement. Très vite, l'entreprise doit faire face à une sévère concurrence internationale, notamment de l'Afrique du Sud, de l'Australie et de la Chine. Avec l'inversion du cours du dollar, les produits locaux valaient trop cher. « On a failli en mourir », explique t-il.

Entre 2003 et 2013, BP revend progressivement machines et matériaux, et se scinde en deux : BP Emballage et BP BTP. BP BTP est acheté par la compagnie laitière la CILAM, qui développait également une filière de plastique pour le bâtiment et faisait concurrence localement à BP³⁴ (Fig. 6.6). BP Emballage reste alors sous la houlette de l'industrie sucrière, plus précisément de Quartier Français. « C'est le sucre qui lance les autres industries », explique Jean Claude Leblanc. Lorsque les

33. Le secteur de l'ensachage compte une poignée d'autres entreprises, parmi lesquelles Ekoplast, Plastic Services. BA ECO propose également des matériaux de construction en ELA recyclé (briques de jus, brique de lait...).

34. Source : entretien avec Paul Martinel. Ancien directeur de la SICALAIT et de la CILAM. 10/01/2023.

propriétés et usines de Quartier Français sont rachetées par la coopérative internationale Tereos (2010), celle-ci n'a que peu d'intérêt pour la diversification réunionnaise en dehors de l'industrie sucrière : les routes du sucre et du plastique se séparent, et les gérants de BP emballage rachètent l'entreprise (2013), avec J.C. Leblanc pour actionnaire principal.

BP Emballage (devenu en 2022 Bourbon Packaging) se consacre aujourd'hui principalement à l'emballage en polyéthylène. Elle utilise également du polypropylène et du PVC. Elle emploie 44 personnes, pour un chiffre d'affaire de sept millions d'euros (2019). Le site comprend sept extrudeuses, qui transforment les granulés en films ou en flacons, une imprimeuse en couleur, des machines à découper et à souder pour transformer les films en sac, deux lignes d'extrusion soufflage, et une ligne de recyclage des chutes de fabrication. Selon le dirigeant, un tiers des emballages consommés à La Réunion aujourd'hui serait fabriqué localement (2000 tonnes pour 6000 tonnes consommées au total). L'entreprise produit une petite quantité de film industriel pour les entreprises locales d'embouteillage (packs de boisson) et pour la CILAM, pour l'industrie agroalimentaire (emballage de riz, de sucre, des viandes), des sacs de sortie de caisse pour la grande distribution, une quantité importante de sacs poubelles, des films de paillage pour la production d'ananas (en PET et en plastique dit « biodégradable »), des sacs pour les collectivités (sacs à déchets hospitaliers), et autres (papier toilette, terreau, produits du bâtiments, etc.). Elle recycle une partie de ses chutes et des retours de production en interne, pour produire des sacs poubelles³⁵. Les sacs poubelle, les sacs de course réutilisables et les plastiques dits « biodégradables » ou « biosourcés » constituent son horizon d'expansion sur le marché réunionnais³⁶. En plus de son activité productrice, l'entreprise contribue au marché de l'import d'emballages par une activité de négoce en films de polypropylène, de films étirables, de sacs en polyéthylène et en papier.

Les limites de la croissance

L'emballage du sucre s'inscrit dans le projet plus large annoncé par la loi de programmation de 1960 de développer l'industrie sur l'île et de faciliter l'export de la production locale. Son histoire illustre aussi ses limites et ses échecs. Le sucre produit sur place, par le jeu du marché, est trop cher pour être systématiquement utilisé par l'industrie locale : certaines industries utilisent du sucre importé entre autres du Brésil ; l'export du sucre produit n'a été possible face à la concurrence mondiale que grâce aux quotas européens (qui ont pris fin en 2017) et français (particulièrement menacés depuis quelques années).

L'histoire de cette usine de plasturgie nous permet d'aborder les enjeux géopolitiques de la mise sur le marché de biens dont la valeur dépend très fortement d'où ils ont été produits, et par qui. La sortie de terre de BP fut rendue possible d'abord par un soutien financier et idéologique de l'État français et d'une grande famille du sucre. La période de diversification, qui dépeint l'hybris des années Debré, met en scène l'arrivée d'autres acteur-ices et d'autres enjeux sur l'île : la compétition néolibérale incarnée par d'autres pays producteurs capables de proposer les mêmes produits à

35. Dans les premiers rapports de gestion des déchets à La Réunion, le plastique est parmi les premiers à être recensé comme matériau « 100 % recyclé » (Ch. 4) : on affiche fièrement les chiffres de BP, qui réutilise ses chutes en interne. Aujourd'hui, le dirigeant déplore que les fabricants locaux ne pourront jamais recycler tout le plastique produit, faute, selon lui, d'un « faible débouché ».

36. L'entreprise a fait l'acquisition en 2014 d'une soudeuse polyvalente pour des sacs à anses souples et en 2015 d'une ligne de production automatique de sacs poubelle. La nouvelle direction de BP (J.C. Leblanc ayant passé la main à sa fille) met l'accent sur les plastiques dits biodégradables ou biosourcés pour l'industrie agricole.

moindre coût, mais aussi d'autres industries comme la CILAM qui incarnent une concurrence locale féroce sur un marché contraint, l'absence déplorée de systèmes bancaires adéquats pour épauler les entreprises locales, le rachat de l'usine de Bois Rouge par Tereos, coopérative française à dimension internationale et nouvel acteur majeur du lobby du sucre sur l'île.

À ces complexités économiques s'ajoutent des enjeux culturels propres à l'accès à la citoyenneté en post-colonie. Plusieurs entrepreneurs reprennent à ce sujet l'expression créole du « syndrome Goyave de France », qui fait référence à l'idée que tout ce qui est produit en Hexagone est perçu comme meilleur — même ce que l'île est plus en capacité de produire. Jean-Claude Leblanc observe ce syndrome dans les commandes de plastique pour le BTP : les clients préféreraient parfois acheter du plastique venant d'ailleurs, même lorsque le même objet produit localement est proposé à moindre coût.

Le plastique présente un intérêt majeur pour la consommation de masse s'il peut être obtenu à bas coût. À partir de 1981, lorsque le président Mitterrand met en marche une politique d'accès à l'égalité sociale pour départements d'Outre-mer, le revenu minimum, les allocations et les congés payés s'alignent sur la métropole. Le coût de la main-d'œuvre devient progressivement trop élevé, et le marché local trop contraint pour permettre ce que les économistes théorisent comme des économies d'échelle, si bien qu'il devient généralement plus rentable d'importer ces plastiques que de les produire. Tout se passe comme si La Réunion devenait quelque part « trop développée »³⁷ pour produire elle-même, de manière rentable, tous les plastiques qu'elle consomme.

L'étude du premier sac en plastique de sucre de canne de La Réunion illustre ainsi les enjeux croisés entre Plantation, État et Capital en contexte post-colonial, montrant l'importance d'étudier ces enjeux en incluant des considérations territoriales et historiques. Elle montre les rouages et les limites du protectionnisme pour les territoires qui ont hérité de contextes socio-économiques particuliers par l'histoire (post-)coloniale et par le jeu néolibéral — territoires dont La Réunion fait aujourd'hui partie.

À la défense des plastiques

Lors de notre entretien, le dirigeant de BP a fortement critiqué les discours de diabolisation du plastique comme matériau polluant. Il m'a invité à réfléchir aux enjeux de la « loi du marché », selon laquelle le prix serait le reflet direct des « impacts » du produit : si un produit est moins cher, me dit-il, c'est qu'il est plus écologique et plus économique. Il avait également pris le soin de m'imprimer une liasse de documents imprimés et annotés qu'il me conseilla de consulter après notre entretien, dont je détaille le contenu dans l'encadré ci-après (Fig. 6.13). Je relaie ici quelques points saillants de ces documents choisis, qui montrent bien les ressorts des arguments du lobby de l'emballage.

37. Cette idée d'être « trop développé » pour être soumis aux mêmes exigences que des pays plus pauvres a émergé lors d'un entretien avec un de mes étudiants qui souhaitait effectuer en stage dans le « développement » ou « l'humanitaire » au sein d'une association ou d'une ONG sur l'île. Ma première réaction face à sa requête fut d'être vexée : La Réunion n'est pas un « pays à développer » ! J'ai ensuite enquêté auprès de mes contacts à La Réunion pour voir où cet étudiant pourrait faire son stage. Le résultat de cette enquête fut que le développement, à La Réunion, semble être une affaire dévolue aux services décentralisés de l'État : c'est la compétence des collectivités que de veiller au développement de l'île. Les associations et ONG de l'île s'intéressent quant à elle au développement ... des îles voisines ! De Madagascar en particulier.

Sur l'association :

- une « note rapide sur les emballages », assemblée je pense pour moi car datée du jour de notre entretien, qui synthétise les besoins auxquels répondent l'entreprise et ses engagements dans le recyclage et l'économie circulaire (23/12/2019)
- un document « Focus sur Bourbon Plastiques Emballage » qui détaille les activités de l'entreprise, ses produits, ses clients, l'imprimé d'une présentation PowerPoint sur l'entreprise (08/2017)
- un document de présentation qui recense les machines, le capital, les employé-es, les clients, l'historique de l'entreprise (non daté)
- un document intitulé « matières plastiques et environnement » qui propose une quantification de la production et de l'import de plastiques sur l'île, avec une préoccupation pour les types de plastiques (20/08/2020)
- une note de synthèse sur les réglementations que suit l'entreprise (01/2019)
- une cartographie des sites « Flexo et Helio » en France qui proposent l'imprimerie en couleurs sur plastique, avec, à côté du territoire hexagonal, La Réunion, seul territoire d'Outre-mer représenté, via travers Bourbon Plastiques (non daté);
- un article promotionnel de l'entreprise dans une revue locale, intitulé « Bourbon Plastiques Emballage, Entreprise Réunionnaise Éco-responsable (non référencé, non daté)
- un certificat d'attribution du label MORE (Mobilisés pour Recycler, *sic*), qui témoigne de l'engagement de BP « en faveur de l'économie circulaire avec l'intégration de plastiques recyclés », décerné par EuPC et la Fédération de la Plasturgie et des Composites (20/05/2020)
- un certificat d'engagement à « empêcher la dispersion de granulés de plastique dans l'environnement » dans le cadre de l'Opération Clean Sweep, un programme de PlasticsEurope, Elipso et la Fédération de la Plasturgie et des Composites (20/06/2016).



Sur les plastiques :

- un document intitulé « Comprendre les plastiques pour les rendre plus circulaires », rédigé par Arnaud Parenty pour 2ACR (29/10/2018)
- un document intitulé « L'emballage et la santé, l'hygiène et la sécurité ». Conseil National de l'emballage (2014)
- un article intitulé « Des emballages pour éviter le gaspillage des aliments », publié par *Emballage Magazine* (09/2011)
- l'extrait d'un document interne réalisé par ELIPSO à destination de ses adhérents, comprenant un article intitulé « Les emballages plastiques et leur impact environnemental », un calendrier des interdictions des plastiques, un calendrier des autres mesures qui touchent les plastiques par la fondation Ellen MacArthur (2020), un article intitulé « D'où viennent les déchets marins ? », un article intitulé « Les emballages ont-ils un lien avec les déchets microplastiques ? »
- Une série d'infographies sur la part de la valorisation énergétique en Europe en 2016, extraites de « Plastics – The Facts 2017 », de PlasticsEurope.
- L'extrait d'un document sur les cycles de vie des sacs réutilisables, ACV ADEME (02/2019)
- Une étude intitulée « l'impact du cycle de vie des emballages plastiques sur la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre en Europe » réalisée par Bernd Brandt et Harald Pilz pour Denkstatt et Plastics Europe (07/11)

FIGURE 6.13. – Liste des documents fournis par Jean-Claude Leblanc, dirigeant de Bourbon Plastiques

L'un des documents imprimés, une note synthétique rédigée par J.-C. Leblanc, fait référence à l'analyse d'impact des emballages plastiques sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en Europe, produite par Denkstatt en 2011, selon laquelle l'empreinte carbone du plastique serait moindre que celle du verre si l'on devait remplacer tous les emballages plastiques par du verre par exemple :

« Les emballages protègent ce qu'ils contiennent : économie du contenu, information sur le bon usage. Réalisés en matières plastiques, ils sont quatre fois moins lourds, consomment 2 fois moins d'énergie et rejettent 3 fois moins de gaz à effet de serre que les emballages réalisés avec d'autres matériaux. (*ibid.*) »

Ce recours à l'étude d'impact pour justifier l'emploi d'un matériau plutôt qu'un autre n'a de sens que dans une économie mondialisée où ne sont pas ouverts à la discussion le projet de croissance et sa dépendance à l'accroissement des flux de matières, la question éthique que posent les règles du marché, l'obtention des différentiels de prix des produits entre les pays, la hiérarchisation entre pays dits développés et pays dits en voie de développement, la répartition internationale du travail.

Il y avait également dans cette série de documents une note d'information produite par le Conseil National de l'Emballage (CNE). Pour cette association d'entreprises, la pollution à laquelle les plastiques sont associés doit être relativisée : il y a, pour chaque activité, « une relation bénéfices-risques » ; or, « la science et les connaissances s'enrichissent chaque jour et les risques d'aujourd'hui sont mieux identifiés que les risques d'hier » *ibidem*. Cette stratégie, qui relève du solutionnisme, a pour avantage principal de ne pas arrêter la machine. Pour le CNE, il s'agit également de ne pas oublier que l'utilisation des emballages « a accompagné le développement de l'hygiène et les progrès sanitaires, mais aussi du bien-être dans les pays développés » (*sic*) — une nécessité qui, pour l'association d'industriels, est « vite oubliée » une fois l'objet devenu déchet. Ce déplacement du regard que propose le CNE est intéressant car il n'y a qu'un pas pour être invité-e à regarder juste un peu plus loin : on peut certes déplorer que les citoyen-nés « oublient » que le déchet avant de devenir un déchet était un bien dont la qualité était garantie par l'emballage, mais on peut aussi déplorer que l'on oublie le coût matériel et humain de ce confort de vie, un coût qui se mesure tout le long de la chaîne d'extraction, de production, de transport, de consommation et de mise en rebut.

Un dernier document témoigne également de cette capacité à déplacer la focale pour servir les intérêts de l'industrie de l'emballage. Dans un article intitulé « D'où viennent les déchets marins ? », le directeur de BP avait entouré et souligné pour ma gouverne un passage qui, selon lui, dédouanait les industries occidentales du problème de la pollution marine par les plastiques (Fig. 6.14). Cette responsabilisation exclusive des pays d'Asie et d'Afrique dans le rôle que leur attribue la mondialisation de l'industrie du recyclage ne tient pas à l'examen (Ch. 4).

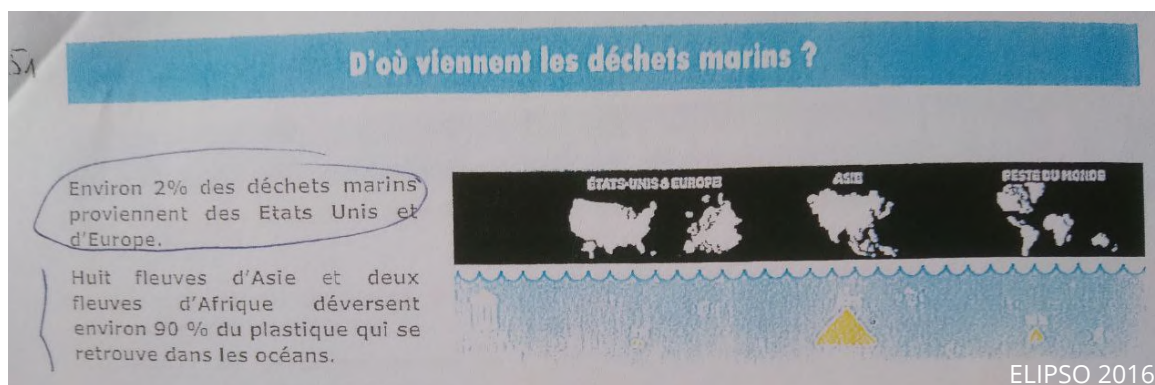


FIGURE 6.14. – Extrait d'un document relayé par ELIPSO sur la provenance des déchets marins, annoté par J.C. Le Blanc (2020)

1.3. Conclusion

À travers ce qu'elle appelle une anthropologie des techniques, Madeleine Akrich (1989) a montré l'importance de dépasser la métaphore balistique de l'impact des technologies sur les mondes sociaux. Son concept extrêmement influent de système socio-technique invite à enquêter sur l'insertion d'une technologie au sein de son environnement à chaque étape de sa co-construction sociale. Des géographes comme Eric Verdeil (2022) ont depuis attiré l'attention sur l'importance de territorialiser l'étude des systèmes socio-techniques. Dans ce sillon, pour mieux comprendre les enjeux de la production de plastiques à La Réunion dans le contexte de la départementalisation, il est nécessaire d'envisager les plastiques dans leur pluralité et surtout en tant que matériaux situés. Il y a un intérêt majeur à observer les objets comme en partie définis par leur situation. On remarque en effet un paradoxe apparent entre la difficulté d'une part à endiguer la surproduction de plastiques qui semble envahir l'île, et d'autre part la difficulté à faire prospérer une industrie locale de plasturgie. Les études de cas que nous avons proposées dépeignent une production locale contrainte, deux industriels qui ont vite trouvé leurs limites au sein du marché local et mondial, alors même qu'elles furent lancées et soutenues par une forte volonté politique. Nous retrouvons ici les mêmes facteurs limitants que nous avons identifiés dans les tentatives de mise en place de filières de recyclage sur l'île (Ch. 4).

Ce qui ressort également dans ces deux études de cas, c'est que les plastiques s'inscrivent dans une politique de gouvernement des circulations : les pouvoirs publics et des acteurs privés organisent des circulations de matériaux et d'énergie dans le but de développer l'île et, quelque part, de la désinsulariser. Grâce à leur légèreté et à leur faible coût, les plastiques aident à la mise en circulation d'avions à fréquence régulière. Ils épaulent la reconversion des grandes familles sucrières à l'import et au commerce en accompagnant la sortie de terre de supermarchés et en facilitant le transport de biens moins chers en abondance. Ils font partie des nouveaux bâtiments qui sortent de terre après la destruction des bidonvilles. Ils incarnent une nouvelle norme sanitaire pour le médical et l'alimentaire. Dans l'économie mondialisée, les emballages servent à sécuriser à moindre coût le transport en masse des aliments, à limiter les pertes ; ils rendent les biens de consommation plus aisément manipulables et transportables, ils sont le support d'informations sur la marque, le contenu, ainsi que d'informations rendues obligatoires par la réglementation en vigueur.

Nous avons également mis en avant le fait que les plastiques n'ont pas simplement été des matériaux ingénieux dont « l'impact fut d'accélérer le développement de l'île de manière inévitable. Certes, certains emballages plastiques ont joué un rôle majeur dans la réduction drastique des coûts de transport et la standardisation des produits transportés — en plus d'offrir un support marketing pour stimuler l'envie des consommateur-ices. En cela, des plastiques ont sans nul doute participé à la révolution socio-technique du transport de marchandise qui a permis la mondialisation. Toutefois, cette image du plastique comme ayant un “impact sur la mondialisation de l'économie nous fait passer à côté de la hiérarchisation des territoires dans cette révolution. Étudier les plastiques comme matériaux socio-techniques situés nous permet de prendre en considération cette hiérarchisation. Cela nous invite à rendre compte des différences quant à leurs fonctions. Celles-ci dépendent fortement de l'origine et de la destination de ces plastiques, des mains qui les ont produits, de celles qui les transportent, de celles qui les consomment, de celles qui les gèrent en fin de vie. Elles dépendent du coût des plastiques, mais aussi de l'investissement (idéologique et financier) de différents acteurs — ici, pour des politiciens, le projet de permettre le développement par la consommation ; là, pour les habitant-es, la possibilité d'imiter des modes de vie qui se mettent en scène à la radio puis à la télévision, la possibilité de vivre comme des Français-es comme les autres (section 2). Cette considération du caractère situé des plastiques nous invite à garder en tête l'importance sous-estimée du travail et de sa répartition internationale dans la production de ces matériaux perçus comme économiques — une question qui ancre encore davantage l'étude des circulations des plastiques dans une perspective de justice socio-spatiale.

Cette section n'a fait état que de quelques cas où les plastiques ont été mobilisés dans la politique de modernisation de l'île. Il serait intéressant de se pencher sur d'autres cas historiques, par exemple sur l'apparition de l'usage du plastique agricole dans la modernisation de l'agriculture au moment de la diversification de Bourbon Plastiques³⁸, ou encore sur l'apparition du plastique dans les nouveaux bâtiments construits à la place des bidonvilles et dans l'urbanisation rapide de la côte. Toutefois, le choix de se concentrer sur l'émergence de la plasturgie dans ses liens avec les industries du lait et du sucre permet d'aborder la question de la production locale des déchets plastiques à l'aune de la forme dominante que prend le travail agricole sur le territoire. Nous avons proposé au chapitre précédant une cartographie de l'occupation des sols qui met en avant la monopolisation des terres arables par la canne à sucre et par l'exploitation animale — une carte où la part de l'agriculture maraîchère est si faible que son emprise au sol est difficile à figurer à cette échelle. L'emprise spatiale du sucre et du rhum, protégée par un puissant lobby, doit pouvoir être soumise à un regard critique, d'autant plus que La Réunion est l'un des départements français les plus touchés par l'obésité, le diabète et l'alcoolisme (Ch. 2). Si l'élevage a été une des solutions apportées à la sous-nutrition des Réunionnais-es à ce moment particulier,³⁹ sa consommation locale est compromise aujourd'hui par une mauvaise image liée au scandale de la leucose bovine³⁹. De plus, les critiques antispécistes contemporaines de l'emprise spatiale des élevages permettent d'interroger la pertinence de cette forme d'occupation de l'espace sur un territoire aussi contraint : dans un rapport de l'expertise scientifique de l'INRA de 2016⁴⁰, il est rappelé que l'élevage, qui

38. BP se mit alors à produire des bâches pour le métayage et la culture de l'ananas.

39. Voir l'explication de la situation proposée par la préfecture en ligne. Source : PRÉFECTURE (15 mars 2023). *La situation de la Leucose à La Réunion*. URL : <https://www.reunion.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-alimentation-et-foret/Alimentation-et-reglementation-animale/La-situation-de-la-Leucose-a-La-Reunion> (visité le 16/07/2023).

40. Source : INRA (nov. 2016). *Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe : résumé de l'expertise*. URL : <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/esco-elevage-eu-resume-francais-maj-12janv.doc.pdf> (visité le

monopolise 3/4 des surfaces agricoles mondiales et consomme 44 % des céréales produites sur la planète, introduit « des perturbations majeures dans les grands cycles biochimiques » et se caractérise par une « faible efficacité de la conversion protéïque » par rapport aux cultures végétales, qui consomment jusqu'à vingt fois moins de terre pour le même apport calorique. Cette occupation des terres arables par le sucre, le rhum, le lait et la chair des animaux est rendue possible par la déléguation d'une grande partie du travail de subsistance à des mains invisibles, « outre mer ». L'accès à la consommation de masse permise par les supermarchés, et l'accès aux circuits de gestion des déchets rendus nécessaires par ces nouvelles circulations matérielles, doivent pouvoir être étudiés dans ce contexte de repositionnement post-colonial de La Réunion eu égard à la division internationale du travail.

2. Apprendre à consommer, apprendre à jeter : devenir des Français-es comme les autres ?

L'émergence des supermarchés sur l'île a accéléré l'entrée de nouveaux matériaux dans les foyers. Nous nous intéressons ici à l'arrivée dans la vie des Réunionnais-es de ces nouveaux objets en plastiques que furent d'une part des biens achetés pour être jetés, et d'autre part des biens servant à disposer de ces biens jetables (sacs et bacs poubelles). Comment ces nouveaux objets apparaissent-ils à La Réunion ? Quelle fut la place des plastiques dans cette révolution matérielle vécue ?

Pour mener cette enquête, je souhaitais m'entretenir avec des « gramounes » [personnes âgées] en particulier. Le contexte sanitaire a rendu l'accès à cette population très compliqué (Ch. 2). La réalisation d'entretiens avec les habitant-es en général a été difficile — beaucoup de personnes préférant, même après le confinement, un entretien téléphonique à un entretien en personne. J'ai donc fait une place aux entretiens par téléphone mais aussi aux contributions écrites, et effectué un travail d'archives pour glaner davantage de données sur les perceptions des habitant-es de cette période particulière. Un travail d'enquête sociologique plus poussé serait toutefois nécessaire pour confronter les hypothèses émises dans cette section.

Des chercheur-euses ont fait émerger qu'il se joue, aux moments de la consommation et de la mise en rebut, toute une narration de l'identité individuelle et collective, de l'appartenance à un groupe et des liens affectifs (CREWE 2003, Ch. 1). Par le croisement des sources, nous montrerons que, dans ce contexte post-colonial particulier, l'accès à la consommation d'une part et à la mise en rebut d'autre part ont fait l'objet d'une période d'apprentissage de « nouveaux gestes » liés à l'entreprise de modernisation du territoire. Si l'on observe une stricte répartition des tâches entre la consommation et la mise en rebut, nous verrons que ces deux activités sociales semblent en partie liées à une même question d'intégration du département à la France, voire d'accès à l'égalité. Nous émettrons l'hypothèse qu'elles ont pu être toutes deux investies comme des activités productrices d'un certain statut social : celui de citoyen-nes français-es comme les autres, voire, dans certains cas, de « personnes civilisées ». Aux lendemains de la départementalisation, que signifie pouvoir consommer pour les habitant-es ? Quels sont les enjeux sociaux derrière la possession d'une poubelle ?

2.1. Dans le miroir de la France. Apprendre à consommer

Dans le contexte de modernisation de La Réunion, les consommateur-ices ont été identifié-es par les pouvoirs publics comme des acteur-ices clés de l'économie. Face à la difficile création d'emplois sur le territoire, la consommation des ménages est envisagée comme « le moteur de l'économie réunionnaise », comme on peut le lire verbatim dans cet extrait d'article de presse de 1992 :

« Dans une île sous-industrialisée et en voie de développement économique, de faibles créations d'emplois, de déficit chronique de la balance commerciale et de record du nombre de chômeurs et de RMIstes, c'est bien la consommation des ménages qui reste le moteur de l'économie réunionnaise. Les distributeurs l'ont bien compris et commencent à se livrer une guerre sans merci. La valse des caddies ne fait que commencer. » ([1PER131/189] *JIR*. 29/05/1992)

Pour que les secteurs de l'import et de la distribution créent de la valeur et contribuent au développement du territoire, encore faut-il que les habitant-es jouent le jeu, et aient les moyens de le jouer. L'historien Daniel Vaxelaire avance dans son manuel d'histoire qu'un des rôles de la classe des fonctionnaires, gonflée par les politiques de développement, est de participer activement à créer de la valeur en augmentant les flux de consommation :

« Une nouvelle classe moyenne émerge [...] non plus au service des grosses fortunes comme avant, mais d'un État providentiel et un peu lointain. Et elle détient le premier pouvoir économique de l'île [qui] génère des flux de consommation nouveaux. »
(VAXELAIRE 2016, 638, je souligne)

Dans ce passage à la culture de la consommation, l'idée d'un travail d'adaptation des besoins à l'offre en particulier ressort des entretiens et des archives : il fallut former et habituer les habitant-es à se rendre dans les supermarchés, à acheter des produits différents. Alors que les discours des industriels analysés dans la deuxième partie peuvent donner l'impression d'individus qui se sentent acteurs de l'histoire, les discours des habitant-es dégagent plus de passivité : le passage à la société de consommation semble en partie subi, avec un mélange de réticence, d'émerveillement et d'effacement. Dans cette formation à la consommation, nous montrerons que ce que l'activité de consommation produit n'est pas seulement matériel et financier : c'est une certaine position sociale qui semble s'exprimer à travers la consommation, celle d'individus qui négocient leur intégration culturelle à la France.

Du « temps longtemps » à la société de consommation. Une « claque culturelle »

Dans les entretiens avec les habitant-es et dans les contributions écrites qui m'ont été envoyées, les souvenirs qu'évoque l'arrivée des premiers plastiques s'insèrent au sein d'une transition culturelle radicale, du *temps longtemps* [du « temps d'avant »] à la société de consommation. Les récits du temps longtemps, et les photos d'archive qui les illustrent, donnent à voir un territoire imprégné par l'histoire post-coloniale, avec des paysages, des personnes et des matériaux qui marqueront peut-être les lecteur-ices métropolitain-es par leurs différences.

La plupart des habitant-es interrogé-es sur leurs souvenirs des premiers plastiques qui ont fait irruption dans leurs foyers racontent, souvent avec plaisir, le récit d'un quotidien chargé où le je-table avait peu de place, souvenirs d'une vie d'avant les bouleversements des années 1960-1980. Ces récits sont souvent empreints de nostalgie, voire d'une forme de romantisation : « *Nou' té misère, mais nou' té heureux* » [On était miséreux, mais on était heureux], considèrent plusieurs personnes interrogées. Nathalie, institutrice retraitée de 72 ans qui a grandi à Sainte-Anne, septième enfant d'une famille modeste, résume ainsi son enfance :

« On n'avait pas d'argent, on était pauvre. On avait un petit bout de terre alors on plantait. On faisait des habits dans les sacs de farine quand on trouvait [...] J'allais à l'école pied nu. Le midi, à la cantine, c'était rudimentaire : un bouillon de lentilles... mais on était très content » (Entretien, 19/08/2020)

Les contenants réutilisables jouent un rôle clé dans ces histoires matérielles : à chaque contenant son usage, sa situation sociale, comme en témoigne l'histoire de Françoise, jeune grand-mère née à la fin des années 1950. Ce témoignage est illustré ci-dessous par des photos d'archives⁴¹(Fig. 6.15).

« Dans mon enfance, on utilisait des bouteilles de verre ou des brocs pour mettre l'eau, en tout cas pour ceux qui avaient l'eau courante et c'était loin d'être le cas de tout le monde (comme le frigidaire d'ailleurs). Ceux qui déjeunaient à l'extérieur emportaient leur repas dans une cantine en métal. Pour les enfants, le goûter c'était dans un petit panier tressé. On allait au bazar ou à la boutique avec une tente en vacoa. Le Chinois ou le bazardier mettait directement dedans ce qu'on achetait. S'il fallait un contenant spécial, c'était le plus souvent des grands cornets de papier journal (non imprimé) ou transparent. Au coin des rues, on achetait des goyaviers, mangues, bonbons piment, pistaches. Les marchands transportaient dans des grands paniers tressés et ils les mettaient dans des petits cornets en papier journal (souvent imprimés, cette fois). Pour mesurer certaines choses, on utilisait des moques⁴². Même quand il y a eu le Prisunic à Saint-Denis au début des années 60, on a longtemps encore continué à vendre les samoussas à la pièce dans des sacs papier, par exemple. La viande aussi était emballée dans du papier. Le tout prêt sous plastique, on ne connaissait pas. » (Contribution écrite, 17/08/2020)

Un même effort d'énumération des différents contenants se retrouve dans le discours d'Olivia, jeune grand-mère également :

« Déjà avant, on allait acheter de la viande chez le boucher/charcutier ou on passait commande et c'était livré dans du papier, tout n'était pas sous plastique, ou alors on élève les animaux qu'on consomme (poule, lapin, porc). Pour les fruits et légumes, pareil, on pèse, on met dans un panier. Maintenant tout est pris en supermarché sous plastique. Le lait et autres liquides, c'était des bouteilles en verre consignables. Pour les déchets alimentaires, ça servait à nourrir les poules, canards, porcs. Et avant quand on achetait de l'électroménager c'était pour vingt voir quarante ans et si c'était en panne, on répare. Les barquettes des gamelle en tôle. Pour le café c'était des thermos avec tasse en tôle, pas de café dans un gobelet en plastique. [...] Un petit bazardier passait régulièrement pour les légumes, le poisson. Les bouteilles récupérées ou réutilisées [...] c'est pareil pour tout, même pour le textile : avant il fallait que ça ne puisse plus du tout servir, ça passait de main en main dans la famille et amis pour transformer. » (Contribution écrite, 17/08/2020)

41. Toutes les photos d'archive, aux auteur-ices anonymes, sont issues d'un article du média « reunionnaisdumonde ». Source : *Boutique Chinois et tradition créole : le commerce lontan* (14 mai 2019). URL : <https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/actualites/boutique-chinois-et-tradition-creole-le-commerce-lontan/> (visité le 05/07/2023).

42. Boîtes en métal de récupération, entre autres la moque « Guigoz », boîte de lait pour enfants



Devant le marché de Saint-Denis. La femme au premier plan tient une tente en vacoa



À l'intérieur d'une « boutique chinois ». Au premier plan, deux hommes boivent un coca-cola pendant le marchand fait crédit en notant la consommation sur un carnet



À l'intérieur du Prisunic, premier supermarché à ouvrir à La Réunion (1961)



Vendeurs de poissons, bertels sur le dos



Jeune vendeur de litchis, au milieu de ses tentes en vacoa

Source : reunionnaisdumonde.com. Dates non renseignées, auteur-ices inconnu-es

FIGURE 6.15. – Photographies d'archive de La Réunion dans les années 1960-1980

Cette énumération contraste avec la solution simplificatrice du plastique, élément central de comparaison avec le présent dans les entretiens. Nathalie, notre institutrice de Sainte-Anne, partie enfant et revenue dans les années 1980, décrit les changements observés comme une « claqué culturelle »⁴³ : « la vie était pas pareil. Le territoire a beaucoup changé quand les grands magasins sont arrivés ».

S'adapter. De la réticence à l'éducation à la consommation

Si le passage à la société de consommation est souvent décrit comme brutal, on trouve dans d'autres entretiens l'impression d'une lenteur, et l'expression d'une certaine réticence à adopter le comportement de consommateur-ices et à accepter la jetabilité de ces nouveaux objets. Nathalie se souvient par exemple que, dans sa famille, on refusait de jeter « de grandes boîtes en plastique chères » gardées pour stocker le riz, au même titre que d'autres contenants en fer blanc⁴⁴. Cette réticence se retrouve, encore aujourd'hui, chez certains « *gramounes* » (personnes âgées) qui « continuent de vivre comme avant », comme la grand tante de 96 ans de Fanny :

« Ma grand tante a 96 ans, elle nous a éduqué dans le non-plastique : une bouteille en verre qu'on remplit. De l'eau qu'on fait bouillir quand il y a besoin (cyclone), pas de plastique. C'est assez simple sauf avec le suremballage des grandes surfaces. [...] Je lui ai parlé du plastique et comme je le pensais, aucun souvenir parce qu'elle vit encore comme avant : bocaux et bouteilles pour l'eau et les tisanes. Des légumes soit qu'elle plante soit qu'on lui apporte (sans sachets), moi qui fait ses courses : bouteille huile, sucre, son sosso maïs, une boîte de fromage "vache qui rit", son lait Nido et voilà. Vu qu'elle a chat et poules, elle ne met que dans la poubelle jaune. Faut prendre exemple. » (Contribution écrite, 17/08/2020)

Il n'y a pas que le facteur d'âge qui joue dans cette réticence : la localisation des habitant-es, et leur accès à la voiture, sont des critères qui reviennent dans les entretiens. Nathalie se souvient ainsi des lenteurs qui affectaient les campagnes et les villes plus éloignées des centres économiques de Saint-Denis et de St Pierre : « Dans les années 1990 pour aller au supermarché il fallait prendre le bus. Le bazardier passait encore, mais c'est devenu rare »⁴⁵. Françoise, la jeune grand-mère citée plus haut, voit pour sa part un lien entre l'accès des Réunionnais-es à la voiture et l'accoutumance au plastique jetable :

« Je pense que c'est avec ma génération que ça a véritablement pris de l'ampleur dans les années 90, le plastique a commencé à être utilisé par facilité, beaucoup de personnes ont commencé à avoir une voiture, du coup l'accès aux grandes surfaces s'est fait plus souvent, au lieu d'une fois par mois parfois on oublie les paniers et hop ! Un sac par-ci par-là, en plus c'est gratuit, alors pourquoi pas ! » (Contribution écrite, 17/08/2020)

L'accès à la surconsommation est ainsi étroitement liée à la plus grande facilité à circuler et à l'automatisation de l'individu par la voiture. Outre ces révolutions infrastructurelles, l'accompagnement

43. Source : Entretien avec Nathalie Mussard. Institutrice. 19/08/2020.

44. Ibid.

45. Ibid.

des habitant-es à la consommation s'est aussi faite par une formation des consommateur-ices par le marketing des supermarchés (sous-section 2.3).

Dans le miroir de la France. La consommation, activité productrice de citoyenneté ?

Pour certain-es lecteur-ices métropolitain-es, il sera sans doute aisé de remarquer des similarités frappantes entre ces témoignages et ceux de leurs propres aïeux, particulièrement celles et ceux ayant vécu à la campagne. À La Réunion comme en Hexagone, la télévision, les publicités, les supermarchés apportent dans les foyers de nouvelles envies, de nouvelles possibilités portées par le capitalisme, autant d'images de ce à quoi ressemble la modernité. Ces similarités doivent cependant être nuancées par l'introduction d'une différence importante liée au contexte post-colonial de l'île, à savoir la référence culturelle et matérielle majeure que représente la « métropole », fantasmée par le biais des médias, des étalages des supermarchés, des catalogues de mode, mais aussi du mode de vie des métropolitain-es arrivant sur l'île. L'historien Daniel Vaxelaire identifie les fonctionnaires comme la classe moyenne par qui ce phénomène d'imitation est le plus puissant : « Sortis des problèmes immédiats liés à la survie, cette nouvelle classe se place en quête de confort, d'un mode de vie "moderne", calqué sur celui de l'Hexagone » (VAXELAIRE 2016, p. 638).

Pour Stéphane, Réunionnais de 43 ans formé au métier de maître-composteur⁴⁶, l'éducation à la consommation se fait « dans le miroir de la France ». Celui-ci décrit le plastique comme « un poison silencieux », non pas « un changement voyant » à l'époque, mais plutôt « comme un vaccin » inoculé par la publicité, le marketing, la mise en scène des grands magasins :

« *Le magasin lé joli, bien éclairé, tout ça d'produits à l'intérieur, le marketing [...] ben moin la gobé! [...] zot' la fait aval' à nous ça comme ça!* » [« Le magasin est joli, bien éclairé, tous ces produits à l'intérieur, le marketing ... ben j'ai tout avalé! Il nous ont fait avaler tout ça comme ça! »] (Entretien, 27/08/2020)

Dans ce discours engagé, la départementalisation et l'arrivée de la société de consommation sont décrites comme des phénomènes d'acculturation :

« On a emmené d'autres cultures, on a dit 'vous êtes pas propres', on a détruit les bidonvilles [...] Avant, on mangeait ce qu'on avait, on soignait, à l'école au goûter on avait du manioc. [...] Avec les grandes surfaces, la télévision, les magasins, la publicité, la consommation est devenue d'une facilité déconcertante : on importe, on consomme, on jette. » (*Ibid*)

Pour ce militant, cette dépendance à la consommation est rattachée à l'histoire de l'esclavage, enjeu majeur dans la politique de la mémoire sur l'île : « *effectivement nous c'est des 'makotes', mais où ça nou sorte? Nou c'est d'zesclaves, une société bien éduquée* » [« Effectivement, nous sommes des malpropres, mais d'où venons-nous? Nous sommes des esclaves, une société bien éduquée »]. Cette référence à l'histoire de l'esclavage insère son propos dans l'héritage du militantisme communiste, qui a beaucoup travaillé sur l'île à restaurer une certaine mémoire de l'histoire coloniale (Ch. 2). On

46. « Selon l'Ademe, un maître-composteur est un professionnel, référent technique et un animateur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets ». Source : *Le métier de maître composteur* (2019). URL : <https://www.orientation-environnement.fr/metier-maitre-composteur/> (visité le 15/12/2013).

retrouve des positionnements de cette même veine dans les discours des militant-es Gilets Jaunes du rond point des Azalées (dits Zazalés), qui occupent ce rond point de la ville du Tampon depuis 2019⁴⁷. Dans leurs prises de position sur les réseaux sociaux, le discours des GJ Zazalés relie la société de consommation non seulement un héritage direct de la colonisation, mais une continuité du colonialisme sous un autre visage⁴⁸. L'arrivée de la consommation est régulièrement décrite par les Zazalés comme un processus d'acculturation⁴⁹.

Ce type de discours est loin de faire consensus chez les Réunionnais-es. Les GJ témoignent du fait que ces prises de position ont été fortement critiquées, et que la démarche de ce groupe a suscité des réactions épidermiques depuis le début, sur la forme des revendications (l'occupation du rond point, l'occupation d'un terrain privé) comme sur le fond (forte opposition à la présence des *zoreils* sur l'île, opposition radicale à la société de consommation)⁵⁰. Ce positionnement dit quelque chose de l'idéologie post-coloniale qui s'est formée sur l'île dans le sillon de la lutte autonomiste ; il révèle la place de la question identitaire dans cette idéologie. La virulence des réactions face à ce positionnement donne aussi à voir dans son contexte la difficulté pour une partie des Réunionnais-es, aujourd'hui attaché-es à la France, à remettre en question la culture de la consommation. Dans tous les cas, c'est bien en partie « dans le miroir de la France » que l'on semble se regarder — soit pour imaginer s'en différencier, soit pour s'y conformer.

2.2. Apprendre à jeter. Une question d'intégration ?

Richard Riani, plasticien recycleur, est né à Tanambo, un bidonville rasé en 1989, dans le sud de l'île. Dans les années 80, les supermarchés et la consommation de masse arrivent sur l'île. À chaque grosse pluie, les crues ramènent vers la mer des quantités croissantes d'objets indésirés. Lui qui a connu la misère fait alors le vœu de ne pas laisser partir cette abondance à la mer ou à l'enfouissement, et de tout utiliser. Tous les ans, il récupère environ une tonne de déchets et en recycle 850kg à des fins artistiques. Il a milité contre l'incinérateur du sud et pour l'autonomie alimentaire de l'île. Pour lui, la période dite de modernisation de La Réunion représente un tournant raté :

« On aurait pu penser notre consommation, notre mobilité, différemment, de manière adaptée à notre contexte. Au lieu de ça, on a tout calqué sur la France et l'Europe. On a enlevé le train pour le tout voiture. *L'a dit à nous "achète", mais l'a pas appris à nous jeter* [On nous a dit "achetez", mais on ne nous a pas appris à jeter]. Même en métropole on a du mal à financer les grandes surfaces. On prend des modèles qui ne sont pas propres à nous. » (Entretien, 14/12/2019)

47. Un groupe de Gilets Jaunes occupe depuis 2019 le rond point des Zazalés au sud de l'île. Ce groupe a remis à l'agenda politique la question de l'accès à la terre, de la propriété et de l'autoproduction. Il occupe également un terrain privé, une ancienne décharge informelle nettoyée pour planter à la place à un jardin nourricier. Autonomiste, ce groupe est l'objet de controverses régulières sur ses prises de position médiatiques (*cf infra*).

48. Dans un poste du 27 juillet 2023 sur la page facebook du groupe QG Zazalé, on peut lire par exemple : « La décolonisation passe aussi par notre consommation... Essayons d'oublier un maximum coca, mcdo, KFC, nestlé, yoplait, Heineken, despé, Nutella, Ferrero... GSM, linge, loto de luxes... Ils tuent la nature, des peuples, des enfants... ». Groupe des GJ Zazalé : QG ZAZALÉ (2023). *Page facebook*. URL : <https://www.facebook.com/qgzazaleg> (visité le 10/01/2023).

49. Échanges informels avec QG Zazalé. 08/07/2023.

50. Échanges informels avec QG Zazalé. 08/07/2023.

Apprendre à jeter : c'est le nouveau mot d'ordre qui structure le rapport paternaliste entre collectivités et habitantes, ces dernières devant être éduquées à de nouveaux gestes, participant à l'organisation de nouvelles circulations décrétées vertueuses, de la poubelle à la décharge, puis, un jour, comme en métropole, à l'incinérateur. Dans cette deuxième sous-section, nous envisageons ce nouveau geste comme une « mise au travail » métabolique, une activité productrice sociable par laquelle les citoyen-nes sont invité-es (ou non) à participer au bon fonctionnement du métabolisme formel organisé par les pouvoirs publics. Nous verrons dans un premier temps qu'il fallut former les habitant-es à ce nouveau geste.

Jeter ou brûler ? Le geste en question

Si l'échantillon d'entretiens avec les habitant-es ne permet pas de tirer des conclusions générales sur l'apprentissage du nouveau geste de mise en rebut, il permet tout de même de faire émerger certaines tendances. De même que des personnes interrogées témoignent d'une réticence à consommer différemment, notamment à accepter la jetabilité des produits achetés (section II), on retrouve chez d'autres personnes une réticence à changer d'habitudes quant aux manières de disposer des restes des foyers. Certains personnes font état, par leurs souvenirs, de la persistance de gestes (celui de jeter ses restes « dans la nature », de les enterrer ou de les brûler), rendus problématiques par l'apparition dans les foyers de matériaux polluants et/ou qui ne se dégradent que très lentement. Il ressort de ces entretiens que les gestes semblent varier selon le statut socio-professionnel des familles, selon leur relation à leur environnement, et selon l'espace disponible, comme en témoigne la juxtaposition de ces deux extraits d'entretiens, où le rapport à la rivière est si différent qu'elle peut être une entité qui nettoie pour les un-es et un lieu à nettoyer pour d'autres :

« On jetait dans la cour, le caniveau ou bien dans la rivière. Ceux qui pouvaient mettaient dans un coin de la cour et brûlaient ce qui brûlait. Bien sûr même pour une grande famille le tas était très petit, on mangeait ce qui poussait dans la cour et les animaux. Ma belle-mère [qui habitait en bord de rivière], même quand les poubelles sont arrivées, continuait à jeter dans la rivière même quand on lui disait. Elle disait “*moin l'a toujours fait comme ça*” [“j'ai toujours fait comme ça”]. » (Entretien avec Marie-Anne, enseignante retraitée de Saint-André, dont le père était propriétaire terrien, 23/08/2020)

« Les enfants devaient nettoyer la cour. On mettait pas n'importe où. On mettait pas dans la ravine. On faisait des petits feux, mais on avait peu de déchets. [...] Les grands parents nettoyaient la ravine quand le cyclone ramenait les déchets. Il fallait *mett' propre* [nettoyer]. Ma grand mère lavait le linge des familles aisées, il fallait que la ravine soit propre. » (Entretien avec Nathalie, institutrice retraitée de Sainte-Anne, dont la grand-mère était laveuse, 19/08/2020)

Il est également possible que l'appartenance ethnique et religieuse joue un rôle dans le choix des manières de disposer des restes : pour une restauratrice de la communauté hindoue (dits *malbar*), brûler des déchets, particulièrement les « déchets verts », pourrait aider à « purifier l'air »⁵¹.

51. Échanges informels avec Eva Annibal, restauratrice de 84 ans de Bras Panon (25/08/2020).

Plusieurs facteurs encouragent une adaptation progressive des foyers aux nouveaux gestes attendus, parmi lesquels la qualité du plastique dont on remarque que l'incinération provoque une odeur désagréable⁵² et des maux de tête, ce qui amène les foyers habitués à brûler leurs restes à jeter le plastique dans la cour ou le caniveau. Certain-es habitant-es qui produisaient des restes en abondance, comme les restaurateur-ices, les enfouissaient dans leur cour, autant de fossiles à déterrer et à interpréter pour celles et ceux qui héritent de ce terrain⁵³. Un autre facteur de changement de comportement est bien sûr l'apparition de la poubelle⁵⁴ (*cf infra*).

L'éducation au bon geste

On distingue dans les discours plusieurs phases eût égard à l'apparition de ces nouveaux objets refusant de disparaître. Ces périodes ne sont pas toujours découpées par année : dans les entretiens, on retrouve souvent la description des « avant » et des « après ». Une partie des entretiens permet toute fois de décerner une chronologie, présentée ici à grands traits :

- une première période (jusqu'aux années 1960-1970) marquée par la réutilisation des biens et la désintégration naturelle des restes indésirés, un état de fait correspondant à la précarité extrême des habitant-es et précédant les politiques de développement de l'île,
- la période dites de modernisation de l'île (1970-1990), marquée par l'émergence d'un problème de pollution de l'île associé le plus souvent à un problème de geste et d'éducation,
- et enfin la période contemporaine (qui commence fin 1990, début des années 2000) qui marque l'émergence d'une rhétorique de l'écologie des petits gestes, qui nécessite une certaine éducation, certains efforts (apprendre à jeter dans la bonne poubelle, trier ses déchets, acheter différemment, *etc.*).

Sur le territoire, l'éducation aux nouveaux gestes de mise en rebut côtoie un appel à la tradition, particulièrement à la réutilisation. Dans ces invitations, l'éducation vers des modes de vie plus écologistes prend des allures de « retour en arrière ». Pour Julie, artisane *zoreil* zéro-déchet, les Réunionnais-es ont la « mémoire de la réutilisation » ; « ils savent comment faire » : il s'agit certes d'un « pas en arrière », mais qui doit se faire « sans oublier le passé »⁵⁵. Dans un document d'élaboration d'une stratégie de communication adossée au premier plan départemental de gestion des déchets ménagers (1994)⁵⁶, on va jusqu'à parler d'un « besoin psychologique aigu » pour le recyclage chez les habitant-es. Stéphane, notre maître-composteur militant, voit dans les Réunionnais-

52. Voir l'intervention de Bénédicte, grand-mère : « Après pour les déchets, les parents et grands parents allumaient un feu dans le fond de la cour à peu près une fois par semaine et on brûlait les déchets mais surtout on mettait pas de plastique dedans, ça sentait pas bon, mémé disait la fumée était bizarre. Dans les année 80, 90 à peu près. » (Contribution écrite, 17/08/2019)

53. « Je vis depuis 1996 sur un terrain où il y avait un restaurant dans les années 70-80. On en a déterré des tonnes de déchets et j'exagère à peine ! Une vraie porcherie ! Impossible à l'époque de jardiner sans tomber sur un cadavre de bouteille ou une pile usagée. Malgré le nettoyage intensif il nous arrive encore d'en trouver malgré toutes ces années. » (Contribution écrite de Michèle, 17/08/2019)

54. Voir l'intervention de Olivia, grand-mère que nous avons déjà rencontré : « Avec les bouteilles en plastique et les sous-vide on a eu de plus en plus de déchets du coup soit on brûlait soit c'était à la poubelle qui vers les année 2000 passait une fois par semaine et pour les encombrant avant il fallait appeler, maintenant il a des dates régulières. » (Contribution écrite, 17/08/2019)

55. Source : entretien avec Julie Arles, Association La Kaze. Artisane. 28/08/2020.

56. Source : [318PA.7.1994] « Fonds de dossiers ». Élaboration d'une stratégie de communication du PDEDMA. 14 décembre 1994.

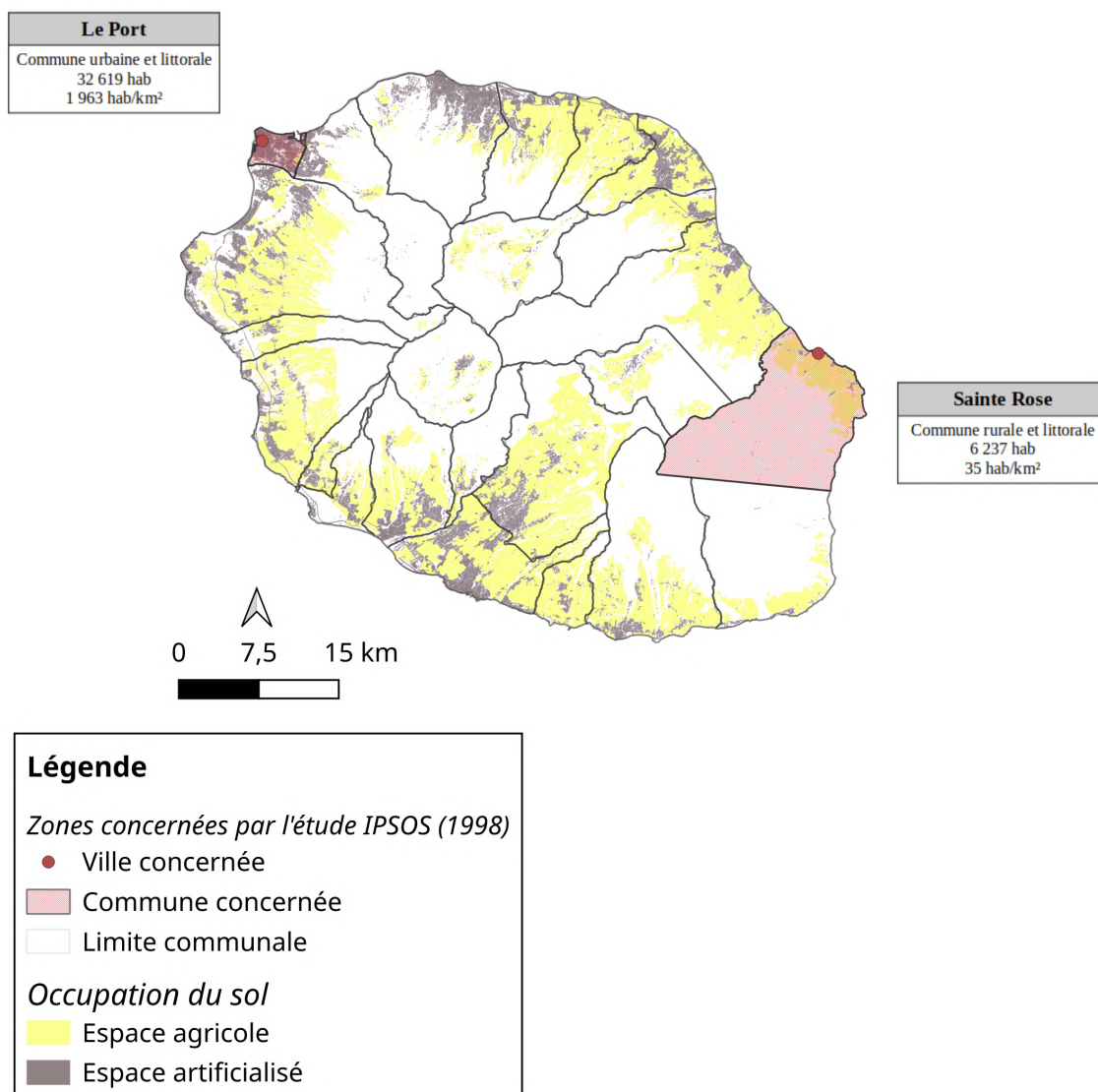
es d'il y a cinquante ans des « précurseurs » qui traitaient leurs déchets à la source : « On n'est pas là pour réapprendre au peuple ce qu'ils savent, les pratiques ancestrales, mais pour faire comprendre des enjeux ». ⁵⁷ Il ressort toutefois des entretiens une certaine inquiétude, la crainte de ce « retour en arrière » promu qui, particulièrement en contexte post-colonial, est difficile à romancer. Julie, notre artisane *zoreil*, raconte à ce sujet les regards incrédules des créoles et les légères moqueries (dits « *moukatages* ») dont sont sujets ses ateliers sur le compostage dans les foyers créoles. Le « retour à la terre », devenu prépondérant dans l'imaginaire écologiste occidental, ne fait pas forcément rêver celles et ceux qui associent la terre à la mémoire de la misère et à l'histoire de l'esclavage, même si l'amour du jardin créole et du « *planter pou' manger* » ⁵⁸ font partie des images mobilisées dans les entretiens. L'inquiétude du retour en arrière est ainsi pointée du doigt par plusieurs responsables de politiques publiques qui l'identifient comme un des freins à la sensibilisation.

Jeter : l'apprentissage d'une terminologie. Les habitant-es vu-es par l'administration

Un autre ressort de la sensibilisation pour les pouvoirs publics est de s'assurer que les habitant-es maîtrisent les connaissances nécessaires à leur bonne participation au fonctionnement de la gestion des déchets. Dans les archives, le document le plus frappant à cet égard est un rapport intitulé « étude qualitative sur les attitudes et comportements des réunionnais en matière de gestion des déchets ménagers », cité plus haut et réalisé par IPSOS Océan Indien en décembre 1998. Cette enquête s'inscrit dans une démarche dite de sensibilisation à la collecte sélective, qui doit alors se mettre en place sur l'île. Elle fait suite à une première enquête de ce type qui portait sur la ville de Saint-Denis (28 août 1998), et vise pour sa part « les Réunionnais issus de classes sociales défavorisées », de manière à « appréhender leur degré d'implication dans la problématique "environnement" en général et dans la gestion des déchets en particulier ». Les deux « focus groupes » sont issus pour le premier de la population rurale du Sud de l'île, en l'occurrence de la commune de Sainte-Rose, et pour le second de la population urbaine défavorisée des quartiers du Port (Fig. 6.16). Le guide d'animation, fourni par l'ADEME, recommande de proposer un « test de compréhension » sur des mots clés tels que « ordures ménagères », « déchets verts », « poubelle » (Fig. 6.17), proposant aux habitant-es de reformuler avec leurs mots, de façon « plus simple », avec des « mots-parlants ».

57. Entretien par téléphone avec Stéphane Delpêche. Maître composteur. 27/08/2020.

58. « Planter pour manger ». Ce slogan a été repris par le mouvement local des Gilets Jaunes, par le groupe pour l'autonomie alimentaire Oasis, et d'autres associations citoyennes.



Sources : Land Cover Map (CIRAD 2019), OpenStreetMap 2023, BD Topo 2022, INSEE 2020. ©Manglou 2023

FIGURE 6.16. – Carte de localisation des villes ciblées par l'étude qualitative sur les attitudes et comportements des Réunionnais-es en matière de gestion des déchets ménagers (IPSOS 1998)

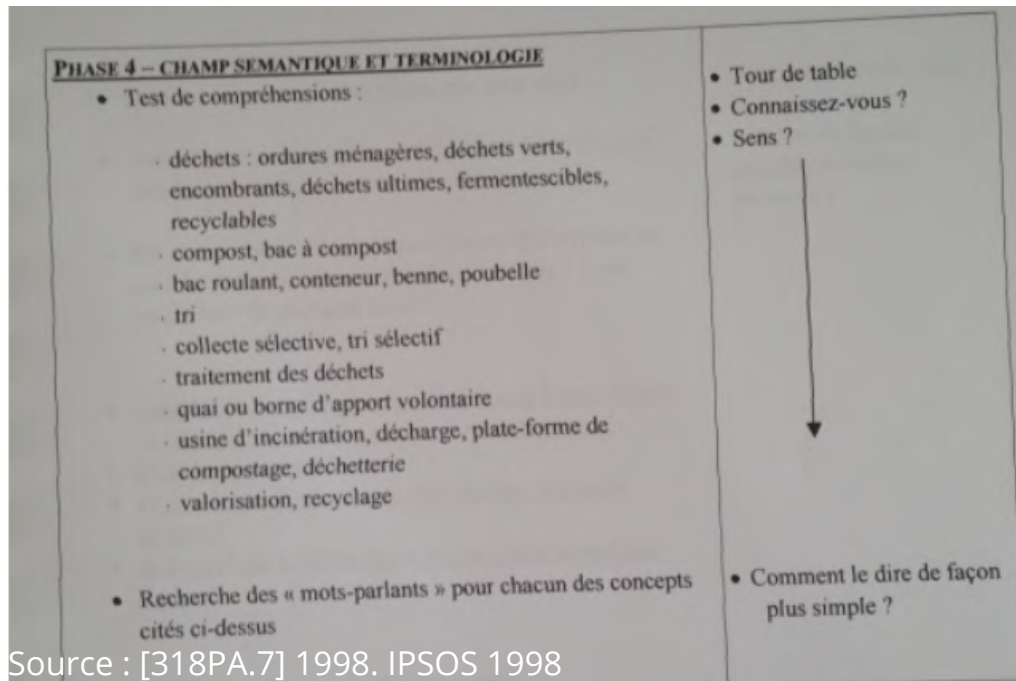


FIGURE 6.17. – Extrait du guide d'animation utilisé pour l'étude qualitative sur les attitudes et comportements des Réunionnais-es en matière de gestion des déchets ménagers (IPSOS 1998)

Voici ce que conclut l'étude :

« Globalement, la connaissance de la terminologie environnementale et sa compréhension sont moindres, surtout pour le groupe de Sainte-Rose. Seuls les termes "déchets ménagers", "déchets verts", "décharge" et "bac roulant" sont connus de tous. A noter toutefois, que même connus et compris, ces termes ne sont que très rarement usités spontanément. Quant aux termes plus techniques, ils sont le plus souvent totalement ignorés : "je n'en ai jamais entendu parler"; "cela ne me dit rien du tout"; "je ne savais pas que cela s'appelait comme cela". [...] A noter également : une majorité sait que les concepts existent sans pour autant être capable de les nommer précisément. À titre d'exemple, même si l'on sait que dans certains pays, comme l'Allemagne, "on trie les déchets et qu'on possède plusieurs poubelles pour cela", on ne le traduit jamais par l'expression "tri sélectif". [...] Compte tenu de la faible connaissance des termes environnementaux (et peut-être aussi du niveau d'instruction), *l'univers de référence des personnes rencontrés se voit considérablement réduit*, au point que l'on ne parvienne quasiment jamais à trouver des mots plus imagés ou parlants. » (je souligne).

L'ignorance des termes introduits par la gestion des déchets est alors diagnostiquée comme « une connaissance moindre en matière d'environnement », due « à un certain manque d'instruction et d'information » de classes « peu scolarisées » ainsi qu'à « l'isolement géographique » (Fig. 6.18).

2. Apprendre à consommer, apprendre à jeter

Les convergences et divergences d'opinion et comportement entre les premiers groupes (de tous horizons) et les personnes de milieu social défavorisé sont résumées dans le tableau suivant :

| | Groupe de Sainte Rose | Groupe du Port | Raisons |
|--|--|--|--|
| Etat des lieux | <ul style="list-style-type: none"> • Plus sensible à la pollution des déchets ménagers • Jugement plutôt optimiste sur la situation de la Réunion en matière d'environnement | Plus sensible aux déchets industriels | Localisation géographique |
| Connaissance | <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise connaissance des termes en matière d'environnement... mais pas nécessairement des concepts. • Méconnaissance du technique de traitement et du devenir des déchets. | | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'instruction moindre et / ou • Manque d'information • Localisation géographique pour le groupe de Sainte Rose |
| Comportements et attitudes | <ul style="list-style-type: none"> • Sacs poubelles déposés directement devant chez eux • Déchets polluants automobile non remis au garagiste | <ul style="list-style-type: none"> • Sacs poubelles déposés dans les bacs roulants dont ils disposent | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de bacs roulants sur commune de Sainte Rose • Niveau d'instruction moindre et / ou • Manque d'information |
| Profil - type | Suiveurs ... et plus précisément « suiveurs normatifs ». | | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'instruction moindre et / ou • Manque d'information et / ou • Milieu social |
| Test d'hypothèse : tri sélectif | Le tri sélectif est directement associé à une opportunité pour la diminution du chômage, à travers la création d'emplois. | | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'instruction moindre et / ou • Manque d'information et / ou • Milieu social |

Au vu du tableau récapitulatif ci-dessus, nous pouvons constater que les comportements et les attitudes des Réunionnais issus de milieux défavorisés ne reflètent en aucun cas les caractéristiques de la masse silencieuse décrite dans le rapport précédent. On ne peut prétendre que le manque de connaissance dont font preuve les participants, implique un manque de civisme quelconque en matière d'environnement.

Source : [318PA.7] 1998. IPSOS 1998

FIGURE 6.18. – Extrait des résultats de l'étude qualitative sur les attitudes et comportements des Réunionnais-es en matière de gestion des déchets ménagers (IPSOS 1998)

Les participant-es seraient cependant des « éco-sensibles de cœur », « optimistes sur la question de l'environnement » ... « peut-être aussi parce que déjà sensibilisés à la question par les associations organisatrices des groupes », nous dit le rapport : « Autant on se dit sensible à l'intérêt de développer une activité autour de l'environnement et de la gestion des déchets, autant on se montre incapable d'exprimer les conséquences du tri sélectif sur la situation environnementale ».

La littérature critique sur les démarches de sensibilisation, d'éducation, voire de participation, est abondante en sciences sociales. Il convient ici de souligner les aspects performatifs de cette démarche d'apparence descriptive. Alors que l'appareil gestionnaire introduit de nouveaux concepts et de nouveaux termes pour donner un sens aux réalités qu'il contribue à créer, l'ignorance de ces termes de la part d'une partie de la population créolophone est interprétée comme le signe d'une ignorance « en matière d'environnement », une pauvreté dans « l'univers de référence » due à un « manque d'instruction » – sous-entendu d'une forme d'infériorité. C'est bien un rapport de pouvoir qui est mis en scène ici, d'une condescendance et d'un classisme évident. Le fait que les habitant-es ciblé-es par cette étude viennent du Sud (dit « Sud sauvage » aujourd'hui dans la rhétorique touristique) dit aussi quelque chose de la perception de l'administration de cette partie de l'île, peu urbanisée. La référence violente à la pauvreté de « l'univers de référence » des habitant-es nous ramène également au questionnement de Gayatri SPIVAK (1995) : les subalternes peuvent-elles parler ? L'ignorance du langage inventé et imposé est activement transformé en ignorance de « l'environnement » – une performance qui s'inscrit dans une longue tradition de méprise des classes populaires et racisées qui devraient être « sensibilisées à l'environnement » et qui ne s'intéresseraient qu'à des préoccupations sociales⁵⁹ (OUASSAK 2023).

L'idée qu'il y a là pourtant un langage qui s'invente et qui s'apprend est omniprésent dans la documentation gestionnaire de l'époque. Le premier MODECOM de l'ADEME⁶⁰ – un document visant à qualifier et quantifier les déchets produits dans les différentes régions françaises – contient ainsi toute une partie « lexique » repris du MODECOM de la ville d'Angers, qui définit ce qu'est un déchet ménager, une filière de gestion, la différence entre une filière et une technique de traitement ... donnant ainsi sa terminologie à la modernisation de la gestion des déchets dont est chargée l'ADEME.

Celles et ceux qui refusent de participer

L'un des biais majeurs des entretiens avec les habitant-es que j'ai pu réaliser est que l'appel à contribution que j'avais diffusé présentait un travail sur la production de déchets à La Réunion. Il est évident, par le profil des personnes qui m'ont contactée, que cet appel a attiré des personnes intéressées par la question des déchets telle qu'elle est posée aujourd'hui. La bonne éducation aux petits gestes a fait partie des sujets abordés spontanément par les personnes interrogées, et je n'ai pas eu accès à la parole de celles et ceux qui ne se conforment pas à ces gestes attendus. Ce biais est dommageable car il s'agit d'une partie de la population dont tout le monde (habitant-es et membres des collectivités) parle volontiers en des termes très durs, cependant qu'on ne les entend jamais.

59. Voir à ce sujet cet extrait du rapport : « À l'égard de la mise en œuvre de tri sélectif à La Réunion, les participants se placent davantage dans une logique sociale et économique (création d'emplois, diminution du chômage ...) que dans une logique purement écologique (bienfait pour l'environnement). »

60. W7 : Ademe MODECOM 1996. L'on définit notamment ce qu'est une filière de gestion, la différence entre filière et une technique de traitement.

Dans un entretien avec un membre de collectivité, il fut ainsi précisé combien « le comportement est important à La Réunion », si bien qu'il est important « d'envoyer des créoles » pour sensibiliser les populations des quartiers : « C'est toujours la même tranche, la basse couche sociale. Ceux qui touchent le chômage, ... Ils se foutent de tout, même de leur santé. On a un des taux les plus élevés de syndrome d'alcoolémie fœtale de France ici »⁶¹.

Ce refus de participer gagnerait à être analysé dans son contexte post-colonial, marqué par des rapports structurels de domination qui opposent cette « basse couche sociale » à « *la Loi* » (THIANN-BO MOREL 2016)⁶². Si les entretiens n'ont pas permis d'accéder à la manière dont les contrevenant-es perçoivent eux-même les enjeux de leur non-participation aux circulations organisées, les personnes interrogées rapportent volontiers des interactions qu'elles ont pu avoir avec des personnes jetant leurs déchets dans la nature. L'idée que des personnes (en particulier des employé-es des municipalités) sont payées pour ramasser les déchets revient régulièrement dans le récit de ces interactions — une référence indirecte, ici encore, à la répartition du travail et à l'organisation sociale qu'elle permet. Nous verrons à présent que la possibilité de participer au ramassage des déchets a pu être perçue comme un enjeu de position sociale pour certain-es, voir comme un droit citoyen pour d'autres.

L'arrivée de la poubelle. Bribes de vie de l'objet

Il est primordial de garder en tête qu'avant d'être un problème environnemental, les déchets que l'on décrit volontiers comme submergeant l'île ont été le signe, pour une partie de la société réunionnaise, de la fin de la misère, de l'accès à un privilège, à un statut social. Le croisement des sources permet de récolter quelques bribes de vie de cet objet particulier qu'est la poubelle — un objet dont la possession semble dire quelque chose de la position sociale et géographique des habitant-es. Natacha, enseignante, a grandi dans une famille très modeste, que son accès au fonctionariat a beaucoup aidé. Elle se souvient des premiers sacs poubelles et de ce qu'ils symbolisaient pour elle :

« Le voisin d'en face pouvait s'acheter des sacs poubelles, pour les accrocher à leur portail. Déjà, ils avaient un portail ! Nous, on mettait le peu de déchets qu'on avait (on n'en avait pas beaucoup, on achetait pas beaucoup et maman gardait tout), on mettait dans un bac de peinture, ou bien des sacs de courses. On avait un bac de peinture plein peut-être pour toute une semaine, c'est tout. Pour moi, il était riche, ça montrait qu'il était riche. » (Échanges informels, 23/08/2020)

Cette idée d'une distinction sociale qui se lirait dans l'inégalité d'accès à la poubelle selon sa classe sociale et son lieu d'habitat revient à plusieurs reprises dans le corpus de presse et dans les archives départementales. Elle dit quelque chose des enjeux de la possession de cet objet aux débuts de l'organisation de la gestion des déchets sur l'île.

À l'échelle de l'île, la distribution inégale de poubelles par les services publics, qui favorisent dans un premier temps les centres économiques comme Saint-Denis et Le Port, suscite des envies dans

61. Contribution anonymisée.

62. Sur la question de la non-participation des habitant-es aux politiques organisées par *la Loi* à La Réunion, voir le travail de la sociologue Marie Thiann-Bo Morel sur la conservation du Parc National (THIANN-BO MOREL 2016).

les Hauts de l'île et dans les campagnes. Dans l'étude sur les comportements des habitant-es en matière de gestion des déchets (1998)⁶³, analysée plus haut, les habitant-es de la ville de Sainte-Rose interrogé-es par la société IPSOS déplorent le fait de devoir continuer à utiliser des « sachets Score »⁶⁴, vulnérables aux attaques des chiens errants et des rats, au lieu des « grandes poubelles distribuées par la ville ». « Tout le monde en a ailleurs », « cela doit être trop cher », « notre mairie doit manquer de moyens » - peut-on lire dans la recension des paroles des participant-es. L'étude note au contraire que les habitant-es du Port interrogé-es pour l'étude disposent de bacs roulants « personnalisés »⁶⁵, au ravissement des habitants ».

Un article du *Journal de l'Île* du 12 mars 2002⁶⁶ revient sur le phénomène de vol de poubelles, qui persiste dans les années 2000 et qui avait pris forme dès le tout début des premières distributions de poubelles. On retrouvait dans « les Hauts » des poubelles distribuées dans « les Bas » — des poubelles pour ainsi dire détournées de leur usage prévu : « leur usage s'était tout à coup diversifié [...] bac de rétention d'eau pour arroser le jardin, réserve alimentaire (mini silo à riz) ... ». Le journaliste propose une définition intéressante de la poubelle, qu'il présente comme « l'un des signes les plus tangibles de l'aboutissement d'une civilisation », « objet essentiel au bon fonctionnement d'une maison bien tenue » devenue à ce titre « vecteur de revendications sociales », particulièrement lorsqu'elles sont brûlées pendant des révoltes.



Source : [1PER94/264] JIR

FIGURE 6.19. – Photographie extraite d'archive de presse. Participer aux circuits organisés par les pouvoirs publics à La Réunion (1993) : un enjeu de citoyenneté ?

Avoir ou non une poubelle, être concerné ou non par les campagnes de collecte des déchets organisées par les mairies, c'est participer à davantage que la collecte, comme en témoigne cet acerbe

63. Sources : archives départementales. [W7] Étude qualitative sur les attitudes et comportements des réunionnais en matière de gestion des déchets ménagers. IPSOS Océan Indien. Décembre 1998.

64. Sacs plastiques distribués par la chaîne de supermarché « Score », alors très répandue sur l'île.

65. C'est à dire qu'il y est inscrit le numéro de la maison ou de l'appartement auquel la poubelle appartient.

66. Source : [1PER94/398] JIR.

courrier des lecteurs datant du 27 janvier 1989⁶⁷ : « Dans cette commune de Saint-André, comme dans d'autres, il n'existe pas de service décent de ramassage des ordures. *Est-ce là le fait d'un pays civilisé?* » (je souligne). À plusieurs reprises dans le corpus de presse, l'accès inégal aux circuits organisés suscite la colère des riverains. En janvier 1993⁶⁸, les habitant-es, d'ordinaire identifié-es par les pouvoirs publics et promoteurs du tourisme comme devant être sensibilisé-es quant à la pollution de l'espace public (section 3), renversent le miroir : des actions chocs sont menées par les riverain-es habitant à proximité de dépôts sauvages pour invectiver les pouvoirs publics et demander des actions, principalement une meilleure collecte des déchets. Le 3 janvier 1993, le Front d'Organisation Départementale Réunion Avenir (Fodra) et le Rassemblement Populaire Portoïse défilent dans les rues des quartiers du Port en déversant les ordures des dépôts « pour montrer leur mécontentement en ce qui concerne le ramassage de ces ordures » (Fig. 6.19).

La thématique de la responsabilisation est ainsi inversée. Les riverain-es remettent en cause la bonne gestion de la collecte organisée par la commune. Celle-ci pose une question d'équité à l'échelle de la commune :

« Nous mettons en cause la politique d'environnement de la commune, qui a pour but de favoriser uniquement les grands axes de la ville [...] Nous voulons avoir vraiment une ville propre et non pas du bout des lèvres. [...] Nous aimerions, comme dit si bien le proverbe, commencer à balayer devant chez soi, avant d'aller chez le voisin. [...] L'environnement, c'est l'affaire de tout le monde. *N'a deux mondes au Port* [Il y a deux mondes au Port] : un propre, un sale. » (*ibid*)

Le 22 janvier 1993, suite aux dégâts du cyclone Collina, vient la traditionnelle « Opération nettoyage » des « déchets verts ». Les branchages continuent de joncher les trottoirs dans ce quartier oublié des pouvoirs publics, ce qui est vécu comme une humiliation pour une des habitant-es interrogé-es, et une preuve de mépris de la part des pouvoirs publics :

« C'est honteux pour une commune comme Saint-Pierre de laisser ces choses dans cet état, dans un lieu habité. Les ordures et les animaux crevés se trouvent pratiquement devant notre porte. La commune se fiche complètement de notre bien-être et de notre hygiène. » ([1PER94/264] *JIR*)

La commune, toutefois, se dédouane de cette responsabilité. Les riverain-es exigent alors une benne, qui leur est refusée :

« Peut-être estime-t-on normal que nous vivions dans de telles conditions. Nous sommes des êtres humains, *comme les autres citoyens*, et ce n'est pas parce que nous sommes un peu retirés de la ville que nous n'avons pas le droit de respirer de l'air pur comme tout le monde ! » (*Ibid*, je souligne).

Les manifestant-es réclament des « panneaux d'information d'interdiction des dépôts sauvages, et bennes à ordures à disposition des gens, « et non pas des bacs à poubelle qui peuvent contenir à peine 200 litres ». La capacité des bennes à contenir les déchets apportés est ainsi remise en cause.

67. Source : [1PER94/216] *JIR*.

68. Source : [1PER94/264] *JIR*.

Le 4 janvier, un même « ras-le-bol » est exprimé par des riverains concernés par des dépôts sauvages devant chez eux. Là aussi se pose la question de la présence d'infrastructures adaptées et d'habitudes liées à ces infrastructures : « La benne a disparu, les habitudes sont restées ». Là encore, les personnes interrogées doutent de la pertinence de l'installation de bennes qui semblent favoriser la concentration de déchets que la benne ne parvient pas à éponger (Ch. 4) :

« En fait avec la mise en place de cette benne, les choses se sont aggravées. Il y avait encore plus de déchets, la plupart des gens n'ayant pas le courage de déposer leurs ordures dans la benne, et du jour au lendemain celle-ci a disparu ! Les habitudes sont restées, et chaque jour cela prend un peu plus d'ampleur » ([1PER94/264] *JIR*)

Cette colère des habitant-es qui dépeint l'accès aux infrastructures comme un enjeu de citoyenneté, voire de civilisation, est aussi attisée par des politiciens. Le 4 février 1994⁶⁹ par exemple, des tensions entre le maire de la commune du Tampon et son opposant politique s'expriment au sujet de l'usage de la mairie de la décharge sauvage du Volcan et l'assainissement des eaux usées. L'opposition critique notamment le refus du maire d'envoyer les déchets de la commune au centre de St Pierre, et d'avoir ouvert une autre décharge non autorisée suite à la fermeture de la première. Cette tension met en évidence une asymétrie ville/campagne dans l'accès aux infrastructures normées. Pour le député-maire, « un tel équipement est un luxe *digne d'un pays développé* » et pas d'une « commune qui a 40 % de chômeurs » (je souligne). L'opposition rétorque : « Est-ce à dire que, si on est pauvre, on n'a pas droit à l'hygiène ! ».

Le 4 mai 1992, dans un article traitant du problème des dépôts sauvages, les représentants de la commune se défendent en avançant que mettre des bennes ne résoudrait rien :

« Les bennes sont destinées à recevoir des encombrants ou des branchages. L'expérience a prouvé que les gens y jettent n'importe quoi. Les bennes débordent et les gens continuent de jeter tout autour. L'environnement est alors doublement pollué. » ([1PER131/189]. *JIR*)

On voit comment la rhétorique employée dévie la conversation, d'une question d'infrastructure à celle du comportement, sur lequel il faut agir par la sensibilisation ou la verbalisation :

« On veut bien reconnaître que les moyens consacrés au nettoyage des plages et de leurs abords sont encore insuffisants, que le service pourrait être amélioré, mais on n'est pas persuadé que cela changerait fondamentalement les données du problème : celui de l'indifférence et *du mépris général des Réunionnais pour leur environnement*. » (*Ibid*, je souligne)

Ces prises de position jettent une lumière un peu différente sur les enjeux de la participation citoyenne : d'un point de vue métabolique, pouvoir participer ou non aux circuits organisés, c'est être invité-e ou non à participer au fonctionnement de la société telle qu'elle est organisée par les pouvoirs publics. Dans ce contexte post-colonial, pouvoir jeter, c'est non seulement être mis au service du bon fonctionnement du métabolisme formel, mais c'est aussi produire et incarner un

69. Source : [1PER94/277] *JIR*.

certain statut social, celui de citoyen-ne, voire de personne civilisée. C'est en cela que le recrutement des Réunionnais-es au bon fonctionnement du système de gestion des déchets peut être analysée comme une mise au travail proprement post-coloniale.

Cette participation symbolique aussi bien que matérielle est déconnectée du sort de ces matières mises en circulation : une fois le déchet mis à la poubelle, la responsabilité est transférée aux pouvoirs publics. Le geste de mise en rebut sanctionne une forme de confiance vis-à-vis d'un système qui serait organisé au mieux. Le défi principal pour les pouvoirs publics serait d'éduquer, de sensibiliser davantage de personnes à participer au système organisé.

2.3. Consommer, jeter. Une stricte séparation des tâches

Dans cet apprentissage de nouveaux gestes par les habitant-es, on constate une certaine répartition des tâches assignées. D'un côté, on incite les producteurs à se moderniser et à produire toujours davantage, et on encourage les individus à consommer ; de l'autre, on cherche à éduquer les individus à participer à la gestion des déchets. En tant que consommateur, l'individu doit apprendre à adapter son mode de vie, à se laisser guider par de nouvelles envies ; en tant que jeteur conscient, l'individu doit apprendre à bien jeter ses déchets. Cet accent sur le comportement individuel et cette répartition des tâches apparaissent dans le corpus de presse sous la forme de juxtapositions étonnantes, que nous analyserons comme des mises en scène de la séparation entre le rôle de consommateur-ice et le rôle de citoyen-ne soucieux-se de ses déchets. Nous en proposons ci-dessous plusieurs exemples, retranscrits de manière à faire ressortir l'absence de lien tissé entre ces deux pôles (consommation/déchet) pourtant inséparables.

Les journaux de l'année 1987 contiennent plusieurs exemples frappants, car cette année est déclarée à la fois année de l'environnement par la CCE⁷⁰ et année de l'industrie par le département. Le 8 mai 1987⁷¹, le *Journal de l'Île (JIR)* propose ainsi sur la même page, d'un côté, un article sur la promotion de l'année de l'environnement (l'occasion de rencontres d'associations écologistes avec le Comité du Tourisme), et de l'autre, un événement de l'année de l'industrie, à savoir la semaine de la productique, dédiée à l'automatisation de la production (Fig. 6.20).

À gauche de la page, le président de l'association Ecologie-Réunion résume ainsi le problème de l'île :

« Nous croulons sous des tonnes de déchets ; chaque année, chaque habitant produit 300 kg d'ordures ménagères et chaque jour sont consommés plus de 500 000 sacs en plastique. La montagne de la Jamaïque grandit, les lits des ravines sont envahis de débris divers, les carcasses de voitures envahissent les sites destinés à séduire les touristes. » (*ibid.*)

À droite de la page, la direction régionale de l'industrie et de la recherche veut accompagner les entreprises réunionnaises à s'automatiser de plus en plus : « notre société de consommation se tournera de plus en plus vers des produits parfaitement calibrés, colorés à souhait, mûrs à point ». On y trouve l'exemple de la salade sous plastique :

70. Communauté Économique Européenne

71. [1PER94/196] *JIR*.



Source : [1PER94/196] JIR. 08/05/1987

FIGURE 6.20. – Extrait d'archive de presse. Année de l'environnement et de l'industrie à La Réunion (1987) : une juxtaposition impensée.

« Depuis quelques mois sont apparus, sur le marché local, des sachets de salade sous vide ... C'est un véritable panaché de verdure qui est proposé, trié, lavé ... Il n'y manque que la vinaigrette ... Il peut paraître aberrant de supposer que ces sachets de salade vont avoir du succès ... Ils en ont beaucoup ... » (*Ibid*)

Cette production automatisée concerne « autant l'industrie agricole que celle des matières plastiques » – une transition subventionnée par les pouvoirs publics⁷². Dans un autre article du même numéro, intitulé « La modernisation, responsabilité des industriels », le président du département préside une journée de « sensibilisation » à la productique. Il en appelle à la responsabilité des entrepreneurs : « La survie et le développement de notre industrie dépend de la modernisation des entreprises [qui est] de votre responsabilité ». Deux lignes parallèles sont ainsi dessinées sur cette même page : l'une relie les plastiques à la modernité, l'autre relie les plastiques à la pollution croissante de l'île, sans que ces lignes ne parviennent à se croiser. Sur chacune de ces lignes, on retrouve pourtant des points communs : on parle de « sensibilisation », d'« éducation », de « responsabilité », et enfin, comme nous allons le voir, de « nouveaux gestes ».

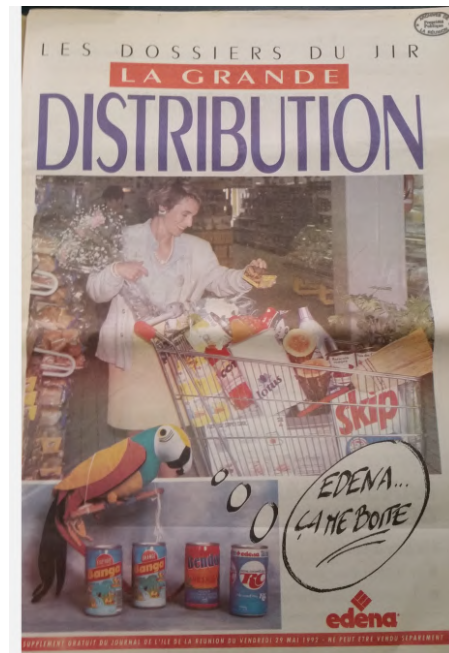
Le 29 mai 1992⁷³, le *Journal de l'Île* propose, comme quasi-quotidiennement en ce mois de mai, un récapitulatif des grands événements concernant les journées de l'environnement, ponctués d'ateliers de sensibilisation. Le Comité du Tourisme lance alors sa deuxième campagne pour la propreté de l'île, focalisée sur l'incitation au geste citoyen. Dans ce même tirage, le *JIR* propose un dossier de plusieurs pages faisant la promotion de la grande distribution, installée sur l'île depuis 1961⁷⁴.

72. Nous verrons dans la seconde partie de ce chapitre que Bourbon Plastiques en bénéficia à plusieurs reprises.

73. [1PER131/189]

74. Date de la sortie de terre du premier supermarché Prisunic.

Nous l'analysons ici en détail car la rhétorique employée, qui parsème le corpus de presse, y est ici concentrée. Ce dossier est sponsorisé par la première marque locale d'embouteillage de l'eau en plastique, Edena (Fig. 6.21).



Source : [1PER131/189]JIR. 29/05/1992

FIGURE 6.21. – Extrait d'archive de presse. Dossier sur la grande distribution : plastiques et nouveaux gestes à La Réunion (1992)

Comportements et petits gestes, qui sont des termes clés de la rhétorique concernant la sensibilisation à l'environnement, sont employés dans ce dossier pour parler de l'arrivée des supermarchés. Cette rhétorique n'est pas ici associée à un discours moraliste ; elle inscrit les changements d'habitudes dans une logique de progrès :

« Il y a eu la génération petite boutique, la génération bazarier, et enfin aujourd'hui celle des grandes surfaces. Changements de mentalités, de modes de vie et de façons de vivre. Aujourd'hui, les Réunionnais ont complètement intégré la grande surface dans leur existence [...] De nouveaux réflexes sont nés. » ([1PER131/189] JIR. 29/05/1992)

Les termes employés font référence à une marche en avant vers la modernité : le journaliste félicite La Réunion d'avoir « avancé » plus vite proportionnellement qu'en métropole, si bien que « le retard a été rattrapé ». Les grandes surfaces s'insèrent dans une « course à la modernité », elles développent « le concept de la vente moderne ».

Dans ce dossier, l'emballage est thématiqué comme un facteur clé de modernisation des grandes surfaces, leur permettant de « soigner leurs looks » et de « se faire toujours un peu plus modernes ». L'emballage, notamment en plastique, est présenté comme un support de l'éducation

des consommateur-ices⁷⁵. C'est là l'objet d'étude du secteur de la communication, qui est présenté par le journaliste comme un nouveau rouage indispensable à l'orientation du comportement, à l'heure où « les habitudes changent très vite ». On exige ainsi du packaging qu'il soit de plus en plus « attractif » (Fig. 6.22). Parmi l'éducation aux nouveaux gestes, le journaliste évoque l'acceptation du code barre, imprimé sur l'emballage : « À ses débuts le système des codes barres n'a pas fait d'éloges du côté de la ménagère. Changement d'habitude, grognements ... », un manque de confiance qui nécessite de la part des grandes surfaces des efforts de « communication », « d'information ». Cette éducation est toutefois jugée nécessaire puisque le code barre est décrit comme un critère départageant les pays avancés technologiquement des pays moins avancés⁷⁶.



Source : [1PER131/189]JIR. 29/05/1992

FIGURE 6.22. – Extrait d'archive de presse. Dossier sur la grande distribution : publicité pour le plastique d'emballage à La Réunion (1992)

Si la publicité accolée à l'article parle d'« instinct de consommation », l'article désigne la consommation comme « tout un métier ». Dans ce récit du rattrapage économique, le travail des consommateur-ices occupe une place primordiale :

« Dans une île sous-industrialisée et en voie de développement économique, de faibles créations d'emplois, de déficit chronique de la balance commerciale et de record du nombre de chômeurs et de RMISTes, c'est bien la consommation des ménages qui reste le moteur de l'économie réunionnaise. Les distributeurs l'ont bien compris et commencent à se livrer une guerre sans merci. La valse des caddies ne fait que commencer. » (*Ibid*)

75. Cette éducation ne se fait pas seulement par la communication mais aussi par la mise en place de dispositifs par les grandes surfaces : les rayons « ne sont jamais vides », mettant « tout à la disposition du consommateur », les horaires d'ouverture sont plus souples : « Entre midi et deux, le soir avec les nocturnes ... les habitudes ont suivi ». Le journaliste conclut ainsi : « Nous assistons peu à peu à un transfert des habitudes de consommation. Il y a un budget de moins en moins important affecté au secteur alimentaire. Les gens consacrent davantage d'argent aux loisirs, à la voiture, au loto, aux voyages et à l'équipement de leur maison — ce qui traduit une évolution indéniable du niveau de vie de la population réunionnaise. » (*Ibid*)

76. « Les codes barres font partie aujourd'hui des emballages [...] Seuls les produits d'importation en provenance de certains pays moins avancés technologiquement n'ont pas encore de code barre. » (*Ibid*)

Dans le corpus de presse, cette conception du rôle économique de la consommation sur l'île comme moteur de la croissance n'est que rarement associé aux masses de déchets qui font leur apparition dans l'espace public. Celle-ci est davantage rattaché à une autre question de geste individuel : de même qu'il a fallu, pour le rattrapage économique, apprendre à consommer, il faut dans le même temps que les citoyen-nes apprennent à jeter.



Source : [1PER94/372] JIR. 21/01/2002.

FIGURE 6.23. – Photographie extraite d'archive de presse. Un caddie remplie de bouteilles d'eau pour le cyclone à La Réunion (2002)

Les exemples de juxtapositions étonnantes de ce type ne manquent pas dans le corpus⁷⁷. On pourrait aussi plus largement proposer des peintures thématiques de toutes les différentes manières de parler des plastiques selon les contextes, qui frappent par la dichotomie perçue entre le bon plastique (instrument de la modernité et de l'hygiène) et le mauvais plastique (qui pose problème à l'état de déchet parce qu'on estime qu'il se trouve au mauvais endroit). Tout au long des tirages du mois de mars 2018⁷⁸ par exemple, on passe ainsi du sac en plastique présenté comme instrument du nettoyage, aux bouteilles en plastique qui deviennent l'outil de préparation par excellence à l'arrivée d'un cyclone (Fig. 6.23), jusqu'aux plastiques jetables des dépôts sauvages, et aux plastiques valorisables à l'incinération. À côté de ces lieux communs, des objets en plastique sortent sinistrement du lot, comme les bidons en plastique qui firent flotter le vaisseau de fortune de réfugiés sri-lankais arrivés à La Réunion ce mois-là (Fig. 6.24).

Le lien entre l'histoire récente de l'île et l'apparition du déchet comme problème public n'est pas complètement absent du corpus, cependant que ces rares occurrences réinsèrent toujours le déchet au sein d'un discours axé sur le comportement⁷⁹. Celui-ci reste le traitement médiatique privilégié

77. Un dernier exemple, peut-être moins frappant, nous vient de la section « courrier des lecteurs » du *Quotidien* du 22 octobre 1996 (1PER131/242). Le premier courrier, intitulé « La poubelle est pleine », s'insurge de l'augmentation du coût du traitement des déchets. Le second, intitulé « la destruction créatrice », critique le mouvement de grèves qui sévit sur l'île, proposant un portrait des bénéfices de l'économie néolibérale sur l'île : « Oui les temps sont difficiles. Oui l'économie se mondialise. Oui, le chômage existe et la vie n'est pas rose pour tout le monde. Moi que vois-je autour de moi ? De belles voitures, des télévisions dans la majorité des foyers, des gens bien portant... et je me pose la question : mais que veulent-ils de plus tous ces gens qui manifestent ? ».

78. [1PER94/566] JIR.

79. [1PER94/216] JIR. Le 23 janvier 1989, par exemple, un article partage la plainte du Comité de Tourisme (CTR) concernant le comportement des habitant-es. Le président du CTR prend tout de même en compte le contexte de changement culturel brutal qu'ont connu les habitant-es : « Il y a peu de temps, les Réunionnais se sont réveillés brutalement dans la société de consommation. Ils étaient habitués à pique-niquer avec leurs marmites, ils se retrouvent avec des produits dont ils ne savent pas quoi faire de l'emballage ». Malgré cette concession, la formulation du problème dans son discours promet la « prise de conscience » de l'individu. [1PER131/189] JIR. Le 23 mai 1992, le président réunionnais d'Écologie Réunion, après un commentaire sur la difficile « prise de conscience » de la population, note l'importance

pour interpréter les nouveaux paysages qui apparaissent avec l'accumulation des restes indésirables issus de cette nouvelle abondance matérielle.



FIGURE 6.24. – Photographie extraite d'archive de presse. Un bateau de fortune en plastique pour des réfugiés sri-lankais, La Réunion (2002)

2.4. Conclusion

Il y a une expression créole qui désigne la volonté d'être traité-es comme des personnes à part entière, d'être considéré-es en tant que Français-es comme les autres : *nou lé pas plus, nou lé pas moins*⁸⁰. Si l'on constate une stricte répartition des tâches entre ce qu'il est attendu des consommatrices et ce qu'il est attendu de la mise en rebut, nous avons montré que ces deux activités semblent participer à la production d'une nouvelle fonction sociale : celle de se comporter et d'être traité-es comme des citoyen-nes français-es. Les différentes pistes évoquées nous permettent de formuler une hypothèse qui gagnerait à être explorée plus spécifiquement dans de prochaines recherches, avec des campagnes d'entretiens plus conséquentes : consommer, jeter, trier – ces nouveaux gestes ont-ils représenté pour les habitant-es une manière de devenir des Français-e comme les autres ?

Gardons-nous ainsi d'un raccourci tentant qui voudrait que l'apparition des plastiques et de leurs déchets eût été le signe d'une société en tout corrompue et malade, et de mystifier la simplicité du « *temps longtemps* » : l'accès à la consommation de masse, tout problématique qu'il se révèle être aujourd'hui, a été ce par quoi une partie des Réunionnais-es se remémorent l'accès à une certaine dignité et à un certain confort de vie là où les politiques coloniales avaient maintenu-es une majorité des habitant-es dans une pauvreté extrême. Ce sont précisément les enjeux de ce lien historique entre l'accès à la citoyenneté française et l'accès à la consommation de masse que la production massive de déchets sur l'île invite à interroger.

du contexte socio-économique et géopolitique contemporain, notamment des dynamiques dites Nord-Sud : « Il faut arriver à inverser le cours des choses et ne [plus] voir le Nord imposer ses comportements au Sud ». Le glissement d'un problème de comportement individuel à une question culturelle et géopolitique reste cependant discret par rapport au martèlement de la question du geste citoyen.

80. Sous entendu, nous ne sommes « ni plus, ni moins » des personnes comme les autres, des Français-es comme les autres.

3. Une image à vendre. L'émergence des dépôts sauvages comme obstacle au tourisme

Dans une dernière section, nous nous intéresserons à l'émergence des premiers dépôts sauvages sur l'île, et des premières formulations médiatiques de ce problème. Dans le corpus de presse, il apparaît que l'émergence d'une éducation à l'environnement et le recrutement des citoyen-nes au travail de circularisation des déchets est intimement lié à l'émergence d'un secteur touristique, et à la volonté d'engager les citoyen-nes au service d'un travail sur l'image de l'île, que l'on cherche alors à vendre.

Il n'est pas étonnant que la question de la sensibilisation à l'environnement revienne abondamment à plusieurs endroits dans les sources consultées. Dans les archives départementales, il est possible de suivre la trace d'une formulation verticale de ce que devrait être l'éducation à l'environnement, des conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies à l'organisation de forums régionaux sur l'éducation à l'environnement, jusqu'aux comptes rendus des réunions du conseil départemental des jeunes⁸¹. L'analyse du corpus de presse permet des incursions dans ce contexte d'une question qui se formule « par le haut » (*top-down*), tout en donnant à voir l'importance qu'a joué localement le Comité départemental du Tourisme de La Réunion (CTR) dans une certaine manière de parler des déchets et de l'importance de l'éducation des citoyen-nes — une focale qui s'attache au moment de l'abandon, à l'image de l'île et à ce que le CTR définira comme le « geste propre ». Cette importance du CTR dans la lutte contre les déchets qui prend forme à la fin des années 1980 est reconnue par les pouvoirs publics qui incluent le CTR dans les acteurs de la propreté⁸².

3.1. Nouveaux paysages d'une « île submergée » : un problème d'image

Parce qu'il traite en particulier des années 1980-1990, le corpus de presse permet d'observer en détail la problématique de l'apparition des dépôts sauvages dans l'espace public. Dans les années 1980, les articles se multiplient sur la présence de dépôts de déchets qui résistent aux tentatives d'invisibilisation (collectes, brûlis), en revenant sans cesse là où on les avait enlevés. Ces dépôts ont quelque chose d'une sinistre culture de perles : la présence d'un premier tas de rebuts, fut-il d'« amas de branches », marque le début d'un engrenage, car il est très vite recouvert par plusieurs

81. On retrouve dans les archives départementales plusieurs comptes rendus de réunion de ces différentes instances. Sources : [318PA.W.1] (1995). *Organisation de la charte de l'environnement*; [318PA.W.101] (1990). *Dossiers pédagogiques de l'Éducation Nationale sur l'environnement*; [318PA.W.15] (1996-1997). *Communications autour de l'environnement (associations, pouvoirs publics)*; [318PA.W.21] (1992). *Programme d'information sensibilisation à l'environnement de la Cellule Locale pour l'Environnement*; [318PA.W.5] (1995). *Organisation des journées de l'environnement*; [318PA.W.62] (1997). *Préparation du Salon de l'environnement*; [318PA.W.73] (1997). *Le projet Ultrapériphéricité, projet de coopération entre régions ultrapériphériques relative à l'Environnement*; [318PA.W.81] (1990). *Le mois national de l'environnement*; [GB2180] (2001). *Quelle éducation relative à l'environnement dans les îles du Sud-ouest de l'océan Indien ? Forum territorial ERE (Education Relative à l'Environnement)*; [PB 2263] (2001). *L'environnement de toutes nos forces : programme de plusieurs journées pour le mois de l'environnement*.

82. Dans les archives qui réunissent les documents d'élaboration du plan de gestion, on retrouve également des archives du CTR, leurs brochures, mais aussi des éléments de langage de leur campagnes. [318PA.7.1997] « Programme de communication 1996 et 1997 du PDEDMA ».

autres dépôts⁸³, le tas pouvant atteindre des proportions telles qu'il compromet l'accès de certaines riverain-es à leur portail ou à leur boîte aux lettres (Fig. 6.25)

On observe cette fois-ci un processus de *terra forma* parasitique, non maîtrisé, même en surface (Ch. 4). Ces concrétions ont une apparence beaucoup plus vivante que les collines pseudo-minéralisées des décharges publiques ; elles refusent les tentatives qui visent à les rendre inertes, à les faire disparaître, omniprésentes par leur laideur et leurs odeurs.



FIGURE 6.25. – Photographie extraite d'archive de presse. Un tas d'ordures recouvert de végétaux depuis le cyclone, bloquant l'accès aux boîtes aux lettres. La Réunion (1993)

La rhétorique employée dans le corpus pour parler du problème des dépôts sauvages⁸⁴ sur l'île joue sur le registre de l'envahissement, peignant une île submergée par les rebuts, arborant de nouveaux paysages sinistres. Sans minimiser l'importance matérielle des dépôts en question, le registre employé doit être abordé avec précaution. D'une part, les discours abordés sont pour la plupart extraits de la presse, qui tire des profits financiers de l'emphase. D'autre part, le CTR est un des acteurs principaux de ce discours, qui a pour but de choquer afin de réorienter les comportements – un projet où l'emphase a également sa place. Il s'agit à présent de présenter ce nouvel acteur, et son rôle dans la formulation d'un certain « problème déchet » sur l'île.

83. Le premier article du corpus qui mentionne ce phénomène apparaît en février 1987 ([1PER131/126] *Le Quotidien*). Le 4 mai, 1992 ([1PER131/189] *JIR*), un adjoint au maire décrit une forme de cercle vicieux duquel les politiques publiques de ramassage ne parviennent pas à sortir : « les tas de branchages que les agents municipaux viennent enlever une fois par semaine se transforment régulièrement en véritables décharges et les sacs plastiques éventrés par les chiens errants vomissent leurs immondices à deux pas du lagon ». Le phénomène inverse est aussi constaté : le 25 janvier 1993 ([1PER94/264] *JIR*), un article met en avant que ces déchets verts à collecter par les communes offrent un répit aux habitant-es de Terre-Sainte-les-Hauts, un quartier populaire en proie au fléau d'un « dépôt d'ordures malsain », car les branchages viennent au moins recouvrir les dépôts odorants que les habitant-es ne parviennent à faire se résorber. Dans ce cas aussi, la présence d'un premier tas est le début d'un engrenage : « Depuis que le tas d'ordure s'est formé, tout le monde passe et y dépose les siennes ».

84. Il peut paraître étrange de ne pas distinguer davantage les dépôts résultant des cyclones de ceux résultant des « mauvais gestes » des habitants. Si les « déchets verts » résultant des cyclones bénéficient d'un traitement spécial par les collectivités, ceux-ci, lorsqu'ils ne sont pas ramassés par les collectivités lors de ces mesures d'urgence, sont amalgamés avec les « dépôts sauvages » déplorés par le CTR. Sur la question spécifique des déchets produits lors de catastrophes naturelles, voir Beraud et al. 2023. Je remercie Laurence Rocher pour ces remarques.

3.2. Le CTR, nouvel acteur de la propreté



FIGURE 6.26. – Extrait d'archive de presse. "Opération île propre". La première campagne pour la propreté organisée par le Comité du Tourisme de La Réunion (1987)

Le CTR est créé en novembre 1986. Alors que le Comité cherche à vendre l'image de l'île à des fins touristiques, les dépôts sauvages posent un problème esthétique. Dès 1987, le CTR mène la première campagne locale pour la propreté, baptisée « Opération île propre : Pour la propreté de l'île, faites un geste ». Le 22 mai 1987⁸⁵, un article de la campagne « Opération île propre » arbore l'image d'une main déposant un papier à la poubelle (Fig. 6.26).

Le but affiché est de « responsabiliser », d'opérer « un choc psychologique, pour changer les mentalités » et ainsi permettre « un coup de balai géant ». « La Réunion est trop belle pour en faire une poubelle », peut-on lire. Une page pleine dans le même journal est consacré à un article intitulé « Un geste plus que nécessaire ». Pour le vice-président du CTR, « il faut que les gens cessent de s'en remettre à ceux qui passent derrière eux pour nettoyer ». Il s'agit de « faire participer la population à la protection de la nature ». Une sentence, dit le journaliste, « qu'il va falloir maintenant *faire assimiler à la population réunionnaise : un travail de longue haleine* » (je souligne). On en appelle à « l'esprit civique des pic niqueurs », à la « responsabilisation » du contribuable. De premières opérations de ramassage de déchets par les enfants sont organisés pour « donner l'exemple ».

En 1989, le CTR continue son travail de sensibilisation. Il distribue des « bacs de propreté » sur les sites d'intérêt touristique, ainsi que des sacs en plastique aux randonneur-euses (Ch. 4). Le

85. [1PER94/196]. JIR.



FIGURE 6.27. – Extrait d'archive de presse. Un spectacle affligeant... « pour les touristes » de La Réunion (1987).

23 janvier 1989⁸⁶, le *JIR* publie plusieurs articles sur leur nouvelle campagne. Le CTR profite de la couverture médiatique pour déplorer le peu « d'impact » de ces deux années de campagne et de ces millions de francs investis. Le CTR se considère comme « le seul organisme à faire une campagne à l'échelle de l'île pour une Réunion propre ». Il en appelle aux Réunionnais-es pour changer de comportement : « N'en jetez plus ! » (Fig. 6.28).



FIGURE 6.28. – Extrait d'archive de presse. Troisième année de campagne du Comité de Tourisme. L'image et le comportement en question à La Réunion (1989)

Pour le CTR, ces nouveaux paysages sont un problème économique, un obstacle à la vente des paysages de l'île aux touristes. Les campagnes du comité mobilisent avec force des images de paysages défigurés pour appeler à un changement de comportement, photos à l'appui (Fig. 6.27). L'article déplore la transformation de l'île à « grand spectacle » en « île grande décharge », offrant un « affligeant spectacle », une incarnation de « l'anti-tourisme » : « Pas besoin de baliser les sentiers de randonnées, ils sont jonchés de déchets [...] Il y a à La Réunion plus de papier gras que de cocotier », déclare le président du CTR.

Une multitude d'articles dépeint ainsi l'île comme « submergée », « envahie » par les détritrus, un problème constamment ramené au souci du regard des touristes. La rhétorique mobilisée par le CTR met en cause spécifiquement le comportement des Réunionnais-es, qui est soit imité soit jugé par les touristes :

86. 1PER94/216. *JIR*.

« Les Réunionnais, dont l'exemple est suivi par les touristes, continuent de détériorer les sites à qui mieux mieux, en attendant de comprendre que la propreté est leur affaire et non pas seulement celle des collectivités.

[...] Nous avons tout de même réussi à récupérer les clientèles Suisses et Allemandes, particulièrement sensibles à la propreté » » ([1PER94/433] *JIR*. 15/02/2007)

Le journaliste va jusqu'à comparer les habitant-es à des animaux, sales et incapables d'apprendre :

« Sommes-nous tous comme ces petits cochons roses, propres sur eux, mais sales tout autour... ? Tous des porcs, c'est à peine exagéré l'impression qui ressort de l'avis du comité départemental de tourisme, organisateurs des campagnes. 'Pour la propreté de l'île, faites un geste' sans aucun résultat jusqu'à présent ! » (*Ibid*)

Le président du CTR attribue ce comportement à une forme d'égoïsme (la propreté étant réservée à l'intérieur des foyers), raccrochant l'exigence de propreté à un enjeu de propriété (l'espace public n'appartient pas aux habitant-es, ils et elles ne sont pas en droit de le polluer). Il ne mâche pas ses mots :

« Les Réunionnais n'ont pas le sens du bien public [...] Ils polluent sans vergogne ce qui ne leur appartient pas, les rues, les aires de pique-niques, les plages ... Ils préservent pourtant la propreté de leur case ou de leur auto. La cannette de bière jetée n'importe où de sa voiture en roulant, la scène est malheureusement banale le long de nos route. Normal. L'automobiliste ne saurait (question d'hygiène) garder de déchet dans 'sa' voiture. Quand on sait combien de Réunionnais y tiennent... » (*Ibid*)

En mai 1992⁸⁷, le CTR revient avec une nouvelle campagne, « Pour une île proprement belle ». Dans ces articles, la propreté devient « une affaire de civisme », pour reprendre les termes d'un adjoint au maire chargé du tourisme (4 mai). Dans un article intitulé « Des plages proprement sales », cet adjoint déplore « les problèmes de comportement », et des gens qui « ne font aucun effort ».

Une des brochures de cette campagne, intitulée « La Réunion, c'est proprement beau »⁸⁸ (1992), identifie plusieurs acteur-ices de la propreté sur l'île : les communes, le Conseil Général, le Conseil Général des jeunes, le Conseil Régional, et le CTR. On retrouve dans cette brochure la crainte d'un envahissement des dépôts sauvages qui viendraient former comme une nouvelle couche géologique sur l'île : « Au rythme actuel et sans la prise de conscience de tous, l'île serait recouverte en l'espace de 100 ans d'une pellicule de déchets de 3cm d'épaisseur ! ».

En 1993, la revue *Décision Environnement*⁸⁹ relaie la campagne du CTR. Leur action, décrite par la revue, est liée à une préoccupation esthétique. L'auteur-ice parle « d'atteinte au paysage », alors qu'il s'agit de pouvoir vendre l'image de La Réunion aux touristes :

87. Source : [1PER131/189]

88. Source : [W-318PA.93.1993].

89. Source : [W6.?.1993]. Revue *Décision Environnement*. N° ISSN 1155 1585.

« La croissance économique rapide de l'île et la modernisation de la société ont amené leur lot de nuisances et d'atteintes au paysage. Or la Réunion est une destination touristique à vocation internationale qui s'accommode mal de la pollution visuelle constituée par les déchets en tous genres déversés par négligence. Le CTR a engagé depuis plusieurs années une série d'actions qui visent à réduire cette pollution et à sensibiliser la population. » (*Ibid*)

Le 9 janvier 1993⁹⁰, la responsabilisation de l'individu se poursuit dans les actions du comité de Tourisme et de l'association Altitude Environnement, et la deuxième édition de leur campagne « La Réunion, c'est proprement beau ». La propreté n'y est plus seulement liée à l'absence de déchets mais aussi à la présence de fleurs, encouragée par le concours : « Il est bien dommage que les habitants de ce quartier ne soient pas sensibilisés pour faire de ce site, un site plus attrayant », témoigne le lauréat du concours, en déplorant l'absence de fleurs dans les jardins de ses voisins, « Ce concours devrait sensibiliser un peu plus la population, les motiver à fleurir leur environnement car nous vivons dans une île proprement belle ». Ce glissement, du nettoyage des déchets à la présence de fleurs dans les quartiers, montre bien que la propreté promue par le comité en charge a pour but principal de rendre l'île attractive aux yeux des touristes.

En février 1994⁹¹, un « grand nettoyage » fait suite au passage du cyclone Hollanda. 15 jours plus tard, le Comité du Tourisme finance à nouveau l'hélicoptage de 4 tonnes de déchets « coincées » dans les Hauts de l'île — la 12^e opération depuis la première en 1990. Ces opérations, sur des sites dits « dégradés par les randonneurs », ont permis la collecte de 33 tonnes de débris au total en 3 ans. Le CTR le déplore, car le nettoyage par hélicoptère devait être, au départ, « symbolique ». La leçon qu'en tire le CTR renouvelle la responsabilisation des usagers des sentiers : « Au vu de cette opération et de la quantité de déchets ramassés, on ne peut que constater que les amoureux de la nature ne respectent pas l'environnement et la beauté des sites touristiques de l'île ».

Le 15 février 2007⁹², la communication sur une opération de nettoyage d'un dépôt sauvage fait l'amalgame entre le dépôt et l'incivisme. : ce sont « cent tonnes d'incivisme en moins » qui auraient été enlevées dans la ravine Fond-Maunier à Saint-Gilles. Sont incriminés des « habitants peu scrupuleux qui détruisent la ravine en vidant leur benne de saletés la nuit, *pour qu'après les touristes tant désirés envoient des courriers enflammés à la presse* » (je souligne). On retrouve dans cette formule laconique tant la responsabilisation de l'habitant-e que le choix du touriste comme premier destinataire des politiques de propreté. Le 22 janvier 2013⁹³, le nettoyage d'une des plages de Saint-Gilles marquerait, encore une fois, la fin d'une « honte » vis-à-vis des touristes.

Dans les discours officiels des acteurs du tourisme, les habitant-es sont ainsi plus souvent pointé-es du doigt que les touristes. Les touristes sont au contraire dépeints comme recherchant la propreté. Cette tendance est renversée dans la couverture médiatique du « problème déchet » à Mafate et dans certaines prises de position sur les réseaux sociaux, où des habitant-es pointent du doigt le comportement des touristes (Ch. 7).

*

90. Source : [1PER94/264] : *JIR*.

91. [1PER94/277] : *JIR*.

92. [1PER94/433] *JIR*.

93. [1PER94/504] *JIR*.

Si le CTR a joué un rôle majeur dans la formulation du problème déchet comme une question d'image, cette attention pour les dépôts en tant que nouveaux paysages n'est pas leur monopole. Le langage des journalistes⁹⁴ en est imprégné. Les communes⁹⁵, qui s'investissent dans les politiques de ramassage des dépôts, utilisent les mêmes éléments de langage. Apparaît notamment le concept de « ville propre »⁹⁶.

D'autres préoccupations que l'image et les paysages ressortent du corpus plus tardivement, par la voix d'autres acteur-ices. À la fin des années 1990, le comportement citoyen et la préservation de la nature deviennent un thème majeur mobilisé par les associations qui œuvrent à la sensibilisation à l'environnement, et qui reprennent cette lecture paysagère, comme la SREPEN⁹⁷, Altitude Environnement⁹⁸, et Écologie Réunion⁹⁹. À partir des années 2000, les acteurs sanitaires rejoignent les rangs des promoteurs de la propreté à cause d'une succession de maladies vectorielles : les déchets posent un problème en tant que gîtes larvaires potentiels pour le chikungunya et la dengue¹⁰⁰. Dans cette même période, les articles sur les actions citoyennes de ramassage des déchets deviennent un lieu commun¹⁰¹ (Fig. 6.29). Apparaissent ainsi ces nouveaux acteurs, « ceux qui désormais se retroussent les manches pour dégager les détritres des autres » (*ibid*).



FIGURE 6.29. – Extrait d'archive de presse. Les bénévoles victorieux-ses devant leur butin. Une image d'Épinal à La Réunion (2013)

94. [1PER131/126] *Quotidien*. 7/02/1987; [1PER94/504] *JIR*. 14/01/2013; [1PER94/504] *JIR*. 19/01/2013.

95. [1PER131/126] *Quotidien*. 07/02/1987; [1PER131/242] *Quotidien*. 13/10/1996.

96. [1PER131/126] *Quotidien*. 07/02/1987; [1PER94/216] *JIR*. 04/01/1989; [1PER94/277] *JIR*. 24/02/1994; [1PER131/189] *Quotidien*. 29/05/1992.

97. [1PER131/53] *Quotidien*. 28/01/1981.

98. [1PER131/189] *Quotidien*. 05/1992

99. [1PER131/189] *Quotidien*. 23/05/1992.

100. [1PER94/398] *JIR*. 13/03/2004; [1PER94/433] *JIR*. 15/02/2007; [1PER94/433] *JIR*. 17/02/2007; [1PER94/566] *JIR*. 14/03/2018.

101. [1PER94/504] *JIR*. 01/2013.

3.3. Conclusion

Si nous nous sommes arrêté-es plus longuement sur le discours médiatique du CTR sur la problématique des dépôts sauvages, c'est que ces discours montrent plusieurs tendances. Premièrement, la préoccupation pour la propreté de l'île qui se met en scène dans les médias a un lien très fort avec la volonté de rendre l'île touristique — volonté amorcée sous Debré et qui n'a pas été sans conséquence en terme de consommation, de production de déchets et de transformation structurale de l'île. Cette volonté politique de mettre les citoyen-nes au service de l'image de l'île, et de mettre l'image de l'île au service d'un regard extérieur, doit être replacée dans son contexte post-colonial. Deuxièmement, la rhétorique employée est très fortement marquée par des thèmes dont nous avons déjà évoqué l'étude dans les *waste studies* (Ch. 2), avec un fort accent sur l'action individuelle, sur le moment de la mise en rebut, et sur la moralisation de la question des déchets. Elle entérine une manière de penser le déchet comme ontologiquement coupé de la question du travail de production : à aucun moment la présence des déchets retrouvés dans l'espace public n'est reliée à la question de la provenance de l'objet consommé, de son parcours, des mains qui l'ont fabriqué.

4. Conclusion

Le but de ce chapitre était de fournir des éléments sur l'arrivée des plastiques sur l'île telle qu'elle a été vécue par d'autres acteur-ices que le milieu gestionnaire. Par l'analyse qualitative et le croisement de sources différentes, nous avons cherché à identifier les points de rencontre entre travail, consommation et déchets aux lendemains de la départementalisation de l'île. Nous avons émis l'hypothèse que la consommation comme la mise en rebut gagnent à être analysées comme des activités productrices de fonctions sociales. Avec la modernisation du territoire s'affirme l'idée que les Réunionnais-es sont *des Français-es comme les autres*, qui doivent avoir accès à une certaine qualité de vie, une manière de vivre qui se regarde « dans le miroir de la France ». Il apparaît indirectement dans ces différentes perspectives que l'emploi n'est pas une simple question de satisfaction des besoins pour la survie, ni de stricte mise à profit de l'île pour des colons ou des capitalistes lointains : l'accès au salaire, au fonctionariat et à l'emploi s'inscrit également dans ce projet post-colonial particulier d'alignement des conditions de vie avec celles des autres Français-es. L'adoption des plastiques et l'apparition du déchet moderne sur l'île se comprennent dans ce contexte socio-politique.

Par une éducation aux nouveaux gestes de la modernité, les citoyen-es sont recruté-es au bon fonctionnement du métabolisme socio-économique de l'île : ils et elles contribuent à faire abonder les flux matériels et financiers ; ils et elles participent à l'optimisation des flux de déchets destinés à faire disparaître les traces de cette nouvelle abondance de biens de consommation. Nous avons proposé d'analyser le recrutement des citoyen-nes au bon fonctionnement des circuits de gestion des déchets en particulier comme une forme de « mise au travail » post-coloniale — une proposition théorique que le prochain chapitre explorera davantage dans sa mouture contemporaine. Dans ce contexte post-colonial, cette mise au travail participe à entériner l'intégration du département à la France ; elle s'insère dans un gouvernement des circulations qui sert un projet politique donné. Les termes de ce projet politique, pour leur part, ne sont pas ouverts à la participation.

Chapitre 7.

L'écologie dominante et le partage du travail métabolique. Participer à quoi ? Travailler pour qui ?

DE la montée en puissance du concept de « développement durable » jusqu'à l'avènement du concept plus récent d'« économie circulaire », la notion de « participation citoyenne » a pris une place structurelle dans les manières d'envisager le recrutement à la cause écologique. L'emploi de cette notion a pour effets un certain empouvoirement de l'individu et une foi sans cesse renouvelée en l'organisation de collectifs citoyens. En tant que dispositif, la participation gagnerait à être étudiée comme un « modèle voyageur » soumis à ce que Jean-Pierre Olivier de SARDAN (2021) qualifie de « revanche des contextes »¹ : il s'agit de faire ressortir les enjeux culturels et politiques de sa traduction en contexte post-colonial. Étymologiquement, la participation renvoie à l'idée de partage : à chacun-e de faire sa part. Quel partage du travail est acté par l'injonction à la participation à « l'écologie dominante » (THIANN-BO MOREL 2021) ?

Nous avons proposé au chapitre précédent d'envisager le recrutement des citoyen-nés au bon fonctionnement de la gestion des déchets comme une « mise au travail ». Alors que la notion de participation permet de mettre en avant la responsabilité, la liberté et le pouvoir d'agir (*agency*) des individus, l'expression de « mise au travail » permet de poser la question de la formulation du projet politique auquel les individus sont invités à « participer » : au service de quel projet politique œuvre-t-on réellement lorsque l'on participe à une action environnementaliste ? L'expression de « mise au travail » fait ressortir la part de déterminisme dans l'organisation sociale des pratiques se revendiquant de l'écologie. Pour autant, elle ne vise pas à décrire une forme de fatalisme qui frapperait inévitablement ces pratiques : reconnaître certains engagements sociaux comme une forme de travail assigné peut être une source d'empouvoirement et de renouvellement de l'action, voire l'opportunité d'un affranchissement d'une condition injuste.

La littérature critique montre combien il est nécessaire d'exposer à la lumière les racines socio-culturelles et historiques des pratiques environnementalistes dominantes en contexte post-colonial (Ch. 1 et 2). À La Réunion, le tabou sur l'histoire coloniale empêche de poser sereinement la question des enjeux sociologiques des pratiques se revendiquant de l'écologie sur l'île (THIANN-BO MOREL 2019). On se retrouve ainsi devant des situations où la question de l'appartenance ethnique est à la fois fondamentale et activement ignorée. Prenons ici l'exemple d'une polémique qui a agité

1. Je remercie Karine Bennafla pour cette référence, et plus largement pour ses retours sur les notions mobilisées dans ce chapitre et sur certaines prises de position.

la page facebook « Tienbo 974 »² suite au commentaire d'un militant « zéro déchet ». Celui-ci raconte une altercation qui l'a opposé à une restauratrice bien installée sur l'île, qui refusait d'utiliser son contenant réutilisable au lieu de la « traditionnelle » barquette en plastique pour ses plats à emporter³. Les échanges qui ont eu lieu à cette occasion questionnent du point de vue des enjeux de race qui sous-tendent l'écologie dominante pratiquée sur l'île. Une majorité des internautes qui réagissent au post partent du principe que la personne qui a écrit cette anecdote est métropolitaine (parce que se revendiquant du mouvement zéro déchet et/ou parce qu'elle écrit en français?). Comme la restauratrice est créole, l'altercation est interprétée par une partie des participant-es comme l'expression d'une forme de condescendance, l'écologie devenant une autre manière de « faire la loi »⁴. Pour prendre position pour ou contre cette pratique écologique, certains internautes jugent important de commencer leurs propos par une précision concernant leurs origines – précision qui doit servir de contexte par rapport à la prise de position :

« *Je suis créole. Mais je pense qu'il faut qu'ils changent parce que c'est important écologiquement et notre île ne mérite pas qu'on la pollue* » (je souligne).

« *Je suis zoreille, arrivée depuis un peu plus d'un an. Je reconnais que notre île a besoin de se discipliner quant aux déchets et autres makoteries⁵ si nous voulons la garder aussi belle. Mais je suis client chez Stéphanie [...] J'aime la Réunion, les Réunionnais et leur culture, leurs traditions. Ces dernières méritent aussi d'être protégées et Chez Stéphanie fait partie de ce bagage. Alors tant pis si l'écologie met un peu plus de temps à s'imposer* ».

Ces tournures de phrases donnent l'impression que les préoccupations environnementales sont rattachées au fait d'être métropolitain-e, tandis que les préoccupations sociales et culturelles sont rattachées au fait d'être créoles. À La Réunion comme dans d'autres post-colonies, la couleur de l'écologie est-elle non pas le vert, mais le blanc (KEUCHEYAN 2018)⁶ ?

Notre dernier chapitre explore différentes manières par lesquelles des citoyen-nes sont recruté-es au travail métabolique de remise en circulation des déchets qui ont échappé à la mise en gestion, c'est-à-dire des déchets qui ont été laissés *là où ils ne devraient pas être*. Nous cherchons ici à analyser l'écologie dominante pratiquée à La Réunion par le prisme des circulations. L'expression d'écologie dominante prend ici un double sens : il s'agit de s'intéresser aux pratiques environnementalistes les plus répandues et les plus communément associées à l'écologie, et en même temps de

2. La page « Tienbo 974 » [« Tiens bon 974 »] est un groupe de solidarité qui a été créé sur Facebook pendant les blocages du mouvement des gilets jaunes, et qui s'est maintenu par la suite.

3. La restauratrice aurait déclaré qu'elle « a toujours fait comme ça ». Une partie des échanges (15/07/2020) est disponible sur un diaporama que nous avons proposé lors d'une journée d'étude consacrée aux écologies décoloniales le 27/01/2021 à l'École Urbaine de Lyon, coorganisée avec Maëlle Nicault, Julien Lallemand, Tristan Lefort-Martine, Célia Giraud et Léo Triché. Source : EUL (27 jan. 2021). *Décolonialité au carré*. URL : <https://ecoleanthropocene.universite-lyon.fr/decolonialite-au-carre-diaporama-racisme-et-ecologie-204604.kjsp> (visité le 10/01/2023).

4. Extraits de commentaires : « ces zoreils ne supportent sûrement pas de se faire envoyer balader par une kreol [...] je pense qu'ils devraient continuer à aller chercher leur barquette à Saint-Gilles » ; « *band zoreil rode contrôler circule à zot* » [ces zoreils qui veulent tout contrôler, continuez votre chemin] ; « ou sort' là-bas ou n'a point d'respect pour nout gramoune circule a ou allé Saint-Gilles » [tu viens de là-bas, tu n'as pas de respect pour nos aïeux, continue ton chemin, va à Saint Gilles]

5. Saletés amenées par des personnes.

6. À ce sujet, voir également THIANN-BO MOREL (2023)

décrire la domination structurelle qui s'exerce à travers ces pratiques se revendiquant de l'écologie sur l'île. L'idée que ces rapports de force s'expriment de manière structurelle nous permet d'introduire une différence d'échelle concernant les comportements étudiés : alors que les pratiques environnementalistes observées participent dans leur ensemble aux mécanismes d'invisibilisation des déchets et de sur-responsabilisation des individus qui caractérisent l'écologie dominante, nous verrons qu'il n'est pas rare que les individus qui y participent oscillent entre complicité et résistance vis-à-vis des circulations organisées. L'étude de l'écologie dominante ne doit pas contribuer à la culpabilisation de l'individu ; elle doit plutôt chercher à rendre apparentes des dynamiques structurelles sous-jacentes, réorientant la question de la « participation citoyenne » vers le projet politique servi. Comment les pratiques environnementalistes dominantes se positionnent-elles par rapport au fonctionnement du métabolisme formel ? Comment la répartition des tâches entre les citoyen-nes est-elle envisagée dans l'organisation de ce métabolisme ? Quel travail est mis en avant, quel travail est oublié ?

Nous étudierons trois exemples de pratiques environnementalistes dominantes ayant trait au repérage et au ramassage des déchets à La Réunion. Nous analyserons d'abord la pratique de repérage des dépôts sauvages, appelée par ses pratiquant-es la « chasse aux cochonneries », ou parfois la chasse aux « *makotes* » (la chasse aux « malpropres »). Cette pratique, qui est mise en scène principalement dans la presse écrite et sur les réseaux sociaux, focalise l'attention sur les contrevenant-es. Nous montrerons par une analyse qualitative des discours que la chasse aux *makotes* s'inscrit dans une certaine complicité avec l'écologie dominante : elle s'oppose à celles et ceux qui ne participent pas au système de gestion organisé en même temps qu'elle appelle les pouvoirs publics à « faire leur travail » et à exercer leur autorité (1). Nous nous intéresserons ensuite aux pratiques de ramassage des déchets organisées par des associations. Si la pratique désormais très instituée du *Clean Up* semble de prime abord se mettre au service d'un « colmatage » des fuites du métabolisme formel, nous montrerons que toutes les associations observées n'ont pas le même rapport aux circulations organisées par les pouvoirs publics, qu'elles ne servent pas les mêmes intérêts, ce qui se traduit par des discours et des modes d'action différents. Certaines de ces associations portent un regard critique à plusieurs endroits des circulations organisées et y opposent une résistance politique (2). Dans une dernière partie, nous nous intéresserons à la manière dont la participation à la gestion des déchets est pensée au sein de l'écologie de parc qui a été mise en place dans le cirque de Mafate, classé parc national et patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ce territoire enclavé, préoccupé par les déchets produits par un tourisme de randonnée, la solution choisie est d'organiser le non-ramassage des déchets du cirque, c'est-à-dire que les touristes sont invité-es à ramener leurs déchets avec eux. Pour exercer un autre regard que celui de la conservation sur les pratiques environnementalistes au sein de ce parc national, nous proposerons de suivre le parcours d'une bouteille d'eau en plastique retrouvée sur un sentier de Mafate. Par une étude de cas « *Follow the thing* » (Ch. 2), nous chercherons à mettre en lumière les enjeux socio-environnementaux qui se posent dans le cirque aujourd'hui, de manière à étudier en relation les questions de la dépendance aux plastiques, de l'accès à l'eau potable et de la mise au travail des Mafatais-es au service du tourisme (3).

1. La chasse aux « makotes ». Au service d'une écologie d'État ?

Tout au long de ma thèse, j'ai porté une attention particulière à la manière dont les déchets sont perçus et racontés à La Réunion — dans les discours, dans la presse, sur les réseaux sociaux, par le paysage. L'un des sujets les plus fréquemment discutés est celui des dépôts sauvages, source d'agacement particulier qui se lit dans les médias, mais aussi dans la floraison de panneaux d'interdiction dans l'espace public (Fig. 7.1).



FIGURE 7.1. – Photographie de trois panneaux d'interdiction de dépôts sauvages sur un espace vert, à Saint-Paul, La Réunion (2021)

Face à cette problématique, une pratique instituée sur l'île est la chasse aux « cochonneries », qui consiste non pas à ramasser les dépôts, mais à les repérer pour alerter le public et les autorités de leur présence. Concrètement, des personnes trouvent des dépôts sauvages et les prennent en photo pour les envoyer à la presse ou pour les poster en ligne sur des réseaux consacrés. Sur les réseaux, la photo est souvent accompagnée d'un commentaire qui s'adresse aux contrevenant-es et/ou aux autorités : tantôt l'objectif est de sensibiliser, tantôt d'appeler à la sanction en plus du nettoyage du dépôt. On peut se demander si, en contribuant à repérer et exiger le nettoyage de dépôts, ces chasseur-euses ne contribuent pas informellement au fonctionnement du métabolisme formel organisé par le service public. Les dépôts sauvages peuvent en effet être considérés comme des fuites de ce métabolisme, posant problème en tant qu'ils se situent en dehors des circulations censées contenir les déchets. Nous chercherons à faire émerger les enjeux matériels (1.1) et sociaux (1.2) de cette pratique instituée, en nous intéressant à la pratique de chasse aux *makotes dans ses relations avec l'organisation des circuits de déchets* par les collectivités. L'analyse des prises de parole sur les réseaux sociaux comme données de recherche demande une certaine prudence, puisque ces derniers favorisent des paroles extrêmes et ne reflètent qu'une vision partielle et distendue d'une petite partie de la population (ANGOT, CHOLLET et JOSSE RAND 2014). Cependant, c'est en grande partie sur les réseaux sociaux que cette pratique se construit et se met en scène aujourd'hui, que des communautés se créent, s'encouragent, s'éduquent, signalent, cartographient, *etc.* C'est donc en partie par une analyse qualitative de ces discours que l'on peut tenter de comprendre ces pratiques. Dans le cadre de ma campagne d'entretiens avec des habitant-es, j'ai réalisé trois entretiens avec des personnes engagées dans des pratiques de repérage et de nettoyage, mais s'entretenir avec des

personnes contrevenantes a été difficile. Parfois, les chasseur-euses rapportent des altercations avec des contrevenant-es : ces paroles indirectes sont également à prendre en compte avec prudence.

Si les trouvailles (sous forme de photos) sont régulièrement relayées sur les réseaux sociaux des médias locaux et les pages officielles de sites touristiques, la page Facebook la plus active sur le sujet est issue d'une initiative individuelle : elle s'appelle « Anti-makotes 974 ». Un site également très actif⁷ de cartographie participative des dépôts, *bandcochon.re*, compte de nombreuses utilisateur-ices depuis 2011. En 2016, le site s'est également doté de sa propre application sur smartphone, de manière à permettre aux internautes de photographier et de géolocaliser les dépôts plus facilement. Les trouvailles de ce site en particulier sont régulièrement relayées par les médias⁸. Sur ces réseaux sociaux, les militant-es participent à se former les un-es les autres pour apprendre à solliciter les collectivités⁹ et obtenir gain de cause : nettoyage, mise en place d'un panneau d'interdiction de dépôts, création d'un espace vert pour prévenir les dépôts.

1.1. Cartographier les fuites des métabolismes formels

La chasse aux dépôts sauvages n'est pas une remise en question de l'existence du déchet : il s'agit plutôt de remettre la matière à sa juste place. Cette volonté de contribuer à ordonner l'espace en abondant vers les circuits existants peut se lire dans la cartographie participative orchestrée par le site *bandcochon.re*. Le site propose aux participant-es de publier une photographie et un commentaire de leurs trouvailles, et de positionner celles-ci sur une carte. Chaque trouvaille est ainsi figurée sur la carte par un petit cochon rose si le dépôt existe toujours et par un cochon vert s'il est nettoyé. La page d'accueil présente ainsi une carte de La Réunion recouverte entièrement de petits cochons roses, plus ou moins gros selon le nombre de dépôts représentés (Fig. 7.2).

Cette cartographie, à sa plus petite échelle, joue son rôle à merveille par sa relative illisibilité : elle dépeint une île saturée par les dépôts, particulièrement dans les zones habitées et sur les sentiers qui traversent les hauteurs moins habitées. Les dépôts y figurent comme un problème quantitatif concernant la quasi-totalité du territoire habité, et la rareté des cochons verts parmi les roses pointe du doigt l'inefficacité des services publics. L'option « zoom » permet de remédier à cette illisibilité : la carte peut ainsi servir d'outil de repérage et faciliter le nettoyage des zones.

Ce recensement obstiné montre la matière partout où elle est alors qu'elle ne devrait pas l'être. Les centres d'enfouissement font partie des rares zones vierges de la carte, avec les hauteurs plus difficilement accessibles. Un nouvel utilisateur contrevient à ce partage implicite de l'espace en localisant un cochon rose sur le site du centre d'enfouissement de Saint-Pierre. Le poste s'intitule : « attention, ça va déborder ! »¹⁰. Il est accompagné d'une photographie d'un camion déversant des sacs d'ordures sur un tas bien aplati du centre en exploitation (Fig. 7.3 et 7.4).

7. En trois jours de rédaction, j'ai constaté que le nombre de dépôts répertoriés sur la page d'accueil du site était passé de 27 859 (27/08/2023) à 27 948 (30/08/2023), soit une augmentation de 89 postes.

8. Une revue de presse est proposée sur leur site. Source : BANDCOCHONN (2023). *Revue de presse*. URL : <https://www.bandcochon.re/page/presse> (visité le 30/08/2023).

9. Le plus souvent, les internautes sont appelés à écrire des courriers recommandés aux mairies et aux syndicats de gestion, ou à solliciter des reportages télévisés ou radiophoniques.

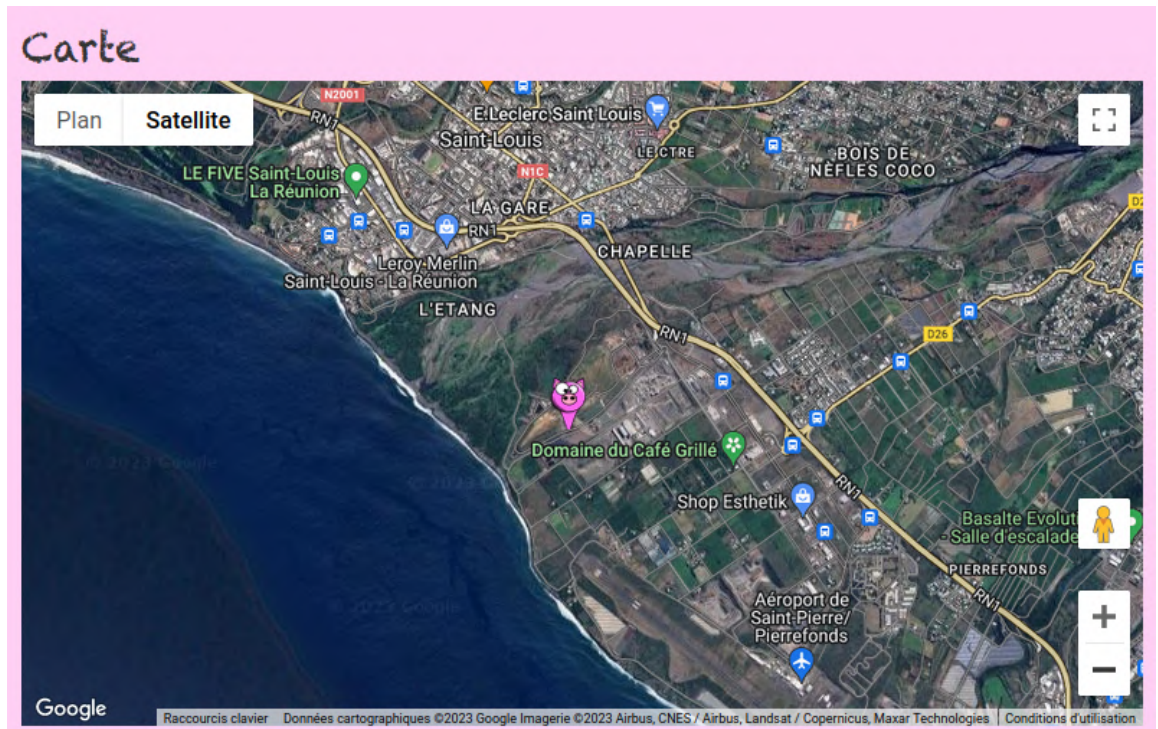
10. Source : photo anonyme d'un internaute. <https://www.bandcochon.re/photo/10412/> (visité le 30/08/2023)



En créole : « La Réunion est sale! La Réunion va mal! Arrêtez avec ça, bandes de cochons! »

Source : Bandcochon.re, visité le 30/08/2023

FIGURE 7.2. – Carte des dépôts géolocalisés sur l'île, sur la page d'accueil de bandcochon.re (2023)



Source : Bandcochon.re, visité le 30/08/2023

FIGURE 7.3. – Carte de localisation d'un dépôt sauvage sur le centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion, sur un site de cartographie participative (2023)



Source : Bandcochon.re, visité le 30/08/2023

FIGURE 7.4. – Photographie et commentaire d'un chasseur de déchets sur un site de cartographie participative, à Saint-Pierre, La Réunion (2023)

L'utilisateur est cependant rappelé à l'ordre par l'administratrice et cofondatrice du site, à l'occasion d'un commentaire :

« Nous avons un petit souci avec cette photo c'est qu'il est normal de trouver des cochonneries dans une déchetterie officielle... Nous comprenons parfaitement le désir de communiquer sur le fait que cette déchetterie déborde et donc cette photo aurait sa place sur le mur de bandcochon plutôt que dans les photos de cochonneries... Exceptionnellement nous la laissons et si l'auteur veut bien la supprimer et ensuite la poster sur le mur ce serait bien. »

Ce commentaire rend explicite la distribution spatiale à laquelle participe la « chasse aux cochonneries », faisant la part entre ce qui est « normal », « officiel », et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est une « cochonnerie » et ce qui ne l'est pas. Le problème identifié ici n'est pas que la déchetterie existe, que des déchets y stagnent, mais qu'elle déborde, qu'elle fuit.

On retrouve des exemples quotidiens de ce partage de l'espace dans les prises de position sur les réseaux sociaux. Les internautes se demandent si les contrevenant-es savent ce qu'est une poubelle et où les trouver, elles et ils rappellent régulièrement les dates de ramassage des encombrants, et en appellent au pouvoir de sanction des collectivités. Ainsi, les pratiques de chasse aux dépôts « sauvages » remettent en question la présence de déchets aux endroits où il est jugé qu'ils ne devraient pas être (*matter out of place*). Ces pratiques définissent et défendent une certaine normalité qui participe au partage de l'espace social.

« I faut sali pou donn' travail »

Les perceptions des contrevenant-es qui sont relayées par les chasseur-euses proposent un autre partage de l'espace social où la question du travail est omniprésente¹¹. Prises en flagrant délit, les personnes contrevenantes répondent souvent qu'elles n'ont pas à trouver une poubelle puisqu'« il y a des gens payés pour ça »¹² ou qu'« on paye des impôts pour ça »¹³. Dans ces perceptions, il est possible de lire une répartition des tâches qui refuse le travail gratuit des citoyen-nes comme jalon essentiel du bon fonctionnement du métabolisme formel. La présence de déchets dans l'espace public devient entièrement l'affaire du service public, en la personne des employé-es chargé-es de la propreté.

11. « I faut sali pou donn' travail » : Il faut salir pour créer du travail. Expression utilisée par un internaute à l'occasion d'un poste sur un dépôts de plastiques. Source : *L'Étang du Gol et ses centaines de bouteilles en plastique* (16 mars 2018). URL : https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/02/01/Letang-du-Gol-et-ses-centaines-de-bouteilles-en-plastique_512948 (visité le 20/10/2020).

12. « Néné de moune lé payé pou ça » ; « n'a de moune pou ramasse ça ». De multiples occurrences sur la page « Antimakote 974 » notamment. Cf infra.

13. « Mi paye zimpôt pou ça » ; « nos impôts servent à nettoyer ». *La makoterie dans toute sa splendeur au Pas de Bellecombe-Jacob* (29 mai 2020). URL : https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2020/05/29/La-makoterie-dans-toute-sa-splendeur-au-Pas-de-Bellecombe-Jacob_607812?fbclid=IwAR0XD2NM-f_j1kLc_H19dzrqDC793Nqy1sSkn3xSmD1aP00KNzZfg18w8C8 (visité le 05/03/2023). « *zamá* je n'irai ramasser les déchets des autres, je paye des impôts pour ça, donc je jette dans mes bacs, jaune ou gris, je mets mes branchages devant chez moi, et je vais à la déchetterie pour le reste ». 17/03/2018. 07h54. *Pétition : Arrêtons le plastique à l'Île de La Réunion* (août 2020). URL : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/arretons-plastique-ile-reunion/98815?commentaires-list=true> (visité le 15/12/2023)

Plusieurs prises de position ramènent la problématique des déchets sauvages à la question du chômage sur l'île et de la difficulté à créer de l'emploi. Un internaute utilise notamment une expression que je n'avais jamais entendue avant cela (et que je n'ai jamais entendu depuis) : « *créole i dit faut sali pou donne travail, mais zot i travail pas band' dégueulasse!* » [les créoles disent qu'il faut salir pour créer de l'emploi, mais eux ils ne travaillent pas, bande de dégueulasses!] ¹⁴. Tantôt les contrevenant-es sont identifié-es comme étant des bénéficiaires du RSA ou des chômeur-euses, tantôt les internautes estiment que les personnes sans emploi devraient être utilisées pour nettoyer les dépôts, car elles touchent de l'argent de l'État (donc des impôts) sans fournir de travail ¹⁵.

Ces différentes prises de position, pour être excessives, convergent vers une idée plutôt consensuelle, à savoir que la propreté de l'espace public relève d'un travail. Le nœud de ces échanges concerne la nature de ce travail : ce travail devrait-il être gratuit ou rémunéré ? L'attribution d'aides sociales aux personnes sans emploi devrait-elle être conditionnée à l'exercice d'un travail au service de la propreté ? On observe ici une tension dans la perception de ce que devrait être une juste répartition des tâches dans l'organisation sociale, avec d'un côté le travail gratuit des citoyen-nes qui participent à la circularisation des déchets par la mise en rebut et le tri sélectif (perçu comme vertueux), et l'attribution de revenus sans condition de travail ¹⁶ (perçu comme honteux). Alors que ces tensions gravitent autour de ce qu'est le travail, sa fonction sociale, sa valeur, celui-ci n'est jamais discuté radicalement : pour qui et pour quoi travaille-t-on ? Sur l'île, qui a accès à l'emploi ? Qui le refuse, et pourquoi ? Il y aurait un intérêt épistémique à réaliser un travail d'enquête sociologique qui chercherait à réinscrire cette « non-participation » au sein des dynamiques de domination post-coloniales qui structurent les rapports sociaux sur l'île (THIANN-BO MOREL 2016) : ne pas participer au métabolisme formel, est-ce une manière de s'inscrire en porte-à-faux vis-à-vis d'une structure sociale oppressive ? Dans cette société post-esclavagiste, ce « geste » tant critiqué fait-il parti d'un refus plus général de l'injonction au travail ?

Ainsi, l'opposition entre chasseur-euses de dépôts et contrevenant-es pose la question de la fonction sociale des citoyen-nes et de leur travail assigné au sein du métabolisme formel. Chasser les dépôts, c'est en quelque sorte chercher à remettre les choses dans l'ordre — un ordre qui est organisé par les services publics, et qui se traduit par des circulations bien identifiées, de la poubelle ou de la décharge aux camions, puis aux infrastructures de traitement. Si le refus de participer à la circularisation des déchets est assimilé à un acte antisocial, à quelle société ce geste s'oppose-t-il ? Remarquons que, dans la pratique de chasse aux *makotes*, chasser ne veut pas dire ramasser les dépôts (bien que certain-es le font) : la trouvaille est avant tout une image, une information qui a destination à être partagée, un message sur une problématique sociale, analysée ci-après.

14. https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/02/01/Letang-du-Gol-et-ses-centaines-de-bouteilles-en-plastique_512948. 16/03/2018 (visité le 15/08/2020)

15. Par exemple : « avec tous ces chômeurs et personnes dans les prisons il y a pas assez d'équipes de nettoyage ? » 17/03/2018. https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/02/01/Letang-du-Gol-et-ses-centaines-de-bouteilles-en-plastique_512948 (visité le 01/09/2023). « *au lieu donne de moun RSA RMI pou rien Mr Mitterand paix à son âme à cause paye pas de mounne pou nettoyer* » 16/03/2018, 15h25 [au lieu de donner aux gens le RSA, le RMI, M. Mitterand paix à son âme, pourquoi est-ce qu'on paye pas des gens pour nettoyer]; « *moïn m'y dit 2 journées obligatoires par mois pour toute personne en bonne condition percevant le RSA* » 16/03/2018, 16h03 [moi je dis deux journées obligatoires ...]; « Ces gens reçoivent de l'argent de l'État, donc de nos impôts et ils devraient pas donner de leur temps ? On devrait OBLIGER les bénéficiaires du RSA à travailler AU MOINS DEUX JOURS par semaine. » 17/03/2018, 14h22

16. Considérer le RSA et le chômage comme sans condition de travail est discutable en soi, compte tenu des dispositifs de « retours à l'emploi » qui les accompagnent.

1.2. Le sale et les racisé-es. « Sont-ils civilisés ? »

Dans leurs prises de parole sur les réseaux sociaux, les chasseur-euses rappellent régulièrement à chacun-e sa responsabilité : le rôle des citoyen-nes est de mettre son déchet dans la bonne poubelle ou en déchetterie, le rôle du service public est de prendre en charge ces poubelles et espaces dédiés, et de s'occuper des déchets qui ont échappé aux circuits de collecte¹⁷. Ne pas jeter ses déchets dans un lieu dédié, ne pas participer à l'organisation de circulations qui irriguent une société, c'est aller à l'encontre de celle-ci, commettre une incivilité. Dans les prises de position extrêmes que permettent les réseaux sociaux, le glissement sémantique d'incivilité à civilisation n'est jamais très loin.

Sur les réseaux, la chasse aux dépôts se transforme très vite en chasse aux *makotes* (aux « mal-propres ») : les contrevenant-es sont régulièrement pointé-es du doigt, identifié-es, catégorisé-es, parfois insulté-es¹⁸. Cet aspect de la chasse nous amène à poser la question de l'enjeu social de la (non-)participation au système de gestion des déchets. La question de savoir si ce sont des touristes, des métropolitains ou des créoles qui créent les dépôts est un des aspects les plus discutés. Sur un poste où des chasseur-euses partagent leurs expériences, un internaute juge nécessaire de préciser que le « délit » qu'il a le plus récemment constaté a été commis par une « femme native de l'île »¹⁹. Sous un article sur les dépôts sauvages médiatisés par la page de promotion touristique du Piton de la Fournaise, un internaute commente : « c'est dans leurs gènes, là ce ne sont pas des touristes »²⁰. Sous une pétition en ligne qui s'intitule « Arrêtons le plastique sur l'île de La Réunion », les commentaires racistes sont nombreux²¹. Plusieurs internautes se questionnent sur le degré de civilisation des habitant-es : « Sont-ils civilisés ? »²², peut-on lire à plusieurs reprises. Certains postes appellent les métropolitain-es au boycott de l'île « tant que les choses ne changeront pas »²³. On lit également des commentaires de métropolitain-es qui ont vécu à La Réunion et qui sont reparti-es déçu-es par l'insensibilisation à l'environnement des Réunionnais-es²⁴. Dans

17. Cette compréhension du chasseur comme relai entre les citoyen-nes et les pouvoirs publics se retrouve par exemple dans un interview de Jacques Aulet, militant tamponnais très présent sur les réseaux, à l'occasion d'un article sur les 10 ans de bandcochon.re. À la question « Comment peut-on expliquer qu'il y ait autant de dépôts sauvages ? », celui-ci répond : « Souvent il y a des gens qui ne savent pas. Des particuliers qui ne sont même pas au courant du calendrier d'enlèvement des encombrants ou autres. Pourtant, côté enlèvement, tout est bien organisé à La Réunion, on vient vous ramasser vos déchets verts et vos encombrants devant chez vous, ce n'est pas partout qu'on voit ça ! ». Source : Joanne CHUNG (16 NOV. 2021). *10 ans de Band Cochon*. URL : <https://www.clicanoo.re/article/societe/2021/11/16/10-ans-de-band-cochon> (visité le 15/12/2023)

18. Le fait qu'une partie des dépôts sauvages soient l'œuvre d'entreprises qui cherchent à payer moins cher la gestion de leurs déchets apparaît très peu dans les prises de position en ligne – l'individu est la cible privilégiée.

19. Poste du 27/11/2021 à 16h, sur le groupe « Anti-makote 974 » sur Facebook (visité le 27/11/2021).

20. Poste du 29/05/2020 à 5h, sur le groupe « Piton de La Fournaise » sur Facebook (visité le 29/05/2020).

21. « Les créoles sont dégueulasses » ; « Les Réunionnais sont des porcs et ne méritent pas leur île » ; « L'image même des Réunionnais sales et irresponsables », *etc.* https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/02/01/Letang-du-Gol-et-ses-centaines-de-bouteilles-en-plastique_512948. 18/03/2018 (visité le 15/08/2020). On y retrouve également des altercations créoles / zoreils au sujet des paillotes sur les plages de Saint-Gilles (certaines démontées par un groupe d'indépendantistes) : « au moins ils nettoient la plage devant chez eux et participent à la vie touristique » alors que « le porc réunionnais se contente de dégueulasser » et de « se plaindre quand la plage est sale ».

22. Commentaire du 05/08/2020, 13h10. « Les habitants de cette île doivent être responsables et arrêter de prendre la terre pour une poubelle géante. Comment un peuple civilisé peut déverser autant d'ordures sur le sol ». Commentaire du 04/08/2020, 21h14. Pétition en ligne : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/arretons-plastique-ile-reunion/98815?commentaires-list=true> (visité le 28/08/2023).

23. Commentaire du 04/08/2020, 18h34. Pétition en ligne. <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/arretons-plastique-ile-reunion/98815?commentaires-list=true> (visité le 28/08/2023).

24. « Pendant des années nous avons fait le nécessaire pour aider à rendre propre La Réunion, mais hélas ça n'a servi

ces altercations touristes/Réunionnais-es ou métropolitain-es/Réunionnais-es, le refus de participation au système de gestion des déchets est ainsi l'occasion de discours racistes qui s'inscrivent dans un contexte post-colonial spécifique : un des enjeux derrière l'injonction à la participation à l'écologie dominante serait de civiliser les habitant-es.

L'extrémité de ces paroles doit être relativisée par le contexte très favorable que leur fournissent les réseaux sociaux. Toutefois, cette extrémité permet d'être plus attentive à la « ligne de couleur » (F. VERGÈS 2013) qui traverse les perceptions plus nuancées qui émergent selon *qui parle* des déchets de l'île. L'une des choses que l'on me dit systématiquement lorsque j'évoque mon terrain de recherche est « qu'il y a de quoi faire à La Réunion ». Les Français-es d'Hexagone ayant eu l'occasion d'y faire du tourisme s'attristent volontiers de l'état des sentiers, décrits comme jonchés de déchets. Sur place, les touristes font part de ce même constat²⁵. Les Réunionnais-es de leur côté déplorent l'existence des *makotes*, souvent associée-es à des personnes issues de catégories sociales défavorisées et/ou à des groupes ethniques arrivés plus récemment sur l'île, les Mahorais-es en particulier. Y a-t-il donc sur l'île un « problème déchet » plus important qu'en Hexagone ou plus largement en Europe ? L'écologie est-elle l'apanage de l'Occident ?

La question de la couleur de l'écologie fait partie des débats récurrents sur les réseaux sociaux. Dans les discussions qu'a suscité la pétition contre les plastiques évoquée plus haut, on retrouve plusieurs commentaires qui remettent en question le monopole des *zoreils* concernant la définition de l'écologie, comme celui-ci en particulier :

« Encore un collectif de plus... à croire que créole lé incapable défend son île... demande banna zot linge l'étiquette lé en quelle matière ? Zot bouteille d'eau ? Téléphone ? Savate ? Zot jolie lunette soleil ? Zot gros loto climé ? Moins mi lé pou protège notre île, mais il faut un vrai débat... pas des débats orientés ou le White na la connaissance... »²⁶

[« à croire que le créole est incapable de défendre son île... Demandez-leur de quelle matière l'étiquette de leurs vêtements est faite. Leur bouteille d'eau ? Leur téléphone ? Leurs tongs ? Leurs jolies lunettes de soleil ? Leur grosse voiture climatisée ? Moi je suis pour qu'on protège notre île, mais il faut un vrai débat... pas des débats orientés où le Blanc a la connaissance... »]

On retrouve ici deux aspects importants du lien entre racisme et écologie : la question de l'image, avec la propreté qui est utilisée comme critère de jugement des pays dits développés envers les pays dits en voie de développement, et la question de la connaissance comme lieu d'exercice d'un pouvoir. L'écologie tient ici lieu d'un dogme dont les codes sont édictés par les dominant-es. On lit en effet entre les lignes que l'écologie serait une manière de percevoir le monde qui est revendiquée par les *zoreils* sur l'île, et qui à ce titre devient un terrain d'affrontement où s'expriment des tensions plus générales concernant les dynamiques raciales en contexte post-colonial.

à rien » ; « les Réunionnais ne respectent pas du tout leur île » https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/02/01/Letang-du-Gol-et-ses-centaines-de-bouteilles-en-plastique_512948. (visité le 15/08/2020).

25. J'ai remarqué à ce sujet que les tas de déchets posés en bord de chemin pour la collecte des encombrants sont souvent confondus par les touristes avec des pratiques de dépôts sauvages.

26. Source : commentaires de l'article sur le site internet du média local *Freedom*, qui relaie la pétition qui fait alors polémique. Source : *Une pétition contre le plastique à La Réunion* (août 2020). URL : <https://freedom.fr/une-petition-contre-le-plastique-a-la-reunion/> (visité le 15/12/2023)



Dans quels grands récits s'inscrivent les pratiques qui se réclament de l'écologie ? Rappelons que la propreté est devenue un enjeu politique particulier sur l'île à l'aune du développement touristique (Ch. 6) : le fait de s'attacher à une propreté en surface s'inscrit historiquement dans la construction d'une image avant tout plaisante pour les touristes, souvent européens. Dans le discours des habitant-es, la propreté est aussi un élément de construction identitaire, participant à un sentiment de fierté vis-à-vis de l'île, et de honte lorsque la souillure se donne en spectacle, en particulier face aux touristes²⁷. L'injonction à la participation à ces circuits organisés sert à la construction d'une identité post-coloniale : il s'agit de pouvoir témoigner devant les touristes que les habitant-es sont des personnes propres et fières, qui prennent soin de leur île. Un commentaire, concernant la couverture médiatique de la pétition contre les plastiques, est particulièrement frappant à cet égard :

« Franchement ce genre d'image pour dénigrer notre île vous pourriez éviter... et vous vous étonnez que les gens pensent que la Réunion est une république bananière »²⁸

La littérature scientifique a étudié en profondeur les proximités entre le sale et les racisé-es, le propre et les civilisé-es (Ch. 1). À l'aune de l'histoire post-coloniale de l'île, ce sentiment de devoir présenter une image propre au regard d'abord métropolitain n'a rien d'anodin. Nous revenons ici sur l'enjeu social étudié au chapitre précédent, à savoir que la participation aux circulations formelles organisées par les pouvoirs publics peut être utilisée comme une manière de juger de l'insertion d'une personne au sein de la société post-coloniale, voire pour certain-es au sein de « la civilisation ». Cette performance de la citoyenneté par la participation à l'écologie dominante illustre l'inscription de l'écologie au sein de dynamiques post-coloniales à la fois structurelles et ignorées (Thiann-Bo Morel 2021, Roinsard 2022). Dans cette formulation du problème écologique, l'intense focalisation des regards des Nords vers les Suds, de l'individu vers l'individu, contraste avec le faible intérêt que suscitent d'autres aspects majeurs du problème déchet, parmi lesquels le rôle que jouent les pays des Nords dans la promotion de la consommation comme horizon de réussite sociale et économique, et plus globalement la faible responsabilisation des pays dits développés dans la crise écologique mondiale (Blanc 2020, Hird et Zahara 2017).

1.3. Conclusion

Les pratiques de chasse aux *makotes* participent à un grand récit qui maintient la focale sur les dépôts sauvages et sur les individus, laissant penser à un lien unilatéral entre ces dépôts particuliers et le problème déchet tel qu'il se pose à l'échelle mondiale, en particulier concernant la pollution des écosystèmes marins. Selon ce grand récit, le « problème déchet » est une question d'hermétisme : il n'y aurait plus de pollution si nous parvenions à *endiguer toutes ces fuites*. Il ne s'agit pas de remettre en question l'existence du déchet et ses circulations, mais de perfectionner ces circuits – en somme de moderniser les infrastructures et de sensibiliser les citoyen-nes au bon geste.

Il est important de noter que plusieurs chasseur-euses de dépôts tiennent individuellement un discours plus critique et nuancé que ce grand récit. Dans les entretiens, elles et ils critiquent volontiers

27. cf. Ch. 6. Sur les réseaux sociaux, des Réunionnais-es en appellent ainsi à une amélioration du comportement de leurs pairs pour être bien vu-es des touristes.

28. *Ibid.* Commentaire du 06/08/2020. (visité le 29/08/2023)

la culture de la surconsommation, les lobbys de l'importation et du commerce, l'absence de choix des individus en matière de consommation²⁹. Toutefois, la persistance de la pratique de chasse aux dépôts comme manière principale de se préoccuper des déchets dans l'espace public, et les discours qui accompagnent plus communément cette pratique dans la presse et sur les réseaux sociaux, véhiculent leur propre récit, qui gomme ces nuances.

Pointer du doigt la non-participation d'une personne ou d'un groupe de personnes à cette organisation formelle des circulations revient à se positionner comme bon-ne citoyen-ne et en même temps juger de l'intégration des contrevenant-es à la société, voire de leur nature civilisée. Il s'y joue la construction d'une forme d'identité régionale et nationale. Dans le cadre de cette pratique, les citoyen-nes sont acteur-ices du bon fonctionnement des métabolismes formels : ils repèrent les fuites, militent pour l'hermétisme des circuits, sans que ceux-ci soient systématiquement remis en question dans leur globalité. Ainsi, si la chasse aux *makotes* vise à rendre visible le problème des dépôts sauvages, on peut défendre que ce soit pour mieux s'inscrire dans une politique métabolique qui cherche à soustraire les déchets du regard.

29. Source : entretien avec Bernard Padé, chasseur et ramasseur de déchets, bénévole dans de multiples associations (World Clean Up Day, Oasis Réunion, Greenpeace). 17/08/2020. Entretien avec Matthias Commins. Président PropRéunion. 27/11/2021.

2. Colmater les fuites des métabolismes formels? Les Clean-up, vers une diversification des petits gestes

Extrait de carnet de terrain. 17/12/2019

« Visite du centre d'enfouissement de St Pierre. Le responsable du site me fait visiter chaque étape de l'enfouissement. On arrive au dernier 'étage', où tout a été recouvert et où il ne manque plus que la revégétalisation. « Il ne faut pas qu'on aie l'impression d'être sur un ISDN ». Il reste les grilles de métal de l'étape précédente, faites pour empêcher que trop de déchets ne s'envolent pendant qu'ils sont déchargés. Je regarde sans y toucher les déchets qui ont échappé à la gestion et qui jonchent le sol (yaourts, cannettes, brosse à dent ...). Le responsable du site m'imite et va plus loin : il ramasse un sac en plastique (localement, un « sachet »), essaie de lire les inscriptions qui s'y trouvent. Que faire du sachet à présent ? Il hésite, sent mon regard. Il ne va pas tout de même pas le mettre à la poubelle – nous sommes au bout de la chaîne ! Il finit par prendre une grosse pierre pour le fixer au sol, puis repart, un peu bougon.

Plus loin, on arrive à la zone de décharge actuellement ouverte. Deux balayeurs, sans masque, accueillent les camions et tentent de contenir les déchets que le vent emporte quand chaque véhicule vient déverser son chargement. Le geste, automatique, me semble absurde car le vent est trop fort et gagne à chaque fois. »

FIGURE 7.5. – Extrait de carnet de terrain. Visite du centre d'enfouissement de Saint-Pierre (2019)

Dans son article sur les pratiques de ramassage des « déchets sauvages », l'anthropologue Denis BLOT (2017) propose de voir derrière ces formes d'engagement un « travail de l'espace », une « lutte pour l'ordre » : le problème identifié est que certains déchets *fuient* des circuits qui doivent contenir leur parcours, si bien qu'ils se retrouvent où il est jugé qu'ils devraient ne pas être³⁰. Si ces « fuites » concernent plusieurs types d'espace, en premier lieu les infrastructures censées contenir les déchets collectés (Fig. 7.5), les espaces les plus regardés sont sans doute les espaces liminaires considérés comme naturels (plages, rivières, espaces boisés) et les espaces caractérisés par leur proximité avec des habitations (terrains vagues, rues, *etc.*). À partir de l'observation participante d'une trentaine d'opérations de nettoyage, Blot propose de voir derrière ces pratiques la confrontation de deux types de morales : une morale sociale fondée sur la culture bien ancrée de l'hygiénisme et une morale environnementale émergente.

La pratique du *Clean-up* peut sembler de prime abord surdéterminée sur les plans sociologiques et matériels. Lieu commun de l'écologie des petits gestes, la pratique du nettoyage d'espaces naturels (en particulier des plages) a été analysée comme la performance de « l'éco-citoyenneté », parfois d'un certain classisme, d'un certain nationalisme ; elle est particulièrement critiquée pour sa focalisation sur la moralisation de l'individu, qui participerait à une dépolitisation du problème déchet (Maxwell *et al.* 2018). Pendant mon premier et mon dernier terrain, j'ai observé et participé à trois opérations de *Clean up*³¹. L'hypothèse de départ était que ces pratiques sont constitutives d'une

30. Je remercie Nathalie Ortar pour cette référence, et plus largement pour ses retours sur ce chapitre, notamment sur la nécessité de mettre davantage en avant mon ethnographie, et sur l'effort de clareté qu'il restait à fournir.

31. Lors de la préparation de mes terrains d'enquête, j'étais plutôt opposée à aller observer des pratiques de ramassage

écologie dominante : elles participent à colmater les fuites des métabolismes urbains en récupérant les déchets qui ont échappé aux circuits de ramassage. Or, si les différentes associations qui pratiquent le *Clean up* partagent en apparence une même activité, la mise en récit de leur engagement peut être radicalement différente d'une association à l'autre. Toutes les associations ne se positionnent pas de la même manière par rapport à l'organisation des circulations matérielles et à la perception des responsabilités en jeu. La deuxième partie de ce chapitre fait une place à cette hétérogénéité, posant la question de la marge de manœuvre possible pour des pratiques subversives au sein même de l'écologie dominante. Nous mettrons d'abord en regard les modalités d'action de deux associations de ramassage qui ont coopéré lors d'un même événement (2.1). Nous nous intéresserons ensuite à l'engagement de l'équipe pédagogique du centre Kelonia, musée et centre de soin pour tortues marines, qui organise également des opérations de nettoyage de la plage à destination de jeunes publics (2.2). Enfin, nous nous intéresserons à la récupération des codes des pratiques de *Clean up* par une association de grandes entreprises réunionnaises (2.3).

2.1. Une action, deux visions. Vers une subversion des petits gestes ?

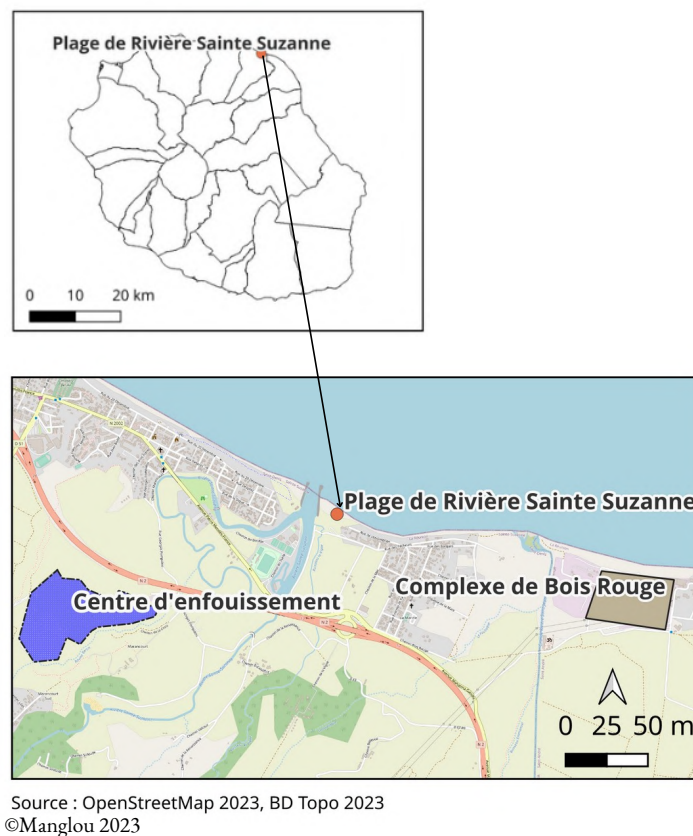


FIGURE 7.6. – Carte de localisation d'un événement de ramassage des déchets sur la plage de Sainte-Suzanne, La Réunion (2021)

des déchets, persuadée de savoir à l'avance ce que j'y trouverais. Je remercie Laurence Rocher de m'avoir encouragée à assister à quelques-uns.



FIGURE 7.7. – Photographie d'un événement de ramassage de déchets sur la plage, à l'embouchure de la rivière Sainte-Suzanne, La Réunion (2021). À gauche, le kiosque de l'association Prop'Réunion, à droite, celui de Project Rescue.

Le 27 novembre 2021, j'ai participé à une opération de nettoyage bénévole de la plage de la Rivière Sainte-Suzanne, organisée par la mairie de Sainte-Suzanne (Fig. 7.6). Deux associations avaient été conviées à l'événement : **Projet Rescue**, branche locale récente de l'association internationale très présente en France hexagonale, et **Prop'Réunion**, une association locale initiée par un groupe de jeunes réunionnais-es (Fig. 7.7). Étaient également présents une association de quartier, plusieurs élus (une conseillère régionale, un membre de la CINOR, etc.) et, en marge de l'événement, une dizaine d'employés municipaux (emplois verts). La localisation de la plage à nettoyer est intéressante par sa proximité aux exutoires prévus pour les déchets ramassés : elle est située à l'embouchure de la rivière Sainte-Suzanne, juste derrière la déchetterie de la Marine et à quatre kilomètres du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne.

En surface, cette journée de « *Clean up* » s'est déroulée comme n'importe quelle autre journée classique de ramassage : les associations et la mairie accueillent les bénévoles sous des kiosques avec une petite présentation de l'occasion, des instructions et une distribution d'outils nécessaires au nettoyage (sacs en plastiques, gants, collation). Les règles peuvent parfois varier légèrement d'un ramassage à l'autre (faut-il ramasser le verre ou non ? Les grands objets en métal ? Faire une collecte séparative des emballages ?). Les associations en profitent pour faire la promotion de leurs actions ; les collectivités en profitent pour mettre en avant l'engagement des élu-es. Lors du ramassage, les trouvailles les plus étranges sont exposées (statuette, chaussures, etc.) (Fig. 7.8) ; les bénévoles s'encouragent, se lamentent, se posent des questions sur la bonne poubelle selon le déchet ramassé. Pourtant, des différences de pratiques et de perceptions émergent derrière cette apparente uniformité. Pendant cette journée, je me suis entretenue avec les bénévoles et les fondateurs des deux associations conviées par la mairie. Celles-ci n'ont pas la même histoire ni les mêmes moyens financiers ; leurs fondateurs véhiculent un récit différent quant à la nature de leur engagement.



FIGURE 7.8. – Photographie de deux statuettes mises de côté lors d'un événement de ramassage des déchets sur la plage de Sainte-Suzanne, La Réunion (2021)

La plus grosse association, **Project Rescue**, est une branche locale récente (2019) d'une association internationale créée en 2015, agréée à l'UNESCO. Project Rescue compte une quarantaine de branches, dont une vingtaine en Hexagone. Le fondateur de la branche locale, Benoît Barbotin, est un métropolitain qui a voulu s'engager dans la protection de l'environnement dès son arrivée sur l'île, en 2016. Il souhaitait au départ s'engager à Sea Shepherd, une association dont il apprit à l'époque qu'elle n'était « pas très bien vue »³² à La Réunion. Lors de la « crise requin », celle-ci fut en effet très fortement critiquée localement pour ses prises de position qui représentaient exclusivement les intérêts des surfeurs « métro », opposant de ce fait justice environnementale et justice sociale (THIANN-BO MOREL 2019). Pour montrer l'exemple à ses filles, il prend alors l'initiative de monter une branche locale de l'association Project Rescue, avec pour objectif de « changer les mentalités ». L'association compte aujourd'hui une centaine d'adhérent-es. Lors d'une autre action de nettoyage du bord de mer de Saint-Denis, le président de la branche locale de Project Rescue résume ainsi l'action de ses bénévoles : « Être éco-citoyen, c'est avoir conscience que chacun de ses actes quotidiens a une incidence sur la planète. Et, partant de cette constatation, c'est prendre l'engagement de respecter l'environnement afin de limiter l'impact

que son geste aura sur la planète »³³. En plus des opérations de ramassage, l'association réalise également des interventions dans les écoles, déchets ramassés et diaporama à l'appui, pour « sensibiliser sur les conséquences sur la faune et la flore ». Ces campagnes de sensibilisation, préparées à l'échelle nationale, concernent sur l'île 1500 élèves par an — principalement des jeunes enfants (du CP au collège), mais occasionnellement des classes supérieures comme des classes de BTS tourisme.

Un exemple de diapositive type est une présentation du cycle de l'eau mêlé au cycle du déchet : ce cycle commence au déchet jeté, pour aller à la rivière puis à l'océan. Les diaporamas contiennent également de nombreuses photos d'animaux marins affectés par la pollution, par les plastiques en particulier. Au terme de l'intervention, les élèves se voient délivrer un diplôme de « sauveteurs des océans », et repartent avec une « mission » de sensibilisation vis-à-vis de leur famille. « Un enfant sensibilisé sera un adulte responsable », résume une bénévole chargée de ces séances. Lors de la journée de nettoyage, l'ambiance est joyeuse, les bénévoles s'encouragent. L'idéologie soutenue telle qu'elle ressort en entretien est très classique : l'action doit servir à « une prise de conscience naturelle » des citoyen-nes concernant l'importance de bien jeter ses déchets et de les trier. Il s'agit pour le fondateur d'une expérience conviviale qui ne doit pas être perçue comme moralisatrice.

L'autre association conviée au ramassage, **Prop'Réunion**, est une association locale d'une trentaine d'adhérents née de l'initiative de lycéen-nes en 2017 suite à la montée en puissance de la couverture médiatique du changement climatique, en particulier du « huitième continent ». « Je ne voulais

32. Source : entretien avec Benoît Barbotin, fondateur de la branche locale de Project Rescue. 27/11/2021

33. Source : Marine ABAT (31 jan. 2022). *Le Barachois débarrassé de 650kg de déchets*. URL : <https://www.apressi.re/le-barachois-debarrasse-de-650-kg-de-dechets/?fbclid=IwAR2ypo-sAGrFOczlZ9gLnX777gyzeCp5aPVYeCI-y89G007LC0v0xQNJ5Gc> (visité le 15/12/2023).

pas rester à rien faire », explique Matthias Commins, fondateur de l'association³⁴. Les opérations de nettoyage ne sont là aussi qu'un volet des actions de l'association. Elle mène en parallèle des séances dites de sensibilisation auprès de jeunes publics, cette fois-ci non pas pour apprendre aux jeunes à (mieux) jeter leurs déchets, mais pour les éduquer à consommer différemment. Toutefois, Matthias Commins relativise la pertinence de l'action du ramassage en elle-même, et de la seule sensibilisation des citoyen-nes. Il s'agit pour lui d'obtenir une légitimité par l'action afin de pouvoir discuter avec les acteurs économiques de l'île : « d'abord on agit, ensuite on parle », résume-t-il. Toutefois, cette partie des actions n'a de sens que pris avec l'ensemble de leurs engagements. « Le déchet existe. S'il n'existait pas, on n'aurait pas à le jeter [...] Il y a beaucoup d'économie derrière », explique le fondateur de l'association. Ainsi, l'association réalise-t-elle depuis peu des « campagnes de sensibilisation » auprès d'un public inattendu : le MEDEF. Les bénévoles de Prop'Réunion ont en effet été invité-es autour de la table de l'organisation patronale par Bourbon Plastiques suite à leurs actions auprès du public, afin « d'être force de propositions ». C'est parce qu'ils et elles ont mené des actions de ramassage que les bénévoles sont invité-es : « ils se disent, nous on est jeune, on n'est pas méchant ». L'ambition de l'association joue sur deux fronts : d'une part, l'association tente d'ouvrir un dialogue avec les entreprises et les collectivités pour les accompagner dans une volonté de changer leurs pratiques, d'autre part, il s'agit de pouvoir demander des comptes aux différents acteurs en leur rappelant leurs obligations légales. « Si l'entreprise son intérêt c'est de produire du déchet, il faut faire un état des lieux, faire appel à la loi, faire pression sur la Région, leur demander : quels leviers sont mis en place, quelles actions ? », explique Matthias Commins. Dans les faits, cette action de lobbying est limitée par leur puissance d'action. Lors de la première réunion avec le MEDEF, un bénévole confronte par exemple le représentant de la Région sur la promesse d'une politique zéro déchet ambitieuse. « C'est l'État qui fait les lois », répond le représentant. « Mais ils ont l'Octroi de mer ! » commente Matthias Commins en entretien, rappelant que la Région a le pouvoir d'agir sur ce qui est importé par le biais de cette taxe. Le militant fait alors référence à la relative impuissance des individus, même en collectif, à exercer une influence sur les politiques locales : « On est juste des citoyens », me dit-il.

L'idée que le ramassage participe au processus d'invisibilisation des déchets émerge dans notre entretien alors que nous évoquons le travail que l'association tente de mener avec des entreprises et les pouvoirs publics : « ils suppriment ce qu'on collecte pour qu'on ne le voit plus. C'est leur raison d'être [...] ils font la promotion du recyclage et du ramassage parce qu'il y a un intérêt économique à maintenir l'existence du déchet ». Cette critique du projet politique que sert l'organisation des circulations matérielles ressort dans l'analyse que fait le militant des infrastructures de gestion et du recours au « mythe du recyclage » par ce qu'il appelle les lobbys du déchet :

« Le MEDEF va dire qu'on n'a pas assez de gisement pour recycler, donc il faudrait augmenter le gisement, alors qu'il faut réduire. On est dans un double discours. On investit dans les centres de tri [...] pour maintenir le plastique [...] au lieu d'enfouir, on brûle. [...] Derrière, il y a toujours la question de la rentabilité ».

Ainsi, si l'action menée participe aux circulations organisées, c'est pour mieux confronter les organisateur-ices une fois invité-es à la table des discussions. Dans ce même esprit de communication avec les acteur-ices économiques, Prop'Réunion réalise aussi des campagnes d'affichage dans certains supermarchés pour encourager la production de vrac à des prix plus abordables.

34. Source : entretien avec Matthias Commins, fondateur de Prop'Réunion. 27/11/2021

« Carrefour, ça fait circuler », commente Matthias Commins, « on veut entendre tout le monde, et par nos actions changer les choses ». L'association cherche également à développer un volet « innovation » pour compléter leurs actions, afin d'être force de proposition concernant des matériaux alternatifs aux plastiques : « on trie, on ramasse, mais on apporte une solution ».

Lors de la journée de ramassage co-organisée par la mairie de Sainte-Suzanne, Prop' Réunion et Project Rescue, cette différence de perception de la portée de l'action du nettoyage a donné lieu à de discrètes tensions, par exemple concernant le partenariat que Project Rescue a choisi pour distribuer des bouteilles d'eau en plastique à ses bénévoles lors du ramassage. Pour le fondateur de Prop'Reunion, la présence des bouteilles en plastique est reliée à celle de la « montagne » de déchets en arrière-plan de la plage : « depuis petit j'entends que ça : saturé, saturé, maintenant on incinère, tout ça parce qu'on a consommé une bouteille en plastique [...] chacun peut ramener une gourde, c'est un geste que tout le monde peut faire ». Pour le fondateur de Project Rescue, la question du partenariat est un non-sujet : « Bagatelle³⁵ nous propose d'amener les bouteilles. Nous on ne va pas rentrer dans cette moralisation » (Fig. 7.9 et 7.10).

Cette journée est enfin marquée par une autre tension elle aussi discrète : celle qui oppose le travail gratuit des bénévoles et celui, peu visible, des employés communaux engagés pour la journée en soutien aux bénévoles. Lors des discours des élu-es venus saluer l'événement, les employés sont assis en marge de l'événement et commentent à voix basse la succession de prises de paroles. Lorsqu'une conseillère régionale félicite le travail des bénévoles, l'un d'eux s'esclaffe : « *banna lé pas payé pou ça!* » (Eux ne sont pas payés pour ça). Lorsqu'un représentant de la CINOR (EPCI du Nord) remercie les agents, l'un d'eux répond sous cape : « *nou' n'a point le choix!* » (nous n'avons pas le choix). Cet échange dit quelque chose des inégalités de classe qui structurent la mise au travail des citoyen-nes au service de la propreté : alors que le ramassage bénévole est auréolé d'héroïsme et mis en scène comme un travail pour « la planète », le ramassage par les « emplois verts » appartient à l'imaginaire de l'« intégration » de personnes marginalisées. Cette distinction rejoint la différence identifiée par Denis Blot (2017) entre une morale sociale héritée de l'hygiénisme et une morale environnementale émergente. L'espace identifié par les « *Clean up* » n'est pas caractérisé par sa proximité avec un espace habité (comme c'est le cas des espaces ciblés pour le « nettoyage domestique » selon Blot) mais pour sa proximité avec « la nature », pour « le bout de la planète » que cet espace peut prétendre représenter : contrairement aux emplois verts, les héroïne-s du ramassage ne « nettoient » pas leur quartier — ils et elles sensibilisent à la protection de « l'environnement » au sens large.

35. Un des leaders de l'embouteillage sur l'île

2. Colmater les fuites des métabolismes formels



FIGURE 7.9. – Photographie du kiosque d’une association co-organisatrice d’un événement de ramassage des déchets sur la plage de Sainte-Suzanne, La Réunion (2021). La banderole affiche le nom de leur sponsor, la première marque de production d’eau embouteillée sur l’île



FIGURE 7.10. – Photographie d’un kiosque de distribution de bouteilles d’eau pour les bénévoles d’un événement de ramassage des déchets sur la plage de Sainte-Suzanne, La Réunion (2021)

2.2. Agir malgré l'impuissance : à Kelonia, la sensibilisation comme goutte d'eau

Kelonia est à la fois un musée et un centre d'étude et de protection des tortues situé à Saint-Leu, dans l'Ouest de La Réunion : des tortues blessées sont recueillies, soignées et préparées à rejoindre l'océan si elles le peuvent. Un musée recense l'histoire du centre ainsi que des informations sur les tortues de la zone et les menaces qui les concernent. Des actions d'éducation et de sensibilisation auprès des écoles y ont lieu une trentaine de fois par an. Il s'agit d'une conversion radicale de l'ancienne « Ferme Corail » (1988-2001), où l'on pratiquait la pêche et l'élevage de tortues pour leur viande et la vente de leurs écailles. Si le braconnage et les blessures par bateau ont longtemps été les menaces les plus pesantes sur les tortues, l'ingestion de plastique est aujourd'hui étiquetée ennemi n°1.

Depuis 2007, dans les bassins, une équipe collecte des données sur les plastiques retrouvés dans l'estomac des tortues recueillies sur le littoral et au large. À l'échelle européenne, les tortues marines ont été désignées comme indicateur de pollution. Ces archives permettent de retracer l'évolution de la quantité de plastiques retrouvée dans leurs estomacs, et sur leur provenance si celle-ci est identifiable. « On est passé d'une présence des déchets plastiques dans 30 % des tortues en 2007 à 90 % voire 95 % en 2018. La quantité de déchets trouvés par tortue a été multipliée par trois », résume le directeur du centre ³⁶.

Une partie de ces trouvailles est exposée dans le musée. Une autre est utilisée comme support pédagogique pour les séances de sensibilisation organisées à destination des publics scolaires. Pendant ces séances, une activité de nettoyage de la plage qui borde Kelonia est proposée aux élèves (Fig. 7.11). J'ai eu l'occasion d'assister à une de ces séances lors de mon premier terrain ³⁷ (Fig. 7.12). La consigne est de ramasser un nombre fini de bouts de plastiques, puis de les comparer avec les trouvailles recueillies par les soigneur-euses dans le ventre des tortues. Les élèves peuvent alors constater la similarité entre les plastiques qu'elles et ils ont ramassés et ceux ingérés par les tortues.

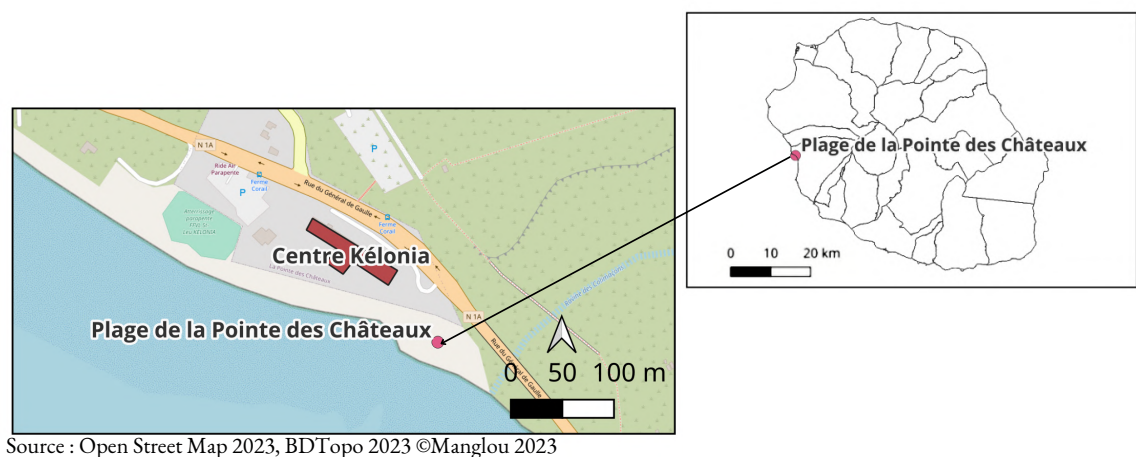
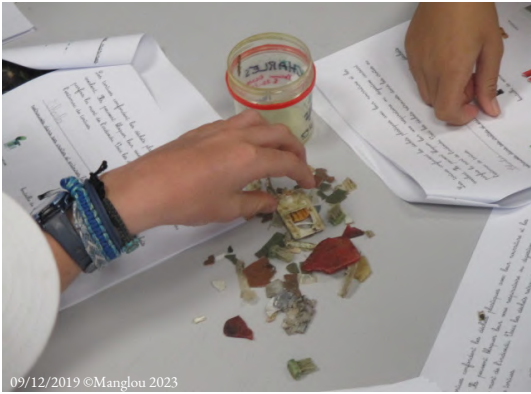


FIGURE 7.11. – Carte de localisation d'un événement de ramassage de déchet sur la plage de la Pointe des Châteaux, à Saint-Leu, La Réunion (2019)

36. Source : entretien avec Stéphane Ciccione. Directeur de Kelonia. 19/10/2019. Saint-Leu. Kelonia.

37. 09/12/2019

2. Colmater les fuites des métabolismes formels



09/12/2019 ©Manglou 2023

Les plastiques retrouvés dans les tortues sont examinés par les élèves



09/12/2019 ©Manglou 2023

Les élèves montrent leurs trouvailles ramassées sur la plage



09/12/2019 ©Manglou 2023

Les élèves comparent les plastiques retrouvés dans les tortues de Kélonia et les plastiques trouvés sur la plage

FIGURE 7.12. – Photographies d'un atelier de sensibilisation aux déchets à Kélonia, Saint-Leu, La Réunion (2019)

Il y a une différence majeure cependant, qui concerne la provenance des plastiques comparés, due à la géographie de l'île et son exposition aux vents : « à cause des vents et des courants qui viennent du Nord Est, on trouve majoritairement des déchets de La Réunion sur les plages de l'Ouest. Sur la côte Est, on a une concentration de déchets de l'Asie du Sud-Est ».

Ainsi, cette pratique de ramassage des plastiques, recyclée en une initiative de science participative, permet de territorialiser les circulations de déchets marins dans l'Océan Indien. Elle réinscrit la problématique des déchets sauvages à une échelle régionale et mondiale, posant la question du rôle de l'Asie du Sud-Est dans l'économie mondialisée du recyclage. Cette pratique du ramassage s'articule ainsi à une action de sensibilisation qui n'est pas sans ambiguïtés. D'un côté, les élèves sont amenés à voir la similarité entre les plastiques qu'ils et elles consomment et ceux qui posent un problème de pollution marine, ramenant la problématique à une question de consommation individuelle, de tri de leurs déchets. Lors des ateliers, on encourage les élèves à réfléchir à ce qui pourrait changer dans leur propre consommation, dans les habitudes de leur famille. D'un autre côté, les élèves sont amenés à prendre conscience du problème déchet tel qu'il se pose à l'échelle mondiale, notamment du rôle de l'Asie du Sud-Est comme « poubelle du monde ». Pour le directeur, la sensibilisation n'est qu'une « goutte d'eau » à l'échelle de l'île; elle côtoie un fort sentiment d'impuissance :

« Sur le braconnage, la pêche accidentelle, il y a une possibilité d'actions locales, mesurables, mais sur le plastique venant d'ailleurs, on est démuné! [...] tous seuls, on y arrivera pas, il faut une prise de conscience mondiale [...] réduire la production de plastique à la source ».

Ce balancement entre responsabilisation de l'individu, identification d'une problématique systémique et constat d'une impuissance se retrouve dans les différentes mises en scène proposées par l'exposition permanente du musée. À côté des résultats d'autopsie présentant le plus grand nombre de plastiques retrouvés dans une tortue, le public est invité à « limiter l'utilisation des plastiques et utiliser les filières de recyclage pour les déchets ». Au-dessus du stand, une grande affiche vulgarise une étude de science sociale sur la consommation. Elle est intitulée : « la consommation de masse est-elle corrélée au bonheur ? ». Cet accent sur la culture de la consommation dans une économie capitaliste consumériste ressort de l'entretien avec le directeur de Kélonia :

« On ne sait pas le vrai coût des choses. [...] Tant qu'il y aura plus de gens aux salons d'auto tuning qu'aux journées de l'environnement ou aux journées pour les tortues, on touchera même pas au problème. Mais comment communiquer ? ».

2.3. Le Clean up comme pratique de verdissement des entreprises

La démarche de sensibilisation des individus à la cause écologique par l'organisation d'événements de ramassage des déchets n'est pas l'apanage des collectifs citoyens et des collectivités : les entreprises s'approprient également cette pratique. Depuis 2019, une association de cinq grandes entreprises, appelée « Plastik'Akoz » (en créole, « le plastique, pourquoi »), organise également des *Clean up* sur l'île. Parmi les entreprises représentées, il y a la chaîne de supermarché E. Leclerc, ainsi que Suez, qui exerce un quasi-monopole dans la gestion des déchets sur l'île. Je n'ai pas pu

participer à un événement organisé par Plastik Akoz, mais je me suis entretenue avec la personne responsable de la communication de l'entreprise, employée chez Suez³⁸.

Ce qui est frappant dans le discours employé dans la communication de Plastik'Akoz, c'est l'emploi là aussi d'une rhétorique des petits gestes et de l'importance de la sensibilisation des familles et des enfants des employé-es, qui prend une autre connotation dans le contexte de grandes entreprises dont l'intérêt économique dépend de la production exponentielle de déchets :

« L'année 2019 on avait fait un *Clean up* au nom de Suez avec les collaborateurs de l'entreprise. On insiste bcp pour qu'ils viennent en famille, pour sensibiliser les enfants. Les collaborateurs sont friands de choses en famille, ça leur permet de montrer à leurs enfants ce qu'ils font au quotidien, alors qu'ils travaillent dans les déchets [...] Avec le COVID : on la fait de façon virtuelle : on a demandé aux collaborateurs de trier leurs boîtes mails, pour la pollution digitale... »

D'après la chargée de communication, Suez aurait été moteur dans la création de l'association, inspirant les autres entreprises par une initiative de distribution de mugs à ses collaborateur-ices : « C'est une démarche '*ti hache i coupe gros bois*' [en créole, 'on peut couper de gros troncs avec une petite hache'], pour être déjà exemplaires, faire attention à notre consommation de déchets [...] notamment sur le plastique à usage unique », explique l'interrogée. Cette exemplarité manquait encore dans le domaine de tri : en 2017, l'entreprise Suez ne proposait pas de tri dans ses propres bureaux...

L'idée d'une charte d'engagement aux bonnes pratiques séduit très vite dans les discussions des membres de l'association. « On s'est dit c'est déjà à nous tous d'être les plus exemplaires possibles sur le plastique à usage unique, de s'entraider, avec des actions concrètes, et d'essayer ensuite de sensibiliser nos collaborateurs en tant qu'ambassadeurs », explique la responsable. Les pratiques en question ne concernent pas la production de biens de consommation (pour Leclerc) ni la question de la gestion des déchets (pour Suez) : elles concernent exclusivement les pratiques internes des entreprises – création d'une zone de tri dans les bureaux, sensibilisation à des achats plus responsables dans les fournitures (des mugs plutôt que des gobelets jetables, des *goodies* moins emballés), participation au « *no plastic challenge* » dans les bureaux, participation à des *Clean up* pour les employé-es.

L'organisation de ces pratiques de ramassage est intéressante parce qu'elle reprend les codes d'une pratique citoyenne en adaptant aux nécessités de la vie d'entreprise. Le choix de l'espace à nettoyer par exemple n'est pas soumis à un idéal de proximité avec un espace habité, ou à l'identification d'un espace pouvant être considéré comme « naturel » : c'est la question de la sécurité physique des participant-es qui est prioritaire. Ainsi, si les *Clean up* organisés par Suez ciblent le nettoyage de déchets sauvages produits par des entreprises, c'est surtout parce que ces déchets se trouvent dans des zones plus faciles à sécuriser :

« [En 2019], on a fait un *World Clean Up day*, on a réuni les collaborateurs des cinq entreprises, organisé sur une matinée au Port, et le lendemain sur la zone aéroportuaire Roland Garros. On a récolté deux tonnes cinq de déchets en une matinée le samedi et en deux heures le lendemain, avec 50 collaborateurs des entreprises fondatrices de

38. Source : entretien avec Chloé Gault. Responsable Communication (Suez). Plastik Akoz. 06/12/2021.

l'association et leurs familles. Pour le choix du lieu [...] C'est mon 3^e *Clean up*. On se rend pas compte mais il faut que ça soit très sécurisé pour les collaborateurs. C'est pas le moment qu'ils se foulent une cheville ou quoi... C'est compliqué. Avec une ravine, ils peuvent se faire mal... Il faut trouver un lieu plat et sale. On ne se rend pas compte mais l'aéroport, la zone avec les entreprises (Chatel, DHL), il y a beaucoup d'espace verdoyant mais à l'intérieur avec beaucoup de déchets, même des dépôts sauvages d'entreprises, avec des restes de travaux... »

L'organisation des opérations de ramassage est également intéressante d'un point de vue métabolique. Alors que l'enfouissement est une réalité indirecte pour les associations de ramassage classiques, le traitement des déchets est le cœur de métier de Suez. Ainsi, les collectes organisées par Suez finissent littéralement au centre d'enfouissement :

« Il y a une zone de tri à mettre en place. Je mets une bâche, une benne pour le recyclage, les OM [Ordures Ménagères, *sic*], le verre et les encombrants, puis ça va vers les exutoires. La première année on collectait *et après on allait à l'enfouissement*. » (je souligne)

Cette particularité des *Clean up* organisés par Suez inscrit matériellement ces pratiques dans une démarche d'hermétisation de circuits *dont les entreprises participantes sont structurellement dépendantes*.

Questionnée sur l'incidence que ces actions peuvent avoir sur la production de déchets qui font le profit des entreprises adhérentes, la porte-parole de Plastik Akoz invoque la portée potentiellement plus large de la sensibilisation : « Cette réflexion, elle y est, ce n'est pas le cœur des débats, mais quand [le directeur de la branche locale Leclerc] est là, il repart avec encore plus une conscience écologique décuplée, en se disant 'il faut que j'intensifie le vrac, que je fasse attention aux sacs plastiques', et c'est pour ça aussi que la force de cette association est qu'on arrive à toucher à plusieurs secteurs d'activité qui ont tous des conséquences ». Sensibilisation ou *greenwashing*? Le travail de réappropriation des codes de la pratique du ramassage par des grandes entreprises productrices de déchets capitalise en tout cas sur la portée individualisante de la morale inscrite dans les opérations de *Clean up*, attirant l'attention sur la multiplicité des petits gestes possibles plutôt que sur les grands.

2.4. Conclusion

La pratique très codifiée du *Clean up* participe d'une écologie dominante qui repose sur une certaine complicité avec les métabolismes formels en ce qu'elle contribue à l'invisibilisation des déchets et à la surresponsabilisation des citoyen-nes. Toutefois, l'observation participante aux opérations de ramassage qui se multiplient sur l'île fait apparaître une certaine hétérogénéité des discours et des pratiques concomitantes des associations. L'action peut prendre des tournures narratives opposées; elle contribue à une politisation sensiblement différente des circulations selon qui la pratique et pour quoi.

Un autre gradient se surimpose à cette diversité d'intérêts et de discours; il concerne le degré de pouvoir (*agency*) attribué aux citoyen-nes. En effet, force est de constater que les associations qui

participent le plus de l'écologie dominante et de la rhétorique des petits gestes insistent sur la grande puissance d'agir des individus (un accent qui va avec une culpabilisation de celles et ceux qui ne « font pas leur part »), tandis que les associations plus critiques des dynamiques systémiques derrière les circulations déplorent la relative impuissance des individus isolés et soulignent l'importance de la montée en puissance des collectifs. Project Rescue parle ainsi de « sauveteurs des océans », de « braqueurs de propreté ». Plastik Akoz met en avant l'expression créole « *ti hache i coupe gros bois* » (une petite hache peut couper de gros troncs)³⁹. Prop'Réunion considérera pour sa part qu'« on n'est que des citoyens », tandis que Kelonia parle d'une « goutte d'eau dans l'océan ».

Il est une autre pratique de ramassage des déchets sur la plage dont nous n'avons pas discuté dans cette partie. Il est assez courant pour certain-es Réunionnais-es de parcourir le front de mer à la recherche de trouvailles rejetées par l'océan afin d'en décorer les « cours » : statuettes, pneus, morceaux de bois ou de ferrailles sculptés par leur voyage en mer... Cette pratique de récupération n'est pas identifiée comme relevant de l'écologie. Elle est, à ma connaissance, peu ou pas étudiée. Elle atteste à la fois d'un certain fatalisme dans le rapport à ce qui arrive par l'océan, et d'un refus de considérer tout ce qui échoue comme un déchet. Elle dit aussi quelque chose du rapport à « la cour », à l'esthétique du jardin créole. En juillet 2015, un Réunionnais fit la une des journaux du monde pour avoir glané pour sa cour un morceau de plastique étrange sur une plage de Saint-André – un objet qui se trouva être un débris de l'avion MH370 de la Malaysia Airline qui avait disparu un an auparavant sans laisser de trace, dans des circonstances politiques suspectes, avec 239 personnes à bord. Alors que les professionnels du tourisme de l'île avaient identifié les dépôts sauvages comme l'ennemi n°1 de la promotion de l'île, l'échouage de ce déchet particulier fut extrêmement médiatisé, jetant un coup de projecteur inattendu sur l'île⁴⁰. À l'heure où est débattue la part de responsabilité des pays dits développés dans la prise en charge des déchets déversés dans la mer par les pays dits en voie de développement, particulièrement depuis l'Asie du Sud-Est, La Réunion, territoire post-colonial français entre l'Afrique et l'Asie, incarne par ces échouages le fait que le « problème déchet » n'est pas contenu par des frontières nationales, qu'il commence avec la mondialisation des flux de matières et d'énergie à travers lesquels se joue le « développement » de chaque pays. Ces pratiques différentes de ramassage des déchets sur le front de mer nous rappellent également que le parcours des déchets ne s'arrête pas sur la plage où ils se sont échoués ou dans l'estomac où ils ont atterri : qu'ils soient ramassés pour atterrir en centre d'enfouissement ou pour décorer des cours, ces déchets sont récupérés et mis en scène pour raconter une histoire à visée polémique, éducative ou artistique, qui elle-même participe à la politisation des flux globaux et de leurs conséquences⁴¹. Il y a un intérêt épistémique à mettre en avant les représentations que véhiculent ces histoires, les manières dont elles formulent le problème déchet, ses circulations, ses causes et ses solutions.

39. Source : entretien avec Chloé Gault. Responsable Communication (Suez). Plastik Akoz. 06/12/2021. L'expression est utilisée pour décrire la démarche de l'association qui distribue à ses partenaires des mugs pour remplacer les tasses en plastique utilisées dans les locaux.

40. À l'époque, je suis sollicitée en tant que traductrice-interprète par un média australien pour couvrir l'événement. C'est un peu décontenancés que pouvoirs publics et institutions du tourisme tentent alors de répondre aux demandes de la presse internationale et de profiter de ces projecteurs tournés vers l'île pour en faire la promotion. Comment un événement qui s'est passé à plus de 7000 kilomètres de l'île un an auparavant, pouvait-il tout à coup intéresser l'île autrement inconnue du reste du monde ?

41. Je remercie Laurence Rocher pour m'avoir aidée à formuler ces réflexions lorsque la thèse était à l'état de projet.

3. Des déchets du tourisme en cœur de parc habité. L'impasse du ramassage dans le cirque de Mafate

« Ils ont vraiment besoin d'apprendre à recycler. Tu as vu toutes ces bouteilles en plastique ? Ils ne s'en sortiront jamais... »

– Échange entre deux touristes entendu dans le Parc National du Simien, en Éthiopie (BLANC 2019, p. 140)

Situé cœur du Parc National de la Réunion (2007), dans la zone classée au patrimoine mondial de l'UNESCO (2010), le cirque de Mafate est isolé du reste de l'île par l'absence de route praticable pour les voitures : on ne peut s'y rendre qu'à pied, ou par les airs, en hélicoptère. Les parcs nationaux sont souvent sacralisés comme espaces naturels vierges ; Mafate a cette particularité d'être un cœur de parc habité⁴². Le cirque compte environ neuf cents habitant-es, réparti-es sur neuf « îlets » (Fig. 7.13).

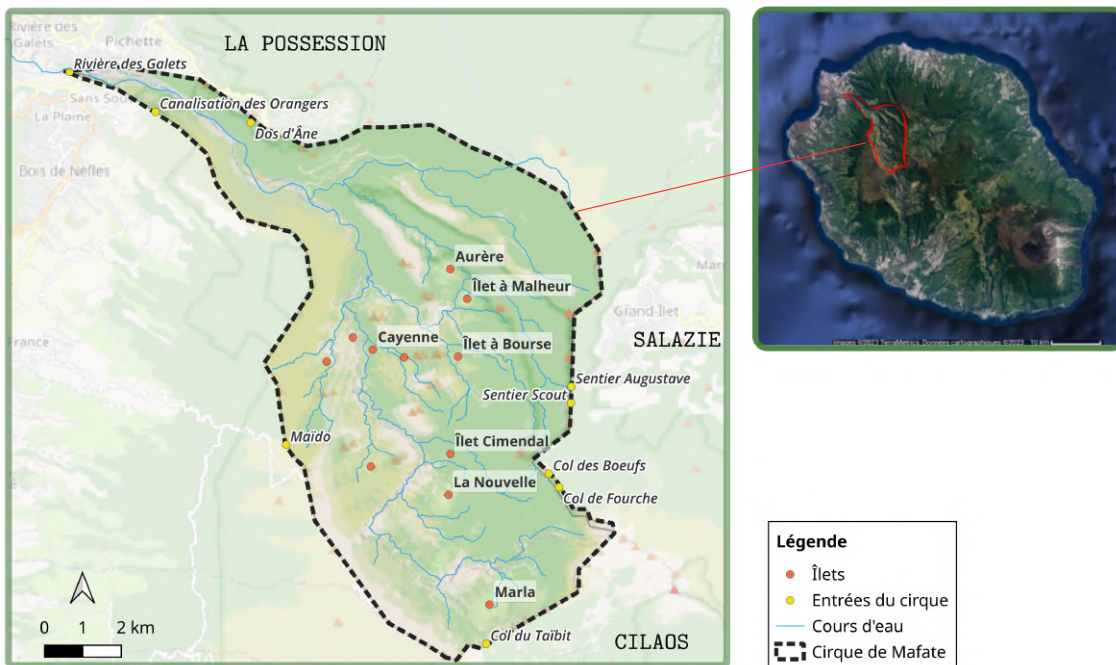


FIGURE 7.13. – Carte de localisation du cirque de Mafate, La Réunion (2023)

42. L'élaboration de la charte du Parc National de La Réunion a participé à inclure dans la réforme de la législation française concernant les parcs une plus grande considération pour les activités humaines en cœur de parc (Bouet 2019, Nicault 2023).

Depuis les années 1980, l'agriculture de subsistance a cédé la place à l'industrie du tourisme, faisant la fortune de quelques familles autrefois très pauvres. Ce nouveau modèle économique, qui vise à satisfaire les besoins des randonneur-euses en mettant à leur disposition gîtes, restaurants, cafés et épiceries, nous intéresse ici pour son poids matériel considérable, celui des tonnes de déchets produites par le site aujourd'hui. Plus de 100 000 personnes visitent le cirque chaque année. Les touristes sont invité-es à repartir avec leurs déchets, et aucune poubelle n'est mise à leur disposition sur le site, pas même dans les gîtes. Toutefois, l'évolution des habitudes de consommation et les services fournis aux touristes produisent une quantité importante de déchets. Si les chiffres fournis par les collectivités suggèrent que les Mafatais-es « produisent » bien moins de déchets que les habitant-es de la côte⁴³, ces quantités non négligeables sont plus difficiles et donc bien plus chères à gérer du fait de l'enclavement du territoire. Depuis les années 1990, une partie des déchets est évacuée par hélicoptère. Instrument majeur de modernisation et de désenclavement du cirque, l'hélicoptère fait aujourd'hui partie du paysage visuel et sonore des habitant-es du cirque, transportant quotidiennement touristes, habitant-es, marchandises et déchets.

Se pose alors la question des limites socio-environnementales de ce modèle fondé sur l'écologie de parc et le tourisme vert qui, pour fonctionner, organise le coûteux transport de tonnes de matières de la côte vers le cirque, et inversement. La situation de double insularité du cirque, ainsi que la particularité d'être un cœur de parc habité, en font un cas intéressant pour qui s'intéresse aux enjeux politiques et socio-économiques des circulations de matières. Nous verrons que les problèmes que posent la production de déchets dans le cirque en font moins un cas limite qu'une chambre d'échos pour une problématique qui se pose, de manière moins exacerbée, à tous les territoires du Plantationocène.

Dans cette partie⁴⁴, il sera tout d'abord question de replacer la question de la protection environnementale à Mafate dans le contexte historique et politique de la montée en puissance du milieu de la conservation et de la création du Parc (3.1). Nous décrirons ensuite la manière dont le problème de l'accumulation et du ramassage des déchets a été formulé à Mafate (3.2). Dans une dernière sous-section, nous regarderons la question de l'accumulation des plastiques dans le cirque à travers un autre prisme que celui du ramassage. Par une étude de cas « *Follow the thing* » (Ch. 2), la proposition méthodologique consistera à retracer les parcours alambiqués des bouteilles d'eau consommées dans le cirque de manière à mettre en avant les liens entre la question de la production des déchets plastiques et celle de l'accès à l'eau potable, qui reste problématique à Mafate (3.3). En nous appuyant sur le travail de l'urbaniste Maëlle NICAULT (2023), nous mettrons en avant le travail de subsistance effectué par les habitant-es dans l'entretien d'un réseau d'eau brute, proposant

43. Le TCO a financé la collecte de 304 tonnes de déchets à Mafate en 2018, pour un coût de 620 € par habitant-e, ce qui est six fois plus que le coût de collecte par habitant-e sur le reste du territoire de l'EPCI. Source : Rapport de la chambre régionale des comptes de La Réunion sur la gestion des déchets du TCO (2020), disponible en ligne. Source : CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (12 mars 2020). *Rapport d'observations définitives. Communauté d'agglomération du TCO (Réunion). Le développement durable, la gestion des déchets. Exercice 2015 et suivant.* URL : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-04/RER2021036.pdf> (visité le 07/07/2023), La moyenne estimée de la production de déchets par habitant-e sur l'île est de 629 kg par habitant par an selon l'Observatoire Réunionnais des déchets.

44. La rédaction de cette partie s'appuie sur un travail collectif de recherche réalisé avec Maëlle Nicault, Julien Lallemand, Tristan Lefort-Martine, Célia Giraud et Léo Truché dans le cadre de la semaine « À l'École de l'Anthropocène » organisée par l'École Urbaine de Lyon. Les travaux de thèse et d'employée régionale de Maëlle Nicault sur le développement des Hauts de l'île et en particulier sur la gestion de l'eau à Mafate, et les travaux de Julien Lallemand en tant qu'hydrologue très familier du terrain Mafatais, ont complètement irrigué ce chapitre, tant sur la partie concernant la gestion de l'eau que sur la partie déchets (observations, photos, contacts).

de les thématiser comme des pratiques environmentalistes qui ne sont pas reconnues comme telles. Malcom FERDINAND (2019) parle d'une « écologie Marronne », qui s'élabore dans la fuite du Plantationocène, dessinant ainsi un pont avec les théoricien-nes de la « *Maroon ecology* » qui décrivent des dynamiques similaires en Jamaïque. Dans leur sillon, nous proposons de regarder ces pratiques comme participant d'une **écologie marron**⁴⁵ — une écologie qui s'effectue en dehors du radar de l'écologie dominante et qui pose la question de la place du travail de subsistance dans ce que pourrait être une « écologie décoloniale » (Ferdinand 2019).

3.1. Conservation et tourisme vert : l'envers d'une écologie de parc

Le cirque de Mafate a une place particulière dans l'histoire de l'esclavage et l'histoire post-coloniale de l'île. Territoire enclavé et difficile d'accès, il fut d'abord le refuge d'esclaves marrons qui y firent pour certain-es des royaumes, puis le refuge de « Petits Blancs » de la côte que la crise sucrière et la montée en puissance des grands sucriers avaient laissés honteux et sans terre. Le cirque est ainsi très investi de mythologies de rébellions, d'une vie à l'écart du reste de l'île. Infusées par le mythe du déclinisme environnemental, les premières mesures dites de protection de la nature qui ont été prises concernant « les Hauts » de l'île ont pris le parti de condamner les habitant-es pour leur usage de la forêt (Bouet 2019)⁴⁶. L'histoire de Mafate en particulier est marquée par plusieurs tentatives de décasage et de dépeuplement du cirque sous couvert de politiques de protection de la nature (SOUFFRIN 1992) — une tendance antisociale aujourd'hui très étudiée dans l'histoire de la création des parcs protégés en post-colonie (Blanc 2020, Ch. 2). Les politiques gestionnaires concernant ce territoire ne se sont mises à inclure les habitant-es dans leur vision que très tardivement, à partir des années 1980, qui marquent un essor de l'industrie du tourisme dans le cirque (Fig. 7.14)⁴⁷.

Les Mafatais-es ne sont pas propriétaires des terres qu'ils et elles habitent : les terres sont des concessions qui ont d'abord été accordées à quelques colons avant d'être rachetées par l'État puis

45. Le terme créole « marron » fait ici spécifiquement référence à l'histoire du marronage des personnes esclavisé-es dans le cirque. Il resitue l'expression consacrée dans les Amériques, en particulier dans l'étude des Caraïbes : Connell (2020) et Stennett (2020) par exemple sont des théoricien-nes de la « *Maroon ecology* ». Dans ses travaux, Maëlle Nicault parle pour sa part de « captages marrons », pour désigner le travail de captage d'eau réalisé par les habitant-es du cirque (3.3).

46. Voir le code forestier par exemple (1853) qui criminalise l'activité paysage de ce que le gouverneur appelle la « population vagabonde » des Hauts, identifiée comme responsable de changements climatiques à l'échelle de l'île par leurs pratiques dites de déforestation — un mythe qui ne se vérifie pas dans les recherches géographiques sur la végétation et l'occupation humaine pendant l'époque coloniale (Bouet 2019, p. 234)

47. Dès l'annonce de la création du Parc, la relation entre la nouvelle autorité du Parc National et les habitant-es s'annonce tendue : une série de manifestations s'organise contre le projet de parc en 2005 et 2006. Sur les 88 membres annoncés pour le conseil d'administration du Parc dans sa première version, seules deux places sont prévu-es pour les habitant-es, désigné-es par la mairie de Saint-Paul. 35 places sont prévues pour les collectivités locales, 13 pour les représentant-e-s des ministères, 5 pour les associations écologistes. En janvier 2013, la faction régionale des Verts dénonce la manière dont les habitant-es sont représentés dans la charte rédigée, sans concertation, par le Parc, ainsi que le manque de « participation citoyenne ». Le premier jet de la charte est empreint de paternalisme vis-à-vis des Mafatais-es : il s'agissait d' « élaborer une charte à destination des habitants et acteurs concernés », et non de viser à une co-construction de la charte avec les Mafatais-e-s, qui habitent et connaissent le cirque. L'adjectif « illégal » est employé pour décrire les activités des habitant-e-s (agriculture, prélèvement de ressources, etc.). Source : JIR : 1PER94/504.



[1PER94/504] Journal de l'Île. 22/01/2013

FIGURE 7.14. – Extrait d'archive de presse (2013). Un article du courrier des lecteurs revient sur les conflits qui ont émergé à l'occasion de la création du Parc National à La Réunion (2005-2006)

déléguées au Conseil général (Souffrin 1992, Nicault 2023). Cette main mise sur le foncier est directement liée aux politiques de protection environnementale qui ont été mises en place dans le cirque. L'Office National des Forêts (ONF) est gestionnaire de ces concessions⁴⁸ – un rôle qui se manifeste par de fortes tensions avec les habitant-es : l'ONF attribue certaines ressources (comme le bois), autorise ou non certaines constructions, et... gère les déchets. Beaucoup des agent-es de l'ONF qui travaillent à Mafate sont des Mafatais-es. Depuis 2007, le Parc National s'ajoute aux autorités qui régissent la vie des Mafatais-es dans leur quotidien. Dans le sillon des violences commises à l'encontre des habitant-es par les pouvoirs publics, les représentant-es de l'autorité sont souvent perçu-es avec une grande méfiance (Nicault 2023, p. 196, Fig. 7.15).

48. La branche locale de l'ONF tente, depuis peu, de se défaire de cet engagement particulier, sous l'encouragement des bureaux parisiens, avec difficulté. Source : entretien avec Pierre Sigala, responsable Unité Production à l'ONF, 14/12/2021. La question de qui voudra reprendre ces responsabilités se pose sur tous les sujets sensibles (eau, déchets...) (Nicault 2023).



FIGURE 7.15. – Photographie d'un panneau d'accueil à l'entrée du cirque de Mafate, à La Réunion (2021). La mention du Parc National a été rayée

L'historien Guillaume Blanc décrit dans sa thèse sur le parc du Simien en Éthiopie l'étroit éventail des possibilités qu'il reste aux habitant-es pour s'ajuster à la mise en parc de leur lieu de vie : s'ils et elles ne sont pas expulsé-es, le recrutement des habitant-es du parc au service de la conservation se fait souvent par la conversion aux métiers du tourisme, seule option lucrative qui implique d'importants changements dans les modes de vie. Le Parc National de La Réunion affiche également le désir de faire de Mafate une « vitrine pour le tourisme et le patrimoine mondial », et de « faire des Mafatais des ambassadeurs du patrimoine mondial »⁴⁹. Cette conversion socio-économique des habitant-es a un poids matériel en plus que culturel et économique : dans les années 1980, avec le début de l'essor de l'industrie du tourisme à Mafate, les déchets commencent à s'accumuler et à poser problème.

3.2. Pollution en cœur habité. Qui va ramasser ?

Si l'hélicoptère vient récupérer les déchets de Mafate depuis presque trente ans, cela n'a pas toujours été le cas⁵⁰. « Avant, on enfouissait un peu dans chaque îlet, ou bien on éparpillait, le verre dans le jardin, dans le poulailler, sous un tronc... », se rappelle Alain Hoarau, Mafatais de naissance⁵¹. Après avoir travaillé 10 ans pour l'ONF, Alain tient aujourd'hui un gîte à Marla, un des îlets les plus habités de Mafate. Avec la montée en puissance du tourisme, les dépôts se sont multipliés. La première prise en charge des déchets s'orientait vers une gestion locale : on tentait de faire converger les apports vers un seul point de dépôt dans chaque îlet, et certains îlets consa-

49. Source : PARC NATIONAL DE LA RÉUNION (2023). *Mafate : vers un éco-territoire*. URL : <https://www.reunion-parcnational.fr/fr/des-actions/accompagner-le-developpement-local/mafate-vers-un-eco-territoire> (visité le 19/10/2023).

50. L'historique de l'évolution de la gestion des déchets dans le cirque présenté dans cette sous-section repose en grande partie sur le témoignage de Pierre Sigala, responsable Unité Production à l'ONF (entretien 14/12/2021)

51. Source : entretien avec Alain Hoareau à Marla. 05/09/2020

crèrent un endroit dans le village où brûler les déchets⁵². « Jusqu'aux années 1985-90 [les déchets] ne sortaient pas », raconte Pierre Sigala, responsable de l'unité de production à l'ONF. Les ouvriers de l'ONF ont été chargés du travail de ramassage des déchets et du nettoyage des dépôts, pour les orienter vers la décharge ou l'incinération. Au tournant des années 1990, cette attribution des rôles fut appelée à changer, comme l'explique le responsable de l'ONF :

« Un jour, il y a eu des manifestations. Ils [les ouvriers de l'ONF] ont dit, ce n'est pas notre travail, c'est dégoûtant. À partir de ce moment, il y a eu la première action par la Maison de la Montagne⁵³ qui à l'époque s'occupait plus des Hauts : exceptionnellement, ils ont sorti tous les déchets qu'il y avait là-haut parce que c'était plus gérable ».

Pour Pierre Sigala, l'émergence de la problématique déchet est très liée à l'arrivée du tourisme, à partir des années 1980. « La dernière d'étude du TCO⁵⁴ a montré que les plus gros consommateurs de produits sont les gîtes. Il y a eu de plus en plus de déchets, ça devenait invivable ». Le tenancier d'un petit gîte de l'îlet de Marla témoigne qu'il sort à lui seul environ 50 kilos de déchets tous les quinze jours. « On est un gîte », répond-t-il face à mon étonnement. À partir des années 1990, l'ONF coordonne ponctuellement l'évacuation d'une partie des déchets, avec un financement de la Maison de la Montagne. Cependant, il faut attendre l'épidémie de Chikungunya (2006), transmise par le moustique tigre, pour qu'un ramassage plus régulier soit organisé.

Aux débuts de cette crise sanitaire, il n'y avait pas eu de ramassage organisé des déchets depuis trois ans. Cette crise a accéléré la prise en charge d'un processus de collecte plus systématique par la collectivité, suite à une mobilisation des habitant-es du cirque. L'altitude et le climat du cirque ne sont pas propices à la propagation de la maladie, mais l'abondance de décharges à ciel ouvert, à proximité des lieux de vie, ont servi de foyers de prolifération des larves de moustiques vecteurs de la maladie. « Il aura fallu que les premiers malades du Chik fassent leur apparition pour qu'on commence timidement à envisager un nettoyage d'urgence », commente une randonneuse passionnée du cirque écrivant sur ce sujet à l'époque⁵⁵.

Dans les années 2000, l'évacuation des déchets du cirque fait l'objet d'une convention entre l'ONF et le TCO. Depuis deux ans, le TCO prend en charge entièrement le financement :

« Tous les mois, on sort de 15 à 20 tonnes de déchets par hélicoptère, sauf exceptionnellement, comme avec la crise COVID. Dans les périodes touristiques, en juillet et en

52. Dans certains entretiens avec les collectivités, on m'a parlé de petits incinérateurs qui auraient existé à Mafate. Les documents de préparation du premier plan de gestion départemental parlaient de « huit petites unités d'incinération ». Les habitant-es avec qui j'ai discuté à Marla et à la Nouvelle n'ont pas pu m'orienter vers les vestiges de ces unités, ni même se rappeler d'incinérateurs qui auraient existé dans l'île. Pierre Sigala éclaircit ce mystère en démystifiant ce que furent ces « incinérateurs ».

53. La Maison de la Montagne est une association créée par le Comité du Tourisme avec un financement du Conseil Départemental en 1989. Elle a pour but la promotion du tourisme et des sports en plein air.

54. Territoire de la Côte Ouest. Un des EPCI de l'île. Cf Ch. 3.

55. Source : ANNIE (2023). *Chik : les oubliés de Mafate*. URL : <http://lesblogueries.over-blog.com/article-2099934.html> (visité le 19/10/2023), billet de blog. Ce lien entre crise sanitaire liée à un animal proliférant dans les décharges (leptospirose, dengue, chikungunya) et la structuration dans l'urgence de collectes des déchets est une configuration qui s'est présentée de manière récurrente dans l'île, polarisant les manières de faire sens de la question des « dépôts sauvages » dans le reste du territoire.

janvier on fait une tournée de plus [...] 15 tonnes ça fait beaucoup pour l'ONF, pas beaucoup pour le TCO »⁵⁶.

Le transport de la tonne de déchet est bien plus coûteux que sur la côte, une heure d'hélicoptère étant facturée à 1600€. En 2013, il est estimé que le coût de collecte était entre 200 à 400 000 euros⁵⁷. Les fonds européens FEDER compensent le surcoût à hauteur de 73 000 euros par an. Jusqu'à une récente dérogation, les hélicoptères n'avaient pas le droit de rentabiliser leur trajet en prenant les poubelles après avoir transporté des vivres par exemple. Pour les trois sociétés d'hélicoptères qui se partagent le marché, il est plus profitable financièrement de ne pas faire de doubles rotations.

Le transport des déchets par hélicoptère (« l'outil des Mafatais depuis les années 1980 »⁵⁸) n'a pas été la seule option envisagée. On envisagea d'autres moyens de transport moins coûteux utilisés dans le cirque pour les vivres, comme le bœuf ou l'âne⁵⁹ :

« Il y a eu plusieurs tentatives, de gens plus ou moins sérieux : prendre des ânes, des bourriques, des bœufs "pano" (qu'on utilisait pour le transport de marchandises), mais ça n'a jamais marché, il n'y a même pas eu des essais, on en a parlé à quatre réunions et ça s'est arrêté là. Le seul que j'ai vu où c'est allé plus loin [...] c'est qu'il faut des animaux sur tous les îlets, ce sont des animaux dressés, plutôt des ânes, une dizaine, les faire vivre toute l'année, donc toute une infrastructure adaptée à ça quoi, et personne a sauté le pas pour faire ça. Il aurait fallu les sortir jusqu'au col des bœufs ou jusqu'à rivière des galets (Fig. 7.16) »⁶⁰.



FIGURE 7.16. – Photographie de la rivière des Galets, à l'entrée du cirque de Mafate, à La Réunion (2021)

Le parcours de sortie des déchets hors du cirque vers les infrastructures de traitement de la côte a également été l'objet de négociations. Les vingt premières années, les déchets étaient acheminés par hélicoptère jusqu'au col des bœufs. Ils étaient ensuite pris en charge par un camion qui les

56. Source : entretien avec Pierre Sigala, responsable Unité Production à l'ONF (entretien 14/12/2021).

57. Le marché de prestation de service du TCO pour la collecte des déchets se divise en un marché « hors Mafate » et un marché spécifique pour Mafate.

58. Source : entretien avec Pierre Sigala, responsable Unité Production à l'ONF (entretien 14/12/2021).

59. « Aujourd'hui, l'ONF n'a plus l'argent pour entretenir les chemins. Avant, on pouvait faire passer des bœufs. On fixait le goni, et ce qui était trop lourd on le mettait dans le bertel. Sucre, riz, café, huile... ». Entretien traduit du créole avec Alain Hoareau à Marla. 05/09/2020

60. Source : entretien avec Pierre Sigala, responsable Unité Production à l'ONF (entretien 14/12/2021).

amenait à une plateforme de tri au Port en passant par le cirque de Salazie avant d'être acheminé vers le centre d'enfouissement de Saint-Pierre (Fig. 7.17). « Quand ça arrivait par Salazie, il fallait faire quatre heures de route », souligne le responsable de l'ONF.

Ce parcours très long de l'acheminement des déchets de Mafate était dû à des prérogatives administratives. Le cirque de Mafate dépend des communes de la Possession et de Saint-Paul ; ses déchets dépendent donc de la prise en charge du TCO, qui envoie ses déchets au centre d'enfouissement de Saint-Pierre et non de Sainte-Suzanne. « Chaque interco est très soucieuse de ses prérogatives », explique Pierre Sigala, « pour les déchets de Mafate, ils allaient pas faire une convention sociale ».

Selon le responsable, ce parcours a été modifié à l'initiative de l'ONF, il y a six ou sept ans : les déchets sont à présent sortis depuis la rivière des galets pour être acheminés au Port puis à Saint-Pierre (Fig. 7.18). « L'hélicoptère descend toute la vallée pour se poser au village de la rivière des galets, à 300 mètres de l'église »⁶¹. Il entrepose entre 5 et 7 bennes de 30 mètres cubes, que des camions peuvent ensuite récupérer.

Le confort des touristes et la sécurité du transport font partie des raisons évoquées de ce changement :

« Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu des conflits : les hélicos arrivaient sur le col des bœufs, ça faisait des gênes avec les touristes, ça devenait dangereux, et les conditions météo sont plus stables à la rivière des galets. Au col des bœufs parfois à partir de 2h on pouvait plus. C'est une décision de l'ONF qui l'a proposé au TCO. »⁶²

Un habitant interrogé à la Nouvelle suggéra que ce nouveau parcours est source de conflit avec les habitant-es du quartier Rivière des Galets.

Remporter, ramasser, trier. Enjeux d'une participation différenciée

Un enjeu majeur pour les pouvoirs publics en parallèle aux opérations d'enlèvement des déchets a été l'éducation à de nouveaux gestes : celui, pour les touristes, de ramener tous leurs déchets avec eux, hors du cirque ; celui, pour les Mafatais-es, de participer aux opérations d'enlèvement coordonnées par l'ONF. Cette différenciation du geste est une question matérielle et financière : si l'enlèvement des déchets des gîtes a été considéré comme une opération inévitable pour préserver les paysages de nature du Parc⁶³, le coût de ces opérations est tel qu'il y a un intérêt à encourager qu'une partie des déchets soit collectée et traitée sur la côte.

L'IRT⁶⁴, l'ONF, le Parc National et le TCO sont les acteurs principaux de cette « sensibilisation aux gestes civiques »⁶⁵ à destination des touristes. « Avec tes déchets, tu repartiras » est un des

61. Ibid.

62. Ibid.

63. Sources croisées : micro-entretien avec un habitant : « Hier, l'ONF l'a envoyé à nou un papier pou' voir quels encombrants on a. La machine à laver dans la cour, c'est pas joli » [« Hier, l'ONF nous a envoyé un courrier pour savoir quels encombrants on a »]. 05/09/2020. Entretien avec Pierre Sigala, au sujet de l'organisation de points d'apport du tri sélectif : « Il y en avait tellement partout, des verrues paysagères, ça devenait dans chaque îlet une véritable déchetterie, d'un point de vue paysager ça aurait pas été top ». 14/12/2021

64. IRT : Île de La Réunion Tourisme.

65. Ibid.

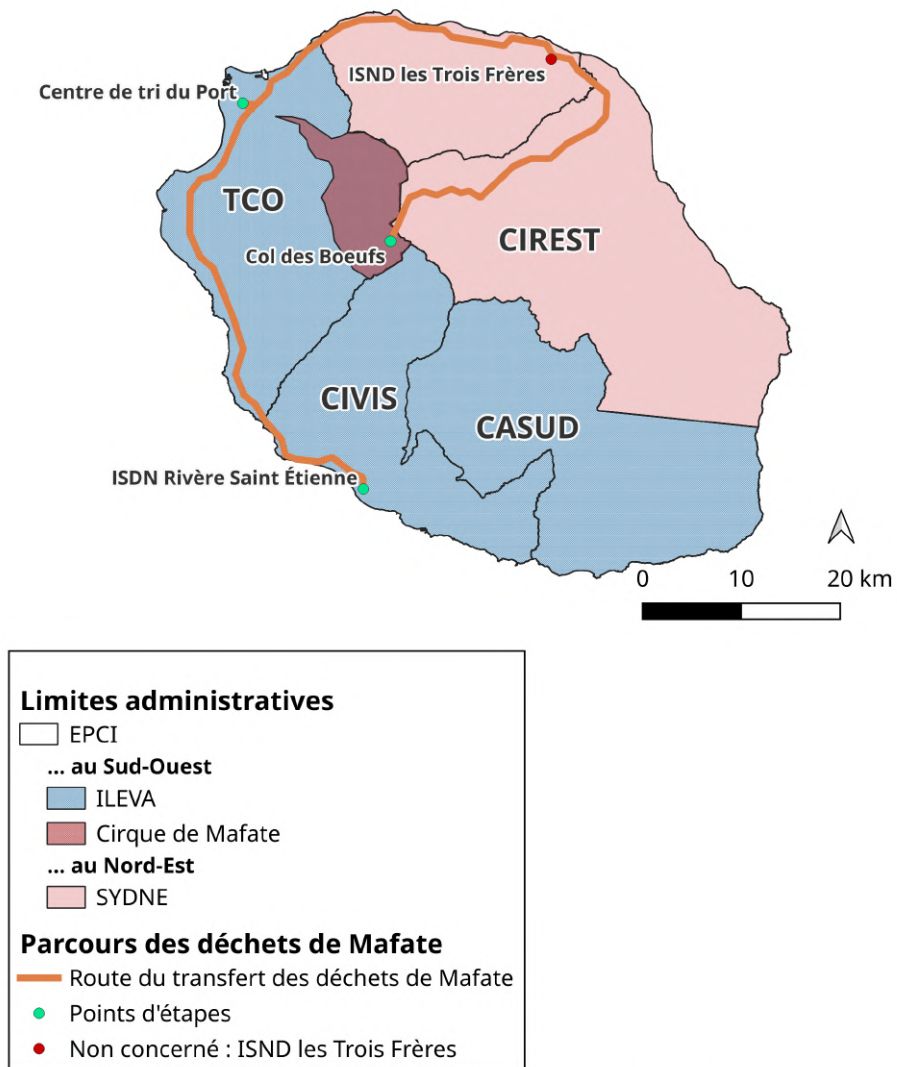
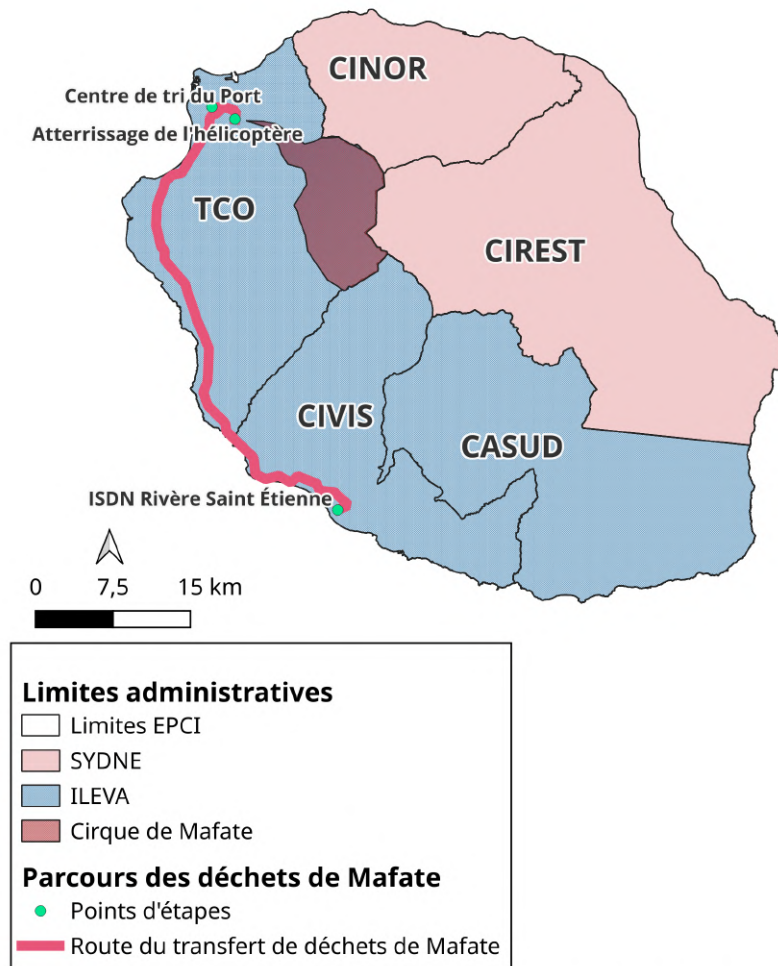


FIGURE 7.17. – Carte du parcours des déchets depuis le cirque de Mafate à La Réunion (1990-2010)



Sources : GooqleMap 2023, OpenStreetMaps 2023, BDTopo 2023, entretien ONF ©Manglou 2023

FIGURE 7.18. – Carte du parcours des déchets depuis le cirque de Mafate à La Réunion (2023)

3. Des déchets du tourisme en cœur de parc habité

commandements de la « Mafate Attitude » édictés par l'IRT⁶⁶. Les communications de l'ONF et du Parc au sujet de ce choix décrivent les poubelles comme nocives pour la faune du cirque : elles attirent les rats qui attaquent les oiseaux endémiques de l'île. La question du coût de collecte des déchets est très peu mise en avant dans la justification de ce choix, contrairement à celle de l'image touristique et du paysage : « Notre fonds de commerce, c'est la beauté de l'île », comme le président de l'IRT dans le cadre de l'opération « zéro déchet sur les sentiers »⁶⁷. Des opérations de distribution de sacs en plastique aux randonneur-euses⁶⁸ sont organisées ponctuellement pour éduquer les randonneur-euses à ce geste spécifique.

La question des déchets des touristes fait partie des points de tension entre habitant-es et randonneur-euses. Des affiches « emportez vos déchets » sont collées aux murs des gîtes. À l'îlet de La Nouvelle, je demande au tenancier d'une épicerie s'il y a une poubelle pour ses clients. Il me répond qu'ils ne prennent pas les déchets des touristes : « C'est pas un dépotoir ici ! ». « Les incivilités, c'est au quotidien ! », témoigne une habitante pour un article de presse consacré à la question⁶⁹. En l'absence de poubelle, des randonneur-euses qui s'arrêtent dans les îlets déposent leurs déchets sur les sentiers, près des habitations ou de l'école.



Un second pan de la politique de sensibilisation des pouvoirs publics qui administrent le Parc est consacré à la sensibilisation des Mafatais-es à ne pas faire de dépôts dans le cirque. Certain-es habitant-es peuvent préférer stocker localement que d'avoir recours à l'hélicoptère : « c'est une logique de profit. Ça coûte de faire évacuer alors on préfère faire des décharges », explique un gîteur, « ce qui compte, c'est faire de l'argent ». Les opérations plus récentes consistent en une sensibilisation au geste de tri, qui se fait par la venue d'intervenant-es extérieur-es et l'organisation d'opérations de *Clean up*. En 2016 par exemple, la mairie de la Possession a financé un projet de sensibilisation auquel a participé l'école de Grand-Place à Mafate, encadrée par une association écologique réunionnaise. Une action « Allons nettoyer Mafate », dans le cadre des journées nationales « J'agis pour mon patrimoine naturel », a été mise en place, afin de sensibiliser les enfants scolarisés de l'importance du tri par l'organisation d'une opération *Clean up* sur les sentiers de l'îlet⁷⁰. Ce discours reprend des lieux communs de la rhétorique d'éducation à l'environnement :

66. Source : IRT (2023a). *Mafate : un laboratoire éco-touristique*. URL : <https://www.reunion.fr/decouvrez/les-cirques/cirque-de-mafate/mafate-un-laboratoire-ecotouristique/> (visité le 19/10/2023).

67. Source : IPREUNION (20 oct. 2015). *Mafate : objectif 0 déchet*. URL : <http://www.ipreunion.com/requins/reportage/2015/10/20/parc-national-mafate-objectif-0-dechet,34157.html> (visité le 19/10/2023).

68. En octobre 2015 par exemple, des sacs en tissu « lavables et réutilisables » sont distribués sur les sentiers, arborant le slogan « Nout kèr, nout tèr », produits par une association locale de récupération de textiles, Ti Tang Récup. L'emploi de textiles pour la fabrication de ces sacs est issu de la volonté de l'IRT, maître d'ouvrage pour la production, de diminuer l'utilisation de ressources naturelles pour ce faire. Les sacs sont toutefois doublés d'un sac en plastique recyclé à l'intérieur, « pour les déchets les plus sales ». Source : IRT (2023b). *Objectif zéro déchet sur les sentiers de Mafate*. URL : <https://www.reunion.fr/planifier/actualites/objectif-zero-dechet-sur-les-sentiers-de-mafate> (visité le 19/10/2023)

69. Source : Mélanie RODIER (17 avr. 2009). *Stop aux déchets à Mafate*. URL : https://www.zinfos974.com/Stop-aux-dechets-a-Mafate-_a5816.html (visité le 05/03/2023).

70. « Après les avoir sensibilisés, sous forme de jeu participatif, à l'importance du tri des déchets pour protéger notre environnement naturel et ses ressources, ils sont partis sur les sentiers de l'îlet afin d'y collecter les déchets. Équipés de leurs gants, de leurs pinces à déchets, de leurs sacs poubelle et encadrés par leur maîtresse et 3 membres de notre association, les primaires de Grand-Place ont ramassé 13kg de déchets en deux heures (!) dans deux gros sacs poubelle.

l'importance du tri⁷¹, le ramassage comme action citoyenne et moyen de prise de conscience, l'invitation à assumer une forme de responsabilité individuelle pour inviter les familles à mieux consommer en produisant moins de déchets. Dans les îlets les plus touristiques, certains gîtes ont ainsi fait le choix de faire du tri à titre personnel, en faisant remonter les bouteilles de bière consignées par la contre-rotation de leurs livraisons de marchandise⁷². Récemment, les démarches de sensibilisation des gîteur-euses se sont également tournées vers la consommation⁷³.

Si ces démarches de sensibilisation s'inscrivent dans une longue lignée d'initiatives en partie infructueuses, les acteurs de la gestion ne sont pas persuadés par la faisabilité du tri au sein du cirque, pour des raisons pratiques que le responsable de l'ONF interrogé explique en détail :

« Mes prédécesseurs, il y a dix ans, disaient 'ce serait super de faire du tri'. On se heurtait à des détails pratiques, qui étaient compliqués. On s'est mis à trier [...]. On s'était dit on va faire du stock de verre, on a commencé à stocker. L'ONF encourage, puis un jour, on s'est rendu compte qu'on avait des stocks partout et en fait le problème... comme le verre est lourd, et si on enlevait les *big bags*... résultat ils étaient moins pesant, moins lourd, donc dangereux, ils volaient autour des hélicos, c'était dangereux. Il fallait faire des stocks partout à droite à gauche, c'est trop compliqué à gérer. Il y en avait tellement partout, des verrues paysagères, on a fait une sortie spéciale pour tous les stocks de verre. Il y a plusieurs dizaines de tonnes descendues. Ça a fait du tri sélectif, il y a eu que du verre qui est parti. Depuis, on n'a plus souhaité re-encourager les gens à trier, parce que ça veut dire qu'il aurait fallu multiplier par deux ou trois les points d'apport volontaire, ça devenait dans chaque îlet, une véritable déchetterie, d'un point de vue paysager ça aurait pas été top. »

Ce témoignage replace le discours de la sensibilisation au geste civique au sein d'une difficulté matérielle à organiser les circulations qu'implique le tri sélectif. Si d'étranges poubelles jaunes à roulette (inadaptées au relief escarpé et à l'absence de camions de ramassage) ont fait leur apparition dans certains îlets, les déchets triés ont longtemps été mélangés au reste des déchets ménagers pour l'hélicitreillage (Fig. 7.19, Fig. 7.20). On observe ainsi que l'insistance sur le geste de tri contraste avec la portée effective des circuits organisés par le système de collecte. Ce traitement en mélange est en train de changer très progressivement, selon l'ONF, qui organise depuis peu une sortie de *big bags* de recyclables une fois par mois, au moyen de 3 à 6 rotations d'hélicoptère selon les îlets.

Une fois de retour dans la cour de l'école, les déchets ont été triés et pesés : 8kg de verre, 2,5kg de déchets recyclables (bouteilles plastiques, canettes de boisson boîtes de conserve), 2,5kg d'ordures ménagères. Ce projet se poursuit après les vacances scolaires avec une valorisation de cette collecte, ainsi qu'une sensibilisation à une consommation plus responsable et à la prévention des déchets. ». Source : <http://www.ecomanifestation.re/allons-nettoyer-mafate/> (visité le 15/09/2023)

71. Celui-ci est mis en avant dans l'enseignement, mais également dans la pratique du *Clean up*, avec une catégorisation des déchets collectés.

72. Source : entretien avec Pierre Sigala, responsable Unité Production à l'ONF (entretien 14/12/2021).

73. « Le TCO essaie de faire passer le message en disant, maintenant, il faut plus que vous achetez des petites canettes de coca, il faut mieux acheter des bouteilles, mais les touristes ne sont pas habitués à ce genre de choses. La pression, c'est plus à la mode (20-50L), ça évolue un peu mais c'est pas suivi, c'est des initiatives personnelles. Y'a rien qui est piloté par personne. Chacun a des missions très écartelées. ». Source : *ibid.*

3. Des déchets du tourisme en cœur de parc habité



FIGURE 7.19. – Photographie d’une plateforme de collecte des déchets recyclables des gîtes de Marla, dans le cirque de Mafate à La Réunion (2021)



FIGURE 7.20. – Photographie d’une poubelle de la collecte sélective dans le cirque de Mafate, à La Réunion (2021)

Qui va ramasser ?

Il est très courant que les différents organismes publics se renvoient la balle quant à qui devrait assumer la responsabilité des services publics dans le cirque, de l'entretien du réseau d'eau au ramassage des déchets⁷⁴— un jeu de dupes qui permet que le cirque soit très faiblement desservi en termes de services publics. Cette situation est analysée par plusieurs géographes comme une situation d'injustice socio-environnementale qui est très liée à l'histoire des politiques de conservation et à l'administration particulière du territoire (Nicault 2023, p. 196). Le rôle de l'ONF dans la gestion des déchets, en particulier, a de quoi surprendre. Si la branche locale tente, sous l'impulsion des bureaux parisiens, de se désengager, cette dernière pose la question de qui reprendra ces responsabilités :

« À l'ONF, on est plutôt dans une phase de désengagement, vu que quand notre direction générale parisienne voit qu'on sort des déchets de Mafate, ils nous disent que c'est pas notre boulot ; on n'est pas là pour ça. Si le préfet le disait, on dirait OK, mais on dit plutôt que c'est aux communes, aux interco, de se prendre en charge ; personne ne prend l'initiative, on le voit bien [...]. Quand on a vu le Parc National arriver en 2007, on s'est dit "tiens, ils vont nous aider à motiver le personnel et les habitants pour trier", mais la direction a dit "c'est pas notre travail, nous c'est la biodiversité, le paysage, pas d'apprendre aux habitants à trier" »⁷⁵.

Cette idée que la gestion des déchets n'est pas le travail de l'ONF revient dans les nombreux conflits qui opposent l'Office aux habitant-es. Pierre Sigala prend l'exemple de dépôts odorants qui contenaient des animaux morts et qui ont été un sujet de conflits récurrents. « Les gîteurs disaient "c'est vous les éboueurs, vous n'avez pas à vous plaindre" ; les ouvriers répondaient que eux, c'est pas leur métier »⁷⁶.

De manière plus générale, la résistance des habitant-es aux opérations dites de sensibilisation et de participation au ramassage et au tri fait ressortir des tensions politiques qui s'articulent autour de la propriété de la terre et du rapport à l'administration. L'ancrage de cette résistance à la participation dans un contexte politique spécifique est décrit en des termes intéressants par un agent des pouvoirs publics⁷⁷ :

« Le TCO à un moment a dit à l'ONF, "si vous voulez, on vous envoie une équipe d'animateurs pour apprendre aux habitants à gérer". Le problème... pour les jeunes qui sont envoyés, Mafate, c'est le paradis, donc ils ont fait la fête une semaine à Mafate, mais c'est pas en une semaine d'animateurs que vous sensibilisez une population à des choses, c'est tous les jours qu'il faut y être. Surtout que les habitants de Mafate sont instruits, ils savent contourner les règles, c'est pas du tout des "Yabs"⁷⁸. Si vous voulez voir des endroits retirés, allez à la Chaloupe Saint-Leu, parce qu'à Mafate, les instruits sont très bons, les Mafatais sont au-dessus de la moyenne niveau instruction. S'ils voient qu'on se moque d'eux, ils sont pas dupes. Ils ont l'habitude de demander

74. Voir sur la question la thèse de Maëlle Nicault sur la gestion de l'eau à Mafate (2023).

75. Source : entretien avec Pierre Sigala, responsable Unité de Production à l'ONF (14/12/2021)

76. Ibid.

77. Contribution anonymisée

78. Nom créole des « Petits blancs » des Hauts. Le préjugé raciste veut que les Yabs ne soient pas instruits.

à ce que ce soit les autres qui fassent les choses à leur place parce qu'ils sont pas propriétaires. »

Ce discours, pour ses connotations racistes, a le mérite de soulever la question des dominations de race et de classe dans ce territoire post-colonial très particulier au sein de l'île. Il refuse de thématiser la résistance à la participation comme le symptôme d'une faible instruction ou un manque de civisme, et pose la question des relations de pouvoir entre habitant-es et administration — une relation qui s'exprime ici par une forme de refus du travail de la propreté délégué aux habitant-es. Il invite plus largement à poser la question de la mise au travail des Mafatais-es dans cet entretien d'un paysage de Parc à destination des touristes.

Lors d'un entretien avec deux habitant-es, les effets de ce nouveau travail de gîteur sur la sociabilité au sein des îlets, et la transformation culturelle que l'essor économique a entraînée dans le cirque, sont le sujet d'une discussion animée :

— *Avant, n'avé que quelques familles, nou té misère, chacun' n'avait son ti jardin...* [Avant, il n'y avait que quelques familles, on était pauvre, chacun avait son petit jardin] Le tourisme a fait la richesse des familles. *Ça a changé nou' consommation.* Ça a changé la relation avec les voisins. Si on travaille pas beaucoup, ou si on travaille trop, les autres jugent. *Zot i demande pas nou : « comment i lé ? Out garçon lé bien ? » Zot i demande : « zot néna de mouné en ce moment ? »* [Ils ne demandent pas : comment ça va ? Comment va ton fils ? Ils demandent : vous avez du monde en ce moment ?] Faire que du gîte, c'est pas bon. 300 couchages, c'est l'usine en fin de compte.

— Les gens n'ont pas de démarche de réduction des déchets. Ce qui compte, c'est faire de l'argent. [...] Mais les touristes demandent des choses qu'on n'a pas, comme du jus, des confitures... ça fait des déchets...

Regarder la production de déchets dans le cirque à travers le prisme du travail touristique peut amener à poser la question de ce à quoi sert le travail socialement, et à quel coût. Produits abondamment par le tourisme, les déchets deviennent le premier problème de la vente des paysages du cirque. Ils posent la question des intérêts que protège l'écologie dominante, et pointent ses limites.

3.3. De l'eau à la bouteille : des enjeux politiques des circulations d'eau et de plastique

« *La pluie, li peu' tomber, ti baba, laisse a li tomber, quand li va 'rive à terre, n'a rode un manière pou' diriger à li* »
[La pluie peut bien tomber, petit bébé, laisse-la tomber, quand elle touchera terre, nous trouverons bien un moyen d'orienter son cours]
— Extrait d'un maloya (chant traditionnel) écrit par Jean-Claude Viadère

S'il pleuvait sur Paris la quantité d'eau qui tombe en une journée à La Réunion au plus fort de la saison des pluies, la capitale serait inondée. Cette abondance ne concerne qu'une partie du territoire : les pluies, abondantes dans l'est et le sud de l'île, sont plus rares dans l'ouest et le nord. Cette inégale répartition s'explique par le relief intérieur de l'île : la diagonale qui sépare la « côte sous le vent » de la « côte au vent » fait partie des grands classiques de la géographie scolaire pour présenter ce phénomène que l'on retrouve également aux Antilles. Le sol volcanique est également peu propice au stockage de l'eau.

Cette abondance de précipitations entre en dissonance avec une réalité sociale qui est celle de la difficulté de l'accès à l'eau potable sur l'île (Lorion 2013). Il y a une expression créole qui dit : « *la pluie nou néna, de l'eau nou na point* » — nous avons la pluie, nous n'avons pas d'eau. Dans ce département français, l'Office de l'eau estime que seule la moitié des usagers du réseau d'eau a accès à de l'eau potable satisfaisant aux normes européennes⁷⁹. Si les stations de traitement d'eau se multiplient sur la côte urbanisée, une partie des Réunionnais-es n'ont pas accès au réseau d'eau mis en service et entretenu par les services publics. C'est le cas des habitant-es du cirque de Mafate, qui entretiennent eux-mêmes un réseau d'eau brute qualifiée de non potable depuis les années 1970. La différence entre eau brute et eau potable est expliquée ainsi par Julien Lallemand, ingénieur en hydrologie qui a travaillé sur Mafate :

« Pour ce qui est de l'eau potable, c'est en fait un terme réglementaire, avec des critères qui sont donnés par l'OMS, retranscrits en droit européen et appliqués sur le territoire français⁸⁰ [...] À Mafate, il n'y a pas d'eau potable pour plusieurs raisons : les ressources sont surfaciques et sont donc sujettes à des pollutions naturelles (ou non parfois) qui ne permettent donc pas de respecter les critères de l'arrêté ci-dessus. Il y a énormément de problèmes à la Réunion pour tout ce qui est la pollution microbiologique (giardia, cryptosporidium, si tu tapes ces mots sur internet tu trouveras des articles sur La Réunion). Du fait qu'il n'y a pas de traitement de ces eaux, il n'y a donc pas d'eau potable. Ainsi, il faut faire attention entre "eau potable", "eau brute" qui est

79. Source : Jean-Claude TOIHIR (22 mars 2022). *Journée mondiale de l'eau : la moitié des usagers n'ont pas accès à l'eau potable de façon permanente*. URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/journee-mondiale-de-l-eau-la-moitie-des-usagers-n-ont-pas-acces-a-l-eau-potable-de-facon-permanente-1262719.html> (visité le 05/03/2023).

80. Code de la santé publique (L. 1321-1 et suivants et R.1321-1 et suivants). Arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité d'eau brutes et traitées destinées à la consommation humaine. Pour l'eau en bouteille : articles L1322-1 et suivants.

non traitée, "eau de consommation humaine" qui est une façon embellie pour dire que c'est des gens qui boivent l'eau qu'elle soit propre ou non. »⁸¹

Si l'eau n'est pas aux normes, les pouvoirs publics se dédouanent régulièrement en s'appuyant sur le fait que l'eau est consommée par les Mafatais-es sans problème apparent. Des micro-entretiens menés par l'urbaniste Maëlle Nicault dans le cadre de sa thèse sur la gestion de l'eau à Mafate suggèrent que l'on peut douter de la qualité de l'eau consommée : des habitant-es parlent de têtards qui sortent du robinet, d'inconforts et de maladies gastro-intestinales chez des enfants, tandis que les foyers qui peuvent se le permettre s'équipent de filtres individuels qui doivent être nettoyés quotidiennement (2023). La qualité de l'eau ne fait l'objet d'aucun contrôle, et le faible suivi médical des habitant-es du cirque contribue à l'absence de données sur le sujet – une forme d'agnostologie⁸² qui gagnerait à être étudiée en tant que telle. L'urbaniste analyse cette situation comme une injustice socio-environnementale qui prend la forme d'une inégalité d'accès aux services publics et d'une très faible prise en compte de l'agentivité des habitant-es dans les tentatives de mise en gestion de l'eau dans le cirque.

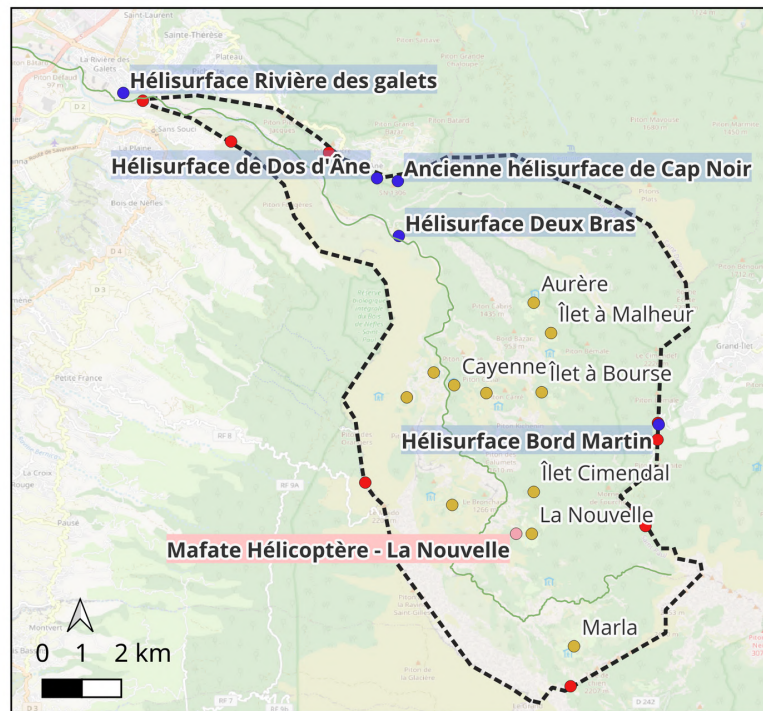
La consommation de l'eau en bouteille fait ainsi partie du quotidien d'une partie des habitant-es du cirque, notamment des enfants scolarisés : l'école n'a pas le droit de leur faire consommer de l'eau non potable, même si c'est cette eau que les enfants consomment à la maison. C'est aussi de l'eau embouteillée qui est fournie aux touristes dans les gîtes. Cette eau arrive par hélicoptère, parmi les tonnes de biens de consommation destinés à faire vivre le cirque (Fig. 7.21).

Le bal incessant des hélicoptères, qui compose le paysage sonore de quiconque arpente le cirque aujourd'hui, jure avec l'image de robinsonnade qui a fait la réputation récente de Mafate. Il nous invite à questionner en profondeur le modèle de développement derrière la mise en parc du cirque : quelles circulations matérielles sont rendues nécessaires par ces pratiques se revendiquant de l'environnementalisme ? Quels métabolismes socio-environnementaux sont mis en place pour permettre l'apparence d'un paysage de nature protégée ? Quel travail se cache derrière ces étiquettes qui se sont accumulées avec les années comme autant de couches de vernis sur le nom du cirque de Mafate – le développement durable, le tourisme vert, le Parc National, le patrimoine mondial de l'UNESCO ?






Pour donner des éléments de réponse à ces questions, nous proposons de remonter la piste d'une bouteille d'eau que nous avons retrouvée sur le sentier de la canalisation des orangers qui mène à Mafate depuis le Nord-Ouest (Fig. 7.22). Cette bouteille nous intéresse, car il serait aisé de la regarder à travers le prisme des pratiques environmentalistes promues dans le cirque, de considérer qu'il s'agit là d'un dépôt sauvage, dû peut-être à un manque de civisme (de la part d'un-e touriste ? D'un-e habitant-e ?), à un besoin de sensibilisation aux petits gestes, à l'absence de poubelle, etc.. Nous proposons de faire un pas de côté par rapport à ce grand récit des déchets sauvages en nous intéressant aux circulations matérielles qu'il y a derrière cette bouteille en particulier, et derrière les bouteilles d'eau en plastique qui circulent dans le cirque en général : d'où vient le plastique qui la constitue ? D'où vient l'eau qu'elle a contenue ? Quel sera son parcours si elle est ramassée dans le cirque ?

81. Source : échanges par mail avec Julien Lallemand, 29/10/2020.

82. L'agnostologie se définit comme « la production culturelle de l'ignorance » (PROCTOR *et al.* 2013), cf. Ch. 4.



L'approvisionnement du cirque

-  Cirque de Mafate
-  Îlets
-  Point d'entrée du cirque par randonnée
-  Hélisturfaces "points d'entrée"
-  Hélisturface autorisée dans le cirque

Sources : OpenStreetMaps 2023, GoogleMaps 2023, BD Topo 2023, arrêtés préfectoraux (hélisturfaces)
©Manglou 2023

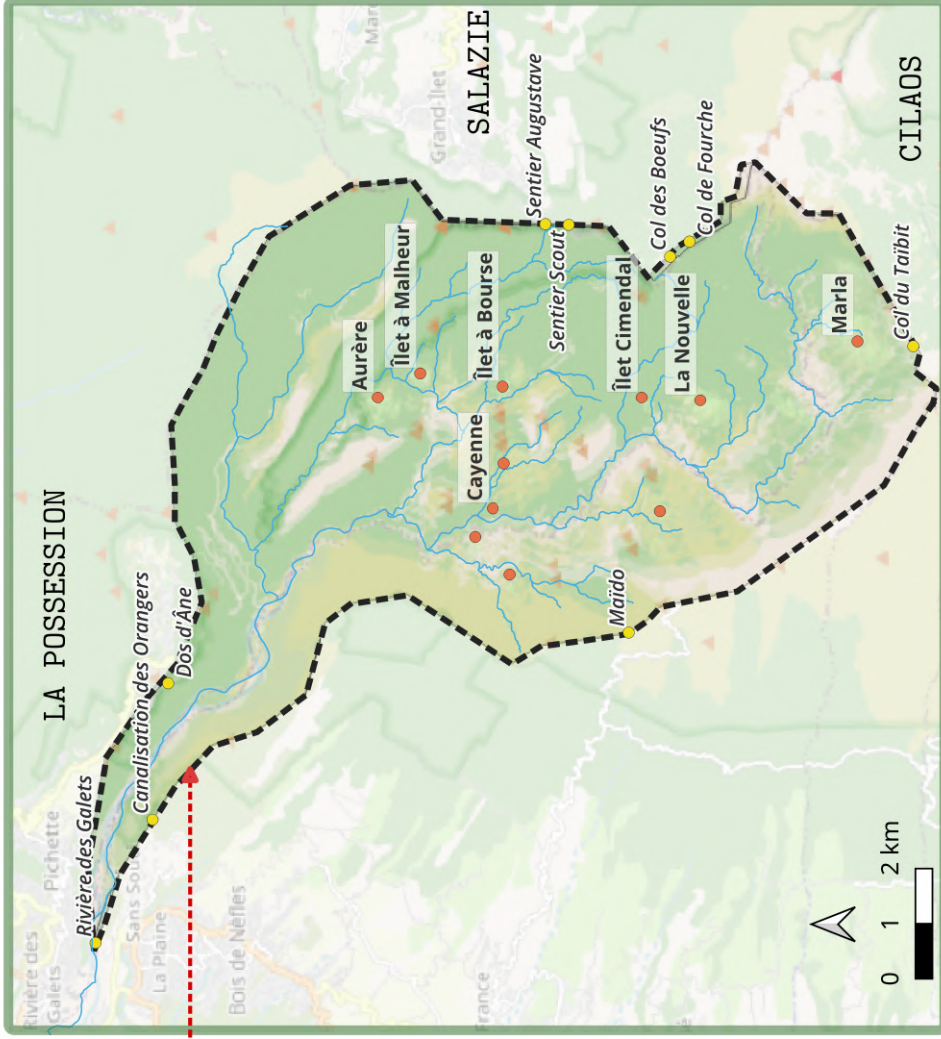
FIGURE 7.21. – Carte de l'approvisionnement du cirque de Mafate, à La Réunion, à pied ou par hélicoptère (2023)



La bouteille Edena, trouvée sur le sentier des Orangers



La bouteille ramassée



Sources cartographiques : OpenStreetMaps 2023, GoogleMaps 2023, Île de La Réunion Tourisme, BDTopo 2023 ©Manglou 2023

FIGURE 7.22. – Carte de localisation de la bouteille d'eau retrouvée sur le sentier de la canalisation des orangers, dans le cirque de Mafate, à La Réunion (2023)

Cette enquête *Follow the thing* a pour objectif de faire émerger les enjeux politiques derrière les circulations qu'impliquent l'accès à l'eau et la montée en puissance du tourisme à Mafate, afin de proposer un autre regard sur l'écologie de parc d'une part, et sur d'autres pratiques que l'on pourrait qualifier d'environnementalistes d'autre part. L'étude de cas proposée est le résultat d'un travail collectif de recherche mené avec Maëlle Nicault et Julien Lallemand en particulier, avec la collaboration de Tristan Lefort-Martine, Célia Giraud et Léo Triché⁸³. Menée principalement pendant la crise COVID, l'enquête s'appuie en grande partie sur l'expertise de terrain développée par Maëlle Nicault et Julien Lallemand dans leur travail à Mafate. Pour ma part, je me suis entretenu avec l'ONF à distance, j'ai effectué un travail de veille médiatique, d'archives et de littérature grise, et réalisé *a posteriori* deux micro-terrains de deux jours à Mafate. J'ai par la suite adapté cette enquête sous la forme d'un atelier de méthodologie de la recherche à destination d'étudiant-es de Master pendant trois années consécutives⁸⁴. L'analyse des sources a été sensiblement enrichie par le travail des étudiant-es. Leurs trouvailles sont à ce titre référencées dans les notes de bas de page.

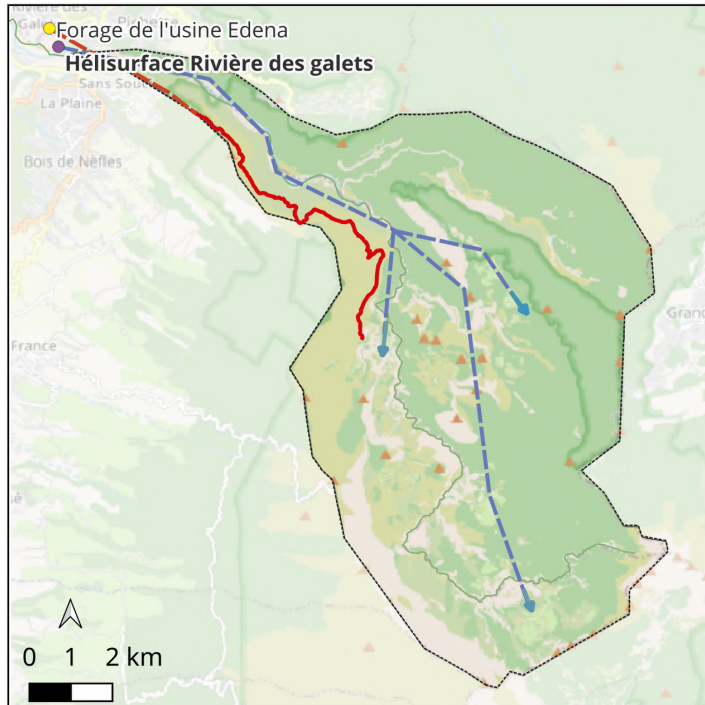
Entre service public et initiatives privées, des allers-retours profitables



FIGURE 7.23. – Publicité de la marque d'eau embouteillée Edena, qui mise sur l'image du cirque de Mafate, La Réunion (2023)

83. Un premier format de valorisation des résultats a été la réalisation d'un podcast puis d'un micro documentaire animé, qui fut diffusé dans le cadre de la journée sur l'écologie décoloniale organisée lors de la semaine « À l'École de l'Anthropocène » de l'École Urbaine de Lyon (27/01/2021). (Source : EUL [27 jan. 2021]. *Décolonialité au carré*. URL : <https://ecoleanthropocene.universite-lyon.fr/decolonialite-au-carre-diaporama-racisme-et-ecologie-204604.kjsp> [visité le 10/01/2023])

84. L'idée de l'atelier était de faire découvrir à des étudiant-es des Masters MEMED et MARGE de l'Université de Lyon 3 une méthodologie *Follow the thing*, en leur proposant de se familiariser avec des sources diverses (archives, littérature grise, sites de cartographie) et de travailler par groupe pour proposer des interprétations de leurs trouvailles. L'atelier se termine avec la diffusion du micro documentaire animé, afin de proposer aux étudiant-es un exemple de ce à quoi peut ressembler une tentative de vulgarisation scientifique faite avec les moyens du bord. La vidéo, diffusée en privé, est consultable en ligne. Source : Mélissa MANGLOU (30 sept. 2022). *Une bouteille d'eau à Mafate*. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=CzFzXqrPkjg> (visité le 10/01/2023)



Le cheminement de l'eau Edena : hypothèses

□ Cirque de Mafate

Hypothèse de la provenance de l'eau promue comme Mafataise

● Usine Edena

— Hypothèse de la provenance de l'eau embouteillée

— Canalisation des Orangers

Hypothèse sur l'approvisionnement du cirque

● Hélisturface

— Hypothèse du transport des bouteilles dans le cirque

Sources : OpenStreetMaps 2023, BDTopo 2023

©Manglou 2023

FIGURE 7.24. – Carte de l'approvisionnement en eau de l'usine Edena et du cirque de Mafate, La Réunion, selon l'hypothèse de travail (2023)

La bouteille que nous avons trouvée sur le sentier de la canalisation des Orangers appartient à l'entreprise qui possède la plus grande part du marché de l'embouteillage sur l'île. Installée à la Possession depuis 1979, l'entreprise Edena joue fortement sur l'image de Mafate et ses paysages de nature vierge pour vendre son eau (Fig. 7.23). De prime abord, on peut avoir l'impression d'une boucle assez simple, où l'eau passerait d'une source mafataise à l'usine d'embouteillage de la marque (à la Possession), potentiellement via la canalisation des Orangers elle-même, avant de revenir à Mafate par hélicoptère dans des bouteilles en plastique (Fig. 7.24).

En réalité, la source exploitée par l'usine ne se trouve pas dans Mafate à proprement parler, mais à l'entrée du cirque : le « Forage Joséphine » exploité sur le site de l'usine Edena puise dans un aquifère qui se situe en dehors du cirque, dans une source qui est alimentée par le bassin versant d'une zone agricole (Fig. 7.25) : une image bien moins vendeuse que les paysages pittoresques du cirque. En 2021, l'augmentation des nitrates repérés dans l'eau, provenant de l'exploitation agricole sur le bassin versant de Dos d'Âne, avait menacé le maintien du label « bon pour bébé » qu'avait obtenu la marque. Cette même eau est utilisée pour alimenter la ville du Port en eau potable. Des canalisations en PEHD acheminent cette eau du captage de la source Denise à l'usine de la Possession, mais aussi aux foyers de la ville du Port⁸⁵.

A contrario, de l'eau du cirque de Mafate est captée à l'îlet des Orangers, au nord-ouest de Mafate, par les captages « Grand Mère » et « Orangers », pour alimenter les Hauts de la ville côtière de Saint-Paul en eau potable (Fig. 7.25). La canalisation des Orangers, construite de 1965 à 1975, est source de conflit entre les services publics et les habitant-es de l'Îlet des Orangers : l'Îlet, qui n'a pas accès à cette ressource qui se situe littéralement sous le village, fait face à des pénuries d'eau régulières (Fig. 7.26). Les habitant-es entretiennent à leurs frais et par leur travail un captage d'eau précaire 200 mètres plus haut, sans l'aide des pouvoirs publics (captage « Raisin marron »)⁸⁶. Ces tensions autour de l'accès à l'eau se cristallisent par des actes de sabotage réguliers des deux captages de la ville de Saint-Paul lors des périodes de sécheresse (Nicault 2023)⁸⁷.

Ainsi, des circulations contradictoires qui se dessinent. Alors que la source de l'îlet des Orangers est captée en amont pour abreuver la ville côtière de Saint-Paul, une partie de l'eau potable embouteillée qui est consommée dans le cirque est captée en aval, à l'extérieur du cirque. Ces deux captages partagent une certaine parenté géologique tout en suivant deux logiques différentes : l'un assure un service public, l'autre a pour but de générer du profit.

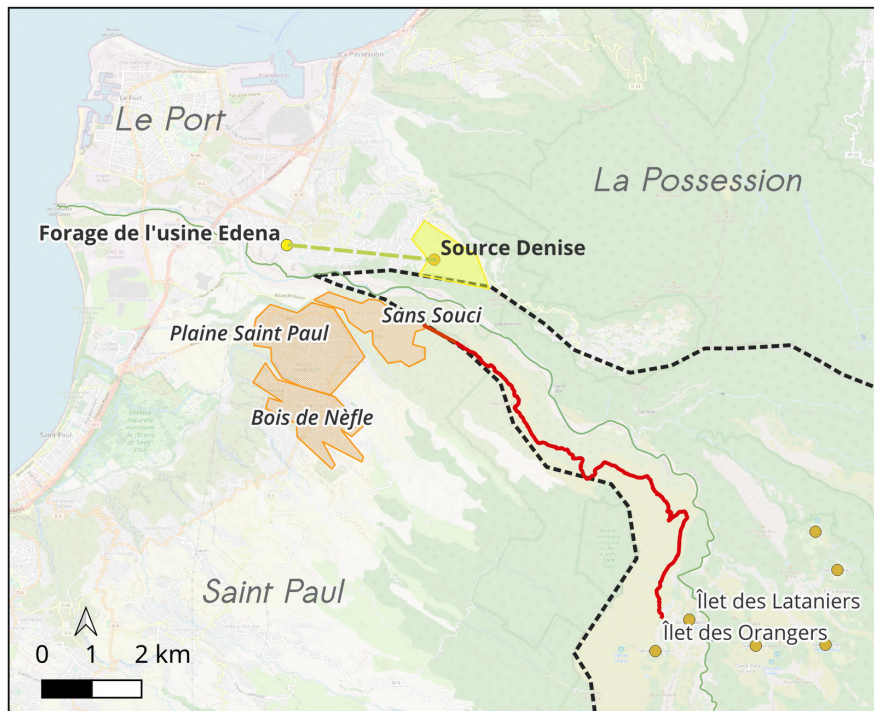
Cette distinction entre service public et entreprise privée n'est pas nette si l'on prend en compte les acteur-ices qui ont rendu possible la montée en puissance du marché de l'embouteillage sur l'île. En 1997, la Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE) charge le BRGM de réaliser une étude sur « le potentiel en eaux embouteillables de l'Île de La Réunion [...] dans le cadre des opérations de service public »⁸⁸. Le concept d'« eau embouteillable », et le rôle des services publics dans le développement de cette industrie montrent que l'essor du plastique sur l'île et la question de l'accès à l'eau potable sont envisagés, par les politiques publiques, comme

85. Le fait que les canalisations d'eau mobilisent également des quantités de plastique a émergé des recherches de Maurine Di Tommaso, alors étudiante du M1 MEMED (Lyon 3), lors de l'atelier du cours de méthodologie du 11/10/2022.

86. En 2021, la mairie de Saint-Paul a toutefois financé des travaux de sécurisation de l'accès au captage de la source Raisin Marron, source exploitée par l'îlet des Orangers qui est très dangereuse d'accès.

87. Source : entretien informel avec Julien Lallemand.

88. Le rapport complet est disponible en ligne. Source : BRGM (jan. 1997). *Ile de La Réunion : Potentiel de l'eau embouteillée*. URL : <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RR-39264-FR.pdf> (visité le 18/10/2023).



Le cheminement de l'eau : des captages pour la côte

--- Cirque de Mafate

● Îlets

● Captages

L'eau "Edena", captée hors du cirque

--- Canalisation pour l'eau embouteillée

■ Zone agricole

L'eau des Orangers, captée pour les Hauts de Saint Paul

— Canalisation des Orangers

■ Zones desservies par la Canalisation des Orangers

Sources : OpenStreetMaps 2023, GoogleMaps 2023, BD Topo 2023, arrêtés préfectoraux (canalisations), entretien (Julien Lallemand, hydrologue), Nicault 2023
©Manglou 2023

FIGURE 7.25. – Carte de l’approvisionnement en eau de l’usine Edena et de la ville de Saint-Paul, La Réunion, selon les résultats de l’enquête (2023)

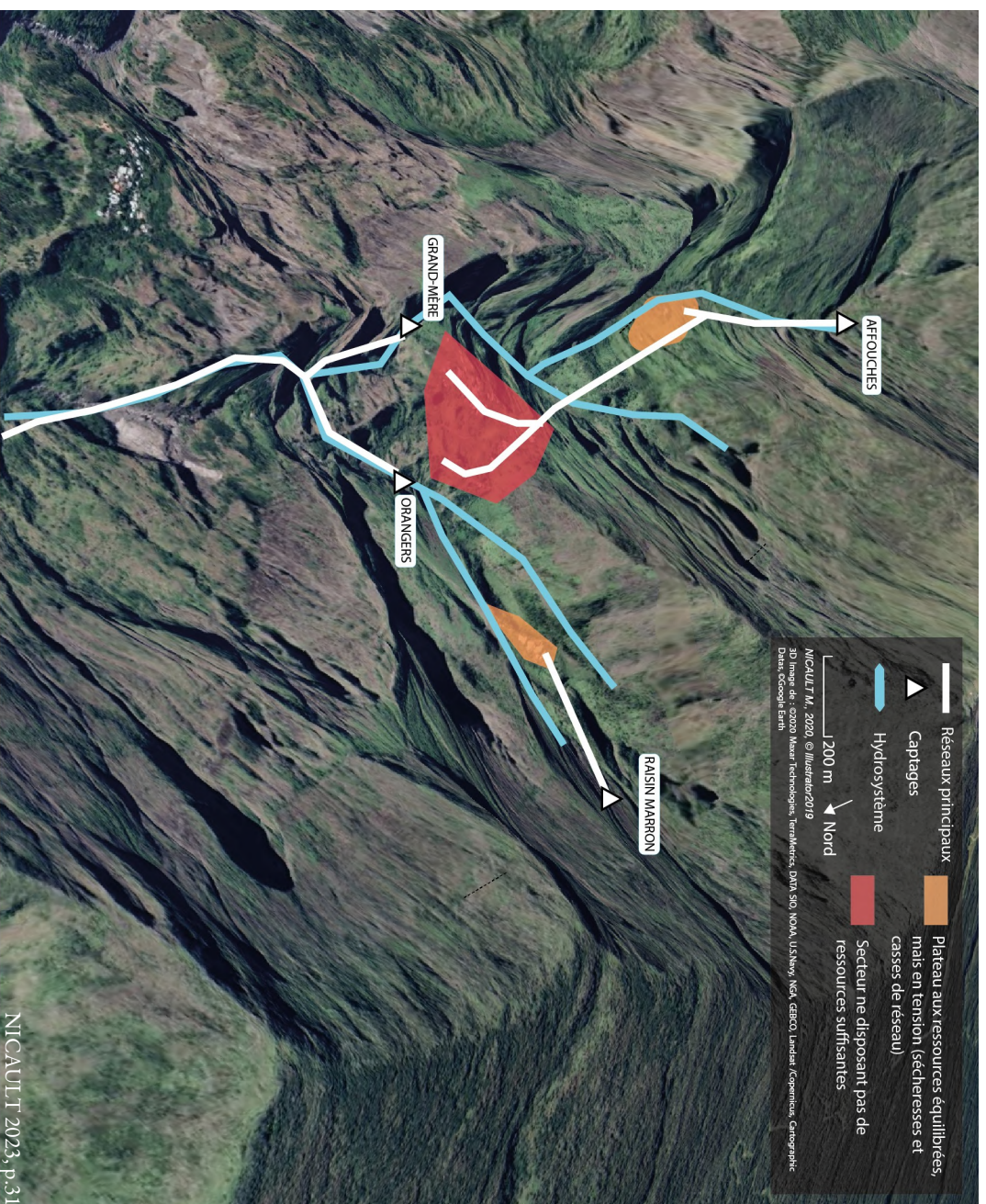


FIGURE 7.26. – Cartographie des modalités d’appropriation et de distribution d’eau à l’Îlet des Orangers, Mafate, La Réunion (2022)

relevant d'une opportunité économique de développement. La parenté entre les eaux captées par l'entreprise Edena et l'eau potable qui alimente les réseaux des villes côtières est identifiée par le BRGM comme un problème de marketing pour l'entreprise :

« L'image véhiculée pour la marque EDENA met en exergue la qualité du produit sans prendre appui sur ce que pourrait apporter le contexte hydrogéologique ou écologique de cette eau. En effet, utilisé pour l'alimentation en eau potable de la commune du Port ou pour la mise en bouteille, le bénéfice d'image risquerait de desservir l'eau embouteillée au profit de l'eau du robinet dont la parenté avec l'eau embouteillée pourrait être rapidement portée à connaissance. »⁸⁹

Si la circulation d'eau potable organisée au nom de la continuité d'un service public peut sembler relever d'une logique de sécurisation et de réponse à un besoin, les circulations d'eau embouteillées répondent ici à une logique de profit, de création d'un besoin. L'étude souligne ainsi que « le problème n'est pas de trouver l'eau, ni de la mettre en bouteille, mais de la vendre ». Il souligne à ce sujet que le marché local, « de faible ampleur », est « appelé à se développer » lorsque « les habitudes de consommation en matière d'eau embouteillée » auront changé, pour l'instant « nettement inférieures à celles observées en métropole » : les Réunionnais-es ne consomment en 1997 que 33 litres d'eau embouteillée par an, contre 115 litres pour les Français-es d'Hexagone, si bien que « le marché réunionnais possède une marge de croissance importante ». L'objectif affiché est de ramener la consommation locale « aux valeurs observées sur le marché métropolitain ». Dans cette étude du BRGM, la question démographique, d'ordinaire mise en scène comme un danger, est saisie comme une grande opportunité : il s'agit de prévoir les augmentations de population pour tirer parti d'un marché croissant. L'apparition de l'emballage plastique (qui vient remplacer l'emballage en verre de l'eau potable) est présentée comme un instrument de progrès qui va aider au développement du marché :

« L'apparition de nouveaux produits que sont les emballages plastiques [...] dope la production annuelle. [...] D'un poids environ 15 fois inférieur à l'équivalent verre, la bouteille plastique a énormément facilité l'achat et le transport ». ⁹⁰

Cette matière miracle doit cependant faire face à des obstacles, déjà identifiés en métropole, à savoir la dépendance au cours du pétrole, et « l'influence des associations de consommateur et leurs efforts pour réhabiliter l'eau du robinet ».

Derrière ces circulations, il y a des enjeux financiers majeurs. Au robinet, mille litres d'eau de source sont facturés environ deux euros. Une bouteille en revanche se vend à environ 1 euro le litre. L'île importe près de deux millions de bouteilles d'eau par an. L'entreprise EDENA, qui détient la plus grande part du marché réunionnais, met en bouteille environ 48 millions de litres d'eau par an : l'accès à l'eau, droit fondamental reconnu par l'ONU, est pour le secteur privé une manne financière (Nicault 2023). Nous nous interrogerons à présent la provenance des matières plastiques utilisées par l'entreprise pour mettre en bouteille l'eau de Dos d'Âne, qui capitalise sur l'image de Mafate.

89. Ibid.

90. Ibid.

Un emballage en plastique. Quantités et provenances

Si la douane chiffre à 10 000 tonnes par an la quantité de plastiques importés, Bourbon Plastiques estime que le marché du plastique d'emballage représente 10 000 tonnes de matières à lui seul, dont 3300 tonnes produites localement⁹¹. Les bouteilles en plastique commercialisées sur l'île représenteraient pour leur part 4000 tonnes de matière par an⁹². Une association d'entreprises créée dans le cadre de la Commission de l'Océan Indien estime pour sa part qu'il y aurait entre 6150 et 7800 tonnes de PET disponibles à la collecte sur l'île⁹³.

Savoir d'où proviennent précisément les matières plastiques qui composent les bouteilles d'Edena n'est pas simple, car il s'agit de données privées. Le site de l'entreprise fournit des informations très sommaires : pour mettre en bouteille l'eau de source, elle importe des « préformes », des petits tubes de plastique prêts à être soufflés. L'eau prélevée est ensuite utilisée pour rincer la bouteille avant de la remplir⁹⁴. Le fonds européen FEDER, qui compense une partie du surcoût lié à l'évacuation des déchets du cirque de Mafate, compense également à hauteur de 50 % les coûts d'importation des matières premières de la société Edena⁹⁵. Les services de communication de l'entreprise n'ont pas donné suite à mes demandes répétées d'entretien. L'entreprise de plasturgie locale, Bourbon Plastiques, produit de quoi emballer une partie des pacs de bouteilles à partir de résine également importée, qui proviennent, selon le directeur, « d'Europe, d'Afrique du Sud, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est » ... là encore, le choix des régions de provenance varie de mois en mois selon les prix du marché⁹⁶. L'évolution rapide des marchés fait qu'une cartographie fixant les pays d'origine devient caduque assez rapidement. Il ne m'a pas été possible d'aller au-delà d'une vague indication régionale — par exemple en obtenant une liste de pays, encore moins des noms d'entreprises.

Les données de douane, très critiquées localement, affichent que les premiers pays d'importation des plastiques d'emballage sont Maurice, la Chine, l'Espagne, la Malaisie, le Vietnam et l'Italie (2017-2019). Le fait que l'île sœur soit en première position parmi les importateurs correspond peut-être à la montée en puissance de l'entreprise mauricienne Phoenix Beverage qui, en 2016, a racheté le groupe Edena⁹⁷. En outre, que les plastiques arrivent de Maurice selon les données de douane ne signifie pas que c'est là qu'ils ont été produits. La présence du Vietnam dans cette liste est également corroboré par le travail de thèse de l'anthropologue Mikaëla Le Meur (2019, p. 67), qui met en évidence un lien matériel entre un plasturgien réunionnais de la ville du Tampon et de grands fournisseurs de plastiques au Vietnam.

Les chiffres et les noms de région obtenus pendant l'enquête restent des données froides : elles ne sont pas corrélées aux personnes qui ont travaillé à extraire, produire, mettre en mouvement

91. Source : entretien avec Jean-Claude Leblanc. Bourbon Plastiques Emballage. 21/08/2020. Bras Panon.

92. Ibid.

93. Source : « Approche régionale de la gestion des déchets dans les îles du Sud Ouest de l'Océan Indien ». Projet de rapport final. Décembre 2019. 19 pages. Document de travail obtenu par mail.

94. Cette étape discrète de l'imbrication entre eau et plastique a émergé des recherches de Tanguy Chevrolat, alors étudiant du M1 MEMED (Lyon 3), lors de l'atelier du cours de méthodologie du 11/10/2022.

95. Cette double imbrication de l'Union Européenne dans le financement des circulations de plastique qui entrent et sortent du cirque a émergé des recherches de Tanguy Chevrolat et Brahim Hamdoune, alors étudiants des M1 MEMED/MARGES (Lyon 3), lors de l'atelier du cours de méthodologie du 11/10/2022.

96. Source : entretien avec Jean-Claude Leblanc, dirigeant de Bourbon Plastiques, le 21/08/2020.

97. Source : *La société Edena bientôt rachetée par le mauricien Phoenix* (31 août 2015). URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/societe-edena-bientot-rachetee-mauricien-phoenix-283043.html> (visité le 05/03/2023).

ces plastiques. Derrière l'idéal économique de la « main invisible » qui dirigerait l'économie se trouvent des mains réelles, dont les empreintes s'effacent à mesure que l'on tente de remonter le long de ces circulations tentaculaires. Même à force de recherches spécifiques, il n'est pas toujours aisé de rendre visibles les liens précis entre les mains qui ont participé à façonner les bouteilles en plastique, celles qui les ont jetées à la poubelle et celles qui les ont enfouies ou retransformées.

Le long chemin vers l'enfouissement

Beaucoup de bouteilles en plastique se retrouvent sur les chemins de randonnée. Alors que l'entreprise dit ne vendre ses produits qu'à La Réunion, il est fort possible que ses bouteilles se retrouvent également dans les paysages de l'archipel des Comores, où un petit stock y est vendu⁹⁸. Si elles ne sont pas ramassées, le vent, la pluie et les cours d'eau peuvent en amener une partie à la mer.

Edena met en avant le caractère « 100 % recyclable » de ses plastiques. Toutefois, lorsqu'une bouteille comme celle que nous avons retrouvée sur le sentier des Orangers est ramassée dans le cirque, celle-ci n'est pas orientée vers une filière de recyclage : elle est réorientée vers l'enfouissement par le chemin très alambiqué que nous avons décrit dans la sous-section précédente. L'entretien avec le responsable de l'ONF suggère qu'une organisation d'une collecte séparative est en train de se structurer, cependant que la sortie des plastiques de l'île en vue de recyclage s'avère de plus en plus compliquée (Ch. 4) : dans un futur proche, il est plus probable que ces bouteilles en PET, qui sont pourtant considérées comme les plastiques les plus recyclables, soient orientées vers l'incinération.

Il est intéressant de noter que dans le rapport du BRGM cité plus haut et dans les stratégies mises en place par les industries de l'embouteillage encore aujourd'hui, la question de l'image de la provenance de l'eau, de son environnement, est au cœur des préoccupations⁹⁹ : c'est elle qui fait vendre. C'est cette même question d'image qui se retrouve au cœur des préoccupations des institutions chargées de la promotion du tourisme, qui contribuent largement à formuler le problème déchet comme un problème de propreté et d'image. L'organisation complexe et coûteuse d'une évacuation des déchets du cirque, corrélée à la montée en puissance de l'industrie du tourisme, permet de préserver et ainsi de continuer à vendre les paysages de nature du parc — un travail du paysage qui se fait à destination des touristes en premier lieu. Cette écologie de parc, partie prenante du développement touristique, génère des quantités exponentielles de déchets ; aussi inclut-elle dans ses politiques l'évacuation de ces quantités de matières indésirées — loin des yeux, loin du cœur du Parc.

*

En essayant de suivre le fil de l'eau et du plastique produit au nom de la commercialisation de l'eau, on en vient à observer les limites de l'écologie dominante telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui sur

98. Cette ouverture des ventes vers les Comores a émergé des recherches de Manon Leforestier et de Caroline Catelin, alors étudiantes du M1 MEMED (Lyon 3), lors de l'atelier du cours de méthodologie du 11/10/2022.

99. La question de l'image de l'eau est mise en avant dans le rapport pour sa valeur ajoutée : « Quelle que soit son label (minérale ou de source), une eau embouteillée réunionnaise peut bénéficier d'une image forte de par son origine. Issue du massif du Piton des Neiges ou bien du massif de la Fournaise, elle peut tirer parti du label 'Île intense'. Associée aux cirques, le potentiel d'image lié à l'environnement écologique est également important » ; « le potentiel en termes d'image propre à l'île n'est pas ou a été peu exploité. Il constitue également un atout indéniable pour un produit comme l'eau embouteillée »

l'île — une écologie qui, pour reprendre les termes de Malcom Ferdinand, reste à décoloniser. D'une part, les difficultés d'accès à l'eau potable dans le cirque s'inscrivent dans une longue histoire, celle de l'absence de reconnaissance de Mafate comme une zone habitée. Le désengagement des services publics chargés d'assurer l'accès à l'eau prend un sens particulier lorsque l'on considère que la population du cirque fut jusqu'à très récemment considérée comme illégitime à occuper un espace naturel. Dans le cirque comme sur l'île, l'écologie est parfois perçue comme une autre manière de faire la loi. D'autre part, l'importation du modèle classique de gestion des déchets (collecte, enfouissement, recyclage) donne à voir les absurdités d'un mode de fonctionnement qui, à cause des circulations qu'il implique, n'a plus rien d'écologique. Cette écologie dominante permet de ne plus avoir sous les yeux les conséquences matérielles d'un modèle économique et politique dont les valeurs et les intérêts ne font l'objet d'aucune discussion ouverte. Elle permet de ne pas se demander pour qui se font ces politiques de développement prétendument durable, au profit de qui, et à quel coût.

L'organisation d'une mise en circulation des déchets du cirque suit une logique gestionnaire qui ne s'articule jamais autour des intrants. Au mieux, les gestionnaires déplorent que les biens de consommation ne soient pas « déballés dans les bas »¹⁰⁰, ou que les gîteurs ne s'orientent pas personnellement vers des contenants plus gros pour les produits de restauration¹⁰¹. La présence de microplastiques dans l'eau embouteillée, qui commence à intéresser les agents de l'ARS¹⁰², est une préoccupation à peine émergente dans la sphère médiatique¹⁰³. La production de déchets au nom du tourisme vert s'inscrit dans un contexte post-colonial qui doit pouvoir être analysé dans sa matérialité : l'import de biens de consommation et de mobiliers pour les gîtes sert à l'accueil des touristes et à l'amélioration des conditions de vie d'habitant-es qui aspirent *aux mêmes privilèges* que les autres Réunionnais-es, et *a fortiori* que les autres Français-es.

3.4. Conclusion

Nous avons choisi de conclure ce dernier chapitre par une étude de cas *Follow the thing*. Les exercices de mise en lien entre la consommation et les conditions de production sont régulièrement utilisés pour montrer aux consommateur-ices la portée éthique de leur achat ou pour exiger des changements plus structurels à des grandes entreprises, pour critiquer par exemple le fait que tel ou tel produit dépend du travail exploité de telle communauté, ou qu'il contribue à polluer l'environnement. L'étude des circulations matérielles qu'implique la production de déchets à Mafate invite à envisager le travail sous un autre angle encore, c'est-à-dire dans sa fonction structurante en contexte post-colonial : à qui profite la mise en parc de Mafate ? Quel travail la rend possible ? Avec quelles conséquences socio-environnementales ?

En remplaçant la production des déchets dans son contexte géographique et historique, et en proposant de regarder en particulier le rôle du plastique dans l'accès à l'eau, nous avons pu observer

100. Les bas de l'île, c'est-à-dire la côte. L'opposition les Hauts / les Bas structure la géographie sociale réunionnaise.

101. Source : micro-entretien avec le responsable d'un service public. Contribution anonymisée.

102. Sources : entretien avec Boris Dumas. Coordonnateur cellule aménagement du territoire et environnement extérieur, Service Santé-Environnement (ARS). 13/11/2019. Saint-Denis. ARS. Entretien informel avec Dominique Maison, ingénieur du génie sanitaire à l'ARS. 04/01/2023

103. Source : AFP (15 mars 2018). *L'eau en bouteille de plusieurs marques contaminée par des particules de plastique*. URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/societe-edena-bientot-rachetee-mauricien-phoenix-283043.html> (visité le 05/03/2023).

des dynamiques post-coloniales particulières au sein de l'île, qui défavorisent les habitant-es des cirques par rapport aux habitant-es de la côte. Le travail d'entretien du réseau d'eau effectué par les habitant-es, qui est très peu pris en compte par les pouvoirs publics, n'est jamais considéré comme une pratique environnementaliste. Pourtant, dans ce contexte d'extrême dépendance matérielle et de domination post-coloniale, ce travail de subsistance ne dessine-t-il pas les fondements d'une écologie *marron*, d'une écologie qui tente d'assurer les besoins fondamentaux à l'écart des circulations organisées par les dominant-es ? ¹⁰⁴

Il ne s'agit pas là d'idéaliser le travail des habitant-es, qui est souvent l'objet de querelles entre les familles, et le lieu d'exercice de petits pouvoirs ¹⁰⁵. Si les autorités sont regardées avec méfiance dans le cirque, une partie des habitant-es souhaiterait que l'accès à l'eau soit plus fermement garanti au titre d'un service public. Dans le cas très circonscrit de l'importation d'eau en bouteille dans le cirque de Mafate, une écologie décoloniale prendrait acte du lien entre le problème de la gestion des déchets et celui plus large du bien-être et de la dignité des habitant-es : sous cette lumière, la mise en place d'un réseau d'eau potable suffisant pour la population devient à la fois un impératif social et écologique, une écologie pour tous-tes. Toutefois, dans cette société post-esclavagiste, la forte implication des habitant-es dans l'organisation d'un travail nécessaire à la satisfaction d'un des besoins les plus fondamentaux invite également à se demander ce qu'il adviendrait du grand récit de l'écologie si l'on plaçait en son centre le travail de subsistance, son juste partage, mais aussi ses limites, et si l'écologie se désolidarisait activement du projet politique du plein emploi à tout prix.

104. Je remercie Marie Thiann-Bo Morel de m'avoir orientée vers ces travaux.

105. Maëlle Nicault décrit par exemple que certaines familles peuvent régler leurs comptes avec d'autres familles en leur coupant l'eau (2023).

4. Conclusion

Ce dernier chapitre s'est intéressé au partage du travail que sanctionnent les pratiques environnementalistes dominantes, en ce qui concerne le repérage et le ramassage des déchets en particulier. Nous avons vu que ces pratiques gagnaient à être étudiées dans leurs rapports à l'organisation du métabolisme formel. « Faire sa part », c'est accepter de repartir avec ses déchets lorsque l'on est de passage à Mafate, pour les jeter dans des poubelles de la côte ; c'est participer à l'organisation de circuits alambiqués de collecte pour les habitant-es du cirque. « Faire sa part » dans le contexte de la chasse aux « *makotes* », c'est rappeler à chacun-e son rôle dans l'entretien de l'hermétisme des circuits de gestion : c'est aux citoyen-nes de mettre leurs déchets dans la bonne poubelle, et aux services publics de colmater les fuites en organisant le nettoyage et la sanction des dépôts sauvages. « Faire sa part » dans le contexte des *Clean up*, c'est aussi s'inscrire dans une forme de complicité avec l'organisation de l'hermétisme des métabolismes formels — une complicité qui peut faire ponctuellement l'objet d'une critique interne aux associations. Nous avons vu que le travail de préservation de la nature ne se confond pas avec le travail de nettoyage de l'espace habité : tandis que les bénévoles ancrent leur action dans la protection d'un espace qui peut prétendre représenter l'environnement, les « emplois verts » et autres travailleur-euses de la propreté sont renvoyés à la sphère du nettoyage prophylactique et à l'imaginaire de l'insertion sociale par l'emploi. Nous avons mis en avant la racialisation sous-jacente dans ce partage des tâches : les pratiques écologistes comme le *Clean up*, le zéro déchet ou le recyclage sont associées (non pas exclusivement, mais régulièrement) aux *zoreils* et aux plus aisé-es ; dans certains cas, nous avons vu que ces pratiques peuvent également être perçues comme une autre manière de « faire la loi ».

La participation à l'entretien de l'hermétisme des métabolismes formels contribue, souvent inconsciemment, au « travail de l'oubli » derrière la mise en gestion des déchets, qui permet le maintien d'un certain ordre social (Ch. 3 et 4). Ce travail de l'oubli ne commence pas à la mise en rebut. S'il est d'usage pour les ramasseur-euses de déchets de se demander qui a laissé tel objet à tel endroit et pourquoi, il est beaucoup plus rare que cette situation soit l'occasion d'un questionnement sur l'origine plus lointaine de cet objet : quelles mains l'ont fabriqué, assemblé, transporté, vendu, avant qu'il ne soit jeté ? Dans quelles conditions de vie ? Cet « oubli de la matérialité » est constitutive de la fabrique de ce que Geneviève Pruvost appelle notre « quotidien appareillé » (2021, p. 10).

Contre cet oubli matériel, des éco-féministes appellent à une réappropriation de la valeur travail, du travail de subsistance, et à une remise en question radicale de l'emploi-pour-l'emploi (Ch. 1). La dernière étude de cas de ce chapitre propose en ce sens un décalage dans la recherche même de ce qui relève ou non d'une pratique environnementaliste, en remplaçant la question de la subsistance et des liens sociaux au cœur de la réflexion écologiste. En effet, quelle place peut être accordée à la réduction sensible des déchets sur un territoire où l'accès à l'eau, à la terre et au travail est miné par des rapports de pouvoir post-coloniaux normalisés et invisibilisés ?

Conclusion

CETTE dernière partie avait pour ambition de proposer des pistes exploratoires où observer les points de rencontre entre travail, déchet et écologie sur ce territoire post-colonial particulier. À l'heure où plusieurs voix appellent à décoloniser l'écologie, la question socio-environnementale telle qu'elle se pose aujourd'hui à La Réunion montre les intérêts épistémiques et politiques qu'il y aurait à placer une critique radicale du travail au cœur des revendications écologistes.

En effet, nous avons montré par une relecture diachronique de l'occupation des sols combien le métabolisme post-colonial de l'île s'est articulé autour d'un repositionnement de la colonie dans la division internationale du travail. La délégation du travail de subsistance, l'accès à la consommation de masse, la difficulté d'accès à la terre et la toute-puissance de la question de l'emploi et du chômage dans la sphère politique ont été analysés comme le creuset post-colonial de la production des déchets de la modernité sur l'île.

Nous avons ensuite montré que l'arrivée de la plasturgie à La Réunion accompagne des politiques nutritionnelles liées à la survie des habitant-es en même temps qu'elle vient nourrir les fantasmes du plein emploi et de la croissance. La perception de certain-es habitant-es de l'arrivée de ces nouveaux matériaux dans les foyers, et de l'apparition des déchets dans leur quotidien, laisse à penser que l'accès à la consommation et à la mise en rebut posent un enjeu d'accès à la citoyenneté. C'est toujours dans « le miroir de la France » que la post-colonie se regarde — un enfermement qui limite ce qu'il est possible de remettre ou non en question lorsque l'on parle de consommation et de production des déchets de manière structurelle.

Nous avons enfin exploré plusieurs moments où les citoyen-nes sont mis-es au service du bon fonctionnement du métabolisme urbain, par les acteur-ices du tourisme puis par les pratiques environmentalistes dominantes de repérage et de ramassage des dépôts sauvages. La notion de « mise au travail » a été développée à rebours de la notion de participation citoyenne qui fait autorité dans l'écologie dominante, défendant qu'il est urgent de réexaminer la participation à l'aune du projet politique proposé : à quoi participe-t-on réellement lorsque nous sommes invité-es à sagement « faire notre part » ?

Conclusion générale

LE 8 septembre 2021, le *Journal de l'Île* propose un dossier sur la pollution de l'île par le plastique — une pollution dont l'île serait « malade » (Fig. 7.1). En couverture, La Réunion est figurée en arrière-plan comme une île caricaturale, un petit désert vert surmonté de palmiers. En premier plan, un oiseau et un poisson se partagent un festin sordide dans un océan rempli de bouteilles, couverts jetables, sacs poubelles, pailles et autres plastiques. Le dossier présente une progression narrative qui dit la persistance de la rhétorique des petits gestes dans la manière de se représenter le « problème déchet ». Une première page fait le constat alarmant de la pollution marine sur l'île, avec « plus de plastiques que de cétacés » dans l'Océan Indien. Un article traite de « l'impact du plastique sur les animaux marins », et un petit encart évoque les conséquences de la fermeture des frontières avec la Chine qui a « rebattu les cartes ». Une seconde page traite de trois solutions à ce problème. Un premier article parle de « revenir à la source du problème [...] en mangeant des aliments locaux et bio, et en arrêtant la surconsommation ». Un second article, intitulé « la valorisation, un modèle en émergence », parle de l'innovation que représente le passage à l'incinération sur l'île — « un modèle [...] qui correspond au besoin d'autonomie des territoires insulaires ». À noter que le terme d'incinération n'est jamais employé par l'article, qui parle uniquement de valorisation, d'innovation et de « combustible solide ». Un dernier article, qui traite du « challenge du tri à la maison », responsabilise les citoyen-nes dans leur geste de tri. L'article qui vient clore le dossier conclut que le tri à la maison est « là où tout commence » (Fig. 7.2).

Le traitement du sujet suit ainsi une progression devenue classique, partant d'un constat accablant pour en appeler à la responsabilisation des individus et à la modernisation des infrastructures de gestion. Cette manière de présenter la surproduction de plastiques comme une affaire de geste citoyen s'accompagne d'une certaine circonscription des circulations observées, des moments à regarder : on parle de « revenir à la source » (identifiée comme la consommation individuelle), de « là où tout commence » (le tri à la maison). Elle attribue aux citoyen-nes une responsabilité et ainsi un travail important dans la mise en pratique de l'écologie dominante.



Source : *Journal de l'Île*, 08/09/2021

FIGURE 7.1. – Photographie de la une du *Journal de l'Île* consacré à la pollution plastique à La Réunion (2021)

Conclusion générale



FIGURE 7.2. – Photographie de l'intérieur du dossier du *Journal de l'Île* consacré à la pollution plastique à La Réunion (2021)

Symboles charismatiques de l'environnementalisme dominant, les plastiques peuvent pourtant être observés depuis des perspectives radicalement différentes de celle reprise par ce dossier de presse. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi ces matériaux comme l'objet principal de notre étude. Par leur origine pétrolière, les plastiques permettent d'étudier de manière située une partie de ce qui se joue dans la dépendance à l'énergie carbonée ; ils donnent une idée de la complexe ramification des rapports de pouvoir que cette dépendance implique. Ce choix nous a permis d'observer les stratégies rhétoriques et matérielles par lesquelles s'organise l'oubli de l'origine pétrolière des plastiques, ainsi que l'oubli de l'intense travail nécessaire pour l'extraction, la transformation et la mise en circulation de ces matériaux. Dans le sillon de LIBOIRON (2021), nous nous sommes confronté-es à la nécessité de repenser la toxicité que représente l'accumulation de plastiques au-delà de la notion de seuil centrale en science de l'écologie. Par leur capacité à se dégrader dans l'infiniment petit sans se décomposer complètement, et par leur propriété de grands transporteurs de polluants, les plastiques doivent être pensés par leurs circulations, par ce qu'ils font circuler, par ce qu'ils mettent en contact. À l'ère du Plantationocène, la pollution du monde par les plastiques recouvre un certain paradoxe : s'il est certain que des territoires et des personnes sont sacrifiés à la production et à la gestion d'une grande partie des déchets plastiques du monde, cette pollution atteint des proportions telles qu'elle concerne, à des degrés différents, l'intégralité de la population mondiale, ainsi que les non-humains. Il existe une forte inégalité sociale à l'échelle du globe concernant l'accès aux soins, la concentration des polluants, la proximité des infrastructures de traitement, qui rend la pollution par les plastiques plus nocive pour les Suds et les marges des Nords. Toutefois, quels corps aujourd'hui ne contiennent pas leur part de nano-plastiques ? Cette fonction en partie égalisatrice de la pollution par son omniprésence vient bousculer la manière dont les responsabilités sont attribuées et prises. « *We didn't start the plastic crisis, but together, we can end it* », proclamaient des représentant-es du collectif GAIA en novembre 2023¹.

Il existe encore une « fracture » épistémique et politique (FERDINAND 2019) entre les manières dominantes de penser l'écologie, qui reste pour beaucoup associée à une question blanche, et les manières dominantes de penser le colonialisme, polarisées par des réflexions sur le nationalisme, l'identité culturelle et la justice sociale. À l'ère de l'urgence climatique et des changements globaux, cette fracture contribue à préserver le *business-as-usual* ; elle rend difficile à envisager la convergence de ces luttes, qui sont pourtant intimement liées. Le cadrage de ce travail de recherche a été pensé pour s'inscrire dans le sillon des chercheur-euses et militant-es qui cherchent à panser cette fracture.

Pour étudier les plastiques et leurs déchets par le prisme de leurs circulations en post-colonie, nous avons proposé de resserrer la focale sur la notion de travail, qui nous paraissait représenter à la fois un élément central de la crise environnementale dont l'écologie dominante s'est encore peu emparée, et un horizon de convergence pour les luttes socio-environnementales. Parce que l'activité productrice transforme corps et environnements au service d'un projet socio-économique et politique donné, notre hypothèse était que le travail en post-colonie constitue un lieu de rencontre des enjeux de justice sociale et de justice environnementale. Nous avons abordé le travail en tant qu'activité productrice qui engage corps et esprits à la transformation de socio-environnements, ainsi que comme le produit de cette activité, qui dépend de la mobilisation de personnes, d'environnements, de circulations de matières et d'énergies. Nous avons cherché à aborder le travail à des

1. Source : GAIA (14 nov. 2023a). *We didn't start the plastic crisis, but together we can end it*. 2ACR. URL : <https://www.no-burn.org/we-didnt-start-the-plastic-crisis-but-together-we-can-end-it/> (visité le 12/10/2023).

échelles différentes, en nous appuyant particulièrement sur la fonction socio-spatiale structurante qu'il remplit à l'échelle du territoire et à l'échelle internationale, via la division internationale du travail. Nous avons également analysé le travail dans sa fonction sociale post-coloniale, replaçant le contexte de l'émergence de la plasturgie et du recours aux plastiques au sein de la préoccupation politique omniprésente pour la création d'emploi et l'accès à la consommation de masse. Cette focale a permis de mettre en avant des liens historiques entre la formulation du « problème déchet » à La Réunion et le contexte particulier des politiques socio-économiques dites de « modernisation » et d'intégration de la post-colonie à la France.

Il est d'usage dans les *waste studies* de définir le déchet comme le produit de la séparation des modes de consommation et de production (STRASSER 1999). L'examen des sources soutient la proposition théorique que défend cette thèse, à savoir que le déchet moderne incarne à la fois le produit et la condition *sine qua non* d'une division internationale du travail mise au service d'idéaux dépassés de croissance infinie. Nous avons montré par notre enquête que le problème contemporain du legs toxique que représente l'accumulation des déchets gagnerait à être analysé au prisme d'une critique radicale du travail conjugué à une plus grande prise en compte du fait colonial. La délégation du travail de subsistance aux espaces et aux personnes défavorisées par le Plantationocène, la confiscation des moyens de subsistance, l'assignation à l'emploi-pour-l'emploi doivent pouvoir être abordées comme des questions socio-environnementales centrales à la crise écologique.

Pour étudier les circulations de plastiques et de leurs déchets à l'aune d'une critique radicale du travail et du fait colonial, nous avons construit une méthodologie incrémentale, qui crée les conditions de possibilité d'une multiplicité des points d'entrée et des sources consultés, et qui s'ouvre aux opportunités du « terrain ». Cette méthodologie ne permet pas une cartographie exhaustive des circulations du territoire. Elle ne permet pas non plus une attention égale à chaque entrée. Une analyse spécifique du corpus d'archives de presse par exemple a été en partie écartée, car nous avons jugé l'échantillon insuffisant pour mettre en avant des dynamiques systémiques. Nous avons donc utilisé les archives de presse en appui à l'analyse d'autres sources, en particulier des entretiens et des archives administratives. La diversité des points de vue et des sources consultées présente également le risque d'un égarement sur le terrain, ou d'une confusion des lecteur-ices. Toutefois, nous défendons que cette méthodologie permet de dire quelque chose de la complexité des réalités sociales qui sont révélées par les problèmes que posent les déchets en post-colonie.

Si notre épistémologie est fondamentalement située, la prise en compte du positionnement n'écarte pas la reproductibilité de la méthode et le caractère vérifiable des résultats. La situation de la chercheuse et la particularité des conditions de recherche créent nécessairement une part d'aléatoire dans les données récoltées — une caractéristique qui ressort surtout sous la forme d'anecdotes et de nuances dans l'analyse. Par le hasard des rencontres et les affinités avec les personnes interrogées, j'apprends par exemple qu'un flux de « déchets plastiques recyclés » avait été envoyé en 2018 de La Réunion vers les Terres Australes et Antarctiques Françaises pour la réalisation d'un abattoir qui sert occasionnellement de morgue — une anecdote surprenante qu'il aurait été peu probable d'obtenir par un protocole de recherche ciblant plus largement la gestion des déchets (Fig. 7.3).



FIGURE 7.3. – Photographie d'un abattoir dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises, réalisé à partir de briques de plastiques fabriquées à La Réunion (2018)

Pour citer un autre exemple, l'accès répété aux infrastructures d'enfouissement a également permis davantage de nuances dans l'exposition du travail paysager que ne l'aurait permis une seule visite. Cela étant dit, construire une méthodologie qui cherche à approcher les circulations de matières par plusieurs points d'entrée permet de faire ressortir les rapports de force à l'œuvre dans le gouvernement des circulations — dynamiques qui se retrouvent de manière systémique sous des formes nuancées selon les points d'entrée choisis. La systémicité de ces dynamiques est démontrable et vérifiable. Ce constat s'applique par exemple à la description de ce que nous avons appelé la « mise en gestion » des déchets comme un processus politique, dont l'histoire a laissé des traces consultables par tou-tes, et qui se caractérise par le partage, par les acteurs de la gestion, d'un imaginaire commun, accessible là-encore de manière systémique et reproductible par divers points d'entrée. Pour assurer le caractère reproductible et vérifiable de notre méthodologie, nous avons assuré le strict référencement et la description des sources d'archives ; nous avons mené des campagnes d'entretien qui couvrent des échantillons représentatifs des différent-es acteur-ices de la gestion des déchets sur l'île ; nous avons tenu un registre de sources à consulter *a minima* sur le terrain ; nous avons enfin cherché à noter, dans la mesure de nos moyens, ce qui n'a pas été regardé aussi bien que ce qui a été regardé.

Conclusion générale

Le travail d'explicitation du positionnement des personnes et institutions qui produisent les connaissances — à commencer par la chercheuse — ainsi que la diversité des sources consultées et des points d'entrée, font ressortir l'importance épistémique et politique de regarder les circulations à des moments et des endroits différents, de sorte à ne pas réduire la complexité des rapports de pouvoir qui s'exercent dans la transformation des socio-écosystèmes du Plantationocène. Si certaines données sont liées aux conditions particulières de réalisation des enquêtes et à la situation des différents acteur-ices, ces données sont vérifiables par l'accès aux sources, et par la montée en généralité que permet leur croisement. Par exemple, la lecture critique des études quantitatives produites par les acteurs de la gestion mettent en évidence à plusieurs endroits une stratégie de rétention des informations concernant la production de déchets d'entreprise par les privés. La comparaison entre les circulations organisées et les discours tenus sur ces circulations fait ressortir des stratégies rhétoriques de *greenwashing*. L'analyse du travail paysager qu'implique la gestion des déchets par des sources différentes (images satellitaires, visites des centres d'enfouissement, entretiens) montre également plusieurs facettes d'une même politique matérielle qui permet la dissimulation de l'accumulation des déchets et, d'un même mouvement, sa neutralisation politique. De même, le parcours de plusieurs études de cas sur la participation citoyenne aux pratiques de ramassage des déchets fournit des facettes nuancées d'une perception majeure véhiculée par l'écologie dominante, qui présente l'écologie comme une affaire de petits gestes. Par cette méthodologie incrémentale, nous avons cherché à analyser d'un même mouvement les aspects idéologiques et matériels par lesquels se manifestent les rapports de pouvoir à l'œuvre dans la mise au travail du monde à l'ère du Plantationocène.

La richesse des épistémologies féministes et post-coloniales situées se trouve enfin dans la complémentarité des approches, dans le recours à la « convivialité » par la recherche collective (NYAMNJOH 2017). Il s'agit de reconnaître qu'une perspective unique et exhaustive est à la fois impossible et peu souhaitable : la mise en lien que nécessitent la production et le partage de savoirs est une occasion parmi d'autres de se rendre compte de notre extrême interdépendance — une considération qui a toute sa place à l'ère du Plantationocène.

Notre analyse permet d'approcher la crise environnementale comme une crise de l'organisation du monde par *un certain travail* — une lecture des changements globaux qui permet de penser ensemble les enjeux de justice sociale et de justice environnementale à l'aune de l'histoire post-coloniale. Elle procède en trois mouvements, restitués en trois parties.

Un premier mouvement s'est attaché à sonder les enjeux du travail intellectuel et idéologique qu'implique l'étude des changements globaux à l'ère du Plantationocène. Il s'agissait de prendre en compte, d'une perspective foucaldienne, les relations savoir/pouvoir qui conditionnent la production de connaissances. Les chercheur-euses n'opèrent pas hors du monde, et l'histoire coloniale regorge d'exemples de l'implication des savoirs scientifiques dans l'exercice du pouvoir dominant. L'enjeu, pour les sciences du Plantationocène, est double : il s'agit d'une part de rendre visible l'implication politique des sciences et des idéologies dans la transformation des socio-écosystèmes qui caractérisent la crise socio-environnementale actuelle ; d'autre part, il s'agit de contribuer à faire vivre des épistémologies et des représentations alternatives, qui s'organisent en marge de l'économie des savoirs dominants. Par ces préoccupations, le processus de transformation de la production de connaissances peut contribuer à montrer les liens historiques et contemporains entre désastres environnementaux, (post-)colonialisme, écologie et justice sociale.

La première partie de la thèse a ainsi servi à poser les fondements épistémiques et éthiques de notre enquête, abordant la question des changements globaux au prisme de la notion de Planétationocène. Le choix d'un corpus critique post-colonial a inscrit au cœur de notre démarche une attention toute particulière pour les processus d'organisation des socio-écosystèmes, et pour l'analyse du legs colonial idéologique, matériel et politique dans la mise en ordre extractiviste du monde qu'incarne la plantation. Nous avons proposé de nous saisir des déchets, et plus particulièrement des plastiques, pour sonder ces enjeux, en nous inscrivant dans le corpus de l'écologie politique et des études matérialistes des métabolismes socio-environnementaux. Nous avons justifié le choix d'étudier ces enjeux à La Réunion, en raison de ce que ce territoire insulaire post-colonial particulier est à même d'apporter aux études décoloniales et environnementales. Les méthodes de suivi de l'objet (« *follow the thing* ») et plus largement de suivi des circulations dans l'espace et dans le temps ont structuré l'élaboration de notre appareil méthodologique, articulé autour de la volonté de « faire terrain avec » les métabolismes socio-environnementaux. L'enjeu épistémique identifié était de proposer par plusieurs entrées une analyse matérialiste et post-coloniale des circulations de plastiques et de leurs déchets sur l'île, en cherchant à décrire les facteurs politiques, sociaux et économiques derrière la mise en place de systèmes circulatoires. Un objectif important était de pouvoir proposer des enquêtes qui prennent en compte à la fois les aspects idéologiques et les aspects matériels de l'exercice du pouvoir. Pour regarder d'un même mouvement les enjeux sociaux et environnementaux, nous avons choisi de centrer notre méthodologie sur une analyse pluriforme du travail dans ses fonctions d'organisation et de transformation des socio-écosystèmes.

Dans un second mouvement, nous nous sommes attaché-es à montrer les rouages du travail métabolique de mise en gestion des déchets à La Réunion, avec une composante historique introduisant l'analyse de la situation contemporaine. Par la consultation des archives départementales sur ce moment particulier, nous nous sommes intéressé-es à la formulation du « problème déchet » sur l'île dans le contexte spécifique des politiques nationales de « modernisation » de la colonie devenue département. Nous avons vu combien la « rationalisation contrariée » de la gestion des déchets dans ce département d'Outre-mer s'organise « dans le miroir de la France ». Notre enquête a fait apparaître un enjeu politique d'intégration de la post-colonie à la France. Nous avons envisagé la mise en gestion des déchets comme une des réponses matérielles et idéologiques formulées dans le cadre de ce projet politique inédit : que signifie, pour cette post-colonie, devenir un territoire français comme les autres ? Cet aspect culturel et politique nous a permis une première entrée critique dans la notion de participation aux circuits organisés : avoir une poubelle, c'est, pour certain-es, être considéré-es en tant que citoyen-nes Français-es comme les autres. Dans cet héritage, qui met en exergue l'importance pour la post-colonie de consommer et de jeter au même titre que les autres Français-es, nous avons montré que la gestion organisait la dissimulation et ainsi la neutralisation politique de l'accumulation des déchets de la modernité. Nous avons analysé comme un travail la production de représentations et de paysages spécifiques à ce processus de dissimulation, que nous avons qualifié de processus de « *terra forma* ». Cette production paysagère et idéologique résulte de l'organisation de circuits de gestion présentés comme vertueux, qui mettent en scène un problème en apparence géré, alors même que les matières accumulées rechignent, par leur décomposition et leurs voyages, à se laisser neutraliser. En donnant à voir la production paysagère de ce travail métabolique, nous avons proposé de regarder la mise en gestion des déchets comme un travail de « l'oubli matériel » nécessaire au confort qui caractérise notre « quotidien appareillé » (PRUVOST 2021).

Conclusion générale

Un troisième mouvement s'est intéressé au travail dans ses fonctions socio-spatiales d'organisation et de transformation des socio-écosystèmes aux échelles internationale, territoriale et sociale, de sorte à proposer des pistes exploratoires qui montrent des points de contact entre travail, déchets et écologie à La Réunion. Une relecture diachronique de l'occupation des sols de l'île, de l'histoire coloniale à la période dite de modernisation du département, fait ressortir combien la départementalisation a marqué un tournant quant au positionnement de l'île dans la division internationale du travail. La transformation du territoire de colonie à post-colonie, qui s'analyse par l'intensification des circulations de matières et d'énergie qui caractérise les politiques dites d'intégration et de modernisation du territoire, dépend de la possibilité pour l'île d'externaliser une grande partie du travail de subsistance à des socio-écosystèmes lointains. La protection des intérêts des sucriers, reconvertis en partie dans l'import/export, se manifeste par un enfermement dans la plantation et une extrême dépendance matérielle et financière vis-à-vis de la « métropole » et de l'Europe. Nous avons défendu que la question de la production des déchets devait être étudiée dans ce contexte spécifique, marqué par un compromis politique précaire : comment envisager la décroissance matérielle sur un territoire où la décolonisation défendue par l'État s'est faite en partie par l'accès à la consommation de masse ?

En revenant sur différentes perceptions concernant l'arrivée des plastiques sur l'île, nous avons montré qu'il y avait eu un lien entre l'arrivée de la plasturgie et le projet politique de création d'emplois. Le croisement des sources nous a permis d'émettre l'hypothèse que l'accès à la consommation et à la mise en rebut avait pu être vécu comme un privilège post-colonial chèrement acquis : celui de pouvoir se comporter comme des Français-es comme les autres. Cette centralité de la question de l'emploi se retrouve aujourd'hui dans la manière d'envisager le développement durable comme une source d'« emplois verts » (DESCHAMPS et PROVINI 2022). La toute-puissance de la rhétorique de l'accès à l'emploi comme projet politique de développement rejoint également un aspect que nous avons abordé lors de la première partie : l'inquiétude démographique, centrale à l'écologie dominante, est avant tout sur l'île une préoccupation pour l'emploi disponible. Cette manière de considérer la population comme une main-d'œuvre à mettre au travail a nourri des politiques démographiques criminelles dans les « années Debré » — autant de raisons de se méfier du recyclage de l'inquiétude démographique dans la rhétorique de l'écologie dominante aujourd'hui.

Enfin, nous avons analysé le recrutement des citoyen-nes au bon fonctionnement du métabolisme formel comme une forme de « mise au travail » qui gagnait à être analysée en tant que telle. L'incitation, par l'industrie naissante du tourisme, au travail bénévole de nettoyage des paysages de l'île, a été abordé dans son aspect économique : il s'agissait alors pour l'île de se vendre par l'entretien de paysages idylliques, dignes de cartes postales. La question de l'emploi et de la création de richesse est, là encore, fondamentale. Nous avons fait apparaître le partage du travail que sanctionnent les pratiques environnementalistes dominantes qui ont trait aux déchets sur l'île, choisissant d'étudier la participation citoyenne au repérage et au ramassage des dépôts sauvages dans ses relations avec l'organisation du métabolisme formel. En participant à mettre les déchets hors de la vue, les pratiques environnementalistes dominantes de ramassage des déchets contribuent, malgré elles, à la dissimulation des accumulations des déchets de la modernité, et ainsi à leur neutralisation politique.

Le cadrage analytique de ce travail d'enquête a mis en son centre la critique de l'écologie dominante, considérant que son autorité à l'ère du Plantationocène est problématique. Cette focale ne doit pas donner l'impression qu'il n'y a pas sur le territoire d'alternatives idéologiques et matérielles qui s'organisent. Nous avons abordé, en marge de notre enquête, quelques exemples d'un travail de subsistance mené par des habitant-es dans un contexte où la terre ne leur appartient pas, notamment dans le contexte des Gilets Jaunes « Zazalés » qui travaillaient la terre sur un terrain occupé, et dans le contexte de l'accès à l'eau pris en charge par les Mafatais-es. Par une étude de cas « *follow the thing* », la dernière partie de la thèse ouvre la réflexion sur d'autres manières de penser l'écologie en lien avec la question de l'accès à la terre et à la subsistance (en l'occurrence, à la ressource en eau). À l'opposée d'une pratique écologique réduite à la participation aux circuits de gestion des déchets, la question spécifique de l'accès à l'eau dans le cirque de Mafate illustre que l'intense recours aux plastiques ne peut être compris que dans un contexte socio-économique plus large qui concerne l'accès à la terre, à la propriété, aux moyens matériels d'assurer sa propre subsistance. Ces exemples disent aussi quelque chose de la manière dont il est possible de discuter de la colonialité sur l'île aujourd'hui : dans le cas des Gilets Jaunes « Zazalés », la rhétorique employée par les militant-es est marquée par une forte question identitaire et par des prises de positions ouvertement anti-« *zoreils* » ; dans le cas des mobilisations à Mafate, la question de la reconnaissance des habitant-es comme des citoyen-nes comme les autres aux yeux des pouvoirs publics est majeure. Ces exemples, isolés dans notre travail, gagneraient à être regardés de manière plus centrale, comme propose de le faire la sociologue réunionnaise Marie Thiann-Bo Morel dans son enquête sur les pratiques environnementalistes *missouk* [« en cachette »] de reforestation en parc protégé. Ces pratiques environnementalistes, qui souvent ne sont pas reconnues en tant que telles, appellent aussi à embrasser d'un même regard les questions du travail, de la propriété, des dynamiques de domination socio-raciale et de prédation environnementale. Nous avons proposé dans notre dernier chapitre de regarder ces pratiques comme relevant d'une « écologie *marron* », dans le sillon de Malcolm FERDINAND (2019) qui parle « d'écologie marronne » pour qualifier les différents rapports à la terre qui naissent de la fuite du Plantationocène. Le rapprochement entre les enjeux environnementaux et les enjeux post-coloniaux du marronage est exploré par les théoriciens de la « *maroon ecology* » pour discuter d'enjeux par beaucoup semblables en Jamaïque :

« The praxis of Maroon Ecology locates Maroon struggle within the global environmental justice movement, diverging from dominant Jamaican environmentalism by demanding sovereignty and territorial redistribution as a part of environmental protection. »
— Robert R. CONNELL (2020), « *Maroon Ecology : Land, Sovereignty, and Environmental Justice* »

Relocalisée dans le sillon de l'histoire du marronage à La Réunion, l'écologie *marron* désigne ici les pratiques environnementalistes qui s'effectuent en dehors du radar de l'écologie dominante et qui posent la question de la place du travail de subsistance et de l'accès à la terre dans ce que pourrait être une « écologie décoloniale » (FERDINAND 2019). Elle contient en germe la continuation d'une résistance — le refus de « participer », d'être mis-es au travail au service d'un projet politique oppressif, en créole : « *Allons marron !* »

Dans une île hypnotisée par la question de l'emploi, le chômage est loin d'être un affranchissement du travail. Le travail, par son absence, continue de structurer la société autour d'injonctions aussi impossibles que virulentes — des injonctions que l'urgence socio-environnementale qui caractérise

Conclusion générale

le Plantationocène appelle à disqualifier. Si la mise en valeur des terres a été un trait structurant de l'expansion coloniale, le refus du travail à tout prix doit pouvoir faire partie des revendications radicales de l'écologie. Dans cette société post-esclavagiste, la focalisation sur le travail fournit un horizon de décolonisation de l'écologie.

Les mouvements pour la justice sociale ont été historiquement clivés par une ambiguïté dans les revendications eu égard au travail : faut-il tendre vers une libération *par* le travail, ou une libération *du* travail ? Envisagée à travers le prisme de l'urgence climatique, cette ambiguïté trouve une forme de résolution : la crise environnementale mondiale appelle une remise en question radicale du travail dans sa fonction d'organisation socio-spatiale du globe. Les mouvements écologistes gagneraient à mettre au centre de leurs revendications des demandes formulées historiquement par les mouvements anti-racistes et anti-capitalistes, à savoir une relocalisation du travail de subsistance, un accès à la terre, la possibilité d'assurer dignement sa subsistance, sans s'empoisonner ni exploiter d'autres socio-écosystèmes, l'arrêt de l'artificialisation des sols, la remédiation de la pollution laissée en legs aux (post-)colonies, en somme le refus de la mise au travail du monde au service d'un projet politique que nous savons intenable matériellement. Le travail a souvent été mis en avant par des mouvements socialistes et communistes comme une potentielle source d'épanouissement, comme le lieu de l'exercice nécessaire de la créativité, enfin comme une manière pour chacun-e de trouver sa place au sein de la société — qui a aujourd'hui le privilège de se reconnaître dans cette définition utopique ?

Le cas de La Réunion résonne avec celui d'autres territoires dits d'« Outre-mer ». En mars 2022, lors d'un séminaire sur les intersections entre luttes antispécistes et luttes antiracistes², la militante guadeloupéenne Charlotte Polifonte répondait à une interpellation d'un écologiste grenoblois qui souhaitait discuter de la convergence possible entre Outre-mer et « métropole » sur la question de la permaculture et de l'autonomie alimentaire. Elle lui répondit qu'une grande partie des « Outre-mer » n'avait pas la possibilité de se poser cette question en ces termes : comment penser l'autonomie alimentaire dans des territoires où l'accès à la terre est contraint par l'héritage colonial ? Surtout, comment penser la subsistance à partir des terres contaminées du Plantationocène, comme aux Antilles où les sols sont intégralement pollués par l'usage du chlordécone, qui se retrouve dans le corps de 95% des habitant-es ? De même, comment envisager le travail de subsistance en Polynésie où les essais nucléaires de la France ont laissé derrière eux une contamination des sols, des ressources et des corps sur plusieurs générations ? Nous avons évoqué les liens entre la production de déchets plastiques et la question de l'accès à l'eau à Mafate, à La Réunion ; cette question se pose avec plus d'urgence à Mayotte, où la difficulté à accéder à de l'eau potable, renforcée fin 2023 par une période de sécheresse, se traduit par une crise socio-environnementale liée à la distribution de millions de bouteilles jetables : dans les bidonvilles en particulier, il n'y a pas de bennes à ordures, encore moins de poubelles de tri³.

La remise en cause des manières de « faire monde » qui traverse le Plantationocène a un retentissement très particulier dans les territoires insulaires. Alors que le consensus récent dans les études géographiques était de nier une quelconque spécificité insulaire, nous nous sommes demandé-es à quel point ces territoires, qui ont été en quelque sorte désinsularisés par l'accès à la ressource

2. Cette intervention a eu lieu lors d'un séminaire du « mois décolonial » de l'IEP de Grenoble le 13/03.2022

3. Source : J. NENY *et al.* (6 avr. 2023). *Crise de l'eau à Mayotte : des millions de bouteilles plastique envahissent les plages*. URL : https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/crise-de-l-eau/secheresse-a-mayotte-les-bouteilles-en-plastique-vides-envahissent-les-plages_6229383.html (visité le 29/12/2023).

pétrolière, pourraient être pour ainsi dire ré-insularisés par la crise climatique, avec la montée des eaux (RAIMANA LALLEMANT-MOE 2021), la finitude des ressources pétrolières et la remise en question de leur utilisation massive. Quel sera le sort des îles post-coloniales lorsque les transports de personnes et de marchandises seront davantage compromis ? Quelle subsistance pour les territoires sacrifiés du Plantationocène ?

Annexes

Sources

1. Entretiens, visites d'infrastructures et observations participantes

Le travail d'entretiens, de visites et d'observation est ici restitué chronologiquement, par « terrain ». Cette perspective permet de rendre compte du déroulé de l'enquête et de montrer l'influence de la crise sanitaire.

Premier terrain. Octobre à décembre 2019

Entretiens

Stéphane Ciccione Directeur de Kelonia. 19/10/2019. Saint Leu. Kelonia.

Laurent Bridier Docteur énergies renouvelables (Thèse : « Modélisation et optimisation d'un système de stockage couplé à une production électrique renouvelable intermittente », soutenue le 29/06/2016). Université de La Réunion. Chargé de mission Transition Écologique et Énergétiques à la Région. Co-délégué départemental de Génération Écologie. Président de l'Association Réunion Durable. 14/12/2019. Saint Pierre. Université de La Réunion.

Sophie Cordillet Chargée de mission environnement (ADIR). 18/12/2019. Le Port. ADIR.

Yoland Savrimoutou Directeur Général des Services du SYDNE. 26/11/2019. Sainte Marie. SYDNE.

Eddy Lebon Direction conception et travaux (ILEVA). Chef de projet Runeva. 17/12/2019. Saint Pierre (ISDN)

Rachid Razzak Directeur du Service Environnement (CINOR). 16/12/2019. Saint Denis.

Bénédicte Archambault Directrice Environnement (CIREST). Emilie Nataf. Responsable Prévention Sensibilisation des Déchets (CIREST). 05/11/2019. Saint Benoit. CIREST.

Pierre Houlier Chargé de mission Prévention déchets et Économie Circulaire (CASUD). 18/12/2019. Par téléphone.

Marine Battistini Inspectrice de l'environnement, Référente déchets (DEAL). Nicolas Denni. Adjoint au Pôle Risques Accidentels et Matériaux (DEAL). 20/11/2019. Saint Denis. DEAL.

Boris Dumas Coordonnateur cellule aménagement du territoire et environnement extérieur Service Santé-Environnement (ARS). 13/11/2019. Saint Denis. ARS.

Géraldine Deheppe Responsable unité communication/formation (PNTTD). 16/01/2019. Par téléphone.

- David Pincepoche** Directeur d'Activités de 3 REP concernant les déchets de voitures (ATBR, AVPUR, VHU Réunion). 13/12/2019. Saint Denis. 2e RDV le 27/12/2019.
- Matthieu Hoarau** Chargé d'études déchets et développement durable à l'Agorah, agence d'urbanisme de La Réunion. 19/11/2019. Saint Denis. Agorah.
- Philippe Holstein** Responsable Intelligence Territoriale. Docteur en Économie (Thèse : « La soutenabilité des économies insulaires et postcoloniales : le cas de La Réunion », soutenue le 27/06/2014). 17/12/2019. Saint Denis. Nexa.
- Laurent Thuries** Chercheur en agronomie au CIRAD. 12/11/2019. Saint Denis. CIRAD.
- François Taglioni** Chercheur en géographie à l'Université de La Réunion. 31/10/2019. Saint Denis. Université de La Réunion.
- Christelle Hatik** Chercheuse en agronomie au CIRAD. (Thèse : « Proposition de scénarios de gestion raisonnée des déchets en vue de leur valorisation énergétique », soutenue le 11/12/2015). 16/12/2019. Saint Pierre.
- Delphine Verdier** Chef de projet environnementaliste à Biotope. 23/12/2019. Saint André
- Cédric Faye** Responsable Exploitation Traitement (Suez RV Réunion). 24/12/2019. Sainte Suzanne. INOVEST.

Visites

Visites ISDND Sainte Suzanne / INOVEST

- Visite guidée d'INOVEST en cours de construction, organisé à destination des entreprises du BTP par Suez. 20/11/2019. Sainte Suzanne. INOVEST.
- Visite du centre d'enfouissement de Sainte Suzanne, par Cédric Faye, Responsable Exploitation Traitement (Suez RV Réunion). 24/12/2019. Sainte Suzanne. INOVEST.
- Visite guidée d'INOVEST deux mois avant la mise en service, par Joffrey Buisson, Responsable du Centre de Valorisation. 02/09/2020.
- Visite guidée d'INOVEST après sa livraison, par Chloé Gault, Responsable Communication (Suez), en compagnie d'enseignants en plasturgie. 07/12/2021.

Visites ISDND Saint Pierre / Run'Eva

- Visite du centre d'enfouissement de Saint Pierre, par Eddy Lebon, direction conception et travaux (ILEVA). Chef de projet Runeva. 17/12/2019.
- Visite du centre d'enfouissement de Saint Pierre et du chantier Run'Eva, avec Eddy Lebon, direction conception et travaux (ILEVA). Chef de projet Runeva, et Mireille Maillot, DGS (ILEVA). 04/11/2021.
- Visite du chantier Run'Eva. Avec Eddy Lebon. 05/11/2021.

Autres visites

- Visite du site de Réunion Valorisation Environnement (RVE), entreprise de tri des déchets d'équipement électrique et électronique. 12/12/2019. Saint André.
- Visite de l'atelier de Richard Riani, artiste plasticien qui travaille avec les déchets. 14/12/2019. Saint Pierre.

Observations participantes

- Réunion de restitution sur la concertation Run'EVA, qui a eu lieu du 21/10/2019 au 12/12/2019. 11/12/2019. Saint Pierre. Kerveguen.

1. Entretiens, visites d'infrastructures et observations participantes

- Bilan des garants de la concertation Run'Eva. 12/12/2019. Saint Pierre. Kerveguen.
- Session d'information sur « le réemploi des matériaux et la valorisation des déchets » à destination des entreprises du BTP par Suez, sur le site INOVEST, lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets. 20/11/2019. Sainte Suzanne. INOVEST.
- Atelier sensibilisation aux déchets. Public de CM2. 10/12/2019. Saint Leu. Kelonia.
- Séminaire sur les déchets marins organisé par l'IFREMER, Globice et Biorécif. 08/11/2019. Kelonia.
- Atelier régional sur la mise en place de filières régionales de gestion de déchets (plastiques, batteries et huiles minérales usagées) entre les îles de l'Océan Indien. Cap Business Océan Indien. 24/02/2020. 24/02/2020. En visio. (Finalement déconvoquée. Accès aux comptes rendus).
- Atelier de sensibilisation aux déchets par l'artiste plasticien et militant o déchet Richard Riani, à destination des enseignants du secondaire de l'Académie de La Réunion. 14/12/2019. Saint Pierre.
- Réunion de revue des actions économie circulaire des services de l'Etat. 12/12/2019. Saint André. Site RVE.
- Réunion de lancement du plan climat (PCAET) de la CIREST. 14/11/2019. Bras Panon. Mairie.

Deuxième terrain. Juillet 2020 à octobre 2020

[Après le premier confinement. Période d'archives + rendez-vous avec des habitant-es... par téléphone]

Entretiens avec des acteur-ices de la gestion

- Philippe Salmon** Représentant local de CITEO. 26/08/2020. Le Port.
- Marijke Payet** Responsable du Développement Durable à Pulp'ECO. 31/08/2020. Le Port.
- Alexandre Gourbin** CYCLEA. 01/09/2020.
- Mélanie Perche** Régal Réunion (Réseau Gaspillage Alimentaire). 10/09/2020.
- Jean-Claude Leblanc** Bourbon Plastiques Emballage. 21/08/2020. Bras Panon. Bourbon Plastiques.
- Joffrey Buisson** Responsable du Centre de Valorisation. 02/09/2020.
- Corentin Alamelou** Responsable au centre de tri VALOI. 03/09/2020. Sainte Marie. VALOI (Suez).
- Virginie Galet** Ingénieure de projet (Quali'Tropic). 25/08/2020.

Entretiens avec les habitant-es

- Sophie et Alain Jean-Jacques** couple à la retraite (Sud). 20/08/2020.
- Diane Reutt** Chasseuse de déchets, enseignante en primaire (Ravine des Cabris). 31/08/2020.
- Marie Boussioux** Sur l'île depuis 13 ans. Participante à des ateliers zéo déchets. 25/08/2020.

Laurent Dennemont Maître composteur. Sur l'île depuis 15 jours. 25/08/2020.

Julie Arles Association La Kaze. Artisane. 28/08/2020.

Stéphane Delpèche Maître composteur. 27/08/2020.

Laëtitia Baret Employée à Suez puis CITEO. 21/08/2020.

Bernard Padé Chasseur de déchet. 17/08/2020.

Nathalie Mussard Institutrice. 19/08/2020.

Sophie et Alain Hoareau Gîteurs. Ancien employé ONF à Mafate. 05/09/2020.

Laurent Maurice Stagiaire SurfRider (science participative).

Richard Riani Artiste plasticien. 14/12/2019. Saint Pierre.

Contributions écrites

Certain-es habitant-es ont opté pour la contribution écrite (qui n'était pas proposée lors de l'appel à témoignage mais que j'ai retenue). Témoignages envoyés par mail et par réseaux sociaux (août-septembre 2020) :

Rahim Khan Reshad

Maryse Wong-Ah-See

Alice Benessy

Fanny Berrotte

Michele Cheshire

Aurélie Bigot

Françoise Adam de Villiers

Olivia Leperlier

François Kanament

Bénédicte DI

Xavier Girard

Luis Mickgar

Marie-Ange Cudenet

Françoise Kanament

Nadine Fernades De Boivilliers

Bruno Gavari

Visites

Visite du centre de tri VALOI. Avec Marijke Payet (Pulp'Eco) et Corentin Alamelou (VALOI). 03/09/2020. Sainte Marie. VALOI (Suez).

Visite du centre de tri CYCLEA. Avec Alexandre Gourbin. 01/09/2020.

Visite de l'usine Bourbon Plastiques avec Jean-Claude Leblanc. 21/08/2023. Bras Panon. Bourbon Plastiques Emballage.

Troisième terrain. Octobre à décembre 2021

Entretiens

Chloé Gault Responsable Communication (Suez). Plastik Akoz. 06/12/2021. Par téléphone.

Julie Leno Responsable, Chargée de mission et d'Étude (ECO-AGRI). 01/12/2021. Par téléphone.

Pierre Sigala Responsable Unité Production (ONF). 14/12/2021. Par téléphone.

Pascal Lin Ken Hsien responsable déchets à la direction régionale des douanes. 01/12/21. Douanes, Saint Denis.

Benoît Barbotin Président Project Rescue Océan Réunion. 27/11/2021.

Matthias Commins Président PropRéunion. 27/11/2021.

Entretiens avec Laurence Rocher

Laurent Bridier Docteur Énergies Renouvelables, Président de Réunion Durable. 04/11/2021. Saint Pierre. Université de La Réunion.

Sébastien Marrioti Service Connaissance Évaluation et Transition Écologique (DEAL). 02/11/2021.

Mireille Maillot et Eddy Lebon Respectivement DGS et direction conception et travaux (ILEVA)/Chef de projet Runeva. 04/11/2021. Saint Pierre.

Yoland Ramsamy Chargé de mission déchets (Région). 03/11/2021.

David Lorion Député réunionnais. 03/11/2021.

Sébastien Deslandes Chargé de mission énergie (DEAL). 29/10/2021.

Christelle Thuret Responsable Économie circulaire et Déchets collectivités à l'ADEME. 05/11/2021. Par téléphone.

Observations participantes

- Nettoyage de la plage de Sainte Suzanne. 27/11/2021. PropRéunion et Project Rescue Océan Réunion. Sainte Suzanne (nom de la plage)
- Travail collectif avec Maëlle Nicault et Julien Lallemand sur l'eau et le plastique à Mafate

Contributions écrites

L. B., formatrice (déchets BTP)

M. T., institutrice retraitée (Saint Anne)

L. M., surfeur

H. H., habitant du Port

E. B., médecin

J. B., recycleur de téléphones

A.B., politicien

F. M., cadre

D. A., travailleur social

Dernières enquêtes. Décembre 2022/janvier 2023

Entretiens

Myriam Paris Chercheuse en sociologie. 01/12/2022

Jean-Nicolas Surplus Directeur des petits débrouillards. 06/01/2023

Paul Martinel Ancien directeur de la SICALAIT et de la CILAM. 10/01/20223

Autres

Échanges par mail

Emeline Techer Chargée de mission déchets des BTP (CERBTP). 28/11/2019

Sandrine Sinapayel Responsable environnement (SICR). 22/11/2019

Martine Hippolyte Assistante technique au Pôle Régional de Gestion des Déchets (COI).
08/01/2020 Entretiens libres avec des habitant-es

Échanges informels

Gîteurs de Mafate

Touristes à Mafate

Manifestant-es anti-incinérateur

Participant-es aux journées de ramassage de déchets

Maëlle Nicault, doctorante, chargée de mission à La Région

Julien Lallemand, ingénieur en hydrologie

Échanges avec des membres de ma famille

Natacha Manglou Enseignante au collège de Sainte Suzanne (en aval du centre d'enfouissement). 23/08/2020.

Marie-Anne Manglou Enseignante retraitée. 23/08/2020.

Joël Manglou Artiste.

Tony Manglou Ancien président du Conseil Economique et Social de la Réunion (CESR) et politicien.

Jacques Quillet Retraité de Météo France (îles australes)

Yann Robert Agriculteur. 27/12/2020.

Delphine Verdier Chef de projet environnementaliste. 17/12/2020.

Grille d'entretien avec les habitant-es

- évolution des habitudes de consommation à La Réunion
- évolution du paysage de l'île
- arrivée du plastique dans la vie quotidienne, dans les magasins
- arrivée des premières poubelles
- arrivée du recyclage
- la vie chez leurs « gramounes » (grands parents)
- projet d'incinérateur à La Réunion
- leur perception de l'écologie

2. Archives administratives

La référence des archives est donnée selon ce format : [Fonds. boîte]. Par exemple [318PA.5] signifie que le document a été trouvé dans le fonds 318PA, dans la boîte n°5. La date du document est signalée en dehors des balises, car chaque boîte comprend une liasse de documents de dates différentes. La côte [318PA] fait référence à deux versements de la cellule environnement du Conseil Départemental conservés au service des archives intermédiaires du conseil départemental. Le fonds [318PA] est un fonds qui n'est pas encore classé dans le fonds des archives contemporaines (fonds W), tandis que le fonds [318PA.W] est en attente de reclassement vers les archives contemporaines. Les petites et grandes brochures sont identifiées par leur fonds (PB ou GB) et le numéro de boîte, par exemple [GB2180]. Le versement 1521 W du 24 avril 2007 sur la distribution de lait à La Réunion m'a été transmis par Myriam Paris.

Nous n'avons référencé que les documents qui sont cités dans ce travail, et non l'intégralité des documents consultés, qui recouvre toutes les boîtes des deux fonds 318PA dont la côte contenait un mot faisant référence aux déchets, à la gestion environnementale, ou plus globalement à l'environnement, de même pour les petites et grandes brochures. Les documents sont ici décrits en plus de détails qu'ils ne le sont dans le référencement des archives départementales, qui proposent une qualification thématique par boîte.

- [318PA.4] (1993-1997). *Plan d'élimination des déchets autres que les déchets ménagers et assimilés (PREDAMA)*.
- (1996-1997). *Déchets, études : Caractérisation des ordures ménagères, par l'ADEME (méthodologie MODECOM)*.
- [318PA.5] (1993). *Plan d'élimination des déchets autres que les déchets ménagers et assimilés (PREDAMA)*. Mission de la DRIRE, note préparatoire au plan régional de gestion des DIS.
- (1996). *Plan d'élimination des déchets autres que les déchets ménagers et assimilés (PREDAMA) : phases 1 et 2*.
- [318PA.6] (1992-1998). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : avant projet de plan et annexes*.
- (1993). *Revue Décision Environnement*.
 - (mai 1996a). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : Décision de la DRIRE (05/1996) action N°1222. Projet de la société Bourbon Plastiques*.
 - (juill. 1996b). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : étude de BIPE conseil et BETURE conseil*.
 - (1996c). *Déchets industriels – plan régional d'élimination des déchets spéciaux (PREDIS) : version de novembre 1996*.
- [318PA.7] (1993a). *Circulaire d'information sur la loi Royal, pour la Direction de l'Environnement. Par TRIVALOR et SOGREAH. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA*.
- (1993b). *Rapport de la commission du plan par la DRIRE. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA*.
 - (1994). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : Fonds de dossiers. Document d'élaboration du plan. 09/11/1994*.
 - (1996). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : version de juillet 1996*.
 - (1997). *Plan départemental des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) : programme de communication 1996 et 1997 du PDEDMA*.

- (1998a). *Étude de faisabilité des outils nécessaires à l'élimination des déchets ménagers et assimilés, (pour le CCCO). Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*
- (1998b). *Étude diagnostic préalable à la mise en œuvre des opérations de réhabilitation des décharges. Pour le Conseil Général, la Direction de l'environnement, l'ADEME. Par SOGREAH. 05/1998.*
- (1998c). *Étude qualitative sur les attitudes et comportements des Réunionnais-es en matière de gestion des déchets ménagers (IPSOS 1998). Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*
- (1999a). *Organisation de la collecte, du tri et du traitement des déchets ménagers et assimilés et encombrants, pour la CCSUD (Communautés de communes du Sud). Mars 1999. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*
- (1999b). *Recensement des décharges à réhabiliter. Dans : Organisation de la collecte, du tri et du traitement des déchets ménagers et assimilés et encombrants, pour la CCSUD (Communautés de communes du Sud). Mars 1999. Dans les fonds de dossiers de préparation du PDEDMA.*
- [318PA.W.1] (1995). *Organisation de la charte de l'environnement.*
- [318PA.W.101] (1990). *Dossiers pédagogiques de l'Éducation Nationale sur l'environnement.*
- [318PA.W.122] (1989-1999). *PDEDMA : comptes rendus des réunions de la commission d'élaboration du plan.*
- [318PA.W.133] (1993). *Comité du tourisme de la Réunion (TR), environnement et propreté : étude sur la gestion des déchets.*
- [318PA.W.15] (1996-1997). *Communications autour de l'environnement (associations, pouvoirs publics).*
- [318PA.W.21] (1992). *Programme d'information sensibilisation à l'environnement de la Cellule Locale pour l'Environnement.*
- [318PA.W.28] (1989). *Élimination et gestion des déchets ménagers : programme de visites par les élus d'unités métropolitaines de traitement des déchets (1989).*
- [318PA.W.31] (1992). *Voyage d'études, gestion globale de l'environnement du 23 au 27 novembre 1992.*
- [318PA.W.5] (1995). *Organisation des journées de l'environnement.*
- [318PA.W.53] (1994). *Mission déchets en Métropole du 22 au 28 octobre 1994.*
- [318PA.W.62] (1997). *Préparation du Salon de l'environnement.*
- [318PA.W.73] (1997). *Le projet Ultrapériphéricité, projet de coopération entre régions ultrapériphériques relative à l'Environnement.*
- [318PA.W.81] (1990). *Le mois national de l'environnement.*
- [318PA.W.88] (1998). *Guide "les acteurs de l'environnement". Préparation de la journée réunionnaise de l'environnement.*
- [GB2180] (2001). *Quelle éducation relative à l'environnement dans les îles du Sud-ouest de l'océan Indien ? Forum territorial ERE (Education Relative à l'Environnement).*
- [PB 2263] (2001). *L'environnement de toutes nos forces : programme de plusieurs journées pour le mois de l'environnement.*

Versement 11 M 102 : Discours de Sarda Garriga aux travailleurs (20 décembre 1848)

Versement 1521 W du 24 avril 2007 :

- Décision de la Préfecture concernant la distribution de lait (Juin 1961)
- Lettre du Directeur de la Santé aux maires de l'île (au maire de St Denis)
- Lettre du Préfet au Ministre des Outre-mer concernant la distribution de lait

Sources

- Lettre de la directrice de PMI au directeur de la DASS concernant la distribution de lait (22 avril 1970)
- Notification du marché (14 février 1969) pour la fourniture de lait en poudre au secrétariat d'état chargé des départements et territoires d'Outre-mer
- Lettre du médecin Mme Lenormand au directeur de la DASS concernant la distribution de lait (13 janvier 1971)

3. Archives de presse

Les archives de presse sont référencée dans le texte en notant la côte et le journal. Ex : [1PER94/277.JIR].

Chaque boîte contient les tirages quotidiens du mois indiqué.

- [1PER131/126] (fév. 1987). *Cyclone Clotilda*. Quotidien.
- [1PER131/189] (mai 1992). *Cyclone Irma*. Le Quotidien.
- [1PER131/242] (oct. 1996). *Cyclone Antoinette*. Quotidien.
- [1PER131/53] (jan. 1981). *Cyclone Florine*. Quotidien.
- [1PER94/108] (jan. 1980). *Cyclone Hyacinthe*. JIR.
- [1PER94/196] (mai 1987). *Cyclone Clotilda*. JIR.
- [1PER94/216] (jan. 1989). *Cyclone Firinga*. JIR.
- [1PER94/264] (jan. 1993). *Cyclone Collina*. JIR.
- [1PER94/277] (fév. 1994). *Cyclone Hollanda*. JIR.
- [1PER94/372] (jan. 2002). *Cyclone Dina*. JIR.
- [1PER94/398] (mars 2004). *Cyclone Gafilo*. JIR.
- [1PER94/433] (fév. 2007). *Cyclone Gamède*. JIR.
- [1PER94/504] (jan. 2013). *Cyclone Dumile*. JIR.
- [1PER94/566] (mars 2018). *Cyclone Fakir*. JIR.

4. Archives de Jean-Claude Leblanc — entretien Bourbon Plastiques

- ADEME (fév. 2019b). *Analyse du cycle de vie des sacs réutilisables (ACV)*.
- BRANDT, Brendt et Harald PILTZ (juill. 2011). *L'impact du cycle de vie des emballages plastiques sur la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre en Europe*. Denkstatt & Plastics Europe.
- Cartographie des sites « Flexo et Helio » en France qui proposent l'imprimerie en couleurs sur plastique, avec, à côté du territoire hexagonal, La Réunion, seul territoire d'Outre-mer représenté, via travers Bourbon Plastiques (non daté) (non daté)*.
- Certificat d'attribution du label MORE (Mobilisés pour Recycler, sic) (20 mai 2020)*. EuPC et la Fédération de la Plasturgie et des Composites.
- Certificat d'engagement à « empêcher la dispersion de granulés de plastique dans l'environnement » (20 juin 2016)*. Opération Clean Sweep, un programme de PlasticsEurope, Elipso et la Fédération de la Plasturgie et des Composites.
- CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE (2014). « *L'emballage et la santé, l'hygiène et la sécurité* ». URL : https://conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2014/01/71_1.pdf (visité le 23/11/2023).
- ELIPSO (non daté[a]). *Calendrier des interdictions des plastiques*.
- (non daté[b]). *D'où viennent les déchets marins ?*
 - (non daté[c]). *Les emballages ont-ils un lien avec les déchets microplastiques ?*
 - (non daté[d]). *Les emballages plastiques et leur impact environnemental*.
- EMBALLAGE MAGAZINE (sept. 2011). *Des emballages pour éviter le gaspillage des aliments*.
- FONDATION MACARTHUR (2020). *Calendrier des mesures légales qui touchent les plastiques*.
- LE BLANC, Jean-Claude (août 2017). *Focus sur Bourbon Plastiques Emballage*.
- (23 déc. 2019). *Note rapide sur les emballages*.
 - (20 août 2020). *Matières plastiques et environnement*.
 - ((non daté)). *Bourbon Plastiques Emballage. Quelques informations*.
- NON RÉFÉRENCÉ (non daté). *Bourbon Plastiques Emballage, Entreprise Réunionnaise Éco-responsable. Note de synthèse sur les réglementations que suit Bourbon Plastiques (jan. 2019)*.
- PARENTY, Arnaud (29 oct. 2018). *Comprendre les plastiques pour les rendre plus circulaires*. 2ACR. URL : <http://frplast.org/Comprendre-pour-agir/Articles-pour-comprendre/Comprendre-les-plastiques-pour-les-rendre-plus-circulaires> (visité le 27/12/2019).
- PLASTICSEUROPE (2017). *Plastics – The Facts*.

5. Littérature grise

- A.D.IVALOR (juill. 2014). *Étude de faisabilité sur la mise en place de filières pérennes de gestion des intrants agricoles en fin de vie*. URL : https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2014_07_31_Reunion_Partie_I_Rapport_diagnostic_complet_cle841751.pdf (visité le 18/10/2023).
- ADEME (jan. 2019a). *ADEME & Vous Outre-mer. La transition écologique en action. N°2*. URL : <https://guyane.ademe.fr/sites/default/files/ademe-et-vous-outre-mer-janvier-2019.pdf> (visité le 07/07/2023).
- (2019c). *Caractérisation des déchets sur l'île de La Réunion. MODECOM La Réunion*.
- (mars 2020). *Bilan national du Recyclage (BNR) 2008 - 2017*. URL : https://librairie.ademe.fr/cadic/3873/bilan_national_recyclage_2017_rapport.pdf (visité le 18/10/2023).
- AGORAH (2022). *Synthèse du rapport annuel*. URL : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees%5C#/region=04%5C&departement=974%5C&commune=97412%5C&type=instruction> (visité le 18/10/2023).
- AGRESTE RÉUNION (juin 2019). *Filière laitière*. URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bc6p06wgqz1/f1.pdf> (visité le 05/03/2023).
- ALBIOMA BOIS ROUGE (21 déc. 2020). *Déclaration d'intention. Projet de construction d'une centrale CSR permettant la production de chaleur et d'électricité*. URL : https://www.albioma.com/wp-content/uploads/2020/12/20201221_ABR_D%3A9claration-intention-CSR-2.pdf (visité le 07/05/2023).
- ARTANO, Stéphane (18 juill. 2022). *Les outre-mer dans la Constitution. Rapport d'information n° 789*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).
- AUJOLLET, Yvan *et al.* (jan. 2020). *Les filières de recyclage de déchets en France métropolitaine. Rapport à Madame la Ministre de la Transition Écologique*. URL : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/filieres-dechets-recyclage.pdf (visité le 18/10/2023).
- BERTRAND, François (juill. 2017). *Programme GICC : Gestion territoriale du changement climatique. Une analyse à partir des politiques régionales. Rapport final. Volume 2 - Etudes régionales*. Sous la responsabilité scientifique de Corinne Laru.
- BRGM (jan. 1997). *Ile de La Réunion : Potentiel de l'eau embouteillée*. URL : <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RR-39264-FR.pdf> (visité le 18/10/2023).
- (2023). *Recension des sites à risque*. URL : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees%5C#/region=04%5C&departement=974%5C&commune=97412%5C&type=instruction> (visité le 18/10/2023).
- CAP BUSINESS OCÉAN INDIEN (2019). *Approche régionale de la gestion des déchets dans les îles du Sud Ouest de l'Océan Indien. Projet de rapport final*. Document interne. Obtenu par mail.
- CÉSAIRE, Aimé (1946). *Rapport n°520 fait au nom de la commission des territoires d'Outre-mer sur les propositions de loi tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de La Réunion*. URL : <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/images/rapport-520.pdf> (visité le 17/07/2023).
- CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (12 mars 2020). *Rapport d'observations définitives. Communauté d'agglomération du TCO (Réunion). Le développement durable, la gestion des déchets. Exercice 2015 et suivant*. URL : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-04/RER2021036.pdf> (visité le 07/07/2023).

Sources

- CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (20 mai 2021). *Rapport d'observations définitives. Syndicat mixte de traitement des déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) La Réunion. Exercice 2015 et suivant*. URL : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2021-09/RER2021377.pdf> (visité le 07/07/2023).
- CITEO (13 déc. 2022). *Communiqué de presse. La Réunion : des performances de tri en hausse grâce à des projets et actions pour développer le recyclage et améliorer les performances de tri*. URL : <https://bo.citeo.com/sites/default/files/2022-12/CP-Performances%20de%20tri%20La%20R%C3%A9union.pdf> (visité le 18/10/2023).
- COI (12 sept. 2014). *Rapport v2. Étude de diagnostic pour une gestion optimisée des déchets dans l'Océan Indien*. URL : <https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-COI-AFD-gestion-des-d%C3%A9chets-2014-Version-finale-V2.pdf> (visité le 17/07/2023).
- COMMISSION EUROPÉENNE (2017). *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. The role of waste-to-energy in the circular economy*. URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX%3A52017DC0034> (visité le 23/04/2023).
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES (29 déc. 1965). *Le concept d'import de substitution dans la théorie du développement économique*. Colloque sur le développement industriel en Afrique. Commission économique pour l'Afrique et centre de développement industriel. URL : <https://repository.uneca.org/ds2/stream/?%5C#/documents/b87436d9-185c-5f2e-9960-ad525481a3c5/page/1> (visité le 18/10/2023).
- CORNEC, René et Catherine MIR (juill. 2018). *Gestion des déchets sur l'île de La Réunion*. URL : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-34500-rapport-gestion-dechets.pdf> (visité le 23/04/2023).
- CORNÉLUS, Mélissa *et al.* (2016). *Métabolisme territorial de La Réunion. Bilan des flux de matière 2014. Réalisation d'une étude descriptive et opérationnelle sur l'économie circulaire à La Réunion, commandée par Nexa, la Région Réunion, et la DEAL. Par EVEA et Abington Advisory*. Nexa – Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation. URL : http://www.nexa.re/fileadmin/user_upload/nexa/actualites/Forum_eco_circulaire/20160927_Stephane_LE_POCHAT__EVEA_Prez_diag_metabolique_territorial.pdf (visité le 18/10/2023).
- CRE (2 juin 2020). *Délibération N°2020-028. Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 6 février 2020 portant décision sur le projet de contrat d'achat entre la société EDF (centre EDF Réunion) et le syndicat mixte de traitement de déchets ILEVA, pour une installation de production d'électricité à partir de biogaz et de combustibles solides de récupération à La Réunion*. URL : https://www.cre.fr/content/download/21993/file/200206_2020-028_ILEVA.pdf (visité le 18/07/2023).
- (mars 2023). *Comité de prospective de la CRE. La biomasse et la neutralité carbone*. URL : <https://www.cre.fr/content/download/26992/file/Rapport%20GT1-%20%20Comite%20de%20prospective%20de%20la%20CRE.pdf> (visité le 18/07/2023).
- DAAF (août 2021). *Fiche filière - filière laitière. Carte de 2019 (p. 1)*. URL : https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20210623_Fiche_Filiere_lait_cle05532b.pdf (visité le 18/10/2023).
- FEDEREC (jan. 2020). *Recyclons le monde. Revue de presse Janvier 2020*. URL : <https://federec.com/FEDEREC/documents/RevuepresseFEDERECJanvier20203001.pdf> (visité le 12/10/2023).
- FONDATION MACARTHUR (2013). *Vers une économie circulaire*. URL : <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/towards-the-circular-economy-vol-1-an-economic-and-business-rationale-for-an> (visité le 18/10/2023).

- Fonds d'archives de Pierrefitte-sur-Seine (1960-1980). URL : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_057340 (visité le 18/10/2023).
- GRAND PORT MARITIME (2021). *Rapport annuel*. URL : https://reunion.port.fr/wp-content/uploads/2022/05/Version-FCS-GPMDLR_RA_2021_V5_WEB.pdf (visité le 18/10/2023).
- ILEVA (19 oct. 2019a). *Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019. Atelier RUNEVA 19/10/2019. Verbatim de la journée*. URL : <https://runeva.re/wp-content/uploads/2019/12/AtelierRUNEVA-Verbatimquestions-reponses.pdf> (visité le 05/03/2023).
- (12 déc. 2019b). *Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019. La Réunion face au défi du traitement des déchets. Dossier du maître d'ouvrage*. URL : <https://runeva.re/wp-content/uploads/2019/10/ILEVA-dossier-de-concertation.pdf> (visité le 05/03/2023).
- INOVEST (2019). *Prospectus de présentation d'INOVEST*. Distribué lors d'une journée de présentation au secteur du BTP.
- INRA (nov. 2016). *Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe : résumé de l'expertise*. URL : <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/esco-elevage-eu-resume-francais-maj-12janv.doc.pdf> (visité le 15/12/2023).
- JOURDA, Gisèle et Viviane MALET (12 août 2022). *La gestion des déchets dans les outre-mer. Rapport d'information n° 195*. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-195-notice.html> (visité le 23/04/2023).
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (mai 2020). *Tri 5 flux des déchets. Une obligation pour les professionnels*. URL : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2019.01.31_Document_Tri5flux.pdf (visité le 17/07/2023).
- MINISTÈRE DES OUTRE-MER (mai 2018). *Livre Bleu des Outre-mer*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023).
- MIQUEL, Gérard et Serge POIGNANT (5 oct. 1999). *Les nouvelles techniques de recyclage et de valorisation des déchets ménagers et des déchets industriels banals. Rapport d'office parlementaire n° 415 (1998-1999)*. URL : <https://www.senat.fr/rap/o98-415/o98-4154.html> (visité le 23/04/2023).
- MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE (jan. 2010). *La liste des espèces rouges menacées en France. Premiers résultats pour la faune de La Réunion. Dossier de presse*. URL : https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_Reunion/Dossier_de_presse_Liste_rouge_faune_de_La_Reunion.pdf (visité le 17/07/2023).
- PRÉVILLE, Angèle et Philippe BOLO (12 oct. 2020). *Pollution plastique : une bombe à retardement ? Rapport d'information n° 217 (2020-2021)*. URL : <https://www.senat.fr/rap/r20-217/r20-21718.html> (visité le 23/04/2023).
- RÉGION RÉUNION et PRÉFECTURE (avr. 2016). *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour La Réunion 2016-2018 / 2019-2023. Étude d'impact économique et social, résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale, évaluation environnementale*. URL : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000557.pdf (visité le 07/07/2023).
- ROCKEL, Enis (2012). *Le lait, une histoire, une avenir. Brochure sur la SICALAIT*. URL : <https://sicalait.re/wp-content/uploads/2019/12/sicalait-livre200x265-40p-BD.pdf> (visité le 15/12/2023).
- SYDNE (2 sept. 2023). *Compte rendu du premier conseil d'administration de SYDNE de 2023*. URL : <https://www.sydne.re/wp-content/uploads/2023/06/CS-090223.pdf> (visité le 18/07/2023).

6. Normes

- Acquis de Schengen* (14 mai 1985). JO L 239. URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A42000A0922%2801%29> (visité le 15/03/2023).
- Code de l'environnement* (2000-2023). URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074220/ (visité le 15/03/2023).
- DIRECTIVE N°1999/31/CE (26 avr. 1999). *Directive relative à la mise en décharge des déchets*. URL : <https://aida.ineris.fr/reglementation/directive-ndeg-199931ce-260499-concernant-mise-decharge-dechets> (visité le 15/03/2023).
- DIRECTIVE N°2008/98/CE (19 nov. 2008). *Directive relative aux déchets*. URL : <https://aida.ineris.fr/reglementation/directive-ndeg-200898ce-191108-relative-dechets-abrogeant-certaines-directives> (visité le 15/03/2023).
- DIRECTIVE N°2018/851 (30 mai 2018). *Directive relative aux déchets*. URL : <https://aida.ineris.fr/reglementation/directive-ue-ndeg-2018851-300518-modifiant-directive-200898ce-relative-dechets> (visité le 15/03/2023).
- DIRECTIVE N°75/442/CEE (25 juill. 1975). *Directive relative aux déchets*. URL : <https://aida.ineris.fr/reglementation/directive-ndeg-75442cee-150775-relative-dechets-abrogee> (visité le 15/03/2023).
- LOI N° 1946-451 (19 mars 1946). *Loi tendant au classement comme départements français de La Guadeloupe, de La Martinique, de La Réunion et de La Guyane française*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000868445> (visité le 15/03/2023).
- LOI N° 2009-967 (8 mars 2009). *Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020949548> (visité le 15/03/2023).
- LOI N° 2010-788 (7 déc. 2010). *Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000020078758/> (visité le 15/12/2023).
- LOI N° 2015-991 (8 juill. 2015). *Loi "NOTre", portant nouvelle organisation territoriale de la République*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460/> (visité le 15/12/2023).
- LOI N° 2015-992 (17 août 2015). *Loi "LTECV" relative à la transition énergétique pour la croissance verte*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-11-17> (visité le 15/12/2023).
- LOI N° 2016-1087 (8 août 2016). *Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000028780525/> (visité le 15/03/2023).
- LOI N° 2018-938 (30 oct. 2018). *Loi "EGalim", pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000028780525/> (visité le 15/03/2023).
- LOI N° 2020-105 (2 oct. 2020). *Loi "AGEC" relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/> (visité le 15/12/2023).
- LOI N°1960-776 (30 juill. 1960). *Loi de programmation pour les départements d'Outre-mer. Programme d'équipement triennal (1961,1962,1963)*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000874915> (visité le 15/03/2023).

LOI N°1975/633 (15 juill. 1975). *Loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000888298/> (visité le 15/03/2023).

LOI N°1992/646 (13 juill. 1992). *Loi "Royal", relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement*. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000888298/> (visité le 15/03/2023).

LOI N°2003-276 (28 mars 2003). *Loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République*. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000601882 (visité le 15/03/2023).

LOI N°2014-58 (27 jan. 2014). *Loi de modernisation de l'action publique*.

PNUE (3 fév. 2023). *Résolution 5/14, Nairobi*.

7. Article de presse en ligne

- ABAT, Marine (31 jan. 2022). *Le Barachois débarassé de 650kg de déchets*. URL : <https://www.apressi.re/le-barachois-debarrasse-de-650-kg-de-dechets/?fbclid=IwAR2ypo-sAGrFOczlz9glNx777gyzeCp5aPVYeCI-y89G007lCOv0xQNJ5Gc> (visité le 15/12/2023).
- AFP (30 mai 2011). *Gaz de schiste : le Parlement interdit l'utilisation de la fracturation hydraulique*. URL : https://www.lemonde.fr/planete/article/2011/06/30/gaz-de-schiste-le-parlement-interdit-l-utilisation-de-la-fracturation-hydraulique_1543252_3244.html (visité le 19/07/2023).
- (15 mars 2018). *L'eau en bouteille de plusieurs marques contaminée par des particules de plastique*. URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/societe-edena-bientot-rachetee-mauricien-phoenix-283043.html> (visité le 05/03/2023).
- BARNOIN, Stéphane (15 jan. 2020). *Recyclage du plastique : la grande illusion?* URL : <https://federec.com/FEDEREC/documents/RevuepresseFEDERECJanvier20203001.pdf> (visité le 05/03/2023).
- BERNARD, Philippe (15 jan. 2022). *L'emballage démographique de l'Afrique est d'abord un obstacle à son propre développement*. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/01/15/l-emballage-demographique-de-l-afrique-est-d-abord-un-obstacle-a-son-propre-developpement_6109608_3232.html (visité le 05/07/2023).
- Boutique Chinois et tradition créole : le commerce lointan* (14 mai 2019). URL : <https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/actualites/boutique-chinois-et-tradition-creole-le-commerce-lointan/> (visité le 05/07/2023).
- CHUNG, Joanne (16 nov. 2021). *10 ans de Band Cochon*. URL : <https://www.clicanoo.re/article/societe/2021/11/16/10-ans-de-band-cochon> (visité le 15/12/2023).
- Déchets, ça va bientôt déborder* (9 avr. 2019). URL : https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2020/09/04/Dechets-ca-va-bientot-deborder_614268 (visité le 30/12/2019).
- ÉDITO (13 oct. 2012). *L'association "Respire Bel-Air" se prononce pour l'incinérateur*. URL : https://www.inforeunion.net/L-association-Respire-Bel-Air-se-prononce-pour-l-incinerateur_a3858.html (visité le 18/07/2023).
- FABRÉGAT, S. (29 sept. 2014). *Energies renouvelables : vers des tarifs d'achat adaptés à chaque territoire d'Outre-mer*. URL : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies-renouvelables-outre-mer-tarifs-achat-22793.php4> (visité le 05/03/2023).
- FEITZ, Anne (20 sept. 2015). *Energies vertes : ce que va changer la fin des tarifs d'achat*. URL : <https://www.lesechos.fr/2015/09/energies-vertes-ce-que-va-changer-la-fin-des-tarifs-dachat-274153> (visité le 05/03/2023).
- GAMBERINI, Giulietta Gamberini Giulietta (28 jan. 2022). *L'industrie du recyclage du plastique prend enfin son envol*. URL : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/l-industrie-du-recyclage-du-plastique-prend-enfin-son-envol-902739.html> (visité le 18/07/2023).
- GROLLIER, Bernard (15 sept. 2021). *CNIM introduit la valorisation énergétique des déchets à La Réunion*. URL : <https://www.lesechos.fr/pme-regions/outre-mer/cnim-introduit-la-valorisation-energetique-des-dechets-a-la-reunion-1346289> (visité le 05/03/2023).
- (2 oct. 2022). *Valorisation énergétique des déchets : démarrage en 2024*. URL : <http://ecoaustral.com/valorisation-energetique-des-dechets-demarrage-en-2024> (visité le 05/07/2023).
- IPREUNION (6 avr. 2013). *Paul Martinel, PDG de la Cilam : "les éleveurs sont pris en otage"*. URL : <https://imazpress.com/social/paul-martinel-pdg-de-la-cilam-les-eleveurs-sont-pris-en-otage> (visité le 05/03/2023).

- (20 oct. 2015). *Mafate : objectif déchet*. URL : <http://www.ipreunion.com/requins/reportage/2015/10/20/parc-national-mafate-objectif-0-dechet,34157.html> (visité le 19/10/2023).
 - (3 mai 2016). *Ericka Bareigts : "Nous arrivons au bout de ce modèle post-colonial"*. URL : <https://www.ipreunion.com/regionales-2015/reportage/2016/03/05/premiere-visite-ministerielle-a-la-reunion-ericka-bareigts-nous-arrivons-au-bout-de-ce-modele-de-fin-de-periode-post-coloniale,40611.html> (visité le 05/03/2023).
 - (24 avr. 2019). *Ileva dit tout sur son "unité de valorisation énergétique"*. URL : <https://imazpress.com/actus-reunion/ileva-dit-tout-sur-son-unite-de-valorisation-energetique> (visité le 05/03/2023).
- IRLEPENNE, S., S. HITCHON et S. GRONDIN (31 oct. 2019). *SYDNE : Jean-Paul Virapoullé a gagné, Gérald Maillot n'a pas perdu*. URL : https://www.zinfos974.com/SYDNE-Jean-Paul-Virapoullé-a-gagné-Gérald-Maillot-n-a-pas-perdu_a145880.html (visité le 07/07/2023).
- L'Étang du Gol et ses centaines de bouteilles en plastique* (16 mars 2018). URL : https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/02/01/Letang-du-Gol-et-ses-centaines-de-bouteilles-en-plastique_512948 (visité le 20/10/2020).
- La makoterie dans toute sa splendeur au Pas de Bellecombe-Jacob* (29 mai 2020). URL : https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2020/05/29/La-makoterie-dans-toute-sa-splendeur-au-Pas-de-Bellecombe-Jacob_607812?fbclid=IwAR0XD2NM-f_j1kLc_H19dzrqrqDC793Nqy1sSkn3xSmD1aP00KNzZfg18w8C8 (visité le 05/03/2023).
- La société Edena bientôt rachetée par le mauricien Phoenix* (31 août 2015). URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/societe-edena-bientot-rachetee-mauricien-phoenix-283043.html> (visité le 05/03/2023).
- LATCHMI, Céline et Dany NAKIA (3 avr. 2013). *Sainte-Suzanne : les riverains du quartier Bel Air manifestent contre les mauvaises odeurs*. Réunion 1ère. URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/sainte-suzanne-les-riverains-du-quartier-bel-air-manifestent-contre-les-mauvaises-odeurs-1371902.html> (visité le 25/10/2023).
- Le Conseil d'Etat donne raison à J-P Virapoullé et suspend le marché du SYDNE* (10 oct. 2018). URL : https://www.zinfos974.com/Le-Conseil-d-Etat-donne-raison-a-J-P-Virapoullé-et-suspend-le-marché-du-SYDNE_a132294.html (visité le 18/07/2023).
- LX, V. (16 mai 1998). *25 emplois dans le département. Serp recyclages grandit*. URL : <https://www.leparisien.fr/oise-60/25-emplois-dans-le-departement-16-06-1998-2000116897.php> (visité le 30/01/2023).
- MADUBOST, Philippe (13 sept. 2022). *La boue avant la pluie. Édito*. URL : <https://www.clicanoo.re/article/edito/2022/09/13/la-boue-avant-la-pluie> (visité le 07/07/2023).
- MOUNIER, Frédéric (1^{er} nov. 2028). *La Réunion cultive sa « créolie » singulière*. URL : <https://www.la-croix.com/France/Reunion-cultive-creolie-singuliere-2018-01-11-1200905043> (visité le 05/03/2023).
- NENY, J. et al. (6 avr. 2023). *Crise de l'eau à Mayotte : des millions de bouteilles plastique envahissent les plages*. URL : https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/crise-de-l-eau/secheresse-a-mayotte-les-bouteilles-en-plastique-vides-envahissent-les-plages_6229383.html (visité le 29/12/2023).
- PB (3 jan. 2023). *Pôle déchets sud : Un appel d'offres pour relancer la partie UVE*. URL : https://www.zinfos974.com/Pole-dechets-sud-Un-appel-d-offres-pour-relancer-la-partie-UVE_a193106.html (visité le 07/07/2023).

Sources

- Pétition : Arrêtons le plastique à l'Île de La Réunion* (août 2020). URL : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/arretons-plastique-ile-reunion/98815?commentaires-list=true> (visité le 15/12/2023).
- Pierrefonds. Extension du centre d'enfouissement des déchets. Une enquête publique est en cours* (28 juill. 2022). URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/saint-pierre/pierrefonds-extension-du-centre-d-enfouissement-des-dechets-une-enquete-publique-est-en-cours-1307864.htm> (visité le 07/07/2023).
- PM (4 oct. 2019). *L'enfouissement, c'est (presque) fini*. Le Journal de l'Île. URL : https://www.inovent.re/pdf/jir_110419.pdf (visité le 18/07/2023).
- (13 mai 2022). *L'enfouissement repart pour un tour*. URL : <https://www.clicanoo.re/article/societe/2022/05/13/lenfouissement-repart-pour-un-tour> (visité le 06/07/2023).
- RECYCLAGE. Serp piégé par le mirage de la finance* (20 jan. 2020). URL : <https://www.usinenouvelle.com/article/recyclageserp-piege-par-le-mirage-de-la-financeapres-sa-deconfiture-retentissante-sur-le-nouveau-marche-serp-devrait-etre-reprise-d-ici-a-un-mois.N95708> (visité le 30/01/2023).
- RODIER, Mélanie (17 avr. 2009). *Stop aux déchets à Mafate*. URL : https://www.zinfos974.com/Stop-aux-dechets-a-Mafate-_a5816.html (visité le 05/03/2023).
- ROUSSELLE, Laurent et Myrtille DELAMARCHE (13 nov. 2020). *Sept des 20 projets européens de recyclage chimique des plastiques sont français*. URL : <https://www.usinenouvelle.com/article/sept-des-20-projets-europeens-de-recyclage-chimique-des-plastiques-sont-francais.N1025294> (visité le 18/07/2023).
- Serp Recyclage : la COB ne décèle pas de fraude majeure* (18 oct. 2020). URL : <https://www.lesechos.fr/2000/10/serp-recyclage-la-cob-ne-decele-pas-de-fraude-majeure-754405> (visité le 30/01/2023).
- TALPIN, Jérôme (28 déc. 2019). *Saturée de déchets, La Réunion veut stopper le tout enfouissement*. URL : https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/12/28/saturee-de-dechets-la-reunion-veut-stopper-le-tout-enfouissement_6024253_3244.html (visité le 30/12/2019).
- TOHIR, Jean-Claude (22 mars 2022). *Journée mondiale de l'eau : la moitié des usagers n'ont pas accès à l'eau potable de façon permanente*. URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/journee-mondiale-de-l-eau-la-moitie-des-usagers-n-ont-pas-acces-a-l-eau-potable-de-facon-permanente-1262719.html> (visité le 05/03/2023).
- Total veut continuer à exploiter le gaz de schiste en France* (29 sept. 2014). URL : https://www.lexpress.fr/economie/entreprises/total-veut-continuer-a-exploiter-le-gaz-de-schiste-en-france_1357256.html (visité le 19/07/2023).
- Une pétition contre le plastique à La Réunion* (août 2020). URL : <https://freedom.fr/une-petition-contre-le-plastique-a-la-reunion/> (visité le 15/12/2023).

8. Sources cartographiques

Google Maps 2023

IGN “Remonter le temps”

IGN Admin Express 2023

IGN BDTopo 2023

IGN Geofla 2023

IGN Parcellaire Express 2023

CIRAD Land Cover Map 2019

Open Government Licence v3

Open Street Map 2023

9. Autres sites web

- ADEME (19 août 2021a). *Caractérisation des combustibles solides de récupération*. URL : <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/valorisation-energetique/dossier/combustibles-solides-recuperation/caracterisation-combustibles-solides-recuperation> (visité le 19/10/2023).
- (15 sept. 2021b). *L'organisation de l'ADEME*. URL : <https://www.ademe.fr/lagence/notre-organisation/> (visité le 10/01/2023).
- AGORAH (2023). *Observatoire Réunionnais des Déchets*. URL : <https://www.agorah.com/index.php/observatoire-reunionnais-des-dechets/> (visité le 18/10/2023).
- ANNIE (2023). *Chik : les oubliés de Mafate*. URL : <http://lesblogueries.over-blog.com/article-2099934.html> (visité le 19/10/2023).
- ARCHIMBAULT, Aline et Marie-Anne CHAPDELAIN (30 nov. 2015). *Suicides des jeunes Amérindiens en Guyane française*. Ministère des Outre-mer. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/35396-suicides-des-jeunes-amerindiens-en-guyane-francaise-37-propositions-po> (visité le 12/10/2023).
- BANDCOCHONN (2023). *Revue de presse*. URL : <https://www.bandcochon.re/page/presse> (visité le 30/08/2023).
- CRE (9 juin 2021). *Transition énergétique dans les ZNI*. URL : <https://www.cre.fr/Transition-energetique-et-innovation-technologique/soutien-a-la-production/transition-energetique-dans-les-zni> (visité le 18/07/2023).
- Espaces-déchets, wastelands et junkspaces* (oct. 2018). URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/espaces-dechets> (visité le 13/07/2023).
- EUL (27 jan. 2021). *Décolonialité au carré*. URL : <https://ecoleanthropocene.universite-lyon.fr/decolonialite-au-carre-diaporama-racisme-et-ecologie-204604.kjsp> (visité le 10/01/2023).
- FRANCE RELANCE (21 mai 2021). *Amélioration du recyclage et de la réutilisation des produits de Bourbon Plastiques Emballage*. URL : <https://www.gouvernement.fr/portraits-de-la-relance/industrie/amelioration-du-recyclage-et-de-la-reutilisation-des-produits-de-bpe-bourbon-plastiques-emballage> (visité le 05/03/2023).
- GAIA (14 nov. 2023a). *We didn't start the plastic crisis, but together we can end it*. 2ACR. URL : <https://www.no-burn.org/we-didnt-start-the-plastic-crisis-but-together-we-can-end-it/> (visité le 12/10/2023).
- (2023b). *Incinération*. 2ACR. URL : <https://www.no-burn.org/fr/incineration/> (visité le 12/10/2023).
- GLOBAL FOOTPRINT NETWORK (2023). *Calculate your footprint*. URL : <http://data.footprintnetwork.org/> (visité le 18/10/2023).
- GUYARD, Gaëlle (24 juill. 2020). *Réforme de l'autorité environnementale : nouvelle répartition des compétences*. Éditions législatives. URL : <https://www.editions-legislatives.fr/actualite/reforme-de-l%E2%80%99autorite-environnementale-nouvelle-repartition-des-competences/> (visité le 19/10/2023).
- INSEE (24 juin 2019). *Emploi et chômage dans les DOM : l'écart avec la métropole reste marqué*. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4175314> (visité le 12/10/2023).
- (28 jan. 2021). *Le taux de pauvreté reste stable en 2018 à La Réunion*. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4175314> (visité le 12/10/2023).

- IRT (2023a). *Mafate : un laboratoire éco-touristique*. URL : <https://www.reunion.fr/decouvrez/les-cirques/cirque-de-mafate/mafate-un-laboratoire-ecotouristique/> (visité le 19/10/2023).
- (2023b). *Objectif zéro déchet sur les sentiers de Mafate*. URL : <https://www.reunion.fr/planifier/actualites/objectif-zero-dechet-sur-les-sentiers-de-mafate> (visité le 19/10/2023).
- LABORATOIRES GÉOSCIENCES RÉUNION (2013). *Publications en géologie à l'Université de La Réunion*. URL : <https://geosciences.univ-reunion.fr/publications> (visité le 27/12/2013).
- Le métier de maître composteur* (2019). URL : <https://www.orientation-environnement.fr/metier-maitre-composteur/> (visité le 15/12/2013).
- LÉOBAL, Clémence et Mélissa MANGLOU (20 jan. 2022). *L'industrie minière dans les "Outre-mer"*. URL : <https://terremonde.org/?p=450> (visité le 12/10/2023).
- MANGLOU, Mélissa (30 sept. 2022). *Une bouteille d'eau à Mafate*. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=CzFzXqrPkjg> (visité le 10/01/2023).
- MDC et JBB (juill. 2023). *NIMBY (Not In My BackYard - pas près de chez moi)*. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/nimby-not-in-my-back-yard-surtout-pas-chez-moi> (visité le 16/07/2023).
- PARBOTEEAH, Kallyanee (2023). *Le balai longtemps. Tutoriel réalisé à l'Université de La Réunion dans le cadre de l'UE TICE de la licence Pro FA*. URL : <https://pod.univ-reunion.fr/video/0915-le-balai-longtemps/> (visité le 21/11/2023).
- PARC NATIONAL DE LA RÉUNION (2023). *Mafate : vers un éco-territoire*. URL : <https://www.reunion-parcnational.fr/fr/des-actions/accompagner-le-developpement-local/mafate-vers-un-eco-territoire> (visité le 19/10/2023).
- PLASTIC OMNIUM (15 sept. 2021). *Notre histoire*. URL : https://www.plasticomnium.com/po-histoire/index_FR.html (visité le 10/01/2023).
- PRÉFECTURE (15 mars 2023). *La situation de la Leucose à La Réunion*. URL : <https://www.reunion.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-alimentation-et-foret/Alimentation-et-reglementation-animale/La-situation-de-la-Leucose-a-La-Reunion> (visité le 16/07/2023).
- QG ZAZALÉ (2023). *Page facebook*. URL : <https://www.facebook.com/qgzazalej> (visité le 10/01/2023).
- RÉSEAU SUD (19 août 2021). *Sociétés Urbaines et Déchets. Réseau de recherche en sciences sociales*. URL : <https://sud.hypotheses.org/560> (visité le 19/10/2023).

Glossaire

- ABR** Albioma Bois Rouge
- ACV** Analyse de Cycle de Vie
- ADEME** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Établissement public sous la tutelle des ministères organisant la Transition Écologique
- ADIR** Association pour le Développement Industriel de la Réunion
- ADIVALOR** Éco-organisme de France hexagonale, qui doit participer à organiser la gestion des déchets agricoles
- AGORAH** Agence pour l'observation de La Réunion, de l'Aménagement et l'Habitat
- ARS** Agence Régionale de Santé
- ATBR** Éco-organisme réunionnais qui participe à la gestion des batteries usagées
- AVPUR** Éco-organisme réunionnais qui participe à la gestion des pneus usagés
- “Balié niq”** Balais réunionnais traditionnel
- BA-ECO** Entreprise de négoce des déchets recyclables de La Réunion
- BNF** Banque Nationale Française
- BP** Bourbon Plastiques. Entreprise de plasturgie réunionnaise
- BRGM** Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Service géologique national français
- BTP** Bâtiment et Travaux Publics
- BTS** Brevet de Technicien Supérieur
- BUMIDOM** Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer
- CASUD** Communauté d'Agglomération du Sud de La Réunion (anciennement CCSud)
- CCCO** Communauté de Communes de la Côte Ouest (actuellement TCO)
- CCE** Communauté Économique Européenne
- CE** Commission Européenne
- CET** Centre d'Enfouissement Technique
- CERBTP** Cellule Économique de La Réunion du Bâtiment et des Travaux Publics
- CILAM** Compagnie Laitière des MAscareignes
- CINOR** Communauté intercommunale du Nord de La Réunion
- CIRAD** Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- CIREST** Communauté intercommunale Réunion Est
- CITEO** Éco-organisme qui doit participer à organiser le recyclage des emballages ménagers

- CIVIS** Communauté Intercommunale des Villes Solidaires de La Réunion
- CMA-CGM** Compagnie Maritime d’Affrètement - Compagnie Générale Maritime
- CNE** Conseil National de l’Emballage
- CNIM** Entreprise de construction
- COD** *Change of Destination*. Procédure administrative par laquelle un container change d’adresse de destination
- COI** Commission de l’Océan Indien. Organisation intergouvernementale (Les Comores, Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles)
- CPME** Syndicat patronal
- CP** Cours Préparatoire, Première classe à l’École élémentaire française
- CRE** Commission de Régulation de l’Énergie
- CSR** Combustible Solide de Récupération
- CTR** Comité de Tourisme de La Réunion (devenu IRT)
- CYCLEA** Entreprise de tri et de valorisation des déchets à La Réunion
- DEAL** Direction de l’environnement, de l’aménagement et du logement. Service déconcentré de l’État (Préfecture), équivalent de la DREAL en Hexagone. Anciennement DRIRE et DIREN
- DEEE** Déchet d’équipement électrique et électronique
- DGA** Directeur général adjoint
- DGS** Directeur général des Services
- DIREN** Direction régionale de l’environnement (devenue la DEAL)
- DIS** Déchets Industriels Spéciaux
- DMA** Déchets Ménagers et Assimilés
- DRE** Direction de l’Environnement de La Réunion
- DRIRE** Direction Régionale de l’Industrie, de la Recherche et de l’Environnement. Devenu DEAL.
- DROM** Département Région d’Outre-mer
- EDF** Électricité de France
- EFSA** *European Food Safety Authority*
- ELA** Emballage des Liquides Alimentaires
- ENS** École Normale Supérieure
- EPCI** Établissement Publics de Coopération Intercommunale
- ERE** Éducation Relative à l’Environnement
- EVEA** Cabinet de Conseil
- FASSO** Fonds d’Action sanitaire et sociale obligatoire des caisses de Sécurité Sociale dans les Départements d’Outre-mer
- FEDER** Fonds Européen de Développement Régional
- FEDEREC** Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage

GAIA *Global Alliance for Incinerator Alternatives*. ONG qui milite contre la production de plastiques et l'incinération

GB Grandes Brochures

GJ Gilets Jaune

“Gramoune” En créole réunionnais, personnes âgées

HLM Habitation à Loyer Modéré (logement social)

ICPE Installations Classées Protection de l'Environnement

ICS *International Commission on Stratigraphy*

IFB *Indirect Flow Balance*, indicateur d'équilibre

IGN Institut national de l'information géographique et forestière

ILEVA Syndicat mixte de traitement des déchets des micro régions sud et ouest de La Réunion

INED Institut National des Études Démographiques

INOVEST Centre de valorisation multi-filières des déchets du Nord et de l'Est de La Réunion

INRA Institut National de Recherche Agronomique

INSEE Institut National de la Statistique Et des recherches Économiques

IPSOS Entreprise de sondage française

IRT Île de La Réunion Tourisme

ISDND Installastion de Stockage de Déchets Non Dangereux

IUGS International Union of Geological Studies

JIR Journal de l'Île

“Makote” En créole réunionnais, sale, malpropre

MEDEF Syndicat patronal

MFA *Metabolic Flow Analysis*

“Missouk” En cachette

MODECOM MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères, développée par l'ADEME

MP Matières premières

“Moukatage” En créole réunionnais, moqueries

Nexa Agence régionale de développement à La Réunion

NF Norme Française

NIMBY *Not In My BackYard*

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OI Océan Indien

OM Ordures Ménagères

OMR Ordures Ménagères Résiduelles

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONF Office National des Forêts

ONG Organisation Non Gouvernementale

- ONU** Organisation des Nations Unies
- PB** Petites Brochures
- PCAET** Plan Climat-Air-Energie Territorial
- PCI** Pouvoir Calorifique Inférieur
- PCR** Parti Communiste Réunionnais
- PDEDMA** Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- PE** Polyéthylène
- PEBD** Polyéthylène Basse Densité (aussi PELD)
- PEHD** Polyéthylène Haute densité
- PELD** Polyéthylène Basse Densité (aussi PEBD)
- PET** Polytéraphthalate d'éthylène
- PIB** Produit Intérieur Brut
- PMI** Protection Maternelle et Infantile
- PNTTD** Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets
- PNUE** Programme des Nations Unies pour l'environnement
- PP** polypropylène
- PPE** Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- PREDAMA** Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux
- PREDIS** Plan régional d'élimination des déchets dangereux
- PS** Polystyrène
- PVC** *PolyVinyl Chloride*
- REFIOM** Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
- REP** Responsabilité Élargie des Producteurs
- RMI** Revenu Minimum d'insertion (devenu RSA)
- RSA** Revenu de Solidarité Active
- RUN'eva** Centre de valorisation multi-filières des déchets du sud et de l'ouest de La Réunion
- RUP** Région Ultra-Périphérique
- RVE** Société réunionnaise de recyclage des Déchets d'équipement électrique et électronique
- SAFER** Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- SATEC** Société d'Aide Technique et de Coopération, créée par l'État et dépendant de la Caisse Centrale. Elle a pour mission de conseiller et d'encadrer artisans, agriculteurs et éleveurs dans leurs projets
- SEI** Système Énergétique Insulaire
- SERP** Entreprise de plasturgie
- SICALAIT** Coopérative agricole réunionnaise qui eût pour objectif la structuration d'une filière de production laitière
- SICR** Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion

SID *Small Island Developing State*
SODICO Entreprise réunionnaise d'emballage
SOGREAH Société de Conseil
SREPEN Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de la Nature
SYDNE Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion
TAAF Terres Australes et Antarctiques Françaises
TCO Territoires Côte Ouest. EPCI du Nord de la Réunion
TGAP Taxe générale sur les activités polluantes
TMB Tri Mécano-Biologique
TRIVALOR Société de conseil
UE Union Européenne
UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UVE Unité de Valorisation Énergétique
VAT Volontaire à l'Aide Technique
VHU Véhicule Hors d'Usage
WWF World Wildlife Fund
ZNI Zones Non-Interconnectées
"Zoreils" Nom donné aux français d'Hexagone à La Réunion

Table des figures

| | | |
|-------|--|-----|
| 1. | Image extraite d'une vidéo documentant la réalisation d'un balai traditionnel réunionnais, le « <i>balié niq</i> » (2017) | 2 |
| 1.1. | Un point sur les <i>postcolonial studies</i> | 30 |
| 1.2. | De l'histoire culturelle de l'environnementalisme colonial : enjeux épistémiques | 33 |
| 1.3. | De l'histoire matérielle et politique des socio-environnements post-coloniaux : enjeux épistémiques | 39 |
| 1.4. | Quelques chiffres sur le recyclage des plastiques en France | 54 |
| 2.1. | Carte des Outre-mer | 77 |
| 2.2. | Carte de localisation de La Réunion | 80 |
| 3.1. | Carte des décharges et des communes équipées de décharges à la Réunion en 1994, recensées par le BRGM | 120 |
| 3.2. | Carte des décharges ouvertes et fermées à La Réunion en 1998, recensées par le BRGM | 123 |
| 3.3. | Carte de situation de cinq décharges dites « réhabilités » à La Réunion, avec photographie de leur empreinte paysagère | 124 |
| 3.4. | Carte des centres d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés à la Réunion (2000-2023) | 127 |
| 3.5. | Évolution du paysage de la décharge des Trois-Frères à Sainte-Suzanne, La Réunion (1950-2022) | 128 |
| 3.6. | Évolution du paysage de la décharge de Rivière Saint-Étienne à Saint-Pierre (1950-2022) | 129 |
| 3.7. | Circulaire d'information sur la loi Royal, pour la Direction de l'Environnement de La Réunion, p. 1 (1993) | 132 |
| 3.8. | Infographie de l'ADEME, reprise d'une étude pour la ville d'Angers, dans une première mouture du plan de gestion des déchets du département de La Réunion (1993) | 137 |
| 3.9. | Extrait d'une version du plan départemental de gestion des déchets à La Réunion (1996) : une catégorisation des plastiques comme « non-recyclables » et « incinérables » | 138 |
| 3.10. | Extrait d'une version du plan départemental de gestion des déchets à La Réunion (1996) : une catégorisation des plastiques comme « non-recyclables » et « incinérables » | 141 |
| 3.11. | Carte des installations et sociétés de traitement des déchets à La Réunion, proposée dans une version du plan régional (1996). Bourbon Plastiques, une société de traitement des déchets ? | 142 |
| 3.12. | Article de Revue Environnement (1993). Les enjeux de la collecte sélective pour Bourbon Plastiques | 144 |

Table des figures

| | | |
|-------|--|-----|
| 3.13. | Graphique évaluant la part de plastiques industriels valorisés à La Réunion, proposée dans une version du plan régional (1996) | 145 |
| 3.14. | Schéma d'acteurs de la gestion des déchets à La Réunion (2023) | 151 |
| 3.15. | Carte de l'organisation intercommunale de l'enfouissement des déchets à La Réunion (2023) | 152 |
| 3.16. | Recension des infrastructures de traitement des déchets, proposée par l'Observatoire régional des déchets (AGORAH 2022, p.4) | 153 |
| 3.17. | Tableau du dispositif géo-légal de mise en gestion des déchets à La Réunion à l'échelle nationale (2023) | 155 |
| 3.18. | Tableau du dispositif géo-légal de mise en gestion des déchets à La Réunion à l'échelle européenne (2023) | 156 |
| 3.19. | Tableau du dispositif géo-légal de mise en circulation des déchets plastiques à La Réunion à l'échelle internationale (2023) | 157 |
| 3.20. | Échanges publics lors de la réunion de restitution de la concertation d'ILEVA à Saint-Pierre, La Réunion (11/12/2019) | 163 |
| 3.21. | Extraits des premières réunions de concertation pour l'élaboration du plan départemental de La Réunion (1993-1994) | 165 |
| 3.22. | Bilan de flux de matières à La Réunion (Evea et Abington Advisory 2016) | 168 |
| 4.1. | Quelques données du système gestionnaire s'occupant des déchets de La Réunion | 174 |
| 4.2. | Photographie du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne, La Réunion, depuis la route nationale (2019) | 176 |
| 4.3. | Photographie du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion, depuis l'entrée du site (2019) | 176 |
| 4.4. | Photographies de l'intérieur du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne, La Réunion (2019) : un travail paysager de dissimulation | 178 |
| 4.5. | Photographies de l'intérieur du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion (2019) : un travail paysager de dissimulation | 179 |
| 4.6. | Photographies de la tranche active du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion (2019, 2021) | 180 |
| 4.7. | Grille du MODECOM (2019) pour classifier les déchets ménagers et assimilés comme plastiques. Les sacs poubelles forment une catégorie séparée | 181 |
| 4.8. | Photographies d'animaux non-humains dans les centres d'enfouissement de Sainte-Suzanne et de Saint-Pierre, La Réunion (2019,2021) | 182 |
| 4.9. | Photographies comparées : l'expansion de la « montagne » de déchets de Saint-Pierre, La Réunion (2019-2021) | 184 |
| 4.10. | Carte de localisation du quartier « Bel Air », près du centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne, La Réunion | 186 |
| 4.11. | Carte de localisation du quartier « Bel Air », près du centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion | 186 |
| 4.12. | Photographie d'une manifestation des riverain-es du quartier Bel Air de Sainte-Suzanne, extraite d'un reportage vidéo (Réunion 1ère, 04/03/2023) | 187 |
| 4.13. | Photographie d'un container d'emballages de la collecte sélective, prêt pour l'export (2020) | 192 |
| 4.14. | Photographie d'un container de films plastiques industriels, prêt pour l'export (2020) | 192 |
| 4.15. | Photographie de paillettes de plastiques recyclés, exposés chez une négoce (2020) | 193 |

| | |
|--|-----|
| 4.16. Photographie de briques en plastique recyclé, exposées chez une négoce (2020) . . | 193 |
| 4.17. Carte de l'exportation des plastiques « PEHD » (polyéthylène haute densité) issus de la collecte sélective à La Réunion (2019) | 195 |
| 4.18. Carte de l'exportation des plastiques « PET » (Polytéréphtalate d'éthylène) issus de la collecte sélective à La Réunion (2019) | 195 |
| 4.19. Tableau Excell des données de douane sur la destination des déchets exportés de La Réunion (en kilos) (2017-2019) | 196 |
| 4.20. Carte de la destination des déchets exportés de La Réunion, fournie par une collectivité de l'île lors d'un atelier zéro déchet (2020) | 197 |
| 4.21. Schéma du destin matériel des plastiques jetés à La Réunion (2023) | 199 |
| 4.22. Schéma des flux de la gestion des déchets par la CINOR (2018) | 201 |
| 4.23. Photographie d'un camion de plastiques d'entreprise déversé au centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion (2019) | 204 |
| 4.24. Graphique d'analyse MFA (Metabolic Flow Analysis) sur les déchets de La Réunion (2020) | 205 |
| 4.25. Tableau de recensement des suspicions d'affaires d'export illégal de déchets suivies par le Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD) (2019) . | 206 |
| 4.26. Tableau d'estimation des gisements de plastiques PET captables dans l'Océan Indien (2019) | 210 |
| 4.27. Carte des projets de recyclage de plastiques PET et des lignes maritimes existantes dans l'Océan Indien (2019) | 211 |
| 4.28. Tableau d'estimation du coût du fret pour le transport de plastiques PET à l'échelle de l'Océan Indien (2019) | 212 |
| 4.29. Carte de localisation du projet de « valorisation multifilière » (avec incinération des déchets) à Saint-Pierre, La Réunion | 218 |
| 4.30. Carte de localisation du projet de « valorisation multifilière » des déchets (avec préparation de Combustible Solide de Récupération) à Sainte-Suzanne, La Réunion | 219 |
| 4.31. Photographie de deux manifestations concurrentes lors de la réunion de concertation de ILEVA, à Saint-Pierre, La Réunion (2019) | 223 |
| 4.32. Frise chronologique du projet d'incinération des déchets au sud de La Réunion (2001-2021) | 224 |
| 4.33. Frise chronologique du projet d'incinération des déchets à l'est de La Réunion (2001-2020) | 225 |
| 4.34. Extrait d'un article sur le lancement de la valorisation énergétique (GROLLIER 2022) | 227 |
| 4.35. Tableau de comparaison des implications métaboliques des deux montages de projet Run'Eva et INOVEST | 230 |
| 4.36. Extrait du prospectus d'ILEVA (2019) : l'incinération comme solution écologique . | 232 |
| 4.37. Extrait du prospectus d'ILEVA (2019) : l'empreinte carbone du Combustible Solide de Récupération | 233 |
| 4.38. Extrait du prospectus de INOVEST (2019) : Le Combustible Solide de Récupération, substitution au charbon ? | 233 |
| 4.39. Photographie d'un spectacle de clown lors d'une manifestation contre la réunion de restitution de la concertation organisée par ILEVA, à Saint-Pierre, La Réunion (2019) | 242 |
| 4.40. Schéma de la hiérarchie des modes de traitement aux prismes de la législation européenne et des budgets consacrés à La Réunion | 245 |

Table des figures

| | |
|--|-----|
| 4.41. Extrait du rapport du Sénat sur la gestion des déchets en Outre-mer (JOURDA et MALET 2022) | 247 |
| 4.42. Photographie du centre INOVEST en phase de lancement, à Sainte-Suzanne, La Réunion. Au début de la chaîne de tri : des ordures ménagères en vrac (2022) . . . | 249 |
| 4.43. Photographie du centre INOVEST à la veille de la livraison de l'unité de production de Combustible Solide de Récupération (CSR) (2022) | 249 |
| 4.44. Photographie des premiers Combustibles Solides de Récupération (CSR), quelques semaines avant le lancement d'INOVEST, Sainte-Suzanne, La Réunion (2022) . . . | 250 |
| 4.45. Photographie d'un ballot de Combustible Solide de Récupération de près : la présence de plastiques. INOVEST, Sainte-Suzanne, La Réunion (2022) | 250 |
| 5.1. Proclamation du 20 décembre 1848 du Gouverneur Sarda Garriga aux anciens esclavés | 267 |
| 5.2. Affiche de campagne pour les législatives de 1963 à La Réunion, pour Michel Debré | 273 |
| 5.3. Dessin satirique sur le rôle de Michel Debré à La Réunion | 276 |
| 5.4. Quelques précisions sur l'import-substitution | 279 |
| 5.5. Schéma récapitulatif des actions menées dans le cadre de la politique de modernisation de La Réunion sous Michel Debré (1960-1980) | 280 |
| 5.6. Tableau récapitulatif des circulations organisées dans le cadre de la politique de modernisation de La Réunion sous Michel Debré (1960-1980) | 281 |
| 5.7. Carte de l'occupation du sol à La Réunion (2023) | 283 |
| 6.1. Présentation de Paul Martinel, directeur de la coopérative laitière la CILAM . . . | 295 |
| 6.2. Photographie d'un enfant dans une case créole. Sur la table : « la moque GUIGOZ ». Réunion (1977) | 297 |
| 6.3. Extrait d'une lettre d'un médecin administratrice de Protection Maternelle Infantile (PMI) adressée à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) de La Réunion faisant état de la distribution du lait maternisé (1970) . . . | 297 |
| 6.4. Extrait d'une lettre d'un médecin administratrice de Protection Maternelle Infantile (PMI) adressée à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) de La Réunion demandant l'ensachage du lait (1970) | 299 |
| 6.5. Carte de localisation de la Compagnie Laitière des Mascareignes (CILAM) et de la coopérative laitière la SICALAIT à La Réunion (2023) | 302 |
| 6.6. Frise des stratégies de rachat entre les industries du lait et du plastique à La Réunion (1962-2010) | 303 |
| 6.7. Carte des exploitations fédérées par la coopérative laitière la SICALAIT à La Réunion (2019) | 304 |
| 6.8. Présentation de Jean-Claude Leblanc, directeur de Bourbon Plastiques à La Réunion, 2021 | 306 |
| 6.9. Carte de localisation de Bourbon Plastiques à La Réunion (2023) | 307 |
| 6.10. Photographie des locaux de Bourbon Plastiques, dans une usine à sucre désaffectée, Bras-Panon, La Réunion (2020) | 307 |
| 6.11. Photographie du premier sac de sucre en plastique produit par Bourbon Plastiques et affiché dans leurs locaux, à Bras-Panon, La Réunion (2023) | 308 |
| 6.12. Carte de localisation des usines sucrières de La Réunion (2023) | 309 |
| 6.13. Liste des documents fournis par Jean-Claude Leblanc, dirigeant de Bourbon Plastiques | 312 |

| | |
|--|-----|
| 6.14. Extrait d'un document relayé par ELIPSO sur la provenance des déchets marins, annoté par J.C. Le Blanc (2020) | 314 |
| 6.15. Photographies d'archive de La Réunion dans les années 1960-1980 | 320 |
| 6.16. Carte de localisation des villes ciblées par l'étude qualitative sur les attitudes et comportements des Réunionnais-es en matière de gestion des déchets ménagers (IPSOS 1998) | 327 |
| 6.17. Extrait du guide d'animation utilisé pour l'étude qualitative sur les attitudes et comportements des Réunionnais-es en matière de gestion des déchets ménagers (IPSOS 1998) | 328 |
| 6.18. Extrait des résultats de l'étude qualitative sur les attitudes et comportements des Réunionnais-es en matière de gestion des déchets ménagers (IPSOS 1998) | 329 |
| 6.19. Photographie extraite d'archive de presse. Participer aux circuits organisés par les pouvoirs publics à La Réunion (1993) : un enjeu de citoyenneté? | 332 |
| 6.20. Extrait d'archive de presse. Année de l'environnement et de l'industrie à La Réunion (1987) : une juxtaposition impensée. | 336 |
| 6.21. Extrait d'archive de presse. Dossier sur la grande distribution : plastiques et nouveaux gestes à La Réunion (1992). | 337 |
| 6.22. Extrait d'archive de presse. Dossier sur la grande distribution : publicité pour le plastique d'emballage à La Réunion (1992) | 338 |
| 6.23. Photographie extraite d'archive de presse. Un caddie remplie de bouteilles d'eau pour le cyclone à La Réunion (2002) | 339 |
| 6.24. Photographie extraite d'archive de presse. Un bateau de fortune en plastique pour des réfugiés sri-lankais, La Réunion (2002) | 340 |
| 6.25. Photographie extraite d'archive de presse. Un tas d'ordures recouvert de végétaux depuis le cyclone, bloquant l'accès aux boîtes aux lettres. La Réunion (1993) | 342 |
| 6.26. Extrait d'archive de presse. "Opération île propre". La première campagne pour la propreté organisée par le Comité du Tourisme de La Réunion (1987) | 343 |
| 6.27. Extrait d'archive de presse. Un spectacle affligeant... « pour les touristes » de La Réunion (1987). | 344 |
| 6.28. Extrait d'archive de presse. Troisième année de campagne du Comité de Tourisme. L'image et le comportement en question à La Réunion (1989) | 344 |
| 6.29. Extrait d'archive de presse. Les bénévoles victorieux-ses devant leur butin. Une image d'Épinal à La Réunion (2013) | 347 |
| 7.1. Photographie de trois panneaux d'interdiction de dépôts sauvages sur un espace vert, à Saint-Paul, La Réunion (2021) | 355 |
| 7.2. Carte des dépôts géolocalisés sur l'île, sur la page d'accueil de bandcochon.re (2023) | 357 |
| 7.3. Carte de localisation d'un dépôt sauvage sur le centre d'enfouissement de Saint-Pierre, La Réunion, sur un site de cartographie participative (2023) | 358 |
| 7.4. Photographie et commentaire d'un chasseur de déchets sur un site de cartographie participative, à Saint-Pierre, La Réunion (2023) | 358 |
| 7.5. Extrait de carnet de terrain. Visite du centre d'enfouissement de Saint-Pierre (2019) | 365 |
| 7.6. Carte de localisation d'un événement de ramassage des déchets sur la plage de Sainte-Suzanne, La Réunion (2021) | 366 |

Table des figures

| | | |
|-------|--|-----|
| 7.7. | Photographie d'un événement de ramassage de déchets sur la plage, à l'embouchure de la rivière Sainte-Suzanne, La Réunion (2021). À gauche, le kiosque de l'association Prop'Réunion, à droite, celui de Project Rescue. | 367 |
| 7.8. | Photographie de deux statuettes mises de côté lors d'un événement de ramassage des déchets sur la plage de Sainte-Suzanne, La Réunion (2021) | 368 |
| 7.9. | Photographie du kiosque d'une association co-organisatrice d'un événement de ramassage des déchets sur la plage de Sainte-Suzanne, La Réunion (2021). La banderole affiche le nom de leur sponsor, la première marque de production d'eau embouteillée sur l'île | 371 |
| 7.10. | Photographie d'un kiosque de distribution de bouteilles d'eau pour les bénévoles d'un événement de ramassage des déchets sur la plage de Sainte-Suzanne, La Réunion (2021) | 371 |
| 7.11. | Carte de localisation d'un événement de ramassage de déchet sur la plage de la Pointe des Châteaux, à Saint-Leu, La Réunion (2019) | 372 |
| 7.12. | Photographies d'un atelier de sensibilisation aux déchets à Kélonia, Saint-Leu, La Réunion (2019) | 373 |
| 7.13. | Carte de localisation du cirque de Mafate, La Réunion (2023) | 379 |
| 7.14. | Extrait d'archive de presse (2013). Un article du courrier des lecteurs revient sur les conflits qui ont émergé à l'occasion de la création du Parc National à La Réunion (2005-2006) | 382 |
| 7.15. | Photographie d'un panneau d'accueil à l'entrée du cirque de Mafate, à La Réunion (2021). La mention du Parc National a été rayée | 383 |
| 7.16. | Photographie de la rivière des Galets, à l'entrée du cirque de Mafate, à La Réunion (2021) | 385 |
| 7.17. | Carte du parcours des déchets depuis le cirque de Mafate à La Réunion (1990-2010) | 387 |
| 7.18. | Carte du parcours des déchets depuis le cirque de Mafate à La Réunion (2023) . . | 388 |
| 7.19. | Photographie d'une plateforme de collecte des déchets recyclables des gîtes de Marla, dans le cirque de Mafate à La Réunion (2021) | 391 |
| 7.20. | Photographie d'une poubelle de la collecte sélective dans le cirque de Mafate, à La Réunion (2021) | 391 |
| 7.21. | Carte de l'approvisionnement du cirque de Mafate, à La Réunion, à pied ou par hélicoptère (2023) | 396 |
| 7.22. | Carte de localisation de la bouteille d'eau retrouvée sur le sentier de la canalisation des orangers, dans le cirque de Mafate, à La Réunion (2023) | 397 |
| 7.23. | Publicité de la marque d'eau embouteillée Edena, qui mise sur l'image du cirque de Mafate, La Réunion (2023) | 398 |
| 7.24. | Carte de l'approvisionnement en eau de l'usine Edena et du cirque de Mafate, La Réunion, selon l'hypothèse de travail (2023) | 399 |
| 7.25. | Carte de l'approvisionnement en eau de l'usine Edena et de la ville de Saint-Paul, La Réunion, selon les résultats de l'enquête (2023) | 401 |
| 7.26. | Cartographie des modalités d'appropriation et de distribution d'eau à l'Îlet des Orangers, Mafate, La Réunion (2022) | 402 |
| 7.1. | Photographie de la une du <i>Journal de l'Île</i> consacré à la pollution plastique à La Réunion (2021) | 413 |

| | |
|--|-----|
| 7.2. Photographie de l'intérieur du dossier du <i>Journal de l'Île</i> consacré à la pollution plastique à La Réunion (2021) | 414 |
| 7.3. Photographie d'un abattoir dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises, réalisé à partir de briques de plastiques fabriquées à La Réunion (2018) | 417 |

Bibliographie

- AHMAD, Aijaz (1992). *In theory : nations, classes, literatures*. London : Verso. vi+358. ISBN : 978-1-84467-213-4.
- AIKENS, Natalie *et al.* (2017). « South to the Plantationocene ». In : *ASAP Journal*. URL : <http://asapjournal.com/south-to-the-plantationocene-natalie-aikens-amy-clukey-amy-king-and-isadora-wagner/> (visité le 20/12/2019).
- AKRICH, Madeleine (1989). « La construction d'un système socio-technique : Esquisse pour une anthropologie des techniques ». In : *Anthropologie et sociétés* 13.2, p. 31-54.
- ALDRICH, Robert et John CONNELL (1998). *The last colonies*. Cambridge (UK) : Cambridge University Press. ix+335. ISBN : 978-0-521-41461-6.
- ALLENBY, Brad (2006). « The ontologies of industrial ecology? » In : *Progress in Industrial Ecology* 3.3, p. 28-40. DOI : 10.1504/PIE.2006.010039.
- ANDRAULT, Raphaële (2014). « Guérir de la folie. La dispute sur la transfusion sanguine, 1667-1668 ». In : *Dix-septième siècle* 264.3, p. 509-532. ISSN : 0012-4273. URL : <https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2014-3-page-509.htm> (visité le 16/01/2023).
- ANDREASI BASSI, Susanna, Thomas CHRISTENSEN et Anders DAMGAARD (2017). « Environmental performance of household waste management in Europe - An example of 7 countries ». In : *Waste Management* 69. DOI : 10.1016/j.wasman.2017.07.042.
- ANGOT, Jacques, Barthélemy CHOLLET et Emmanuel JOSSERAND (2014). « Chapitre 15. Analyse des réseaux sociaux ». In : *Méthodes de recherche en management*. T. 4e éd. Management Sup. Paris : Dunod, p. 498-523. ISBN : 978-2-10-071109-3. DOI : 10.3917/dunod.thiet.2014.01.0498. URL : <https://www.cairn.info/methodes-de-recherche-en-management--9782100711093-p-498.htm> (visité le 20/09/2023).
- ANZALDÚA, Gloria (1987). *Borderlands : the new mestiza*. San Francisco : Aunt Lute Books. 203 p. ISBN : 978-1-879960-12-1.
- APPADURAI, Arjun, éd. (1986). *The social life of things : commodities in cultural perspective*. Cambridge (USA) : Cambridge University Press. xiv+329. ISBN : 978-0-521-32351-2.
- ARENDET, Hannah (1951). *The Origins of Totalitarianism*. Harcourt, Brace & Co. New York.
- ARMIERO, Marco (2021). *Wastocene : stories from the global dump*. Cambridge (UK). 71 p. ISBN : 978-1-108-82674-7.
- ARNOLD, Carrie (2004). « Once upon a Mine : the Legacy of Uranium on the Navajo Nation ». In : *Environmental Health Perspectives* 122.2.
- ARNSPERGER, Christian et Dominique BOURG (2016). « Vers une économie authentiquement circulaire. Réflexions sur les fondements d'un indicateur de circularité ». In : *Revue de l'OFCE* 145.1, p. 91-125. ISSN : 1265-9576. DOI : 10.3917/reof.145.0091. URL : <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2016-1-page-91.htm> (visité le 13/11/2023).
- ASHCROFT, Bill, Gareth GRIFFITHS et Helen TIFFIN (1989). *The Empire writes back : theory and practice in post-colonial literatures*. London : Routledge. x+283. ISBN : 978-0-415-28020-4 978-0-415-28019-8.

Bibliographie

- BACHÈLERY, Patrick (1981). « Le Piton de la Fournaise (Ile de La Réunion). Étude volcanologique, structurale et pétrologique ». Clermont Ferrand II : Université Blaise Pascal. 215 p.
- BAHAFFOU, Myriam Préfacier et Julie Préfacier GORECKI (2020). « Préface ». In : *Le féminisme ou la mort*. Le passager clandestin. Paris, France : Françoise d'Eaubonne. ISBN : 978-2-36935-243-3.
- BAHERS, Jean-Baptiste (2011). « Écologie industrielle, gestion des déchets et territoire insulaire L'exemple de l'archipel des Fidji ». In : *Insularité et Développement durable*. François Taglioni (dir.) Marseille : IRD Editions, p. 229. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03081186> (visité le 07/07/2022).
- BAHERS, Jean-Baptiste, Mathieu DURAND et Hélène BERAUD (2017). « Quelle territorialité pour l'économie circulaire ? Interprétation des typologies de proximité dans la gestion des déchets ». In : *Flux* 109-110.3.
- BALANDIER, Georges (1951). *La situation coloniale : approche théorique*. Paris : Cahiers internationaux de sociologie.
- BANCEL, Nicolas (2019). *Le postcolonialisme*. Paris, France : Que sais-je ? 125 p. ISBN : 978-2-13-081440-5.
- BARLES, Sabine (2014). « L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières ». In : *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* 5.Vol. 5, n°1 (1). ISSN : 1772-9971. DOI : 10.4000/developpementdurable.10090. URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/10090> (visité le 13/11/2023).
- BAYART, Jean-François (2010). *Les études postcoloniales : un carnaval académique*. Paris : Editions Karthala. 126 p. ISBN : 978-2-8111-0323-1.
- BEAU, Rémi, Catherine LARRÈRE et André VERKAEREN (2018). *Penser l'Anthropocène : [colloque international, Paris, Collège de France, novembre 2015]*. Paris : Presses de Sciences Po. 554 p. ISBN : 978-2-7246-2210-2.
- BENJAMIN, Didier et Henry GODARD (1999). *Les outre-mers français : des espaces en mutation*. Gap : Editions Ophrys.
- BENJAMINSEN, Tor A. et Hanne SVARSTAD (2009). « Qu'est-ce que la « political ecology » ? » In : *Natures Sciences Sociétés* 17.1, p. 3-11. ISSN : 1240-1307. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-1-page-3.htm> (visité le 14/11/2023).
- BENNAFLA, Karine (2014). « État et illégalisme : quelle géographie ? Une approche par les flux marchands depuis l'Afrique et le Moyen-Orient ». In : *Annales de géographie* 700.6.
- BENNETT, Jane (2004). « The force of things – steps toward an ecology of matter. » In : *Political Theory* 32, p. 347-372.
- BERLINGEN, Flore (2020). *Recyclage : le grand enfumage. Comment l'économie circulaire est devenu l'alibi du jetable*. Paris : Rue de l'échiquier.
- BERTILE, Wilfrid (2004). « La Réunion, Département français d'Outre-mer, région européenne ultrapéripérienne ». Géographie. Université de La Réunion. 404 p. URL : <https://hal.univ-reunion.fr/hal-02181296/document> (visité le 13/12/2023).
- BEYLOT, Antoine *et al.* (2018). « Life cycle assessment of the French municipal solid waste incineration sector ». In : *Waste Management* 80, p. 144-153. ISSN : 0956-053X. DOI : 10.1016/j.wasman.2018.08.037. URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0956053X18305245> (visité le 11/07/2022).
- BHABHA, Homi (1994). *The Location of Culture*. London : Routledge. DOI : 10.4324/9780203820551.
- BIHR, Alain (2018). *Le premier âge du capitalisme : 1415-1763*. Lausanne/ Paris : Page 2/ Syllepse. 694 p. ISBN : 978-2-84950-685-1.

- BILLARD, Guillaume et Julien BOUCHER (2019). « Les difficultés inhérentes à la mesure de la pollution plastique ». In : *La revue de l'Institut Véolia. Facts Reports* L'indispensable réinvention des plastiques, p. 68-75.
- BLAIS, Hélène (2013). « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines ». In : *Les empires coloniaux xixe-xxe siècle*. Pierre Singaravélou (dir.) Paris : Points, p. 169-213.
- BLANC, Guillaume (2020). *L'invention du colonialisme vert : pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*. Paris : Flammarion. 343 p. ISBN : 978-2-08-150439-4.
- BLANCHON, David, Sophie MOREAU et Yvette VEYRET (2009). « Comprendre et construire la justice environnementale ». In : *Annales de géographie* 665-666.1-2, p. 35-60. ISSN : 0003-4010. DOI : 10.3917/ag.665.0035. URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2009-1-2-page-35.htm> (visité le 30/06/2022).
- BLASZKIEWICZ, Hélène (2018). « La formalisation inachevée des circulations commerciales africaines par les infrastructures de papier. Cas de l'industrie logistique zambienne ». In : *Politique africaine* 151.3, p. 133-154. ISSN : 0244-7827. DOI : 10.3917/polaf.151.0133. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2018-3-page-133.htm> (visité le 11/07/2022).
- BLOMLEY, Nicholas K. (1994). *Law, Space, and the Geographies of Power*. New York : Guilford Press.
- BLOT, Denis (2017). « À propos des déchets sauvages : petits exemples de confrontation entre une morale sociale et une morale environnementale ». In : *Jeux de pouvoir dans nos poubelles*. Nathalie Ortar, Elisabeth Anstett. Paris : Pétra (Éditions), p. 179-195. ISBN : 978-2-84743-172-8. URL : <https://journals.openedition.org/lectures/23761> (visité le 02/11/2023).
- BOBBIO, Luigi, Patrice MELÉ et Vicente UGALDE, éd. (2016). *Entre conflit et concertation : gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*. Lyon : ENS Éditions. 306 p. ISBN : 978-2-84788-685-6.
- BODEN, Sharon et Simon J. WILLIAMS (2002). « Consumption and Emotion : The Romantic Ethic Revisited ». In : *Sociology* 36.3, p. 493-512. ISSN : 0038-0385. DOI : 10.1177/0038038502036003001. URL : <https://doi.org/10.1177/0038038502036003001> (visité le 11/07/2022).
- BOIN, Arjen, Magnus EKENGREN et Mark RHINARD (2013). *The European Union as crisis manager. Patterns and prospects*. Cambridge : Cambridge University Press.
- BONNEUIL, Christophe et Jean-Baptiste FRESSOZ (2016). *L'événement anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*. Paris : Points. 332 p. ISBN : 978-2-7578-5959-9.
- BOOKCHIN, Murray (2007). *Social Ecology and Communalism*. Edimbourg : AK Press.
- BOUAMAMA, Saïd (2019). *"Planter du blanc" : chroniques du (néo)colonialisme français*. Paris : Syllepse. 237 p. ISBN : 978-2-84950-730-8.
- BOUET, Bruno (2019). « Reconnaissance de l'autochtonie et déclinisme environnemental au sein des Parcs nationaux français : L'exemple du Parc national de La Réunion ». Thèse de doctorat. Bordeaux : Université de Bordeaux. URL : <http://www.theses.fr/2019BORD0178/document> (visité le 02/06/2022).
- BOWEN, Mace M., Thomas KONTULY et George F. HEPNER (1^{er} mars 1995). « Estimating maquiladora hazardous waste generation on the U.S./Mexico border ». In : *Environmental Management* 19.2, p. 281-296. ISSN : 1432-1009. DOI : 10.1007/BF02471997. URL : <https://doi.org/10.1007/BF02471997> (visité le 11/07/2022).
- BRAUN, Brunce et Sarah WHATMORE (2010). « The stuff of politics : An introduction ». In : *Political Matter : Technoscience, Democracy, and Public Life*. Brune Braun et Sarah Whatmore (dir.) Minneapolis : University of Minnesota Press.
- BROTO, Pablo Corral (17 jan. 2012). « De la plainte légale à la subversion environnementale ». In : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* n° 113.1, p. 95-105. ISSN : 0294-1759. URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=VIN_113_0095 (visité le 01/12/2016).

Bibliographie

- BRUNET, Roger, Hervé THÉRY et Robert FERRAS (1993). *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*. Montpellier : Reclus. 518 p. ISBN : 978-2-11-005943-7.
- BULLARD, Robert D. (1993). « The Threat of Environmental Racism ». In : *Natural Resources & Environment* 7.3, p. 23-56. ISSN : 0882-3812. JSTOR : 40923229. URL : <https://www.jstor.org/stable/40923229> (visité le 11/07/2022).
- BURNARD, Trevor (2019). *Planters, Merchants, and Slaves : Plantation Societies in British America, 1650-1820*. Chicago : University of Chicago Press. 368 p. ISBN : 978-0-226-63924-6. Google Books : T5I1EAAAQBAJ.
- BURNHAM, Philip (2000). *Indian country, God's country : Native Americans and the national parks*. Washington : Island Press. xvi+383. ISBN : 978-1-55963-667-4.
- BUTLER, Richard et Thomas HINCH (2007). *Tourism and Indigenous Peoples : Issues and Implications*. London : Routledge. 400 p. ISBN : 978-0-7506-6446-2. Google Books : EJwfrpyGUzWC.
- CADET, Frédéric, éd. (2003). *Atlas de La Réunion*. Université de La Réunion. Saint Denis.
- CAMPAN, Florence (2007). « Le traitement et la gestion des déchets ménagers à la Réunion : approche géographique ». Thèse. La Réunion : Université de la Réunion.
- CÉLESTE, Annabel (2023). « La mer, une affaire d'États. Maritimisation et géopolitique dans l'océan Indien occidental. » Saint Denis : Université de La Réunion.
- CÉSAIRE, Aimé (1947). *Cahier d'un retour au pays natal*. Paris : Bordas.
- CHAKRABARTY, Dipesh (2008). *Provincializing Europe : postcolonial thought and historical difference*. Princeton : Princeton University Press. 301 p. ISBN : 978-0-691-13001-9.
- CHANE-KUNE, Sonia (1996). *La Réunion n'est plus une île*. Paris : l'Harmattan. 367 p. ISBN : 978-2-7384-4493-6.
- CHARBONNIER, Pierre (21 juin 2012). « De l'écologie à l'écologisme de Marx : l'histoire naturelle du capitalisme et ses interprétations ». In : *Tracés. Revue de Sciences humaines* 22.22, p. 153-165. ISSN : 1763-0061. DOI : 10.4000/traces.5468. URL : <https://journals.openedition.org/traces/5468> (visité le 03/07/2022).
- CHOMSKY, Noam et Edward S. HERMAN (1988). *Manufacturing Consent : The Political Economy of the Mass Media*. Pantheon Books.
- CIRELLI, Claudia, Fabrizio MACCAGLIA et Patrice MELÉ (2017). « « L'incinérateur est trop près, la poubelle trop loin » : gérer les déchets en régime de proximité ». In : *Flux* 109-110.3-4, p. 61-72. ISSN : 1154-2721. DOI : 10.3917/flux1.109.0061. URL : <https://www.cairn.info/revue-flux-2017-3-4-page-61.htm> (visité le 11/07/2022).
- CLAPP, Jennifer (2010). *Toxic exports : the transfer of hazardous wastes from rich to poor countries*. Cornell : Cornell University Press. 178 p. ISBN : 978-0-8014-3887-5.
- COMBEAU, Yvan (2002). « De Bourbon à La Réunion, l'histoire d'une île (du XVIIe siècle au XXe siècle) ». In : *Hermès, La Revue* 33.2, p. 91-99.
- CONNELL, Robert (2020). « Maroon Ecology : Land, Sovereignty, and Environmental Justice ». In : *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology* 25.2, p. 218-235. ISSN : 1935-4940. DOI : 10.1111/jlca.12496. URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/jlca.12496> (visité le 10/11/2023).
- COOK, Ian (2004). « Follow the Thing : Papaya ». In : *Antipode* 36.4, p. 642-664.
- COSIO-ZAVALA, Maria Eugenia et Valeria LÓPEZ GARERI (31 déc. 2004). « Chapitre 4. Politiques de population ». In : *Cahiers des Amériques latines* 47 (47), p. 51-62. ISSN : 1141-7161. DOI : 10.4000/cal.7763. URL : <https://journals.openedition.org/cal/7763> (visité le 01/07/2022).
- CREWE, Louise (2003). « Geographies of Retailing and Consumption : Markets in Motion ». In : *Progress in Human Geography* 27, p. 352-362. DOI : 10.1191/0309132503ph431pr.

- CRONON, William (1991). *Nature's metropolis : Chicago and the Great West*. New York : W. W. Norton. xxv+530 ; 30. ISBN : 978-0-393-30873-0.
- CROSBY, Alfred W. (1993 (1986)). *Ecological imperialism : the biological expansion of Europe, 900-1900*. Cambridge : Cambridge University Press. xiv+368 ; 16. ISBN : 978-0-521-32009-2.
- CRUTZEN, Paul J. (2007). « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène ». In : *Écologie & politique* 34.1, p. 141-148. ISSN : 1166-3030. DOI : 10.3917/ecopo.034.0141. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-sciences-cultures-societes-2007-1-page-141.htm> (visité le 01/07/2022).
- CRUTZEN, Paul J. et Eugene F. STROEMER (mai 2000). « The Anthropocene ». In : *Global Change Newsletter* 41.3, p. 17-18.
- DALE, Ragnhild (15 nov. 2018). « Making Resource Futures : Petroleum and Performance by the Norwegian Barents Sea. Thèse de doctorat ». Cambridge : University of Cambridge. DOI : 10.17863/CAM.45372.
- DARÉ, Williams *et al.* (2011). « Repenser les liens entre agriculture et environnement dans les territoires insulaires : Intérêts et limites du concept de service environnemental ». In : *Insularité et développement durable*. François Taglioni (dir.) Marseille : IRD Editions.
- DAVIES, Anna R. (2008). *The Geographies of Garbage Governance : Interventions, Interactions and Outcomes*. Ashgate. Burlington, VT.
- DAVIS, Diana K. (2012). *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*. Seyssel (FR) : Champ Vallon. 329 p. ISBN : 978-2-87673-531-6.
- DAVIS, J. *et al.* (2019). « Anthropocene, capitalocène, ... plantationocène ? A manifesto for ecological justice in an age of global crises ». In : *Geography Compass* 13.5, p. 38-45.
- DE BERCEGOL, Rémi et Shankare GOWDA (2019). « A new waste and energy nexus ? Rethinking the modernisation of waste services in Delhi ». In : *Urban Studies* 56.11, p. 2297-2314. ISSN : 0042-0980. DOI : 10.1177/0042098018770592. URL : <https://doi.org/10.1177/0042098018770592> (visité le 11/07/2022).
- DE COCK, Laurence (2018). *Dans la classe de l'homme blanc. L'enseignement du fait colonial en France dans les années 1980 à nos jours*. Lyon : Presses universitaires de Lyon. 318 p.
- DE SUREMAIN, Marie-Albane (2013). « Un Prométhée colonial ? Encadrement et transformation des sociétés coloniales ». In : *Les empires coloniaux, xix e-xx e siècles*. Avec la coll. de Claire FREDJ. Pierre Singaravelou (dir.) Paris : Points.
- DEBRÉ, Michel (1994). *Trois Républiques pour une France*. Paris : A. Michel. 331 p. ISBN : 978-2-226-07536-9.
- DEBUSSCHE, Xavier *et al.*, éd. (2020). *Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer*. Expertise collégiale. Marseille : IRD Éditions. 754 p. ISBN : 978-2-7099-2720-8. DOI : 10.4000/books.irdeditions.36662. URL : <http://books.openedition.org/irdeditions/36662> (visité le 15/11/2023).
- DEGRAS, Lucien (2016). *Le jardin créole : repères culturels, scientifiques et techniques*. Pointe-à-Pitre : Éditions Jasor. 232+80. ISBN : 979-10-90675-43-8.
- DELOUGHREY, Elizabeth M. et George HANDLEY, éd. (2011). *Postcolonial ecologies : literatures of the environment*. Oxford : Oxford University Press. xi+348. ISBN : 978-0-19-539442-9.
- DEMMER, Christine (2017). « L'export du nickel au cœur du débat politique néo-calédonien ». In : *Mouvements* 91.3, p. 130. ISSN : 1291-6412, 1776-2995. DOI : 10.3917/mouv.091.0130. URL : <http://www.cairn.info/revue-mouvements-2017-3-page-130.htm> (visité le 10/05/2021).
- DEMMER, Christine (2021). « Souveraineté(s) kanake(s) au pays du nickel (Nouvelle-Calédonie). Deux écologies politiques à l'examen ». In : *Écologie & politique* 63.2, p. 57-73. ISSN : 1166-3030.

Bibliographie

- URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2021-2-page-57.htm> (visité le 10/07/2022).
- DEPRAZ, Samuel (2017). « Chapitre 3. Les territoires ultramarins, une marge entretenue ? » In : *La France des marges*. Collection U. Paris : Armand Colin, p. 73-102. ISBN : 978-2-200-61717-2. DOI : 10.3917/arco.depra.2017.01.0073. URL : <https://www.cairn.info/la-france-des-marges--9782200617172-p-73.htm> (visité le 08/07/2022).
- DE SARDAN, Jean-Pierre Olivier (2021). « Les modèles voyageurs face à l'épreuve des contextes ». In : *La revanche des contextes*. Hommes et sociétés. Paris : Karthala, p. 23-77. ISBN : 978-2-8111-2362-8. URL : <https://www.cairn.info/la-revanche-des-contextes--9782811123628-p-23.htm> (visité le 10/11/2023).
- DESCHAMPS, Damien et Olivier PROVINI (2022). « Les politiques publiques de l'emploi aux prises avec les relations de clientèles : le cas des contrats aidés à La Réunion ». In : *Les Cahiers d'Outre-Mer* 285.1, p. 271-299. ISSN : 0373-5834. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2022-1-page-271.htm> (visité le 17/06/2023).
- DESVAUX, Pierre (14 déc. 2017). « L'arrondissement des milieux urbains : analyse des flux cataboliques au Caire (Égypte) et à Lyon (France) ». Thèse de doctorat. Université Grenoble Alpes.
- DIAMOND, Jared Mason (2005). *Collapse : how societies choose to fail or survive*. Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. xii+589 ; 20. ISBN : 978-0-241-95868-1.
- DIMOU, Michel (2004). « Économies insulaires et trajectoires de développement : une comparaison entre Maurice et La Réunion ». In : *Région et développement, ISSN 1267-5059. Les investissements directs étrangers dans les pays en développement*. Claire Mainguy (dir.) T. 20. Paris : l'Harmattan. ISBN : 978-2-7475-7526-3.
- DOUGLAS, Mary (2004). *Purity and Danger : An Analysis of Concept of Pollution and Taboo*. Routledge. New York.
- DURME, Gabrielle van et al. (2017). « Les limites et les pistes d'enrichissement du modèle ». In : McDONALD, Mélanie, Daniel NORMANDIN et Sébastien SAUVÉ. *L'économie circulaire : Une transition incontournable*. Presses de l'Université de Montréal. Thématique Sciences sociales. Montréal, p. 149-174. ISBN : 978-2-8218-9560-7. URL : <http://books.openedition.org/pum/4202> (visité le 11/07/2022).
- DUVAL, Jules (1864). *Les Colonies et la politique coloniale de la France*. Paris : A. Bertrand. xxi+526.
- EHLERS, Eckart (2009). « Megacities : Challenge for international and transdisciplinary research. A plea for communication and exchange ». In : *Erde* 140.4, p. 403-416.
- ENGLAND, Kim (31 jan. 1994). « Getting Personal : Reflexivity, Positionality, and Feminist Research ». In : *The Professional Geographer* 46, p. 80-89. DOI : 10.1111/j.0033-0124.1994.00080.x.
- ERICKSON, Bruce (2020). « Anthropocene futures : Linking colonialism and environmentalism in an age of crisis ». In : *Society and Space* 38.1, p. 111-128.
- ERKMAN, Suren (2001). « L'écologie industrielle, une stratégie de développement ». In : *Le Débat* 113.1, p. 106-121. ISSN : 0246-2346. DOI : 10.3917/deba.113.0106. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2001-1-page-106.htm> (visité le 13/11/2023).
- ERNSTSON, Henrik et Erik SWYNGEDOUW, éd. (2019). *Urban political ecology in the anthropo-obscene : interruptions and possibilities*. London : Routledge. xviii+272. ISBN : 978-1-138-62918-9.
- ESCOBAR, Arturo (2007). « World and Knowledge Otherwise ». In : *Cultural Studies* 21.3, p. 179-210. DOI : 10.1080/09502380601162506.
- (2020). *Autonomie et design. La réalisation de la communalité*. Toulouse : Europhilosophie éditions.

- FANON, Frantz (1952). *Peau noire, masques blancs*. Paris : Seuil. 208 p.
- (1961). *Les Damnés de la Terre*. Paris : Maspero.
- FAUVELLE, François-Xavier (2020). *Leçons de l'histoire de l'Afrique*. Paris : Collège de France ; Fayard. 67 p. ISBN : 978-2-213-71682-4.
- FERDINAND, Malcom (2019). *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*. Paris : Seuil.
- FERDINAND, Malcom et Mélissa MANGLOU (2021). « Penser l'écologie politique depuis les Outremer français ». In : *Écologie & politique* 63.2, p. 11-26. ISSN : 1166-3030. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2021-2-page-11.htm> (visité le 08/07/2022).
- FERRY, Benoît (2007). *L'Afrique face à ses défis démographiques : un avenir incertain*. Sous la dir. de Centre Population et DÉVELOPPEMENT et Agence française de DÉVELOPPEMENT. Paris : AFD. 379 p. ISBN : 978-2-84586-944-8.
- FINCH-BOYER, Héloïse (2014). « Des Français comme les autres ? Distinctions raciales et citoyenneté sociale à La Réunion (1946-1963) ». In : *Genèses* 95.2, p. 95-119. ISSN : 1155-3219. DOI : 10.3917/gen.095.0095. URL : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-2-page-95.htm> (visité le 14/06/2022).
- FISCHER-KOWALSKI, Marina (1998). « Society's Metabolism. : The Intellectual History of Materials Flow Analysis, Part II, 1970-1998 ». In : *Journal of Industrial Ecology* 2.4, p. 107-136.
- FONTAINE, Ludovic (2022). « Proposition de scénarios pour la gestion des ordures ménagères résiduelles ». Thèse de doctorat. La Réunion. URL : <https://www.theses.fr/2022LARE0037> (visité le 02/05/2023).
- FONTAINE, Olivier (2017). *Histoire de La Réunion et des Réunionnais. Quelques mises au point*. Saint Denis : Orphie.
- FORTUN, Kim (2014). « From Latour to Late Industrialism. » In : *HAU : Journal of Ethnographic Theory* 4.1, p. 309-329.
- FOSTER, John Bellamy (1^{er} sept. 1999). « Marx's Theory of Metabolic Rift : Classical Foundations for Environmental Sociology ». In : *American Journal of Sociology* 105.2, p. 366-405. ISSN : 0002-9602. DOI : 10.1086/210315. URL : <http://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/210315> (visité le 24/07/2017).
- FOUCAULT, Michel (2004). *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France (1977-1978)*. Paris : Seuil.
- FRICKER, Miranda (2007). *Epistemic injustice : Power and the Ethics of Knowing*. Oxford : Oxford University Press.
- FUMA, Sudel (2013). « La Route de l'esclave et de l'engagé dans les îles et pays du Sud-Ouest de l'océan Indien ». In : *Études océan Indien* 49-50.49-50 (1). ISSN : 0246-0092. DOI : 10.4000/oceanindien.1937. URL : <https://journals.openedition.org/oceanindien/1937> (visité le 15/11/2023).
- FURNISS, Jamie (2017). « What type of problem is waste in Egypt ? » In : *Social Anthropology* 25.3, p. 301-317. ISSN : 1469-8676. DOI : 10.1111/1469-8676.12421. URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/1469-8676.12421> (visité le 11/07/2022).
- GABRYS, Jennifer (2009). « Sink : The dirt of systems ». In : *Environment and Planning D : Society and Space* 27, p. 666-681.
- GALEANO, Eduardo (1981). *Les veines ouvertes de l'Amérique Latine : une contre-histoire*. Paris : Plon. 440 p.
- GALLAUD, Delphine et Blandine LAPERCHE (2016). *Économie circulaire et développement durable. Écologie industrielle et circuits courts*. Paris : Iste.

- GARABEDIAN, Sabine et Jean-François HOARAU (2011). « Un indicateur de développement humain soutenable pour les petits espaces insulaires en développement ». In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 4.1, p. 652-680. DOI : 10.3917/reru.114.0651.
- GARCIER, Romain J. (2009a). « Le droit et la fabrique de l'espace. Aperçus méthodologiques sur l'usage des sources juridiques en géographie ». In : *Géographie et Droit*. P. Forest. Québec : Les Presses de l'Université de Laval, p. 69-90.
- (2009b). « Une étude de cas : la pollution de la Fensch ». In : *Géographie et Droit*. Patrick Forest (dir.) Québec : Les Presses de l'Université de Laval, p. 69-90.
- (2014). « Disperser, confiner ou recycler? Droit, modes de gestion et circulations spatiales des déchets faiblement radioactifs en France ». In : *L'Espace géographique* 43.3, p. 265-283. ISSN : 0046-2497. URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2014-3-page-265.htm> (visité le 06/07/2022).
- GARCIER, Romain J., Laurence ROCHER et Éric VERDEIL (2017). « Introduction : circulation des matières, économies de la circularité ». In : *Flux* 108.2, p. 1-7. ISSN : 1154-2721. DOI : 10.3917/flux1.108.0001. URL : <https://www.cairn.info/revue-flux-2017-2-page-1.htm> (visité le 11/07/2022).
- GAUVIN, Axel (1977). *Du créole opprimé au créole libéré (Pou vanz pou la lang kréol. Essai pour la défense de la langue réunionnaise)*. Paris : L'Harmattan.
- GAUVIN, Gilles (1996). *Michel Debré et l'île de la Réunion (1959-1967)*. Paris : L'Harmattan. 341 p. ISBN : 978-2-7384-4834-7. URL : <https://books.openedition.org/septentrion/55704?lang=en> (visité le 13/12/2023).
- GEYER, Roland, Jenna R. JAMBECK et Kara Lavender LAW (2017). « Production, use, and fate of all plastics ever made ». In : *Science Advances* 3.7. DOI : 10.1126/sciadv.1700782. URL : <https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.1700782> (visité le 13/11/2023).
- GHODRAT, Alireza *et al.* (2018). « Waste Management Strategies; the State of the Art ». In : *Biogas : Fundamentals, Process, and Operation*. Meisam Tabatabaei et Hossein Ghanavati (dir.) New York : Springer, p. 1-33. ISBN : 978-3-319-77334-6. DOI : 10.1007/978-3-319-77335-3_1.
- GILLE, Zsuzsa (2012). « From Risk to Waste : Global Food Waste Regimes ». In : *The Sociological Review* 60.2, p. 27-46. ISSN : 0038-0261. DOI : 10.1111/1467-954X.12036. URL : <https://doi.org/10.1111/1467-954X.12036> (visité le 11/07/2022).
- GIRARDET, Raoul (1979). *L'idée coloniale en France*. Paris : Le Livre de poche.
- GOMBAUD, Stéphane (2007). « Iles, insularité et iléité : Le relativisme dans l'étude des espaces archipélagiques ». France : Université de la Réunion.
- GONTARD, Nathalie et Hélène SEINGIER (2020). *Plastique : Le grand emballement*. Paris : Editions Stock.
- GORZ, André (2004). *Métamorphoses du travail : critique de la raison économique*. Paris : Gallimard. 438 p. ISBN : 978-2-07-031537-6.
- GOUIER, Jean (1999). « La marge : entre rejet et intégration ». In : *Le déchet, le rebut, le rien*. Jean-Claude Beaune (dir.) Ceyzérieu : Champ Vallon, p. 80-89.
- GREGSON, Nicky et M.A CRANG (2015). « From Waste to Resource : The Trade in Wastes and Global Recycling Economies ». In : *Annual Review of Environment and Resources* 40, p. 151-176.
- GREGSON, Nicky, Alan METCALFE et Louise CREWE (2007). « Identity, Mobility, and the Throwaway Society ». In : *Environment and Planning D : Society and Space* 25.4, p. 682-700. ISSN : 0263-7758. DOI : 10.1068/d418t. URL : <https://doi.org/10.1068/d418t> (visité le 11/07/2022).
- GROSSER, Alfred (1965). *La Politique extérieure de la Ve République*. Paris : Seuil. 190 p.

- GROVE, Richard Hugh (1995). *Green imperialism : colonial expansion, tropical island Edens and the origins of environmentalism, 1600-1860*. Cambridge : Cambridge University Press. xiv+540. ISBN : 978-0-521-40385-6.
- HARAWAY, Donna (2015). « Anthropocene, Capitalocene, Plantationocene, Chthulucene : Making Kin ». In : *Environmental Humanities* 6.1, p. 159-165. ISSN : 2201-1919, 2201-1919. DOI : 10.1215/22011919 - 3615934. URL : <https://read.dukeupress.edu/environmental-humanities/article/6/1/159-165/8110> (visité le 03/05/2021).
- (2016). *Staying with the trouble : making kin in the Chthulucene*. Durham : Duke University Press. xv+296. ISBN : 978-0-8223-6224-1.
- HARAWAY, Donna et Adele CLARKE (2018). *Making Kin not Population : Reconceiving Generations*. Chicago : Prickly Paradigm Press. URL : <https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/distributed/M/bo28583407.html> (visité le 01/07/2022).
- HARDING, Sarah (1986). *The Science Question in Feminism*. Ithaca & Londres : Cornell University Press.
- HARVEY, David (1973). *Social Justice and the City*. Georgia : University of Georgia Press.
- (2006). *Spaces of Global Capitalism : Towards a Theory of Uneven Geographical Development*. London : Verso.
- HATIK, Christelle (2015). « Propositions de scénarios de gestion raisonnée des déchets en vue de leur valorisation énergétique ». Environnement et génie urbain. Université de La Réunion. 404 p.
- HAWKINS, Gay (2006). *The ethics of waste : how we relate to rubbish*. New York : Boulder. 151 p. ISBN : 978-0-7425-3012-6.
- HAWKINS, Gay, Emily POTTER et Kane RACE (2015). *Plastic water : the social and material life of bottled water*. Cambridge (USA) : The MIT Press. 260 p. ISBN : 978-0-262-02941-4.
- HECHT, Gabrielle (2016). *Uranium africain. Une histoire globale*. Paris : Seuil.
- HERVIEU-LÉGER, Danièle et Bertrand HERVIEU (2005). *Le retour à la nature : "au fond de la forêt... l'État"*. La Tour d'Aigues (FR) : Éditions de l'Aube. xii+234. ISBN : 978-2-87678-984-5.
- HEYNE, Nik, Maria KAIKA et Erik SWYNGEDOUW, éd. (2005). *In the nature of cities : urban political ecology and the politics of urban metabolism*. Routledge. Londres. xv+271. ISBN : 978-0-415-36827-8.
- HILL, Sarah (2006). « Purity and danger on the U.S.-Mexico border, 1991–1994 ». In : *South Atlantic Quarterly* 105.4, p. 777-799.
- HIRD, Myra J. (2015). « Waste, Environmental Politics and Dis/Engaged Publics ». In : *Theory, Culture and Society* 34.2, p. 1-23.
- (2022). *A Public Sociology of Waste*. Bristol : Bristol University Press. xiii+144. ISBN : 978-1-5292-0655-5.
- HIRD, Myra J., Scott LOUGHEED *et al.* (2014). « Making waste management public (or falling back to sleep) ». In : *Social Studies of Science* 44.3, p. 441-465.
- HIRD, Myra J. et Alexander ZAHARA (2017). *The Arctic Wastes*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- HOLSTEIN, Philippe (2014). « La soutenabilité des économies insulaires coloniales et postcoloniales : le cas de l'île de La Réunion ». These de doctorat. Paris : IEP. URL : <https://www.theses.fr/2014IEPP0021> (visité le 07/07/2022).
- HOORNWEG, Daniel et Perinaz BHADA-TATA (mars 2012). *What a waste : A Global Review of Solid Waste Management. Report Number 15*. World Bank.
- HORNBERG, Alf (2015). « The Political Ecology of the Technocene : Uncovering ecologically unequal exchange in the world-system ». In : *The anthropocene and the global environmental crisis* :

Bibliographie

- rethinking modernity in a new epoch*. Clive Hamilton, Christophe Bonneuil, François Gemenne. London : Routledge. ISBN : 978-1-138-82123-1.
- IGN (2023). *Remonter le temps*. URL : <https://remonterletemps.ign.fr/> (visité le 17/10/2023).
- ISIN, Egin (2002). *Being Political : Genealogies of Citizenship*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- ISNARD, Hildebert (1961). *L'Île de la Réunion, département français d'Outre-Mer*. Bruxelles : Industrie. 11 p.
- JOHN, Mary E. (2020). *Discrepant Dislocations : Feminism, Theory, and Postcolonial Histories*. Berkeley : University of California Press. 210 p. ISBN : 978-0-520-32606-4.
- KANAGASABAI, Nithila (2021). « Going Home to do Field Work ». In : *New Voices in Postcolonial Studies Magazine*, p. 14-15. URL : https://issuu.com/newvoicespocostudies/docs/nvpoco_magazine_2021_single_pages (visité le 21/06/2022).
- KANTOR, Isaac (2007). « Ethnic Cleansing and America's Creation of National Parks ». In : *Public Land and Resources Law Review* 28.1, p. 1-5. URL : <https://www.semanticscholar.org/paper/Ethnic-Cleansing-and-America%27s-Creation-of-National-Kantor/b3dedd4fe973bdb231980afc08149> (visité le 10/07/2022).
- KEUCHEYAN, Razmig (2018). « 1. Racisme environnemental ». In : *La nature est un champ de bataille*. Poche / Sciences humaines et sociales. Paris : La Découverte, p. 19-84. ISBN : 978-2-348-03628-6. URL : <https://www.cairn.info/la-nature-est-un-champ-de-bataille--9782348036286-p-19.htm> (visité le 31/08/2023).
- KIMMERER, Robin Wall (2013). *Braiding sweetgrass : indigenous wisdom, scientific knowledge and the teachings of plants*. Minneapolis : Milkweed editions. 390 p. ISBN : 978-1-57131-356-0.
- KINCAID, Jamaica (1997). *The Autobiography of My Mother*. New York : Plume.
- KIRSCH, Scott et Don MITCHELL (2004). « The nature of things : dead labor, nonhuman actors, and the persistence of Marxism ». In : *Antipode* 36.4, p. 687-705.
- KOPFMULLER, Jürgen *et al.* (2009). « Sustainable development of megacities : An integrative research approach for the case of Santiago Metropolitan Region ». In : *Erde* 140.1.
- KRAMM, Johanna et Carolin VÖLKER, éd. (2022). *Living in the Plastic Age : Perspectives from Humanities, Social Sciences and Natural Sciences*. Tyskland : Campus Verlag GmbH. 300 p. ISBN : 978-3-593-51445-1. Google Books : nmlkzgeACAAJ.
- KUIPERS, Saneke et Arjen BOIN (2015). « Exploring the EU's role as transboundary crisis manager : The facilitation of sense-making during the ash crisis ». In : *European Civil Security Governance*. Raphael Bossong et Hendrick Hegemann (dir.) Londres : Palgrave Macmillan.
- LABACHE, Lucette (2017). « En attendant l'indépendance ? Projet autonomiste à La Réunion et formation de cadres dans les pays socialistes ». In : *Cahiers d'études africaines* 226.2, p. 355-378. ISSN : 0008-0055. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2017-2-page-355.htm> (visité le 16/01/2023).
- LACERDA, Ana L. d F. *et al.* (2019). « Plastics in sea surface waters around the Antarctic Peninsula ». In : *Scientific Reports* 9.1 (1), p. 39-77. ISSN : 2045-2322. DOI : 10.1038/s41598-019-40311-4. URL : <https://www.nature.com/articles/s41598-019-40311-4> (visité le 07/07/2022).
- LACOSTE, Yves (2014). « Un savoir stratégique laissé aux mains de quelques-uns ». In : *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. Poche / Essais. Paris : La Découverte, p. 79-84. ISBN : 978-2-7071-7836-7. URL : <https://www.cairn.info/la-geographie-ca-sert-d-abord-a-faire-la-guerre--9782707178367-p-79.htm> (visité le 21/06/2022).
- LAUDIÉ-LECOMTE, Nancy (2003). « Le compromis agricole réunionnais : mutation sectorielle et construction territoriale à l'île de la Réunion ». Montpellier : ENSAM.

- LAZALI, Karima et Chayma DRIRA (2019). « Le trauma colonial, ce passé qui ne passe pas ». In : *Vacarme* 88.3, p. 106-117. ISSN : 1253-2479. DOI : 10.3917/vaca.088.0106. URL : <https://www.cairn.info/revue-vacarme-2019-3-page-106.htm> (visité le 01/07/2022).
- LE MEUR, Mikaëla Auteur (2021). *Le mythe du recyclage*. Paris : Premier Parallèle. 139 p. ISBN : 978-2-85061-111-7.
- LE MEUR, Pierre-Yves (2010). « La terre en Nouvelle-Calédonie : pollution, appartenance et propriété intellectuelle ». In : *Multitudes* 41.2, p. 91-98.
- LEONARD, Liam, Peter DORAN et Honor FAGAN (2009). « Governance and anti-incinerator campaigns in Ireland, North and South. » In : *Environmental Politics* 18.6.
- LEVÊQUE, Antoine et Alexis CERISIER-AUGIER (2018). *Biodiversité. Les chiffres clés - Edition 2018*, Service de la donnée et des études statistiques / Agence française pour la biodiversité.
- LÉVI-STRAUSS, Claude (1961). *Race et histoire*. Paris : Denoël Gonthier. 130 p. ISBN : 978-2-282-30055-9.
- LEVINSON, Marc (2006). *The box : how the shipping container made the world smaller and the world economy bigger*. Princeton : Princeton University Press. 376 p. ISBN : 978-0-691-12324-0.
- LEWIS, Simon et Mark MASLIN (2015). « Defining the Anthropocene ». In : *Nature* 519, p. 171-180.
- LIBOIRON, Max (2021). *Pollution is colonialism*. Durham : Duke University Press. 197 p. ISBN : 978-1-4780-1413-3.
- LORION, David (2013). « L'eau, pilier du développement durable en milieu insulaire : L'exemple de l'île de la Réunion ». In : *Insularité et développement durable*. Sous la dir. de François TAGLIONI. Objectifs Suds. Marseille : IRD Éditions, p. 185-206. ISBN : 978-2-7099-1810-7. DOI : 10.4000/books.irdeditions.5745. URL : <http://books.openedition.org/irdeditions/5745> (visité le 19/09/2023).
- LUSSAULT, Michel (2007). *L'Homme spatial*. Paris : Seuil.
- (2008). « L'harmonie des contraires : pour relativiser le dualisme continu/discontinu ». In : *Continu et discontinu dans l'espace géographique*. Frédéric Alexandre et Alain Génin (dir.) Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, p. 361-371.
- LYONS, Kristina (2018). « Commentary : Toxic Bodies, Part II ». In : *Engagement : Anthropology & Environment Society Blog*.
- LYOTARD, Jean-François (1979). *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*. Paris : Éditions de Minuit. 109 p. ISBN : 978-2-7073-0276-2.
- MACARTHUR, Robert Helmer et Edward Osborne WILSON (1967). *The theory of island biogeography*. Princeton : Princeton University Press. xi+203.
- MACKENZIE, John MacDonald (1988). *The Empire of Nature : hunting, conservation and British imperialism*. Manchester : Manchester University Press. 340 p. ISBN : 978-0-7190-5227-9.
- MALLET, Bertrand *et al.* (2014). « Evidence for isolation-by-habitat among populations of an epiphytic orchid species on a small oceanic island ». In : *Public Library of Science* 9.2, e87469. URL : <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0087469> (visité le 27/12/2023).
- MALLIN, Marc-Andréj (1^{er} avr. 2018). « From sea-level rise to seabed grabbing : The political economy of climate change in Kiribati ». In : *Marine Policy* 97. DOI : 10.1016/j.marpol.2018.04.021.
- MALM, Andreas (2017). *L'Anthropocène contre l'histoire. Le réchauffement climatique à l'ère du capital*. Paris : La Fabrique.
- MANGLOU, Mélissa (2021). « Incinérer ou rompre le charme ? La Réunion face à ses déchets ». In : *Ecologie et Politique* 63.2.

Bibliographie

- (2023). « Décoloniser l'écologie à partir de La Réunion : la question du travail ». In : *Le Globe* 148.1.
- MANGLOU, Mélissa, Laurence ROCHER et Jean-Baptiste BAHERS (2022). « Waste colonialism and metabolic flows in island territories ». In : *Journal of Political Ecology* 29.1, p. 1-19. DOI : 10.2458/jpe.2836. URL : <https://hal.science/hal-03573186> (visité le 14/11/2023).
- MARIMOUTOU, Carpanin (2014). « Labyrinthes interculturels dans les littératures de l'océan Indien ». In : *Diogène* 246-247.2-3, p. 153-169. ISSN : 0419-1633. DOI : 10.3917/dio.246.0153. URL : <https://www.cairn.info/revue-diogene-2014-2-3-page-153.htm> (visité le 27/12/2023).
- MARRES, Noortje (2007). « The issues deserve more credit : Pragmatist contributions to the study of public involvement in controversy ». In : *Social Studies of Science* 37.5, p. 759-780.
- MARVIN, Simon et Will MEDD (2005). « Metabolisms of obe-city : flows of fat through bodies, cities and sewers ». In : *In the Nature of Cities*. London : Routledge, p. 14.
- MBEMBE, Joseph-Achille (2000). *De la postcolonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala. 293 p. ISBN : 978-2-84586-078-0.
- MCNEILL, John R. (2000). *Something New Under the Sun - An Environmental History of the Twentieth-Century World*. New York : Norton.
- MCNEILL, John Robert (2010). *Mosquito empires : ecology and war in the Greater Caribbean, 1620-1914*. New York : Cambridge University Press. xviii+371. ISBN : 978-0-521-45286-1.
- MEMMI, Albert (1957). *Portrait du colonisé précédé du Portrait du colonisateur et d'une préf. de Jean-Paul Sartre*. Paris : J.J. Pauvert. 192 p.
- MERCHANT, Carolyn (1989). *The death of nature : women, ecology, and the scientific revolution*. New York : Harper & Row. xxiv+348. ISBN : 978-0-06-250595-8.
- MIAFODZYEVA, Sviatlana, Nils BRANDT et Mari ANDERSSON (2013). « Recycling behaviour of householders living in multicultural urban area : a case study of Järva, Stockholm, Sweden ». In : *Waste Management & Research* 31.5, p. 447-457. ISSN : 0734-242X. DOI : 10.1177/0734242X13476746. URL : <https://doi.org/10.1177/0734242X13476746> (visité le 11/07/2022).
- MIHAL, F. -C. (2012). « Geography of waste as a new approach in waste management study ». In : *Papers of the Geographic Seminac "Dimitrie Cantemir"* 33, p. 39-46.
- MILLINGTON, Nate et Mary LAWHON (déc. 2019). « Geographies of waste : Conceptual vectors from the Global South ». In : *Progress in Human Geography* 43.6, p. 1044-1063. ISSN : 0309-1325, 1477-0288. DOI : 10.1177/0309132518799911. URL : <http://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0309132518799911> (visité le 03/05/2021).
- MITMAN, G. (2017). « President's adress : Forgotten paths of empire : Ecology, disease, and commerce in the making of Liberia's plantation economy ». In : *Environmental History* 22.1, p. 1-22.
- MOLINIÉ, Erwan (à paraître). « Penser les inégalités environnementales en contexte postcolonial : le cas de l'usage des pesticides dans la culture de la canne à sucre à l'île de la Réunion. » Paris : Université Paris Cité.
- MONSAINGEON, Baptiste (2017). *Homo Detritus : Critique de la société du déchet*. Editions du Kindle. Paris : Seuil. 4129 p.
- MOORE, Jason W., éd. (2016). *Anthropocene or capitalocene ? : nature, history, and the crisis of capitalism*. Oakland, Etats-Unis d'Amérique : PM Press. 222 p. ISBN : 978-1-62963-148-6.
- MOORE, Sarah (2012). « Garbage matters : Concepts in new geographies of waste ». In : *Progress in Human Geography* 36.6, p. 780-799.
- MOORE-GILBERT, Bart J. (1997). *Postcolonial theory : contexts, practices, politics*. London : Verso. 243 p. ISBN : 978-1-85984-034-4.

- NAZARET, Arthur (2019). *Une histoire de l'écologie politique : de René Dumont à Nicolas Hulot*. Paris : La Tengo. 350 p. ISBN : 978-2-35461-158-3.
- NELSON, Robert H. (2003). « Environmental Colonialism : "Saving" Africa from Africans ». In : *The Independent Review* 8.1, p. 65-86. ISSN : 1086-1653. JSTOR : 24562597. URL : <https://www.jstor.org/stable/24562597> (visité le 10/07/2022).
- NEWELL, Joshua P. Newell et Joshua J. COUSINS (2015). « The boundaries of urban metabolism : Towards a political-industrial ecology ». In : *Progress in Human Geography* 39.6, p. 702-728.
- NICAULT, Maëlle (2023). « L'expression des capacités, un facteur de résilience territoriale ? Le cas de la gestion de l'eau à Mafate. » These. Université Grenoble Alpes. URL : <https://www.theses.fr/s188212> (visité le 09/05/2023).
- NIXON, Rob (2011). *Slow violence and the Environmentalism of the Poor*. Cambridge (USA) : Harvard University Press.
- NORGAARD, Richard (22 oct. 2013). « The Econocene and the Delta ». In : *San Francisco Estuary and Watershed Science* 11. DOI : 10.15447/sfews.2013v11iss3art9.
- NORMANN, Susanne (2021). « Green colonialism in the Nordic context : Exploring Southern Saami representations of wind energy development ». In : *Journal of Community Psychology* 49.1, p. 77-94. ISSN : 1520-6629. DOI : 10.1002/jcop.22422. URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/jcop.22422> (visité le 30/06/2022).
- NYAMNJOH, Francis (2017). *Drinking from the Cosmic Gourd*. Cameroon : Langaa RPCIG. URL : <https://www.africanbookscollective.com/books/drinking-from-the-cosmic-gourd> (visité le 23/08/2023).
- ORTAR, Nathalie et Élisabeth ANSTETT (2017). *Jeux de pouvoir dans nos poubelles : économies morales et politiques du recyclage au tournant du XXIe siècle*. Paris : Éditions Pétra. 224 p. ISBN : 978-2-84743-172-8.
- OUASSAK, Fatima (2020). *La puissance des mères : pour un nouveau sujet révolutionnaire*. Paris : La Découverte. 270 p. ISBN : 978-2-348-05937-7.
- (2023). *Pour une écologie pirate. Et nous serons libres*. La Découverte. Paris.
- OWUSU, George, Martin OTENG-ABABIO et Robert L. AFUTU-KOTEY (2012). « Conflicts and governance of landfills in a developing country city, Accra ». In : *Landscape and Urban Planning* 104.1, p. 105-113.
- PARIKKA, Jussi (2015). *The Anthroscene*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- PARIS, Myriam (2020). *Nous qui versons la vie goutte à goutte : féminismes, économie reproductive et pouvoir colonial à La Réunion*. Paris : Dalloz. ISBN : 978-2-247-20132-7.
- PEET, Richard et Elaine HARTWICK (2009). *Theories of Development : Contentions, Arguments, Alternatives*. New York - London : The Guilford Press.
- PEET, Richard et Michael WATTS (1996). *Liberation Ecologies : Environment, Development, Social Movements*. New York : Routledge.
- PELLETIER, Philippe (2011). « L'île-laboratoire, le retour ? » In : *Insularité et développement durable*. François Taglioni (dir.) Marseille : IRD Editions.
- PIERRE, Christophe Yanuwana (2021). « Défendre un socle de valeurs en Guyane ». In : *Écologie & politique* 63.2, p. 75-80. ISSN : 1166-3030. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2021-2-page-75.htm> (visité le 30/06/2022).
- PINTON, Florence (2014). « De la période coloniale au développement durable. Le statut des savoirs locaux sur la nature dans la sociologie et l'anthropologie françaises ». In : *Revue d'anthropologie des connaissances* 8, 2.2, p. 425-450. ISSN : 1760-5393. DOI : 10.3917/rac.023.0425. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2021-2-page-75.htm>

Bibliographie

- [//www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2014-2-page-425.htm](http://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2014-2-page-425.htm) (visité le 03/07/2022).
- POURCHEZ, Laurence (2014). « Métissage, multi-appartenance, créolité à l'Île de La Réunion ». In : *Anthropologie et Sociétés* 38.2.
- POWELL, Dana E. (2018). *Landscapes of power : politics of energy in the Navajo nation*. Durham : Duke University Press. xxii+309. ISBN : 978-0-8223-6988-2.
- PROCTOR, Robert N. et Marcel GIREL (2013). « Robert Proctor et la production de l'ignorance ». In : *Critique* 799.12, p. 992-1005. ISSN : 0011-1600. DOI : 10.3917/criti.799.0992. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-2013-12-page-992.htm> (visité le 18/07/2023).
- PRUVOST, Geneviève (2021). *Quotidien Politique. Féminisme, écologie et subsistance. L'horizon des possibles*. Paris : La Découverte. ISBN : 978-2-348-06966-6. URL : <https://www.cairn.info/quotidien-politique--9782348069666-p-121.htm> (visité le 21/09/2023).
- PUGH, Jonathan et David CHANDLER (2021). *Anthropocene Islands : Entangled Worlds*. London : University of Westminster Press. 260 p. ISBN : 978-1-914386-00-8.
- QUIJANO, Anibal (2007). « "Race" et colonialité du pouvoir ». In : *Mouvements* 51.3, p. 111-118.
- RAGHURAM, Parvati et Gunjan SONDHI (à paraître). « Decolonising this, decolonising that : beyond rhetorical decolonisation in migration studies ». In : *Reflexivities and Knowledge Production in migration Studies*. J. Dahinden and A. Potts. IMISCOE Research Series. New York : Springer International Publishing.
- RAIMANA LALLEMANT-MOE, Hervé (2021). « Les défis territoriaux et spatiaux des changements climatiques pour les territoires du Pacifique ». In : *Écologie & politique* 63.2, p. 121-135. ISSN : 1166-3030. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2021-2-page-121.htm> (visité le 08/07/2022).
- REDON, Marie (2019). *Géopolitique des îles*. Paris : Le Cavalier Bleu. ISBN : 979-10-318-0355-5. DOI : 10.3917/lcb.redon.2019.01. URL : <https://www.cairn.info/geopolitique-des-iles--9791031803555.htm> (visité le 02/06/2022).
- RILEY, Mark (2008). « From salvage to recycling – new agendas or same old rubbish? » In : *Area* 40.1, p. 79-89.
- RIST, Gilbert (2001). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Sciences Po. 442 p. ISBN : 978-2-7246-0864-9.
- ROCHER, Laurence (2015). « Entre secteur et territoires, la gestion des déchets au prisme de la planification ». In : *Politiques et management public* 32.Vol 32/4 (4), p. 311-327. ISSN : 0758-1726. URL : <https://journals.openedition.org/pmp/9485> (visité le 08/05/2023).
- (2023). « Réseaux, flux et politiques de l'environnement urbain, HDR ». IEP de Paris.
- ROCHER, Laurence *et al.* (oct. 2021). « La Nouvelle-Calédonie face à ses déchets. Quel modèle de gestion des déchets pour les territoires insulaires ? » In : *VertigO : La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement* 21.2, p. 1-23. DOI : 10.4000/vertigo.32600. URL : <https://hal.science/hal-03573180> (visité le 08/05/2023).
- ROCHOUX, Jean-Yves (2018). « Quels échanges économiques extérieurs pour La Réunion ? » In : *La Lettre du CEMOI*, p. 1-7. URL : https://cemoi.univ-reunion.fr/fileadmin/Fichiers/CEMOI/Publications/Lettre_CEMOI/Lettre-CEMOI-n__15.pdf (visité le 13/12/2023).
- RODARY, Estienne (2019). *L'apartheid et l'animal : vers une politique de la connectivité*. Marseille : Wildproject. 283 p. ISBN : 978-2-918490-77-7.
- ROINSARD, Nicolas (2006). « La promotion de l'environnement à La Réunion : pratiques associatives et enjeux politiques autour d'un gisement d'emplois ». In : *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* 5.Dossier 5. ISSN : 1772-9971. DOI : 10.4000/

- developpementdurable.1855. URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/1855> (visité le 17/06/2022).
- (16 mars 2014). « Pauvreté et inégalités de classe à la Réunion ». In : *Études rurales* 194 (194), p. 173-189. ISSN : 1777-537X. DOI : 10.4000/etudesrurales.10180. URL : <https://journals.openedition.org/etudesrurales/10180?lang=en> (visité le 13/06/2022).
- ROSE, Gillian (1997). « Situating knowledges : positionality, reflexivities and other tactics ». In : *Progress in Human Geography* 21.3, p. 305-320.
- SAID, Edward W. (1978). *Orientalism*. New York : Pantheon Books. 368 p. ISBN : 978-0-394-42814-7.
- (1983). *The world, the text, and the critic*. Cambridge (USA) : Harvard University Press. vi+327. ISBN : 978-0-674-96187-6.
- SANDRON, Frédéric Auteur et al. (2013). *La population réunionnaise : analyse démographique*. Montpellier, France : IRD Éditions, 2013Paris : IRD, Institut de recherche pour le développement. ISBN : 978-2-7099-1784-1. URL : <https://books.openedition.org/irdeditions/105> (visité le 01/07/2022).
- SANTOIRE, Emmanuelle, Jean DESROCHE et Romain J. GARCIER (2020). « Quelles méthodes d'enquête pour les recherches géo-légales ? Retour d'expérience à partir de la mise en concurrence des concessions hydroélectriques en France ». In : *Annales de Géographie* 733-734, p. 228-249. DOI : 10.3917/ag.733.0228.
- SCHLANGER, Judith (1995). « The Veil of Unknowledge ». In : *Diogenes* 43.169, p. 1-6.
- SCHNAIBERG, Alan (1980). *The Environment : From Surplus to Scarcity*. New York : Oxford University Press.
- SERVIGNE, Paul et Raphael STEVENS (2015). *Comment tout peut s'effondrer : petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*. Paris : Seuil.
- SHELLENBERGER, Michael et Ted NORDHAUS (2009). « The death of environmentalism. Geopolitics ». In : *History and International Relations* 1.1.
- SIMON, Thierry (2008). « Une île en mutation : Infrastructures, aménagement et développement à La Réunion ». In : *EchoGéo* 7.
- SINGARAVÉLOU, Pierre, éd. (2011). *Professer l'Empire : les "sciences coloniales" en France sous la IIIe République*. Paris : Publications de la Sorbonne. 409 p. ISBN : 978-2-85944-678-9.
- (2013). *Les empires coloniaux xixe-xxe siècle*. Paris : Points. 454 p.
- SINGH, Simron Jit, Marina FISCHER-KOWALSKI et Marian CHERTOW (jan. 2020). « Introduction : The Metabolism of Islands ». In : *Sustainability* 12.22, p. 9516. DOI : 10.3390/su12229516. URL : <https://www.mdpi.com/2071-1050/12/22/9516> (visité le 23/11/2020).
- SLEMON, Stephen et Helen TIFFIN (1989). *After Europe : critical theory and post-colonial writing*. Sydney : Dangaroo Press. 152 p. ISBN : 978-1-871049-71-8.
- SMOUTS, Marie-Claude (2010). « Les études postcoloniales en France : émergence et résistances ». In : *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*. Achille Mbembe (dir.) Paris : La Découverte.
- SOJA, Edward W. (sept. 2009). « The city and spacial justice ». In : *Spacial Justice* 1.
- SOUFFRIN, Emmanuel (1992). « Ethno-histoire, appropriation et possession de la terre dans le cirque de Mafate, île de la réunion ». Thèse de doctorat. Nice. URL : <https://www.theses.fr/1992NICE2004> (visité le 20/09/2023).
- SPIVAK, Gayatri (1995). « Can the Subaltern Speak ? » In : *The Postcolonial Studies Reader*. Bill Ashcroft, Gareth Griffiths, Helen Tiffin. London : Routledge.
- STRASSER, Susan (1999). *Waste and Want : A Social. History of Trash*. Metropolitan Books. New York.

Bibliographie

- STREETER, Harnold W. et Earle B. PHELPS (1925). « A Study of the Pollution and Natural Purification of the Ohio River ». In : *Public Health Service Bulletin* 146. Washington D.C. : US Department of Health, Education, and Welfare.
- SUNDBERG, Jane (2008). « ‘Trash-talk’ and the production of quotidian geopolitical boundaries in the US-Mexico borderlands ». In : *Social and Cultural Geography* 9, p. 871-890.
- SWYNGEDOUW, Erik (2005). « Circulations and metabolisms : (Hybrid) Natures and (Cyborg) cities ». In : *In the Nature of Cities : Urban Political Ecology and the Politics of Urban Metabolism*. Nik Heynen, Maria Kaika et Erik Swyngedouw. London : Routledge.
- TAGLIONI, François (2003). « Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales ». HDR. Paris : Université Paris-Sorbonne.
- éd. (2011). *Insularité et développement durable*. Marseille : IRD éditions.
- TAÏLOU, Johan et Marie-Annick LAMY-GINER (2017). *La mise en place d’une politique de développement durable à La Réunion : les cas des communes de Bras Panon et de Sainte Suzanne*. France, Réunion : Université de la Réunion. Faculté des lettres et des sciences humaines.
- TEMARU, Oscar, Moetai BROTHERSON et Malcom FERDINAND (2021). « Essais nucléaires, justice et souveraineté en Polynésie ». In : *Écologie & politique* 63.2, p. 137-148. ISSN : 1166-3030. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2021-2-page-137.htm> (visité le 10/07/2022).
- TEVANIAN, Pierre et Saïd BOUAMAMA (2008). « Un racisme post-colonial : réflexions sur un passé qui ne passe pas ». In : *Culture coloniale en France : de la Révolution française à nos jours*. Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire et Nicolas Bancel (dir.) Paris : CNRS éditions, p. 653-654. ISBN : 978-2-271-06666-4. Google Books : 9ki0AAAAMAAJ.
- THIANN-BO MOREL, Marie Eugénie (2016). « Replanter une forêt en société postcoloniale : conservations ordinaires et participatives à l’Île de La Réunion ». In : *Desenvolvimento e Meio Ambiente* 38.1, p. 117-137.
- (2019). « Tensions entre justice environnementale et justice sociale en société postcoloniale : le cas du risque requin ». In : *Vertigo* 19. Volume 19 Numéro 1 (1). ISSN : 1492-8442. DOI : 10.4000/vertigo.24299. URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/24299> (visité le 20/09/2023).
- (2021). « Justice environnementale et participation : retour sur les principes de justice des populations enquêtées à La Réunion ». In : *Revue juridique de l’Océan Indien* 31, p. 141-154.
- (2023). « Exploitations, colonialismes et crimes écologiques ». In : *Écologies*. Hors collection Sciences Humaines. Paris : La Découverte, p. 381-389. ISBN : 978-2-348-07688-6. DOI : 10.3917/dec.bours.2023.01.0381. URL : <https://www.cairn.info/ecologies--9782348076886-p-381.htm> (visité le 31/08/2023).
- THIONG’O, Ngugi wa (1986). *Decolonising the mind : the politics of language in African literature*. Oxford : James Currey. 114 p. ISBN : 978-0-435-08016-7.
- THOMPSON, Michael (1979). *Rubbish Theory : The Creation and Destruction on Value*. London : Pluto Press.
- THORNBORROW, Joanna (2017). « The interactional spaces of social media : ethics, method and research practice ». In : *Discours des réseaux sociaux : enjeux publics, politiques et médiatiques*. Culture & Communication. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, p. 41-62. ISBN : 978-2-8073-0602-8. DOI : 10.3917/dbu.thorn.2017.01.0041. URL : <https://www.cairn.info/discours-des-reseaux-sociaux-enjeux-publics--9782807306028-p-41.htm> (visité le 30/06/2022).
- TODRYS, Katherine Wiltenburg (2021). *Black snake : Standing Rock, the Dakota Access Pipeline, and environmental justice*. Lincoln (USA) : University of Nebraska Press. ISBN : 978-1-4962-2266-4.

- VAXELAIRE, Daniel (2016). *De 1848 à 2015, Le grand livre d'histoire de La Réunion. Volume 2*. Saint Denis : Orphie.
- (2020). *Du Tambour au nuage : la publicité à La Réunion*. Orphie. Saint Denis. ISBN : 979-10-298-0364-2.
- VELLAYOUDOM, Jérôme (2006). « Le Maloya ». In : *Revue de littérature comparée* 318.2, p. 243-248. ISSN : 0035-1466. DOI : 10.3917/rlc.318.0243. URL : <https://www.cairn.info/revue-de-litterature-comparee-2006-2-page-243.htm> (visité le 27/12/2023).
- VERGÈS, Françoise (1996). *La loi du 19 mars 1946 : les débats à l'assemblée constituante*. Saint Denis : Commission culture témoignages. 237 p.
- (2005). « L'Outre-Mer, une survivance de l'utopie coloniale républicaine ? » In : *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*. Nicolas Bancel (dir.) Paris : La Découverte.
- (2013). « La « ligne de couleur ». Esclavage et racisme colonial et postcolonial ». In : *De quelle couleur sont les blancs ? Cahiers libres*. Paris : La Découverte, p. 76-87. ISBN : 978-2-7071-7558-8. DOI : 10.3917/dec.lecle.2013.02.0076. URL : <https://www.cairn.info/de-quelle-couleur-sont-les-blancs--9782707175588-p-76.htm> (visité le 31/10/2023).
- (2017). « “The Capitalocene : Is the Anthropocene Racial?” » In : *Futures of Black Radicalism*. London : Verso.
- (2021). *Le ventre des femmes : capitalisme, racialisation, féminisme*. Paris : Albin Michel. 284 p. ISBN : 978-2-226-45840-7.
- VERGÈS, Paul et Brigitte CROISIER (1993). *D'une île au monde : entretiens avec Brigitte Croisier*. Paris : L'Harmattan. 319 ; 8. ISBN : 978-2-7384-1843-2.
- VOLVEY, Anne, Yann CALBÉRAC et Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH (2012). « Terrains de je. (Du) sujet (au) géographique ». In : *Annales de géographie* 687-688.5-6, p. 441-461. ISSN : 0003-4010. DOI : 10.3917/ag.687.0441. URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2012-5-6-page-441.htm> (visité le 09/06/2022).
- Von LIEBIG, Justus (1842). *Chimie organique appliquée à la physiologie animale et à la pathologie*. Paris : Chez Fortin, Masson et Cie.
- WALVIN, James (2017). *Sugar : The world corrupted, from slavery to obesity*. London : Hachette. 287 p. ISBN : 978-1-4721-3811-8. Google Books : InDpDQAAQBAJ.
- WAYNE, Jack (1981). « Capitalism and Colonialism in Late Nineteenth Century Europe ». In : *Studies in Political Economy* 5.1, p. 79-106. ISSN : 0707-8552. DOI : 10.1080/19187033.1981.11675710. URL : <https://doi.org/10.1080/19187033.1981.11675710> (visité le 01/07/2022).
- WILLIOT, Jean-Pierre (2003). « L'énergie gazière dans la France de Georges Pompidou : aménagement du territoire, intégration européenne, enjeu de relations internationales ». In : *Georges Pompidou face à la mutation économique de l'Occident, 1969-1974*. Eric Bussière (dir.) Politique d'aujourd'hui. Paris : Presses Universitaires de France, p. 201-222. ISBN : 978-2-13-053598-0. DOI : 10.3917/puf.colle.2003.01.0201. URL : <https://www.cairn.info/georges-pompidou-face-a-la-mutation-economique-de--9782130535980-p-201.htm> (visité le 30/06/2022).
- WOLFE, Patrick (1999). *Settler Colonialism*. New York : Cassell.
- WOLFORD, Wendy (11 fév. 2021). « The Plantationocene : A Lusotropical Contribution to the Theory ». In : *Annals of the American Association of Geographers*, p. 1-18. DOI : 10.1080/24694452.2020.1850231.
- YUSOFF, Kathryn (2018). *A Billion Black Anthropocenes or None*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

Bibliographie

- ZAHARA, Alexander et Myra J. HIRD (2015). « Raven, Dog, Human : Inhuman Colonialism and Unsettling Cosmologies ». In : *Environmental Humanities* 7, p. 169-190.
- ZALASIEWICZ, Jan *et al.*, éd. (2019). *The Anthropocene as a geological time unit : a guide to the scientific evidence and current debate*. Cambridge (UK) : Cambridge University Press. xiv+361 ; 8. ISBN : 978-1-108-47523-5.
- ZHANG, Dongqing, Tan Soon KEAT et Richard M GERSBERG (2010). « A comparison of municipal solid waste management in Berlin and Singapore ». In : *Waste Management* 30, p. 921-933.

